

RAPPORT AGRICOLE 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Introduction

La Confédération apporte son soutien aux exploitations agricoles, conformément à l'art. 104 de la Constitution fédérale. Ces exploitations, en l'occurrence les **familles paysannes**, confèrent à notre agriculture son identité. Les agriculteurs accomplissent des tâches aussi multiples que variées, mais ils sont unanimes sur un point : ce sont l'indépendance et le travail en plein air au contact des animaux qui comptent le plus à leurs yeux. En outre, vie privée et vie professionnelle sont étroitement mêlées à la ferme.

La situation des familles paysannes est au cœur du présent rapport :

- Les conditions de travail et de vie de ces familles se caractérisent par de longues journées de travail et peu de jours de vacances, comme le révèle une enquête de l'Office fédéral de la statistique.
- La situation actuelle des familles paysannes à l'égard des assurances et des prestations sociales est décrite dans des analyses de l'Office fédéral de la statistique et de l'Office fédéral des assurances sociales.
- La responsable de projet de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires présente par ailleurs les résultats passionnants du projet sur la qualité de vie dans la production laitière (MilkQualiLife) et de celui sur la cession d'exploitation dans sa globalité.
- Le rapport recense également les projets sur la famille paysanne que l'Office fédéral de l'agriculture a financièrement soutenus en 2019.

Les attentes de la population à l'égard de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sont aussi nombreuses que variées : denrées alimentaires de haute qualité, sécurité de l'approvisionnement, diversité paysagère, réduction de l'impact environnemental et bien-être des animaux. Le point de vue de la **société** est donc aussi abordé dans le présent rapport.

- L'article sur le gaspillage alimentaire montrera notamment ce que l'agriculture – et chacun de nous – peut entreprendre pour lutter contre les pertes alimentaires.
- L'article sur les surfaces d'assolement vous fera découvrir comment la Confédération entend encore mieux protéger les terres agricoles.



Conditions de travail et de vie

Enquête suisse sur la population active

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est l'un des sondages les plus importants de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : lors de cette enquête par échantillonnage, plus de 100 000 personnes répondent chaque année à de nombreuses questions en rapport avec leur travail : activités lucratives actuelles et passées, métier appris et métier exercé, lieu de travail et volume de travail, conditions de travail, etc. Mais des questions sont aussi posées en rapport avec le logement, la taille du ménage, etc.

» [Fiche signalétique de l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

Comment définit-on un actif ?

Cela dépend des statistiques utilisées. Selon les statistiques de l'AVS, l'activité lucrative correspond à une activité rémunérée. Selon les statistiques de l'ESPA, toute personne qui travaille sans rémunération dans une exploitation agricole familiale est également considérée comme exerçant une activité lucrative. Ces différences de définition peuvent entraîner des malentendus et de la confusion. Attention : aux yeux des assurances sociales, seule l'activité salariée est déterminante. La personne qui n'exerce pas d'activité salariée est considérée comme un inactif.

L'ESPA permet de comparer différentes professions. Ou plutôt : différentes catégories de professions.

Comparaison de groupes professionnels

Qui est comparé avec qui ?

Les femmes et les hommes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture (ce groupe comprend également les membres de la famille travaillant dans l'exploitation) sont comparés aux autres femmes et hommes exerçant une activité indépendante. D'une part avec les « artisans », par exemple les menuisiers ou les boulangers, d'autre part avec les « autres indépendants », soit toutes les autres professions comme les médecins et les avocats. Les employés sont comparés avec les deux groupes que sont les « employés agricoles » et les « autres employés ». Les cinq catégories professionnelles suivantes sont comparées :

- les agriculteurs et les paysannes (1384 hommes et 761 femmes) ;
- les artisans du secteur secondaire (1119 hommes et 145 femmes) ;
- les autres indépendants (8222 hommes et 6928 femmes) ;
- les employés agricoles (114 hommes et 79 femmes) ;
- les autres employés (49 766 hommes et 49 986 femmes).

Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite : il arrive que moins de dix personnes répondent à une question particulière. Et avec des résultats basés sur des (si) petites fréquences, l'erreur aléatoire devient très vite importante. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

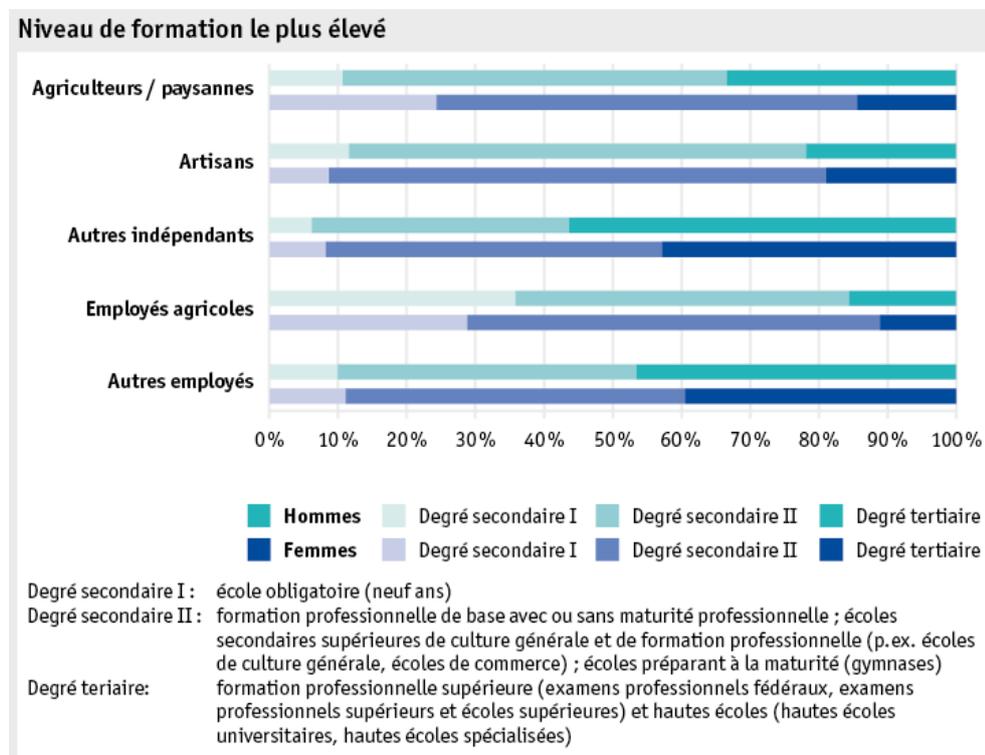
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les résultats les plus importants sont présentés dans les rubriques « Formation et conditions de travail » et « Âge des actifs et nombre de personnes par ménage » ci-après. Ils reposent sur les données cumulées de l'ESPA 2017 – 2019.

Formation et conditions de travail

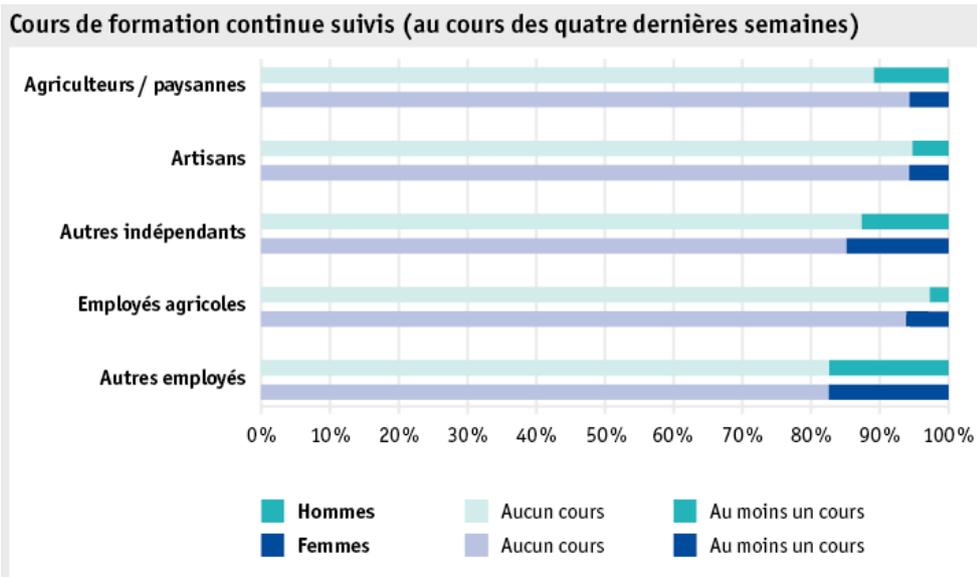
Les agriculteurs et les paysannes sont-ils bien formés ? De manière générale, les femmes ont moins de diplômes de formation supérieure que les hommes. C'est ce que montre également la présente évaluation. Parmi les paysannes, 24 % n'ont terminé que l'école obligatoire et n'ont suivi aucune formation professionnelle ultérieure (artisans : 8 %). En revanche, un tiers des agriculteurs et environ un quart des artisans ont suivi une formation professionnelle supérieure.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

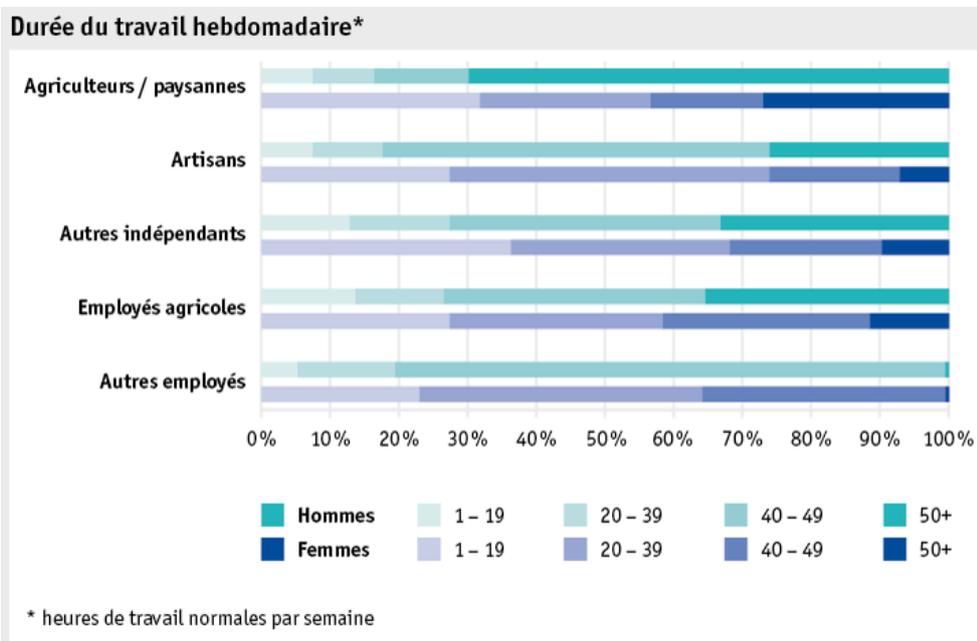
Qu'en est-il de la formation continue professionnelle ? Tandis qu'environ 17 % des autres employés, hommes et femmes, ont suivi au moins un cours de ce type au cours des quatre dernières semaines, la fourchette varie entre 5 à 15 % au maximum pour les trois groupes de travailleurs indépendants étudiés (dont 11 % pour les agriculteurs et 6 % pour les paysannes).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

Est-il vrai que les agriculteurs et les paysannes travaillent beaucoup ? Et comment ! Plus des deux tiers des agriculteurs interrogés travaillent 50 heures ou plus par semaine, tandis que le chiffre est de plus d'un quart pour les paysannes. Le temps de travail moyen était de 55 heures par semaine pour les agriculteurs et de 34 heures par semaine pour les paysannes ; chez les artisans, il était de 42 heures par semaine pour les hommes et de 28 heures par semaine pour les femmes. **Remarque :** La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail réalisées au titre de l'activité professionnelle principale (au cas où il y en aurait plusieurs) ; les tâches ménagères n'ont pas été prises en compte.



* heures de travail normales par semaine

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

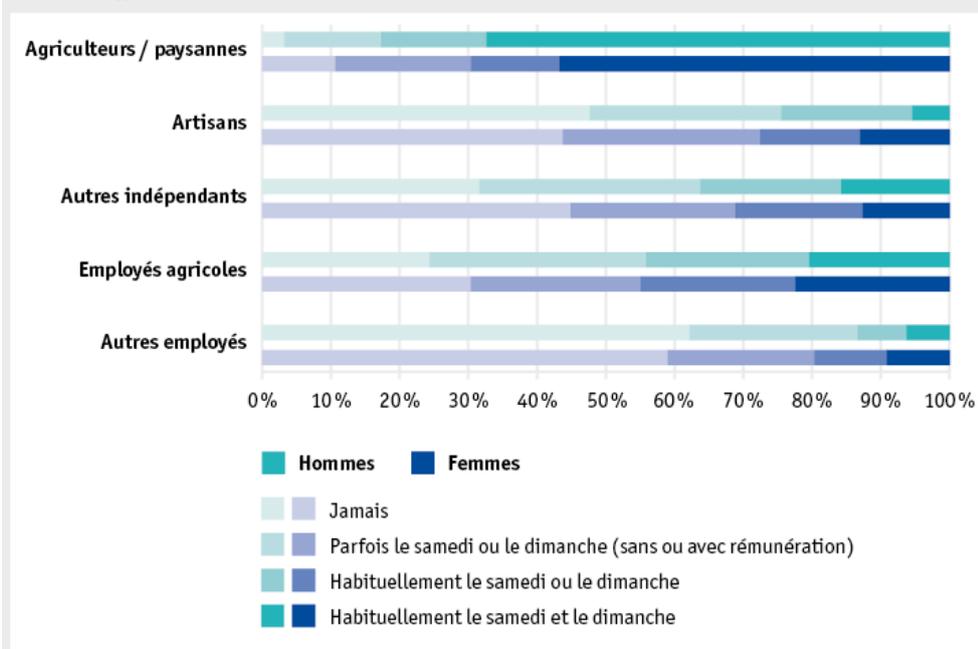
Les agriculteurs et les paysannes ont-ils au moins des week-ends libres ? Pas vraiment. Environ deux tiers des agriculteurs et bien plus de la moitié des paysannes travaillent normalement le samedi et le dimanche. Seuls 3 % des agriculteurs et 11 % des paysannes n'ont jamais travaillé

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



le week-end. Il est probable que ces personnes ne détenaient pas d'animaux de rente ou n'en avaient pas la responsabilité.

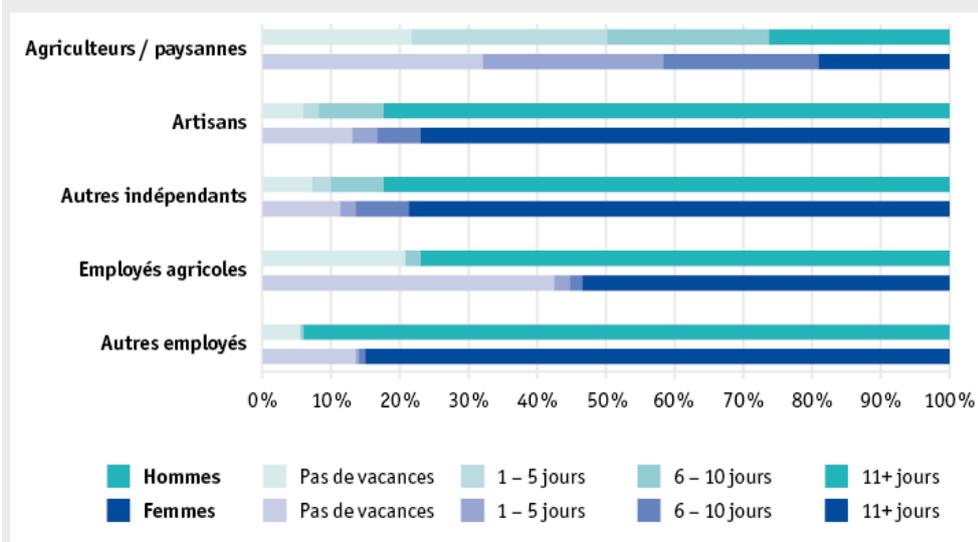
Travail le week-end



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

Et quid des vacances ? En moyenne, les agriculteurs interrogés prenaient neuf jours de vacances par an et les paysannes en prenaient sept. Par rapport aux autres groupes interrogés, c'est très peu (artisans : 21 jours ; artisanes : 20 jours). Les familles paysannes, en particulier celles qui détiennent des animaux de rente, ont, à la différence des autres indépendants, des difficultés à quitter temporairement l'exploitation. 21 % des agriculteurs et même 30 % des paysannes n'ont pas eu de vacances du tout.

Jours de vacances



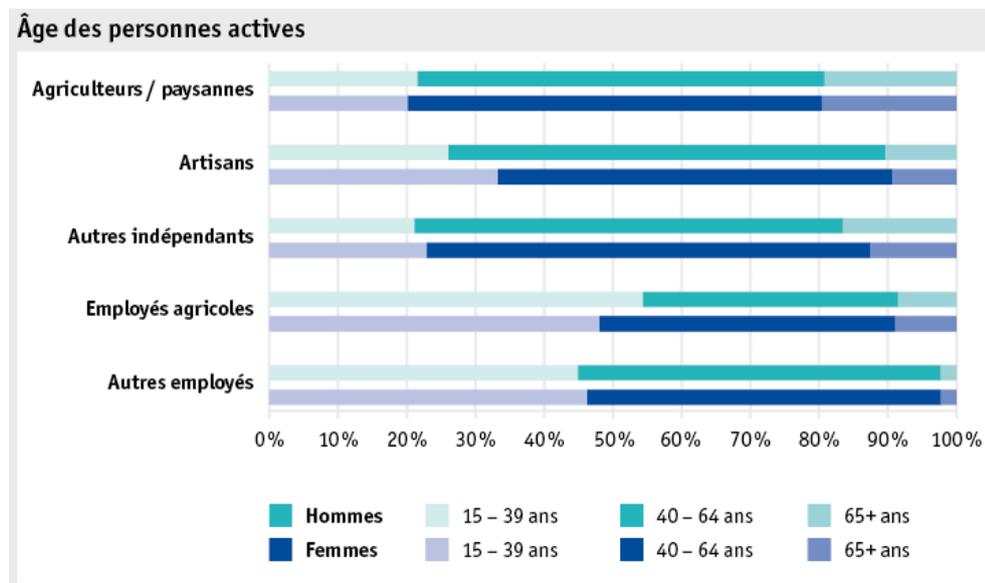
Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

Âge des actifs et nombre de personnes par ménage

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

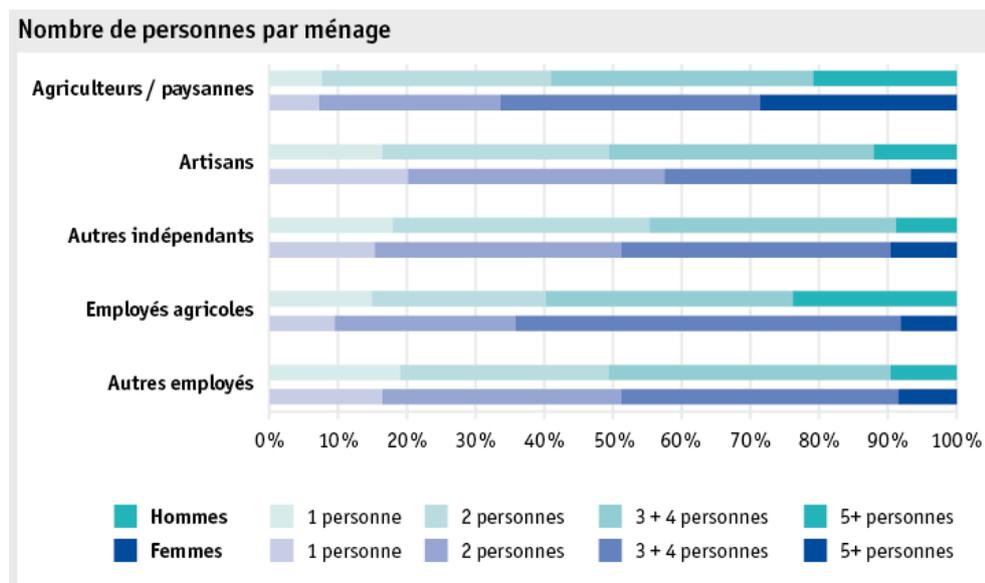


Quel âge ont les agriculteurs et les paysannes ? En moyenne, les agriculteurs et paysannes interrogés avaient 51 ans, c'est-à-dire qu'ils étaient un peu plus âgés que les deux autres groupes d'indépendants étudiés. Les employés, en revanche, avaient en moyenne environ 41 ans et donc dix ans de moins. Pourquoi ces différences entre les indépendants et les employés ? Il faut souvent plusieurs années d'expérience avant de pouvoir devenir indépendant.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

Les agriculteurs vivent-ils généralement dans de grands ménages ? Oui ! La taille des ménages paysans était, avec une moyenne de 3,4 personnes, plus grande que celle des ménages des groupes témoins (jusqu'à 2,8 personnes). Dans le cas de 21 % des agriculteurs et de 28 % des paysannes, cinq personnes ou plus vivaient dans le même ménage. Moins de 10 % des agriculteurs et des paysannes vivaient dans un ménage d'une personne.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2017 – 2019

Évaluations antérieures des conditions de travail et de vie :

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



[Rapport agricole 2019 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2018 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2017 L'Homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2016 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie \(ESPA\)](#)

[Rapport agricole 2015 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, p. 50](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



La qualité de vie des producteurs de lait

Une qualité de vie satisfaisante est essentielle pour la pérennité des exploitations agricoles. Pourtant, rares sont les études scientifiques à avoir été réalisées sur cette question dans l'agriculture suisse. Les charges financière et psychique qui pèsent sur les producteurs de lait semblent plus lourdes que celles des autres producteurs. Ce phénomène est dû aux diverses adaptations majeures qu'a connues le secteur laitier suisse depuis le début du millénaire, telle la suppression du contingentement laitier. C'est pourquoi un projet de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et d'AGRIDEA a été consacré à la qualité de vie dans la production laitière : cette étude évalue l'importance de cette dimension pour les producteurs de lait ainsi que les stratégies auxquelles ils recourent pour avoir ou conserver une bonne qualité de vie.

Groupe sondé

L'équipe de projet a mené des entretiens en profondeur ou des discussions de groupe avec trente producteurs de lait à la tête de seize exploitations et avec quinze spécialistes de la vulgarisation. En règle générale, deux personnes par exploitation ont participé à l'étude, c'est-à-dire, selon la situation, le couple à la tête de l'entreprise ou le chef d'exploitation et son fils ou sa belle-fille. Pour déterminer les stratégies de qualité de vie éprouvées, l'équipe de projet a interrogé des familles de producteurs de lait qui se sont déclarées satisfaites de leur qualité de vie. Le groupe sondé devait par ailleurs refléter une certaine diversité (exploitations des régions des collines et de montagne, différentes structures d'exploitation, etc.). Il s'est avéré que les entreprises de l'étude étaient plutôt grandes et financièrement saines par rapport à l'exploitation laitière suisse moyenne.

La notion de qualité de vie

La notion de qualité de vie (Qv) permet de décrire et de mesurer l'impact de différents états sur la vie quotidienne des individus et dans la société, c'est-à-dire le niveau de Qv. La qualité de vie est un aspect important de la durabilité sociale et comporte une dimension subjective ainsi qu'une dimension objective. À l'inverse des critères subjectifs (appréciation personnelle), les critères objectifs peuvent être observés ou même évalués « de l'extérieur ». Il n'existe pas de définition unique de la notion de qualité de vie. S'appuyant sur des notions théoriques internationales, l'équipe de projet a mis au point sa propre approche, qui comporte les trois dimensions suivantes :

- **Dimension subjective**, composée du « bien-être cognitif » (p. ex. satisfaction), du bien-être émotionnel (p. ex. joie ou inquiétude) et le bien-être « eudémonique » (p. ex. raison d'être, but dans la vie)
- **Dimension objective matérielle** (p. ex. revenu, conditions de logement)
- **Dimension objective non matérielle** (p. ex. santé, loisirs ; voir aussi le tableau 1)

Bibliographie Antonovsky, A. (1997). *Salutogenese : Zur Entmystifizierung der Gesundheit* Tübingen : Dgvt. Bandura, A. (1977). *Self-efficacy : Toward a unifying theory of behavioral change* *Psychological Review* 84(2) : 191 - 215. OECD (2013). *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*. OECD Publishing https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/oecd-guidelines-on-measuring-subjective-well-being_9789264191655-en. Zapf, W. (1984). *Individuelle Wohlfahrt : Lebensbedingungen und wahrgenommene Lebensqualität* In : Glatzer, W. und Zapf, W. (eds), *Lebensqualität in der Bundesrepublik. Objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden*. Frankfurt a.M. : Campus Verlag, 13 - 26.

La qualité de vie perçue par les producteurs de lait

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les producteurs de lait interrogés ont des représentations de la qualité de vie très diverses. On distingue cependant onze catégories de critères (voir tableau ci-après). Les critères le plus souvent cités peuvent être rangés sous la catégorie du « Temps » : « Loisirs » pour se détendre et réduire le stress quotidien, « Vacances », « Temps pour la famille et pour soi ». Le critère « Temps pour réfléchir et planifier » en fait également partie. C'est en effet une condition indispensable pour la planification et l'application de stratégies permettant de conserver et d'améliorer la qualité de vie. Ce critère est d'ailleurs indissociable du souhait de pas toujours devoir courir. Ne jamais avoir une minute à soi ni pouvoir prendre du recul est un engrenage redoutable. Cette étude montre que, si la plupart des personnes sondées n'ont pas besoin de quatre semaines de vacances pour avoir une bonne qualité de vie, ils estiment néanmoins important d'avoir régulièrement la possibilité d'échapper à leur quotidien, d'avoir des journées libres ou de faire de temps en temps la grasse matinée le dimanche. D'autres critères de la qualité de vie concernent explicitement l'économie laitière ou l'agriculture. La diversité des tâches, la possibilité de les combiner avec d'autres activités, le travail en plein air, l'attachement et l'admiration pour son bétail sont autant de conditions essentielles pour la satisfaction professionnelle et donc pour une bonne qualité de vie. Autre facteur favorable : les moyens techniques qui facilitent le travail et le rendent moins fatigant physiquement. Enfin, la fierté du produit et la reconnaissance du client sont d'autant plus importantes pour la qualité de vie que ces sentiments donnent tout leur sens au travail du producteur.

Critères de la qualité de vie des producteurs de lait

Catégories de critères de la qualité de vie du point de vue des familles paysannes

Critères subjectifs	Critères objectifs	
	immatériels	matériels
Satisfaction	Temps	Lieu du domicile
Satisfaction par rapport à sa vie	Ne pas être « prisonnier » de l'exploitation	Ne pas devoir faire des navettes
Économie laitière	Liberté d'action	Finances
Relations avec les animaux	Avoir une vie privée suffisante	Pouvoir vivre de son travail
Liberté	Relations	Conditions de travail
Liberté d'agir	Cohésion dans l'exploitation	Simplification technique du travail
But existentiel	Santé	
Reconnaissance du produit par les consommateurs	Famille en bonne santé	

Source : BFH-HAFL

Onze catégories de critères Qv du point de vue des familles paysannes, illustrées chaque fois par un exemple.

Facteurs défavorables à la qualité de vie

Les producteurs de lait pensent que leur qualité de vie se dégrade lorsque l'un ou plusieurs des critères précités ne sont pas remplis. Ils estiment important de ne pas être « prisonnier » de l'exploitation, c'est-à-dire devoir traire les vaches deux fois par jour sans avoir la possibilité de quitter l'exploitation un ou plusieurs jours. Ils trouvent également que la qualité de vie est diminuée par les difficultés financières, les problèmes familiaux, conjugaux ou intergénérationnels, les soucis de santé personnels ou ceux des membres de la famille, le surmenage ou le poids de l'entière responsabilité de l'exploitation. Les maladies des animaux ou les problèmes de qualité du lait peuvent également nuire à la qualité de vie dans l'élevage

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



de bétail laitier. Autre facteur aggravant : les critiques émises par la population non agricole, à l'occasion, par exemple, de l'initiative populaire ou sur le terrain par des promeneurs.

Stratégies destinées à améliorer la qualité de vie

Le projet comprenait les stratégies individuelles destinées à améliorer ou à maintenir la qualité de vie par rapport à la structure et à la simplification du travail, à la délimitation des tâches, à l'élargissement des horizons et à l'adaptation de l'orientation de l'exploitation, domaines qui comportent aussi une dimension technique, organisationnelle ou personnelle. Conformément au critère du temps, capital pour la qualité de vie, la plupart des stratégies ont pour objectif d'organiser le travail et le quotidien de telle sorte que le producteur ait plus de temps libre et aussi la possibilité de procéder à des changements. Un aménagement adéquat de l'étable constitue un avantage, au même titre qu'une bonne équipe, une planification des tâches et des loisirs ainsi que des communautés d'exploitations ou des communautés intergénérationnelles. Les participants à l'enquête ont cité d'autres stratégies efficaces, à savoir l'augmentation de la valeur ajoutée grâce à la vente directe ou à la production biologique, ou l'abandon de branches d'exploitation qui n'apportent aucune satisfaction.

Importance pratique pour la recherche, la vulgarisation et les producteurs

Compte tenu des précédentes études, il était plutôt surprenant que le critère du temps revête une grande importance pour la qualité de vie : le critère des loisirs, pris dans le sens du temps libre, compense le facteur défavorable qu'est l'obligation de toujours rester dans l'exploitation. L'étude a par ailleurs révélé un autre fait nouveau : l'importance d'avoir le temps de réfléchir et de planifier. Ce critère est nécessaire, non seulement pour la mise au point de stratégies améliorant la qualité de vie, mais aussi pour une production de lait réussie. C'est ici que devraient intervenir la recherche et la vulgarisation en aidant les producteurs à répondre aux questions qu'ils se posent : comment et quand prendre le temps de planifier, comment trouver de bonnes idées et les réaliser, etc. En outre, les prochaines études qui seront menées devraient ne pas seulement porter sur le bien-être cognitif (satisfaction), mais aussi analyser le bien-être émotionnel et le bien-être eudémonique (liberté d'agir, etc.).

L'étude montre que les stratégies améliorant la qualité de vie relèvent souvent du domaine technique ou organisationnel. Ce constat signifie pour la vulgarisation que la qualité de vie devrait faire partie intégrante du conseil, et non pas être abordée séparément. Le projet incite à prévoir l'inscription de la qualité de vie comme valeur indicative importante pour les décisions stratégiques, dans une charte pour la vulgarisation agricole suisse. Les conseillers devraient par ailleurs suivre une formation qui leur permettrait d'intégrer de manière ciblée les questions sur la Qv dans les activités de conseil. C'est ainsi qu'il sera possible d'aider les producteurs à avoir ou à maintenir une bonne qualité de vie.

Indépendamment du conseil, les producteurs ont aussi tout à gagner à prendre volontairement le temps, à intervalles réguliers, de réfléchir à leur qualité de vie, à en parler avec leur conjoint ou en famille et, éventuellement, à adopter des stratégies dans ce sens au plan technique, organisationnel ou personnel.

Conclusions

Cette étude a permis de trouver des critères nouveaux ou plus précis pour la qualité de vie des familles de producteurs de lait et d'élargir les définitions existantes. Elle a également donné des pistes à explorer à la recherche et à la vulgarisation. Il n'existe pas plus de recette universelle pour la qualité de vie qu'une définition universelle de cette notion pour les producteurs de lait. Ceux-ci doivent plutôt trouver les mesures qui leur conviennent. Une

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



démarche dans laquelle la recherche et la vulgarisation peuvent les soutenir par des actions concrètes, comme le montre le projet. Il importe que tous les producteurs de lait prennent volontairement le temps de réfléchir et de planifier, et ce, pas seulement pour appliquer des stratégies favorables à la qualité de vie (planification du travail et des loisirs), mais aussi pour réussir leur production de lait.

Isabel Häberli et Sandra Contzen, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL,
sandra.contzen@bfh.ch



La transmission d'une exploitation agricole est un processus particulier à long terme

La manière dont se déroule la transmission d'une ferme influe sur l'avenir de l'exploitation agricole et de la famille paysanne. La cession ou la reprise familiale d'une exploitation agricole est un processus complexe qui impose des exigences élevées à toutes les parties concernées. Le fondement de la future vie et du travail en commun est alors posé.

Les services de vulgarisation et les services spécialisés disposent d'un grand savoir et d'une grande expérience quant à la planification et au déroulement de la cession d'une exploitation agricole. Mais les familles paysannes peinent à trouver des informations sur le processus idéal de cession d'une ferme ; elles doivent parfois chercher des informations à plusieurs endroits. Les enseignements tirés de la pratique et les résultats de la recherche en sciences sociales montrent que les questions sociales (en rapport, par exemple, avec la vie en commun, les attentes et les rôles respectifs) ne sont souvent abordées que de manière marginale lors de la transmission d'une exploitation. Or, ces questions peuvent avoir des conséquences importantes pour l'exploitation agricole et la famille. Nombreux sont ceux qui voudraient que la cession de la ferme soit bouclée en quelques semaines. Cependant, en agissant de la sorte, le temps manque pour une planification minutieuse.

Le projet « Cessions de fermes³⁶⁰ »

Dans le cadre du projet « Cessions de fermes³⁶⁰ », d'une durée de trois ans, des chercheuses de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) se sont penchées sur le sujet de la transmission intrafamiliale d'une ferme. Le projet avait pour but de développer, avec des partenaires issus des services de vulgarisation, des fiduciaires agricoles et de la population paysanne, des moyens auxiliaires qui impliquent toutes les personnes concernées par la transmission d'une ferme et les mettent en contact les unes avec les autres. Ces moyens aideront les familles paysannes et les conseillers en vulgarisation à démarrer en temps opportun le processus de transmission d'une ferme et à l'appréhender de manière globale.

Pour atteindre cet objectif, il fallait d'abord déterminer de quelle manière les familles paysannes vivent la transmission de leur ferme, à quels défis elles sont confrontées et à quels services de vulgarisation elles font appel. À cette fin, des entretiens ont été menés avec des familles paysannes qui se trouvent en plein processus de transmission d'une ferme. En outre, les représentants de la génération des cédants et de celle des repreneurs ont discuté des défis et des opportunités tels qu'ils les ont vécus dans le cadre du processus de transmission de la ferme. À l'occasion de plusieurs ateliers, les partenaires du projet et les familles paysannes se sont réunis et ont parlé de leurs expériences.

Un descriptif et une représentation graphique du processus de transmission d'une ferme ont été élaborés sur cette base. Ces deux documents sont disponibles en ligne et sont mis en lien avec d'autres documents (<https://www.remisedeferme-parcours.ch/>). Les partenaires du projet ont également développé un jeu de société et de cartes appelé « Parcours » ([http://www.bfh.ch/haf/remisedeferme-parcours](http://www.bfh.ch/haf//remisedeferme-parcours)). Ce jeu interactif permet aux participants d'entrer en conversation les uns avec les autres. Ensemble, ils discutent d'un large éventail de situations qui peuvent survenir pendant ou après la transmission d'une ferme et qui se fondent sur l'expérience des partenaires sur le terrain ainsi que sur la recherche. Un élément important du jeu est que les joueurs se mettent dans la peau d'autres personnes dans l'exploitation familiale. Enfin et surtout, le jeu vise à montrer qu'il existe différentes façons de résoudre les questions et les problèmes et qu'il vaut la peine d'envisager des solutions alternatives. Même les personnes qui n'aiment pas jouer peuvent utiliser les cartes comme sources d'inspiration et de réflexion.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

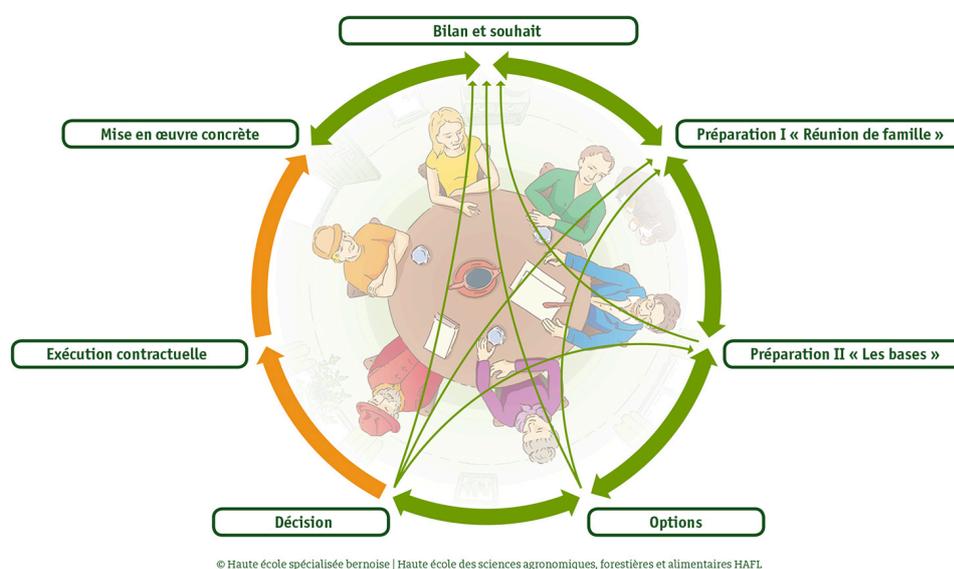


Le processus de transmission d'une ferme

La transmission d'une ferme est un processus qui se déroule différemment d'une famille et d'une exploitation à l'autre. Les personnes impliquées de la génération des cédants et de celle des repreneurs façonnent le processus. Outre les chefs d'exploitation actuels et futurs, il s'agit des partenaires des deux générations ainsi que des frères et sœurs de la génération suivante.

La représentation élaborée dans le cadre du projet montre la transmission d'une ferme sous la forme d'un processus en sept phases.

Les sept phases du processus de transmission d'une ferme



Source : HESB-HAFL. © Haute école spécialisée bernoise | Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFIL

Le processus de transmission d'une ferme n'est pas linéaire. Les acteurs concernés doivent parfois revenir à une étape antérieure lorsque de nouvelles questions se posent et doivent être réglées. Chaque phase porte sur des objectifs, des questions et des défis différents.

Chaque génération ou chaque personne peut se consacrer à certaines phases en particulier. La phase I « Liste des souhaits », par exemple, vise à ce que chacun prenne conscience de ses propres souhaits, valeurs et buts. Lors d'autres phases, les générations doivent chercher le dialogue. Par exemple lors de la phase I « Réunion de famille », où il s'agit de parler des souhaits, des attentes et des buts de chacun. L'échange ultérieur sur la réunion de famille avec un conseiller en vulgarisation peut être utile.

Souvent, les familles paysannes n'incluent pas consciemment la phase I et la phase II dans le processus de transmission ou ne prévoient pas assez de temps pour ce faire. Or, c'est précisément lors de ces phases que devraient être abordées les questions sociales et familiales importantes en rapport avec les attentes et les craintes, la vie et le travail en commun. La situation peut devenir émotionnelle et être difficile à résoudre. La dernière phase, soit la mise en œuvre concrète et la vérification de la solution retenue, devrait également être perçue encore plus fortement comme une étape du processus. Dans l'ensemble, la transmission d'une ferme est un processus à long terme, auquel il convient de consacrer le temps et l'attention nécessaires.



Conclusion

La transmission d'une ferme a des effets à long terme sur la famille et l'exploitation. Une planification et une mise en œuvre réfléchies en temps opportun permettent d'éviter les conséquences négatives (conflits intergénérationnels, situations financières difficiles, etc.). Les questions familiales et sociales sont plus délicates à aborder, tant pour les familles paysannes que pour les conseillers en vulgarisation. Le défi principal consiste alors à veiller à une communication efficace et ouverte au sein de chaque génération et entre les différentes générations. Le jeu « Parcours », qui peut être utilisé dans le cadre de la famille, de la vulgarisation et de la formation professionnelle, peut y contribuer.

Informations et liens relatifs au projet « Cessions de fermes³⁶⁰ »

Titre : Des approches innovantes pour une planification et une réalisation globales des cessions de fermes (Cessions de fermes³⁶⁰)
Durée : 2017 – 2020
Exécution : Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de la Haute école spécialisée bernoise HESB-HAFL
Financement : Office fédéral de l'agriculture, Fondation Sur-la-Croix, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HESB-HAFL
Parcours – le jeu de la remise de ferme : www.bfh.ch/hafl/remisedeferme-parcour
Le processus de transmission d'une ferme : <https://www.remisedeferme-parcours.ch/>

Dr. Sandra Contzen et Isabel Häberli, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HESB-HAFL, sandra.contzen@bfh.ch



Recherche et vulgarisation axées sur la famille paysanne

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans le secteur agricole, notamment par les actions suivantes :

- octroi de contributions pour des projets de recherche ;
- attribution de mandats de recherche ;
- adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation.

La recherche et la vulgarisation ont traité un large éventail de thèmes, comme les effets des bandes fleuries dans la culture des choux sur les pollinisateurs et les organismes utiles prédateurs ou l'agriculture de demain et les facteurs influant sur les performances des exploitations et de leurs structures dans les conditions futures.

Le tableau ci-dessous recense les projets et les études axés sur la famille paysanne, qui ont bénéficié d'un soutien financier en 2019.

Projets de recherche et de vulgarisation axés sur la famille paysanne en 2019

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Projets en cours	Exécutant	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Le divorce dans l'agriculture	HAFL	Le projet a permis de recueillir des données sur le divorce dans l'agriculture et les expériences vécues dans cette situation. Les résultats obtenus ont été mis à la disposition des couples et des familles d'agriculteurs dans une publication (Cahier spécial de la revue UFA). Plus d'infos sur le projet.	10/2017 – 04/2020	42 000 fr.
Des approches innovantes pour une planification et une réalisation globales des cessions de fermes (cession de fermes 360)	HAFL	Le projet analyse le processus de cession d'une ferme sur la base d'expériences vécues. De nouvelles approches et des outils participatifs interactifs ont été mis au point pour les familles d'agriculteurs et les services de vulgarisation (« La remise de ferme – un processus à long terme », Parcours, site Internet). Plus d'infos sur le projet.	07/2017 – 06/2020	130 000 Fr.
Qualité de vie dans la production laitière (MilkQualiLife)	HAFL / AGRIDEA	Le projet avait pour but de savoir comment les familles paysannes élevant des vaches laitières jugeaient leur qualité de vie. Leur perception subjective a été comparée avec une évaluation objective et extérieure de la qualité de vie dans les exploitations. Le projet s'est aussi intéressé en particulier aux stratégies que les familles ont développées pour améliorer leur qualité de vie. Plus d'infos sur le projet.	08/2017 – 06/2020	133 400 Fr.
Renforcement des compétences en matière de conseil systémique pour aider les familles paysannes confrontées à des crises	HAFL	Le conseil systémique prend en considération le « système social » et aide l'individu à trouver lui-même des solutions à ses problèmes par une réflexion personnelle. Ce projet vise à enrichir les compétences en matière de conseil systémique grâce aux expériences réalisées	02/2020 – 06/2022	60 000 Fr.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFAG, document interne

L'OFAG soutient par ailleurs un projet où le point de vue des familles paysannes joue un rôle, mais où les questions à ce sujet n'occupent pas une place centrale. C'est le cas du projet « Augmentation de la durée de vie utile des vaches laitières suisses : facteurs déterminants, scénarios pour l'avenir et développement de stratégies » (FiBL, AGRIDEA, HAFL; 2020 – 2025), qui cherche à comprendre ce qui empêche les familles paysannes de garder plus longtemps les vaches laitières et ce qui les aiderait.

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Assurances et prestations sociales

» Assurances sociales

Les assurances sociales constituent l'essentiel du dispositif de sécurité sociale en Suisse. Les assurances telles que l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) garantissent les agriculteurs et leurs familles contre les risques dont les conséquences financières excèdent leurs capacités.

Quelle est la situation des agriculteurs et des paysannes en fait d'assurances et de prestations sociales ? Quelle est l'importance de ces aides publiques ? Faute de données, il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie professionnelle dans la plupart des assurances sociales. L'étude ci-après se limite donc à l'AVS, aux allocations familiales dans l'agriculture et à l'aide sociale.

Assurance-vieillesse et survivants

L'AVS contribue à couvrir les moyens d'existence minimaux des assurés à la retraite et des assurés qui se trouvent dépourvus après le décès de la personne qui subvenait à leurs besoins. Les chiffres considérés ci-dessous ne concernent pas la rente AVS, mais le revenu déterminant pour les cotisations à l'AVS, c'est-à-dire, pratiquement, la base des rentes AVS.

» AVS

Comment est calculée la rente AVS ?

La rente AVS est calculée sur la base du salaire déterminant et d'éventuelles bonifications pour tâches d'éducation ou d'assistance. Le montant de la rente dépend de celui du revenu, ainsi que du nombre d'années de cotisation entre l'âge de 18 ans et celui de la retraite.

Les dernières statistiques concernant les revenus déterminants pour les cotisations à l'AVS datent de 2016. Ces statistiques concernent 5,6 millions de personnes. Elles comprennent des indépendants, des employés ainsi que des personnes sans activité lucrative. Parmi ces dernières, on compte par exemple les femmes et les hommes au foyer, mais aussi bon nombre de paysannes dont le travail n'est pas rétribué et qui n'exercent aucune autre activité rémunérée ; du point de vue des assurances sociales, elles sont aussi considérées comme des personnes sans activité lucrative.

Sur les quelque 5,1 millions de personnes exerçant une activité lucrative et versant des cotisations à l'AVS, 48 400 sont des personnes indépendantes dans l'agriculture, hommes ou femmes ; ils représentent environ 1 % des cotisants. Environ trois quarts des agriculteurs (soit 32 200 personnes) et des agricultrices et des paysannes (4 600) gagnent l'essentiel de leur revenu dans l'agriculture, qu'ils exercent ou non une autre activité lucrative. La moitié d'entre eux tirent aussi un revenu d'une activité hors de l'agriculture.

Revenu annuel soumis aux cotisations à l'AVS et réalisé en 2016 par des indépendants dans l'agriculture

Revenu annuel soumis aux cotisations à l'AVS et réalisé en 2016 par des indépendants dans l'agriculture (âgés de 18 à 63/64 ans)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Revenu AVS 2016	Nombre	Total du revenu AVS moyen (moyenne arithmétique)	Part réalisée dans l'agriculture	Part réalisée dans une autre activité lucrative ³	Âge moyen
		Fr.	Fr.	Fr.	Ans
Hommes	42 400	74 900	55 200	19 700	48,5
Femmes	6 000	42 700	30 700	12 200	48,7
Total ou valeur moyenne	48 400	70 900	52 200	18 800	48,5

¹ Évaluation spécifique. Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65 ans et plus ou 66 ans et plus). Personnes sans autre activité lucrative : le montant de 0 franc est employé pour calculer la valeur moyenne. Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2020.

Sur quelles données repose la statistique des revenus soumis aux cotisations AVS ?

La Centrale de compensation (CdC) à Genève reçoit des caisses de compensation, à des fins statistiques, les données totalisant tous les revenus constituant l'assiette des cotisations AVS et inscrits aux comptes AVS individuels. À cet égard, il est possible d'établir une statistique concernant les indépendants dans l'agriculture, vu que les caisses de compensation enregistrent leurs cotisations dans une catégorie particulière.

Le revenu des indépendants qui ne versent que la cotisation AVS minimale et dont l'activité produit un revenu inconnu est déterminé d'office suivant un barème (table des cotisations des indépendants et des personnes sans activité lucrative). En 2016, ce revenu se montait à 9333 francs et concernait 15 % des agriculteurs (5700 hommes et 1600 femmes). Il convient de préciser que tous les indépendants peuvent réduire leur revenu soumis à l'AVS en rachetant dans la prévoyance professionnelle, mais on ignore le montant de ces rachats.

En 2016, les femmes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture étaient presque deux fois plus nombreuses (6000 femmes) qu'en 2000 (3400). Le revenu annuel tiré de cette activité a presque doublé lui aussi, passant de 16 400 à 30 700 francs.

Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges financières que constituent, pour les familles, la naissance, puis l'entretien et l'éducation des enfants.

Allocations familiales prévues par la LFA et la LAFam

Il existe deux sortes d'allocations familiales, prévues respectivement par la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) et par la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam).

Droit aux allocations familiales ?

Les allocations familiales visées par la LFA concernent les agricultrices et les agriculteurs indépendants, les exploitants d'alpages, les pêcheurs professionnels ainsi que les employés du

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



secteur agricole. Celles qui sont prévues par la LAFam concernent tous les employés, tous les indépendants, de même que les personnes sans activité lucrative dont le revenu est modeste.

Financement des allocations familiales

Les allocations familiales des employés agricoles, prévues par la LFA, sont partiellement financées par leurs employeurs. La part restante et les charges des allocations familiales des agriculteurs sont couvertes aux deux tiers par la Confédération et à un tiers par les cantons. Les allocations prévues par la LAFam sont financées uniquement par les cotisations des employeurs et celles des indépendants. Quant aux allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative, elles sont financées par les cantons.

» [Allocations familiales dans l'agriculture](#)

Montants mensuels des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation	Montant
	Fr.
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfants de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

¹ Montant majoré de 20 francs dans les régions de montagneSource : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Ces montants sont majorés de 20 francs dans la région de montagne, pour aider les familles nombreuses des paysans de montagne, qui sont économiquement défavorisées. Les employés agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Certains cantons versent en outre d'autres allocations, à savoir par exemple les allocations de naissance ou les allocations d'adoption.

Allocations familiales versées à l'agriculture en 2019 selon la LFA

Allocations familiales versées à l'agriculture en 2019 selon la LFA

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Bénéficiaires		Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs		Fr.
Employés agricoles	8 401			
Allocations pour enfant	8 356	15,862		1 898
Allocations de formation professionnelle	2 493	5,415		2 172
Allocations de ménage	7 877	7,425		943
Agriculteurs et agricultrices	12 395			
Allocations pour enfant	20 211	46,167		2 284
Allocations de formation professionnelle	8 615	20,855		2 421
Total	20 796	95,724		4 603

Exploitants d'alpages et pêcheurs professionnels inclus. Il n'est versé qu'une allocation par enfant. Les bénéficiaires des seules allocations de ménage ne sont pas tous recensés. Source : OFAS

Les allocations familiales versées dans le secteur agricole ont enregistré un net recul ces dernières années. Ce phénomène est principalement dû à deux facteurs : l'évolution structurelle dans l'agriculture et le nombre croissant de familles paysannes à percevoir, en raison d'une modification législative, des allocations en vertu de la loi sur les allocations familiales (LAFam) plutôt que de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). En 2009, les allocations familiales octroyées dans le secteur agricole s'élevaient encore à 150 millions de francs, tandis qu'en 2019, elles n'étaient plus que de 95 millions de francs, ce qui représente un recul de 40 %.

Aide sociale

Toute personne résidant en Suisse a droit à une aide sociale si elle se trouve dans le besoin. L'application de la politique d'aide sociale, de même que l'organisation du dispositif chargé de cette application varient d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre.

» [Aide sociale](#)

Le tableau ci-dessous présente une statistique de l'aide sociale établie par l'OFS. Cette statistique comprend seulement les bénéficiaires qui, au moment où ils ont déposé la demande de prestations, étaient actifs professionnellement dans l'agriculture et le sont restés.

Personnes actives dans l'agriculture bénéficiaires de l'aide sociale en 2018

Personnes actives dans l'agriculture bénéficiaires de l'aide sociale en 2018¹

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)
	Nombre	Nombre
Indépendants	54	81
Employés	210	394
Autres actifs du ménage	292	478
Actifs résidant de façon permanente dans un établissement ou selon d'autres modes d'hébergement	29	31
Totalité des actifs	585	984

¹ Évaluation spécifique : dossiers de personnes actives bénéficiant de l'aide sociale dans l'agriculture en fonction de la situation professionnelle. Les données sur le secteur (agriculture) qui figurent dans la statistique de l'aide sociale manquent de précision (forte proportion de valeurs non disponibles). Les chiffres présentés ici doivent être considérés comme une approximation.

En 2018, 585 dossiers d'aide sociale étaient ouverts dans l'agriculture ; ils concernaient 984 personnes (contre 490 dossiers et 945 personnes en 2013, année de la première statistique spéciale). Ces chiffres doivent être considérés comme une approximation, vu la forte proportion de données non disponibles.

Le coût annuel de l'aide sociale, rapporté au nombre des bénéficiaires, se monte à environ 10 400 francs en moyenne par bénéficiaire. Au total, les dépenses des cantons et des communes pour l'aide sociale dans le secteur agricole se chiffrent à 10 millions de francs par an.

Se serrer la ceinture au lieu de faire appel à l'aide sociale ?

Comme il faut prouver que l'on est dans le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiquées aux services publics concernés. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. En outre, le lien étroit existant entre l'exploitation et le ménage constitue un autre obstacle aux démarches à entreprendre pour obtenir une aide sociale. C'est pourquoi les paysannes et les agriculteurs préfèrent se serrer la ceinture pendant les périodes difficiles et vivre sur leurs réserves (extrait de « *Conditions de vie et stratégie d'adaptation des ménages agricoles en situation difficile* » de S. Contzen, E. Crettaz et J. Forney et al., 2015).

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



La campagne « SAVE FOOD, FIGHT WASTE »

La campagne nationale de la Fondation PUSCH a pour objectif de réduire les déchets alimentaires. Pour mener à bien son action, la fondation bénéficie du soutien d'offices fédéraux (OFAG, OFEV et OSAV) et de nombreux autres partenaires. S'éloignant des discours moralisateurs, PUSCH a fait appel à des *Food Ninjas* pour incarner la lutte contre le gaspillage.

Le gaspillage alimentaire – une nouvelle approche pour un problème bien connu

Les déchets alimentaires sont un problème bien connu. D'un point de vue éthique, ils sont problématiques. De plus, ils portent inutilement atteinte aux ressources naturelles, comme le sol et l'eau. D'après les sondages, la population estime que cette question concerne moins les ménages que l'industrie de transformation, le commerce de détail et le secteur de la restauration. Or, cette impression est trompeuse. Nous savons aujourd'hui qu'une grande partie des pertes évitables proviennent de la consommation privée. Raison pour laquelle cette campagne cherche à inciter les consommateurs à changer leurs habitudes. Une mission que s'est assignée la fondation PUSCH, dédiée à la sensibilisation aux sujets environnementaux, qui organise entre autres des ateliers dans des écoles ou des entreprises pour informer sur le développement durable et les comportements écoresponsables.

Placée sous le slogan « SAVE FOOD, FIGHT WASTE », cette campagne a été lancée en novembre 2019 pour une durée de deux ans. Elle est soutenue et financée par de nombreux partenaires, comme l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), mais aussi vingt cantons, plusieurs villes, des acteurs de poids tout au long de la chaîne de création de valeur (y compris l'Union suisse des paysans, Nestlé, Migros, Coop, Aldi, Lidl) ainsi que toutes les associations de défense des consommateurs.

La campagne ou comment devenir un Food Ninja

La campagne a pour but de faire prendre conscience de l'importance du gaspillage alimentaire et d'informer davantage sur cette question. Il s'agit de changer durablement le comportement de la population et, à terme, de réduire les déchets alimentaires.

C'est à cette fin qu'un film publicitaire de 60 secondes a été tourné pour faire découvrir au public le mouvement des Food Ninjas. L'héroïne est une femme d'un certain âge, d'une énergie surprenante. La première séquence du film la montre au saut du lit. Après quelques bâillements, elle se lève en exécutant un salto. Quelques secondes suffisent pour comprendre que cette femme est une *ninja*. Et pas n'importe laquelle : une *Food Ninja*. Notre valeureuse guerrière explique qu'elle a toujours eu soin de ne pas gaspiller la nourriture pour des raisons pécuniaires. Une habitude à laquelle elle reste fidèle par conviction. Vêtue de son costume de combat, l'héroïne sort dans la rue, où elle rencontre plusieurs autres Food Ninjas. Ils décident alors de s'unir contre le gaspillage alimentaire. Le spectateur découvre ensuite dans le générique des conseils sur la manière d'éviter les restes de nourriture et de devenir à son tour un Food Ninja.

Mobiliser plutôt que culpabiliser

Une question se pose néanmoins : notre Food Ninja arrivera-t-elle vraiment à changer le comportement de la population ? Beaucoup de personnes ayant déjà été confrontées à la question du gaspillage alimentaire, il serait malvenu de s'ériger en moraliste. Les gens sont en effet bien plus réceptifs à un discours cohérent et non culpabilisant. La campagne a donc renoncé aux méthodes classiques de sensibilisation pour miser davantage sur la mobilisation.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Le film montre qu'un vaste mouvement est en train d'émerger pour lutter contre ce fléau. Il semble dès lors normal de le rejoindre. La campagne donne des informations sur le site www.savefood.ch pour sensibiliser encore davantage à ce problème.

L'union fait la force

Le message clé de la campagne est véhiculé par ce film et cinq petits clips vidéos. Ces films sont diffusés via différents médias (YouTube, Facebook, site Internet, portails de revues, etc.) et les canaux des partenaires pour pouvoir atteindre le mieux possible le public cible. Les partenaires disposent d'une multitude de supports de communication (affiches, sets de table, etc.). À noter enfin le rôle particulièrement important que jouent les messages diffusés par PUSCH et ses partenaires dans les réseaux sociaux (Twitter, etc.). Et maintenant, un seul mot d'ordre : sus aux déchets alimentaires !



L'un des logos de la campagne « SAVE FOOD, FIGHT WASTE ».

Vinzenz Jung, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, vinzenz.jung@blw.admin.ch



Compensation des surfaces d'assolement – carte indicative

Plan sectoriel des surfaces d'assolement – de quoi s'agit-il ?

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement (plan sectoriel SDA) est une base d'aménagement du territoire qui sert à garantir une surface minimale de terres destinées à la production agricole en Suisse. Il s'agit notamment d'assurer que le pays dispose d'un approvisionnement en denrées alimentaires suffisant en cas de grave situation de pénurie. La Confédération est responsable du plan sectoriel. Cette tâche est réglée dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700).

Pendant plusieurs années, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a dirigé l'évaluation, l'analyse et le remaniement du plan sectoriel SDA, datant de 1992 ; l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ont participé de manière intensive à ces travaux. Le Conseil fédéral a approuvé le nouveau plan sectoriel en mai 2020.

Le plan sectoriel SDA remanié vise à assurer le maintien et la protection à long terme de la superficie et de la qualité des sols fertiles en Suisse.

Obligation de compenser

La compensation est un principe important de la protection des sols les plus fertiles à long terme. Si, par exemple, la fonction de production végétale d'un sol est irrémédiablement détruite du fait de travaux de construction, il faut revaloriser le sol à un autre endroit pour qu'il atteigne le niveau de qualité des SDA, ce pour compenser la perte. Le plan sectoriel SDA règle les cas dans lesquels la consommation de surfaces doit être compensée ainsi que le type de sol entrant en ligne de compte pour la revalorisation. Dans le cas des projets fédéraux, par exemple, l'intégralité de la surface consommée doit être compensée.

Qu'est-ce que la qualité SDA ?

Critère	Seuil	Remarques
Zone climatique	A / B / C / D1-4	Les zones climatiques sont indiquées dans la carte des aptitudes climatiques pour l'agriculture en Suisse.
Pente	≤ 18 %	
Profondeur utile du sol pour les plantes	≥ 50 cm	Renseigne sur l'épaisseur du sol où peuvent pousser les racines, pour cette raison aussi appelée zone racinaire.
Polluants selon l'OSol	≤ Seuil d'investigation	Seuils d'investigation pour les cultures alimentaires (OSol, annexe 1, chapitre 12).
Superficie d'un seul tenant	Au moins 1 ha de superficie et forme adéquate de la parcelle	Indépendamment de leur taille, des surfaces peuvent être comptabilisées en SDA quand elles jouxtent des SDA et constituent avec elles une unité d'exploitation rationnelle qui présente une superficie d'au moins 1 ha.

Exigences minimales pour les nouveaux sols à inclure dans l'inventaire des SDA Source : plan sectoriel SDA

L'HOMME > SOCIÉTÉ



En Suisse, la SDA totale minimale a été fixée dès 1992. Chaque canton reste responsable de la protection à long terme du contingent qui lui est alloué. Les cantons sont chargés de veiller à ce que la consommation de SDA doive être compensée au plus tard lorsque le contingent cantonal ne peut plus être respecté. Dans certains cantons, cependant, la part consommée de SDA doit être compensée pour chaque projet de construction, sauf dans le cas de très petites surfaces.

La mise en œuvre de cette obligation n'est pas aisée dans la pratique. Par exemple, il faut examiner quelles sont les surfaces qui se prêtent à une compensation, si les propriétaires sont d'accord, combien coûte cette revalorisation et si elle peut même être approuvée en vertu du droit de la construction.

Reconstitution des SDA

Les sols détruits de manière irréversible peuvent être reconstitués à l'aide de méthodes requérant beaucoup de temps et d'argent, mais le résultat ne peut bien entendu pas être comparé à des sols naturels. **Réhabilitation** : il s'agit de la reconstitution du sol après une atteinte temporaire (extraction de gravier, mise en décharge, construction de routes, etc.). Le sol retrouve ainsi ses caractéristiques typiques et peut être utilisé d'une manière appropriée au site. La reconstitution d'un sol se fait par couches successives. Tant le sous-sol que la couche supérieure du sol doivent être ajoutés avec soin et sans compactage. Les travaux de réhabilitation durent plusieurs années, puis le sol ne peut être cultivé que de manière limitée pendant quelques années, pour éviter qu'il soit compacté. Il importe que le travail soit effectué de manière techniquement parfaite et soigneuse, car c'est la seule façon d'obtenir la fertilité des sols attendue.

Sols appropriés pour la compensation

Les sols qui se prêtent le mieux à une compensation sont les sols « anthropiques dégradés ». Il s'agit de sols qui ne sont plus en mesure de remplir leur fonction en raison d'altérations importantes causées par l'homme, par exemple le compactage dû aux machines lourdes ou l'imperméabilisation due à l'activité de construction. Ils sont donc beaucoup moins fertiles, peuvent à peine stocker l'eau ou sont tellement compactés que l'eau ne peut plus s'y infiltrer.

Carte indicative pour la compensation des surfaces d'assolement

Le plan sectoriel SDA stipule que les cantons doivent établir une carte indicative pour faciliter la recherche de possibilités de compensation en cas de projets de construction. Certains cantons ont déjà établi une telle carte, d'autres doivent encore le faire dans un délai de trois ans.

Surfaces appropriées pour la revalorisation

Pour établir une carte indicative, il faut d'abord trouver des surfaces qui entrent en ligne de compte pour la revalorisation. Il s'agit par exemple de surfaces imperméables ou de sols « anthropiques dégradés ». Dans la plupart des cas, ces surfaces ont été considérablement altérées, voire compactées en profondeur par des activités de construction ou par l'adjonction inadéquate de matériaux terreux. Il peut également s'agir de sols contaminés par des polluants. Ces surfaces peuvent être identifiées à partir de photographies aériennes, de cartes pédologiques, de cadastres de sites pollués, de listes de zones d'extraction ou de cartes historiques, ainsi qu'à partir d'études de sol existantes.

Les surfaces doivent également pouvoir répondre aux critères de qualité pour SDA : elles ne doivent donc pas avoir de pente supérieure à 18 % et elles doivent constituer une unité d'exploitation rationnelle d'une superficie minimale de 1 ha.

L'HOMME > SOCIÉTÉ

**Critères d'exclusion**

Les zones appropriées doivent être examinées au regard de divers critères d'exclusion. Les sols des zones protégées ou les objets naturels protégés ne peuvent pas être revalorisés. De même, les surfaces situées dans la zone à bâtir, en forêt ou dans l'espace réservé aux eaux ne peuvent pas être utilisées pour une compensation.

Autres critères

Lorsqu'une surface doit être revalorisée, d'autres critères sont encore à prendre en considération : la compensation doit être aussi simple que possible à mettre en œuvre, le propriétaire foncier doit être d'accord avec la revalorisation, les surfaces doivent être réparties aussi uniformément que possible au niveau régional et être de tailles différentes, et la revalorisation doit être conforme à l'autorisation. En outre, il convient généralement d'inclure dans la carte suffisamment de surfaces pour les probables compensations des quinze prochaines années.

Une visite sur le terrain et une évaluation sur place par des pédologues sont certainement recommandées, tout comme une consultation interne des autorités cantonales afin d'écartier les sites inadéquats. La carte indicative peut être continuellement améliorée grâce à de nouveaux relevés cartographiques et à de nouvelles collectes de données.

Rapport sur la carte indicative

Afin de faciliter l'élaboration d'une carte indicative aux cantons, la société Basler & Hofmann a rédigé un rapport de synthèse qui rassemble les principaux critères, les principales expériences et les principales procédures. Les cantons peuvent utiliser ce rapport, mais sont libres de procéder autrement. Il importe que les projets de construction ne soient pas retardés de manière significative par la recherche de surfaces de compensation.

Informations complémentaires sur la protection des terres cultivées

Le rapport sur la carte indicative a été publié sur le site internet de l'ARE. Vous trouverez de plus amples informations sur le plan sectoriel SDA [ici](#).

Petra Hellemann, OFAG, secteur Améliorations foncières, petra.hellemann@blw.admin.ch



Introduction

La rubrique « Exploitation » est consacrée à l'évolution des structures et à la conjoncture économique du secteur agricole.

L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur le cheptel. En 2019, la Suisse comptait au total 50 038 exploitations agricoles, soit 1,6 % de moins qu'en 2018. Ces chiffres indiquent une évolution structurelle plus faible, en pourcentage, que les années précédentes.

La rubrique présente aussi la situation économique de l'agriculture, tant au plan de du secteur que des exploitations agricoles. En 2019, le revenu net d'entreprise du secteur s'est élevé à 3,001 milliards de francs, une augmentation de 31 millions de francs par rapport à 2018. Chaque exploitation a en moyenne atteint en 2019 un revenu d'environ 74 200 francs, soit 5 % de plus que l'année précédente.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Exploitation

Le recul du nombre d'exploitations se poursuit

Depuis des décennies, un changement constant s'opère dans l'agriculture suisse. Ce changement s'exprime notamment par un recul de nombre d'exploitations agricoles. En parallèle, la taille des exploitations n'a cessé d'augmenter. Les paragraphes suivants examinent plus en détail l'évolution de ces caractéristiques structurelles.

En 2019, la Suisse comptait au total 50 038 exploitations, soit 814 de moins que l'année précédente (-1,6 %). Une entreprise exploite en moyenne une surface de 20,9 hectares.

» [Relevé des structures agricoles 2019](#)

Évolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation en %
	2000	2018	2019	2000 - 2019	2018 - 2019
0 - 3 ha	8 371	5 342	5 203	-2,5	-2,6
3 - 10 ha	18 542	9 271	9 039	-3,7	-2,5
10 - 20 ha	24 984	14 873	14 382	-2,9	-3,3
20 - 30 ha	11 674	10 576	10 462	-0,6	-1,1
30 - 50 ha	5 759	7 944	8 015	1,8	0,9
> 50 ha	1 207	2 846	2 937	4,8	3,2
Total	70 537	50 852	50 038	-1,8	-1,6

Source : OFS

Durant les 19 premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 20 499 unités au total, soit de 1,8 % par année. Pendant cette période, presque un tiers des exploitations a disparu. Le recul, en chiffres absolus, le plus important concerne les exploitations de la classe de grandeur 10 à 20 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté. Cette taille d'une exploitation peut actuellement être définie comme le seuil à partir duquel le nombre d'exploitations augmente globalement. Au cours des dernières décennies, ce seuil a continuellement augmenté. Au début des années 2000, il se situait encore à environ 25 hectares.

Augmentation des exploitations dirigées par une femme

La tendance générale à la baisse ne s'applique pas aux exploitations agricoles dirigées par une femme. Leur nombre augmente en permanence. En 2019, on comptait 3289 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 6,6 % de l'ensemble des exploitations. Il s'agit de 130 exploitations ou 4,2 % de plus que l'année précédente. Entre 2000 et 2019, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 943 unités, soit de 1,8 % par an.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2018	2019	2000 - 2019	2018 - 2019
0 - 3 ha	654	638	683	0,2	7,1
3 - 10 ha	1 116	1 090	1 100	-0,1	0,9
10 - 20 ha	418	841	872	3,9	3,7
20 - 30 ha	95	344	361	7,3	4,9
30 - 50 ha	52	198	220	7,9	11,1
> 50 ha	11	46	53	8,6	15,2
Total	2 346	3 157	3 289	1,8	4,2

Source : OFS

La taille des exploitations dirigées par une femme est en hausse

Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont surreprésentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites que la moyenne. On observe toutefois une nette évolution vers des exploitations plus grandes.

Le taux de diminution le plus bas concerne la région des collines

En raison d'un changement de la méthode de relevé de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en ce qui concerne la répartition des exploitations entre les régions, les chiffres de 2018 et de 2019 ne peuvent être comparés entre eux que dans une mesure limitée. Important : en 2019, la zone de l'exploitation a été fixée conformément aux coordonnées géographiques du site de l'exploitation. Il en résulte les changements suivants en 2019 par rapport à la méthode précédente : région de plaine -34 exploitations ou -0,2 %, région des collines +275 exploitations ou +2,0 %, région de montagne -241 exploitations ou -1,7 %. Le changement de méthode a également une influence sur les valeurs concernant l'évolution 2000-2019. Cependant, la tendance générale reste la même avec la nouvelle méthode, en raison de la longueur de la série chronologique. Cela signifie que le taux de diminution le plus faible est toujours celui de la région des collines. La modification a uniquement un effet sur la statistique. Il n'y a donc pas de conséquence sur les paiements directs ou d'autres mesures de politique agricole pour les exploitations.

Évolution du nombre d'exploitations par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2018	Nombre d'exploitations 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Région de plaine	31 612	22 586	22 153	-1,9	-1,9
Région des collines	18 957	14 174	14 255	-1,5	0,6
Région de montagne	19 968	14 092	13 630	-2,0	-3,3
Total	70 537	50 852	50 038	-1,8	-1,6

Source : OFS

En 2019, la répartition des exploitations dirigées par une femme entre les régions était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine, la part de ces exploitations est un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (42 % contre 44 %) ; dans la région des collines, la proportion est identique (28 %) et, dans la région de montagne, elle est légèrement plus élevée (31 % contre 27 %). La forte hausse dans la région des collines et la baisse dans la région de montagne en 2019 s'explique par le changement de la méthode de relevé.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2018	Nombre d'exploitations 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Région de plaine	924	1 325	1 368	2,1	3,2
Région des collines	580	813	911	2,4	12,1
Région de montagne	842	1 019	1 010	1,0	-0,9
Total	2 346	3 157	3 289	1,8	4,2

Source : OFS

Exploitations à plein temps et à temps partiel : différences importantes selon les régions

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2019 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,0 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9 % et de 1,7 %, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,3 %). Il en va autrement des exploitations à temps partiel : le recul de 3,1 % observé dans la région de montagne est de loin le plus marqué, suivi par la région de plaine (1,8 %) et la région des collines (0,9 %). Entre 2018 et 2019, le taux de diminution des exploitations à temps plein (2 %) était nettement plus élevé que celui des exploitations à temps partiel (0,6 %). En raison du changement de méthode de relevé, la comparaison 2018 – 2019 par région ne reflète qu'imparfaitement la situation.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2018	2019	2000 – 2019	2018 – 2019
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	16 817	16 433	-1,9	-2,3
Région des collines	13 793	9 989	9 942	-1,7	-0,5
Région de montagne	11 910	9 529	9 236	-1,3	-3,1
Total	49 239	36 335	35 611	-1,7	-2,0
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	5 769	5 720	-1,8	-0,8
Région des collines	5 164	4 185	4 313	-0,9	3,1
Région de montagne	8 058	4 563	4 394	-3,1	-3,7
Total	21 298	14 517	14 427	-2,0	-0,6

Source : OFS

Seulement la moitié des femmes gèrent leur exploitation à plein temps

Dans le cas des exploitations dirigées par des femmes, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel est différente par rapport à la situation générale. Si environ 71 % des exploitations totales sont gérées à plein temps, seulement la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Entre 2000 et 2019, ce rapport a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à temps plein. En raison du changement de méthode de relevé, la comparaison 2018 – 2019 par région ne reflète qu'imparfaitement la situation.

Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par des femmes, par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Caractéristiques	Nombre	Nombre	Nombre	Variation	Variation
	d'exploitations	d'exploitations	d'exploitations	annuelle en %	annuelle en %
	2000	2018	2019	2000 – 2019	2018 – 2019
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	763	785	4,6	2,9
Région des collines	175	379	430	4,8	13,5
Région de montagne	211	428	433	3,9	1,2
Total	717	1 570	1 648	4,5	5,0
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	562	583	-0,1	3,7
Région des collines	405	434	481	0,9	10,8
Région de montagne	631	591	577	-0,5	-2,4
Total	1 629	1 587	1 641	0,0	3,4

Source : OFS

Informations complémentaires

Des données détaillées sur les exploitations par canton, zone et type d'entreprise sont disponibles dans la base de données interactive de l'OFS.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution des exploitations agricoles

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2018 nombre	2019 nombre
0 – 1	3 609	2 123	2 073
1 – 3	4 762	3 219	3 130
3 – 5	5 393	2 519	2 519
5 – 10	13 149	6 752	6 520
10 – 15	13 812	7 632	7 328
15 – 20	11 172	7 241	7 054
20 – 25	7 244	5 988	5 915
25 – 30	4 430	4 588	4 547
30 – 40	4 168	5 435	5 460
40 – 50	1 591	2 509	2 555
50 – 70	921	1 941	1 985
70 – 100	209	677	716
> 100	77	228	236
Total	70 537	50 852	50 038

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



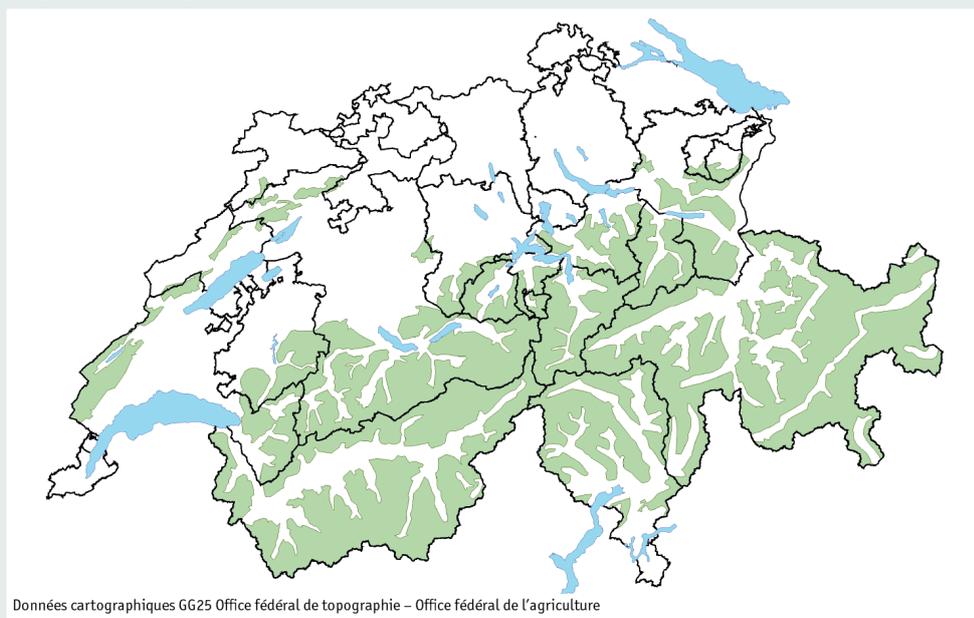
Exploitations d'estivage

Pour entretenir les vastes alpages du pays, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivage sont utilisées durant la saison d'alpage et servent à la mise à l'alpage de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique : l'utilisation exclusive de surfaces herbagères, qui sont adaptées au site et exploitées de manière échelonnée. La région d'estivage comprend la surface utilisée par tradition pour l'économie alpestre. Les pâturages d'alpage se situent en général à une haute altitude mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se situer à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile ; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

Région d'estivage



Source : OFAG

Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts n'est possible qu'avec des animaux consommant des fourrages grossiers. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.

Utilisation durable de la région d'estivage

EXPLOITATION > STRUCTURES



Les alpages doivent être exploités durablement ; ce principe est concrétisé comme suit :

- Les exploitations d'estivage doivent être gérées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'épandre des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation du canton (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillage et la friche. Il convient de lutter contre les plantes posant problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter le guide sur l'embroussaillage et les plantes posant des problèmes

sur le site Internet d'Agridea. Concernant les plantes posant problème, des informations plus poussées figurent sous www.patura-alpina.ch.

Évolution des exploitations d'estivage

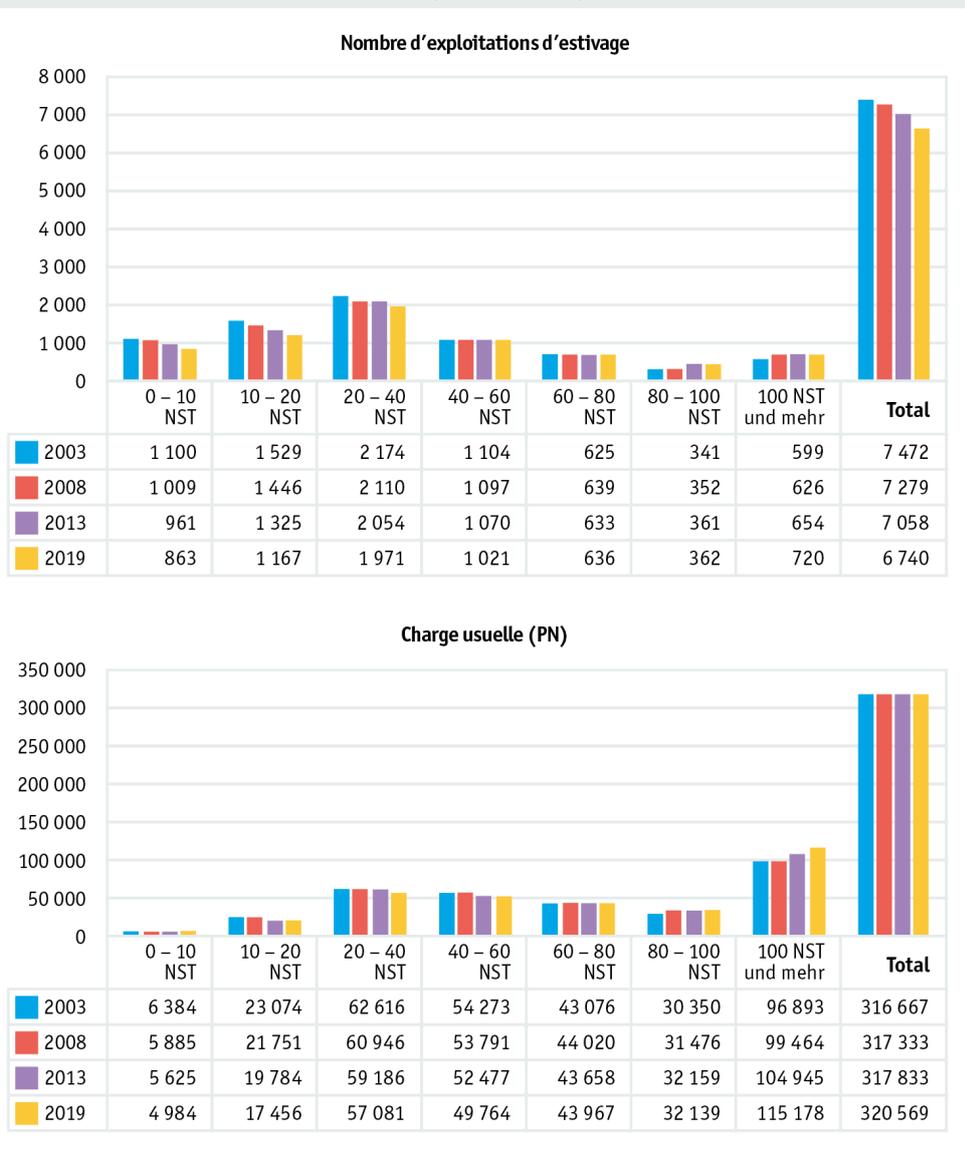
La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant 100 jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage.

Entre 2003 et 2019, le nombre d'exploitations d'estivage est passé de 7472 à 6740. Toutefois, le niveau de charge usuelle en bétail est demeuré relativement stable dans l'ensemble. Avec le temps, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Evolution des exploitations d'estivage (2003 – 2019)

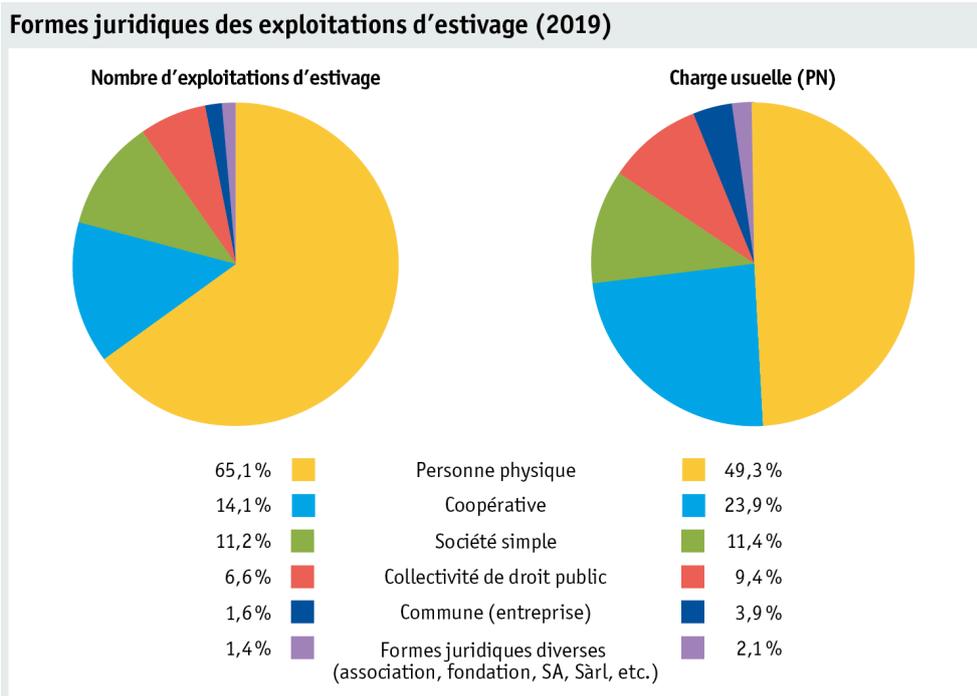


Source : OFAG

Conditions d'exploitation

Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition et de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques.

EXPLOITATION > STRUCTURES



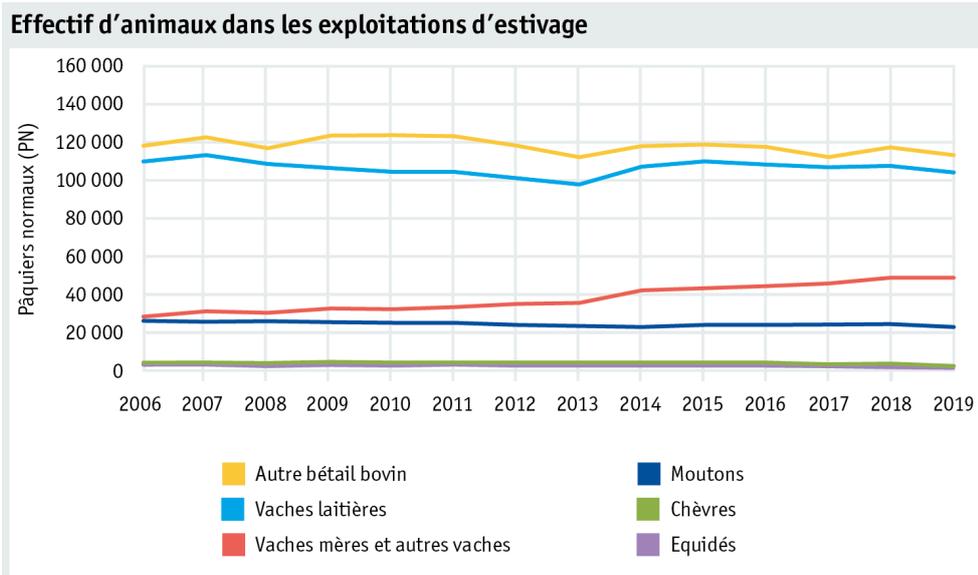
Source : OFAG

Évolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux sont restés relativement stables dans les alpages suisses entre 2000 et 2019, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a diminué d'environ 15 % pendant cette période. En parallèle, le nombre de vaches mères a triplé. Cette évolution est due aux changements dans les exploitations de plaine et de montagne. Entre 2000 et 2019, le nombre de moutons et de chevaux estivés a diminué d'environ 25 %, alors que le nombre de chèvres a augmenté de 20 % environ. L'estivage des moutons est relativement onéreux en raison de la protection des troupeaux.

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de l'effectif d'animaux estivés selon les différentes catégories d'animaux.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Évolution de l'estivage de moutons

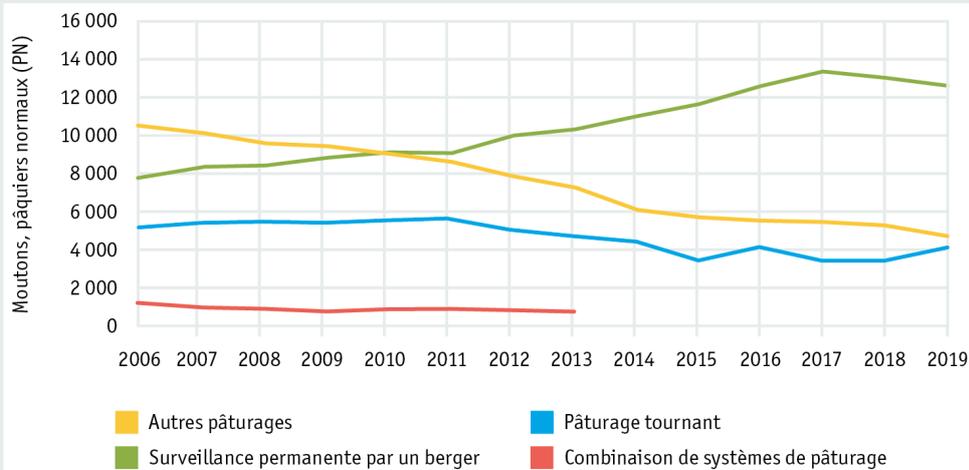
Depuis l'année de contribution 2003, les contributions d'estivage pour les moutons (brebis laitières exceptées) sont différenciées en fonction du système de pacage. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie qu'un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens garde le troupeau et le conduit chaque jour à un pâturage. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2019.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Estivage des moutons selon le système de pâturage



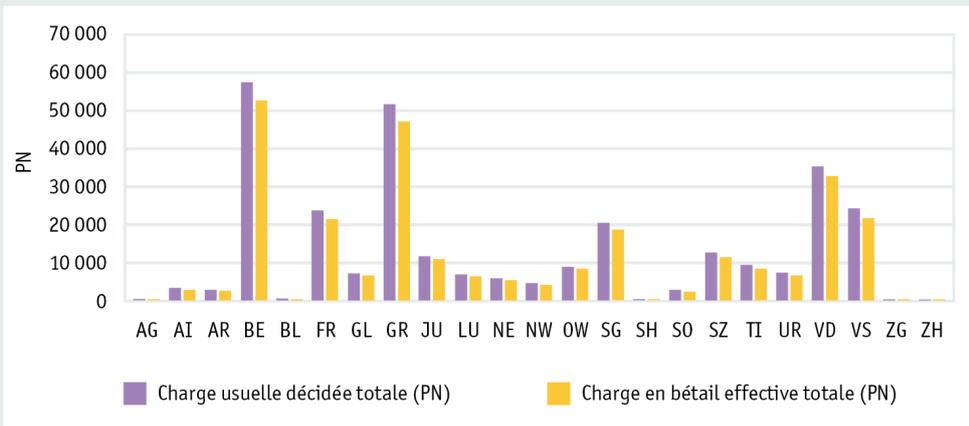
Source : OFAG

Degré d'utilisation des exploitations d'estivage

Le degré d'utilisation des exploitations d'estivage par le bétail peut être calculé sur la base du bétail effectivement estivé par rapport à la charge usuelle. Globalement, le degré d'utilisation des alpages en 2019, sans les alpages à moutons, était de 91 %. Le degré d'utilisation des deux plus grands cantons pratiquant l'estivage, à savoir BE et GR, correspondait à peu près à cette valeur.

Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par canton.

Degré d'utilisation des estivages par canton, année 2019, sans moutons



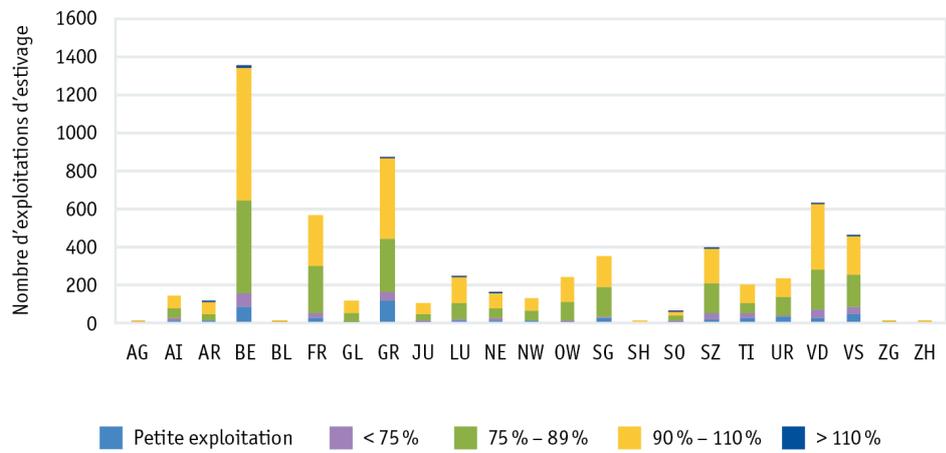
Source : OFAG

Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par exploitation d'estivage.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Degré d'utilisation des exploitations d'estivage, année 2019, sans moutons



Source : OFAG

Simon Hasler, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, simon.hasler@blw.admin.ch

EXPLOITATION > STRUCTURES



Personnes actives

Le recul se situe dans la moyenne à long terme

L'analyse de l'évolution structurelle dans l'agriculture concerne non seulement le nombre d'exploitations, mais aussi celui de personnes actives. L'évolution de ces caractéristiques structurelles est examinée ci-dessous plus en détail.

En 2019, 150 133 personnes étaient actives dans l'agriculture, soit 1,5 % de moins qu'un an auparavant. Le taux de diminution se situe dans la moyenne à long terme.

Évolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2018	2019	2000 – 2019	2018 – 2019
Main-d'œuvre familiale : hommes	101 685	73 523	72 074	-1,8	-2,0
Main-d'œuvre familiale : femmes	64 292	44 274	43 265	-2,1	-2,3
Total de la main-d'œuvre familiale	165 977	117 797	115 339	-1,9	-2,1
dont :					
Chefs d'exploitation : hommes	74 724	47 695	46 749	-2,4	-2,0
Chefs d'exploitation : femmes	2 346	3 157	3 289	1,8	4,2
Chefs d'exploitation : total	77 070	50 852	50 038	-2,2	-1,6
Main-d'œuvre non familiale : hommes	27 476	23 558	23 745	-0,8	0,8
Main-d'œuvre non familiale : femmes	10 340	11 087	11 049	0,3	-0,3
Total de la main-d'œuvre non familiale	37 816	34 645	34 794	-0,4	0,4
Total des personnes actives	203 793	152 442	150 133	-1,6	-1,5

Source : OFS

Au total, l'emploi agricole a reculé d'environ 53 700 personnes entre 2000 et 2019. La diminution annuelle, de 1,6 %, est moins rapide que celle des exploitations (-1,8 %). La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe,

EXPLOITATION > STRUCTURES



soit respectivement près de 50 600 et 3000 personnes en moins. Depuis l’an 2000, le nombre de cheffes d’exploitation ne cesse d’augmenter parmi la main-d’œuvre familiale. L’année sous rapport, la main-d’œuvre non familiale a légèrement augmenté pour les hommes et a légèrement baissé pour les femmes.

En chiffres absolus, le nombre de personnes actives à plein temps diminue plus fortement

Au cours des 19 dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 1,9 % et de 1,4 % par an. En chiffres absolus, le recul est plus net pour l’activité à plein temps (-29 000 personnes), que pour l’activité à temps partiel (-24 600 personnes). Tant pour les personnes actives à temps plein que pour les personnes actives à temps partiel, le pourcentage de diminution est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette évolution s’est accentuée au cours de l’année sous revue.

Évolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

Caractéristiques	Nombre de personnes actives		Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	
	2000	2018		2019	2000 – 2019
Activité à plein temps					
Hommes	76 985	55 508	54 523	-1,8	-1,8
Femmes	19 010	12 765	12 430	-2,2	-2,6
Total	95 995	68 273	66 953	-1,9	-1,9
Activité à temps partiel					
Hommes	52 176	41 573	41 296	-1,2	-0,7
Femmes	55 622	42 596	41 884	-1,5	-1,7
Total	107 798	84 169	83 180	-1,4	-1,2

Source : OFS

epuis l’an 2000, le recul du nombre de personnes actives est comparable dans toutes les régions. En raison du changement de méthode de relevé, la comparaison 2018 – 2019 par région ne reflète qu’imparfaitement la situation.

Évolution du nombre de personnes actives par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Région	Nombre de personnes actives		Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	
	2000	2018		2000 – 2019	2018 – 2019
Région de plaine	102 950	77 336	76 162	-1,6	-1,5
Région des collines	51 108	38 322	38 533	-1,5	0,6
Région de montagne	49 735	36 784	35 438	-1,8	-3,7
Total	203 793	152 442	150 133	-1,6	-1,5

Source : OFS

Informations complémentaires

Des données détaillées sur les exploitations par canton, zone et type d'entreprise sont disponibles dans la base de données interactive de l'OFS.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2018	2019	2000	2018	2019	2000	2018	2019
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	32 385	31 628	25 385	15 310	15 121	74 724	47 695	46 749
	Femmes	524	1 238	1 295	1 822	1 919	1 994	2 346	3 157	3 289
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	7 749	7 497	18 212	18 079	17 828	26 961	25 828	25 325
	Femmes	14 281	7 348	7 152	47 665	33 769	32 824	61 946	41 117	39 976
Main-d'œuvre familiale total		72 893	48 720	47 572	93 084	69 077	67 767	165 977	117 797	115 339
Main-d'œuvre non familiale suisse étrangère	Hommes	10 836	7 735	7 716	5 125	3 841	3 867	15 961	11 576	11 583
	Femmes	2 592	1 731	1 631	4 194	3 689	3 853	6 786	5 420	5 484
	Hommes	8 061	7 639	7 682	3 454	4 343	4 480	11 515	11 982	12 162
	Femmes	1 613	2 448	2 352	1 941	3 219	3 213	3 554	5 667	5 565
Main-d'œuvre non familiale total		23 102	19 553	19 381	14 714	15 092	15 413	37 816	34 645	34 794
Personnes occupées total		95 995	68 273	66 953	107 798	84 169	83 180	203 793	152 442	150 133

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Surface agricole utile

Léger recul de la surface agricole

La surface agricole utile (SAU) est une autre caractéristique importante qui est examinée dans le cadre du développement structurel de l'agriculture. Les chapitres suivants donnent un aperçu de l'évolution de cette caractéristique structurelle importante.

En 2019, la surface agricole utile a baissé de 1247 hectares par rapport à 2018 et s'est montée à 1,044 million d'hectares. Cette baisse de 0,1 % se situe dans la moyenne à long terme.

Évolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha		SAU en ha		SAU en ha		Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2018	2019	2000 - 2019	2018 - 2019			
0 - 3 ha	10 196	6521	6 361	-2,5	-2,5			
3 - 10 ha	120 404	60 892	59 170	-3,7	-2,8			
10 - 20 ha	365 673	221 657	214 647	-2,8	-3,2			
20 - 30 ha	282 316	259 765	257 086	-0,5	-1,0			
30 - 50 ha	212 766	298 193	301 490	1,9	1,1			
> 50 ha	81 136	197 948	204 975	5,0	3,5			
Total	1 072 491	1 044 976	1 043 729	-0,1	-0,1			

Quelle: BFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 28 800 hectares ou 0,1 % par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées d'environ 213 000 hectares, soit une augmentation de 72 %. En 2019, ces exploitations, qui représentent 21,9 % des exploitations totales, ont exploité près de 506 000 hectares, ce qui correspond à 48,5 % de la surface agricole utile totale.

La région de plaine est sous pression

La diminution de la surface agricole utile entre 2000 et 2019 était la plus élevée en région de plaine, aussi bien en pourcentage qu'en chiffres absolus. En raison du changement de méthode de relevé, la comparaison 2018 - 2019 par région ne reflète qu'imparfaitement la situation.

Évolution de la surface agricole utile par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Région	SAU en ha 2000	SAU en ha 2018	SAU en ha 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Région de plaine	510 392	491 818	490 413	-0,2	-0,3
Région des collines	277 214	270 008	274 313	-0,1	1,6
Région de montagne	284 886	283 150	279 003	-0,1	-1,5
Total	1 072 492	1 044 976	1 043 729	-0,1	-0,1

Source : OFS

Les surfaces herbagères constituent la plus grande part

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (70,2 %) et en cultures céréalières (13,6 %). Entre 2000 et 2019, les terres arables ouvertes ont enregistré un recul d'environ 20 500 hectares et les prairies permanentes d'environ 23 700 hectares. Par contre, les surfaces de prairies temporaires (11 300 ha), le reste de la SAU (3900 ha) et les cultures pérennes (300 ha) ont augmenté.

Évolution de la surface agricole utile par mode d'exploitation

Mode d'exploitation	SAU en ha 2000	SAU en ha 2018	SAU en ha 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Terres ouvertes	292 548	275 439	272 056	-0,4	-1,2
Prairies temporaires	115 490	122 700	126 738	0,5	3,3
Prairies permanentes	629 416	607 534	605 703	-0,2	-0,3
Cultures pérennes	23 750	24 218	24 049	0,1	-0,7
Autres SAU	11 287	15 085	15 183	1,6	0,6
Total	1 072 491	1 044 976	1 043 729	-0,1	-0,1

Source : OFS

Informations complémentaires

Des données détaillées sur les exploitations par canton, zone et type d'entreprise sont disponibles dans la base de données interactive de l'OFS.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur ha	Surface agricole utile		
	2000 ha	2018 ha	2019 ha
0 – 1	1 336	678	674
1 – 3	8 861	5 842	5 688
3 – 5	21 348	10 053	10 038
5 – 10	99 056	50 839	49 131
10 – 15	171 817	95 329	91 551
15 – 20	193 856	126 328	123 096
20 – 25	161 311	133 967	132 402
25 – 30	121 005	125 798	124 684
30 – 40	142 266	186 729	187 848
40 – 50	70 501	111 463	113 642
50 – 70	52 672	112 392	114 895
70 – 100	17 021	54 648	58 043
> 100	11 444	30 908	32 037
Total	1 072 492	1 044 974	1 043 729

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Animaux

Les effectifs d'animaux diminuent

Tout comme les autres caractéristiques structurelles, les effectifs d'animaux continuent d'évoluer. En 2019, ils se sont montés à 1,291 million d'unités de gros bétail, soit 1,4 % de moins qu'en 2018. Cette valeur est nettement plus élevée que l'évolution à long terme.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB		Nombre d'UGB 2019	Variation annuelle en %	
	2000	2018		2000 – 2019	2018 – 2019
0 – 3 ha	76 050	63 073	58 375	-1,4	-7,4
3 – 10 ha	161 757	76 979	74 809	-4,0	-2,8
10 – 20 ha	497 684	29 9521	285 939	-2,9	-4,5
20 – 30 ha	335 237	333 936	330 367	-0,1	-1,1
30 – 50 ha	212 892	344 112	344 147	2,6	0,0
> 50 ha	66 327	191 886	197 356	5,9	2,9
Total	1 349 947	1 309 507	1 290 993	-0,2	-1,4

Source : OFS

Le nombre d'unités de gros bétail a diminué d'environ 59 000 unités au cours des 19 dernières années. Comme pour les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30 hectares (21,9 % de toutes les exploitations) détiennent 41,9 % des unités de gros bétail.

L'effectif d'animaux diminue surtout dans la région de plaine et de montagne

La plus grande partie de la diminution des effectifs depuis 2000 a eu lieu dans la région de plaine (-29 300 UGB) et dans la région de montagne (-24 400 UGB). En raison du changement de méthode de relevé, la comparaison 2018 – 2019 par région ne reflète qu'imparfaitement la situation.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Région	Nombre d'UGB 2000	Nombre d'UGB 2018	Nombre d'UGB 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Région de plaine	623 215	604 499	593 910	-0,3	-1,8
Région des collines	402 552	397 553	397 275	-0,1	-0,1
Région de montagne	324 180	307 455	299 808	-0,4	-2,5
Total	1 349 947	1 309 507	1 290 993	-0,2	-1,4

Source : OFS

Moins de bovins et de porcs, davantage de volaille

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2019 est dû à la catégorie du bétail bovin et des porcs. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chevaux, les chèvres et d'autres animaux consommant des fourrages grossiers tels que les bisons, les cerfs, les lamas et les alpagas.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie animale	Nombre d'UGB 2000	Nombre d'UGB 2018	Nombre d'UGB 2019	Variation annuelle en % 2000 – 2019	Variation annuelle en % 2018 – 2019
Bétail bovin	1 025 990	957 774	945 103	-0,4	-1,3
Porcs	194 417	183 510	175 461	-0,5	-4,4
Volailles	42 887	67 919	69 643	2,6	2,5
Ovins	40 426	41 046	40 791	0,0	-0,6
Caprins	8 678	12 354	12 401	1,9	0,4
Équidés	35 667	43 202	43 861	1,1	1,5
Autres animaux consommant des fourrages grossiers	934	2 706	2 743	5,8	1,4
Autres animaux	948	996	990	0,2	-0,6
Total	1 349 947	1 309 507	1 290 993	-0,2	-1,4

Source : OFS

Informations complémentaires

Des données détaillées sur les exploitations par canton, zone et type d'entreprise sont disponibles dans la base de données interactive de l'OFS.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur ha	Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2018 nombre	2019 nombre
0 – 1	61 209	51 777	47 142
1 – 3	14 842	11 296	11 232
3 – 5	28 698	13 464	13 158
5 – 10	133 059	63 515	61 651
10 – 15	240 173	128 394	120 406
15 – 20	257 511	171 127	165 533
20 – 25	199 032	173 411	171 015
25 – 30	136 205	160 525	159 352
30 – 40	148 511	221 829	220 964
40 – 50	64 382	122 283	123 182
50 – 70	44 518	114 855	116 925
70 – 100	13 641	51 642	54 497
> 100	8 168	25 390	25 935
Total	1 349 947	1 309 508	1 290 993

Source : OFS

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Comptes économiques de l'agriculture

Conformément à l'art. 5 de la loi sur l'agriculture (LAgr, RS 910,1), les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture (RS 919.118), sur la base de deux systèmes d'indicateurs. Quant à l'évaluation sectorielle, elle se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union suisse des paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE


Prix courants en millions de francs	2000/02	2016	2017	2018 ¹	2019 ²	2020 ³
Production du secteur agricole	11 274	10 895	10 748	10 958	11 373	11 392
- Consommation intermédiaires	6 943	6 840	6 854	6 843	7 198	6 976
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 330	4 055	3 894	4 114	4 175	4 415
- Amortissements	2 039	2 023	2 007	2 059	2 070	2 050
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 291	2 032	1 886	2 055	2 105	2 365
- Autres impôts sur la production	119	156	147	131	140	125
+ Autres subventions (découplées)	2 407	2 930	2 930	2 940	2 952	2 950
Revenus des facteurs	4 579	4 806	4 669	4 865	4 917	5 191
- Rémunération des salariés	1 135	1 256	1 262	1 313	1 327	1 325
Excédent net d'entreprise / Revenu de l'activité indépendante	3 444	3 550	3 407	3 552	3 590	3 866
- (fermages et intérêts à payer						
- intérêts perçus)	509	480	571	599	606	607
Revenu net d'entreprise⁴	2 998	3 086	2 852	2 970	3 001	3 276

¹ Résultats semi-définitifs, état au 08.09.2020 ² Résultats provisoires, état au 08.09.2020 ³ Résultats estimés, état au 08.09.2020 ⁴ Est désigné comme revenu net d'entreprise dans la littérature et dans la méthodologie Eurostat Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde. En raison de la révision des comptes nationaux ainsi que des comptes économiques et des comptes satellites du secteur primaire effectuée en septembre 2020, toutes les séries temporelles ont été revues. Source : OFS

La valeur de la production agricole est estimée pour 2020 à 11,392 milliards de francs. Elle est de 3,3 % plus élevée que la valeur moyenne des trois années de 2017 à 2019. La crise du coronavirus a eu des effets positifs sur les revenus de l'agriculture, car, notamment, les prix du bétail de boucherie ont grimpé et la vente directe a augmenté. Les bonnes conditions météorologiques ont aussi eu un impact positif : il n'y a pas eu d'événements météorologiques extrêmes, de sorte que les cultures se sont bien développées. À l'exception de la brève période de confinement, la production animale correspondait aux attentes du marché et de meilleurs prix ont été obtenus par rapport à l'année précédente.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



La valeur de la production végétale, qui s'est établie en 2020 à 4,191 milliards francs (horticulture productrice incluse), a diminué de 5,5 % par rapport à l'année précédente. La raison principale en est la production moyenne, mais nettement plus faible d'autres plantes fourragères (fourrages grossiers provenant de prairies et de pâturages) par rapport à l'année précédente. La production animale a progressé de 4,5 % par rapport à 2019, pour atteindre 5,736 milliards de francs, principalement en raison des recettes issues de l'élevage bovin, porc et avicole. Tandis que les prix à la production ont été déterminants dans le cas des bovins et des porcs, les volumes de production l'ont été dans le cas de la volaille.

Les consommations intermédiaires sont les principaux postes de dépenses. Elles ont diminué de 3,1 %, pour passer à 6,976 milliards de francs. Il reste donc 3,276 milliards de francs, qui constituent le revenu net des entreprises agricoles, un revenu en hausse de 9,2 % par rapport à l'année précédente.

Résultat de la production du secteur agricole, en prix de production courants

Comptes de l'agriculture, en prix courants

La production végétale 2020 (4,191 milliards de francs, horticulture productrice incluse) se situe dans la moyenne des trois années précédentes.

La production animale 2020 (5,736 milliards de francs) devrait connaître une progression de 6,8 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

Les prestations de services agricoles (729 millions de francs) devraient être plus élevées de 5,0 % en 2020 par rapport à la moyenne des trois années précédentes. La valeur de la production de services agricoles, qui représente en particulier les travaux à façon pour des tiers (p. ex. semis et récolte), a continué d'augmenter ces dernières années, ce qui indique une optimisation et une spécialisation des processus de production agricole.

Le produit des activités secondaires non agricoles non séparables devrait, en 2020, reculer de 4,5 % par rapport à la moyenne des trois années 2017 à 2019, pour se fixer à 737 millions de francs.

Les consommations intermédiaires devraient s'établir à 6,976 milliards de francs en 2020, ce qui correspond environ à la moyenne des trois années 2017 à 2019.

La valeur ajoutée brute aux prix de base (4,415 milliards de francs) devrait s'améliorer de 8,7 % par rapport à la moyenne des trois années 2017 à 2019.

Il en résulte pour l'ensemble du secteur un revenu net d'entreprise de 3,276 milliards de francs, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à la moyenne des trois années 2017 à 2019.

Thomas Meier, OFAG, secteur Politique agricole, thomas.meier@blw.admin.ch

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2017	2018 ¹	2019 ²	2000/02 – 2017/19	2020 ³	2017/19 – 2020
Production de biens agricoles	10 184 386	9 281 318	9 472 533	9 926 971	-6.1 %	9 926 352	3.8 %
Production végétale	4 618 143	3 995 894	4 141 773	4 436 181	-9.2 %	4 190 796	0.0 %
Céréales (semences comprises)	536 718	379 580	344 302	377 802	-31.6 %	390 607	6.4 %
Blé	296 709	242 478	224 557	238 811	-20.7 %	244 442	3.9 %
Orge	111 233	63 959	56 111	61 375	-45.6 %	66 006	9.1 %
Maïs-grain	77 169	48 608	41 586	51 516	-38.8 %	55 736	18.0 %
Autres céréales	51 607	24 534	22 048	26 100	-53.1 %	24 423	0.8 %
Plantes industrielles	261 299	257 193	236 962	238 213	-6.6 %	261 941	7.3 %
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	95 907	96 032	90 586	31.5 %	107 867	14.5 %
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	13 542	13 518	14 004	38.1 %	14 204	3.8 %
Tabac brut	20 386	18 084	15 614	14 963	-20.4 %	14 805	-8.7 %
Betteraves sucrières	154 982	122 710	103 913	107 118	-28.2 %	111 464	0.2 %
Autres plantes industrielles	4 411	6 950	7 885	11 544	99.3 %	13 601	54.7 %
Plantes fourragères	1 296 639	870 003	790 262	1 201 460	-26.4 %	946 798	-0.7 %
Maïs fourrager	170 136	158 788	150 794	164 872	-7.0 %	160 435	1.4 %
Plantes sarclées fourragères	16 352	2 998	2 361	2 792	-83.4 %	2 255	-17.0 %
Autres plantes fourragères	1 110 151	708 217	637 107	1 033 796	-28.6 %	784 108	-1.1 %
Produits maraîchers et horticoles	1 308 364	1 425 359	1 434 142	1 377 262	7.9 %	1 412 229	0.0 %
Légumes frais	480 734	721 042	714 257	689 313	47.3 %	730 642	3.2 %
Plantes et fleurs	827 629	704 317	719 885	687 949	-14.9 %	681 587	-3.2 %
Pommes de terre (plants compris)	195 487	170 207	182 984	185 521	-8.1 %	179 954	0.2 %
Fruits	577 251	464 985	633 214	559 104	-4.3 %	535 215	-3.1 %
Fruits frais	323 237	286 091	390 284	351 089	6.0 %	352 345	2.9 %
Raisins	254 014	178 894	242 930	208 015	-17.3 %	182 870	-12.9 %
Vin	438 193	413 642	503 751	479 825	6.3 %	446 741	-4.1 %
Autres produits végétaux	4 192	14 925	16 156	16 994	282.3 %	17 311	8.0 %
Production animale	5 566 243	5 285 424	5 330 760	5 490 790	-3.5 %	5 735 555	6.8 %
Bovins	1 054 310	1 390 190	1 380 246	1 412 859	32.3 %	1 487 308	6.7 %
Porcins	1 071 629	883 714	846 181	962 020	-16.3 %	1 017 162	13.4 %
Equidés	6 525	4 218	3 256	1 319	-55.1 %	866	-70.5 %
Ovins et caprins	57 927	49 090	52 272	53 418	-10.9 %	59 455	15.2 %
Volailles	190 394	313 951	328 545	328 817	70.1 %	353 228	9.1 %
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	8 331	8 607	8 331	-35.4 %	8 449	0.3 %
Lait	2 982 435	2 355 094	2 424 093	2 433 111	-19.4 %	2 497 493	3.9 %
Oeufs	182 442	259 769	268 702	278 898	47.5 %	291 060	8.2 %
Autres produits animaux	7 554	21 068	18 859	12 018	129.2 %	20 535	18.6 %
Production de services agricoles	548 217	684 749	672 529	725 234	26.6 %	728 861	5.0 %
Prestations de services agricoles	513 835	684 749	672 529	725 234	35.1 %	728 861	5.0 %
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
Production agricole	10 732 603	9 966 067	10 145 062	10 652 206	-4.5 %	10 655 212	3.9 %
Activités accessoires non agricoles non séparables	541 076	781 507	812 457	720 959	42.6 %	736 655	-4.5 %
Transformation de produits agricoles	182 811	184 504	188 272	183 699	1.5 %	183 581	-1.0 %
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	358 264	597 004	624 185	537 260	63.6 %	553 074	-5.6 %
Production de la branche agricole	11 273 678	10 747 575	10 957 519	11 373 165	-2.2 %	11 391 867	3.3 %

¹ Semi-définitif, état au 08.09.2020

² Provisoire, état au 08.09.2020

³ Estimation, état au 08.09.2020

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Suite à la révision des comptes nationaux ainsi que des comptes économiques et satellites du secteur primaire de septembre 2020, l'ensemble des séries a été révisé.

Source : OFS

Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2017	2018 1	2019 2	2000/02 – 2017/19 %	2020 3	2017/19 – 2020 %
Production de la branche agricole	11 273 678	10 747 575	10 957 519	11 373 165	-2.2 %	11 391 867	3.3 %
Consommations intermédiaires, total	6 943 377	6 853 951	6 843 139	7 197 936	0.3 %	6 976 415	0.2 %
Semences et plants	316 004	264 110	250 445	251 870	-19.2 %	251 245	-1.7 %
Energie, lubrifiants	413 436	513 355	531 501	532 199	27.2 %	458 684	-12.7 %
Engrais et produits d'amendement du sol	159 383	220 790	211 738	214 009	35.2 %	206 888	-4.0 %
Produits de traitement des plantes et pesticides	143 234	76 034	72 489	75 538	-47.9 %	74 341	-0.5 %
Vétérinaire et médicaments	136 802	168 037	177 319	219 217	37.6 %	217 390	15.5 %
Aliments	3 207 771	2 679 704	2 664 384	2 767 527	-15.7 %	2 631 374	-2.7 %
Entretien du matériel	444 780	571 686	539 986	533 445	23.3 %	538 848	-1.7 %
Entretien des bâtiments	134 530	219 728	237 473	250 771	75.4 %	247 327	4.8 %
Services agricoles	548 217	684 749	672 529	725 234	26.6 %	728 861	5.0 %
Autres biens et services	1 294 414	1 356 471	1 386 277	1 526 866	9.9 %	1 513 473	6.3 %
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	144 805	99 286	98 997	101 261	-31.0 %	107 984	8.1 %
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 330 302	3 893 624	4 114 380	4 175 228	-6.2 %	4 415 453	8.7 %
Consommation de capital fixe	2 038 807	2 007 479	2 059 022	2 070 314	0.3 %	2 050 062	0.2 %
Biens d'équipement	1 092 136	1 106 389	1 147 543	1 182 647	4.9 %	1 190 068	3.9 %
Constructions	832 983	772 275	771 650	749 987	-8.2 %	724 625	-5.2 %
Plantations	98 704	107 606	110 740	113 272	12.0 %	113 490	2.7 %
Autres	14 984	21 209	29 089	24 407	66.2 %	21 878	-12.1 %
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 291 494	1 886 146	2 055 357	2 104 915	-12.0 %	2 365 391	17.4 %
Autres impôts sur la production	119 446	147 417	130 790	140 392	16.8 %	124 612	-10.7 %
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 930 019	2 940 342	2 952 265	22.2 %	2 950 251	0.3 %
Revenu des facteurs	4 579 383	4 668 747	4 864 910	4 916 788	5.2 %	5 191 031	7.8 %
Rémunération des salariés	1 135 116	1 261 576	1 312 590	1 326 955	14.6 %	1 325 079	1.9 %
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 444 267	3 407 171	3 552 320	3 589 833	2.1 %	3 865 952	9.9 %
Fermages à payer	219 155	410 080	439 966	442 541	96.6 %	443 384	2.9 %
Intérêts de la dette à payer	258 085	153 054	150 385	154 593	-40.8 %	155 050	1.6 %
Intérêts à recevoir	31 358	8 290	8 198	8 452	-73.5 %	8 696	4.6 %
Revenu net d'entreprise⁴	2 998 385	2 852 327	2 970 167	3 001 151	-1.9 %	3 276 214	11.4 %

¹ Semi-définitif, état au 08.09.2020

² Provisoire, état au 08.09.2020

³ Estimation, état au 08.09.2020

⁴ Est désigné comme bénéfice net d'entreprise dans la littérature et dans la méthodologie Eurostat

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Suite à la révision des comptes nationaux ainsi que des comptes économiques et satellites du secteur primaire de septembre 2020, l'ensemble des séries a été révisé.

Source : OFS

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats du Dépouillement centralisé des données comptables, effectué par Agroscope. Ces données fournissent divers éléments du revenu, mais aussi des indicateurs, par exemple sur la stabilité financière, révélateurs de la situation économique des exploitations agricoles.

» Dépouillement centralisé des données comptables

Pour obtenir une estimation plus précise du revenu des exploitations agricoles suisses, l'IDU a procédé par sondage en comparant un échantillon défini aléatoirement avec les données de l'exercice comptable 2015.

Les exploitations agricoles qui le désirent peuvent communiquer leurs données comptables sous une forme anonymisée à des fins d'analyse statistique. Cette possibilité est ouverte aux exploitations répondant aux principales formes d'entreprise et aux principales personnalités juridiques, mais non aux exploitations de très petite taille ni, pour le moment, aux personnes morales. Ce mode d'échantillonnage améliore considérablement la représentativité du sondage par rapport à celui, non aléatoire, employé précédemment.

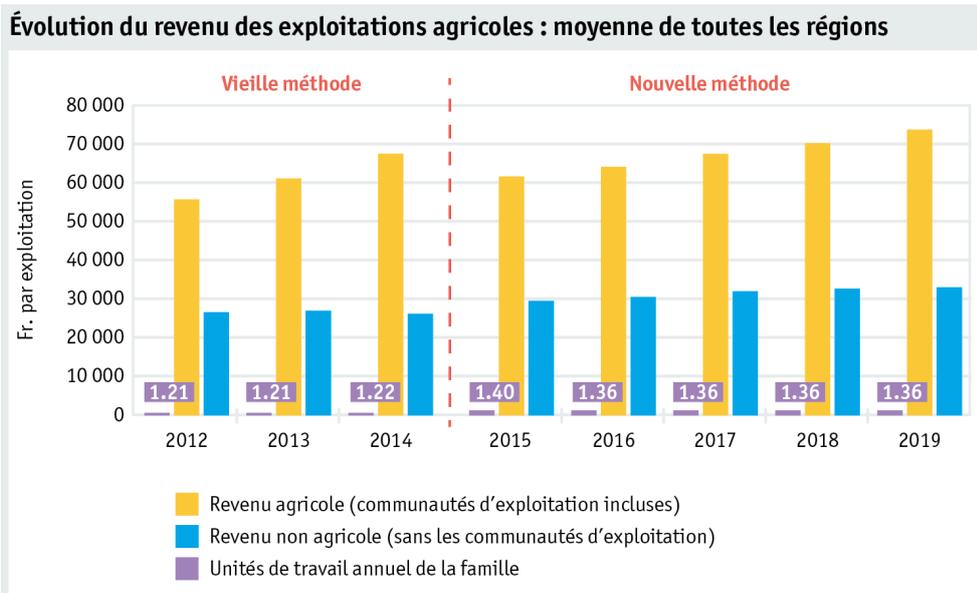
Les données de la comptabilité financière sont communiquées par le responsable de l'exploitation ou par la fiduciaire ; le service chargé du Dépouillement centralisé des données comptables contrôle leur vraisemblance et les harmonise afin d'obtenir des résultats de même nature et comparables. Parallèlement, les données SIPA de l'OFAG, relatives à ces entreprises, peuvent aussi être exploitées. L'estimation des données économiques des exploitations (par exemple le revenu agricole) tient également compte des exploitations individuelles, mais aussi, à présent, des communautés d'exploitation. Par contre, les données concernant les ménages (telles que le revenu total) ne reposent que sur celles fournies par les exploitations individuelles.

Les données des exploitations individuelles sont pondérées lors de l'évaluation, de telle sorte que la statistique reflète autant que possible la réalité du revenu agricole suisse.

Revenu

Selon le Dépouillement centralisé des données comptables effectué par Agroscope, le revenu de l'activité agricole réalisé en 2019 atteint en moyenne 74 200 francs par exploitation, marquant une augmentation de 5,0 % par rapport à l'année précédente. Deux raisons principales à cela : la reprise sur le marché du porc et l'évaluation plus élevée des cheptels bovins et porcins. Quant au revenu non agricole, il a progressé de 1,7 %. Le revenu total a augmenté de 4,0 %.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Source : Agroscope

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, communautés d'exploitation incluses, ensemble de l'échantillon)

Revenu par région	2017	2018	2019	Évolution 2018 – 2019 en %
Suisse	67 849	70 645	74 195	+5,0 %
Région de plaine	83 262	87 393	91 683	+4,9 %
Région des collines	59 587	61 959	66 754	+7,7 %
Région de montagne	53 814	55 212	56 562	+2,4 %

Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Comme l'année précédente, la croissance du revenu (+2,4 %) a, dans la région de montagne, été nettement inférieure à celle du revenu dans les autres régions (+4,9 % dans la région de plaine et +7,7 % dans la région des collines). Même si les différences régionales dans l'évolution du revenu peuvent en partie être un effet de la technique d'échantillonnage, la faible augmentation du revenu dans la région de montagne est due avant tout au fait que les dépenses y ont, en termes relatifs, crû plus fortement que les recettes. Une autre cause réside dans le fait que la production de porcs est pratiquement inexistante dans la région de montagne. C'est la raison pour laquelle cette région n'a pratiquement pas profité de la reprise sur le marché du porc.

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, sans les communautés d'exploitation)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE


Revenu par région	2017	2018	2019	Évolution 2018 – 2019 en %
Suisse				
Revenu agricole	64 604	67 190	70 605	+ 5,1 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	31 640	31 790	32 322	+ 1,7 %
Revenu total	96 244	98 981	102 927	+ 4,0 %
Région de plaine				
Revenu agricole	78 437	82 235	86 088	+ 4,7 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	31 942	33 216	34 076	+ 2,6 %
Revenu total	110 379	115 451	120 165	+ 4,1 %
Région des collines				
Revenu agricole	56 702	59 205	64 155	+ 8,4 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	33 143	33 532	33 460	- 0,2 %
Revenu total	89 845	92 737	97 615	+ 5,3 %
Région de montagne				
Revenu agricole	52 816	53 957	55 596	+ 3,0 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	29 928	28 312	28 962	+ 2,3 %
Revenu total	82 744	82 269	84 557	+ 2,8 %

Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Le revenu total dont les familles paysannes disposent se compose du revenu agricole et du revenu d'activités hors de l'agriculture. Il est à la disposition des familles paysannes pour la consommation privée et la constitution de capitaux propres. Le revenu hors agriculture n'est pas relevé pour les communautés d'exploitations. Par conséquent, le revenu total ne peut être calculé que pour les entreprises individuelles sans les communautés d'exploitations. En 2019, le revenu réalisé hors de l'agriculture comportait 32 300 francs. Il a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+1,7 %). L'augmentation de 4,0 % du revenu total, qui a passé à 102 900 francs, est majoritairement due à l'augmentation du revenu agricole.

Le revenu réalisé hors de l'agriculture représentait en moyenne 31 % du revenu total. Le revenu total est de 120 200 francs dans la région de plaine, de 97 600 francs dans la région des collines et de 84 600 francs dans la région montagne. Dans les régions des collines et de montagne, le revenu réalisé hors de l'agriculture constitue une part plus importante du revenu total (34 %) que dans la région de plaine (28 %). Ces parts sont avant tout en recul du fait de l'augmentation du revenu agricole depuis 2016.

Résultats d'exploitation, toutes régions confondues
Résultats d'exploitation dans les régions de plaine
Résultats d'exploitation dans les régions des collines
Résultats d'exploitation dans les régions de montagne

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu du travail

Le revenu du travail correspond au revenu agricole, déduction faite des intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise. Le poste « revenu du travail de la main-d'œuvre familiale, par individu » donne une idée de la rémunération de la main-d'œuvre familiale dans l'entreprise.

Dans un contexte marqué par la stabilité du nombre d'unités de travail annuel de la famille (1,36 unité de travail annuel de la famille), le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale a augmenté de 5,1 %, s'établissant à 54 600 francs. Le revenu réalisé hors de l'agriculture a crû de 1,7 %. Le revenu total a augmenté de 4,0 %. Les liquidités générées par l'activité agricole ont augmenté de 3,5 %, passant à 92 000 francs. En raison du taux d'intérêt négatif (en termes de moyenne annuelle) des obligations de la Confédération d'une durée de dix ans, il n'y a pas eu d'intérêts en 2019.

Revenu du travail² dans l'exploitation familiale en 2017/2019, par région et par quartile

Région	Moyennes	Moyennes	Moyennes	Moyennes
	1 ^{er} quartile (0 – 25 %)	2 ^e quartile (25 – 50 %)	3 ^e quartile (50 – 75 %)	4 ^e quartile (75 – 100 %)
Région de plaine	20 358	49 000	73 457	129 836
Région des collines	13 154	35 396	53 050	91 041
Région de montagne	13 500	29 940	43 122	72 621
Total	15 254	37 244	57 481	106 043

¹ Intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise, sur la base du taux moyen des obligations de la Confédération : 2010 : 1,65 %, 2011 : 1,48 %, 2012 : 0,66 % ; 2013 : 0,94 % ; 2014 : 0,73 % ; 2015 : 0 %, 2016 : 0 %, 2017 : 0 %, 2018 : 0,05 %, 2019 : 0 %.
² Unités de travail annuel de la famille, sur une base de 280 jours de travail par an. Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

À 69 200 francs par unité de main-d'œuvre familiale, le revenu du travail en région de plaine est 38 % plus élevé que celui de la région des collines (50 000 francs) et 75 % plus élevé que celui de la région de montagne (39 600 francs). De manière similaire à ce qui s'est passé pour le revenu agricole, l'augmentation du revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale a été nettement plus modeste dans la région de montagne (+1,8 %, soit +700 francs) que dans la région de plaine (+5,8 %, soit +3800 francs) et la région des collines (+7,4 %, soit +3500 francs).

État comparatif des salaires 2017/2019 par région

Région	Revenu du travail par UTAF ¹	Salaire de référence ²
	Francs par an	Francs par an
Région de plaine	60 295	74 853
Région des collines	43 184	70 054
Région de montagne	36 028	66 268

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



¹ UTAF : unités de travail annuel de la famille, revenu médian² Salaire annuel brut médian des travailleurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Si l'on considère la moyenne des trois années 2017 à 2019, la main-d'œuvre familiale a perçu des salaires nettement plus bas que ceux des travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire, étant précisé que la différence s'est continuellement réduite ces dernières années. Le revenu du travail médian par unité de main-d'œuvre familiale dans les régions de plaine, des collines et de montagne correspondait, respectivement, à 81 %, 62 % et 54 % du salaire de référence.

Revenu des exploitations en 2019 par types de production (communautés d'exploitation non incluses)

Type d'exploitation	Surface agricole utile ¹	Main d'œuvre familiale ¹	Revenu agricole (du travail) ²	Revenu hors agri-culture ²	Revenu total ²
	ha	FJAE	Fr.	Fr.	Fr.
Moyenne de tous les types	26,6	1,4	70 605	32 322	102 927
Grandes cultures	35,6	1,1	75 160	44 432	119 591
Cultures spéciales	17,7	1,3	90 087	41 161	131 248
Vaches laitières	24,0	1,4	60 594	29 652	90 246
Vaches mères	31,5	1,3	59 576	39 721	99 297
Divers bovins	27,7	1,4	49 215	29 720	78 935
Chevaux/moutons/chèvres	23,1	1,3	50 665	29 093	79 758
Transformation	18,2	1,3	100 624	35 694	136 319
Combinaison vaches laitières et grandes cultures	32,6	1,4	79 004	22 927	101 931
Combinaison vaches mères	34,6	1,2	69 168	50 225	119 393
Combinaison transformation	26,1	1,3	95 816	29 838	125 654
Autres combinaisons	31,6	1,4	74 417	29 527	103 944

¹ Toutes exploitations sans distinction (y compris communautés d'exploitation)² Entreprises individuelles seulement (sans les communautés d'exploitation) Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

La situation économique des exploitations agricoles dépend beaucoup du type de production ou de leur spécialisation. Les fermes spécialisées dans la transformation, de même que celles qui sont actives dans les cultures végétales (cultures spéciales ou grandes cultures) comptent parmi celles qui réalisent le revenu moyen le plus élevé.

Résultat d'exploitation dans les grandes cultures

Résultat d'exploitation dans les cultures spéciales

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches laitières

Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches mères

Résultat d'exploitation dans l'élevage de divers bovins

Résultat d'exploitation dans l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres

Résultat d'exploitation dans la transformation

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches laitières et grandes cultures

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches mères

Résultat d'exploitation dans la combinaison transformation

Résultat d'exploitation dans les autres combinaisons

Thomas Meier, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, thomas.meier@blw.admin.ch

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019	2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	25 – 50 %	50 – 75 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 199	2 475	2 215	522	531	581	662
Exploitations représentées		35 361	34 691	33 933	8 674	8 666	8 672	8 649
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	12.3	12.1	12.1	10.4	11.4	12.0	15.0
Totalité des terres louée	%	16.4	15.7	16.4	15.1	14.8	16.5	18.2
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.7	26.1	26.6	19.2	24.1	28.2	33.1
dont terres assolées ouvertes	ha	6.6	6.9	7.0	3.2	4.2	7.0	13.0
dont prairies	ha	18.1	18.4	18.7	15.4	19.1	20.3	18.8
dont cultures pérennes	ha	0.6	0.5	0.5	0.3	0.3	0.5	0.9
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.8	34.4	34.8	24.3	30.8	36.5	45.7
dont bovins	UGB	25.7	26.3	26.6	20.5	25.7	29.2	29.4
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.9	1.0	1.2	1.1	0.9	0.5
dont porcs	UGB	4.7	4.6	4.5	1.6	2.8	4.0	10.1
dont volaille	UGB	1.8	2.0	2.1	0.5	0.7	1.6	5.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	992 644	1 030 453	1 048 896	841 649	906 477	1 059 313	1 289 237
Actifs circulants	Fr.	236 487	237 100	248 084	169 624	207 211	257 328	328 306
Immobilisations	Fr.	756 157	793 354	800 812	672 025	699 266	801 985	960 931
Passifs	Fr.	992 644	1 030 453	1 048 896	841 649	906 477	1 059 313	1 289 237
Capital étranger	Fr.	491 025	513 303	518 870	443 464	454 611	532 629	600 461
Capital propre	Fr.	501 619	517 150	530 026	398 186	451 866	526 684	688 776
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 431	18 694	19 248	5 016	12 862	18 260	35 076
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	480	505	497	402	469	530	550
Degré de financement étranger	%	49	50	49	53	50	50	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	116	113	115	117	119
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	310 468	321 369	338 114	191 785	255 427	341 712	504 827
dont produits des végétaux	Fr.	51 464	53 317	56 374	25 448	29 241	55 252	105 064
dont produits des animaux	Fr.	154 764	162 850	170 946	94 775	128 700	175 605	252 573
dont produits de produits transformés	Fr.	13 027	13 089	13 458	5 035	9 730	11 791	26 243
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	16 437	15 888	15 871	7 558	12 473	16 891	27 368
dont paiements directs	Fr.	72 029	73 746	76 314	56 381	71 597	78 677	89 507
- Charges de matières, march. et services	Fr.	109 853	116 229	121 159	69 517	88 461	121 405	183 785
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	18 138	18 381	18 845	10 155	12 003	19 473	32 221
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	74 056	79 836	82 265	48 394	62 485	81 666	122 449
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	200 615	205 140	216 955	122 267	166 966	220 306	321 041
- Charges de personnel	Fr.	36 942	37 722	40 401	21 858	26 151	39 797	65 683
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 044	59 734	63 750	47 274	51 772	62 890	81 486
dont locations et charges de fermage	Fr.	13 818	15 502	17 994	9 910	11 848	16 608	24 740
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	104 629	107 684	112 804	53 135	89 043	117 619	173 873
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	65 512	68 183	71 254	22 822	52 169	75 427	122 996
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	39 408	42 227	43 822	30 794	36 842	43 356	56 321
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 624	5 639	5 421	4 915	5 083	5 887	6 364
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	63 874	66 443	69 815	19 822	51 051	74 641	121 477
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	444	481	427	120	190	406	1 088
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 531	3 722	3 953	1 369	2 717	4 102	6 762
= Revenu agricole	Fr.	67 849	70 645	74 195	21 310	53 957	79 150	129 327
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	67 849	70 387	74 195	21 244	53 882	79 062	129 211
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	49 918	51 911	54 561	15 254	37 244	57 481	106 043
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-28 540	-25 572	-22 116	-75 716	-47 333	-18 930	40 519
Rentabilité du capital propre	%	-6	-5	-4	-19	-10	-4	6
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	96 244	98 981	102 927	65 073	79 168	103 116	151 814
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	64 604	67 190	70 605	20 967	52 411	76 399	121 948
Revenu extra-agricole	Fr.	31 640	31 790	32 322	44 106	26 757	26 717	29 866

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de plaine* 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019	2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	25 – 50 %	50 – 75 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		982	1 022	954	232	241	247	266
Exploitations représentées		14 966	14 653	14 352	3 674	3 662	3 667	3 655
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	14.3	12.4	13.5	10.8	12.1	12.2	18.4
Totalité des terres louée	%	16.9	15.7	17.6	13.1	16.1	15.0	22.8
Main-d'œuvre	UTA	2.2	2.2	2.2	2.0	2.2	2.1	2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.9	28.5	29.0	22.5	26.9	29.5	34.9
dont terres assolées ouvertes	ha	12.7	13.3	13.6	8.7	11.6	14.1	18.5
dont prairies	ha	13.8	13.9	14.1	12.9	14.1	14.2	14.5
dont cultures pérennes	ha	1.1	1.0	0.9	0.7	1.0	0.8	1.5
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.7	37.3	37.8	29.8	33.9	38.7	46.7
dont bovins	UGB	26.2	26.6	26.5	24.6	27.4	27.3	26.4
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4
dont porcs	UGB	6.3	6.2	6.5	3.1	3.5	7.0	11.6
dont volaille	UGB	3.0	3.4	3.5	1.0	1.8	2.8	7.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	1 183 967	1 228 550	1 252 893	1 092 406	1 127 578	1 292 898	1 374 863
Actifs circulants	Fr.	288 718	292 055	302 967	228 270	271 545	305 005	373 821
Immobilisations	Fr.	895 249	936 495	949 926	864 135	856 032	987 893	1 001 041
Passifs	Fr.	1 183 967	1 228 550	1 252 893	1 092 406	1 127 578	1 292 898	1 374 863
Capital étranger	Fr.	587 647	613 496	624 089	604 717	581 499	627 762	619 654
Capital propre	Fr.	596 320	615 054	628 804	487 689	546 079	665 136	755 209
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 405	23 401	24 606	1 579	19 333	23 968	41 086
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	459	502	475	392	466	477	564
Degré de financement étranger	%	50	50	50	55	52	49	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	118	118	118	114	117	117	123
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	413 787	426 323	451 080	280 397	380 911	453 590	607 462
dont produits des végétaux	Fr.	105 208	107 090	114 190	62 565	100 186	99 464	173 357
dont produits des animaux	Fr.	190 792	200 574	212 372	137 534	172 242	219 770	275 778
dont produits de produits transformés	Fr.	24 145	24 611	25 247	14 256	23 797	30 921	29 736
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	24 380	23 264	22 313	11 905	18 028	27 104	36 290
dont paiements directs	Fr.	66 344	68 412	71 500	51 246	63 225	72 144	88 478
- Charges de matières, march. et services	Fr.	155 492	163 102	171 647	110 968	144 386	176 767	221 799
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	34 078	34 630	35 552	23 291	33 733	33 423	48 622
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	93 075	99 422	103 190	67 160	81 389	108 943	136 932
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	258 296	263 221	279 433	169 429	236 525	276 823	385 663
- Charges de personnel	Fr.	57 678	57 364	61 414	37 549	53 285	58 324	86 228
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	73 717	73 669	79 804	60 940	70 855	74 458	96 753
dont locations et charges de fermage	Fr.	18 420	20 773	24 268	13 332	19 403	20 151	31 776
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	126 901	132 187	138 215	70 940	112 385	144 041	202 682
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	79 242	83 372	87 627	28 680	66 642	91 533	147 087
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	47 033	50 648	52 780	39 769	45 424	53 020	62 448
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 680	6 809	6 594	6 695	6 723	6 861	6 498
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	77 991	81 946	85 841	26 179	65 690	90 791	145 332
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	816	792	805	317	292	921	1 691
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 455	4 655	5 037	1 966	3 662	5 140	8 110
= Revenu agricole	Fr.	83 262	87 393	91 683	28 462	69 644	96 852	155 132
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	83 262	87 085	91 683	28 384	69 549	96 745	155 003
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	62 315	65 331	69 151	20 358	49 000	73 457	129 836
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-16 612	-12 512	-7 880	-76 066	-36 762	-1 802	65 637
Rentabilité du capital propre	%	-3	-2	-1	-16	-7	0	9
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	110 379	115 451	120 165	70 007	94 626	120 351	178 749
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	78 437	82 235	86 088	28 413	66 504	91 815	144 995
Revenu extra-agricole	Fr.	31 942	33 216	34 076	41 593	28 122	28 536	33 754

* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région des collines* 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019	2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	25 – 50 %	50 – 75 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		632	786	693	159	161	171	213
Exploitations représentées		9 626	9 465	9 251	2 367	2 370	2 355	2 356
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	11.3	10.9	11.5	7.5	11.3	12.9	13.2
Totalité des terres louée	%	14.5	13.1	15.1	10.4	13.4	17.4	15.6
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.7	24.0	24.4	17.1	22.0	26.5	30.7
dont terres assolées ouvertes	ha	4.3	4.4	4.3	2.2	3.6	4.7	6.8
dont prairies	ha	18.9	19.2	19.7	14.4	18.1	21.3	23.3
dont cultures pérennes	ha	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.2	0.3
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.7	37.4	37.8	25.8	33.1	39.0	51.3
dont bovins	UGB	28.0	28.8	29.7	21.4	27.7	31.2	35.1
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	0.5
dont porcs	UGB	5.8	5.6	5.1	2.2	3.3	4.8	11.6
dont volaille	UGB	1.5	1.6	1.8	0.6	0.7	1.6	3.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.7
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	918 294	970 990	977 613	850 299	857 803	953 869	1 161 710
Actifs circulants	Fr.	215 963	219 691	229 610	160 403	200 006	234 721	292 320
Immobilisations	Fr.	702 331	751 298	748 003	689 896	657 797	719 149	869 390
Passifs	Fr.	918 294	970 990	977 613	850 299	857 803	953 869	1 161 710
Capital étranger	Fr.	465 260	501 800	501 944	461 521	452 963	474 892	569 619
Capital propre	Fr.	453 034	469 190	475 669	388 778	404 840	478 977	592 091
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	12 195	17 619	17 212	8 873	9 624	11 950	32 328
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	451	455	483	400	422	483	601
Degré de financement étranger	%	51	52	51	54	53	50	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	114	115	111	114	116	117
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	265 853	283 319	294 503	177 229	238 576	287 377	422 492
dont produits des végétaux	Fr.	17 807	21 133	21 363	13 417	15 119	18 568	33 354
dont produits des animaux	Fr.	163 078	173 839	180 452	102 766	143 482	173 202	270 912
dont produits de produits transformés	Fr.	4 349	4 268	3 944	3 263	2 602	2 988	7 910
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	11 292	12 975	12 909	6 397	11 709	14 013	17 485
dont paiements directs	Fr.	66 991	68 832	70 643	48 229	62 757	75 615	88 820
- Charges de matières, march. et services	Fr.	97 565	107 681	107 616	68 302	88 939	100 450	159 744
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	9 935	9 781	9 471	6 538	8 580	9 548	14 267
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	75 240	84 810	84 469	52 236	68 401	77 676	127 954
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	168 287	175 638	186 887	108 927	149 637	186 927	262 748
- Charges de personnel	Fr.	22 666	25 775	27 560	17 127	17 741	24 394	42 159
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	50 124	53 471	55 777	41 891	48 789	55 112	66 777
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 062	13 071	14 948	8 148	10 845	14 256	18 891
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 498	96 393	103 549	49 908	83 107	107 421	153 812
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	58 103	60 816	64 767	21 137	48 021	68 846	107 180
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	36 630	38 819	40 679	29 998	34 746	38 899	51 267
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 465	5 364	5 179	5 158	4 848	5 267	6 073
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	56 249	58 247	63 278	16 308	46 981	67 974	106 043
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	303	342	133	175	213	401	248
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 035	3 370	3 343	1 091	2 537	3 555	5 828
= Revenu agricole	Fr.	59 587	61 959	66 754	17 573	49 732	71 930	112 119
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	59 587	61 724	66 754	17 507	49 661	71 857	112 016
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	44 870	46 544	50 002	13 154	35 396	53 050	91 041
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-33 005	-31 214	-27 179	-75 641	-48 551	-23 037	25 688
Rentabilité du capital propre	%	-7	-7	-6	-19	-12	-5	4
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	89 845	92 737	97 615	68 274	76 300	96 247	133 926
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	56 702	59 205	64 155	16 732	48 364	69 411	107 181
Revenu extra-agricole	Fr.	33 143	33 532	33 460	51 542	27 936	26 836	26 746

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de montagne* 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019	2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	25 – 50 %	50 – 75 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		585	667	568	143	138	145	181
Exploitations représentées		10 769	10 573	10 330	2 649	2 644	2 646	2 619
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	10.4	12.9	10.9	11.1	13.4	12.6	8.5
Totalité des terres louée	%	17.4	17.9	16.1	18.9	17.1	18.4	14.2
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.4	24.8	25.2	18.0	22.1	26.9	32.3
dont terres assolées ouvertes	ha	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.3	0.6
dont prairies	ha	23.4	23.9	24.3	17.4	21.2	25.9	30.9
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.2	0.0	0.1	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	27.0	27.7	28.0	20.1	24.5	29.1	36.8
dont bovins	UGB	23.0	23.7	23.9	17.0	21.4	25.3	30.5
dont petits ruminants	UGB	1.6	1.7	1.8	1.9	1.6	1.7	1.4
dont porcs	UGB	1.6	1.4	1.4	0.6	0.8	1.2	3.2
dont volaille	UGB	0.4	0.4	0.5	0.2	0.2	0.4	1.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	793 214	809 145	829 309	661 995	747 909	830 827	1 003 712
Actifs circulants	Fr.	182 244	176 521	188 376	129 822	161 892	193 054	245 448
Immobilisations	Fr.	610 970	632 624	640 933	532 172	586 018	637 774	758 264
Passifs	Fr.	793 214	809 145	829 309	661 995	747 909	830 827	1 003 712
Capital étranger	Fr.	379 776	384 745	387 840	310 661	339 944	405 767	481 118
Capital propre	Fr.	413 438	424 401	441 469	351 334	407 965	425 060	522 594
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 971	13 132	13 628	4 856	11 661	17 622	24 242
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	582	582	583	516	714	509	640
Degré de financement étranger	%	48	48	47	47	45	49	48
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	114	115	112	115	115	117
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 763	209 977	220 221	141 856	177 728	226 840	303 869
dont produits des végétaux	Fr.	6 860	7 605	7 399	4 719	3 050	6 635	14 815
dont produits des animaux	Fr.	97 263	100 730	104 877	63 989	81 722	106 405	152 297
dont produits de produits transformés	Fr.	5 332	5 018	5 601	1 877	1 954	6 013	11 498
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	9 996	8 272	9 574	4 719	9 441	10 092	12 915
dont paiements directs	Fr.	84 431	85 538	88 081	64 323	78 095	93 541	108 351
- Charges de matières, march. et services	Fr.	57 412	58 921	63 142	43 909	48 234	65 119	82 292
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 317	3 560	4 027	2 924	2 193	3 620	5 823
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	46 565	48 240	51 218	34 837	39 766	53 882	66 417
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	149 351	151 055	157 079	97 947	129 494	161 722	221 578
- Charges de personnel	Fr.	20 884	21 195	22 707	13 958	14 998	20 534	37 053
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	46 627	46 027	48 586	40 035	42 841	47 206	58 362
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 886	10 372	12 006	9 019	9 596	10 437	14 007
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	81 840	83 833	85 787	43 954	71 654	93 982	126 163
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	53 055	53 728	54 315	19 996	44 232	60 451	90 525
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	31 294	33 606	34 190	24 755	30 838	36 151	40 473
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 300	4 263	4 010	3 515	3 658	4 346	5 255
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	51 070	52 294	53 403	18 525	42 526	59 097	89 282
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	55	174	165	28	- 15	135	381
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 689	2 743	2 993	1 043	2 174	3 101	4 938
= Revenu agricole	Fr.	53 814	55 212	56 562	19 595	44 685	62 334	94 601
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	53 814	55 000	56 562	19 536	44 617	62 268	94 510
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	37 921	38 888	39 571	13 500	29 940	43 122	72 621
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-41 125	-38 620	-37 361	-76 294	-54 093	-33 432	8 196
Rentabilité du capital propre	%	-10	-9	-8	-22	-13	-8	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	82 744	82 269	84 557	61 351	71 200	83 814	116 014
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	52 816	53 957	55 596	19 480	42 860	61 211	92 538
Revenu extra-agricole	Fr.	29 928	28 312	28 962	41 871	28 340	22 603	23 476

* Région de montagne : zone de montagne II à IV

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : grandes cultures 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart		4 ^e quart	
					2017/2019	2017/2019	0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		119	124	110		26		32
Exploitations représentées		1 676	1 672	1 623		423		408
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	13.7	9.1	12.8		7.1		9.0
Totalité des terres louée	%	18.9	12.2	13.9		7.1		13.5
Main-d'œuvre	UTA	1.4	1.4	1.4		1.4		1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.1	1.1	1.1		1.2		0.9
Surface agricole utile (SAU)	ha	34.4	35.0	35.6		25.9		42.6
dont terres assolées ouvertes	ha	28.3	29.2	29.4		21.0		36.1
dont prairies	ha	5.6	5.3	5.7		4.4		6.1
dont cultures pérennes	ha	0.4	0.3	0.3		0.3		0.3
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	10.0	11.1	9.9		7.0		12.7
dont bovins	UGB	7.1	7.4	6.1		5.0		7.6
dont petits ruminants	UGB	0.3	0.2	0.3		0.3		0.2
dont porcs	UGB	1.5	1.9	2.1		1.3		2.6
dont volaille	UGB	0.6	1.1	0.8		0.3		1.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.3	0.3	0.3		0.3		0.3
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	930 511	1 031 091	1 004 148		833 968		1 101 589
Actifs circulants	Fr.	216 838	219 268	223 141		162 908		266 032
Immobilisations	Fr.	713 673	811 823	781 007		671 060		835 556
Passifs	Fr.	930 511	1 031 091	1 004 148		833 968		1 101 589
Capital étranger	Fr.	415 853	416 117	415 401		373 764		458 617
Capital propre	Fr.	514 657	614 974	588 747		460 205		642 972
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	19 791	21 489	11 706		1 917		21 784
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	645	854	877		774		713
Degré de financement étranger	%	45	40	41		45		42
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	122	121	123		118		124
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	297 916	306 431	302 862		195 952		398 303
dont produits des végétaux	Fr.	120 311	121 609	125 932		82 240		152 561
dont produits des animaux	Fr.	66 788	72 936	68 495		41 455		94 044
dont produits de produits transformés	Fr.	3 746	5 634	1 570		6 950		974
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	31 400	25 213	22 797		9 813		52 669
dont paiements directs	Fr.	74 048	80 963	83 084		56 149		97 573
- Charges de matières, march. et services	Fr.	99 424	106 634	105 754		70 638		132 940
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	39 191	42 770	43 938		29 220		49 876
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	40 181	44 331	41 050		26 356		58 775
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	198 492	199 797	197 108		125 313		265 364
- Charges de personnel	Fr.	26 548	28 715	28 295		15 936		37 462
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	68 363	62 073	61 237		51 329		76 426
dont locations et charges de fermage	Fr.	16 302	15 197	16 318		9 949		19 424
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	103 582	109 009	107 575		58 048		151 476
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	74 618	75 088	75 164		32 344		114 244
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	35 002	33 631	32 009		23 762		42 210
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 591	4 995	5 328		5 556		5 469
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	72 479	74 274	74 305		30 064		113 688
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	529	730	325		6		45
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 022	4 327	4 371		2 205		6 200
= Revenu agricole	Fr.	77 030	79 331	79 000		32 276		119 933
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	77 030	79 023	79 000		32 196		119 831
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	68 300	72 944	74 261		27 706		128 882
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-7 101	-1 750	-705		-54 625		50 252
Rentabilité du capital propre	%	-1	0	0		-13		8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	118 036	117 403	119 591		78 208		165 113
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	72 843	76 964	75 160		30 960		116 567
Revenu extra-agricole	Fr.	45 193	40 439	44 432		47 248		48 546

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : cultures spéciales 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		226	224	192	53	54
Exploitations représentées		3 009	2 906	2 840	739	727
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	24.3	20.6	20.2	25.9	26.9
Totalité des terres louée	%	29.8	26.9	28.0	32.7	31.1
Main-d'œuvre	UTA	3.4	3.4	3.5	3.2	3.6
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	15.7	16.7	17.7	12.0	21.0
dont terres assolées ouvertes	ha	7.2	8.6	10.0	5.1	11.4
dont prairies	ha	3.0	3.5	3.4	2.7	3.6
dont cultures pérennes	ha	5.3	4.5	4.0	4.0	5.8
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	2.0	2.2	2.2	1.6	2.0
dont bovins	UGB	1.4	1.6	1.6	0.9	1.4
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.2	0.2	0.4	0.2
dont porcs	UGB	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
dont volaille	UGB	0.2	0.1	0.2	0.0	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 055 783	1 075 724	1 131 913	905 021	1 165 054
Actifs circulants	Fr.	310 005	304 072	336 292	216 752	383 129
Immobilisations	Fr.	745 778	771 652	795 620	688 269	781 925
Passifs	Fr.	1 055 783	1 075 724	1 131 913	905 021	1 165 054
Capital étranger	Fr.	488 269	513 470	549 088	526 982	464 181
Capital propre	Fr.	567 513	562 254	582 824	378 039	700 873
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	- 496	27 777	14 527	-9 018	27 943
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	442	443	532	327	639
Degré de financement étranger	%	46	48	49	58	40
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	134	132	135	123	142
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	474 324	489 158	534 465	340 372	693 530
dont produits des végétaux	Fr.	296 482	302 043	340 510	217 536	432 380
dont produits des animaux	Fr.	8 101	8 459	6 946	3 766	9 619
dont produits de produits transformés	Fr.	99 346	105 004	112 344	72 877	141 220
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	34 642	30 720	31 449	16 012	58 170
dont paiements directs	Fr.	36 411	38 489	40 553	28 975	48 267
- Charges de matières, march. et services	Fr.	135 475	136 658	150 996	99 945	184 344
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	74 922	72 799	78 035	61 471	92 726
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	4 386	5 146	3 873	2 135	5 001
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	338 849	352 500	383 468	240 427	509 185
- Charges de personnel	Fr.	140 285	134 923	147 072	119 727	179 948
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	85 816	87 740	99 826	73 811	119 167
dont locations et charges de fermage	Fr.	23 556	24 044	28 156	15 614	39 636
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	112 748	129 836	136 570	46 888	210 071
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	82 617	93 563	91 820	20 582	169 418
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	36 587	41 981	51 018	29 136	55 942
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 086	6 043	5 806	6 444	4 547
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	80 826	91 771	88 852	17 321	164 259
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	313	498	1 140	293	1 808
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 965	5 392	6 422	2 645	9 543
= Revenu agricole	Fr.	86 104	97 661	96 414	20 259	175 610
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	86 104	97 379	96 414	20 200	175 486
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	65 372	74 582	76 388	15 663	154 240
Bénéfices / pertes calculés	Fr.	-10 714	1 444	3 327	-73 900	90 980
Rentabilité du capital propre	%	-2	0	1	-20	13
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	118 633	126 969	131 248	68 013	199 540
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	81 691	90 613	90 087	22 123	160 657
Revenu extra-agricole	Fr.	36 942	36 356	41 161	45 889	38 883

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail: vaches laitières 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 785	2 785	2 785	2 785	2 785
Exploitations représentées		2 785	2 785	2 785	2 785	2 785
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.7	11.9	11.0	8.4	14.8
Totalité des terres louée	%	14.2	14.4	14.3	11.9	18.6
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.5	23.7	24.0	17.1	32.1
dont terres assolées ouvertes	ha	1.3	1.3	1.4	0.8	2.1
dont prairies	ha	21.7	22.0	22.2	16.1	29.4
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	30.9	31.6	32.5	23.1	43.4
dont bovins	UGB	29.5	30.3	31.0	21.9	41.5
dont petits ruminants	UGB	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3
dont porcs	UGB	0.8	0.6	0.7	0.4	1.1
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.4	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	859 238	897 450	912 601	773 032	1 071 806
Actifs circulants	Fr.	198 381	198 047	212 985	149 989	270 333
Immobilisations	Fr.	660 857	699 403	699 616	623 043	801 473
Passifs	Fr.	859 238	897 450	912 601	773 032	1 071 806
Capital étranger	Fr.	406 384	421 134	413 909	368 757	472 356
Capital propre	Fr.	452 854	476 316	498 691	404 275	599 450
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 799	16 919	17 427	9 505	30 379
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	586	571	602	569	612
Degré de financement étranger	%	47	47	45	48	44
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	114	115	112	116
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	223 038	229 784	241 751	155 652	331 004
dont produits des végétaux	Fr.	6 120	7 895	7 100	4 418	10 464
dont produits des animaux	Fr.	133 075	138 333	145 075	91 496	209 129
dont produits de produits transformés	Fr.	1 591	2 049	2 264	1 048	2 459
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	9 135	8 382	8 925	3 698	11 905
dont paiements directs	Fr.	70 333	70 854	72 443	52 664	92 023
- Charges de matières, march. et services	Fr.	65 035	69 708	72 637	51 857	90 723
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 661	5 234	5 638	3 553	7 615
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	52 482	56 849	58 133	41 813	73 349
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	158 003	160 077	169 113	103 795	240 281
- Charges de personnel	Fr.	19 057	20 251	22 309	13 796	33 114
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	47 710	49 705	52 719	40 737	63 716
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 050	13 156	14 890	8 755	19 093
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	91 236	90 121	94 085	49 262	143 452
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	57 024	58 220	60 536	22 877	101 214
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	34 381	36 721	36 067	27 751	45 630
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 519	4 584	4 294	4 221	4 900
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	55 964	56 340	59 471	21 094	99 872
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	5	34	0	5	- 23
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 926	2 946	3 245	1 093	5 341
= Revenu agricole	Fr.	58 895	59 320	62 716	22 192	105 189
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	58 895	59 082	62 716	22 120	105 091
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	41 205	41 424	43 353	15 301	78 128
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-40 297	-39 482	-37 215	-77 259	10 720
Rentabilité du capital propre	%	-9	-8	-7	-19	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	84 445	85 604	90 246	63 792	122 450
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	56 988	57 229	60 594	21 812	101 704
Revenu extra-agricole	Fr.	27 457	28 376	29 652	41 980	20 746

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches-mères 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		150	165	169	40	42
Exploitations représentées		1 852	1 941	1 966	485	477
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	12.3	11.1	10.1	10.5	9.1
Totalité des terres louée	%	15.3	15.6	14.8	14.4	16.2
Main-d'œuvre	UTA	1.6	1.6	1.7	1.5	1.6
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	30.1	30.7	31.5	23.0	37.4
dont terres assolées ouvertes	ha	1.7	1.6	1.9	1.2	2.5
dont prairies	ha	27.7	28.5	29.0	21.4	34.0
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.3	34.8	35.7	28.8	40.6
dont bovins	UGB	31.6	32.7	33.7	27.3	38.8
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.8	0.8	0.4	0.8
dont porcs	UGB	0.1	0.3	0.5	0.3	0.3
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.3	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 005 977	1 006 897	1 063 975	976 759	1 249 007
Actifs circulants	Fr.	213 422	211 094	226 110	175 524	274 907
Immobilisations	Fr.	792 555	795 802	837 865	801 235	974 100
Passifs	Fr.	1 005 977	1 006 897	1 063 975	976 759	1 249 007
Capital étranger	Fr.	531 230	507 674	535 501	505 699	584 086
Capital propre	Fr.	474 747	499 223	528 474	471 059	664 921
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 092	18 888	23 776	10 330	31 904
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	481	529	720	424	1 110
Degré de financement étranger	%	53	50	50	52	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	112	114	109	116
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	217 710	216 534	224 948	166 725	265 949
dont produits des végétaux	Fr.	11 794	13 245	12 263	8 630	14 432
dont produits des animaux	Fr.	76 491	79 321	80 649	61 646	85 422
dont produits de produits transformés	Fr.	6 962	3 004	3 456	3 909	7 202
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	16 327	14 935	13 155	8 390	24 263
dont paiements directs	Fr.	103 772	104 085	109 820	79 843	131 894
- Charges de matières, march. et services	Fr.	55 143	53 858	54 134	47 008	53 497
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 627	6 943	5 643	4 377	6 119
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	35 169	34 490	36 721	33 266	32 765
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	162 567	162 675	170 813	119 718	212 452
- Charges de personnel	Fr.	19 684	22 703	25 355	15 192	30 943
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	49 974	48 066	52 696	45 084	55 922
dont locations et charges de fermage	Fr.	10 994	10 962	14 542	10 472	12 273
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	92 908	91 907	92 763	59 442	125 587
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	58 208	58 544	60 874	23 710	95 107
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	40 892	39 684	40 710	40 350	45 092
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 756	5 182	5 609	5 580	5 584
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	54 301	54 353	57 026	15 582	93 283
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 030	836	- 268	437	311
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 016	2 916	2 968	1 142	4 901
= Revenu agricole	Fr.	58 347	58 105	59 726	17 161	98 495
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	58 347	57 855	59 726	17 090	98 370
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	43 890	44 548	45 885	13 438	82 706
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-32 654	-30 888	-28 813	-70 105	16 855
Rentabilité du capital propre	%	-7	-6	-5	-15	3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	97 077	96 338	99 297	76 587	130 591
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	58 095	58 070	59 576	16 494	98 495
Revenu extra-agricole	Fr.	38 981	38 268	39 721	60 093	32 096

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : bovins mixtes 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart 4 ^e quart	
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		206	253	217	55	64
Exploitations représentées		3 575	3 435	3 389	884	862
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	13.3	13.5	11.3	12.3	13.3
Totalité des terres louée	%	19.7	17.4	16.3	21.6	16.4
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.5	26.2	27.7	18.0	35.2
dont terres assolées ouvertes	ha	1.0	0.9	0.9	0.6	2.1
dont prairies	ha	23.8	24.6	26.1	16.9	32.4
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	28.0	28.6	29.0	20.8	39.0
dont bovins	UGB	27.0	27.3	27.8	19.8	37.6
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3
dont porcs	UGB	0.2	0.3	0.3	0.1	0.5
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.0	1.2	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	779 392	820 566	820 310	677 094	942 618
Actifs circulants	Fr.	186 372	182 702	181 365	142 422	249 253
Immobilisations	Fr.	593 020	637 864	638 945	534 672	693 366
Passifs	Fr.	779 392	820 566	820 310	677 094	942 618
Capital étranger	Fr.	374 991	407 829	426 146	349 625	493 470
Capital propre	Fr.	404 400	412 737	394 164	327 468	449 148
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 277	14 942	9 878	6 942	19 414
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	437	476	594	610	674
Degré de financement étranger	%	48	50	52	52	52
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	114	114	114	117
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	199 644	209 793	216 802	144 204	294 470
dont produits des végétaux	Fr.	4 608	6 955	5 163	3 048	10 470
dont produits des animaux	Fr.	99 352	104 437	106 128	72 785	157 680
dont produits de produits transformés	Fr.	2 018	3 269	1 340	1 020	2 410
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 720	9 240	10 236	6 082	13 438
dont paiements directs	Fr.	81 841	83 912	89 063	59 027	105 339
- Charges de matières, march. et services	Fr.	56 235	64 588	66 310	50 804	83 250
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 756	5 164	4 314	2 981	6 904
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	44 788	50 824	53 136	41 381	65 029
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	143 410	145 205	150 492	93 400	211 220
- Charges de personnel	Fr.	18 693	20 751	20 928	14 118	32 241
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	47 014	48 270	52 861	38 767	67 749
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 981	11 472	13 984	8 457	18 872
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	77 702	76 185	76 703	40 515	111 229
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	51 158	48 534	49 877	16 767	83 560
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	29 819	30 301	31 918	24 991	35 469
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 404	4 308	4 115	3 360	5 487
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	49 828	47 370	48 624	15 333	82 504
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	- 56	78	184	13	478
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 564	2 628	2 676	1 016	4 594
= Revenu agricole	Fr.	52 336	50 077	51 483	16 362	87 576
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	52 336	49 870	51 483	16 307	87 501
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	37 480	35 187	36 482	11 492	68 972
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-42 494	-45 907	-43 560	-79 599	1001
Rentabilité du capital propre	%	-11	-11	-11	-24	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	79 476	77 792	78 935	58 556	103 442
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 261	48 047	49 215	15 718	81 569
Revenu extra-agricole	Fr.	31 214	29 745	29 720	42 837	21 873

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : chevaux/ovins/caprins 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart		4 ^e quart	
					2017/2019	2017/2019	2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %		
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		87	91	92	22	24		
Exploitations représentées		916	920	895	232	223		
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	13.5	12.4	19.8	20.4	9.9		
Totalité des terres louée	%	24.4	20.3	27.8	26.9	15.3		
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.8	1.6	2.1		
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4		
Surface agricole utile (SAU)	ha	21.8	21.4	23.1	18.6	29.3		
dont terres assolées ouvertes	ha	0.5	0.5	0.9	0.4	1.4		
dont prairies	ha	20.7	20.4	21.4	17.8	26.7		
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.1	0.1	0.3	0.1		
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	27.1	26.1	27.3	22.9	33.0		
dont bovins	UGB	3.4	2.7	3.7	3.8	3.2		
dont petits ruminants	UGB	18.1	18.7	18.7	16.2	18.1		
dont porcs	UGB	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2		
dont volaille	UGB	0.3	0.6	0.6	0.1	1.1		
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2	1.3	1.1		
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	733 914	706 187	737 655	542 833	990 113		
Actifs circulants	Fr.	127 557	134 958	146 126	100 356	175 544		
Immobilisations	Fr.	606 357	571 229	591 530	442 478	814 569		
Passifs	Fr.	733 914	706 187	737 655	542 833	990 113		
Capital étranger	Fr.	402 124	399 285	407 187	268 258	593 234		
Capital propre	Fr.	331 791	306 903	330 469	274 575	396 879		
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 094	13 219	9 387	7 330	22 261		
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	339	385	313	351	289		
Degré de financement étranger	%	55	57	55	48	60		
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	110	113	113	111	110		
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	198 499	200 176	214 474	143 061	306 524		
dont produits des végétaux	Fr.	3 622	7 025	10 737	3 691	14 455		
dont produits des animaux	Fr.	92 979	99 324	93 432	61 318	172 802		
dont produits de produits transformés	Fr.	9 757	7 822	10 572	2 604	3 751		
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 602	8 065	15 532	5 546	17 012		
dont paiements directs	Fr.	77 065	74 624	80 646	67 700	95 290		
- Charges de matières, march. et services	Fr.	50 921	53 088	55 700	49 701	67 599		
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 113	3 852	4 899	2 089	7 208		
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	35 318	38 121	37 389	36 269	48 617		
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	147 578	147 088	158 775	93 360	238 925		
- Charges de personnel	Fr.	26 732	25 767	31 502	16 292	55 362		
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	45 999	48 472	51 639	43 752	59 731		
dont locations et charges de fermage	Fr.	7 863	10 175	12 011	9 247	14 577		
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	74 847	72 849	75 634	33 316	123 832		
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	45 291	48 761	48 587	17 694	85 602		
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	29 850	29 652	32 320	17 561	42 400		
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 880	4 521	4 380	3 486	6 687		
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	41 406	47 067	47 648	11 124	85 465		
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	29	0	192	0	268		
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 337	2 547	2 718	774	4 891		
= Revenu agricole	Fr.	43 772	49 614	50 558	11 898	90 624		
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	43 772	49 461	50 558	11 859	90 566		
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	33 459	38 090	38 979	9 238	66 698		
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-46 377	-39 407	-38 161	-74 901	-4 861		
Rentabilité du capital propre	%	-14	-13	-12	-28	-1		
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	79 120	78 865	79 758	61 761	106 104		
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	43 805	51 377	50 665	11 546	90 452		
Revenu extra-agricole	Fr.	35 315	27 489	29 093	50 215	15 652		

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : transformation 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		154	154	148	42	33
Exploitations représentées		1 162	1 128	1 121	290	279
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	7.4	9.4	7.3	1.9	14.1
Totalité des terres louée	%	9.3	9.9	11.9	2.1	19.5
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.8	1.8	1.5	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.7	17.8	18.2	12.3	22.9
dont terres assolées ouvertes	ha	1.4	1.2	1.4	0.9	1.8
dont prairies	ha	16.0	16.3	16.3	11.2	20.8
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.0	0.2	0.1	0.0
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	72.6	75.0	72.5	44.6	116.0
dont bovins	UGB	21.0	21.9	22.4	14.6	28.2
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7
dont porcs	UGB	39.3	40.7	37.4	20.5	70.7
dont volaille	UGB	11.5	11.5	11.9	8.42	16.3
Charge en bétail	UGB/ha SAU	4.1	4.2	4.0	3.6	5.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 144 431	1 145 849	1 353 380	949 853	1 489 938
Actifs circulants	Fr.	280 767	288 431	311 894	181 729	438 284
Immobilisations	Fr.	863 663	857 419	1 041 486	768 124	1 051 653
Passifs	Fr.	1 144 431	1 145 849	1 353 380	949 853	1 489 938
Capital étranger	Fr.	606 804	598 986	761 697	590 098	693 905
Capital propre	Fr.	537 627	546 864	591 683	359 755	796 033
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 985	21 436	34 835	12 116	54 288
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	477	493	355	430	434
Degré de financement étranger	%	53	52	56	62	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	114	112	119
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	524 612	532 397	557 862	293 515	924 010
dont produits des végétaux	Fr.	12 262	10 763	13 801	10 445	13 489
dont produits des animaux	Fr.	435 164	444 833	449 335	228 177	814 748
dont produits de produits transformés	Fr.	1 297	2 223	4 860	2 877	1 238
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	16 486	16 375	27 244	10 291	18 817
dont paiements directs	Fr.	54 605	56 442	57 805	38 313	71 697
- Charges de matières, march. et services	Fr.	283 612	283 571	287 267	159 755	494 219
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 299	4 579	5 805	5 250	5 988
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	264 901	264 737	257 565	143 629	469 348
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	240 999	248 826	270 595	133 760	429 792
- Charges de personnel	Fr.	39 140	39 286	45 109	17 627	77 087
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 724	61 799	63 748	39 844	92 942
dont locations et charges de fermage	Fr.	13 095	17 262	19 424	6 199	31 623
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	142 136	147 742	161 739	76 288	259 763
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	83 886	91 490	97 526	30 315	173 603
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	53 713	55 144	63 324	39 036	80 282
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 448	6 850	8 112	6 839	7 524
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	83 649	90 777	96 491	29 821	173 070
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 997	2 939	2 769	914	5 822
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 880	5 299	5 213	1 825	9 619
= Revenu agricole	Fr.	90 526	99 015	104 473	32 560	188 510
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	90 526	98 742	104 473	32 503	188 376
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	70 707	74 552	79 813	25 199	140 965
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 606	4221	10816	-58 947	92 066
Rentabilité du capital propre	%	0	1	2	-17	12
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	117 840	126 148	136 319	80 590	213 551
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	86 273	93 805	100 624	32 200	184 119
Revenu extra-agricole	Fr.	31 568	32 344	35 694	48 390	29 432

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches laitières/grandes cultures 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	
					2017/2019	4 ^e quart 2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		131	127	118	29	33
Exploitations représentées		2 046	2 000	1 861	510	491
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.8	11.2	11.7	4.7	14.0
Totalité des terres louée	%	11.5	14.3	17.7	4.9	14.3
Main-d'œuvre	UTA	2.1	2.1	2.1	1.9	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.5	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.5	33.1	32.6	23.0	42.8
dont terres assolées ouvertes	ha	16.3	17.1	16.8	11.9	22.9
dont prairies	ha	14.9	15.7	15.4	10.9	19.5
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	39.0	39.5	40.9	28.0	52.6
dont bovins	UGB	37.7	38.4	39.8	27.1	51.5
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
dont porcs	UGB	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 228 357	1 175 334	1 179 913	971 232	1 561 286
Actifs circulants	Fr.	285 371	289 592	295 669	208 333	362 758
Immobilisations	Fr.	942 985	885 742	884 244	762 899	1 198 528
Passifs	Fr.	1 228 357	1 175 334	1 179 913	971 232	1 561 286
Capital étranger	Fr.	624 138	599 997	562 010	525 051	702 404
Capital propre	Fr.	604 219	575 336	617 903	446 181	858 882
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	18 018	11 937	22 003	-11 861	40 272
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	491	493	393	698	442
Degré de financement étranger	%	51	51	48	54	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	117	116	116	115
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	339 630	366 244	386 662	245 436	496 353
dont produits des végétaux	Fr.	63 580	64 518	62 737	52 406	86 094
dont produits des animaux	Fr.	175 994	196 611	208 803	126 148	266 234
dont produits de produits transformés	Fr.	8 646	6 097	7 065	4 658	4 094
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	17 271	20 570	23 406	9 651	31 856
dont paiements directs	Fr.	69 880	75 761	77 546	48 478	103 823
- Charges de matières, march. et services	Fr.	119 752	127 733	138 314	98 838	160 618
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	28 382	30 233	30 069	24 163	37 821
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	68 276	74 468	82 558	55 114	94 609
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	219 878	238 510	248 348	146 598	335 735
- Charges de personnel	Fr.	38 499	43 793	43 303	23 979	58 689
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	67 637	71 977	76 259	53 966	93 024
dont locations et charges de fermage	Fr.	14 619	19 271	20 867	10 741	27 749
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	113 743	122 740	128 786	68 653	184 022
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	68 006	76 617	82 222	26 997	131 945
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 652	45 138	43 941	32 676	60 547
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 558	6 391	5 679	5 921	7 122
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	66 364	74 584	81 294	23 944	130 499
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	518	204	275	1 097	-166
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 765	4 403	4 578	1 628	7 373
= Revenu agricole	Fr.	70 647	79 191	86 148	26 668	137 706
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	70 647	78 903	86 148	26 605	137 590
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	49 660	55 912	60 013	17 990	108 783
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-34 956	-25 951	-21 014	-83 645	43 411
Rentabilité du capital propre	%	-6	-4	-3	-19	5
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	92 482	95 299	101 931	57 300	148 576
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	67 044	70 823	79 004	26 098	124 790
Revenu extra-agricole	Fr.	25 437	24 476	22 927	31 202	23 786

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches-mères 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		91	101	80	23	22
Exploitations représentées		857	892	893	226	214
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.8	9.1	10.2	3.8	18.8
Totalité des terres louée	%	11.3	11.1	13.6	5.4	20.7
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.8	1.6	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	35.1	34.2	34.6	27.8	43.5
dont terres assolées ouvertes	ha	15.4	14.8	14.8	10.9	20.4
dont prairies	ha	18.7	18.4	18.7	16.2	21.8
dont cultures pérennes	ha	0.6	0.6	0.6	0.4	0.8
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	37.5	38.8	36.2	32.7	45.0
dont bovins	UGB	36.1	37.6	34.7	31.9	42.4
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2
dont porcs	UGB	0.3	0.2	0.1	0.0	0.1
dont volaille	UGB	0.6	0.5	0.5	0.1	1.8
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.0	1.2	1.0
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 191 275	1 214 694	1 182 265	1 261 115	1 284 546
Actifs circulants	Fr.	250 913	291 192	275 840	237 984	350 170
Immobilisations	Fr.	940 362	923 502	906 425	1 023 131	934 376
Passifs	Fr.	1 191 275	1 214 694	1 182 265	1 261 115	1 284 546
Capital étranger	Fr.	607 003	612 798	616 689	685 522	618 842
Capital propre	Fr.	584 272	601 896	565 575	575 593	665 704
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	12 440	26 241	24 890	2972	47 060
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	383	479	590	408	587
Degré de financement étranger	%	51	50	52	55	48
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	115	116	111	120
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	310 579	308 499	322 880	217 634	442 761
dont produits des végétaux	Fr.	76 632	65 934	76 035	49 362	86 209
dont produits des animaux	Fr.	104 401	106 297	95 239	76 168	147 031
dont produits de produits transformés	Fr.	12 902	16 575	29 131	10 139	39 715
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	22 197	20 181	19 064	8 456	39 300
dont paiements directs	Fr.	93 832	95 722	100 230	70 624	127 593
- Charges de matières, march. et services	Fr.	102 812	102 631	106 754	79 356	144 282
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	28 902	23 842	24 859	19 326	29 878
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	46 063	49 880	41 099	34 133	65 561
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	207 767	205 867	216 126	138 279	298 479
- Charges de personnel	Fr.	37 346	35 758	40 539	26 983	52 590
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	65 838	63 466	62 111	51 226	84 906
dont locations et charges de fermage	Fr.	16 122	14 926	16 083	11 138	25 547
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	104 584	106 643	113 476	60 069	160 982
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	62 363	71 867	66 320	15 338	127 541
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	37 678	40 583	48 192	37 001	51 174
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 341	6 846	6 475	7 657	6 828
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	61 102	70 838	65 623	13 774	126 733
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	8	77	337	0	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmoni. pour RA)	Fr.	3 899	4 011	3 911	1 984	7 165
= Revenu agricole	Fr.	65 009	74 926	69 871	15 757	133 897
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	65 009	74 625	69 871	15 660	133 774
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	54 328	63 180	58 715	13 310	116 776
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-22 979	-12 184	-18 111	-69 194	49 275
Rentabilité du capital propre	%	-4	-2	-3	-12	7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	105 705	121 741	119 393	84 275	162 516
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	61 967	71 828	69 168	15 256	128 767
Revenu extra-agricole	Fr.	43 738	49 913	50 225	69 019	33 750

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné transformation 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		355	363	324	90	85
Exploitations représentées		4 251	4 167	3 992	1 040	1 027
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.8	9.3	10.3	8.7	13.6
Totalité des terres louée	%	11.9	12.5	13.4	11.9	15.8
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.7	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.4	1.3	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.6	26.0	26.1	20.1	32.9
dont terres assolées ouvertes	ha	9.8	9.8	10.4	5.4	17.5
dont prairies	ha	15.3	15.8	15.3	14.4	14.8
dont cultures pérennes	ha	0.2	0.1	0.1	0.0	0.3
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	61.1	62.3	62.7	45.1	83.9
dont bovins	UGB	25.0	26.6	25.7	22.8	24.5
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.4	0.6	0.2
dont porcs	UGB	24.4	23.0	23.2	17.3	35.1
dont volaille	UGB	10.7	11.8	13.0	4.0	23.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	2.4	2.4	2.4	2.2	2.6
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 230 239	1 338 415	1 347 191	1 071 673	1 536 704
Actifs circulants	Fr.	282 486	290 312	306 755	208 888	395 521
Immobilisations	Fr.	947 753	1 048 103	1 040 436	862 785	1 141 183
Passifs	Fr.	1 230 239	1 338 415	1 347 191	1 071 673	1 536 704
Capital étranger	Fr.	653 726	723 579	710 168	616 562	756 645
Capital propre	Fr.	576 513	614 835	637 022	455 111	780 058
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	21 863	24 578	30 433	6 856	52 410
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	402	463	374	340	500
Degré de financement étranger	%	53	54	53	58	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	114	114	111	119
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	471 068	498 480	537 435	315 467	723 702
dont produits des végétaux	Fr.	47 401	47 768	48 989	23 776	86 639
dont produits des animaux	Fr.	323 816	343 079	385 924	217 138	512 302
dont produits de produits transformés	Fr.	4 962	11 865	6 370	1 097	4 456
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 440	19 122	15 948	13 144	21 565
dont paiements directs	Fr.	71 543	73 671	75 008	56 512	93 951
- Charges de matières, march. et services	Fr.	217 769	233 957	250 959	152 882	330 389
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	21 353	19 333	19 505	10 643	34 647
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	178 983	192 951	211 453	129 246	273 763
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	253 298	264 523	286 476	162 585	393 313
- Charges de personnel	Fr.	41 339	44 142	45 904	23 065	68 686
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	67 706	69 078	72 922	52 426	91 497
dont locations et charges de fermage	Fr.	16 292	19 117	22 275	9 808	31 547
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	144 254	151 303	167 651	87 094	233 129
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	82 969	87 717	100 112	36 155	157 104
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	55 519	62 830	67 171	47 828	76 520
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 548	8 190	7 331	6 498	8 291
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	81 092	85 934	98 133	31 571	155 657
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 020	880	624	225	1 690
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 453	4 902	5 211	1 726	8 462
= Revenu agricole	Fr.	86 566	91 716	103 968	33 521	165 809
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	86 566	91 408	103 968	33 446	165 674
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	64 831	67 465	77 991	24 389	132 941
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-9 861	-6 621	7 040	-64 111	74 161
Rentabilité du capital propre	%	-2	-1	1	-14	9
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	110 520	116 794	125 654	67 776	183 981
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	81 675	86 898	95 816	31 721	154 570
Revenu extra-agricole	Fr.	28 845	29 896	29 838	36 056	29 411

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné autres 2019

Paramètre	Unité	2017	2018	2019	1 ^{er} quart 4 ^e quart	
					2017/2019	2017/2019
					0 – 25 %	75 – 100 %
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		248	352	300	78	73
Exploitations représentées		4 639	4 455	4 356	1 129	1 118
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	14.9	12.2	13.1	12.1	18.1
Totalité des terres louée	%	17.7	16.4	17.6	15.7	22.4
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.8	1.9	1.7	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.3	31.6	31.6	23.4	37.8
dont terres assolées ouvertes	ha	11.6	12.2	11.8	7.2	15.7
dont prairies	ha	19.0	18.6	19.2	15.8	21.1
dont cultures pérennes	ha	0.2	0.3	0.3	0.2	0.4
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	38.0	37.4	38.8	27.3	44.0
dont bovins	UGB	34.8	33.8	34.5	24.0	40.4
dont petits ruminants	UGB	1.1	1.0	1.2	1.4	0.6
dont porcs	UGB	0.6	0.9	1.3	0.6	1.0
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0.5	0.1	0.5
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 115 047	1 154 169	1 155 473	923 431	1 271 538
Actifs circulants	Fr.	281 227	275 268	275 041	208 686	356 931
Immobilisations	Fr.	833 820	878 901	880 432	714 745	914 608
Passifs	Fr.	1 115 047	1 154 169	1 155 473	923 431	1 271 538
Capital étranger	Fr.	560 261	610 974	613 990	519 631	570 060
Capital propre	Fr.	554 786	543 195	541 483	403 800	701 478
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 017	15 432	20 413	3 671	32 393
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	475	476	432	442	846
Degré de financement étranger	%	50	53	53	56	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	115	115	115	122
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	354 016	367 328	380 535	223 251	469 105
dont produits des végétaux	Fr.	43 823	50 557	49 703	24 412	75 787
dont produits des animaux	Fr.	195 816	209 543	219 152	123 548	251 213
dont produits de produits transformés	Fr.	12 275	3 016	4 441	3 168	17 964
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 483	22 584	19 478	9 783	25 411
dont paiements directs	Fr.	79 060	79 199	81 480	58 756	95 639
- Charges de matières, march. et services	Fr.	136 246	148 300	150 236	89 073	166 201
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	19 758	21 072	21 098	12 416	26 278
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	93 889	106 072	106 896	60 740	113 647
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	217 770	219 028	230 299	134 178	302 904
- Charges de personnel	Fr.	35 159	34 888	37 285	16 175	53 962
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	68 426	66 484	71 552	56 578	75 778
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 789	16 707	20 611	12 071	22 129
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	114 184	117 656	121 461	61 425	173 164
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	68 800	68 694	72 539	22 753	121 973
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 946	48 802	48 773	35 088	55 761
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 135	6 446	6 428	5 881	5 574
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	66 932	67 370	71 796	19 703	121 790
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	944	961	929	379	2 150
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 737	3 922	3 931	1 340	6 708
= Revenu agricole	Fr.	71 613	72 254	76 656	21 422	130 648
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	71 613	71 982	76 656	21 349	130 521
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	53 638	54 408	56 608	15 282	105 004
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-25 403	-24 168	-22 049	-78 307	38 488
Rentabilité du capital propre	%	-5	-4	-4	-19	6
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	100 519	102 992	103 944	68 141	152 055
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	67 439	68 188	74 417	21 312	123 643
Revenu extra-agricole	Fr.	33 080	34 804	29 527	46 829	28 412

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



HODUFLU Mise en valeur des résultats

Bref aperçu

Pour réduire les apports dans l'environnement d'azote et de phosphore provenant de l'agriculture l'OFAG a mis en œuvre plusieurs mesures. L'application HODUFLU assure l'enregistrement des quantités et des teneurs en nutriments des fertilisants échangés entre les différentes exploitations dans leur « Suisse-Bilanz » respectif. Le producteur enregistre dans HODUFLU, sous forme de bulletins de livraison, toutes les transactions d'engrais de ferme (produits issus du fumier, lisier et installation de méthanisation d'origine agricole) et d'engrais issus de matières recyclées (produits issus du compost et des installations de méthanisation d'origine industrielle et commerciale) effectuées entre agriculteurs ou hors agriculture.

Comme toutes les données y sont enregistrées de manière centralisée, HODUFLU permet une meilleure transparence et un meilleur contrôle de la redistribution des engrais de ferme et des engrais de recyclage.

HODUFLU : une application pour la gestion des fertilisants échangés

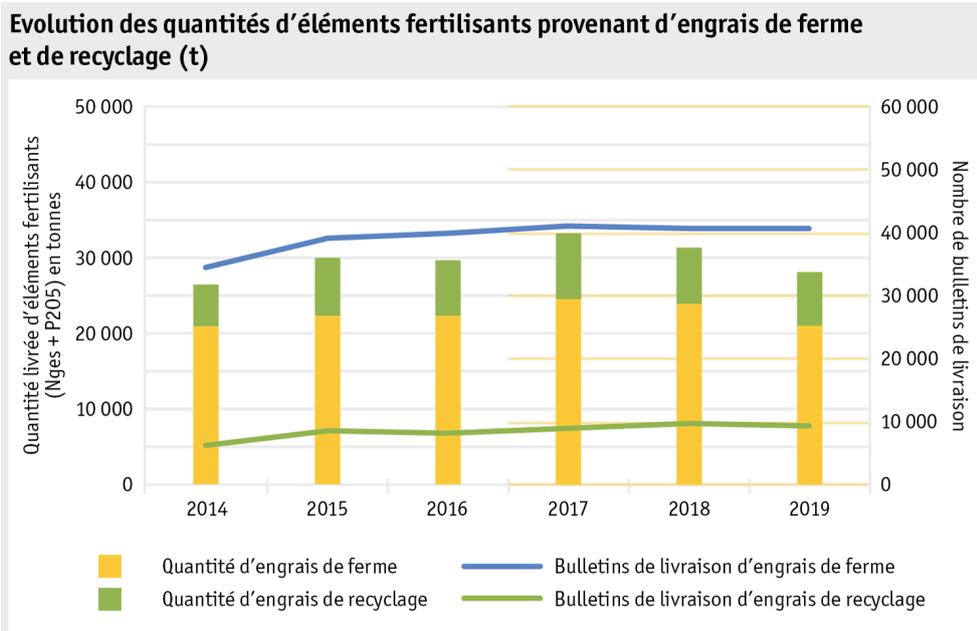
Type de fertilisant	Description
Engrais de ferme	Produits issus du fumier, lisier et installation de méthanisation d'origine agricole
Engrais de recyclage	Produits issus du compost et des installations de méthanisation d'origine industrielle et commerciale

Évolution des quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage

Une lente progression des quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme et de recyclage est constatée jusqu'en 2017, où elles atteignent leur maximum, soit 33 290 tonnes. Depuis, ce chiffre a eu tendance à diminuer lentement et ne s'élevait plus qu'à 28 253 tonnes en 2019. Parallèlement, le nombre de bulletins de livraison pour les engrais de ferme et de recyclage a augmenté jusqu'en 2018 (50 499 bulletins), pour ensuite reculer de 234 bulletins en 2019. Il est intéressant de relever que les engrais de ferme et de recyclage ont suivi des tendances similaires au fil des années.

En 2014, environ 20 % des éléments fertilisants, toutes origines confondues (engrais de ferme et de recyclage), provenaient d'installations de méthanisation et de compostage industrielles et commerciales (engrais de recyclage). Cette proportion a légèrement augmenté jusqu'à 26 % en 2015. Elle est depuis restée relativement stable.

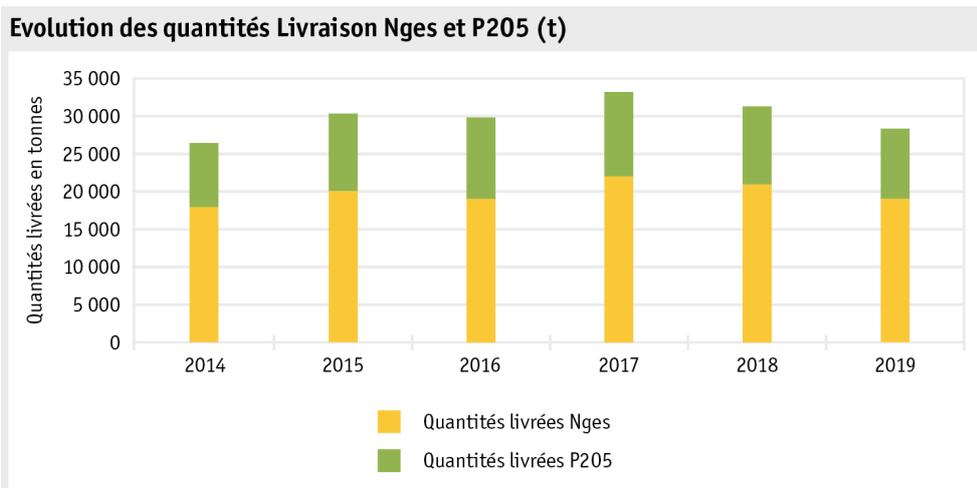
EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Source : OFAG

Évolution du nombre de bulletins de livraison, ainsi que des quantités d'azote et de phosphore livrées

Depuis la mise en place du système, la masse d'azote circulant entre les exploitations était chaque année environ deux fois plus grande que celle de phosphore. Ceci s'explique par les quantités moyennes d'azote consignées dans chaque bulletin de livraison qui étaient deux fois plus importantes que celles de phosphore. Elles ont atteint leur niveau observé le plus bas en 2019 avec une moyenne de 379 et 183 kg par bulletins pour l'azote et le phosphore respectivement. La plus haute quantité par bulletin était 441 kg en 2014 pour l'azote et de 226 kg en 2017 pour le phosphore. Le nombre de bulletins a certes diminué légèrement entre 2018 et 2019, mais il s'est relativement stabilisé depuis 2017 en stagnant autour des 50 000 bulletins.

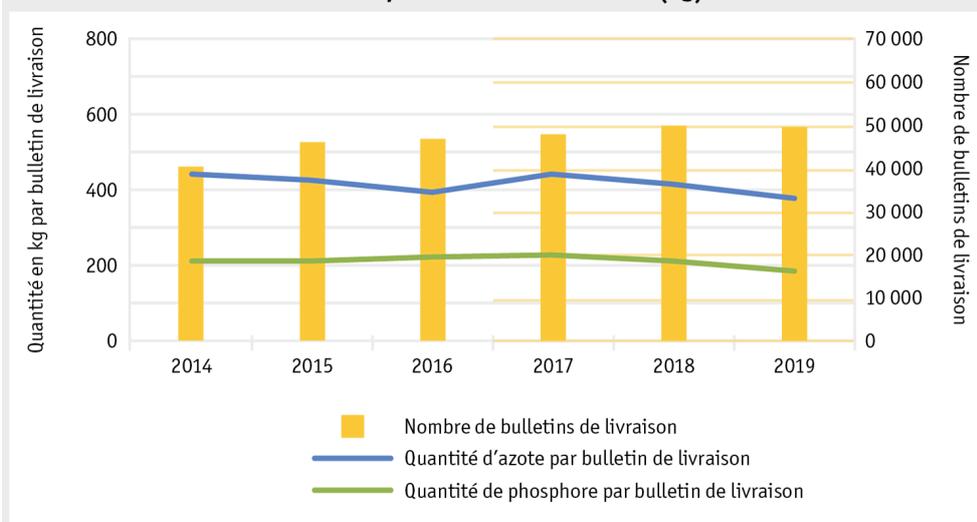


Source : OFAG

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Quantités d'éléments fertilisants par bulletin de livraison (kg) et nombre de bulletins



Source : OFAG

Mouvements au niveau des cantons

Sur les 26 cantons formant la Confédération, huit ont déclaré plus de 1500 bulletins d'entrée ou de sortie d'engrais de ferme et de recyclage en 2019. Il s'agit des cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Vaud et de Zurich. Cette situation est illustrée ci-dessous.

Les flux intercantonaux ont généralement été observés entre cantons voisins. Des erreurs ont pu apparaître dans les données enregistrées, lorsque des exploitations de biogaz étaient enregistrées dans un certain canton (par une entreprise faîtière), mais localisées dans un autre canton. Cette situation a pu donner lieu à des constats d'échanges entre cantons relativement éloignés les uns des autres. Les principaux échanges d'engrais de ferme et de recyclage entre cantons en 2019 ont eu lieu du canton d'Argovie vers le canton de Zürich, qui ont représenté 94 000 m³. Le canton de Lucerne en a lui exporté 92 000 m³ vers l'Argovie et 64 000 m³ vers le canton de Berne. Cependant, la grande majorité des engrais de ferme et de recyclage a été échangée à l'intérieur des cantons.

Nombre de mètres cubes d'engrais de ferme et d'engrais recyclés déplacés dans les huit cantons avec plus de 1500 bulletins de livraison 2019

		Canton importateur							
		AG	BE	FR	LU	SG	TG	VD	ZH
Canton exportateur	AG	458 661	29 812	12 353	24 357	5 809	8 582	17 148	94 064
	BE	3 957	424 390	8 976	4 915	1 319	1 442	905	0
	FR	0	3 978	329 141	0	0	0	24 123	0
	LU	92 394	64 200	873	450 862	250	1 226	1 726	5 230
	SG	2 413	0	0	0	289 621	45 041	720	17 226
	TG	150	28	0	6	17 708	418 872	0	18 128
	VD	0	0	8 210	0	0	0	201 184	0
	ZH	5 790	1 053	245	1 081	1 927	24 063	0	267 090

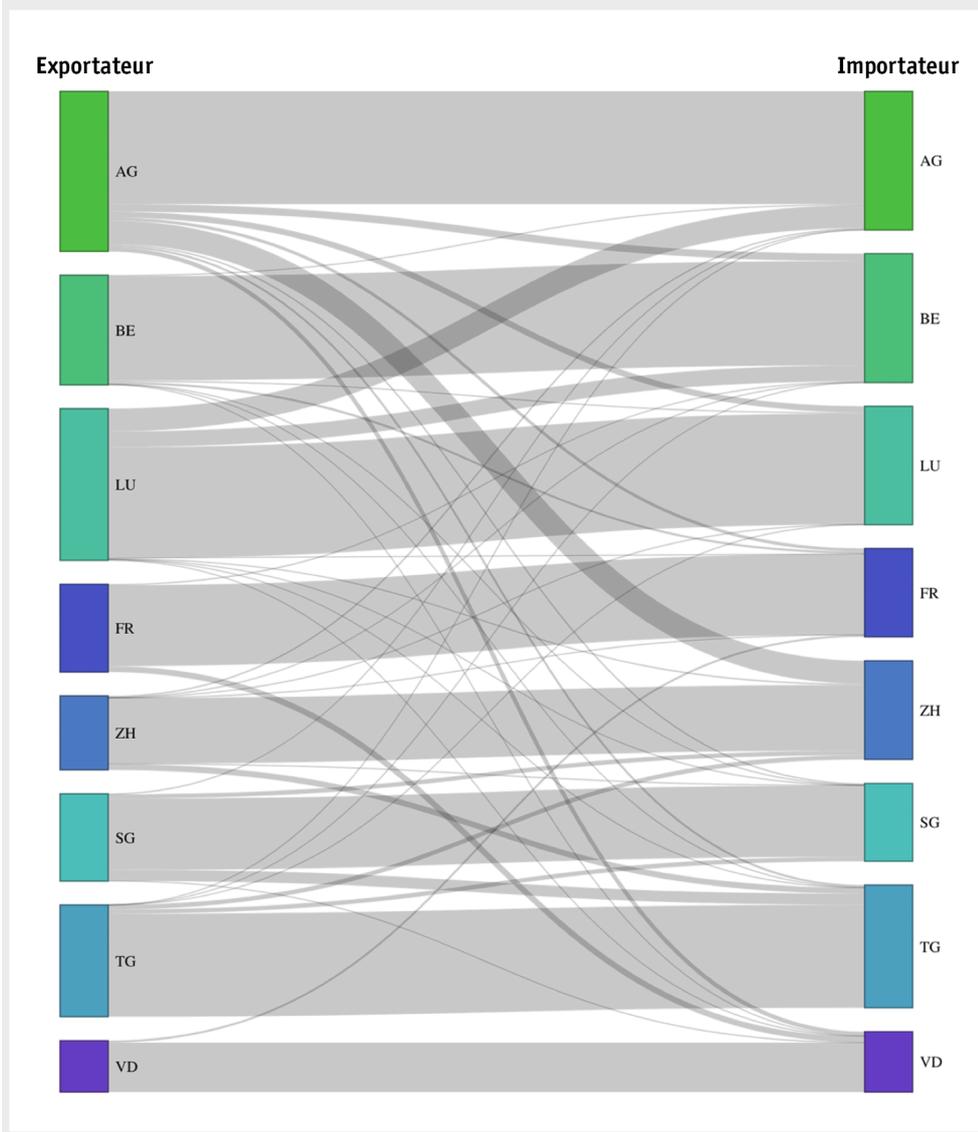
Source : OFAG

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



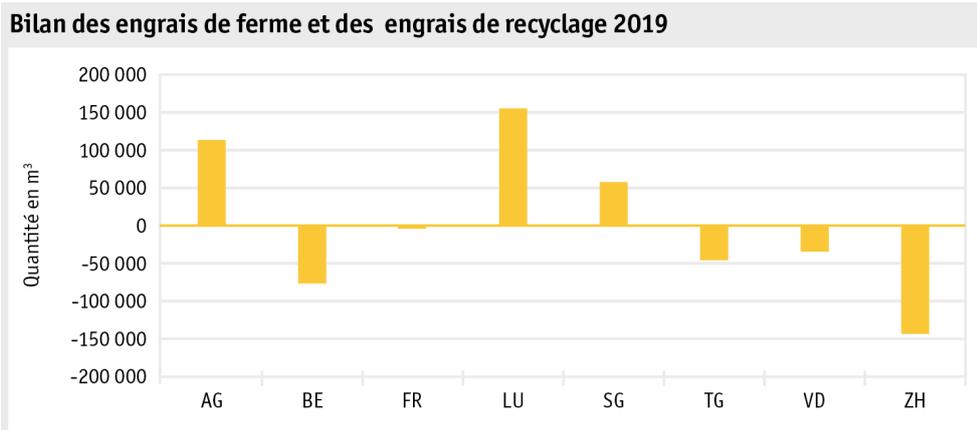
Sur les huit cantons ayant déclaré le plus de transactions, trois étaient des exportateurs nets et cinq des importateurs nets en 2019. Le canton de Lucerne a été le plus grand exportateur avec plus de 150 000 m³ d'engrais de ferme et de recyclage exportés en 2019. Il était suivi du canton d'Argovie qui lui en a exporté environ 115 000 m³. Les plus grands importateurs étaient les cantons de Zürich et de Berne, avec respectivement environ 140 000 m³ et 75 000 m³ importés.

Engrais de ferme et engrais de recyclage – Flux enregistrés au sein d'un même canton et entre les cantons en 2019



Source : OFAG

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Source : OFAG

Bilan des engrais de ferme et engrais de recyclage en 2019 Les chiffres cités dans le présent article doivent être pris avec précaution. En effet, les livraisons d'éléments fertilisants au départ ou à destination et des installations de méthanisation sont comptées deux fois dans HODUFLU. Les intrants d'éléments fertilisants sous forme d'engrais de ferme ne peuvent, pour l'heure, pas être soustraits des extrants sous forme d'engrais de recyclage produits dans ces installations.

Conclusion

Les quantités d'engrais de ferme et de recyclage échangées à travers le pays ont diminué depuis 2017, alors que le nombre de bulletins de livraison est resté stable. Comme chaque année, la masse d'azote circulant entre les exploitations en 2019 était environ deux fois plus grande que la masse de phosphore. La proportion d'engrais de recyclage par rapport au total (engrais de ferme et de recyclage) est restée stable depuis 2015. Le bilan de l'année 2019 laisse supposer que, malgré une diminution des quantités totales d'engrais échangées, l'utilisation de HODUFLU est restée relativement stable depuis 2017.

Claude Müller, OFAG, secteur Paiements directs Bases et Paiements directs Programmes, claudem.mueller@blw.admin.ch



Introduction

Moyens de production

La production agricole a besoin d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences, de plants et de produits phytosanitaires pour les raisons suivantes :

- les engrais servent à la nutrition des plantes, dont ils favorisent la croissance, accroissent le rendement ou améliorent la qualité ;
- les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent de garantir les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale ;
- des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles et obtenir ainsi une récolte abondante ;
- un matériel végétal de multiplication de haute qualité (semences, plants de pommes de terre, greffons, porte-greffes et jeunes plants de variétés de fruits et de vignes) contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé de l'être humain et de l'animal ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi il faut en réglementer la commercialisation et l'utilisation. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences auxquelles doivent satisfaire ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations de déclarer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol utilisé pour la production et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage à recourir à ces facteurs de production conformément aux principes du développement durable ainsi qu'à préserver la santé et la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

Sécurité de la production

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », est confrontée à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, qui suivent l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, requièrent une bonne maîtrise des risques liés à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture s'occupe à la fois de la gestion des risques découlant de la production primaire et de la coordination des contrôles nécessaires. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui est responsable de la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur destination finale, à savoir le consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), codirigée par l'OFAG et l'OSAV, est un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration, sur la base

PRODUCTION > INTRODUCTION

d'ordonnances des deux offices, du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



OGM dans les aliments pour animaux importés

Les aliments pour animaux sont strictement contrôlés quant à la présence de traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La présence d'OGM est réglée dans l'ordonnance sur la production et la mise en circulation des aliments pour animaux (ordonnance sur les aliments pour animaux, OSALA ; RS 916.307). Ce qui importe dans ce contexte, c'est que les aliments pour animaux qui contiennent plus de 0,9 % d'OGM autorisés doivent être étiquetés comme produits à partir d'OGM. Les contrôles portent sur les aliments concentrés riches en protéines à base de maïs, de soja et de colza parce que la surface dédiée à la culture de ces variétés OGM est très vaste à l'échelle mondiale.

Année	Quantité totale	Aliments pour animaux contenant des OGM	Aliments pour animaux contenant des OGM
	En t	En t	En %
2014	477 813	0	0
2015	493 491	0	0
2016	521 497	0	0
2017	506 000	0	0
2018	479 565	0	0
2019	476 321	0	0

Sources : OFAG, DGD

Moins d'importation d'aliments concentrés grâce à la PLVH ?

Le programme « Production de lait et de viande basée sur les herbages » (PLVH) a été introduit au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de la politique agricole 2014 – 2017 (PA 14–17). Il doit contribuer à ce que davantage d'aliments et de fourrages grossiers indigènes soient utilisés pour l'alimentation des vaches laitières. Le programme a fait l'objet d'une évaluation en 2017. Il a notamment été examiné si l'emploi d'aliments concentrés peut être réduit au moyen du programme PLVH. L'évaluation a montré que les exploitations PLVH n'ont pas utilisé davantage d'aliments concentrés au cours des années 2014 et 2015, tandis que les autres exploitations ont significativement augmenté la part des aliments concentrés. Ces résultats ne permettent par conséquent pas de prouver que le programme PLVH a entraîné un recul des importations d'aliments concentrés à base de soja et de maïs (voir tableau ci-dessus).

Conclusion : Il n'a pas été possible de montrer que l'introduction du programme PLVH dans le cadre de la PA 14–17 a entraîné une réduction des importations d'aliments concentrés à base de soja et de maïs. Cette relation de cause à effet ne peut pas être établie. La statistique pour les années 2014 à 2019 montre cependant qu'il n'entre pas d'OGM dans la production suisse de lait et de viande.

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de reñte

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2014	64	0	327	0
2015	60	0	340	1
2016	60	0	312	0
2017	61	0	307	0
2018	47	0	323	0
2019		0		0

¹ prélevés par la douane à l'importation ou par Agroscope sur le marchéSource : Agroscope

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de compagnie

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2014	9	0
2015	0	0
2016	4	0
2017	56	1
2018	19	5
2019	2	0

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, secteur Ressources génétiques et technologies, markus.hardegger@blw.admin.ch



OGM dans les semences importées

L'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr, RS 916.01) a été modifiée au début de l'année 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus besoin d'un permis général d'importation (PGI) pour les céréales et les produits des champs destinés au semis. Cela concerne notamment l'importation de blé, de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de triticale, de soja, de colza, de navettes, de betteraves sucrières et fourragères ainsi que de coton. Les importateurs ne doivent ainsi plus déclarer les lots de semences de maïs, de soja, de colza, de navettes et de betteraves en vue d'un possible prélèvement d'échantillons visant à analyser la présence d'impuretés sous forme d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Il a toutefois été convenu avec la branche que les importations continueront d'être déclarées à l'OFAG (cf. art. 14a de l'ordonnance sur le matériel de multiplication, RS 916.151).

Succès de la campagne de contrôle OGM 2019

En 2019, aucun lot de semences ne contenait de traces d'OGM, ce alors que la campagne de contrôle des semences de luzerne et d'agrostide (*Agrostis stolonifera*) importées a été étendue. Il faut y voir un succès, car ces deux espèces sont connues pour être des voies potentielles d'introduction d'OGM. La Suisse importe en effet souvent des semences d'Amérique du Nord, où la luzerne et l'agrostide génétiquement modifiées sont autorisées.

Récapitulatif des contrôles effectués en 2019

	Maïs	Colza	Soja	Betteraves	Luzerne
Nombre de lots notifiés	478	46	19	8	22
Nombre de lots contrôlés	14	3	5	0	22
Nombre de lots positifs	0	0	0	0	0

Source : OFAG

OFAG, secteur Ressources génétiques et Technologies, genres@blw.admin.ch

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

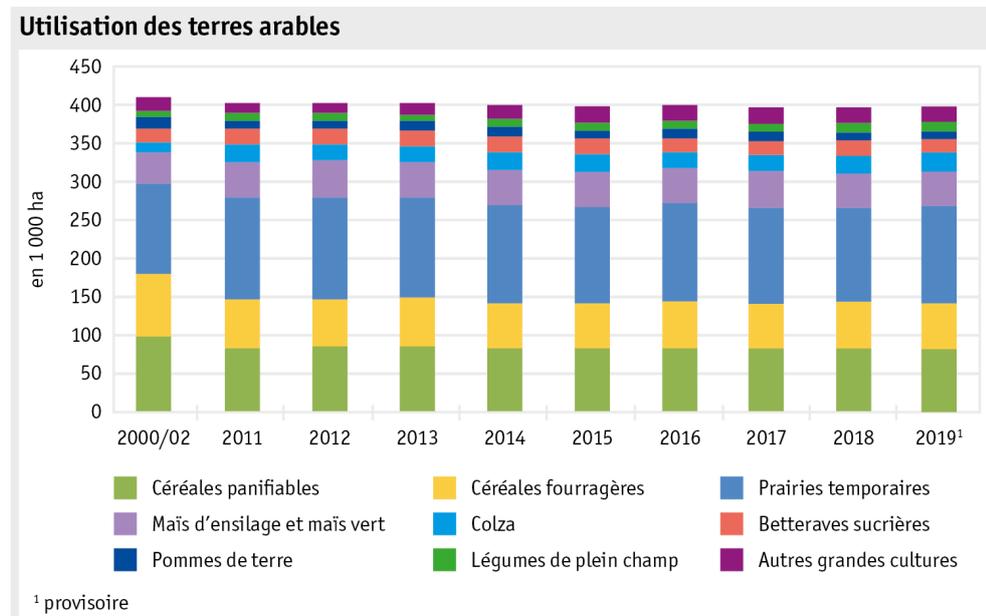


Utilisation des surfaces

La surface agricole utile (SAU) comprend les grandes cultures, les cultures pérennes situées hors des terres assolées, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, telles les prairies à litière et les tourbières. En 2019, cette superficie a diminué de 0,1 %, soit d'environ 1300 hectares par rapport à l'année précédente. Ce recul persiste depuis des années : il est de 2,6 % par rapport à la moyenne de la période comprise entre 2000 et 2002.

Grandes cultures

La superficie des terres arables a diminué au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente (-3380 ha, -1,25 %) ; par contre, la superficie totale des grandes cultures a légèrement augmenté (+656 ha, +0,16 %). Des réductions de surfaces ont été enregistrées pour les céréales, les légumineuses et les cultures sarclées, alors que les oléagineux et les autres terres arables (telles que les bandes fleuries, le chanvre ou les céréales ensilées) ont progressé. Le recul des terres ouvertes s'est accompagné d'une extension des surfaces de prairies temporaires de 4000 ha.



Source : USP

Cultures pérennes

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) de 6240 hectares en 2019, contre 6304 hectares en 2018 (-64 ha ou -1,0 %). La superficie des cultures de fruits à pépins était de 4513 hectares en 2019, à savoir 1,5 % ou 68 ha de moins qu'en 2018 (4581 hectares). La surface consacrée aux cultures de fruits à noyau est restée presque inchangée, avec 1665 hectares, par rapport à l'année précédente (1660 ha) (+4,9 ha ou 0,3 %). Le recul de la surface totale d'arbres fruitiers s'explique par le recul des surfaces de fruits à pépins de près de 70 hectares.

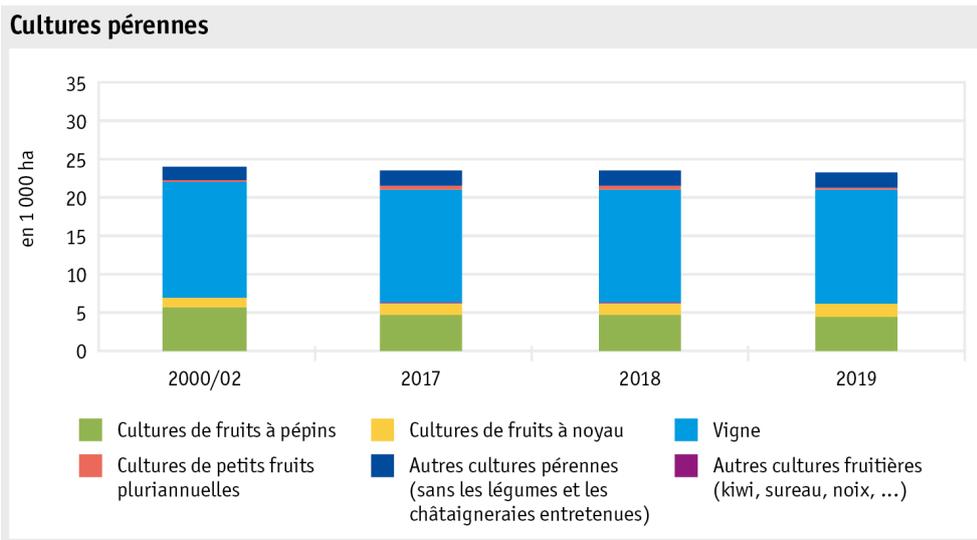
Au cours de l'année sous revue, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 442 hectares, ce qui correspond à une hausse de 28 hectares (+6,8 %) par rapport à 2018 (414 ha).

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



La surface viticole suisse totale représente 14 704 ha. Elle n’a pas reculé de manière significative en 2019 (-8 ha, -0,05 %) et est donc presque équivalente à l’année précédente. La surface plantée en cépages blancs présentait une superficie de 6386 ha (+25 ha), celle en cépages rouges de 8318 ha (-32 ha). La part en surface des cépages blancs en 2019 représentait 49 % de la surface totale (2018 : 43 %), celle des cépages rouges 51 % (2018 : 57 %).

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plants de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les matières premières renouvelables, tel le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Sources : OFAG / USP

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits
 Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
 Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018	2019 ¹	2000/02 – 2017/19
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	143 506	141 240	-20.2
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	83 253	81 684	-14.5
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	73 619	-17.7
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	5 692	184.6
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	284	430	528.3
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	1 905	-45.4
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	38	-28.2
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	60 253	59 556	-26.9
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	6 715	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	26 853	-35.7
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	1 713	-59.8
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	266	-21.4
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	16 015	-29.8
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	7 683	-34.0
Millet	–	63	72	186	233	311	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	5 057	4 714	42.6
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	3 550	21.7
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	1 002	244.7
Lupins	55	105	115	115	163	162	166.7
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	30 133	28 970	-12.3
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	10 981	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	17 555	3.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou	2 544	530	504	494	448	434	-82.0
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	30 060	30 404	58.1
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	22 697	67.4
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	5 903	25.7
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	1 721	75.9
Courges à huile	32	50	58	61	62	83	116.8
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	359	240	-78.2
Colza	1 137	116	106	135	187	97	-87.7
Tournesol	35	44	40	52	46	49	40.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	94	-27.3
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	12 127	11 876	41.9
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	47 003	46 692	16.1
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	3 169	3 086	-7.5
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	4 834	68.4
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	275 439	272 056	-5.7
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	122 222	126 248	5.5
Autres	2 427	477	436	447	478	490	-80.6
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	398 139	398 794	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 297	6 318	6 298	6 304	6 240	-9.1
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	14 712	14 704	-2.2
Roseaux de Chine	257	142	119	99	93	86	-63.9
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	601 850	-3.7
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 992	17 587	17 738	21 898	21 989	97.3
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	1 044 976	1 043 663	-2.0

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

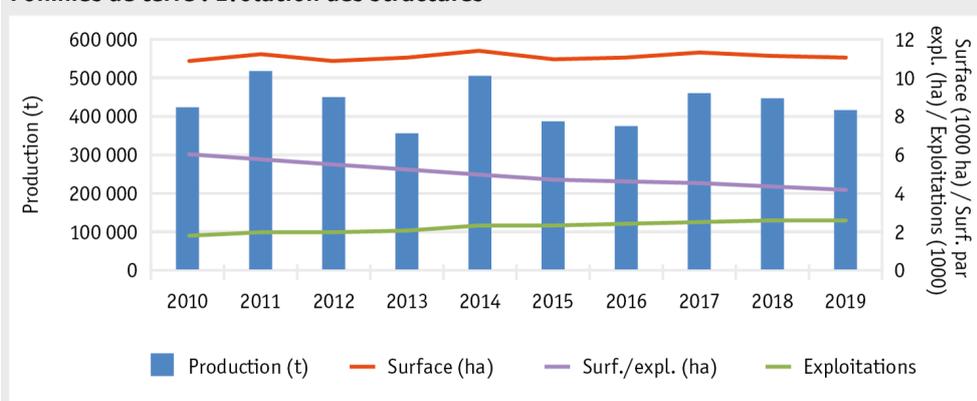


Grandes cultures

Pommes de terre : nombre d'exploitations en diminution permanente

Au cours de la dernière décennie, les surfaces dédiées à la culture de pommes de terre sont demeurées relativement stables, couvrant peu ou prou 11 000 hectares (10 981 ha en 2019, soit -126 ha par rapport à 2018). Les quantités totales récoltées évoluent, sur la dernière décennie, dans une fourchette comprise entre 400 000 et 500 000 tonnes. Avec la baisse régulière du nombre de producteurs (-3 % sur une année), alors que tant la production et la surface totale demeurent relativement stables, la surface cultivée par exploitation augmente de manière régulière, passant de 1,5 ha à 2,5 ha en une décennie (voir graphique). Les surfaces de pommes de terre primeurs, pour l'essentiel cultivées sous plastique, ont doublé depuis 2008, passant d'environ 200 ha à 408 ha en 2019. Les cantons de Berne, Vaud et Fribourg concentrent à eux seuls plus de 65 % de la production suisse.

Pommes de terre : Evolution des structures



Source : USP

Oléagineux : plus de surfaces de tournesol

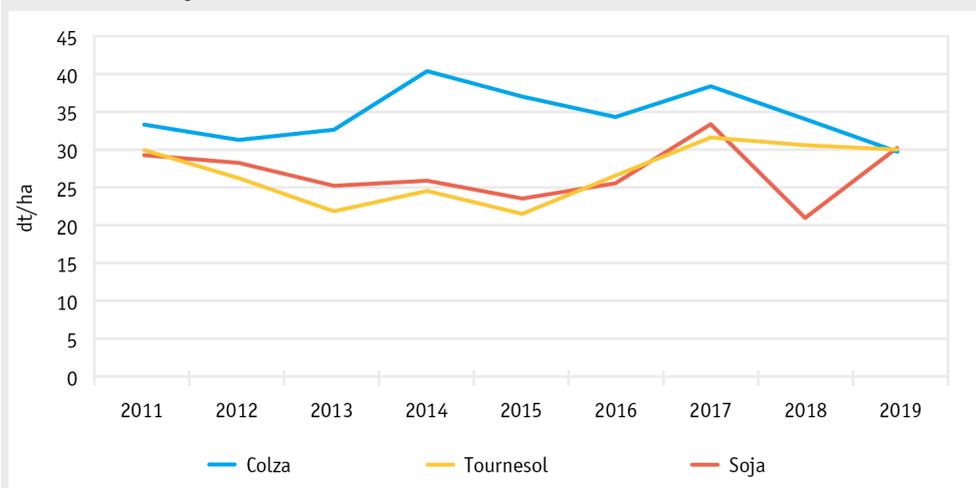
L'année 2019 est marquée par une hausse de 1 % des surfaces totales d'oléagineux (30 620 contre 30 302 ha en 2018). Pour l'essentiel, cette hausse est à mettre sur le compte du tournesol. Dans le détail, les surfaces de soja diminuent de 51 ha ou 2,8 %, celles du colza de 153 ha ou 0,7 %, et celles du tournesol augmentent de 518 ha ou 9,6 %.

En 2019, et sur la base des attributions, les cantons de Vaud et de Berne concentrent à eux seuls près de 40 % de la production nationale de colza et 47 % de celle de tournesol, les deux cultures oléagineuses les plus importantes en Suisse. 62 % des attributions de soja se sont réparties entre les cantons de Zürich, Vaud et Genève.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Rendements moyens



Source : swissgranum

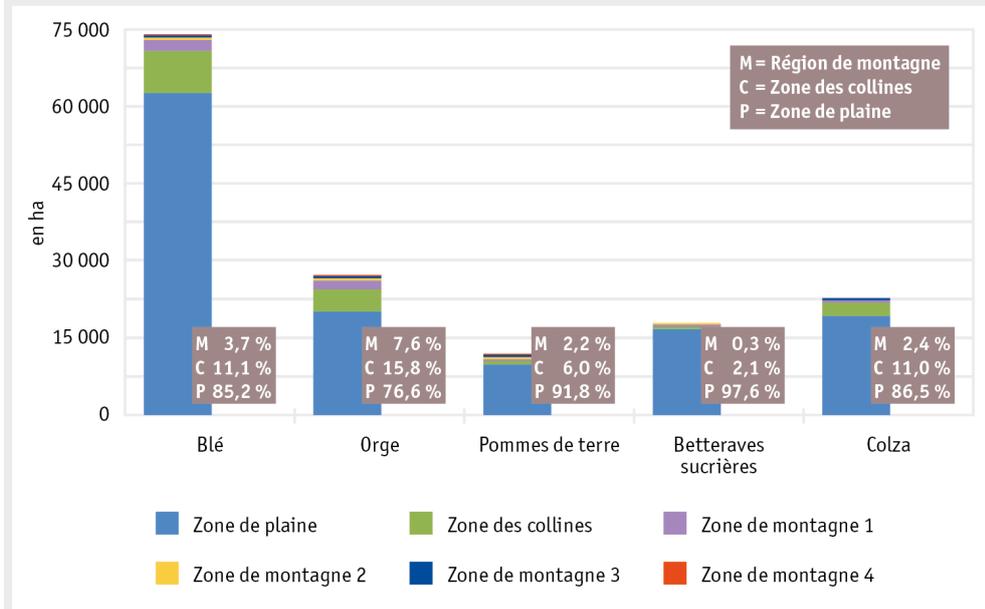
Orge : part la plus importante en région de montagne

Les grandes cultures se situent principalement en région de plaine. Les principales cultures telles que le blé, l'orge, les pommes de terre, les betteraves sucrières et le colza atteignent des parts de 77 % à 98 % en région de plaine. Dans la zone des collines, seuls le blé, l'orge et le colza présentent des parts de surface de plus de 10 % de la surface totale. En ce qui concerne les pommes de terre et les betteraves sucrières, les parts de surface sont inférieures à 10 %. Dans la région de montagne (zones de montagne 1 à 4), seule l'orge dépasse la part de 5 %. La culture de betteraves sucrières est marginale. Les facteurs déterminants pour la réduction des surfaces cultivées avec l'altitude sont les conditions climatiques, le manque de surfaces planes et les propriétés du sol. La période de végétation plus courte, en lien avec des températures moyennes plus faibles pendant la journée, conduit souvent à des rendements moins importants. En outre, le risque d'érosion augmente en même temps que la déclivité, en fonction des propriétés du sol et des formes d'exploitation du sol. À ces difficultés s'ajoutent les distances généralement plus longues entre les sites de production et de transformation.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Surfaces cultivées et part de grandes cultures importantes selon la zone



Source : USP

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch
 Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères

Fruits

La surface des cultures fruitières baisse de 1 %

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) de 6240 hectares en 2019, contre 6304 hectares en 2018. Le recul de 64 hectares s'explique par le recul des surfaces de fruits à pépins de près de 70 hectares.

La superficie des **cultures de fruits à pépins** était de 4513 hectares en 2019, à savoir 1,5 % ou 68 ha de moins qu'en 2018 (4583 hectares). La superficie affectée aux pommiers a diminué en tout de 50 hectares, soit de 1,3 %, par rapport à 2018, pour atteindre 3736 hectares au moment de la récolte de 2019. Les surfaces de poires étaient également plus faibles que l'année précédente, avec 765 hectares (-17,5 ha ou -2,2 %). La surface de coings a diminué de 5,4 % par rapport à 2018 et représentait près de 11 hectares en 2019.

La superficie des **cultures de fruits à noyau** est restée presque inchangée par rapport à l'année précédente, avec 1665 hectares (+4,9 ha ou + 0,3 %), contre 1660 hectares en 2018. En ce qui concerne les cultures de fruits à noyau, l'évolution des diverses espèces de fruits a été différente : alors que les surfaces d'abricots et de cerises ont augmenté, les surfaces de pruneaux/prunes ont diminué. Pour 2019, 595 hectares de cerises (+7,9 ha ou +1,3 %) et 317 hectares de pruneaux/prunes (-6,1 ha ou -1,9 %) ont été enregistrés. La superficie réservée à la culture des abricots a augmenté pour atteindre 742 hectares (+2,6 ha ou +0,4 %). Les surfaces affectées à la culture des pêches et des nectarines ont augmenté d'un demi-hectare pour atteindre 11 hectares.

Parmi les **autres cultures fruitières**, on a relevé en 2019 une augmentation des surfaces pour les noix et les kiwis. À l'inverse, les superficies des cultures de sureau et de mini-kiwis ont diminué.

La statistique détaillée des surfaces 2019 donne une vue d'ensemble de l'évolution des surfaces en fonction des différentes cultures fruitières, variétés et changements par rapport à l'année précédente :

» [Cultures de fruits et de raisin de table en 2019](#)

Culture de pommes – presque un quart d'exploitations en moins qu'il y a 10 ans

En 2019, 1482 exploitations comprenant des vergers de pommiers exploitaient une surface de 3736 hectares. Le nombre d'exploitations a ainsi diminué de 432 par rapport à 2009 (-22,6 %). La surface moyenne par exploitation en 2019 était de 2,5 hectares, c'est-à-dire 0,3 hectare ou 14 % de plus qu'il y a 10 ans (2009 : 2,2 ha).

Les surfaces de pommiers ont diminué de 489 hectares (-11,6 %) entre 2009 et 2019. 1,4 % des exploitations ont cultivé plus de 20 hectares de pommiers en 2019 et ont exploité ensemble plus de 20 % de la surface totale de pommiers. Par contre, plus de la moitié (54 %) des exploitations ont exploité moins de 10 % de toutes les cultures de pommes sur des surfaces de moins d'un hectare.

Toutes les catégories de surface évaluées jusqu'à 20 hectares compris ont subi une baisse aussi bien des surfaces que du nombre d'exploitations. Le pourcentage de baisse était le plus

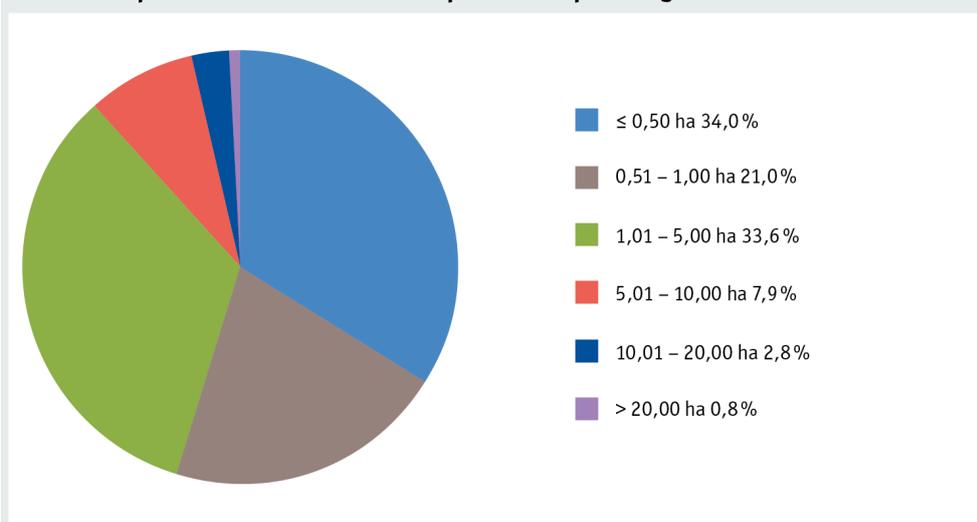
PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



élevé pour les exploitations dont les surfaces se situaient entre 0,5 et un hectare (-35 % des exploitations, -36 % des surfaces). Par contre, dans la catégorie des exploitations comprenant plus de 20 hectares de pommiers, aussi bien le nombre d'exploitations que la surface totale exploitée ont augmenté pendant la période 2009-2019. Ainsi, en 2019, 21 exploitations comprenant plus de 20 hectares de pommiers exploitaient un total de 716 hectares. Cela représente une hausse de 6 exploitations (+40 %) et de 172 ha de pommiers (+32 %) par rapport à 2009.

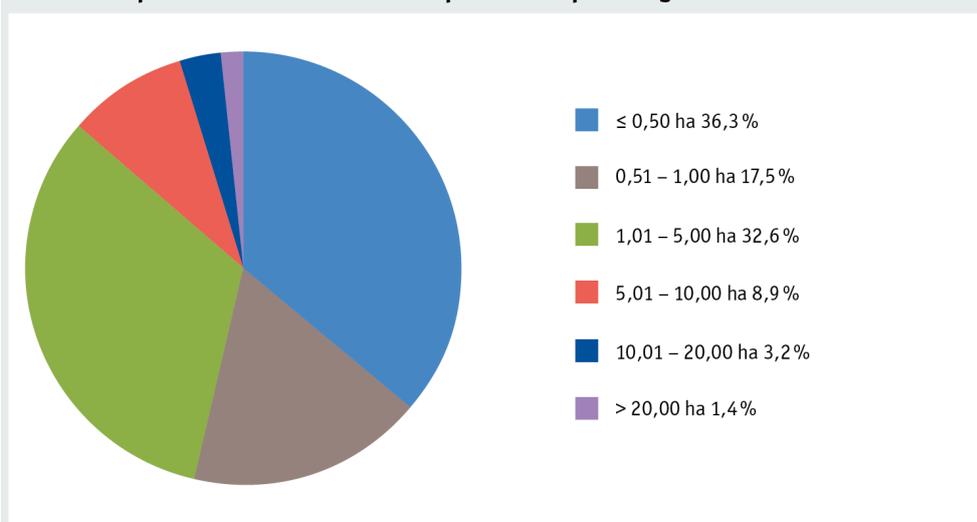
Le tableau ci-après présente l'évolution des surfaces cultivées de pommiers et le nombre d'exploitations par catégorie de surface pour les années 2004 à 2019. Les graphiques suivants montrent la répartition en pourcentage de la superficie suisse totale des cultures de pommiers et du nombre d'exploitations par catégories de surfaces (comparaison entre 2009 et 2019).

Cultures de pommes 2009 : nombre d'exploitations par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures de pommes 2019 : nombre d'exploitations par catégorie de surface

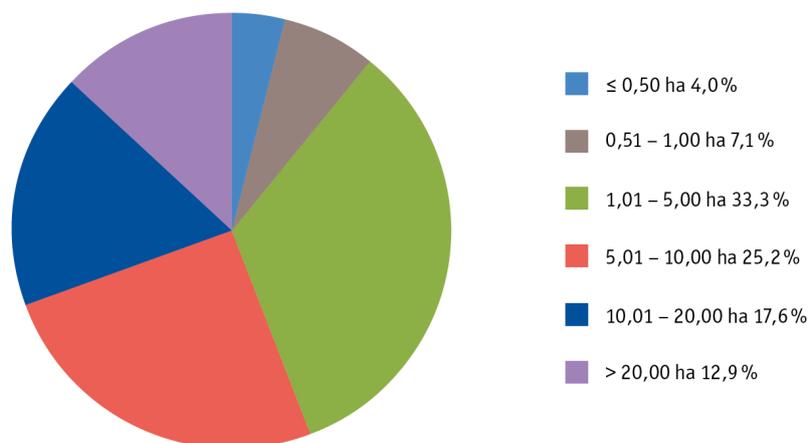


Source : OFAG (obst.ch)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

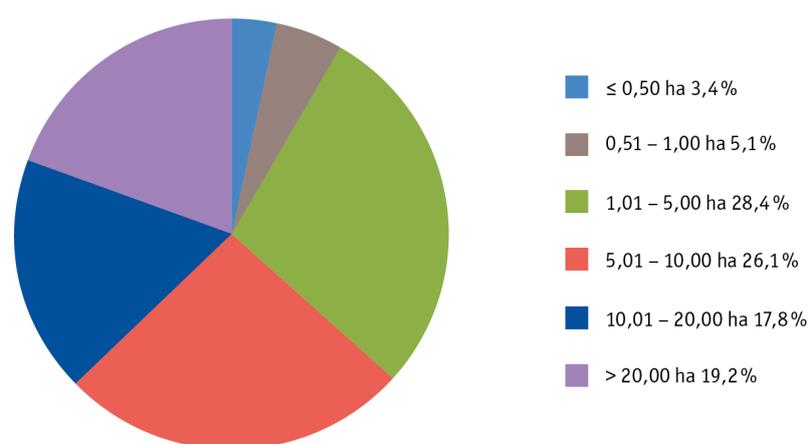


Cultures de pommes 2009 par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures de pommes 2019 par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Petits fruits

Selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS), la superficie des cultures de petits fruits s'est chiffrée à 857 ha en 2019, soit 11 hectares de plus que l'année précédente (+1,3 %). Le sureau n'est pas compris dans cette surface totale, car sa surface est comptabilisée avec les cultures fruitières. Elle n'englobe de même pas les petits fruits qui ne sont pas indiqués séparément en termes de surfaces dans le rapport d'activité Fruit-Union Suisse. Alors que les superficies de fraises, framboises, mûres, groseilles rouges et groseilles à maquereau n'ont que peu changé par rapport à l'année précédente, la superficie de myrtilles a augmenté de 11,8 %, passant de 93 à 104 hectares.

Le rapport d'activité 2019 de Fruit-Union Suisse présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



» Cultures fruitières

Vignes

En 2019, la surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 704 ha, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2018 (-8 ha ou -0,05 %). Les cépages blancs ont représenté, comme en 2018, 43 % de la surface totale, et les cépages rouges 57 %. Le recul que connaissent depuis plusieurs années les trois cépages les plus cultivés en Suisse – Pinot Noir, Chasselas et Gamay – s'est poursuivi en 2019. D'autres cépages ont en revanche vu leur superficie s'accroître, comme par exemple le Divico, une nouvelle variété multi-résistante, obtenue par Agroscope et issue du gamaret et du bronner, qui est cultivée sur 48 hectares (+6 ha). De manière générale, la surface des cépages résistants aux maladies fongiques augmente et a atteint 316 hectares en 2019 contre 283 en 2018 et 256 en 2017.

» Vin

Légumes

En 2019, 12 695 ha effectifs ont été affectés à la culture de légumes de plein champ (sans les légumes classiques destinés à la transformation) et 945 ha à la culture de légumes de serre (y compris les cultures multiples sur la même surface). La superficie consacrée à la culture de légumes de plein champ en 2018 a été corrigée à 12 758 ha, réduisant ainsi la superficie de 0,5 % en 2019 par rapport à l'année précédente. La superficie consacrée à la culture de légumes en serre en 2018 a été corrigée à 969 ha, réduisant ainsi la superficie de 2,5 % en 2019.

Légumes de plein champ : l'augmentation de la surface cultivée du brocoli, légume à la mode, s'est arrêtée

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de plein champ sont la carotte, l'oignon jaune, la salade iceberg, le brocoli et le chou-fleur. Les superficies dédiées à la culture de carottes augmentent d'année en année. L'augmentation de la culture du chou-fleur s'est ralentie, et récemment, une légère diminution de la culture du brocoli a même été constatée. Dans le cas de la salade iceberg, la culture reste relativement stable, tandis que les oignons connaissent de fortes fluctuations à un niveau élevé.

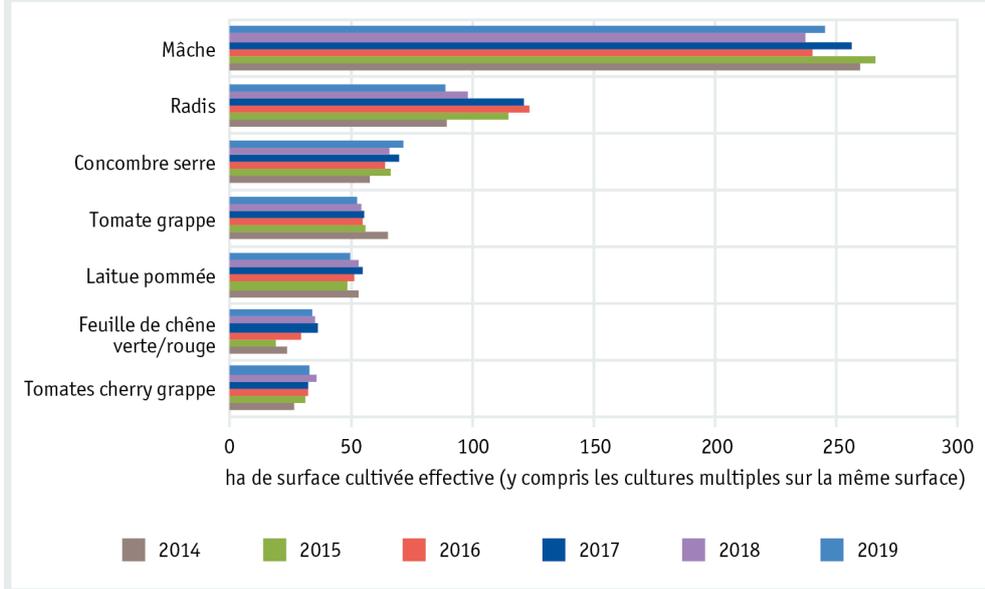
Légumes de serre : hausse de la surface cultivée de concombres à salade

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de serre sont le rampon, suivie des radis, des concombres à salade, des tomates en grappes et des laitues pommées. Comme l'année précédente, la surface cultivée de radis a continué à diminuer, avec une baisse de 9 ha ou -9 % ; il en va de même pour la surface de laitue pommée et de tomates en grappes. En revanche, la culture des concombres à salade a de nouveau augmenté de 6 ha, soit +9 %. Le rampon présente également des surfaces cultivées plus importantes, à savoir une hausse de 8 ha ou +3 %.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Culture de légumes sous serre



Source : USP

» [Légumes](#)

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Elodie Comby, OFAG, Secteur Produits végétaux, elodie.comby@blw.admin.ch Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Cultures de pommes par catégorie de surface

Nombre d'expl.	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
≤ 0.50 ha	768	674	660	652	647	650	655	635	647	611	607	579	567	547	519	538
0.51 – 1.00 ha	454	451	430	421	415	401	394	382	346	330	313	302	297	279	276	260
1.01 – 5.00 ha	768	737	717	679	653	643	635	622	599	575	546	527	512	505	486	483
5.01 – 10.00 ha	152	156	153	150	143	151	158	158	151	146	136	140	140	135	129	132
> 10.00 ha	49	47	48	50	52	54	50	51	52	52	52	53	50	54	55	48
> 20.00 ha	15	15	16	16	16	15	16	15	17	15	16	17	20	17	20	21
Total	2 206	2 080	2 024	1 968	1 926	1 914	1 908	1 863	1 812	1 729	1 670	1 618	1 586	1 537	1 485	1 482

Surface cultivée en hectares

≤ 0.50 ha	199	182	177	169	171	171	171	162	165	153	153	143	137	133	126	128
0.51 – 1.00 ha	339	336	321	312	309	298	292	282	254	242	231	222	217	204	205	192
1.01 – 5.00 ha	1 645	1 581	1 549	1 472	1 444	1 407	1 384	1 357	1 305	1 259	1 226	1 161	1 124	1 116	1 074	1 061
5.01 – 10.00 ha	1 040	1 064	1 063	1 055	1 000	1 064	1 119	1 118	1 072	1 041	975	1 000	1 008	982	944	973
> 10.00 ha	644	619	625	668	703	742	697	733	743	750	732	742	695	759	750	666
> 20.00 ha	515	533	545	559	568	544	555	535	599	547	577	595	672	612	688	716
Total	4 382	4 315	4 279	4 235	4 195	4 226	4 218	4 187	4 138	3 993	3 894	3 863	3 854	3 806	3 786	3 736

Source : OFAG (obst.ch)



Éleveurs d'animaux de rente et cheptels

Le nombre des éleveurs d'animaux a fortement reculé au cours des vingt dernières années

Il y avait, en 2019, encore 34 000 éleveurs de bovins, soit 1,5 % de moins que l'année précédente. Le nombre d'éleveurs de moutons n'a que faiblement diminué, tandis que celui des éleveurs de porcs a reculé de 5,7 %, passant à 5821. Le nombre d'aviculteurs et d'éleveurs de chevaux a légèrement augmenté.

Évolution du nombre d'éleveurs d'animaux de rente

	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 -2017/19
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Éleveurs de bétail	58 602	43 576	43 046	42 404	-26,6
Éleveurs de bovins	49 598	35 513	34 890	34 251	-29,7
Éleveurs de chevaux	13 208	10 888	11 335	11 340	-15,3
Éleveurs de porcs	14 656	6 406	6 175	5 821	-58,1
Éleveurs de moutons	12 158	8 315	8 238	8 149	-32,3
Éleveurs de chèvres ¹	8 359	6 364	6 436	6 415	-8,2
Aviculteurs	19 943	12 863	12 991	13 324	-34,5

Source : OFS¹ à partir de 2015 : le jour de référence (jusqu'alors début mai) est avancé au 1^{er} janvier.

La comparaison du nombre d'éleveurs d'animaux de rente pour la période 2017/2019 avec les chiffres de 2000/2002 met en lumière une diminution de plus de 58 % chez les éleveurs de porcs et d'environ 34 % chez les aviculteurs. Le nombre d'éleveurs de bovins et de moutons a cependant aussi respectivement baissé de presque 30 % et de 32 % pendant cette période.

Les effectifs des animaux de rente sont restés stables

Entre 2000/2002 et 2019 compris, les effectifs des animaux de rente, toutes espèces confondues, ont moins diminué (ou augmenté) que le nombre des éleveurs. Cela montre que les changements structurels se poursuivent et que les cheptels continuent à être concentrés dans des exploitations d'une plus grande capacité. S'agissant de la volaille, les effectifs ont augmenté de 67 % au cours de la période susmentionnée. Précisons qu'il est ici question du nombre de têtes et non des unités de gros bétail (UGB). Si on convertit les effectifs de volaille en UGB, la volaille ne représente plus que 5 % de toutes les catégories d'animaux. Le nombre total d'UGB, toutes catégories d'animaux confondues, est resté stable au cours des vingt dernières années, diminuant légèrement.

» Exploitations

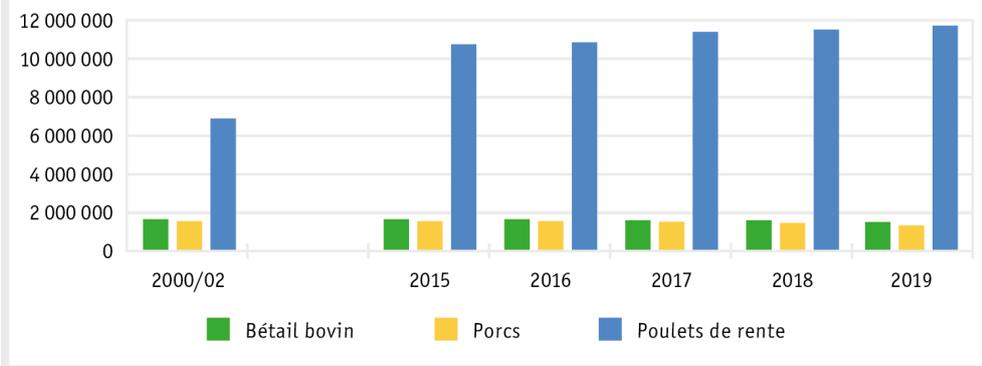
Les agriculteurs suisses ont élevé environ 1,52 million de têtes de bétail bovin pendant l'année sous revue. Le nombre de vaches (vaches laitières et vaches mères) s'est réduit de quelque 6700

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



unités par rapport à l'année précédente, pour atteindre 683 000 têtes. 549 000 de ces vaches étaient des vaches laitières, le reste, des vachères mères et d'autres vaches.

Évolution des effectifs des animaux de rente



Source : OFS

Le cheptel porcin a diminué de 4 % depuis 2018, passant à 1,36 million d'animaux.

La situation est restée favorable sur le marché de la volaille et celui des œufs, et la demande de produits suisses dans ces deux domaines n'a pas fléchi. Stimulé par ces deux facteurs, le nombre total des volailles a de nouveau augmenté et s'est établi à 11,8 millions d'individus.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Détenteur d'animaux					
Détenteurs de bétail	58 602	43 576	43 046	42 404	-26.6
Détenteurs de bovins	49 598	35 513	34 890	34 251	-29.7
Détenteurs de chevaux	13 208	10 888	11 335	11 340	-15.3
Détenteurs de porcs	14 656	6 406	6 175	5 821	-58.1
Détenteurs de moutons	12 158	8 315	8 238	8 149	-32.3
Détenteurs de chèvres ¹⁾	6 977	6 364	6 436	6 415	-8.2
Détenteurs de poules de rente	19 943	12 863	12 991	13 324	-34.5
Effectifs					
Bétail bovin	1 597 684	1 544 612	1 543 345	1 524 820	-3.8
dont vaches	716 784	692 583	689 644	682 858	-4.0
Chevaux	62 155	76 209	79 934	80 690	27.0
Porcs	1 534 217	1 444 591	1 417 549	1 359 684	-8.3
Moutons	423 413	342 419	343 470	343 581	-19.0
Chèvres	63 828	78 146	80 552	80 469	24.9
Poules de rente	6 934 609	11 408 804	11 534 593	11 828 869	67.1
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	3 173 527	3 371 329	3 485 657	57.4

¹⁾ y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source : OFS



Production laitière

L'économie laitière, qui représente près de 20 % de la production agricole totale, est un important secteur de l'agriculture suisse. Grâce à une production durable et conforme au marché, il fournit une contribution essentielle à l'approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires.

Pendant l'année sous revue, la production laitière totale a été de près de 3,8 millions de tonnes, dont 0,42 million a été affouragée à de jeunes animaux.

Les livraisons de lait, y compris celles de la zone franche genevoise et de la Principauté de Liechtenstein (FL), sont pratiquement restées au niveau de l'année précédente, soit un volume de 3,37 millions de tonnes.

En 2019, on comptait encore en Suisse 19 075 producteurs de lait, dont 9194 dans la région de montagne et 9881 dans la région de plaine ainsi que 2033 exploitations d'estivage. Le nombre des exploitations laitières a donc diminué de 618 unités, soit un recul de 3,1 % par rapport à 2018, ce qui signifie que plus d'une exploitation et demie disparaît chaque jour.

Environ un tiers du lait de vache commercialisé provenait, au cours de l'année sous revue, d'exploitations dans lesquelles l'affouragement des animaux était exempt d'ensilage. La part du bio s'élève à près de 8,7 % du volume total de lait.

Changement structurel dans les exploitations laitières

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint en 2019 172 043 kilos, soit pratiquement le double du volume de l'an 2000. Le nombre de producteurs de lait a, par contre, presque diminué de moitié au cours de la même période.

En région de plaine, près de 40 % du lait proviennent d'exploitations dont la production annuelle de lait est égale ou supérieure à 200 000 kilos. Dans les régions de montagne, par contre, 87 % des exploitations livrent moins de 200 000 kilos de lait par an. Il existe au total près de 6775 producteurs de lait, qui livrent entre 100 000 et 200 000 kilos de lait par an, 757 exploitations fournissant même plus de 500 000 kilos.

Les performances laitières des vaches affichent une valeur moyenne de l'ordre de 7000 kilos par vache laitière et par an, dont 6415 kilos ont été livrés. Les teneurs en matières grasses et en protéines sont, par contre, restées relativement stables.

Selon les données de l'Interprofession du lait (IP Lait, 2019), la quantité de lait commercialisé s'est répartie dans les différents segments de la manière suivante : 82,9 % dans le segment A, 17,1 % dans le segment B et pratiquement nulle dans le segment C. Le segment A est porteur de la plus grande valeur ajoutée, puisqu'il est destiné au marché protégé ou qu'il bénéficie d'aides publiques.

En 2019, le prix moyen payé aux producteurs suisses de lait commercialisé s'est établi à 64.24 centimes par kilo, soit 0,6 % de plus que l'année précédente (le lait de centrale a renchéri de 0,4 % pour atteindre 58.08 ct./kg, tandis que le lait bio a baissé de 1 % pour passer à 81.57 ct./kg). Le prix à la consommation était de 1.55 franc le litre pour le lait entier pasteurisé.

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production de viande et d'œufs

Cheptels bovin et porcin stables, volailles en hausse

Les agriculteurs suisses ont élevé l'année sous revue 1,52 million de têtes de bétail bovin. Le nombre de vaches (vaches laitières et vaches mères) a diminué de 6800 têtes par rapport à 2018.

Le cheptel porcin a été réduit de 4 % et s'établit à 1,36 million de têtes.

La situation s'est maintenue sur le marché de la volaille et celui des œufs ; la demande de viande de volaille suisse et d'œufs suisses a même augmenté. Dans ce contexte favorable, le nombre total de volailles s'est établi à 11,83 millions de têtes.

Évolutions diverses

La production de viande, toutes catégories confondues, a reculé de 8600 tonnes pour s'établir à 356 338 tonnes. Le porc figure au sommet du classement de la production avec près de 169 000 tonnes prêtes à la vente. Viennent ensuite le bœuf (environ 80 000 tonnes) et la volaille (près de 79 000 tonnes). La production de viande de cheval accuse une baisse (#5,6 %), tandis que celle de viande de chèvre a progressé (+11 %) et que celle la viande de mouton est stable. La production de viande de veau est en légère baisse (#2,5 %).

La part de la viande de bœuf (gros bétail) produite dans le pays, en poids prêt à la vente, régresse un peu et atteint 82,9 %. Quant à la production de bétail de boucherie (taureaux, génisses et bœufs), elle marque aussi un léger recul, sauf en ce qui concerne les bœufs.

La production de viande de porc a reculé de 4,4 % et la part de la production suisse s'est amenuisée pour s'établir à 92,7 %. En revanche, la demande de viande de volaille, qui s'est maintenue à la hausse en 2019, a permis à la production d'augmenter de 1 %, et la part de la production nationale a légèrement progressé pour atteindre 64,7 %.

Après une forte hausse pendant le dernier exercice, la production de viande de mouton a connu une augmentation, plus modeste, de 0,5 %. La production nationale représente à peine 45 % de la consommation.

En ce qui concerne la viande de veau, la production a de nouveau régressé (#2,5 %), et la part de production suisse n'a pratiquement pas varié (97,6 %).

On enregistre une nouvelle hausse de la production d'œufs, qui se chiffre pour 2019 à 1,0004 milliard d'unités(+2,8 %). Les œufs de production suisse se sont bien vendus ; il faut plus y voir une conséquence de l'accroissement démographique qu'une augmentation de la consommation individuelle (184,4 œufs par personne, dont 116,2 œufs suisses). La part de la production nationale reste stable à 78,4 %. Si l'on inclut les ovoproduits dans la statistique, on constate que les poules suisses ont pondu 63 % des œufs et des ovoproduits consommés dans notre pays.

» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Projet d'utilisation durable des ressources naturelles « Onglons sains »

Saviez-vous que les boiteries et les maladies des onglons sont la troisième cause de réforme chez les vaches laitières suisses, après les problèmes de santé du pis et les problèmes de fécondité ? Pour cette raison, il importe d'accorder une attention particulière à la santé des onglons dans l'élevage bovin. Le projet d'utilisation durable des ressources naturelles « Onglons sains – de bon pied vers l'avenir » vise à réduire l'emploi d'antibiotiques et de désinfectants, à augmenter la longévité des animaux en faveur d'une utilisation plus efficiente des ressources naturelles et à maximiser la rentabilité.

Des onglons sains contribuent à la santé et à la longévité des vaches laitières

Les problèmes de santé des pis et trayons et les problèmes de fécondité sont fréquemment la conséquence de maladies des onglons, raison pour laquelle il convient d'accorder davantage d'attention à la santé des onglons. Ces maladies sont généralement douloureuses et entraînent notamment un recul de la production laitière, une diminution de la fertilité et, partant, une baisse de la rentabilité. Le projet « Onglons sains – de bon pied vers l'avenir » porte sur la santé des onglons du cheptel bovin au niveau national. L'un des éléments importants du projet consiste en la saisie électronique, par le pareur d'onglons, des données relatives à la santé des onglons à l'occasion du parage, à l'aide d'un logiciel dédié. Les données sont ensuite évaluées et servent à élaborer des indicateurs pour l'ensemble de la Suisse. Ces indicateurs sont utilisés pour développer des valeurs d'élevage relatives à la santé des onglons et pour établir des programmes de santé des onglons. Plus les éleveurs sont nombreux à participer au projet, plus les valeurs d'élevage déterminées seront précises et fiables. À l'aide de l'indice de valeur d'élevage pour les onglons, chaque exploitation d'élevage de bétail pourra améliorer la santé des onglons à long terme par sélection.



Importance du parage correct des onglons

Les animaux boiteux ont de la difficulté à se lever et à se coucher, ce qui augmente le risque de blessures aux trayons et d'inflammations des pis. Cette situation a un impact négatif sur la qualité du lait et entraîne un emploi accru d'antibiotiques et de médicaments vétérinaires. La détection précoce permet de traiter les maladies des onglons avant qu'elles ne laissent de graves séquelles. La majorité des affections des onglons peuvent être traitées et guéries à l'aide de soins et d'un parage appropriés des onglons. Du fait de leur fonction portante, les onglons des vaches sont très exposés aux salissures. Dès lors, il est d'autant plus important de veiller à la propreté et à l'hygiène lors d'opérations aux onglons et de blessures ouvertes aux pieds. Une formation continue poussée en matière de traitement correct des onglons peut ainsi contribuer très efficacement à une réduction et à un emploi plus réfléchi des antibiotiques.

L'association suisse des pareurs d'onglons (aspo), la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS) et la Clinique des ruminants, rattachée à la Faculté vetsuisse de l'Université de Berne, se sont fixé pour objectif d'améliorer à long terme la santé des onglons des bovins suisses grâce à ce projet, qui promeut la santé animale et le bien-être des animaux et mènera à long terme à une réduction de l'emploi de médicaments. En outre, il devrait réduire l'emploi de désinfectants contenant des métaux lourds (cuivre et zinc) néfastes pour la santé. Cela va de pair avec une réduction des apports de polluants dans l'environnement. L'efficacité économique accrue de l'élevage bovin et la longévité des animaux ainsi que l'amélioration de la sélection contribueront à une utilisation prudente des ressources environnementales et à une

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



meilleure acceptation sociale de la production bovine. Le projet est soutenu financièrement par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en tant que projet d'utilisation durable des ressources.

Les éleveurs de bovins bénéficient du soutien d'experts en cas de problèmes liés aux onglons chez leurs animaux

Lancé en 2019, le projet durera jusqu'en 2024. Au cours de cette période, une centaine de pareurs d'onglons saisiront électroniquement, à l'aide de tablettes, les données relatives à l'état de santé des onglons de 200 000 vaches à l'occasion du parage de routine des onglons. Pour ce faire, le logiciel « KLAUE » de dsp Agrosoft a été adapté aux conditions qui prévalent en Suisse. De plus, Qualitas AG a mis en place le réseau « KlauenNet », auquel sont transmises les données des tablettes. Ces données sont évaluées par le Service Sanitaire Bovin (SSB), basé à Berne, ainsi que par du personnel scientifique de la Clinique pour animaux d'élevage, rattachée à la Faculté vetsuisse de l'Université de Berne. Par ailleurs, elles sont stockées dans les systèmes de base de données des organisations d'élevage suisses et peuvent être utilisées pour l'épreuve de performance, pour l'estimation de la valeur d'élevage et pour des évaluations zootechniques ; elles sont mises à la disposition des détenteurs d'animaux par l'intermédiaire des plateformes en ligne correspondantes.

Des collaborateurs de l'Université de Berne et du SSB se rendent dans les exploitations dont les animaux connaissent des problèmes de santé des onglons ; ils élaborent et documentent des mesures d'amélioration de la santé des onglons. La lutte contre la « maladie de la fraise » (maladie de Mortellaro) met l'accent sur les mesures d'amélioration de l'hygiène, de la gestion des achats et des stabulations ainsi que des stratégies de traitement. Le rapport d'exploitation répertoriant les mesures recommandées (mode de détention, fourrage, hygiène, etc.) est transmis au détenteur des animaux, au pareur d'onglons et au vétérinaire du cheptel, en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration avec ces acteurs. Grâce au grand nombre d'exploitations participantes, il sera possible de tirer, à la fin du projet, des conclusions générales quant aux mesures qui permettront d'améliorer efficacement la santé des onglons à long terme, à condition d'être mises correctement en œuvre. Cela facilitera aussi le travail de vulgarisation des pareurs d'onglons et des vétérinaires, puisque des stratégies précises d'amélioration de la santé des onglons seront disponibles. En outre, le projet favorise la coopération entre les pareurs d'onglons, les détenteurs d'animaux, les vétérinaires et d'autres acteurs, par exemple avec les entreprises de production d'aliments pour animaux et de construction d'étables.

Informations complémentaires

Les sites Web www.gesundeklauen.ch et www.onglonssains.ch ont été mis en ligne pour fournir des informations spécifiques. En outre, une hotline a été mise en place pour les détenteurs d'animaux, les vétérinaires et les pareurs d'onglons ; le numéro est : 075 500 06 01. Il est possible d'y poser toutes questions en rapport avec le projet par téléphone, par SMS et par WhatsApp. La hotline s'est avérée être un outil très utile pour soutenir les pareurs d'onglons dans le cadre du projet de documentation et en cas de questions. Il est aussi possible de prendre contact par courrier électronique aux adresses klaue@vetsuisse.unibe.ch et onglons@vetsuisse.unibe.ch.

Ivo Strahm, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch



Introduction

Le Bulletin climatologique 2019 de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse montre qu'en 2019, la Suisse a enregistré la cinquième année la plus chaude depuis le début des mesures en 1864. L'été a été le troisième été le plus chaud, toutes régions confondues, et l'automne le sixième plus chaud depuis le début des mesures. Les mois de janvier et de mai ont enregistré une température mensuelle nettement en dessous de la moyenne. La chaleur persistante en juin et juillet a entraîné deux vagues de chaleur plus longues avec une température maximale quotidienne d'au moins 30 °C. Le printemps s'est accompagné de précipitations inférieures à la moyenne dans une grande partie de la Suisse. En revanche, des quantités importantes de précipitations sont tombées dans certaines régions. Contrairement à l'été extrêmement chaud et sec de l'année précédente, les précipitations ont été suffisantes dans de nombreuses régions de Suisse au cours de l'été 2019.

Produits végétaux

La sécheresse estivale marquée a eu un effet négatif sur les rendements du colza (-13 %) et des pommes de terre (-7 %). Le colza en particulier a souffert plus que prévu des faibles températures lors de la floraison, ainsi que des dégâts dus aux insectes. Les résultats pour la betterave à sucre (+15 %) et le maïs-grain (+30 %) sont plutôt positifs. Une vague de chaleur en début d'été a provoqué une maturation trop précoce des céréales. Dans l'ensemble, les récoltes se situent au niveau de l'année précédente. La production de protéagineux est restée stable par rapport à l'année 2018. Dans la viticulture, l'été chaud et humide a favorisé la croissance rapide des vignes, mais a également entraîné des problèmes tels que des cas de mildiou et d'oïdium, des brûlures dues au soleil et des dégâts causés par la grêle à l'échelon régional. Comme l'automne a été pluvieux avec des phases plus fraîches dans de nombreuses régions, la maturation des raisins a été inhibée et la pression des champignons et organismes nuisibles a encore augmenté. En conséquence, les vendanges ont commencé environ deux semaines plus tard que l'année précédente. Il a néanmoins été possible, en redoublant d'efforts au moment du tri des grappes, de récolter des raisins sains, parfaitement mûrs et de belle qualité, même si la récolte n'a pas atteint son niveau record de 2018. Le temps changeant a également eu un impact sur la culture des fruits et des petits fruits. Pour ce qui est des petits fruits, les fluctuations hebdomadaires de la quantité étaient caractéristiques. Les quantités produites ont été plus élevées que l'année précédente pour les fraises et pour la majorité des petits fruits de ronces et d'arbustes. Les récoltes de fruits à pépins et de fruits à noyau ont subi des retards. La récolte de fruits à pépins était plus basse qu'en 2018. En ce qui concerne les fruits à noyau, des différences ont été constatées entre les cultures : si la récolte de cerises de table a été plus importante qu'en 2018, les quantités récoltées de quetsches de table et d'abricots en 2019 ont été inférieures à celles de l'année précédente. Ces informations et bien d'autres concernant l'influence des conditions météorologiques sur le marché des fruits et des petits fruits sont disponibles dans le rapport annuel 2019 de Fruit-Union Suisse FUS. Les cultures des légumes ont également subi un retard de croissance dans certains cas en raison des températures plus basses de mai. Selon le rapport annuel de l'Union maraîchère suisse, la saison 2019 a bien commencé et des rendements équivalents à l'année précédente ont rapidement été obtenus. À partir de la semaine 19, la production de légumes est tombée nettement en dessous du niveau des années précédentes. Dans la production de tomates, les quantités ont tout d'abord suivi une tendance similaire à celle du passé, pour ensuite diminuer au milieu de la saison.

Produits animaux

L'année sous rapport, la production de viande en Suisse a baissé de 2,3 %. La part indigène à la consommation s'est légèrement réduite, pour parvenir à 80,8 %.

MARCHÉ > INTRODUCTION



Les effectifs de bovins ont continué à baisser au cours de l'année sous rapport et, bien que la part du marché indigène ait été plus faible en raison de la situation exceptionnelle de l'année précédente, elle est restée supérieure à celle des sept années précédentes, soit 82,9 %. La production indigène de viande de porc a diminué de 3 % en 2019, alors que celle de viande de volaille a enregistré une petite hausse de 0,2 % en dépit des grandes différences de prix par rapport aux produits importés.

Le prix à la production du lait s'est légèrement rétabli en 2019. Le prix moyen à la production de l'ensemble du lait suisse a augmenté de 0,6 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 64.24 ct./kg. Le prix le plus bas a été enregistré pour le lait de centrale conventionnel (58.08 ct./kg). La différence de prix entre le lait industriel et le lait transformé en fromage, qui s'accroît depuis des années, est frappante.

Les livraisons totales de lait sont restées stables par rapport à l'année précédente. La production moyenne de lait commercialisé par exploitation laitière a atteint 172 000 kg en 2019. C'est environ deux fois plus qu'en l'an 2000. Le nombre de producteurs de lait a lui pratiquement diminué de moitié au cours de cette même période.

Évolution du marché

En 2019, la valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement par rapport à l'année précédente. Le commerce des produits agricoles est, quant à lui, resté quasi stable. L'indice des prix à la production a augmenté en 2019 pour les produits agricoles, comparativement à l'année précédente. L'indice des prix à la consommation est cependant resté quasi stable pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Les réponses à cette question se trouvent dans les articles de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Valeur ajoutée brute

La mesure la plus importante de la prospérité d'un pays est le produit intérieur brut ou PIB. Il s'agit de la valeur de tous les biens et services produits dans le pays au cours d'une année. La valeur ajoutée brute correspond au produit intérieur brut moins la consommation intermédiaire. La consommation intermédiaire est l'ensemble des dépenses que, par exemple, un agriculteur doit consentir pour acheter des semences, des engrais et des produits phytosanitaires.

Légère augmentation de la valeur ajoutée brute

En 2019, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute d'environ 707 milliards de francs, soit 8 milliards ou 1 % de plus que l'année précédente. La valeur ajoutée brute du secteur primaire a augmenté d'environ 6 %, passant à près de 4,8 milliards de francs par rapport à 2018. La part à la valeur ajoutée brute totale revenant au secteur primaire était de 0,7 % au cours de l'année sous rapport et était ainsi comparable au niveau des années précédentes.

Évolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2018	2019	Part 2019
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Secteur primaire	4 970	4 534	4 789	0,7
Secteur secondaire	120 710	177 623	180 534	25,5
Secteur tertiaire	326 166	517 088	521 420	73,8
Total	451 845	699 245	706 744	100,0

Remarque : en raison de la révision partielle des comptes nationaux de septembre 2020, les séries temporelles du présent tableau ont toutes été modifiées. Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



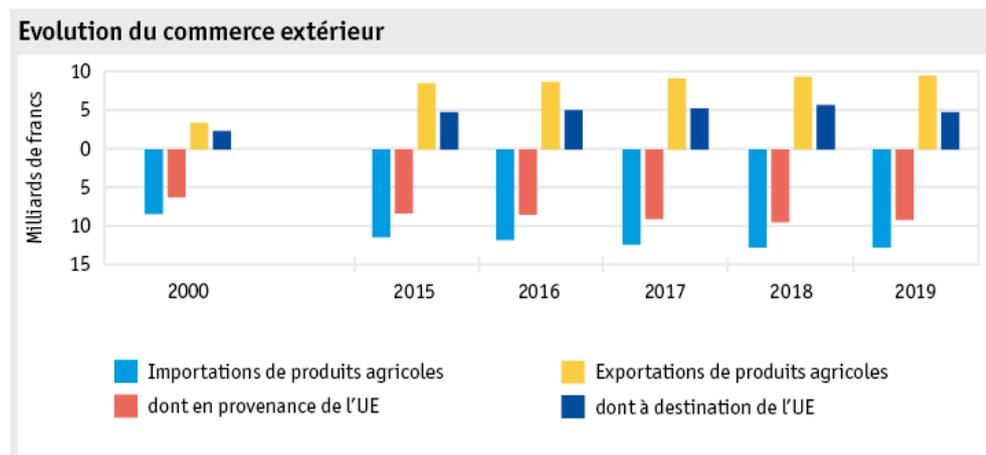
Commerce extérieur

Relative stabilité des échanges de produits agricoles

Le commerce extérieur a dans l'ensemble légèrement augmenté en 2019. La Suisse a importé pour 205,2 milliards de francs de biens et de services (+1,7 % par rapport à 2018) et en a exporté pour 242,3 milliards de francs (+3,9 %).

Les échanges de produits agricoles sont restés plus ou moins au niveau de 2018. La Suisse a importé en 2019 pour 12,2 milliards de francs de produits agricoles, comme l'année précédente, et en a exporté pour 9,5 milliards de francs, soit 0,1 milliard de francs de plus. La balance commerciale, dans le domaine des produits agricoles, s'est soldée par un excédent d'importations de 2,7 milliards de francs.

Si l'on observe cependant sur une longue période, le commerce des produits agricoles a connu une forte croissance. Exprimées en valeur, les importations sont passées entre 2000 et 2019 de 8,1 à 12,2 milliards de francs, soit une augmentation de 50 %. Pendant ce laps de temps, les exportations ont bondi de 170 %, passant de 3,5 à 9,5 milliards de francs.

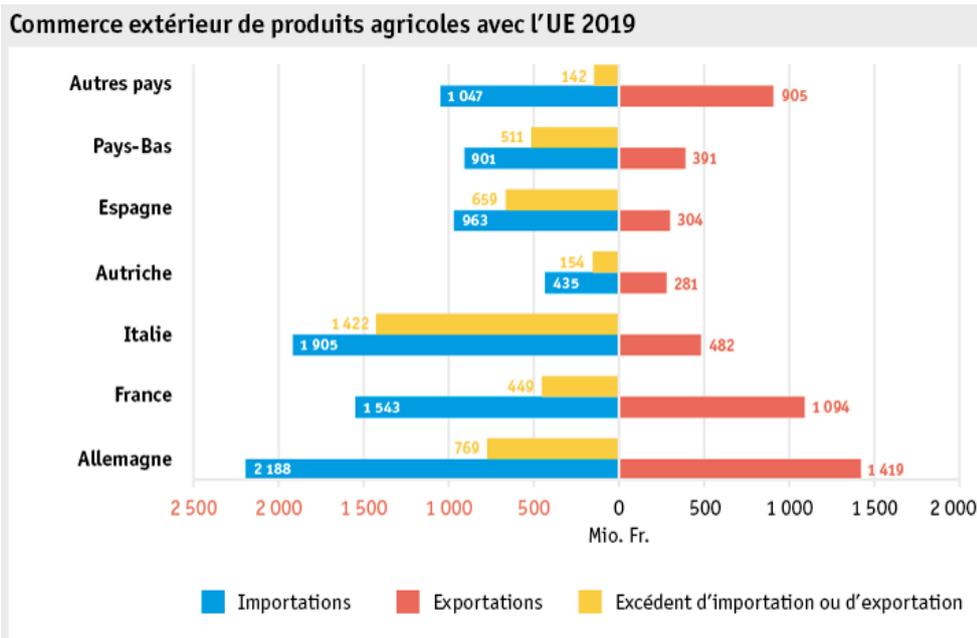


Comme en 2019, l'Union européenne est notre principal partenaire commercial. Au cours de l'année sous revue, trois quarts (74 %) de nos importations agricoles, c'est-à-dire 9 milliards de francs, provenaient de l'Union. Les premières marchandises importées sont le vin, les produits de boulangerie, ainsi que le fromage et le fromage blanc (séré). Plus de la moitié de nos exportations de produits agricoles (52 %), soit 4,9 milliards de francs, étaient destinées à l'Union européenne. Les principaux produits concernés sont les eaux et eaux minérales ainsi que le café, qui fait partie des produits agricoles. Dans le domaine agricole, la balance commerciale entre la Suisse et l'Union européenne reste négative : la valeur des importations est supérieure à celle des exportations.

Premier partenaire dans les échanges de produits agricoles : l'Allemagne

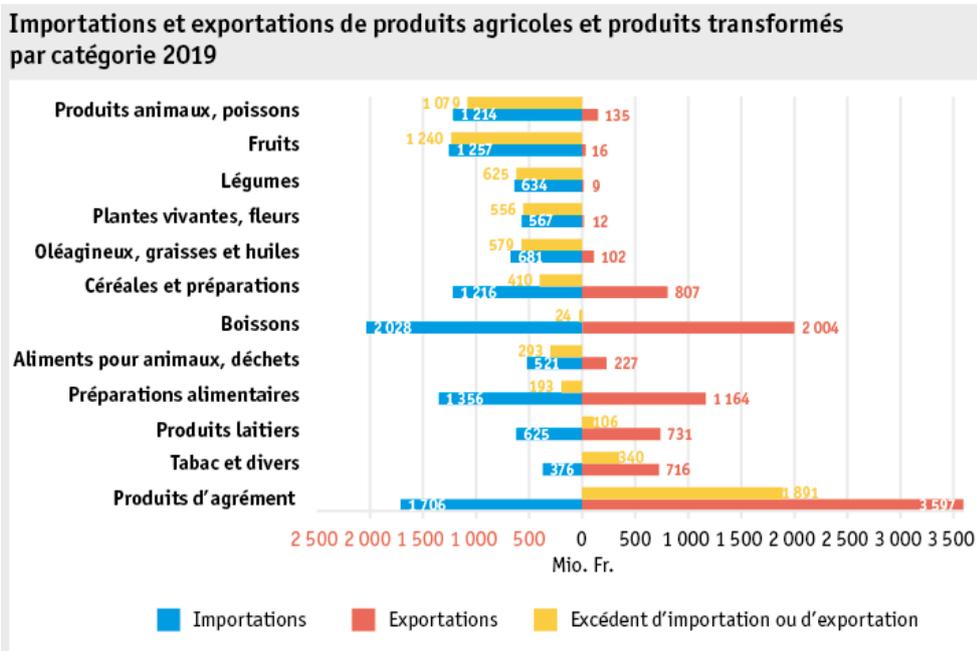
L'Allemagne est le pays d'où la Suisse a importé, en valeur, le plus de produits agricoles en 2019 ; elle est suivie de l'Italie et de la France. Environ deux tiers (63 % ou 5,6 milliards de francs) de nos importations de l'Union proviennent de ces trois pays. Quant à nos exportations vers l'Union, elles étaient destinées à raison de 60 % à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

La balance commerciale avec les pays de l'UE voisins, de même qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas, se solde également par un excédent des importations. C'est avec le voisin du sud que le bilan est le plus négatif : les importations d'Italie se chiffrent à 1,9 milliard de francs, tandis que la Suisse n'a exporté en Italie que pour 0,5 milliard de francs de produits agricoles. La balance commerciale est un peu plus équilibrée avec l'Autriche et la France.



Source : Administration fédérale des douanes

Légère hausse des exportations de produits laitiers

Ce sont surtout les boissons, et en particulier les produits d'agrément (café, cacao, confiseries) ainsi que les préparations alimentaires qui ont été importées l'année sous revue. La valeur

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



des boissons importées se décompose ainsi : 60 % pour le vin, 20 % pour les eaux minérales et environ 10 % pour les spiritueux. Dans la catégorie des produits d'origine animale, la viande représente 38 % des importations et les préparations à base de viande (par exemple les conserves de viande) 12 %.

En 2019, la Suisse a principalement exporté des denrées d'agrément, des boissons et des préparations alimentaires. Les denrées d'agrément se composent en majorité de café (2,492 milliards de francs), de chocolat et de denrées alimentaires à base de cacao (830 millions de francs). Les principaux produits classés sous la rubrique des préparations alimentaires sont les cafés lyophilisés, les soupes et les sauces.

La balance commerciale fait apparaître un excédent d'exportations dans les produits d'agrément, les tabacs et produits divers, ainsi que dans les produits laitiers. En 2019, la Suisse a exporté sous cette rubrique pour 731 millions de francs de marchandises, un chiffre supérieur de 23 millions de francs à celui de 2018 (+3,2 %).

La balance commerciale présente un solde très négatif, c'est-à-dire un fort excédent d'importations, principalement sous la rubrique des fruits (#1,24 milliard de francs), et celle des produits d'origine animale (#1,079 milliard de francs). En revanche, elle présente un solde largement positif sous la rubrique des produits d'agrément (+1,891 milliard de francs) ; elle présente aussi un excédent d'exportations sous celle du tabac et des produits divers (+340 millions de francs) et celle des produits laitiers (+106 millions de francs).

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur le commerce extérieur agricole sous la rubrique des statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux, ainsi que sous la rubrique « Marché » en ce qui concerne certains produits spécifiques.

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



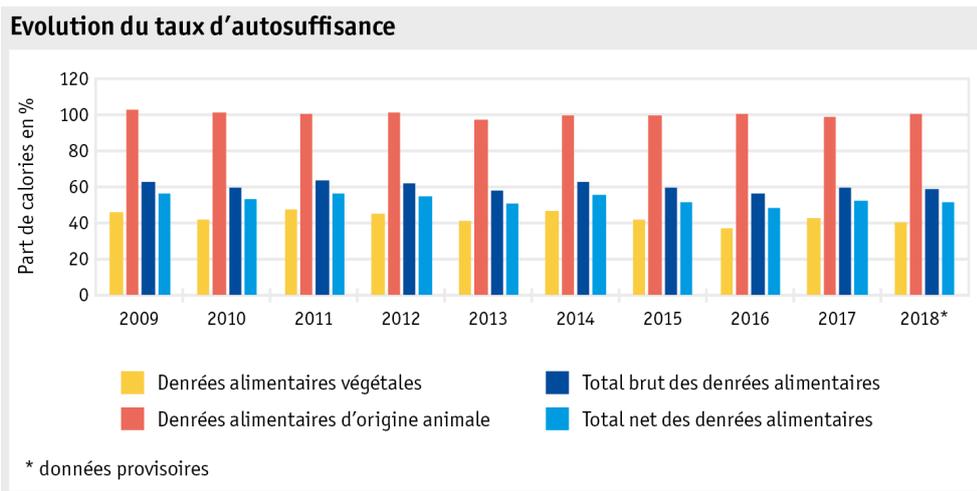
Taux d'auto-provisionnement

Taux d'auto-provisionnement

Le taux d'auto-provisionnement se définit comme la part de production indigène dans la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Il est calculé selon la formule qui consiste à additionner la production aux importations, déduction faite des exportations et des variations de stock. On distingue un taux brut et un taux net d'approvisionnement. Pour le taux net d'auto-provisionnement, il est tenu compte du fait qu'une partie de la production indigène repose sur des aliments pour animaux importés. En outre, la part produite avec des aliments importés est déduite de la production animale indigène lors du calcul du taux net d'auto-provisionnement.

Léger recul en 2018 par rapport à la moyenne pluriannuelle

Le taux d'auto-provisionnement a atteint 58 % en 2018, soit un léger recul par rapport à la moyenne pluriannuelle et un point de pourcentage de moins que l'année précédente. Cette baisse s'explique par une production indigène relativement faible, qui a diminué de 2 % par rapport à 2017, et même de 6 % pour les denrées alimentaires d'origine végétale. Ce bas niveau est imputable aux deux positions importantes que sont le sucre et les céréales. Les facteurs ayant joué un rôle décisif dans cette évolution sont la diminution des surfaces affectées à la culture de betteraves sucrières ainsi que la baisse du rendement, due aux maladies et à la sécheresse qui ont sévi au second semestre. Les quantités de céréales produites ont, elles aussi, été modestes, mais moins qu'en 2016. Une légère hausse de la production indigène a, en revanche, été observée pour les produits d'origine animale, notamment pour les œufs et pour la viande de volaille. La production de viande de bœuf a, pour sa part, connu un essor de courte durée. La récolte des fourrages grossiers a en effet été insuffisante à cause de la sécheresse, ce qui a eu pour conséquence un nombre accru d'abattages au second semestre 2018. Ces facteurs ont provoqué dans l'ensemble une légère augmentation du taux d'auto-provisionnement en denrées alimentaires d'origine animale, qui est passée de 99 à 100 %.



Source : Agristat

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2009 ^f	2010 ^f	2011 ^f	2012 ^f	2013 ^f	2014 ^f	2015 ^f	2016 ^f	2017 ^f	2018 ^f	2000/02- 2016/18
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume :												
Total céréales ¹		53	49	52	49	46	52	47	38	51	46	
Céréales fourragères ²		62	56	56	52	48	60	53	44	52	54	
Part énergétique selon le bilan alimentaire³ :												
Céréales total (y c. le riz)		55	56	55	57	59	52	54	47	58	53	
Céréales panifiables ⁴		81	80	83	81	82	76	77	68	84	77	
Pommes de terre de table		92	88	95	89	76	95	71	70	93	88	
Sucre		83	70	94	81	64	93	70	62	72	67	
Graisses végétales, huiles		21	20	21	21	21	26	25	21	23	23	
Fruits à pépins et à noyau ⁵		81	68	111	70	69	83	78	79	52	116	
Légumes		50	47	54	50	48	52	49	50	54	50	
Lait de consommation		95	95	95	95	96	96	95	95	95	95	
Beurre		114	113	111	114	101	109	107	108	100	101	
Fromage		117	116	116	119	117	117	117	113	115	116	
Total lait et produits laitiers		120	118	117	117	112	116	114	114	113	115	
Viande de veau		98	97	98	98	98	98	98	97	97	97	
Viande de bœuf		88	88	88	90	85	86	86	88	86	89	
Viande de porc		93	94	94	96	93	95	96	95	95	94	
Viande de mouton		48	48	47	45	44	43	40	42	44	48	
Volaille		47	48	49	49	51	52	53	55	57	58	
Viande, poissons et crustacés⁶		79	79	79	80	77	79	79	79	79	79	
Œufs et conserves d'œufs		46	47	49	49	50	52	54	54	55	56	
Denrées alimentaires végétales		45	42	47	45	41	46	42	37	43	40	
Denrées alimentaires animales, brut		102	101	100	101	97	100	99	100	99	100	
Denrées alimentaires animales, net ⁷		81	77	77	78	72	76	74	74	75	76	
Total denrées alimentaires, brut⁸		62	62	60	63	62	58	63	59	56	58	-6.4
Total denrées alimentaires, net⁷		56	56	52	56	55	50	55	51	48	51	-10.7

¹ Bilan céréalier : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

² Bilan fourrager : produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

³ En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

⁴ Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

⁵ Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

⁶ Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

⁷ Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

⁸ En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

^f Valeurs revues avec le « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode. Toute la série du BA08 à compter de 2007 a été recalculée jusqu'en 2007.

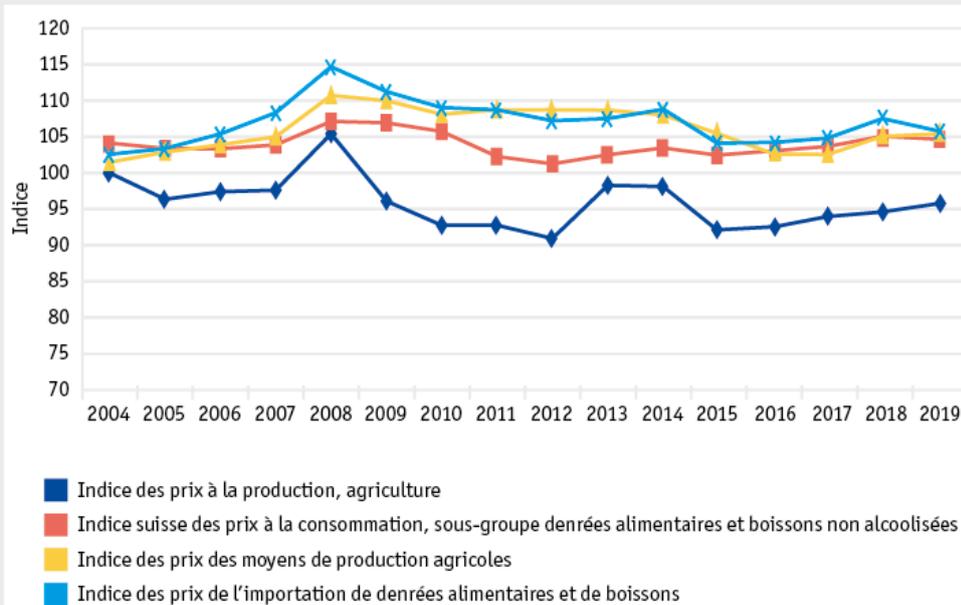
Source : Agristat



Indices des prix

Qu'entend-on par indices des prix ? À quoi servent-ils ? Les indices de prix sont des indicateurs économiques importants pour l'évolution des prix. Ils indiquent comment les biens et les services d'un panier de biens et de services ont évolué. Ci-dessous, nous expliquons comment certains indices, tels que l'indice des prix à la production des produits agricoles ou l'indice national des prix à la consommation, ont évolué.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, Agristat (USP)

L'indice des prix à la production des produits agricoles augmente

En 2019, l'indice des prix à la production des produits agricoles a augmenté pour la quatrième année consécutive, atteignant 96,6 %, ce qui représente 2,5 points d'indice de plus qu'en 2018. Il est toutefois resté inférieur au niveau de base 100 % depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2019 (à l'exception de 2008).

L'indice des prix à la production des produits agricoles permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leurs exploitations agricoles.

L'indice suisse des prix à la consommation reste stable

En 2019, l'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » est resté quasi stable (104,8 %), soit 0,1 point d'indice de plus qu'en 2018. Au cours de la période observée (2000/02 à 2019), l'indice est toujours resté supérieur à 100 %. Il a enregistré sa valeur la plus élevée en 2008 (107 %).

L'indice national des prix à la consommation (IPC) est un indicateur important. Il mesure l'inflation des biens de consommation en Suisse. Il montre de combien les produits ont renchéri par rapport au mois précédent, à l'année précédente ou à tout autre moment de référence. L'IPC

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



figure parmi les indicateurs économiques les plus importants et les plus souvent sollicités. Il représente une information de référence largement reconnue en politique et en économie.

L'indice des prix des moyens de production augmente légèrement

L'indice des prix des moyens de production agricole s'est établi à 105,7 % en 2019, ce qui représente 0,3 point d'indice de plus qu'en 2018. Cette progression est nettement plus faible que celle observée en 2018. L'indice est resté supérieur à 100 % pendant la période de 2000/02 à 2019. Ce qui correspond à l'évolution observée pour l'indice suisse des prix à la consommation du sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées ». Les fluctuations de l'indice des prix des moyens de production agricole ont cependant été plus prononcées que celles de l'indice suisse des prix à la consommation.

L'indice des prix des moyens de production agricole reflète les évolutions de prix survenues dans le domaine des prestations intermédiaires et des investissements.

L'indice des prix à l'importation recule

En 2019, l'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a reculé, après trois années consécutives de hausse, pour s'établir à 106 %, soit 1,8 point d'indice de moins qu'en 2018. Entre 2000/02 et 2008, l'indice a augmenté pour atteindre sa valeur la plus élevée au cours de la période sous revue (114,5 %). Ensuite, une tendance à la baisse a été constatée jusqu'en 2012. Entre 2013 et 2014, l'indice a de nouveau progressé (atteignant 108,7 %) avant de chuter sous l'effet du choc du franc fort en 2015 pour s'établir à 104 %.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la production

Légère hausse du prix du lait à la production

En production laitière, l'année 2019 a été marquée par un léger recul de la quantité de lait cru commercialisé et une légère augmentation du prix du lait à la production. Le prix du lait payé aux producteurs en Suisse a ainsi progressé de 0,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 64.24 ct./kg. La comparaison entre 2009 – 2011 et 2017 – 2019 montre toutefois une baisse de 1,5 %. Durant la même période, le prix du lait a évolué à la baisse pour le lait conventionnel de fromagerie (-2,6 %) alors qu'il a progressé pour le lait bio (+6,4 %). Le recul du prix du lait a des origines diverses, notamment l'évolution des prix sur les marchés internationaux (pour de plus amples informations, voir le rapport intitulé *Marché laitier. Perspectives*).

Augmentation des prix du bétail de boucherie

Le **marché du bétail de boucherie** a été assez dynamique en 2019, notamment en ce qui concerne la production conventionnelle (AQ), sauf les veaux T3. Le porc AQ s'est négocié à un prix supérieur de 60 centimes à celui de 2018 pour se fixer à 4 fr. 35 kg PM, alors que le prix du porc bio a diminué de 90 centimes (6 fr. 30 kg PM en 2019) en raison de l'abondance de l'offre. La vache de boucherie s'est vendue à un prix qui est resté supérieur à celui de 2016, du fait de la faiblesse de l'offre et de la diminution du cheptel. Signalons aussi que le prix de la vache était entre 2017 et 2019 de 51 % plus élevé que celui relevé entre 2000 et 2002. D'une façon générale, tous les prix se situaient largement au-dessus de ceux du début du siècle, sauf en ce qui concerne le porc et l'agneau.

Stabilité du marché des œufs

Les prix des **œufs** sont restés relativement stables ces dernières années, une stabilité due notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Les prix étaient d'une manière générale légèrement plus élevés en 2000 – 2004 par rapport à 2017 – 2019 (une situation qui s'explique en partie par un meilleur relevé des prix à la production dans les centres de collecte depuis 2015). Les œufs bio et les œufs issus d'élevages en plein air ont le vent en poupe, tandis que les œufs d'élevage au sol accusent un léger recul.

Légère baisse des prix des céréales bio

Les **prix des céréales** sur le marché intérieur n'ont pour la plupart pas varié par rapport à l'année précédente. Les blés panifiables des catégories Top et I ont augmenté respectivement de 0,5 et de 0,6 %. La stabilité qui malgré tout caractérise les prix s'explique par la politique des prix indicatifs, que la filière a continué de suivre comme l'année précédente, ainsi que par l'efficacité du contingentement des importations. De même, les prix des céréales fourragères n'ont pratiquement pas varié depuis l'an dernier. S'agissant des produits taxés à la frontière, le système des prix-seuils garantit la stabilité du marché en Suisse. On a constaté cependant une légère tendance baissière des céréales bio en 2019.

Hausse du prix des pommes de terre suisses

Les prix à la production des **pommes de terre** des variétés primeurs (de production conventionnelle) ont augmenté en Suisse par rapport à 2018, probablement parce que les stocks étaient moins importants que l'année précédente et que les pommes de terre primeurs

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



étaient plus difficiles à obtenir. Plus tard dans l'année, les conditions atmosphériques n'ont pas été favorables à la croissance des tubercules, laquelle a donc été ralentie. Cette situation a déterminé le volume des récoltes, qui a été plus faible que l'année précédente. C'est pourquoi les prix indicatifs à la production des variétés à chair ferme et des variétés farineuses se sont inscrits à des valeurs supérieures à celles de l'année précédente, dans la production conventionnelle comme dans la production bio.

Baisse des prix des fraises et des fruits à noyau

Les prix des **fruits** en particulier ceux des fraises et des fruits à noyau (abricots, cerises et quetsches) ont baissé par rapport à l'année précédente. L'instabilité des conditions atmosphériques a largement contribué au retard et la rareté de la récolte de ces fruits d'été. Par conséquent, la commercialisation s'est révélée parfois difficile. Par exemple, la cueillette des fraises a coïncidé avec les vacances d'été, ce qui peut expliquer pourquoi les prix des fraises en 2019 étaient inférieurs à ceux de 2018.

Cherté des légumes due au mauvais temps

Les prix indicatifs franco distributeur de la quasi-totalité des **légumes** ont augmenté par rapport à l'année précédente. Par exemple, si la saison avait bien commencé pour la culture des salades, le mois de mai, très pluvieux et peu ensoleillé, et les périodes de canicule qui l'ont suivi ont nui aux récoltes, qui ont été moins abondantes qu'espéré initialement. C'est pourquoi le prix moyen de la laitue pommée a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 1 fr. 11 à 1 fr. 23 l'unité. De même, la laitue pommée bio est passée de 1 fr. 56 à 1 fr. 78 l'unité. La récolte des tomates a également bien commencé, avant de souffrir de la canicule. Logiquement, la baisse des volumes a entraîné une hausse des prix à la production, dans la culture conventionnelle comme dans le bio.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	62.36	63.88	64.24	-1.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.87	67.03	67.73	-2.6
Bétail de boucherie^{1, 2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	8.21	7.84	8.06	53.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.52	8.05	8.35	35.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.22	8.58	9.00	16.8
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.20	8.54	8.97	16.9
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.21	8.53	8.94	20.2
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.45	14.50	13.87	15.3
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	3.75	4.35	-10.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.18	11.59	11.88	-3.7
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.65	21.55	-4.9
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.23	22.40	22.68	-11.9
Céréales^{3, 4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.01	49.70	49.96	-17.2
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.32	48.00	48.27	-16.0
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.30	36.98	37.00	-18.6
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.56	37.50	36.37	-16.0
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.34	34.13	34.20	-19.8
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.51	29.61	29.70	-24.9
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.02	37.83	37.08	-18.4
Cultures sarclées^{3, 5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	45.00	46.07	46.80	1.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	37.98	42.63	44.02	-4.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.52	41.21	40.63	-1.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	88.38	81.07	86.10	7.3
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	6.12	6.29	5.22	-51.9
Oléagineux^{3, 4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	79.73	78.51	80.47	-4.4
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.33	83.21	84.23	-1.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.00	1.28	1.02	1.02	6.7
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.13	1.40	0.94	1.12	-1.8
Poires: Conférence, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.08	1.45	1.20	1.21	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10, 11}	fr./kg	2.69	2.81	2.66	2.50	-1.2
Cerises de table, toutes les catégories ^{10, 11, 13}	fr./kg	3.86	6.95	6.55	6.26	71.0
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10, 11, 14}	fr./kg	2.21	2.35	2.41	2.18	4.7
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.80	6.62	6.43	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.16	0.92	1.12	-2.1
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.59	0.57	0.67	-39.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.53	2.37	2.56	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.22	2.25	9.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.95	1.11	1.23	19.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.74	2.57	2.95	35.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.03	1.11	1.10	10.2

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2016/19

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2017/19

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2017	2018	2019	2002/04 – 2017/19 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	80.36	82.34	81.57	6.4
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étal T3	fr./kg PM	8.76	9.59	9.30	9.25	7.1
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	–	11.35	10.76	11.09	–
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	–	11.83	11.40	11.63	–
Veaux d'étal T3	fr./kg PM	13.20	15.76	15.80	14.62	16.6
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.61	7.18	6.28	2.1
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	14.27	13.67	13.51	5.5
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.12	42.46	43.07	7.5
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	–	106.40	106.50	102.74	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	–	113.30	112.80	108.60	–
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	–	86.70	86.35	84.48	–
Orge, fourrager ³	fr./100 kg	–	80.30	79.71	78.92	–
Maïs grain ³	fr./100 kg	–	87.30	86.61	83.35	–
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	85.78	87.46	88.86	2.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	84.97	86.09	87.30	19.3
Pommes de terre destinées à la transformatio	fr./100 kg	72.20	72.00	70.44	72.76	-0.2
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	134.35	148.51	148.22	32.4
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	–	138.70	146.64	142.78	–
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.34	1.98	2.44	16.8
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.13	2.67	3.29	1.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.59	3.74	4.13	21.1
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.28	4.14	4.45	31.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.45	1.56	1.78	14.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	4.42	4.25	4.93	29.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.51	1.57	1.98	16.3

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Evolution 2009/11 – 2017/19

Sources:

Lait, Œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Les prix dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros est une forme de distribution s'adressant aux restaurateurs et aux particuliers porteurs d'une carte de l'enseigne ; ceux-ci peuvent ainsi se procurer des denrées généralement conditionnées en unités de grande taille. L'observation du marché inclut les activités du libre-service de gros depuis 2013.

Tendance à la hausse des prix des produits laitiers

Dans le libre-service de gros, la plupart des **produits laitiers** observés ont enregistré en 2019 des hausses de prix par rapport à l'année précédente. Les prix ont ainsi augmenté pour le lait drink pasteurisé (+4,5 % à 1.41 fr./l), le beurre de choix (+2,1 % à 12.66 fr./kg) et la crème à café (+2,2 % à 3.95 fr./l). Le lait entier UHT est le lait de consommation le plus écoulé dans ce canal de distribution, avec une part de quantité vendue atteignant 73,5 % en 2019. Quant aux autres groupes de produits, les parts de marché les plus importantes concernent la mozzarella (32 % des ventes de fromage), le beurre de cuisine (29,7 % des ventes de beurre) et la crème entière (63,9 % des ventes de crème de consommation).

Croissance de l'œuf bio à un niveau modeste

L'an dernier, la proportion d'**œufs** d'importation (plus de 40 %) vendus en gros a été largement supérieure à ce qu'elle était dans le commerce de détail, principalement du fait de leur prix plus modique. Cette proportion a cependant diminué depuis les années précédentes (elle était de plus de 50 % en 2016). Par rapport à 2018, les prix ont généralement augmenté, sauf en ce qui concerne les œufs frais importés et les œufs cuits issus d'élevages au sol. La part du bio dans les œufs en coquille a augmenté, mais reste à un niveau modeste, soit 1,9 %.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix dans le libre-service et la livraison en gros

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2019)	2018/2019
							%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}								
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.43	1.46	2.4	3.0
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.14	1.15	73.5	0.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.37	1.41	0.5	4.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.14	1.15	1.2	1.3
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	15.12	0.1	-1.3
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	22.47	0.2	0.3
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	13.95	0.4	-0.3
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	19.31	0.3	1.6
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.81	17.04	0.7	0.9
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.58	7.48	32.0	1.7
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	12.66	23.1	2.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	11.90	29.7	0.3
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	5.45	63.9	1.8
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	3.95	26.5	2.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.61	3.64	42.2	0.6
Œufs⁶								
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.03	72.53	1.9	8.6
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.74	40.42	41.55	44.99	10.7	7.3
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.44	46.67	47.65	46.39	3.5	-1.3
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.26	47.86	22.7	10.8
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.88	57.76	53.83	56.27	5.2	4.6
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.95	29.13	30.69	30.48	34.7	-1.8
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.58	41.60	46.04	51.16	6.3	9.3

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la consommation

Prix des produits laitiers à la hausse

Les prix à la consommation de la plupart des **produits laitiers** (produits bio non compris) ont légèrement augmenté en 2019, comparativement à l'année précédente. En ce qui concerne les produits bio, leurs prix sont restés quasi stables. La comparaison sur le long terme, entre 2000 – 02 et 2017 – 19 montre, à l'instar du prix du lait à la production, un recul des prix à la consommation (produits bio non compris). Les prix des fromages, notamment la mozzarella (-37,4 %), ont ainsi tendanciellement régressé, notamment en raison de la libéralisation du marché du fromage. Les prix des autres produits laitiers, notamment la crème entière (#35,8 %), ont également accusé un net recul.

Prix de la viande de porc conforme à la tendance dans les prix à la production

En 2019, les prix de la **viande** à la consommation ont affiché en majorité une tendance à la hausse par rapport à l'année précédente, sauf en ce qui concerne la viande de veau fraîche. La viande de porc, en particulier, (viande fraîche et viande transformée en charcuterie, production bio non comprise) a renchéri suivant la tendance observée dans les prix à la production. L'analyse des prix sur une longue période (entre 2000 – 2002 et 2017 – 2019) fait apparaître aussi une hausse des prix ; il faut cependant préciser qu'à part l'évolution de la consommation vers des viandes moins grasses, le rapport entre l'offre et la demande détermine aussi dans une large mesure le prix de la viande de porc (un prix marqué par des fluctuations cycliques).

Tendance au renchérissement des œufs cuits

Les prix des **œufs suisses** à la consommation ont suivi des évolutions diverses en 2019. Tandis que les œufs bio et les œufs cuits issus d'élevages au sol ont en moyenne renchéri, les autres sortes d'œufs ont connu des baisses de prix. Sur une période plus longue, on assiste à une diminution du prix des œufs frais, œufs bio exceptés, et au contraire à une hausse notable des prix des œufs cuits (mais non des œufs d'importation).

Pommes de terre : légères hausses des prix, quelques exceptions

Les prix au détail de la **pomme de terre** suivent souvent une évolution similaire aux prix à la production. Les pommes de terre à chair farineuse et les pommes de terre pour raclette ont renchéri de 2 %. Une exception à signaler : les variétés primeurs de culture conventionnelle ont été de 5 % meilleur marché que l'année précédente, bien que les prix à la production de ces variétés aient légèrement augmenté. Il faut néanmoins tenir compte, dans la comparaison avec les prix à production, du fait que les chiffres du commerce de détail incluent les tubercules importés. En outre, les prix au détail dans le commerce traditionnel ont connu une faible hausse, tandis que les discounters et le commerce spécialisé ont affiché des prix inférieurs à ceux de 2018.

Prix du sucre cristallisé en hausse

En 2019, le prix du **sucre cristallisé** a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+3,0 % à 1.04 fr./kg). La comparaison entre 2000 – 2002 et 2017 – 2019 montre toutefois une évolution à la baisse (-28,7 %). Cette évolution reflète l'effondrement des prix dans l'UE.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

**Cerises et fraises meilleur marché**

Dans le domaine des **fruits** de production conventionnelle, le prix des fraises a chuté de 12 % par rapport à l'année précédente. Ce petit fruit, qui compte parmi les plus appréciés de Suisse, a coûté 12 fr. 28/kg. Le prix des cerises a enregistré la même baisse et a coûté 11 fr. 51/kg. Les prix à la consommation ont suivi la même évolution que les prix à la production. Seules les fraises et les cerises bio ont renchéri de 6 % (fraises) et de 2 % (cerises).

Hausse des prix des légumes bio

Les prix des **légumes** considérés à la consommation ont connu des évolutions disparates. Ce constat ne concerne cependant que les produits de culture conventionnelle, et non les légumes bio. Dans le segment bio, les prix tous les légumes ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les plus fortes augmentations concernent le chou-fleur, dont le prix a augmenté de 12,1 % (7 fr. 67/kg.), et l'oignon, qui a renchéri de 11,7 % (6 fr. 35/kg.).

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.45	1.50	1.55	-3.5
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.28	1.27	-3.7
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.50	1.55	-3.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.49	1.50	3.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.03	18.94	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.61	19.68	20.17	-3.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.97	16.66	16.71	-5.0
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.33	2.33	-13.2
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.37	3.38	-3.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.46	1.48	-37.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.95	3.09	3.07	-1.9
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	3.07	3.10	1.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.14	3.12	3.16	-35.8
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.74	1.78	1.79	-29.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.54	0.55	-21.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	72.13	73.44	70.63	44.7
Steak	fr./kg	38.77	49.33	50.33	50.58	29.2
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.52	32.59	33.86	23.7
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.19	18.91	18.44	19.7
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	56.50	55.28	53.85	35.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.94	41.41	40.28	17.7
Ragoût	fr./kg	28.68	37.30	38.26	37.25	31.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.01	21.54	22.87	5.7
Steak	fr./kg	26.06	26.22	25.61	28.12	2.3
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.45	18.66	20.15	0.0
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.09	18.20	19.79	3.7
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.71	36.37	37.41	29.9
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	54.52	55.38	55.94968	61.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.97	31.28	32.39	11.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.06	1.17	-6.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.51	-5.6
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.88	1.89	1.94	8.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.89	4.90	4.97	28.7
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.10	8.59	9.11	-0.6
Poitrine	fr./kg	–	30.52	30.52	30.50	–
Cuisse	–	–	12.16	12.02	11.83	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.64	42.83	41.91	-11.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.39	59.81	60.71	5.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.45	61.47	59.63	-1.8
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	80.12	78.49	74.19	2.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.74	24.24	23.54	-22.0
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.39	33.30	30.22	-20.8
Farine et pain^{2,6}						
Farine bise	fr./kg	–	2.01	2.01	2.00	6.6
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.01	2.03	2.03	3.6
Farine blanche	fr./kg	–	1.85	1.85	1.76	3.9
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.92	0.91	0.91	1.7
Pain bis	fr./kg	–	2.44	1.23	1.24	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.44	1.28	1.21	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.95	1.92	1.90	-0.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.62	1.54	1.62	-14.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.89	1.87	1.92	4.2
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.80	1.74	1.81	-4.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.42	2.57	2.44	8.7
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.01	1.04	-28.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie f ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.73	3.46	-1.8
Poires, Conférence, catégorie f ⁵	fr./kg	3.53	3.86	3.84	3.78	7.8
Abricots, catégorie f ⁵	fr./kg	5.50	6.68	7.10	7.12	28.8
Cerises, catégorie f ⁵	fr./kg	9.27	11.88	13.06	11.51	32.9
Pruneaux, catégorie f ⁵	fr./kg	3.96	4.71	4.49	4.59	16.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.25	13.93	12.28	31.2
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.34	2.34	2.40	18.6
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.08	2.28	2.31	0.4
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.34	4.25	4.15	17.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.95	3.92	3.82	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.75	2.08	2.05	15.4
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.38	4.14	4.31	5.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.58	1.57	1.51	-3.8

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2016/19

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2017	2018	2019	2002/04 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.81	1.82	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.92	20.40	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.87	22.26	22.27	–
Tilsiter	1 kg	–	19.93	21.26	21.42	–
Mozzarella	150 g	–	2.11	2.14	2.15	–
Beurre de choix	200 g	–	3.84	3.96	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.67	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.80	0.79	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	87.89	90.27	92.05	–
Steak	fr./kg	–	55.36	55.88	56.46	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	84.73	87.19	91.02	–
Steak	fr./kg	–	85.24	87.84	91.14	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.12	45.21	45.87	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.80	26.65	26.67	–
Steak	fr./kg	–	39.43	39.39	38.93	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.99	2.01	2.05	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.40	5.43	5.44	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.30	–
Poitrine	fr./kg	–	54.62	54.85	57.69	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.58	81.32	81.80	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.44	94.64	96.14	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	2.88	2.90	-7.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.44	3.18	3.24	15.2
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.09	3.17	-4.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.66	3.31	4.67	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.54	6.72	6.54	18.5
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	–	6.45	6.68	16.4
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.58	11.97	10.73	26.9
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	15.25	15.75	16.05	26.5
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	10.13	10.23	10.59	62.2
Fraises	fr./kg	16.00	15.84	14.61	15.54	-4.2
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	4.05	4.08	4.29	22.1
Oignons	fr./kg	5.28	5.84	5.69	6.35	12.9
Céleris-raves	fr./kg	6.16	8.05	7.69	8.20	29.5
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.82	6.96	7.50	13.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.72	3.05	3.13	11.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.69	6.84	7.67	8.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.52	2.54	2.67	-10.6

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

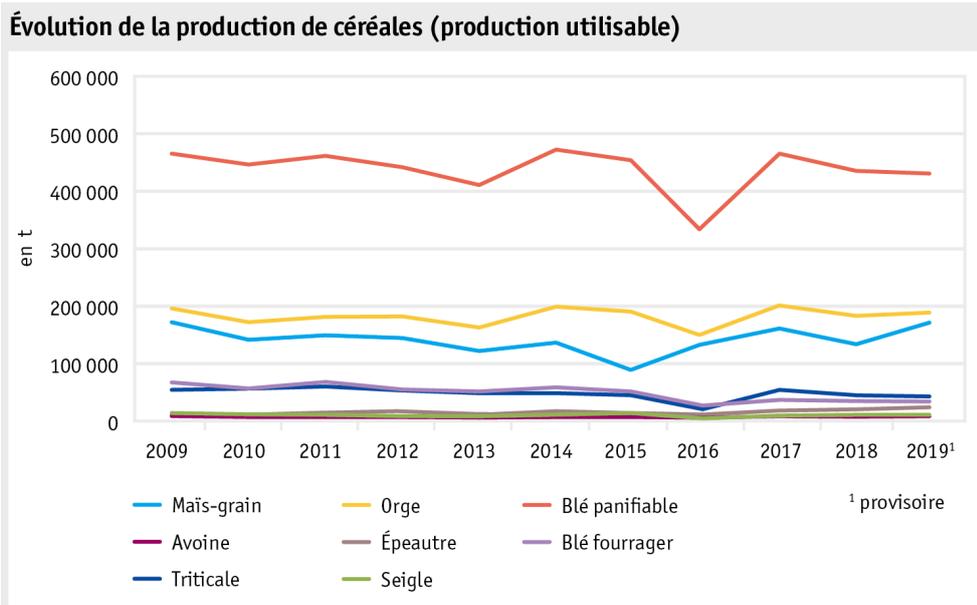
Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Céréales

La superficie totale des terres consacrées à la culture des céréales s'élevait en 2019 à 141 400 hectares, soit une régression de 1,6 % par rapport à l'année précédente. On observe une légère diminution tant des surfaces de céréales panifiables que de celles de céréales fourragères. La récolte de blé panifiable, la principale culture, s'est élevée à 429 000 tonnes, une légère amélioration du rendement moyen par rapport à 2018. Au total, la production de céréales a augmenté de 6 % par rapport à 2018, pendant l'année sous revue, pour s'établir à 928 000 tonnes.



Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Céréales d'excellente qualité

La récolte de céréales panifiables de 2019 a été, pour la troisième année consécutive, excellente tant au plan de la quantité qu'à celui de la qualité. Les semis d'automne, qui ont bénéficié de conditions favorables, se sont développés de manière satisfaisante en dépit de la sécheresse qui a persisté de manière généralisée jusqu'en décembre. Le rendement a été bon malgré les abondantes précipitations de décembre, la rigueur de janvier, la neige d'avril et le manque de soleil de mai. Les mois d'été secs et parfois très chauds ont eu un effet favorable sur le volume et la qualité de la récolte. Ce très bon résultat quantitatif et qualitatif a eu pour conséquence le déclassement par la Fédération suisse des producteurs de céréales de 22 000 tonnes de céréales panifiables, qui seront affectées à l'alimentation des animaux.

Application depuis 2013 du tarif maximal des prélèvements à la frontière sur les céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables dans le quota d'importation ordinaire de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et se fondent sur un prix de référence de 53 francs par quintal. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



des prix durablement bas sur le marché international, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Pour garantir l'approvisionnement continu du marché, des parts de contingents tarifaires ont été autorisées tous les deux mois : à chaque fois, 10 000 tonnes entre début janvier et début juillet et 15 000 tonnes entre début septembre et novembre avec des échéances jusqu'à la fin de l'année.

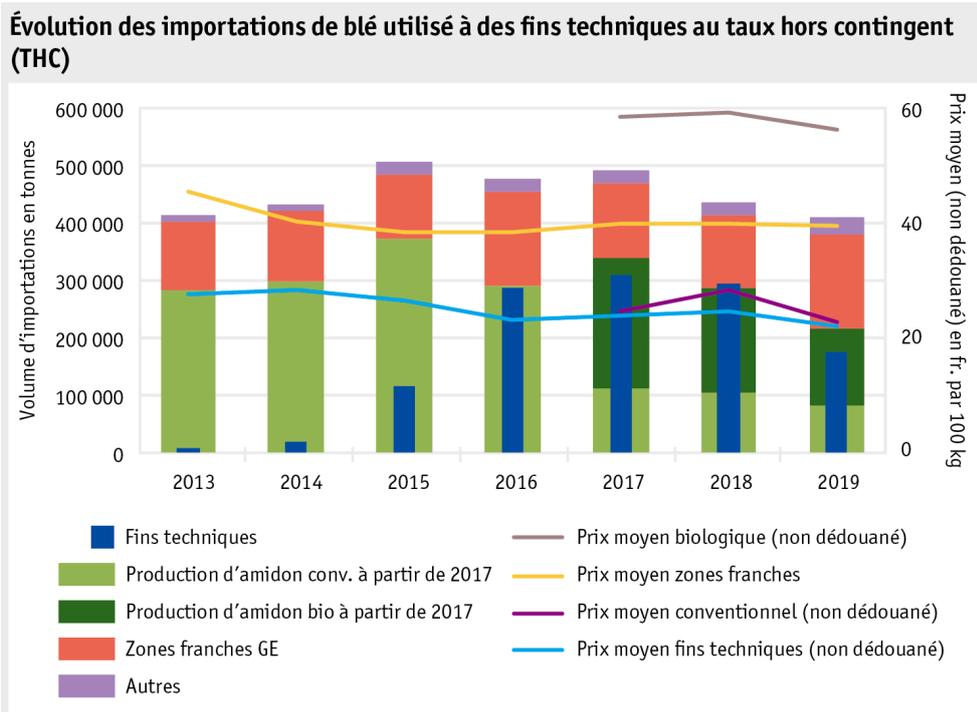
Commerce extérieur**Recul des importations de blé hors contingent**

Les importations totales de blé destiné à l'alimentation humaine au taux hors contingent (position tarifaire 1001.9929) ont atteint leur volume maximal en 2015, à savoir plus de 50 000 tonnes. Ce volume a diminué entretemps pour atteindre environ 40 000 tonnes. La baisse des importations pour la fabrication d'amidon allié à la hausse de celles provenant des zones franches de Genève joue un rôle déterminant dans ce recul. Les clés utilisées depuis le second semestre 2016 pour la déclaration de blés biologiques ou d'autres types de blé montrent que le blé dédié à la fabrication d'amidon est en majeure partie de qualité bio et donc importé à des prix nettement plus élevés.

Le blé utilisé à des fins techniques (p. ex. production d'amidon pour la fabrication de cartons) est importé en grandes quantités depuis 2014. En 2017, les volumes importés ont dépassé le seuil des 30 000 tonnes et ont été, en 2019, inférieurs à 20 000 tonnes.

Le taux hors contingent (THC) prélevé sur le blé destiné à l'alimentation humaine est de 40 francs par quintal. Des allègements douaniers sont accordés pour la fabrication d'amidon (0.10 fr./100 kg), de succédanés de café, de farine de gonflement, de succédanés de chapelure soufflés ou de liant/farce. Des allègements identiques sont prévus pour l'épeautre dédié à la fabrication de produits par soufflage ou grillage (2 fr./100 kg). Les importations de blé exonérées de droits de douane qui proviennent des zones franches de Genève (Pays de Gex et Haute-Savoie) sont également classées dans cette position tarifaire. Par ailleurs, il existe des importations de blé à des fins techniques (position tarifaire 1001.9940), où la protection douanière représente 10 % du droit de douane applicable au blé destiné à l'alimentation des animaux (état septembre 2020, 1.20 fr./100 kg).

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Source : AFD

Importations pour compléter l'offre d'aliments concentrés

Malgré une diminution de la surface cultivée, la production de céréales fourragères a, en 2019, augmenté par rapport à l'année précédente à la suite d'une hausse des rendements. Le volume des céréales disponibles pour l'alimentation du bétail (y compris les céréales panifiables non utilisables à cette fin) a atteint 479 000 tonnes. À cela s'ajoutent les sous-produits de l'industrie agroalimentaire, tels que les pulpes de betteraves sucrières, le son de blé, les tourteaux de colza et les drêches de brasserie, mais aussi des céréales fourragères importées et des produits des champs, riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2017	2018	2019 ¹	2000/02 – 2017/19
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	142 838	143 506	141 240	-20.2
Céréales panifiables	96 527	82 688	83 253	81 684	-14.5
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	-17.7
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	184.6
Amidonnié, engrain	46	153	284	430	528.3
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	-45.4
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	-28.2
Céréales fourragères	82 049	60 150	60 253	59 556	-26.9
Blé	–	6 377	6 612	6 715	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	-35.7
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	-59.8
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	-21.4
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	-29.8
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	-34.0
Millet	–	186	233	311	
Légumineuses	3 514	5 263	5 057	4 714	42.6
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	21.7
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	244.7
Lupins	55	115	163	162	166.7
Cultures sarclées	34 229	30 905	30 133	28 970	-12.3
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	3.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	-82.0
Oléagineux	18 535	27 433	30 060	30 404	58.1
Colza	13 126	20 419	22 811	22 697	67.4
Tournesol	4 389	5 258	5 386	5 903	25.7
Soja	989	1 695	1 801	1 721	75.9
Courges à huile	32	61	62	83	116.8
Matières premières renouvelables	1 304	255	359	240	-78.2
Colza	1 137	135	187	97	-87.7
Tournesol	35	52	46	49	40.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	-27.3
Légumes de plein champ	8 489	12 127	12 127	11 876	41.9
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	47 865	47 003	46 692	16.1
Jachères vertes et florales	3 392	3 162	3 169	3 086	-7.5
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	68.4
Terres ouvertes	290 462	273 955	275 439	272 056	-5.7
Prairies artificielles	117 671	123 782	122 222	126 248	5.5
Autres	2 427	447	478	490	-80.6
Terres arables total	410 560	398 184	398 139	398 794	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 298	6 304	6 240	-9.1
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	-2.2
Roseaux de Chine	257	99	93	86	-63.9
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	-3.7
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	97.3
Surface agricole utile	1 071 131	1 046 109	1 044 976	1 043 663	-2.4

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole) ; autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Oléagineux

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (hors contrat) n'est pas garantie. Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC), qui est financé aux deux tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol (2019 : 9 fr./q et 7 fr./q pour le HO) et de semences de soja (2019 : 11.50 fr./q) améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de l'huile de tournesol en hausse

Production de graines et d'huile 2019

Unité	Contrat-cadre (graines) t	Quantités attribuées t	Production de graines t	Production d'huile t	Taux d'auto-provisionnement %
Colza	93 500 ^{Dont} 30 000 HOLL	93 419	67 843	25 102	87
Tournesol	18 000 ^{Dont} 12 000 HO	18 124	17 700	6 018	8
Soja	5 150 ¹	5 258	5 350	695	22

¹ intégralement pour le secteur fourrager HOLL : High Oleic Low Linoleic HO : High Oleic Sources : swiss granum / SwissOlio / FSPC

Une augmentation continue des attributions depuis 2014 (de 12 700 t à 18 124 t en 2019) pour un contrat-cadre stable de 18 000 t sur ces années a permis d'augmenter la production de tournesol, qui atteint pratiquement le 100 % du contrat-cadre (98 %). Le colza se caractérise par une hausse de la demande, particulièrement pour le colza HOLL ; en conséquence, le contrat-cadre 2019 a été augmenté de 2,5 % pour atteindre 93 500 t pour des attributions de même niveau (93 419 t). Cette évolution réjouissante reflète notamment la décision de l'entreprise Zweifel de remplacer l'huile de tournesol importée par de l'huile de colza HOLL indigène. À noter qu'en tant que variable d'ajustement du marché, les attributions pour l'année suivante sont effectuées au printemps, soit avant que la récolte de l'année ne soit connue, d'où la difficulté pour la branche d'agir immédiatement sur la production.

Surface agricole utile

Production

Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures » sous la rubrique principale Production, sous-rubrique Production végétale.

Consommation record de l'huile de colza

Depuis 2014, la consommation d'huile de tournesol subit une érosion lente mais continue, sa part de marché passant de 35,5 à 31,7 %. Essentiellement importée, elle demeure cependant toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Avec 29,5 %, la part de marché

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



de l'huile de colza établit un nouveau record absolu. Troisième huile la plus consommée, l'huile de palme subit une baisse marquée de sa part de marché qui, en une année, passe de 15,8 % à 12,7 %. L'huile d'olive complète ce trio avec une part de marché stable à 10,3 %. L'huile d'arachide enregistre un regain d'intérêt, sa part de marché passant de 1,9 % à 3,3 % en une année. De 2018 à 2019, la consommation totale d'huiles végétales alimentaires est demeurée stable et se monte à 97 059 tonnes, dont 37 % d'huiles indigènes.

Source : SwissOlio

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2017	2018	2019 ¹	2000/02 –
	ha	ha	ha	ha	2017/19
Céréales	178 576	142 838	143 506	141 240	-20.2
Céréales panifiables	96 527	82 688	83 253	81 684	-14.5
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	-17.7
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	184.6
Amidonnié, engrain	46	153	284	430	528.3
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	-45.4
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	-28.2
Céréales fourragères	82 049	60 150	60 253	59 556	-26.9
Blé	–	6 377	6 612	6 715	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	-35.7
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	-59.8
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	-21.4
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	-29.8
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	-34.0
Millet	–	186	233	311	
Légumineuses	3 514	5 263	5 057	4 714	42.6
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	21.7
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	244.7
Lupins	55	115	163	162	166.7
Cultures sarclées	34 229	30 905	30 133	28 970	-12.3
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	3.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	-82.0
Oléagineux	18 535	27 433	30 060	30 404	58.1
Colza	13 126	20 419	22 811	22 697	67.4
Tournesol	4 389	5 258	5 386	5 903	25.7
Soja	989	1 695	1 801	1 721	75.9
Courges à huile	32	61	62	83	116.8
Matières premières renouvelables	1 304	255	359	240	-78.2
Colza	1 137	135	187	97	-87.7
Tournesol	35	52	46	49	40.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	-27.3
Légumes de plein champ	8 489	12 127	12 127	11 876	41.9
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	47 865	47 003	46 692	16.1
Jachères vertes et florales	3 392	3 162	3 169	3 086	-7.5
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	68.4
Terres ouvertes	290 462	273 955	275 439	272 056	-5.7
Prairies artificielles	117 671	123 782	122 222	126 248	5.5
Autres	2 427	447	478	490	-80.6
Terres arables total	410 560	398 184	398 139	398 794	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 298	6 304	6 240	-9.1
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	-2.2
Roseaux de Chine	257	99	93	86	-63.9
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	-3.7
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	97.3
Surface agricole utile	1 071 131	1 046 109	1 044 976	1 043 663	-2.4

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole) ; autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Pommes de terre

La récolte 2019 est en recul de près de 8 % par rapport à 2018. Dans le détail, la récolte 2019 se monte à 414 000 tonnes (2018 : 448 000 t) avec une très bonne proportion de pommes de terre de table (198 000 t ou +15 %). Les quantités de pommes de terre destinées à la transformation demeurent stables (155 000 vs. 159 000 t en 2018). Peu de pommes de terre ont dû être déclassées en fourrages (31 000 vs. 80 000 t en 2018). Tant les rendements (377 kg/are contre 403 kg/are en 2018) que les surfaces cultivées diminuent (10 981 ha contre 11 107 ha en 2018). L'érosion du nombre de producteurs se monte à 3 % (4200 contre 4345 en 2018).

Récolte 2019

Pommes de terre de table	198 000 t
Pommes de terre destinées à la transformation	154 700 t
Pommes de terre de semence	20 600 t
Affouragement	31 000 t
Exportations	9 900 t

Source : swisspatat

Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures » sous la rubrique principale Production, sous-rubrique Production végétale.

Bonne qualité

En 2019, les pommes de terre ont pu être plantées à temps dans de bonnes conditions météorologiques et un état du sol idéal. Une période froide et humide a suivi en mai, ce qui a freiné le développement des cultures. La chaleur en juillet a globalement nui aux pommes de terre et a de nouveau ralenti leur croissance. Selon les régions, des averses d'intensité et de quantité variables ont permis d'atténuer la situation. Comme chaque année, des arrosages ont été nécessaires pour garantir le rendement et la qualité. Globalement, les qualités internes et externes étaient bonnes. Les défauts constatés les plus courants ont été la gale et le cœur creux avec les différences régionales habituelles. S'élevant à 13,8 %, la teneur en amidon est globalement plus basse que l'année précédente (15,1 %).

Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

Légère baisse de la production biologique

En 2019, et pour la première fois, les surfaces dédiées à la culture biologique ont légèrement baissé, passant de 710 à 684 hectares. La récolte a diminué, passant de 18 290 à 12 024 tonnes de part comestible. Le nombre d'exploitations produisant des pommes de terre biologiques se monte à 661. Sur une année, les ventes ont progressé de 3 % pour dépasser la barre des 9000 tonnes (9030 t). En terme de chiffre d'affaire, la part de marché des pommes de terre bio se situait à 16,8 % en 2019. Actuellement, le marché de pommes de terre biologiques est suffisamment approvisionné. De nouveaux producteurs de pommes de terre biologiques ne sont pas recherchés. Les entreprises qui sont intéressées à la culture de pommes de terre devraient s'entendre avec les acheteurs avant de commercer leurs cultures.

Source : Bioaktuell / swisspatat

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Gestion des importations stable**

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n° 14.1 (pommes de terre de semence), n° 14.2 (pommes de terre destinées à la transformation), n° 14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2019, seul le contingent tarifaire partiel n° 14.3 a été augmenté temporairement, et ce, une seule fois, pour un total de 3500 tonnes.

Répartition du contingent tarifaire partiel n°14.1 à 14.3

Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Pommes de terre de semence	4 000 t	
Pommes de terre de table	6 500 t	3 500 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	
Total	19 750 t	3 500 t

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

En 2019, les deux premières semaines de mars ont été marquées par de fréquentes précipitations, qui ont succédé au temps doux et sec du mois de février. Raison pour laquelle la plus grande partie du semis des betteraves sucrières a eu lieu fin mars. La surface dédiée à la culture des betteraves sucrières a de nouveau baissé par rapport à l'année précédente et est passée à 17 555 hectares. Grâce à des conditions météorologiques favorables, la production a augmenté de 15 % par rapport à 2018 pour s'élever à 1,5 million de tonnes, qui ont servi à la fabrication de 239 000 tonnes de sucre.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Tendance à la hausse du prix du sucre de l'UE

Convenue avec l'Union européenne, la solution dite du double zéro est appliquée depuis 2005. Ce dispositif prévoit la suppression mutuelle des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits agricoles transformés. La solution du double zéro exige que les prix du sucre se situent à un niveau comparable dans l'Union européenne et en Suisse. Il est ainsi possible de garantir que les fabricants nationaux de denrées alimentaires utilisateurs de sucre ne soient pas désavantagés sur leurs marchés en Europe et en Suisse par rapport à leurs concurrents de l'UE. C'est pourquoi la Suisse calcule depuis 2006 la protection douanière pour le sucre importé sous forme pure de telle sorte que le prix du sucre importé majoré des droits de douane corresponde à peu près au prix du marché européen. L'OFAG réexamine chaque mois la protection douanière et procède à des changements si les conditions nécessaires sont réunies.

Pour soutenir la production sucrière nationale, la Confédération recourt à des aides financières, en plus de la protection douanière. Elle a accordé jusqu'en 2008 des aides financières à Sucre Suisse SA pour accomplir le mandat de transformation inscrit dans la loi sur l'agriculture. Depuis 2009, la Confédération n'octroie plus aux betteraviers que des contributions à la surface, versées par l'intermédiaire des cantons, comme c'est le cas pour les paiements directs.

L'UE a réorganisé son marché du sucre entre 2006 et 2009 et supprimé les quotas de production et d'exportation de sucre fin septembre 2017. Les prix européens se sont rapprochés du niveau mondial sous l'effet de la libéralisation du marché du sucre. Comme le prix de l'UE représente la valeur cible pour le sucre importé, la protection douanière suisse a diminué, tout comme le prix du sucre importé et par voie de conséquence celui du sucre suisse.

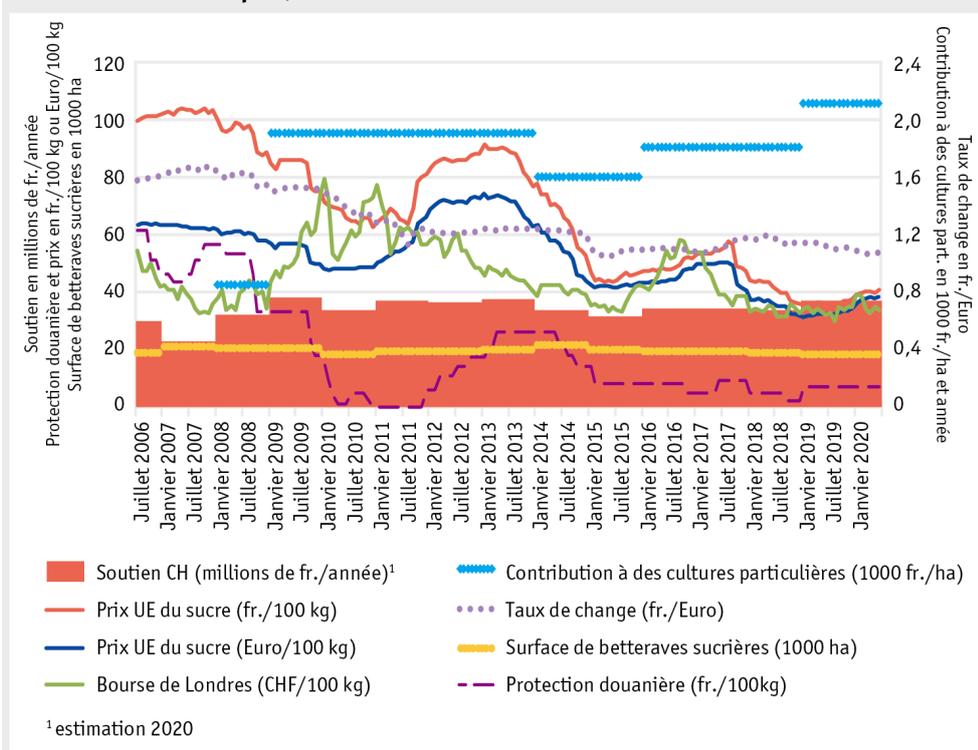
Comme le reste de l'économie, la production intérieure de sucre subit les fluctuations du cours de l'euro. Les prix actuels du sucre sur le marché mondial et dans l'UE, liés à l'évolution des taux de change, ont pour ainsi dire diminué de moitié le prix du sucre importé depuis 2006. Le prix du sucre affiche de nouveau une légère tendance à la hausse depuis l'automne 2019.

Face à ces enjeux et à l'initiative parlementaire 15.479 adoptée par le Parlement au cours de la procédure préliminaire, le Conseil fédéral a décidé de relever temporairement l'aide accordée à l'économie sucrière pour lui donner le temps de renforcer sa compétitivité : une protection douanière minimale de 7 francs par quintal de sucre est valable depuis janvier 2019 jusqu'à fin septembre 2021 et le montant de la contribution à des cultures particulières pour les betteraves sucrières sera augmenté de 300 francs jusque fin 2021, soit 2100 francs par hectare et par an.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre : Evolution des prix, des soutiens et de la surface de betteraves sucrières



Sources : Thomson Reuters, Commission de l'UE, BNS, AFD/réservesuisse, Compte d'Etat, USP

Stabilisation des importations de sucre

Les importations de sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, (position tarifaire 1701) ont atteint ces dernières années un volume d'environ 80 000 tonnes par an. Des quantités bien plus importantes ont été importées en 2013 et en 2014, comme ce fut le cas pendant la dernière décennie. Ce phénomène s'explique par l'écart relativement important entre les prix du sucre sur les marchés mondial et européen, ce qui a favorisé l'importation de cette denrée et sa réexportation sous forme de produits de base servant la fabrication de boissons.

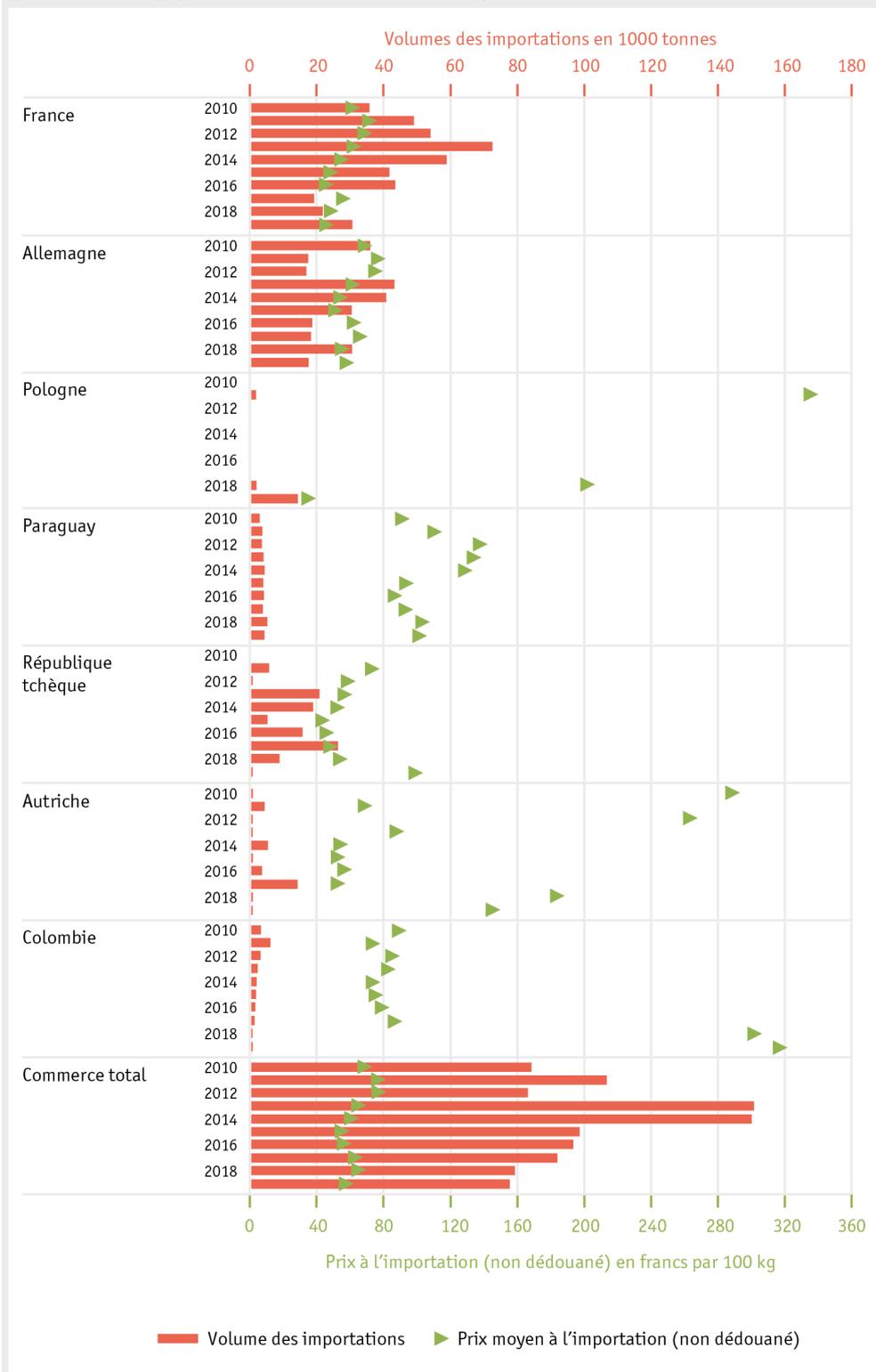
Le sucre importé provenait majoritairement de France et d'Allemagne. D'importantes quantités ont aussi été importées, selon les prix, de la République tchèque, de l'Autriche et de la Pologne. Le sucre de canne est le plus souvent importé du Paraguay et de la Colombie.

Les prix moyens (non dédouanés) ont affiché dans l'ensemble une tendance à la baisse en 2011 et 2012 ainsi qu'en 2017 et 2018. Les variations de prix sont notamment dues à l'évolution du prix mondial ainsi qu'à d'autres facteurs, comme les qualités diverses, les volumes achetés annuels, les quantités par lot et la date de la conclusion du contrat. Les faibles volumes importés vont souvent de pair avec des prix élevés, raison pour laquelle ils sont considérés comme peu pertinents pour ce qui est du prix de la matière première.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Volumes des importations (> 5000 t par an) et prix moyens à l'importation du sucre (non dédouané) (numéro de tarif douanier 1701), selon l'origine



Source : AFD

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Commerce extérieur

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2017	2018	2019 ¹	2000/02 – 2017/19
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	142 838	143 506	141 240	-20.2
Céréales panifiables	96 527	82 688	83 253	81 684	-14.5
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	-17.7
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	184.6
Amidonnié, engrain	46	153	284	430	528.3
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	-45.4
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	-28.2
Céréales fourragères	82 049	60 150	60 253	59 556	-26.9
Blé	–	6 377	6 612	6 715	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	-35.7
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	-59.8
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	-21.4
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	-29.8
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	-34.0
Millet	–	186	233	311	
Légumineuses	3 514	5 263	5 057	4 714	42.6
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	21.7
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	244.7
Lupins	55	115	163	162	166.7
Cultures sarclées	34 229	30 905	30 133	28 970	-12.3
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	3.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	-82.0
Oléagineux	18 535	27 433	30 060	30 404	58.1
Colza	13 126	20 419	22 811	22 697	67.4
Tournesol	4 389	5 258	5 386	5 903	25.7
Soja	989	1 695	1 801	1 721	75.9
Courges à huile	32	61	62	83	116.8
Matières premières renouvelables	1 304	255	359	240	-78.2
Colza	1 137	135	187	97	-87.7
Tournesol	35	52	46	49	40.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	-27.3
Légumes de plein champ	8 489	12 127	12 127	11 876	41.9
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	47 865	47 003	46 692	16.1
Jachères vertes et florales	3 392	3 162	3 169	3 086	-7.5
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	68.4
Terres ouvertes	290 462	273 955	275 439	272 056	-5.7
Prairies artificielles	117 671	123 782	122 222	126 248	5.5
Autres	2 427	447	478	490	-80.6
Terres arables total	410 560	398 184	398 139	398 794	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 298	6 304	6 240	-9.1
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	-2.2
Roseaux de Chine	257	99	93	86	-63.9
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	-3.7
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	97.3
Surface agricole utile	1 071 131	1 046 109	1 044 976	1 043 663	-2.4

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole) ; autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Cultures fruitières

L'année 2019 peut être qualifiée dans l'ensemble de bonne année pour les cultures fruitières. Les volumes des récoltes se sont situés dans la moyenne, et les surfaces affectées à la fruiticulture n'ont pour ainsi dire pas changé depuis l'année précédente. La Suisse a moins importé. En revanche, elle a exporté presque trois fois plus qu'en 2018. La consommation de fruits frais par personne a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

Volume de la production

Fruits de table : production dans la moyenne

En 2019, les producteurs ont récolté 154 419 tonnes de fruits de table (petits fruits inclus). Ce chiffre représente 9,2 % de moins que la production de 2018 (170 077 t), mais 4,2 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (148 159 t).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, en volume, des récoltes de certaines espèces fruitières.

Le lecteur trouvera dans le Rapport d'activité 2019 de Fruit-Union Suisse un état de la production d'autres fruits, en particulier des petits fruits comme des fraises, des framboises et des myrtilles, comparée à celle des années précédentes.

Pommes et poires à cidre : production en baisse

Après une année 2018 marquée par une récolte très abondante (137 010 t), la production de pommes destinés à la fabrication de cidre est retombée en 2019 à un niveau très inférieur (53 348 t, soit 60 % de moins). Celle des poires (5102 t) ne représente même qu'un quart de la récolte 2018 (20 480 t). Par comparaison avec la moyenne des années 2015 à 2018, la production de pommes à cidres est tombée à 30 % et celle des poires à cidre à 50 % de la valeur moyenne.

Le saviez-vous ?

D'après les chiffres publiés dans le rapport d'activité de Fruit-Union Suisse, près de 80 % des pommes à cidre proviennent de Suisse orientale, 15 % du canton de Berne et le reste de Suisse centrale et du canton de Zurich. En outre, 60 % des poires à cidre sont produites en Suisse orientale, 37 % en Suisse centrale et le reste dans les cantons de Zurich et de Berne, ainsi qu'en Suisse romande.

Le lecteur trouvera dans la statistique de la production de fruits publiée sur le site internet de l'OFAG un tableau des volumes de fruits absorbés ces dernières années par les cidreries.

Surfaces agricoles consacrées à la fruiticulture

Stabilité de la fruiticulture

L'ensemble des surfaces agricoles consacrées à la fruiticulture, telles que les définit l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm), n'a pratiquement pas changé depuis l'an dernier. En 2019, les cultures fruitières couvraient 6304 hectares, c'est-à-dire 6 hectares (ou 0,1 %) de plus qu'en 2018. En application de l'ordonnance sur les relevés statistiques,

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



L'OFAG se base, pour obtenir ce chiffre, sur les données communiquées par les exploitants et enregistrées par les cantons dans la base de données Obst.ch.

Le site internet de l'OFAG propose aussi une statistique des surfaces consacrées aux cultures de fruits et de raisin de table, par rapport aux chiffres de l'année précédente.

Continuité des cultures de petits fruits depuis 2018

Le relevé statistique publié par Fruit-Union Suisse indique que la superficie des cultures de petits fruits s'est chiffrée à 850 ha en 2019, une surface qui n'a pratiquement pas varié (+4 ha, ou +0,5 %) par rapport à l'année précédente. Cette surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, qui est pris en compte dans les cultures fruitières. Elle n'englobe de même pas les petits fruits, non mentionnés dans le rapport d'activité de Fruit-Union Suisse.

L'évolution des surfaces par espèce, de même que l'évolution de certaines cultures par variétés, est présentée dans l'article sur les cultures spéciales.

Le lecteur trouvera dans le Rapport d'activité 2019 de Fruit-Union Suisse un état de la production des petits fruits.

Commerce extérieur

Baisse des importations de fruits de table frais

Les importations des fruits les plus cultivés en Suisse (la pomme, la poire, l'abricot, la cerise, la prune, la fraise, mais non les fruits à cidre ni le raisin) se montent à 45 200 t pour l'année 2019, soit 22 000 t de moins qu'en 2018 et un recul de 20 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Pourquoi une différence si grande ? Principalement parce que la Suisse a importé beaucoup de fruits à pépins en 2018 (surtout des pommes) après une maigre récolte 2017, en raison des dégâts dus au gel.

La Suisse a exporté en 2019 2850 tonnes de fruits, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 2018 (860 t). Par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (1030 t), l'augmentation atteint presque 180 %. Elle est due aux fruits à pépins, dont les exportations se sont chiffrées à 2750 tonnes, contre 650 tonnes en 2018.

Les chiffres du commerce extérieurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Importations de fruits à cidre presque nulles

La production suisse de fruits à cidre suffit ordinairement à couvrir les besoins du pays. Comme la plupart des années précédentes, la Suisse n'a pas importé en 2019 de pommes ni de poires dans le contingent tarifaire OMC de 172 tonnes « Fruits pour la cidrerie et la distillation ». Seules 19 tonnes de pommes ont été importées hors contingent.

Consommation par individu

En 2019, la consommation de fruits frais s'est chiffrée en Suisse à 23 kg par individu, une valeur qui se situe dans la moyenne des quatre années précédentes, mais en retrait de 2 kg par rapport à 2018. Cette consommation est calculée sur la base des volumes commercialisés d'un choix de fruits, rapportés à la population du pays. Ces volumes commercialisés correspondent à la production indigène de fruits de table, à laquelle s'ajoutent les importations, déduction faite

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



des exportations de fruits frais. Ni les fruits à cidre ni les fruits tropicaux ne sont compris dans le calcul.

Les chiffres détaillés de la consommation par individu et par espèce fruitière figurent dans le tableau ci-dessous.

Prix

Fruit-Union Suisse et l'Association Suisse du Commerce de Fruits, de Légumes et de Pommes de terre (SWISSCOFEL) fixent conjointement des prix indicatifs à la production et de détail de différentes espèces de fruits. L'analyse des prix à différentes étapes de leur commercialisation est présentée dans un article particulier.

Les prix à la production et à la consommation 2019 d'un choix de fruits figurent dans les tableaux ci-après.

Prix à la production sans le bio**Prix à la consommation sans le bio****Prix à la consommation bio**

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2019 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	kg	2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	49.90	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	9.10	141.5
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	17.60	6.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	5.30	-10.7
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	7.80	-15.5
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	22.00	10.4
Viande et œufs						
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	11.27	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	2.48	-32.4
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	21.17	-14.6
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	1.10	-23.6
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	0.08	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	0.31	-47.6
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	14.20	48.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	184	-3.3
Céréales						
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a			
Cultures sarclées						
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.31	45.42	42.04	42.04	-0.6
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	40.70	41.50	42.00	2.3
Oléagineux						
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.37	18.20	17.00	17.0
Fruits (frais)⁵						
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	13.91	-0.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	3.02	-28.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	1.56	13.8
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	0.66	-14.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	1.05	10.4
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	2.45	4.4
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	16.82	-1.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	11.32	11.3
Légumes (frais)⁵						
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18	8.82	7.70	-5.7
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44	5.65	5.70	24.6
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29	1.28	1.27	-12.9
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95	10.05	9.20	-3.3
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22	2.02	1.83	-23.2
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90	1.85	1.86	-13.0
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20	3.80	4.08	43.1
Vin						
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	19.57	-31.5
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	10.30	-20.5
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	32.09	-26.30

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	62.36	63.88	64.24	-1.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.87	67.03	67.73	-2.6
Bétail de boucherie^{1, 2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	8.21	7.84	8.06	53.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.52	8.05	8.35	35.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.22	8.58	9.00	16.8
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.20	8.54	8.97	16.9
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.21	8.53	8.94	20.2
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.45	14.50	13.87	15.3
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	3.75	4.35	-10.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.18	11.59	11.88	-3.7
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.65	21.55	-4.9
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.23	22.40	22.68	-11.9
Céréales^{3, 4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.01	49.70	49.96	-17.2
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.32	48.00	48.27	-16.0
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.30	36.98	37.00	-18.6
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.56	37.50	36.37	-16.0
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.34	34.13	34.20	-19.8
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.51	29.61	29.70	-24.9
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.02	37.83	37.08	-18.4
Cultures sarclées^{3, 5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	45.00	46.07	46.80	1.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	37.98	42.63	44.02	-4.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.52	41.21	40.63	-1.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	88.38	81.07	86.10	7.3
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	6.12	6.29	5.22	-51.9
Oléagineux^{3, 4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	79.73	78.51	80.47	-4.4
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.33	83.21	84.23	-1.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.00	1.28	1.02	1.02	6.7
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.13	1.40	0.94	1.12	-1.8
Poires: Conférence, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.08	1.45	1.20	1.21	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10, 11}	fr./kg	2.69	2.81	2.66	2.50	-1.2
Cerises de table, toutes les catégories ^{10, 11, 13}	fr./kg	3.86	6.95	6.55	6.26	71.0
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10, 11, 14}	fr./kg	2.21	2.35	2.41	2.18	4.7
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.80	6.62	6.43	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.16	0.92	1.12	-2.1
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.59	0.57	0.67	-39.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.53	2.37	2.56	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.22	2.25	9.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.95	1.11	1.23	19.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.74	2.57	2.95	35.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.03	1.11	1.10	10.2

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2016/19

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2017/19

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.45	1.50	1.55	-3.5
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.28	1.27	-3.7
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.50	1.55	-3.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.49	1.50	3.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.03	18.94	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.61	19.68	20.17	-3.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.97	16.66	16.71	-5.0
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.33	2.33	-13.2
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.37	3.38	-3.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.46	1.48	-37.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.95	3.09	3.07	-1.9
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	3.07	3.10	1.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.14	3.12	3.16	-35.8
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.74	1.78	1.79	-29.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.54	0.55	-21.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	72.13	73.44	70.63	44.7
Steak	fr./kg	38.77	49.33	50.33	50.58	29.2
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.52	32.59	33.86	23.7
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.19	18.91	18.44	19.7
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	56.50	55.28	53.85	35.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.94	41.41	40.28	17.7
Ragoût	fr./kg	28.68	37.30	38.26	37.25	31.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.01	21.54	22.87	5.7
Steak	fr./kg	26.06	26.22	25.61	28.12	2.3
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.45	18.66	20.15	0.0
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.09	18.20	19.79	3.7
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.71	36.37	37.41	29.9
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	54.52	55.38	55.94968	61.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.97	31.28	32.39	11.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.06	1.17	-6.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.51	-5.6
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.88	1.89	1.94	8.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.89	4.90	4.97	28.7
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.10	8.59	9.11	-0.6
Poitrine	fr./kg	–	30.52	30.52	30.50	–
Cuisse	–	–	12.16	12.02	11.83	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.64	42.83	41.91	-11.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.39	59.81	60.71	5.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.45	61.47	59.63	-1.8
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	80.12	78.49	74.19	2.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.74	24.24	23.54	-22.0
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.39	33.30	30.22	-20.8
Farine et pain^{2,6}						
Farine bise	fr./kg	–	2.01	2.01	2.00	6.6
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.01	2.03	2.03	3.6
Farine blanche	fr./kg	–	1.85	1.85	1.76	3.9
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.92	0.91	0.91	1.7
Pain bis	fr./kg	–	2.44	1.23	1.24	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.44	1.28	1.21	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.95	1.92	1.90	-0.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.62	1.54	1.62	-14.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.89	1.87	1.92	4.2
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.80	1.74	1.81	-4.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.42	2.57	2.44	8.7
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.01	1.04	-28.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie f ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.73	3.46	-1.8
Poires, Conférence, catégorie f ⁵	fr./kg	3.53	3.86	3.84	3.78	7.8
Abricots, catégorie f ⁵	fr./kg	5.50	6.68	7.10	7.12	28.8
Cerises, catégorie f ⁵	fr./kg	9.27	11.88	13.06	11.51	32.9
Pruneaux, catégorie f ⁵	fr./kg	3.96	4.71	4.49	4.59	16.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.25	13.93	12.28	31.2
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.34	2.34	2.40	18.6
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.08	2.28	2.31	0.4
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.34	4.25	4.15	17.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.95	3.92	3.82	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.75	2.08	2.05	15.4
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.38	4.14	4.31	5.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.58	1.57	1.51	-3.8

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2016/19

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2017	2018	2019	2002/04 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.81	1.82	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.92	20.40	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.87	22.26	22.27	–
Tilsiter	1 kg	–	19.93	21.26	21.42	–
Mozzarella	150 g	–	2.11	2.14	2.15	–
Beurre de choix	200 g	–	3.84	3.96	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.67	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.80	0.79	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	87.89	90.27	92.05	–
Steak	fr./kg	–	55.36	55.88	56.46	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	84.73	87.19	91.02	–
Steak	fr./kg	–	85.24	87.84	91.14	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.12	45.21	45.87	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.80	26.65	26.67	–
Steak	fr./kg	–	39.43	39.39	38.93	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.99	2.01	2.05	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.40	5.43	5.44	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.30	–
Poitrine	fr./kg	–	54.62	54.85	57.69	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.58	81.32	81.80	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.44	94.64	96.14	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	2.88	2.90	-7.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.44	3.18	3.24	15.2
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.09	3.17	-4.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.66	3.31	4.67	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.54	6.72	6.54	18.5
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	–	6.45	6.68	16.4
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.58	11.97	10.73	26.9
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	15.25	15.75	16.05	26.5
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	10.13	10.23	10.59	62.2
Fraises	fr./kg	16.00	15.84	14.61	15.54	-4.2
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	4.05	4.08	4.29	22.1
Oignons	fr./kg	5.28	5.84	5.69	6.35	12.9
Céleris-raves	fr./kg	6.16	8.05	7.69	8.20	29.5
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.82	6.96	7.50	13.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.72	3.05	3.13	11.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.69	6.84	7.67	8.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.52	2.54	2.67	-10.6

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Légumes

Le bilan de la campagne maraîchère 2019 se situe nettement au-dessous de la moyenne. Jamais depuis 2010 la récolte n'a été si maigre, en ce qui concerne les légumes frais (les légumes de garde y compris). Les surfaces agricoles consacrées au maraîchage ont également diminué par rapport à l'année précédente. La production nationale a couvert 63 % de la consommation de légumes frais en Suisse. Quant aux prix des légumes de production indigène, ils affichent une légère hausse depuis 2018.

Légumes frais : la récolte la moins abondante depuis 2010

Au cours de l'année sous revue, 355 217 tonnes de légumes frais de production indigène ont été mis sur le marché (y compris les légumes de garde, mais sans les légumes destinés à la transformation). Par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, le recul de la production est significatif et atteint presque 8 %. Pendant la dernière décennie, seule la production de 2010 a été plus faible.

En 2019, 54 895 tonnes de légumes ont été livrées aux entreprises transformatrices, soit, 0,2 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. Les principaux légumes de cette production sont le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne et la mini-carotte, l'épinard en branches et l'épinard haché. En outre, il s'y trouve aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le cornichon pour la conserve, ainsi que les légumes frais habituels, tels que le chou-fleur ou la betterave, qui sont destinés à la transformation. Ce dernier groupe n'a cessé de gagner en importance ces dernières années et continue de progresser.

Diminution de la surface cultivée

La production maraîchère couvrait, l'année sous revue, 16 004 hectares ; ce chiffre prend en compte les surfaces des parcelles sur lesquelles plusieurs cultures se sont succédé la même année. Il se situe au-dessous de l'année 2018 (-343 ha) et de la moyenne des quatre années précédentes (-46 ha). Cette production inclut les légumes frais (y compris les légumes de garde) ainsi que les légumes destinés à la transformation. Le relevé a été établi par la Centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM).

Le lecteur trouvera de plus amples informations concernant l'évolution des surfaces cultivées, par culture, sous la rubrique Production, sous-rubrique Production végétale .

Couverture du marché

Le marché suisse des légumes frais de production indigène a représenté en volume 603 300 tonnes de denrées. Cette valeur inclut les légumes frais destinés à la transformation, mais non ceux qui sont typiquement réservés à la transformation, comme les épinards en branche et les épinards hachés. Elle se situe nettement au-dessous de la moyenne des quatre années précédentes (627 000 t). Relevons que 63 % de ces légumes ont été cultivés en Suisse (y compris les zones frontalières et les zones franches), une proportion qui a baissé de 3 % depuis 2018 et de près de 2 % par rapport à la moyenne des quatre années de référence. Le volume dont il est question correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net), tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Légère hausse des prix**

Toute diminution de l'offre entraîne une hausse des prix. L'année 2019 ne fait pas exception à la règle : les légumes de production suisse ont légèrement renchéri par rapport à 2018. Par exemple, par comparaison avec le prix moyen des trois dernières années, le chou-fleur a renchéri de 16 % et la laitue pommée de 10 %.

Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après.

Prix à la production, bio non compris**Prix du bio à la production****Prix dans le libre-service de gros****Prix à la consommation, bio non compris****Prix du bio à la consommation****Consommation en baisse**

En 2019, la consommation de légumes frais s'est établie à 67 kg par personne, soit 3 kg de moins qu'en 2018 et presque 5 kg de moins que la valeur moyenne des quatre années précédentes. Cette donnée concerne la consommation les espèces des légumes cultivés en Suisse, par individu, et correspond à la production indigène (légumes frais et légumes de garde) augmentée des importations, déduction faite des exportations, telle qu'elle figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse.

Le tableau ci-dessous présente les données d'une sélection de produits phares :

» www.szg.ch

Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 –
	t	t	t	t	t	2017/19 %
Pommes de terre	474 300	376 000	461 100	447 600	413 900	-7.0
Pommes de terre de table	169 433	152 900	175 700	172 000	197 700	7.3
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	119 300	140 100	158 800	154 700	18.6
Semences	28 300	19 700	22 200	23 400	20 600	-22.0
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	73 600	109 100	79 700	31 000	-48.8
Exportations	6 000	10 500	14 000	13 700	9 900	108.9
Pommes et poires à cidre suisses						
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	84 343	27 885	157 496	58 327	-46. (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	84 343	27 885	157 496	58 327	-46. (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	6 871	4 696	4 497	4 327	-45.6 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	19	0	0	0	-99.9 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	72 742	20 383	147 373	50 843	-48.1 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	4 727	2 806	5 625	3 157	142.5 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	0	-100.0
Fabrication de spiritueux						
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	7 880	4 590	4 781	8 241 (3)	-69.8 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	3 753	2 989	7 583	8 595 (3)	-52.8 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation						
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	27 647	30 145	27 760	26 130	-2.9
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 187	5 352	4 654	3 993	-27.4
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	19 206	22 674	23 553	24 772	89.7

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Provisoire, état au 22.06.2020

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Administration fédérale des douanes AFD

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	62.36	63.88	64.24	-1.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.87	67.03	67.73	-2.6
Bétail de boucherie^{1, 2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	8.21	7.84	8.06	53.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.52	8.05	8.35	35.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.22	8.58	9.00	16.8
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.20	8.54	8.97	16.9
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.21	8.53	8.94	20.2
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.45	14.50	13.87	15.3
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	3.75	4.35	-10.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.18	11.59	11.88	-3.7
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.65	21.55	-4.9
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.23	22.40	22.68	-11.9
Céréales^{3, 4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.01	49.70	49.96	-17.2
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.32	48.00	48.27	-16.0
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.30	36.98	37.00	-18.6
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.56	37.50	36.37	-16.0
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.34	34.13	34.20	-19.8
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.51	29.61	29.70	-24.9
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.02	37.83	37.08	-18.4
Cultures sarclées^{3, 5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	45.00	46.07	46.80	1.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	37.98	42.63	44.02	-4.0
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.52	41.21	40.63	-1.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	88.38	81.07	86.10	7.3
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	6.12	6.29	5.22	-51.9
Oléagineux^{3, 4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	79.73	78.51	80.47	-4.4
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.33	83.21	84.23	-1.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.00	1.28	1.02	1.02	6.7
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.13	1.40	0.94	1.12	-1.8
Poires: Conférence, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.08	1.45	1.20	1.21	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10, 11}	fr./kg	2.69	2.81	2.66	2.50	-1.2
Cerises de table, toutes les catégories ^{10, 11, 13}	fr./kg	3.86	6.95	6.55	6.26	71.0
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10, 11, 14}	fr./kg	2.21	2.35	2.41	2.18	4.7
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.80	6.62	6.43	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.16	0.92	1.12	-2.1
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.59	0.57	0.67	-39.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.53	2.37	2.56	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.22	2.25	9.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.95	1.11	1.23	19.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.74	2.57	2.95	35.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.03	1.11	1.10	10.2

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2016/19

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2019 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2017/19

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2017	2018	2019	2002/04 – 2017/19 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	80.36	82.34	81.57	6.4
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étal T3	fr./kg PM	8.76	9.59	9.30	9.25	7.1
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	–	11.35	10.76	11.09	–
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	–	11.83	11.40	11.63	–
Veaux d'étal T3	fr./kg PM	13.20	15.76	15.80	14.62	16.6
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.61	7.18	6.28	2.1
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	14.27	13.67	13.51	5.5
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.12	42.46	43.07	7.5
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	–	106.40	106.50	102.74	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	–	113.30	112.80	108.60	–
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	–	86.70	86.35	84.48	–
Orge, fourrager ³	fr./100 kg	–	80.30	79.71	78.92	–
Maïs grain ³	fr./100 kg	–	87.30	86.61	83.35	–
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	85.78	87.46	88.86	2.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	84.97	86.09	87.30	19.3
Pommes de terre destinées à la transformatio	fr./100 kg	72.20	72.00	70.44	72.76	-0.2
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	134.35	148.51	148.22	32.4
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	–	138.70	146.64	142.78	–
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.34	1.98	2.44	16.8
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.13	2.67	3.29	1.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.59	3.74	4.13	21.1
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.28	4.14	4.45	31.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.45	1.56	1.78	14.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	4.42	4.25	4.93	29.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.51	1.57	1.98	16.3

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Evolution 2009/11 – 2017/19

Sources:

Lait, Œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2019) %	2018/2019 %
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}								
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.43	1.46	2.4	3.0
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.14	1.15	73.5	0.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.37	1.41	0.5	4.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.14	1.15	1.2	1.3
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	15.12	0.1	-1.3
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	22.47	0.2	0.3
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	13.95	0.4	-0.3
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	19.31	0.3	1.6
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.81	17.04	0.7	0.9
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.58	7.48	32.0	1.7
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	12.66	23.1	2.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	11.90	29.7	0.3
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	5.45	63.9	1.8
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	3.95	26.5	2.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.61	3.64	42.2	0.6
Œufs⁶								
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.03	72.53	1.9	8.6
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.74	40.42	41.55	44.99	10.7	7.3
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.44	46.67	47.65	46.39	3.5	-1.3
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.26	47.86	22.7	10.8
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.88	57.76	53.83	56.27	5.2	4.6
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.95	29.13	30.69	30.48	34.7	-1.8
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.58	41.60	46.04	51.16	6.3	9.3

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.45	1.50	1.55	-3.5
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.28	1.27	-3.7
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.50	1.55	-3.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.49	1.50	3.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.03	18.94	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.61	19.68	20.17	-3.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.97	16.66	16.71	-5.0
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.33	2.33	-13.2
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.37	3.38	-3.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.46	1.48	-37.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.95	3.09	3.07	-1.9
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	3.07	3.10	1.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.14	3.12	3.16	-35.8
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.74	1.78	1.79	-29.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.54	0.55	-21.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	72.13	73.44	70.63	44.7
Steak	fr./kg	38.77	49.33	50.33	50.58	29.2
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.52	32.59	33.86	23.7
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.19	18.91	18.44	19.7
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	56.50	55.28	53.85	35.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.94	41.41	40.28	17.7
Ragoût	fr./kg	28.68	37.30	38.26	37.25	31.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.01	21.54	22.87	5.7
Steak	fr./kg	26.06	26.22	25.61	28.12	2.3
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.45	18.66	20.15	0.0
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.09	18.20	19.79	3.7
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.71	36.37	37.41	29.9
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	54.52	55.38	55.94968	61.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.97	31.28	32.39	11.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.06	1.17	-6.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.51	-5.6
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.88	1.89	1.94	8.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.89	4.90	4.97	28.7
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.10	8.59	9.11	-0.6
Poitrine	fr./kg	–	30.52	30.52	30.50	–
Cuisse	–	–	12.16	12.02	11.83	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.64	42.83	41.91	-11.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.39	59.81	60.71	5.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.45	61.47	59.63	-1.8
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	80.12	78.49	74.19	2.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.74	24.24	23.54	-22.0
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.39	33.30	30.22	-20.8
Farine et pain^{2,6}						
Farine bise	fr./kg	–	2.01	2.01	2.00	6.6
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.01	2.03	2.03	3.6
Farine blanche	fr./kg	–	1.85	1.85	1.76	3.9
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.92	0.91	0.91	1.7
Pain bis	fr./kg	–	2.44	1.23	1.24	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.44	1.28	1.21	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.95	1.92	1.90	-0.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.62	1.54	1.62	-14.4
Raclette	fr./kg	1.82	1.89	1.87	1.92	4.2
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.80	1.74	1.81	-4.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.42	2.57	2.44	8.7
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.01	1.04	-28.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie f ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.73	3.46	-1.8
Poires, Conférence, catégorie f ⁵	fr./kg	3.53	3.86	3.84	3.78	7.8
Abricots, catégorie f ⁵	fr./kg	5.50	6.68	7.10	7.12	28.8
Cerises, catégorie f ⁵	fr./kg	9.27	11.88	13.06	11.51	32.9
Pruneaux, catégorie f ⁵	fr./kg	3.96	4.71	4.49	4.59	16.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.25	13.93	12.28	31.2
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.34	2.34	2.40	18.6
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.08	2.28	2.31	0.4
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.34	4.25	4.15	17.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.95	3.92	3.82	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.75	2.08	2.05	15.4
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.38	4.14	4.31	5.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.58	1.57	1.51	-3.8

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2016/19

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2017	2018	2019	2002/04 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.81	1.82	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.92	20.40	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.87	22.26	22.27	–
Tilsiter	1 kg	–	19.93	21.26	21.42	–
Mozzarella	150 g	–	2.11	2.14	2.15	–
Beurre de choix	200 g	–	3.84	3.96	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.67	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.75	0.80	0.79	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	87.89	90.27	92.05	–
Steak	fr./kg	–	55.36	55.88	56.46	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	84.73	87.19	91.02	–
Steak	fr./kg	–	85.24	87.84	91.14	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.12	45.21	45.87	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.80	26.65	26.67	–
Steak	fr./kg	–	39.43	39.39	38.93	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	1.99	2.01	2.05	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.40	5.43	5.44	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.30	–
Poitrine	fr./kg	–	54.62	54.85	57.69	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.58	81.32	81.80	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.44	94.64	96.14	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.90	2.88	2.90	-7.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.44	3.18	3.24	15.2
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.09	3.17	-4.0
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.66	3.31	4.67	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.54	6.72	6.54	18.5
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	–	6.45	6.68	16.4
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.58	11.97	10.73	26.9
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	15.25	15.75	16.05	26.5
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	10.13	10.23	10.59	62.2
Fraises	fr./kg	16.00	15.84	14.61	15.54	-4.2
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	4.05	4.08	4.29	22.1
Oignons	fr./kg	5.28	5.84	5.69	6.35	12.9
Céleris-raves	fr./kg	6.16	8.05	7.69	8.20	29.5
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.82	6.96	7.50	13.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.72	3.05	3.13	11.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.69	6.84	7.67	8.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.52	2.54	2.67	-10.6

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2019 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	kg	2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	49.90	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	9.10	141.5
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	17.60	6.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	5.30	-10.7
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	7.80	-15.5
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	22.00	10.4
Viande et œufs						
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	11.27	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	2.48	-32.4
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	21.17	-14.6
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	1.10	-23.6
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	0.08	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	0.31	-47.6
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	14.20	48.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	184	-3.3
Céréales						
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a			
Cultures sarclées						
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.31	45.42	42.04	42.04	-0.6
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	40.70	41.50	42.00	2.3
Oléagineux						
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.37	18.20	17.00	17.0
Fruits (frais)⁵						
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	13.91	-0.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	3.02	-28.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	1.56	13.8
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	0.66	-14.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	1.05	10.4
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	2.45	4.4
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	16.82	-1.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	11.32	11.3
Légumes (frais)⁵						
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18	8.82	7.70	-5.7
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44	5.65	5.70	24.6
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29	1.28	1.27	-12.9
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95	10.05	9.20	-3.3
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22	2.02	1.83	-23.2
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90	1.85	1.86	-13.0
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20	3.80	4.08	43.1
Vin						
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	19.57	-31.5
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	10.30	-20.5
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	32.09	-26.30

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Vin

Le compte rendu statistique de l'année viticole 2019 donne une image réjouissante pour la viticulture suisse. En 2019, les vins suisses ont gagné de nouvelles parts de marché, en particulier les vins blancs, dont la consommation a augmenté de 7,5 % dans notre pays. Les données de ce chapitre s'appuient sur les statistiques vitivinicoles de la Confédération (cf. L'année viticole 2019), dont l'édition actuelle concerne la viticulture en Suisse (surface viticole et récolte) de l'année 2019. Le document mentionné donne aussi des informations sur les stocks au 31 décembre 2019, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.

Surface viticole stable

En 2019, la vigne couvrait en Suisse 14 704 hectares au total, accusant un recul de 8 hectares par rapport à l'année précédente (-0,05 %). Le raisin rouge était cultivé sur 8318 hectares (-32 ha) et le raisin blanc sur 6386 hectares (+25 ha).

Pour en savoir plus sur les surfaces plantées, consultez l'article Cultures spéciales

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Une production moins abondante et un vin de qualité

La vendange 2019 s'inscrit à près de 98 millions de litres, une valeur légèrement inférieure à la moyenne des dix dernières années, cependant très inférieure (-13 millions de litres ou -12 %) à la vendange record de 2018. L'année 2019 a été difficile pour la viticulture suisse. À un hiver doux a succédé en avril et en mai un temps froid et humide qui, par endroits, a freiné le débourrement. Ensuite, l'été, chaud et humide, a favorisé une croissance rapide de la vigne, non sans occasionner des difficultés pour les vigneron, qui ont dû lutter contre l'oïdium et le mildiou, et subir des dommages dus à l'échaudage et, dans certaines régions, à la grêle. L'automne a été marqué par une forte pluviosité et des phases de basses températures dans de nombreuses régions, ce qui a ralenti la maturation du raisin et favorisé de nouveau le développement des maladies fongiques et des organismes nuisibles. La sélection rigoureuse lors de la vendange a permis d'obtenir des raisins à pleine maturité, d'une belle santé, d'une haute teneur en sucre et d'une grande richesse aromatique, gages d'un millésime excellent.

Production

Les vins suisses restent appréciés

En 2019, la Suisse a produit quelque 50 millions de litres de vin blanc et près de 48 millions de litres de vin rouge. La consommation a, quant à elle, avoisiné les 47 millions de litres pour les vins blancs du pays (+7,5 %) et les 47,5 millions de litres pour les vins rouges du pays (+4,3 %). Les stocks de vin blanc suisse étaient de 81 millions de litres, et ceux de vin rouge suisse de 79 millions de litres.

En 2019, la consommation totale de vin s'est élevée en Suisse à 255 millions de litres. Ce chiffre a augmenté d'environ 11 millions de litres par rapport à l'année précédente (+4,7 %). La consommation de vin suisse a augmenté de 5,2 millions de litres pour s'établir à 94 millions de litres. La part de marché des vins suisses a augmenté légèrement de 0,4 % pour atteindre 37 %.

Consommation par habitant

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Importations de vins étrangers stables, augmentation des exportations**

On constate une augmentation de 0,9 % des importations de vins blancs (total d'environ 40 millions de litres ; +370 200 litres) et une légère baisse de 0,2 % de celles de vins rouges (total de 116 millions de litres ; -222 300 litres). La consommation de vins blancs étrangers s'est élevée à 41 millions de litres (+5,9 %) et celle des vins rouges étrangers à quelque 120 millions de litres (+3,4 %). Les stocks de vins étrangers ont diminué et se situent à 52 millions de litres. En 2019, il a été importé 178 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de vins de liqueur, de mistelles et de moût de raisin, soit 767 300 litres ou 0,4 % de plus que l'année précédente. Sur ce volume, quelque 151 millions de litres ont été importés dans le contingent fixé de 170 millions de litres, qui n'a donc pas non plus été épuisé en 2019. Modestes par rapport aux importations, les exportations ont connu une progression et atteignent 1,3 million de litres (+7,6 %), un volume qui inclut toutefois aussi les vins étrangers qui sont importés en Suisse avant d'être réexportés.

Commerce extérieur

» [L'année viticole 2019 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Elodie Comby, OFAG, Secteur Produits végétaux, elodie.comby@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2019	2000/02 – 2017/19 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	451 223	440 525	437 909	429 661	-13.8
Crème	t	68 213	68 814	68 155	67 608	66 730	-1.05
Beurre	t	40 247	47 610	42 617	44 265	42 725	7.3
Poudre de lait	t	47 152	49 585	46 258	51 813	52 059	4.3
Fromage	t	166 668	184 904	189 292	191 321	195 114	15.1
Viande et oeufs							
Viande de bœuf	t PM	101 111	115 170	111 942	119 821	118 185	15.4
Viande de veau	t PM	34 202	28 579	27 090	27 403	26 716	-20.9
Viande de porc	t PM	231 645	238 614	238 504	230 886	220 816	-0.7
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 076	5 059	5 566	5 592	-6.6
Viande de chèvre	t PM	534	479	491	539	601	1.7
Viande de cheval	t PM	1 164	617	527	510	481	-56.5
Volaille	t poids de vente	29 435	58 125	58 475	78 376	79 138	162.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	907	923	974	1 000	40.9
Céréales							
		1 112 267	742 374	973 503	878 715	928 008	-16.679873
blé tendre	t	521 667	333 054	463 643	432 325	429 316	-15.3
blé fourrager	t	–	39 168	45 912	41 798	43 620	
Seigle	t	20 833	8 411	12 423	10 112	11 184	-46.0
Orge	t	255 500	159 023	205 772	180 948	189 096	-24.9
Avoine	t	22 533	7 106	10 210	8 256	9 646	-58.4
Mais grain	t	206 333	144 406	162 454	134 834	174 627	-23.8
Triticale	t	75 067	36 178	51 424	47 342	46 260	-35.6
Autres	t	10 333	15 028	21 665	23 100	24 259	122.7
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	376 000	461 000	447 000	416 984	-18.2
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 277 407	1 544 781	1 263 462	1 454 536	10.2
Oléagineux							
		59 956	89 726	100 151	98 115	91 288	61.0
Colza	t	43 684	71 900	77 612	77 478	67 843	70.1
Tournesol	t	12 972	13 000	16 449	16 513	17 700	30.2
Autres	t	3 300	4 826	6 090	4 124	5 745	61.2
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	114 736	88 608	126 945	114 440	11.7 (3)
Poires	t	15 523 (2)	14 808	8 403	20 590	18 953	1.1 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 760	3 128	5 737	5 292	235.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 857	1 454	2 521	2 686	17.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 006	1 893	4 600	2 839	27.6 (3)
Fraises	t	5 064	7 350	5 867	6 567	6 836	26.8
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	67 006	65 288	73 055	63 876	19.4
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 256	42 703	43 202	42 510	63.8
Céleris-raves ⁴	t	10 359	11 005	13 513	13 106	11 902	23.9
Tomates (toutes)	t	30 398	45 657	46 516	48 241	41 985	49.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 300	15 417	13 708	12 257	-14.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 290	7 743	7 623	7 168	16.7
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 019	15 346	14 454	13 818	73.1
Vin							
Vin rouge	hl	574 245	550 324	389 720	570 795	481 914	-16.4
Vin blanc	hl	613 076	526 415	402 070	540 739	497 531	-23.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendage des cantons

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2019 ¹	2000/02 –
	kg	kg	kg	kg	kg	2017/19 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	49.90	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	9.10	141.5
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	17.60	6.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	5.30	-10.7
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	7.80	-15.5
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	22.00	10.4
Viande et œufs						
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	11.27	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	2.48	-32.4
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	21.17	-14.6
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	1.10	-23.6
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	0.08	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	0.31	-47.6
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	14.20	48.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	184	-3.3
Céréales						
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a			
Cultures sarclées						
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.31	45.42	42.04	42.04	-0.6
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	40.70	41.50	42.00	2.3
Oléagineux						
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.37	18.20	17.00	17.0
Fruits (frais)⁵						
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	13.91	-0.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	3.02	-28.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	1.56	13.8
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	0.66	-14.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	1.05	10.4
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	2.45	4.4
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	16.82	-1.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	11.32	11.3
Légumes (frais)⁵						
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18	8.82	7.70	-5.7
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44	5.65	5.70	24.6
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29	1.28	1.27	-12.9
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95	10.05	9.20	-3.3
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22	2.02	1.83	-23.2
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90	1.85	1.86	-13.0
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20	3.80	4.08	43.1
Vin						
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	19.57	-31.5
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	10.30	-20.5
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	32.09	-26.30

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



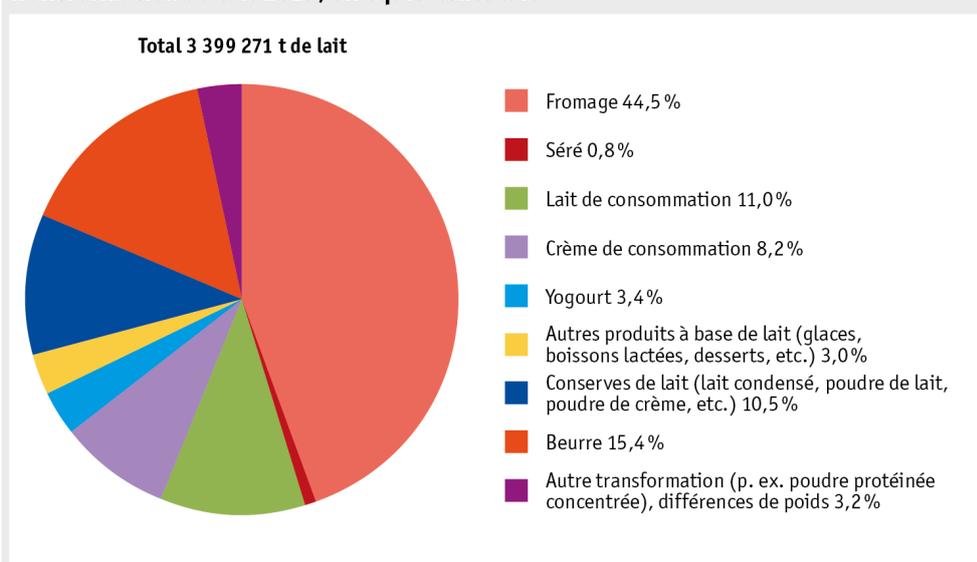
Lait et produits laitiers

Valorisation

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. On enlève ou ajoute, par exemple, de la matière grasse au lait en fonction du fromage à produire. C'est pourquoi la transformation du lait commercialisé est indiquée en équivalents de lait (EL) selon les composants de cette denrée. Un EL correspond à 73 grammes de protéines et de matières grasses, c'est-à-dire à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 grammes de protéines et de 40 de matières grasses. L'EL sert ainsi de référence au calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Environ 45 % de l'EL ont servi à fabriquer du fromage et du séré, qui restent les principaux produits laitiers. Pendant l'année sous revue, la transformation en fromage a augmenté de 1,3 % et la transformation en séré de 6 %. Quant à la production consommée sous forme de laits liquides, elle a enregistré en 2019, comme l'année précédente, un recul, lequel s'est élevé à 2,4 %.

Transformation du lait 2019, en équivalents lait



Source : TSM

La production de fromage a augmenté de 2 % par rapport à 2018, pour atteindre 195 114 tonnes. Les fromages à pâte dure pèsent au total 63 036 tonnes et, comme en 2018, ne représentent plus la majeure partie de la production, mais sont passés derrière les fromages à pâte mi-dure, qui, avec 69 233 tonnes, occupent la deuxième place du classement.

La production d'Emmental AOP a accusé un recul de 8,1 %, tandis que celle du Gruyère AOP a pu progresser de 1,8 %.

On observe depuis plusieurs années une extension continue de la production de fromages à pâte mi-dure, qui ont détrôné les fromages à pâte dure depuis quelque temps. En 2019, la production de pâtes mi-dures a grimpé de 4 % (+2675 t) par rapport à 2018 et de presque 45 % par rapport aux années 2000 et 2002. Le Vacherin Fribourgeois AOP et le Bündner Bergkäse, qui ont enregistré respectivement 7 % et 13,5 %, ont connu une forte hausse, mais leurs volumes sont néanmoins restés à un niveau bas.

La production de fromage frais a crû de 3,5 % et celle de fromage à pâte molle de 0,7 %.

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Le Gruyère AOP reste en tête des fromages les plus produits (29 818 t), suivi de la mozzarella, avec une production annuelle de 23 322 tonnes, tandis que le séré occupe désormais la troisième place (17 487 t), devançant ainsi l'Emmental AOP.

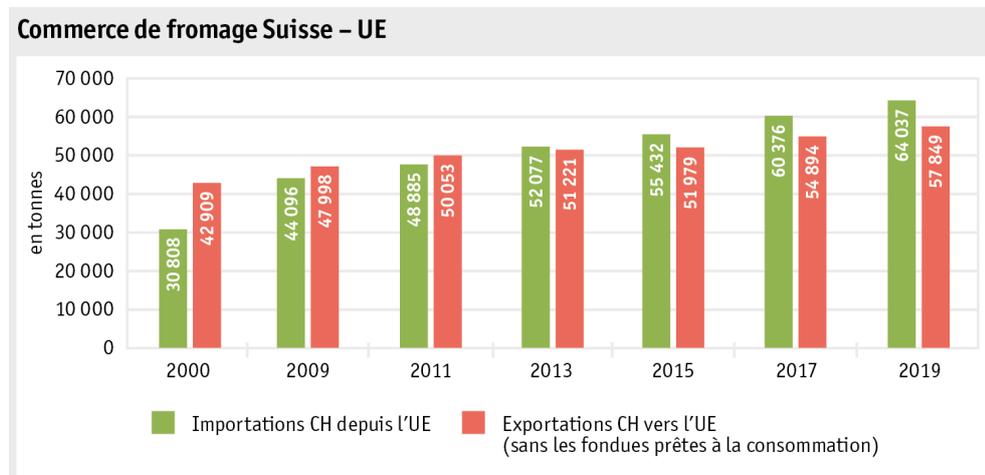
Commerce extérieur

La balance commerciale de la Suisse dans le secteur du lait et des produits laitiers affiche en volume, comme déjà en 2018, un solde négatif pour l'année sous revue (93 563 t d'exportations et 100 144 t d'importations). Les exportations de crème, de fromage et de lait en poudre ont progressé, à l'inverse de celles de beurre qui ont diminué ; les importations de crème et de fromage ont enregistré une légère hausse. La valeur des exportations s'est chiffrée à 725,2 millions de francs (+3,4 %) et celle des importations à 510,2 millions de francs (-1,3 %), ce qui correspond à un excédent d'exportations de 215 millions de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2019).

Pendant l'année sous revue, les exportations de fromage ont augmenté de 2931 tonnes pour passer à 71 290 tonnes (sans la fondue prête à l'emploi). Les importations de cette denrée se sont élevées à 64 136 tonnes, soit un accroissement de 1767 tonnes. En 2019, les exportations de fromage ont représenté une valeur de 639,8 millions de francs et les importations de 434,1 millions de francs. En 2019, la Suisse a exporté dans les pays de l'UE 58 752 tonnes de fromage (sans la fondue prête à l'emploi), soit 6,3 % de plus qu'en 2018. Les principaux débouchés étaient à cet égard l'Allemagne (29 768 t) et l'Italie (11 875 t). Il convient néanmoins de préciser que, dans l'UE, le fromage est parfois revendu dans d'autres pays que celui où il a été exporté, si bien qu'il est impossible de savoir, sur la base de la statistique douanière, dans quel pays le fromage suisse est finalement consommé.

Comme les années précédentes, les fromages à pâte dure (34 039 t) ont constitué la majeure partie des exportations de 2019. Le Gruyère AOP a, comme c'est le cas depuis 2017, de nouveau été le fromage préféré des consommateurs à l'étranger. La Suisse a exporté au total 12 684 tonnes de ce fromage (contre 12 799 t en 2018) et 11 012 tonnes d'Emmental AOP (contre 10 955 t en 2018).

Les fromages importés en 2019 (64 038 t) provenaient presque exclusivement de l'UE, principalement d'Italie (22 818 t), d'Allemagne (17 206 t) et de France (12 622 t). En tête des fromages importés figurent les fromages frais (25 266 t contre 25 423 t en 2018) et les fromages à pâte molle (12 045 t contre 11 544 t en 2018).



MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Consommation

La consommation de fromage, de 22 kg par personne, a progressé de 1 % en 2019 par rapport à l'année précédente. Celle des boissons à base de lait a augmenté de 1,1 kg et atteint 9,1 kg par personne, tandis que celle des laits liquides, qui est de 49,9 kg par personne, a baissé de 2,6 % (sans le lait que les exploitations agricoles utilisent pour leur propre consommation).

Dans l'ensemble, la consommation par personne de lait et de produits laitiers en Suisse ne fluctue que faiblement depuis un certain temps. On observe par contre que celle des laits liquides (sans le lait que les exploitations utilisent pour leur propre consommation) a diminué de plus d'un tiers depuis les années 2000 et 2002, alors que celle des boissons à base de lait a presque triplé. Pendant la même période, la consommation par habitant de beurre et de crème a chuté respectivement d'environ 11 % et de 15 %, tandis que celle de fromage a bondi de près de 12 %.

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Comme il fallait s'y attendre, les prix à la consommation du lait et des produits laitiers sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche du fait des coûts de production. Le beurre présente la différence la plus marquée : en 2019, il coûtait 15.37 francs le kilo en Suisse contre 6.52 francs en Allemagne. Le lait entier pasteurisé le meilleur marché se vendait, quant à lui, à 0.88 franc le litre en Allemagne (contre 1.55 fr./l en Suisse).

» [Comparaisons avec d'autres pays](#)

» [Production laitière](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2019 ¹	2000/02 – 2017/19
	kg	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	49.90	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	9.10	141.5
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	17.60	6.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	5.30	-10.7
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	7.80	-15.5
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	22.00	10.4
Viande et œufs						
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	11.27	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	2.48	-32.4
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	21.17	-14.6
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	1.10	-23.6
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	0.08	-31.3
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	0.31	-47.6
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	14.20	48.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	184	-3.3
Céréales						
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a			
Cultures sarclées						
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.31	45.42	42.04	42.04	-0.6
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	40.70	41.50	42.00	2.3
Oléagineux						
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.37	18.20	17.00	17.0
Fruits (frais)⁵						
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	13.91	-0.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	3.02	-28.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	1.56	13.8
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	0.66	-14.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	1.05	10.4
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	2.45	4.4
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	16.82	-1.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	11.32	11.3
Légumes (frais)⁵						
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18	8.82	7.70	-5.7
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44	5.65	5.70	24.6
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29	1.28	1.27	-12.9
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95	10.05	9.20	-3.3
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22	2.02	1.83	-23.2
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90	1.85	1.86	-13.0
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20	3.80	4.08	43.1
Vin						
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	19.57	-31.5
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	10.30	-20.5
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	32.09	-26.30

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2016/19

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus incluí, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Viande et œuf

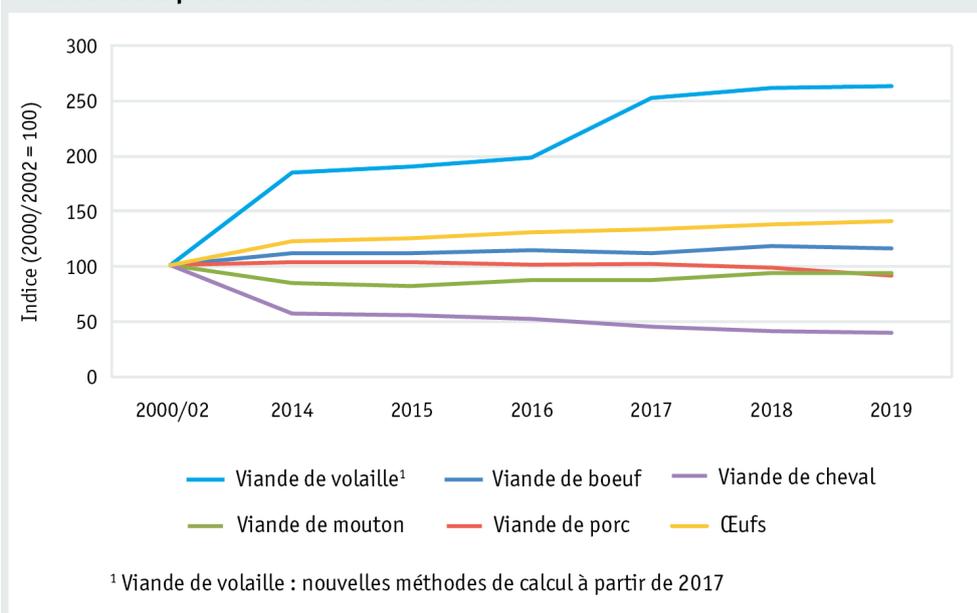
La production de viande a atteint l'année sous revue 478 192 tonnes PM, soit 2,3 % de moins que l'année précédente. Cette production se compose approximativement de 220 000 tonnes PM de viande de porc, de 120 000 tonnes PM de viande de bœuf et de 100 000 tonnes PM de viande de volaille.

D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), la valeur de cette production s'est chiffrée en 2019 à 2,7 milliards de francs, soit un peu plus du quart de la valeur de toute la production agricole.

Le porc reste la viande préférée des Suisses malgré le recul enregistré depuis de nombreuses années, et représente 41 % de la viande consommée l'année sous revue.

La consommation annuelle de viande a diminué en 2019 de 1,5 % par rapport à 2018 et s'est établie à 51,25 kg par personne. La consommation totale de viande s'est fixée à 441 281 tonnes (poids à la vente, poisson et crustacés non compris), ce qui représente un recul de 0,8 %.

Évolution de la production de viande et d'œufs



Sources : Proviande / Aviforum

Commerce extérieur

Les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine, exprimées en équivalents de viande fraîche, se montent à 8 697 tonnes (poids à la vente), en hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse figure principalement à l'actif de la viande de volaille.

L'importation de viande pour l'alimentation humaine a augmenté de 6,1 % en 2019 et se monte à 93 940 tonnes en poids à la vente (poisson, mollusques et crustacés non compris). L'augmentation s'inscrit à l'actif de la viande de porc principalement, les importations de viande de bœuf ayant progressé d'à peine 4 %.

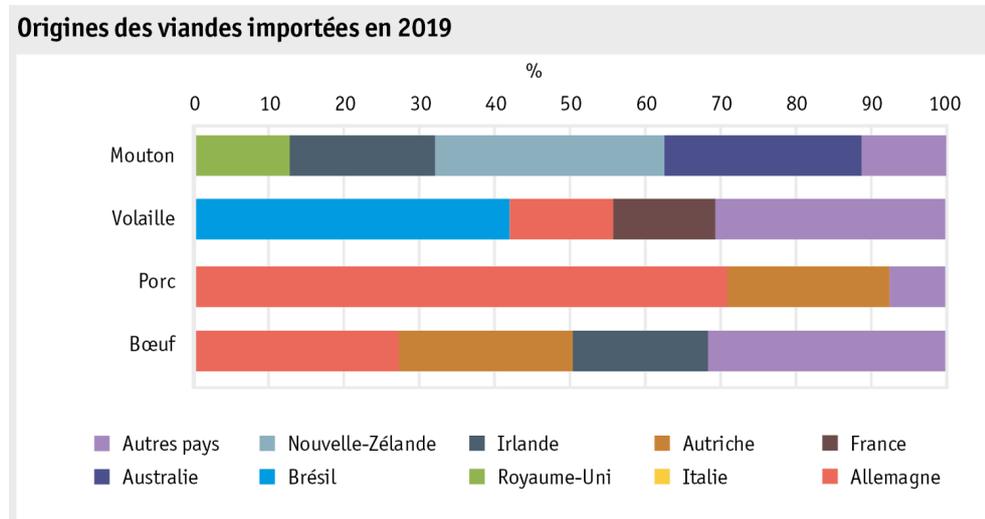
Comme l'année précédente, la production suisse n'a pas pu satisfaire la demande de morceaux nobles (par exemple les filets de bœuf, d'agneau ou de cheval, ainsi que la poitrine de dinde et le blanc de poulet).

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



La Suisse a importé entre autres 21 616 tonnes de viande d'animaux de l'espèce bovine, 14 954 tonnes de viande de porc et 45 179 tonnes de viande de volaille.

La provenance des importations de viande est représentée dans le graphique ci-dessous.



Source : Proviande

Consommation de viande

La consommation par individu de viande prête à la vente a reculé, passant de 52,06 kg en 2018 à 51,25 kg en 2019 (poisson et crustacés non compris, mais y compris le lapin et le gibier). Signalons que ces chiffres n'incluent pas la viande achetée à l'étranger par les particuliers.

La consommation totale de viande en Suisse a baissé de 0,8 % pour se fixer à 441 281 tonnes prêtes à la vente. Cette diminution est moins importante que celle de la consommation par individu, en raison de la poussée démographique que subit le pays.

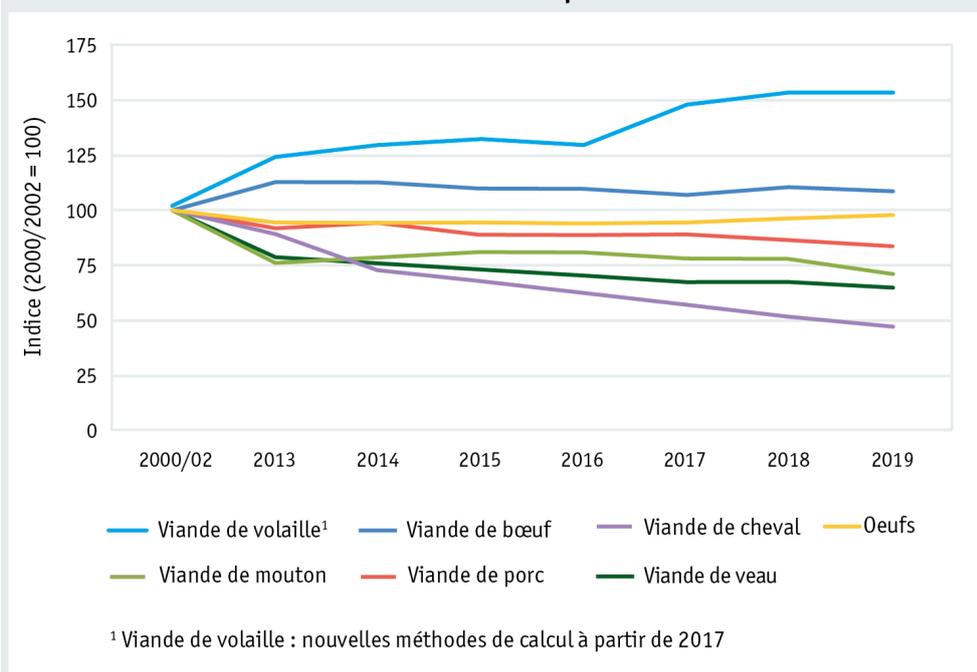
La consommation par sortes de viandes a connu des évolutions diverses depuis 2018. La consommation de viande de bœuf n'a pratiquement pas varié (11,36 kg par an et par personne), de même que celle de viande de volaille (14,2 kg). S'agissant des autres viandes, les chiffres de la consommation sont nettement plus modestes.

La viande de volaille reste donc au deuxième rang des viandes les plus appréciées du consommateur après la viande de porc. La viande de bœuf vient en troisième position.

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Évolution de la consommation de viande et d'œufs par individu



Sources : Proviande / Aviforum

Comparaison avec les autres pays

En 2019, la consommation de viande dans les pays de l'OCDE atteignait en moyenne, d'après une étude commanditée par cette organisation, 14,5 kg de bœuf et de veau, 23 kg de porc, 31,3 kg de volaille et 1,3 kg de mouton, soit au total 70,1 kg de viande par an et par individu. Le Suisse en a consommé 50,22 kg, soit près d'un tiers de moins. Les plus grands consommateurs sont l'Argentine pour le bœuf (38 kg), la Corée pour le porc (31,2 kg), Israël pour la volaille (64 kg) et le Kazakhstan pour le mouton (8,2 kg). La Suisse se situe légèrement au-dessous de la consommation moyenne des pays de l'OCDE, et même nettement au-dessous en ce qui concerne la volaille.

» [Production de viande et d'œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2016		2017		2018		2019		2000/02 – 2017/19	
	Expor- tations	Impor- tations										
Lait et produits laitiers												
Lait	19	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	3 194	23 764	15 954	7.1
Yoghourts	3 494	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	4 741	9 149	29	6 373.0
Crème	918	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	1 656	1 767	114	506.1
Beurre	447	191	4 666	54	1 865	78	779	75	329	294	122	-97.0
Poudre de lait	11 688	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	12 353	1 034	-8	3.5
Fromage et séché	52 295	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	71 290	64 136	32	100.7
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	5 021	21 616	463	176.0
Viande de veau	0	661	17	685	18	753	10	631	2	514	-	-43.2
Viande de porc	249	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	1 589	14 954	669	18.6
Viande de mouton	0	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	10	5 231	-	-16.8
Viande de chèvre	0	264	0	235	0	237	0	191	0	166	-	-44.8
Viande de cheval	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	0	2 407	-	-37.1
Volaille ⁶	332	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	2 043	45 179	439	4.6
Sous-produits d'abattage ³	-	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	16 734	328	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁵	-	597	0	589	0	588	0	572	0	587	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	490	72 120	312	108.7
Céréales												
Blé	74	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	446	391 120	364.9	58.5
Seigle	1	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	1	2 130	-32.2	-69.0
Orge	11	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	434	49 185	4179.1	-1.6
Avoine	5 540	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	9	55 187	-99.7	3.8
Maïs grain	196	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	2 030	139 672	291.9	437.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	9 825	21 238	152.2	7.0
Sucre	152 572	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	115 385	86 379	-20.7	-53.7
Oléagineux												
Oléagineux	699	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	603	42 181	-3.7	-59.8
Huiles et graisses végétales	7 327	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	3 252	133 205	-62.2	36.0
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	2 377	6 753	-14	64.0
Poires ^{1,2}	125	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	374	7 250	-3	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	36	8 081	4	-0.4
Cerises ^{1,2}	7	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	24	2 960	385	-8.7
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	28	6 134	134	29.1
Fraises	23	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	13	14 088	-5	20.3
Raisins	60	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	64	27 776	69	-15.2
Agrumes	107	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	428	144 136	98	16.4
Bananes	3	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	43	96 702	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	0	4 177	19	3 589	169	1 905	423	2 303	673.9	-61.4
Oignons (tous)	51	2 777	31	6 976	7	3 145	48	4 741	74	6 244	-15.2	-26.8
Céleris-raves	0	255	0	407	0	7	0	2	0	1	-	-98.8
Tomates (toutes)	25	39 064	96	38 411	25	37 245	16	37 037	151	36 812	159.9	-12.8
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	1	3 745	37	3 276	29	3 461	1	3 356	570.8	32.6
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	56	8 686	1	8 273	22	8 118	0	8 766	639.6	-7.5
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	7	17 116	11	20 056	11	19 546	3	21 018	-73.9	18.5
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	16.6	-16.7
Vin blanc (en hl)	5 997		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	4 301	397 588	-31.1	80.3

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2016/19

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin: DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Introduction

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal. Cette année, ce sont les thèmes de l'azote (en flux, émissions d'ammoniac et nitrates) et de l'eau (en particulier, les quantités utilisées et risques liés aux produits phytosanitaires) qui sont à l'honneur. Les surplus d'azote et l'utilisation excessive de produits phytosanitaires affectent la résilience des écosystèmes, y compris leur capacité de production.

La rubrique « Environnement » permet aussi de publier les indicateurs agro-environnementaux régulièrement actualisés du programme de monitoring de l'OFAG. Avec un bref article sur les indicateurs agroenvironnementaux, la rubrique environnement met à disposition toutes les données mises à jour sur les performances agro-environnementales de la Suisse.



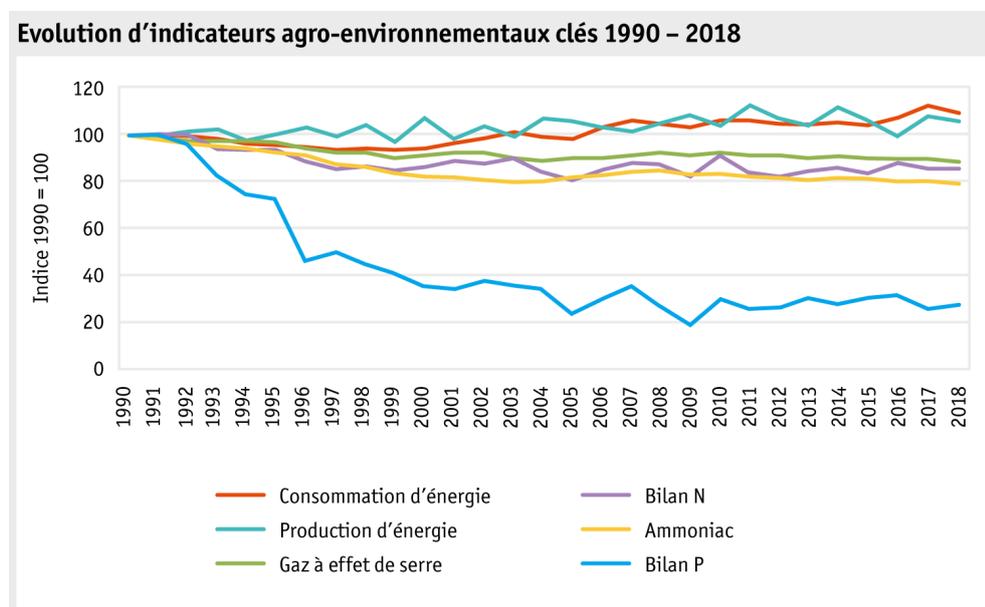
Indicateurs agroenvironnementaux (IAE)

Le monitoring agroenvironnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agroenvironnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Il a pour objectif de fournir l'information nécessaire afin d'observer et de mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et la manière dont l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agroenvironnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national (statistiques et inventaires nationaux), régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agro-Environnementaux, DC-IAE).

Évolution des indicateurs agroenvironnementaux clés au niveau national

Il est possible de dresser un profil agroenvironnemental de la Suisse avec une sélection d'indicateurs clés comparables au niveau international (par exemple en prenant les IAE consommation et production d'énergie, bilans d'azote et de phosphore, d'émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre). Les résultats obtenus montrent une nette diminution des émissions, des excédents d'azote et de phosphore (flux entrants moins les flux sortants) et de la consommation d'énergie pendant la période comprise entre 1990 et 2000. Mis à part la consommation et la production d'énergie qui ont toutes deux augmenté, on observe des performances agroenvironnementales stagnantes depuis le début des années 2000.

Évolution d'une sélection d'indicateurs agroenvironnementaux (IAE) clés entre 1990 et 2018



Sources : USP, Agroscope et HAFL

Tendances dans la zone OCDE

L'Organisation de la Coopération et le Développement Economique (OCDE) regroupe 37 pays membres, dont la Suisse. Cette organisation œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure. Le groupe de travail mixte agriculture et environnement de

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



l'OCDE suit les performances agro-environnementales des pays membres à l'aide d'indicateurs afin de comparer les effets des politiques agroenvironnementales entre pays. Dans son dernier rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux, l'OCDE a fait les constats suivant :

- Les performances environnementales du secteur agricole ont enregistré une certaine amélioration dans les pays de l'OCDE au cours de la période 2003 – 15, malgré quelques signes de stagnation dans certains domaines.
- La majorité des pays de l'OCDE ont enregistré une tendance à la baisse des émissions d'ammoniac, des excédents de phosphore et l'utilisation d'eau.
- Les résultats ont été plus mitigés en ce qui concerne les bilans d'azote qui augmentent dans plusieurs pays.
- Un manque de progrès en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre ont légèrement augmenté dans la région de l'OCDE (+0,2 %).
- L'indice des oiseaux des milieux agricoles, le principal indicateur de l'OCDE utilisé pour suivre la biodiversité sur les terres agricoles continue de diminuer dans la plupart des pays.
- Dans l'ensemble, l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole a ralenti au cours de la période 2003-15, par rapport au rythme observé sur la période 1993 – 2005.

Résultats du réseau d'exploitation du DC-IAE

Dans les derniers rapports agricoles, les séries temporelles des IAE calculés avec les données des presque 300 exploitations participant au DC-IAE étaient publiées sous forme de tableau Excel. Afin de rendre les résultats plus accessibles, une page internet interactive a été développée par Agroscope. Celle-ci permet en quelques clics de visualiser les séries temporelles des IAE selon le type d'exploitation et la région. Dès 2021, un outil analogue sécurisé (accessible via le portail Agate) permettra aux exploitants de visualiser les résultats de leurs propres exploitations. Ainsi chaque exploitant du DC-IAE pourra comparer ses performances agro-environnementales avec celles des autres exploitations.

» [Pour visualiser les résultats du DC-IAE de manière interactive, cliquez ICI](#)

IAE traités de manière approfondie dans ce rapport agricole

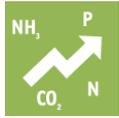
- Indicateurs d'utilisation et de risques des produits phytosanitaires
- Indicateurs sur les surplus d'azote et les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture

Les séries de données sur les IAE

Toutes les données du MAE sont regroupées dans les tableaux et les liens suivants :

- Niveau national : Tableau Excel actualisé
- Niveau régional et par types d'exploitation : Tableau Excel actualisé
- Niveau international : Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



- et les Indicateurs Agro-Environnementaux d'Eurostat

Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



L'azote dans l'agriculture

Les différents rôles de l'azote

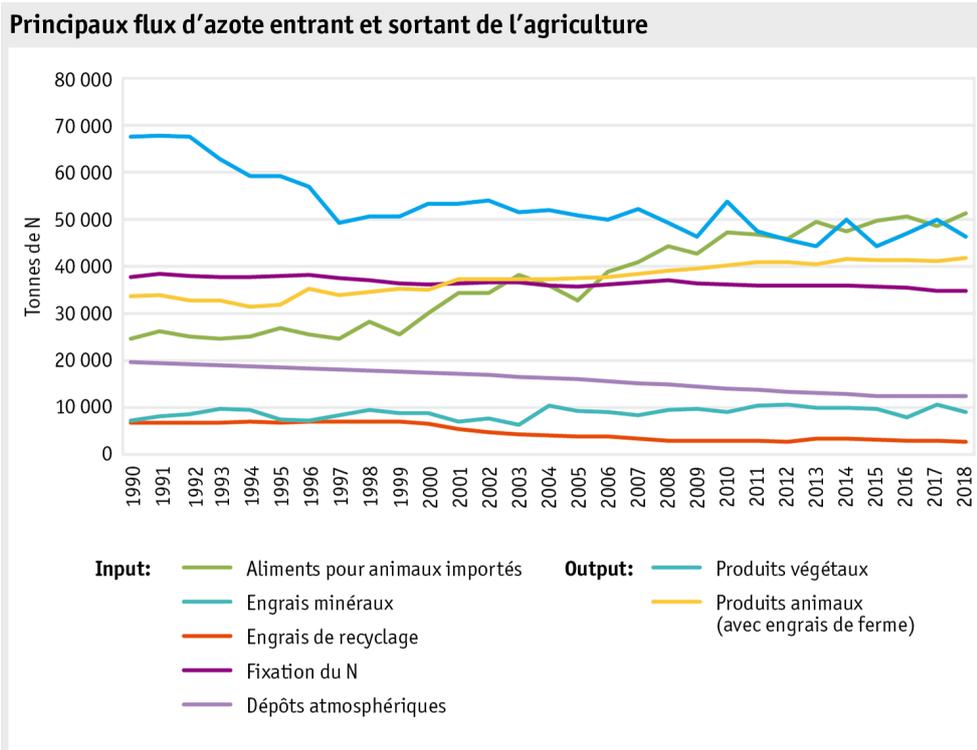
L'azote est présent partout : dans l'air, dans le sol, dans l'eau et dans les organismes vivants. Il suit plusieurs cycles de transformation lors de son parcours dans l'environnement. Ainsi, l'air est composé à environ 78 % d'azote chimiquement inerte (N) que les végétaux, les animaux et l'homme ne peuvent pas utiliser directement. Pour que l'azote atmosphérique soit assimilable par les végétaux, l'agriculture recourt, d'une part, à un procédé chimique industriel de synthèse de l'ammoniac (procédé Haber-Bosch) et, d'autre part, au procédé de fixation biologique de l'azote. Lors de la croissance végétale, l'azote absorbé est transformé en protéines végétales, qui, liées au carbone, entrent dans la composition de la biomasse. Lors de l'affouragement et de la digestion animale, les protéines végétales sont converties en protéines animales, qui ont toutes deux une grande importance pour l'alimentation humaine. Quant à l'azote organique fixé dans les parties végétales mortes et les déjections animales, il est à nouveau dégradé en azote minéral sous différentes formes et au terme de plusieurs étapes.

L'azote minéral qui n'aboutit pas dans les produits agricoles se retrouve dans l'environnement et peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes : sous forme d'ammoniac (NH_3), il modifie les écosystèmes sensibles tels que les marécages et les forêts ; sous forme de nitrates (NO_3), il surfertilise les nappes phréatiques et les écosystèmes marins et, enfin, sous forme de protoxyde d'azote (N_2O), il contribue au réchauffement climatique. L'azote peut donc influencer sur l'environnement aussi bien à l'échelle locale que (supra)régionale et globale. Un atome d'azote peut passer par une série de composés chimiques avant de se transformer à nouveau en azote atmosphérique élémentaire et chimiquement inerte.

Pertes d'azote dans l'agriculture

La part de l'azote perdue dans l'environnement est plus importante dans la production animale que dans la production végétale. En moyenne, environ un tiers de l'azote qui entre dans l'agriculture suisse quitte celle-ci fixé dans des produits destinés à la consommation humaine. Les deux autres tiers sont perdus pour l'agriculture et parviennent dans l'environnement avec les conséquences décrites ci-dessus. Le bilan de ces pertes tient compte des entrées et des sorties d'azote. Depuis l'an 2000, les différentes entrées ont évolué. Par exemple, les importations d'aliments pour animaux ont augmenté, tandis que l'utilisation d'engrais minéraux a diminué. Dans l'ensemble, les entrées ont légèrement augmenté. S'agissant des sorties, l'augmentation a, au cours de la même période, été plus forte pour les produits animaux, en particulier les poulets de chair, que pour les produits végétaux destinés à la consommation humaine. Au final, les quantités d'azote présentes dans les produits agricoles ont fortement augmenté, bien que les quantités d'azote introduites dans le système soient restées plus ou moins les mêmes.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



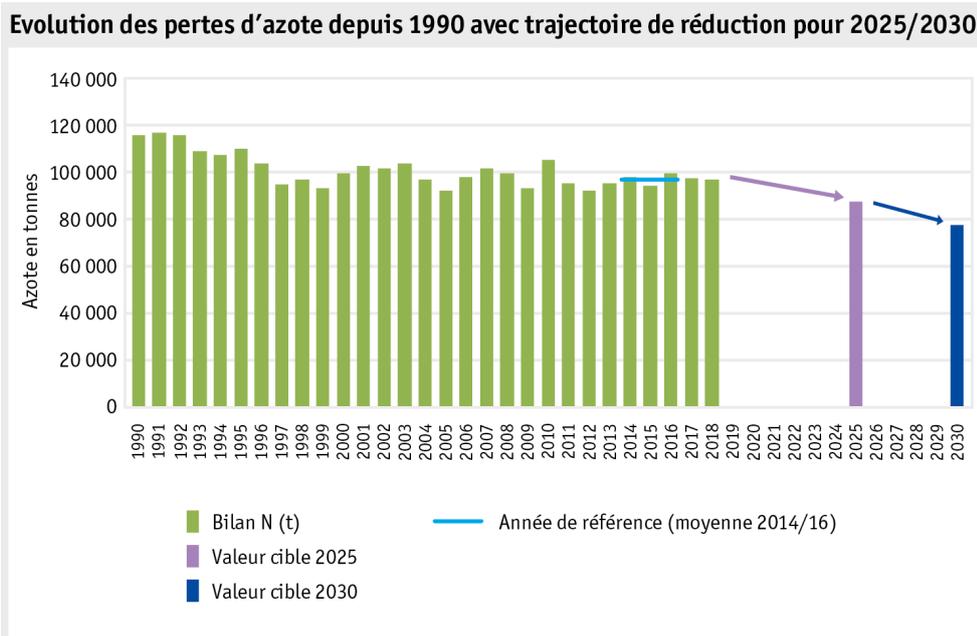
Source : Agroscope

Les données relatives à l'azote et à d'autres indicateurs agro-environnementaux au niveau national peuvent être téléchargées ici.

Objectifs du Conseil fédéral

L'efficacité de l'azote (sorties N / entrées N) a évolué positivement depuis les années 1990. L'objectif intermédiaire d'une efficacité de l'azote de 33 % à l'horizon 2021, inscrit dans la Politique agricole, pourra vraisemblablement être atteint (état 2016/18 : 34 %). Dans les conditions actuelles, l'objectif de 95 000 t d'azote pour l'année 2021 (état 2016/18 : 98 000 t), fixé dans le message concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021, ne sera vraisemblablement pas atteint. La nécessité d'agir est grande en raison des changements irréversibles qu'entraînent les apports excessifs d'azote dans les écosystèmes sensibles. Dans son message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le Conseil fédéral a notamment proposé une trajectoire de réduction des pertes d'azote en deux étapes : l'objectif est d'arriver à une réduction de ces pertes de 10 % d'ici à 2025 et de 20 % d'ici à 2030 par rapport à la moyenne des années 2014 à 2016.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Source : Agroscope / OFAG

Agroscope calcule les séries de chiffres selon la méthode OSPAR (OSPAR : convention d'Oslo et de Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est). Cette méthode est recommandée par Eurostat et l'OCDE pour calculer les excédents d'éléments fertilisants. Les modalités de calcul du bilan sont en cours de révision pour permettre de disposer d'une base de données solide pour la trajectoire de réduction.

Instruments et mesures de réduction des pertes d'azote

Dans son message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022, le Conseil fédéral propose une série d'instruments et de mesures visant à réduire les pertes d'azote dans l'agriculture. L'objectif est d'augmenter l'efficacité de l'azote utilisé et, lorsque cela ne suffit pas, d'en examiner l'intensité. Les mesures comprennent le développement des prestations écologiques requises, par exemple moyennant une adaptation de la fumure autorisée aux besoins des plantes, davantage de surfaces de promotion de la biodiversité dans les terres arables dédiées aux grandes cultures ou moins d'azote dans l'alimentation des porcs. Elles comprennent aussi des contributions au système de production, qui réduisent les pertes d'azote. Il s'agit par exemple de l'utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures et la culture maraîchère, de la limitation de l'apport de protéines brutes dans l'élevage bovin ou de l'allongement de la durée d'utilisation des vaches). En outre, la quantité d'engrais de ferme qui peut être épandue sur une surface doit être plus strictement limitée dans la loi sur la protection des eaux. Enfin, des contributions pour des mesures régionales de promotion d'une agriculture mieux adaptée aux conditions locales seront introduites. Pour que ces instruments et mesures contribuent de manière substantielle à la réalisation des objectifs, ils doivent être mis en œuvre à large échelle et avec soin.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Conseiller pour l'azote dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources naturelles Efficience N du canton de Zurich (Photo: Andreas Rüegg).

L'OFAG soutient des projets d'utilisation ciblée de l'azote

Afin d'accroître encore l'efficacité de l'azote, l'OFAG soutient des approches visant à une utilisation plus ciblée de l'azote dans l'agriculture dans le cadre de projets de recherche, de vulgarisation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces approches comprennent l'optimisation des systèmes de culture biologique, l'utilisation de la télédétection comme base d'une fumure adaptée ainsi que l'amélioration de la saisie et l'optimisation des flux d'éléments fertilisants dans l'exploitation. L'OFAG entend également utiliser les possibilités offertes par la numérisation pour avoir une meilleure vue d'ensemble des flux d'éléments fertilisants dans l'agriculture suisse.

Bibliographie

Conseil fédéral (2016) Message concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021. Conseil fédéral (2020) Message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+).

Christine Zundel, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, christine.zundel@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Émissions d'ammoniac

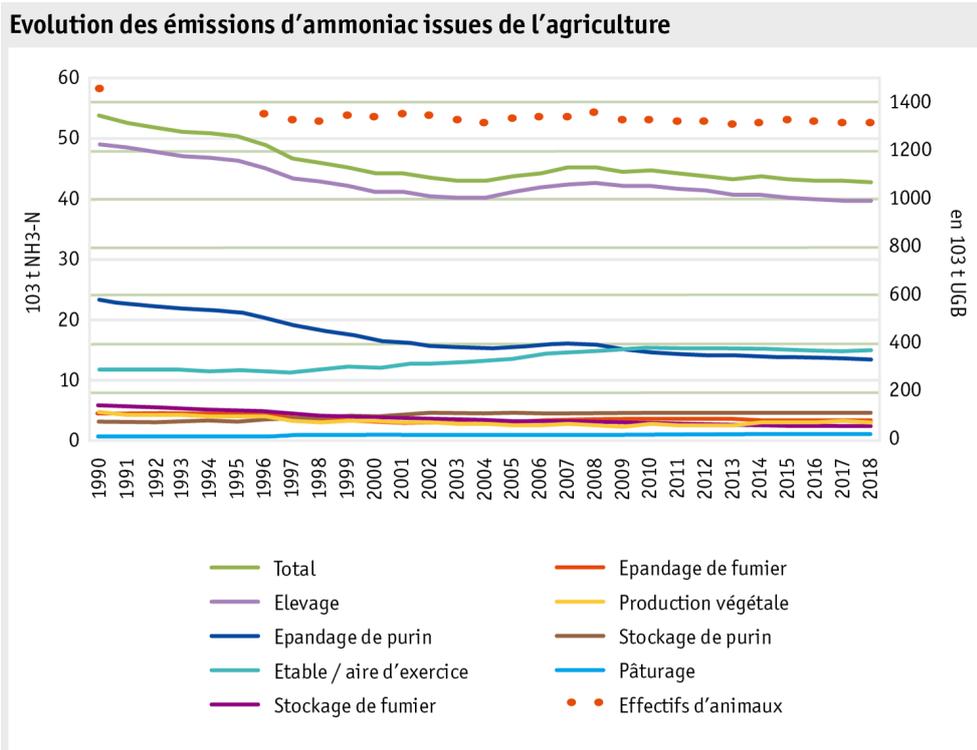
L'ammoniac, une substance qui modifie les écosystèmes sensibles

Les émissions d'ammoniac (NH₃) sont un phénomène indésirable pour plusieurs raisons. D'une part, elles privent l'agriculture d'une part de l'azote (N) utile à la production végétale et à la production animale. En Suisse, ces pertes ont atteint en moyenne, entre 2016 et 2018, 41 kg d'azote /ha SAU, ce qui correspond environ au tiers de la quantité d'engrais épandue annuellement sur un champ de blé ; elles représentent au total 42 900 tonnes d'azote.

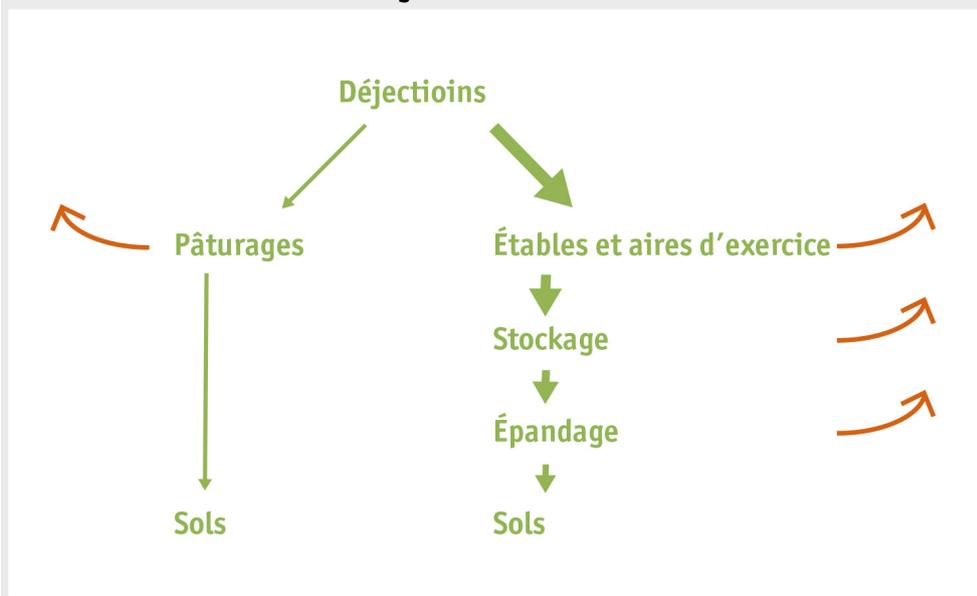
D'autre part, l'ammoniac, transporté par le vent, se dépose sous forme sèche ou humide dans des écosystèmes fragiles, tels que les forêts, les prairies maigres, les marécages et les landes, où il entraîne une fertilisation excessive et une acidification des sols. Ces phénomènes entraînent à leur tour une modification des processus pédologiques, de l'équilibre des éléments nutritifs et des communautés végétales. Les écosystèmes réagissent de différentes manières aux apports indésirables. Il faut donc pouvoir juger si ces accumulations sont excessives dans un écosystème donné ; c'est dans ce but qu'ont été définies les charges critiques (*critical loads*) d'apports d'azote dans les écosystèmes. Pour certains écosystèmes comme les hauts-marais, un apport annuel de 5 kg N/ha constitue déjà une charge critique ; pour d'autres écosystèmes tels que les forêts de feuillus, la charge critique se situe à 20 kg N/ha par an. En Suisse, les charges critiques d'azote sont dépassées de 30 kg N/ha par an, voire davantage par endroits, sur le Plateau suisse, dans le Jura, sur les versants nord et sud des Alpes ainsi qu'au Tessin (Meteotest, 2019). Ces situations correspondent à des apports d'azote trop élevés, à des écosystèmes particulièrement fragiles ou aux deux.

En Suisse, l'agriculture et plus particulièrement l'élevage sont à l'origine de plus de 90 % des émissions d'ammoniac. Celui-ci se forme lorsque l'uréase, une enzyme présente dans les matières fécales des animaux, se combine avec l'urée que contient l'urine. L'ammoniac ainsi produit se dégage à plusieurs étapes de la production et de l'emploi des engrais de ferme : dans les étables, les aires d'exercice et les pâturages où les animaux déposent leurs excréments, dans les lieux de stockage du lisier et du fumier, sur les aires d'épandage ainsi que sur les sols cultivés. La majeure partie des émissions d'ammoniac (entre 31 et 35 %) ont lieu lors de l'épandage du lisier. Ces émissions dépendent beaucoup de la taille du cheptel.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Émissions d'ammoniac dans l'élevage

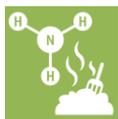


Source : Kupper et al. (2015)

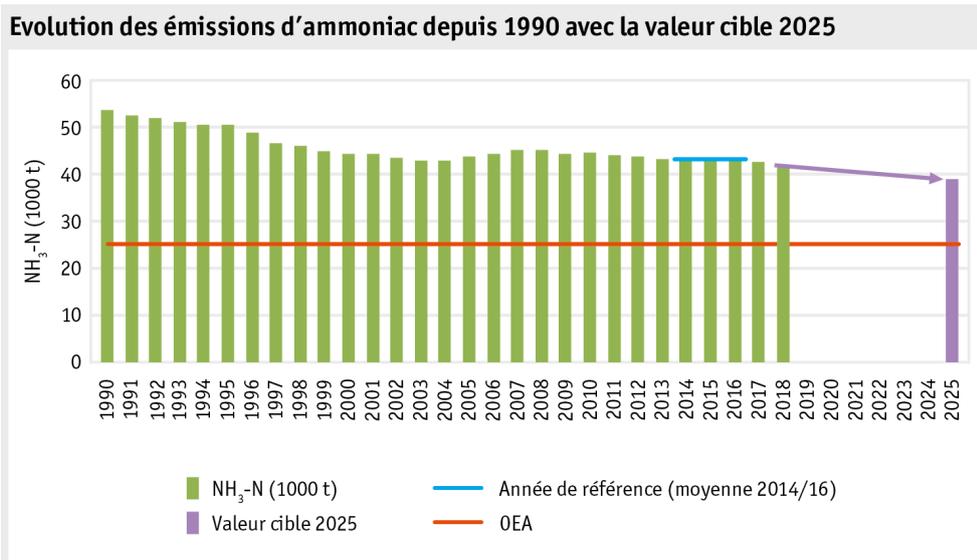
Émissions d'ammoniac dans l'élevage, des déjections jusqu'à leur pénétration dans les sols. Les flèches bleues représentent les flux désirés, les flèches rouges les flux non désirés (émissions) ; l'épaisseur du trait marque approximativement leur importance relative. Source : Kupper et al. (2015)

Conseil fédéral veut renforcer les mesures

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Les émissions d’ammoniac de l’agriculture suisse ont été plafonnées à 25 000 tonnes de NH₃-N par an (OFEV et OFAG, 2008) afin de protéger les écosystèmes contre l’accumulation d’azote. Pour se rapprocher de cet objectif, le Conseil fédéral définit des objectifs intermédiaires dans la politique agricole. Il est peu vraisemblable que l’objectif intermédiaire de 41 000 t NH₃-N par an, défini dans le message concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l’agriculture pour les années 2018 à 2021, puisse être atteint. Dans son message relatif à l’évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le Conseil fédéral propose de réduire les émissions de 10 % d’ici à 2025 (c’est-à-dire à 38 250 t NH₃-N au maximum). Le Conseil fédéral a l’intention de renforcer l’action en cours afin de garantir la réalisation des objectifs.



Source : HAFL / OFAG

Les données relatives aux émissions d’ammoniac et à d’autres indicateurs agro-environnementaux au niveau national peuvent être téléchargées ici.

Stratégie de réduction des émissions d’ammoniac

La stratégie de lutte contre les émissions d’ammoniac vise à généraliser les bonnes pratiques suivantes.

- **Réduire les émissions causées par l’épandage d’engrais de ferme liquides**

Les épandeurs à lisier peu polluants ont été l’objet d’incitations financières fédérales depuis une dizaine d’années ; ils sont maintenant considérés comme un équipement standard. Le Conseil fédéral a donc décidé d’en imposer l’usage, de même que celui qui consiste à couvrir les réservoirs de lisier, à partir du 1^{er} janvier 2022, en inscrivant ces dispositions dans l’ordonnance sur la protection de l’air (cf. site internet de l’OFAG).

- **Étendre la pratique de la pâture**

Par rapport à ce qui se passe dans une étable, l’urine des animaux au pâturage s’infiltrer plus rapidement dans le sol et entre moins en contact avec les excréments : les déjections de ces animaux dégagent moins d’ammoniac. Mais cette bonne pratique ne produit ses effets que si l’étable et l’aire d’exercice sont maintenues propres pendant la période de pâturage. La Confédération encourage la pâture par l’intermédiaire des contributions SRPA.

ENVIRONNEMENT > AZOTE

**• Améliorer l'équipement des étables et l'alimentation des animaux**

Il existe également diverses possibilités de réduire les émissions d'ammoniac dans les étables. La Confédération subventionne, plus encore que par le passé, les mesures portant sur la construction ou l'équipement des bâtiments, au titre des contributions aux améliorations structurelles. De même, l'optimisation de l'alimentation du bétail permet de réduire les émissions d'ammoniac ; elle présente par ailleurs un intérêt économique.



Les épandeurs à tuyaux souples en combinaison avec les tuyaux utilisés dans le canton de Lucerne (Photo : Martina Christen ; Droits d'image : lawa).

Application cohérente dans toute l'exploitation

Il convient d'appliquer les mesures non isolément, mais en considérant l'exploitation dans son ensemble. Par exemple, la réduction des émissions d'ammoniac dans l'étable doit s'accompagner d'autres mesures visant le stockage et l'épandage des engrais de ferme. Faute de quoi, l'ammoniac non émis dans l'étable sera diffusé à ces moments-là.

Il convient aussi de considérer l'exploitation dans son ensemble, car toutes les bonnes pratiques ne sont pas également judicieuses ni efficaces. Si la pratique d'une alimentation équilibrée compte particulièrement lorsque les animaux passent beaucoup de temps à l'étable, elle perd de son importance lorsqu'ils sont au pâturage, car leur nourriture n'y est plus caractérisée par un excédent de protéines, principale cause des fortes émissions d'ammoniac dans l'élevage (cf. ch. 2 ci-dessus, avantages du pâturage).

Soucieux de promouvoir une lutte cohérente contre la pollution par l'ammoniac, l'OFAG veut créer à l'usage des agriculteurs un logiciel permettant de calculer d'une façon simple les émissions d'ammoniac des exploitations. Les résultats de ce calcul pourront servir de base au versement des contributions au système de production.

Les cantons jouent aussi, avec la Confédération, un rôle de premier plan dans la réduction des émissions d'ammoniac : ils appliquent l'ordonnance sur la protection de l'air, contribuant ainsi à diminuer l'accumulation d'ammoniac dans les écosystèmes fragiles. Ils peuvent également agir sur les émissions d'ammoniac en formant des plans d'action, en accordant ou non des

ENVIRONNEMENT > AZOTE



permis de construire ou encore en se servant de la vulgarisation agricole comme d'un levier d'influence.

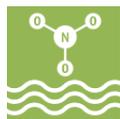
D'autres mesures sont toutefois nécessaires dans les écosystèmes fragiles ou proches de l'état naturel et où les dépôts d'ammoniac restent excessifs malgré tous les efforts consentis pour les réduire. Étant donné que les émissions ont surtout un impact local ou régional, parfois d'une région à l'autre, il importe de mieux adapter l'intensité de la production aux conditions locales, de telle sorte qu'elle soit supportable pour les écosystèmes concernés.

Bibliographie

OFEV/OFAG (2008) Objectifs environnementaux pour l'agriculture, série Connaissance de l'environnement, n° 0820, Office fédéral de l'environnement, Berne
Conseil fédéral (2016) Message concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021
Conseil fédéral (2020) : Message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)
Kupper T, Bonjour C, Menzi H (2015) Evolution of farm and manure management and their influence on ammonia emissions from agriculture in Switzerland between 1990 and 2010. Atmospheric Environment 103, 215 – 221
Meteotest (2019) Mapping Nitrogen Deposition 2015 for Switzerland. Technical Report on the Update of Critical Loads and Exceedance, including the years 1990, 2000, 2005 and 2010. Rapport commandité par l'OFEV, 49 pages.

Christine Zundel, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, christine.zundel@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Les nitrates dans l'eau

Pour un bon rendement, il est essentiel que la disponibilité de l'azote concorde avec les besoins des cultures. Une fertilisation adaptée à ces besoins a par conséquent une grande importance pour la production agricole. Les processus naturels complexes à l'œuvre dans le sol peuvent, en particulier dans les grandes cultures, déboucher sur des situations où la quantité d'azote présente dans le sol sous forme de nitrates excède la capacité d'assimilation immédiate des plantes. L'infiltration des eaux pluviales provoque alors le lessivage des sols et la lixiviation de l'azote sous forme de nitrates, qui sont alors entraînés dans les eaux souterraines. Les nitrates parviennent ainsi dans notre principale source d'eau potable, plus de 80 % de cette dernière provenant des eaux souterraines en Suisse. Via les eaux souterraines ou les apports dans les cours d'eau et les lacs, les nitrates aboutissent dans les mers et y modifient l'équilibre des nutriments, surtout dans les régions côtières où ils peuvent provoquer la prolifération d'algues. Les toxines libérées par les algues et le manque d'oxygène qu'entraîne la décomposition des algues mortes peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la faune et la flore marines.

Les émissions générées par les surfaces agricoles ne sont pas la seule voie par laquelle de l'azote parvient dans les cours d'eau ; il faut encore mentionner l'azote sous forme de nitrates ou d'ammonium, qui provient de zones forestières, de zones urbanisées et d'autres zones non productives ainsi que de sources ponctuelles telles que les stations d'épuration et les bassins de rétention des eaux pluviales. Cependant, l'agriculture contribue aussi aux émissions de nitrates générées par ces surfaces non agricoles via le dépôt d'ammoniac.

Les teneurs en nitrates dans les eaux souterraines sont assez stables

Les eaux souterraines ne contiennent naturellement que quelques milligrammes de nitrates par litre. Pour les eaux souterraines qui servent ou peuvent servir à l'approvisionnement en eau potable, l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) fixe une valeur limite de 25 mg de nitrates par litre. S'agissant de l'eau potable, la législation sur les denrées alimentaires fixe une valeur limite de 40 mg de nitrates par litre.

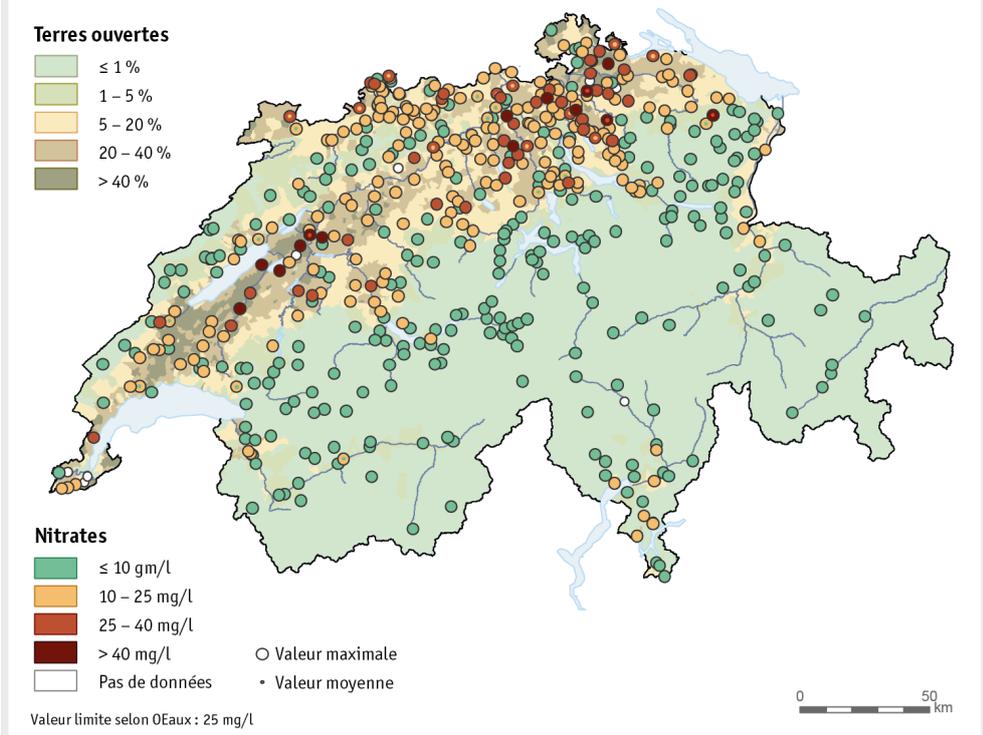
La valeur limite de 25 mg de nitrates par litre fixée dans l'OEaux est dépassée à environ 15 % de toutes les stations de mesure de l'observation nationale des eaux souterraines (NAQUA). Le chiffre est de près de 40 % dans le cas des stations de mesure dont le bassin versant sert essentiellement aux « grandes cultures » et d'environ de 10 % pour celles dont le bassin versant sert essentiellement à l'« exploitation herbagère et l'élevage ».

Les concentrations de nitrates sont actuellement à un niveau similaire à celui de 2002. La situation ne s'est donc, en moyenne, que très peu améliorée ces dernières années.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



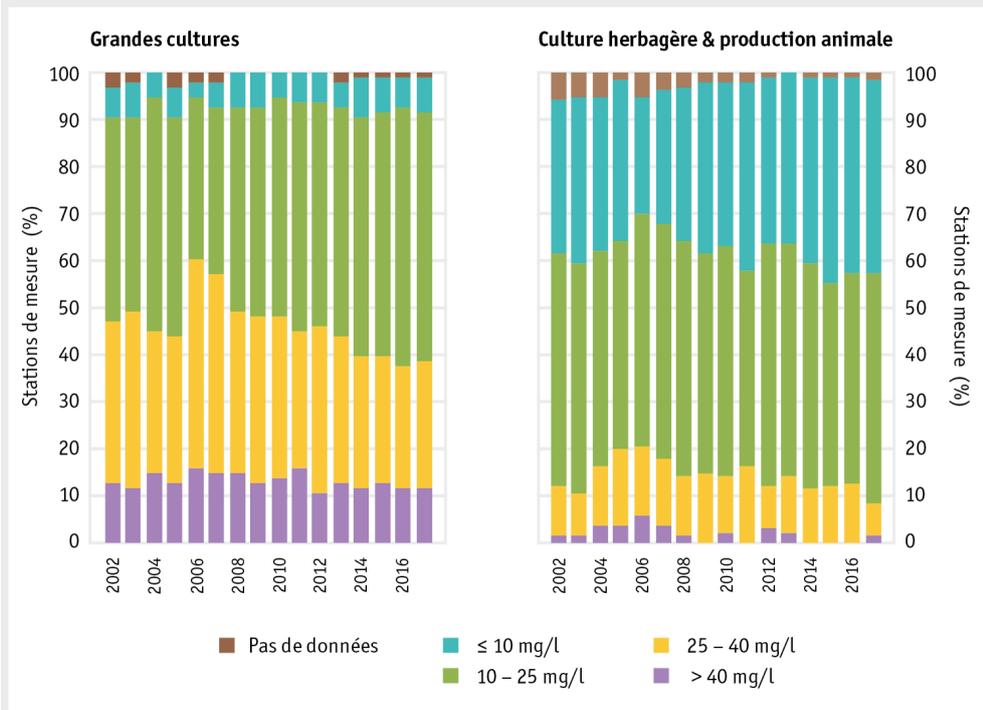
Concentrations de nitrates dans les eaux souterraines en 2017 et dans les terres ouvertes



Source : OFEV (2017)

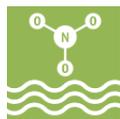
Valeur maximale et valeur moyenne de la concentration en nitrates pour chaque station de mesure NAQUA. Part de terres ouvertes pour chaque surface communale. Source : Observation nationale des eaux souterraines NAQUA

Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux souterraines de 2002 à 2017



Source : OFEV, Observation nationale des eaux souterraines NAQUA

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Évolution de la concentration de nitrates dans les eaux souterraines dans les stations de mesure dont le bassin versant sert essentiellement aux « grandes cultures » ou à l'« exploitation herbagère et l'élevage ». Valeur maximale pour chaque station de mesure NAQUA. Valeur maximale par station de mesure NAQUA. Nombre de stations de mesure par type d'utilisation du sol : grandes cultures : 93 ; exploitation herbagère et élevage : 143. Source : Observation nationale des eaux souterraines NAQUA

Qu'est-ce qui influence la teneur en nitrates ?

D'une manière générale, on parle de lessivage quand l'eau qui s'infiltré dans le sol y rencontre des nitrates, qu'elle transporte ensuite dans la nappe phréatique.

La nappe phréatique est avant tout renouvelée au cours du semestre d'hiver, parce que les végétaux poussent à peine à cette époque, absorbant du coup moins d'eau, et parce que l'évaporation est faible en raison des températures basses. Le choix des cultures, le mode de travail du sol et l'irrigation influent sur la quantité d'eau qui s'infiltré dans le sol.

La quantité d'eau d'infiltration est cependant nettement moins modifiable que la teneur en azote minéral du sol. Cette dernière dépend de différents facteurs, fréquemment liés :

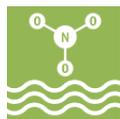
- Les apports d'azote par l'intermédiaire de la fertilisation, de la fixation biologique de l'azote et des dépôts atmosphériques. La quantité, le moment et la forme de la fertilisation sont importants.
- La minéralisation de la matière organique. La matière organique provient des engrais de ferme et des résidus de récolte. Le moment et la rapidité de la minéralisation de la matière organique dépendent, entre autres, de la teneur en argile du sol, des précipitations et des températures. L'accumulation et la décomposition de la matière organique dans le sol sont également influencées par le travail du sol et par les cultures pratiquées. La teneur en matière organique du sol, par exemple, augmente dans les prairies temporaires dans le contexte d'un plan d'assolement. Après le labourage de la prairie temporaire, il peut y avoir une poussée de minéralisation, surtout en cas de culture gourmande en humus, comme le maïs.
- L'assimilation de l'azote par les végétaux. Celle-ci dépend de l'espèce végétale en question, de la densité de la couverture végétale, du stade de croissance ainsi que de la vitesse de croissance.

Que faut-il faire en cas de teneurs en nitrates trop élevées ?

Lorsque la concentration de nitrates excède le seuil fixé par la loi, les cantons sont tenus d'en examiner les causes et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises en vertu des prescriptions correspondantes. Les mesures prises par les agriculteurs peuvent être indemnisées dans le cadre du programme de protection des eaux dans l'agriculture. Souvent, la nappe phréatique ne se renouvelle que lentement. Aussi, les effets des mesures mises en œuvre ne sont manifestes qu'après des années, voire des décennies.

Dans le cadre des projets de réduction de la teneur en nitrates dans la nappe phréatique, la transformation d'une partie des terres cultivées en herbages permanents est la mesure la plus efficace. Cela est dû au fait que la couverture végétale du sol est dense et qu'aucun travail du sol n'est effectué. Dans les grandes cultures et les cultures maraîchères, le lessivage peut être réduit au moyen d'un bon plan d'assolement. Les dérobées (engrais verts, cultures intercalaires) absorbent de l'azote et réduisent ainsi la teneur en azote minéral dans le sol. Elles assurent aussi une bonne couverture végétale en hiver. Le projet NitroGäu examine actuellement de quelle manière différentes mesures contribuent à la réduction du lessivage des nitrates dans les grandes cultures et les cultures maraîchères.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Le projet NitroGäu

Le projet NitroGäu, qui a été lancé en 2017 et qui prendra fin en 2021, consiste dans le suivi scientifique du projet de protection des eaux Gäu-Olten. Il a pour but d'améliorer les bases de la réduction des apports de nitrates dans la nappe phréatique, générés par les grandes cultures et des cultures maraîchères dans la région de Gäu-Olten. Le projet comprend des analyses de la littérature scientifique ainsi que des études quant aux adaptations de l'exploitation et à leurs effets pratiques sur les rendements et sur la lixiviation des nitrates. Des études approfondies sur l'hydrologie et la gestion des engrais de ferme contribueront à une meilleure compréhension des processus. Sur la base des résultats du projet de recherche, des recommandations seront formulées quant aux mesures et méthodes qui permettront d'obtenir à titre durable une agriculture préservant la nappe phréatique, dans le cadre du projet de protection des eaux Gäu-Olten, mais aussi dans d'autres régions. Les résultats du projet serviront également de base à la révision des modèles d'évaluation de la lixiviation des nitrates, en particulier de l'indice des nitrates, sur lequel se fondent les indemnités dans le cadre du projet de protection des eaux Gäu-Olten. Plusieurs partenaires sont associés au projet : l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Agroscope, l'Université de Neuchâtel, l'EPF Zurich et le bureau d'expertise TerrAquat, basé en Allemagne.

Premiers résultats concernant la lixiviation des nitrates dans les cultures maraîchères de plein champ

La lixiviation des nitrates est nettement plus importante dans les cultures maraîchères de plein champ que dans les herbages permanents et les grandes cultures. De grandes différences existent toutefois entre les différents types de cultures maraîchères. Trois facteurs sont particulièrement importants : l'importance des besoins en azote, la quantité de résidus de récolte dans les champs et la profondeur des racines des plantes. Le potentiel de lixiviation dans des cultures maraîchères portant sur 40 variétés de légumes a, dans le cadre d'une étude de la littérature scientifique, fait l'objet d'un classement sur la base de ces informations.

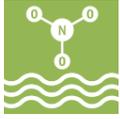


Photo : Ernst Spiess, Agroscope

Les cultures de choux présentent le potentiel de lixiviation des nitrates le plus élevé. Ce potentiel est le plus faible dans le cas des légumes-feuilles. Les choux ont également besoin de plus d'azote que les légumes-feuilles. Enfin, les choux génèrent des quantités relativement importantes de résidus de récolte dans les champs.

La lixiviation des nitrates peut être réduite grâce au pilotage judicieux de l'irrigation, la prise en compte de la teneur en azote minéral dans le sol (échantillons de sol N_{\min}) avant l'épandage des

ENVIRONNEMENT > AZOTE



engrais de ferme ainsi que grâce à la mise en place accrue de dérobées. Il convient d'envisager l'élimination des résidus de culture, en particulier dans le cas du matériel végétal riche en azote et de la dernière récolte en automne.

Dans le cadre du projet NitroGäu, des études complémentaires sur la lixiviation des nitrates dans les cultures maraîchères sont en cours à la station lysimétrique de Zurich-Reckenholz (voir photo) et dans les champs de la région de Gäu.

Bibliographie

Zemek O., Neuweiler R., Spiess E., Stüssi M., Richner W., 2020 : Nitratauswaschungspotenzial im Freilandgemüsebau – eine Literaturstudie. Agroscope Science | Nr. 95 / 2020. [link](#) [Projet NitroGäu : lien](#)

La question de la teneur en nitrates de l'eau reste d'actualité. L'extension de la zone bâtie limitera encore plus la possibilité d'exploiter de nouveaux captages d'eau potable, et la protection et la préservation des captages existants deviendront d'autant plus importantes. Parallèlement, certains éléments indiquent que le changement climatique entraînera une augmentation des teneurs en nitrates des eaux souterraines.

Ruth Badertscher, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > EAU



L'eau et l'agriculture

Trois aspects sont essentiels lorsqu'il s'agit des interactions entre l'eau et l'agriculture : l'agriculture peut porter atteinte à la qualité de l'eau, trop ou trop peu d'eau nuit à la production agricole et l'agriculture partage le même espace avec les eaux de surface. Les législations sur l'environnement et sur l'agriculture règlent les pratiques agricoles en relation avec l'eau. Cependant, les décisions des consommateurs peuvent aussi faire pencher la balance.

Qualité de l'eau

Les apports de produits phytosanitaires, de nitrates et de phosphore provenant de l'agriculture peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau. Le Rapport agricole 2020 montre que les ventes de produits phytosanitaires conventionnels reculent ([lien](#)) et que le potentiel de risque écotoxicologique pour les eaux de surface a diminué en raison des distances à respecter introduites ces dernières années ([lien](#)). Le Rapport agricole 2020 montre aussi que les teneurs en nitrates dans les eaux souterraines sont restées pratiquement stables ces dernières années ([lien](#)). Les apports de phosphore d'origine agricole entraînent une concentration d'oxygène trop basse dans plusieurs lacs. Les interdépendances dans ce domaine ont été présentées dans le Rapport agricole 2018 ([lien](#)). L'OFEV publie les données sur l'état des eaux souterraines ([lien](#)), des cours d'eau ([lien](#)) et de lacs ([lien](#)).

Qualité de l'eau

Les systèmes de drainage des surfaces gorgées d'eau et l'irrigation jouent un rôle important dans la régulation de la quantité d'eau utilisée.

C'est souvent un drainage qui a fortement amélioré ou rendu possible une utilisation agricole productive d'une surface humide. Le réseau de drainage suisse a été en majeure partie mis en place avant la fin des années quatre-vingt. Il concerne environ un cinquième de la surface agricole utile, dont 70 % sont des surfaces d'assolement, qui font partie des meilleures terres se prêtant aux grandes cultures et constituant la base d'une sécurité d'approvisionnement durable ([lien](#)).

Cependant, les drainages représentent un défi du point de vue de l'environnement. Selon leur emplacement, ils peuvent être contraires à l'objectif de maintenir et de restaurer des biotopes humides. Les éléments fertilisants et les produits phytosanitaires peuvent parvenir dans les eaux via les drainages. Dans le cadre du projet Terres assolées humides ([lien](#)), Agroscope élabore actuellement les critères de décision et des possibilités de solution dans ces domaines.

En comparaison mondiale, la Suisse dispose de conditions de précipitations propices à l'agriculture. Seul un faible pourcentage de la surface agricole utile est donc irrigué. Selon le recensement des exploitations agricoles ([lien](#)), cela concerne principalement les légumes, les fruits, les petits fruits et les vignes. S'y ajoutent les surfaces herbagères exploitées dans la région de montagne, qui sont traditionnellement irriguées. Les périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique ([lien](#)). L'extension de l'irrigation n'est qu'une des possibilités de réagir à cette évolution ([lien](#)).

Espace réservé aux cours d'eau

Les processus dynamiques à l'œuvre dans les cours d'eau naturels sont aujourd'hui limités par des canalisations sur de longs tronçons. Les récentes connaissances sur le potentiel de nuisance des crues, le coût des endiguements et la valeur désormais attribuée à la biodiversité ont conduit à remettre en question l'endiguement comme le seul moyen de protection contre

ENVIRONNEMENT > EAU



les crues. En outre, les cantons délimitent, le long de la plupart des cours d'eau, un espace réservé aux eaux suffisamment grand pour permettre les diverses fonctions des eaux (gestion des crues, contribution au paysage, habitat naturel pour les organismes aquatiques, éléments de mise en réseau importants pour la biodiversité, aussi sur la terre ferme, etc.). Cet espace ne peut être exploité que de façon extensive. Enfin, il est prévu de revitaliser environ un quart des cours d'eau d'ici à 2090. Des modifications d'affectation de surfaces agricoles utiles sont nécessaires à cette fin.

Les décisions des consommateurs peuvent faire pencher la balance

Ce qui est produit ainsi que le lieu et le mode de production déterminent l'empreinte hydrique des produits. Il existe à cet égard de grandes différences. Les denrées qui contribuent le plus à l'empreinte hydrique agricole de la Suisse sont la viande (28 %), les céréales (11 %), le sucre (10 %), le lait (10 %), les huiles comestibles (9 %) et le café et le thé (8 %) (Gnehm, 2012). Une empreinte hydrique importante doit retenir notre attention lorsqu'elle révèle le tarissement ou la dégradation de fleuves, lacs et nappes aquifères en raison d'une utilisation non durable des ressources, ce qui cause des dommages environnementaux, économiques et sociaux. On peut limiter cette empreinte en réduisant les déchets alimentaires, en adaptant l'alimentation (conformément aux recommandations alimentaires) et en rendant la production des denrées alimentaires conforme aux conditions locales.

Bibliographie

OFEV (éditeur), 2019 : État et évolution des eaux souterraines en Suisse. Résultats de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, état 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1901 : 142 p. Béguin J., Smola S., 2010 : Stand der Drainagen in der Schweiz. Bilanz der Umfrage 2008. Office fédéral de l'agriculture (lien). Gnehm F., 2012 : Étude de l'empreinte hydrique suisse. Illustration de la dépendance de la Suisse à l'égard de l'eau. WWF Suisse. Szerencsits E., Prasuhn V., Churko G., Herzog F., Utiger C., Zihlmann U., Walter T., Gramlich A., 2018 : Carte des terres assolées humides potentielles en Suisse. Agroscope Science, 72, 2018, 1 – 68. Zimmermann A., Nemecek T., Waldvogel T., 2017 : Alimentation respectueuse de l'environnement et des ressources : analyse détaillée pour la Suisse Agroscope Science, 55, 2017

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnemental et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > EAU



Vente et utilisation de produits phytosanitaires

À quoi servent en fait les produits phytosanitaires ? Leur emploi permet de protéger les plantes utiles des organismes nuisibles, des maladies et des plantes concurrentes, afin d'assurer le rendement et la qualité du fourrage et des denrées alimentaires. Cependant, ces produits n'agissent pas seulement sur les organismes nuisibles, mais peuvent avoir des effets négatifs indésirables sur les êtres humains, les animaux et l'environnement.

Recul des ventes de produits phytosanitaires conventionnels

Les fongicides et les herbicides ont cumulé le plus des ventes en 2018

En 2018, les ventes de substances actives de produits phytosanitaires se sont élevées à 2054 tonnes. Les fongicides, utilisés dans la lutte contre les maladies fongiques, en ont représenté la plus grande part (49 %). Ils ont été suivis par les herbicides (28 %), utilisés contre les adventices, et par les insecticides (14 %), employés contre les insectes nuisibles. Les molluscicides, utilisés contre les limaces, les régulateurs de croissance et d'autres substances actives ont représenté des parts de 1 à 6 % des quantités vendues.

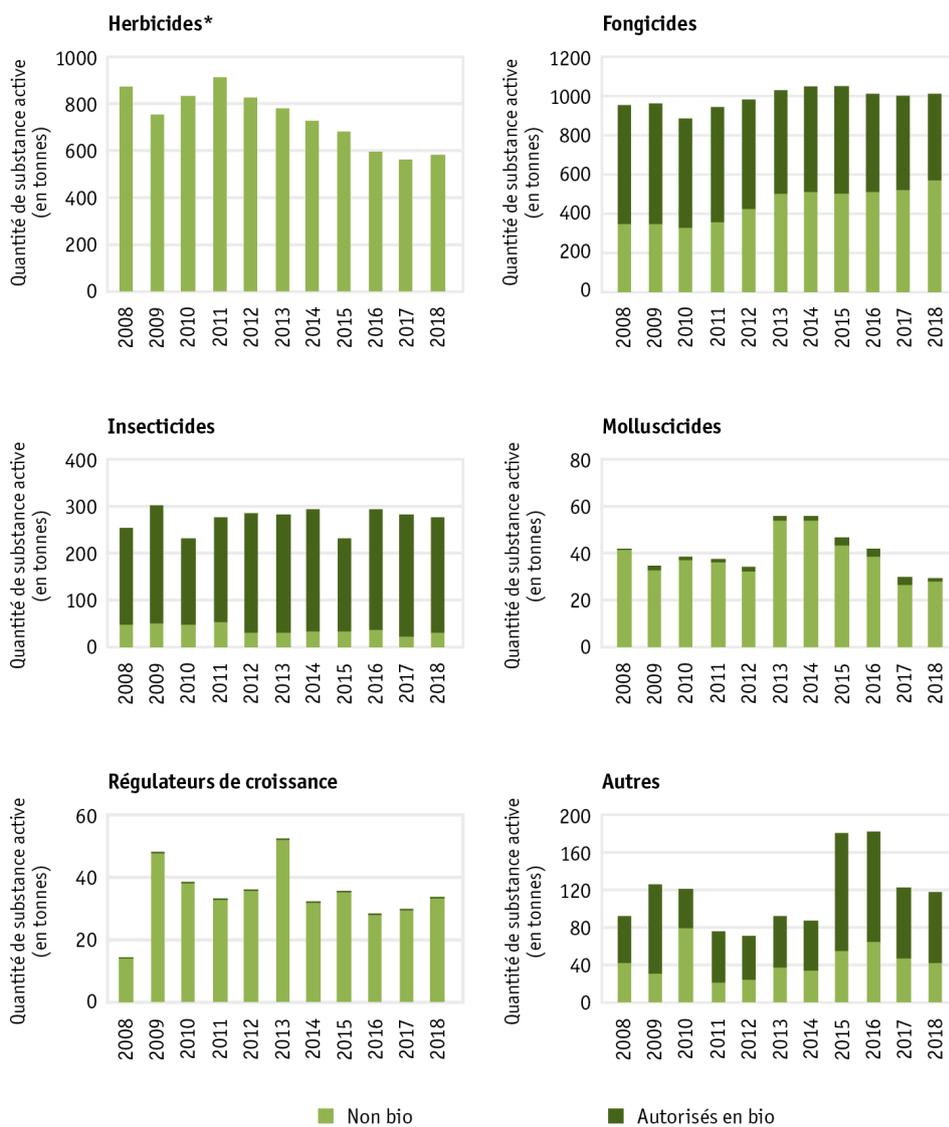
La part des substances actives qui peuvent être utilisées dans l'agriculture conventionnelle aussi bien que biologique s'est élevée en 2018 à 43 % : 56 % pour les fongicides, 89 % pour les insecticides et 64 % pour les autres substances actives (par ex. caolin, huile de colza, lécithine de soja, ester méthylique de colza, dazomet). En revanche, la part des substances actives autorisées dans l'agriculture biologique a été faible en 2018 pour les herbicides (0 %), les molluscicides (4 %) et les régulateurs de croissance (1 %).

Quantités de substances actives vendues par année et par groupe de substances

ENVIRONNEMENT > EAU



Quantités de substances actives vendues par année et par groupe de substances



* aucun herbicide n'est autorisé dans l'agriculture biologique

Source : OFAG

Les substances actives autorisées dans l'agriculture biologique qui sont aussi utilisées dans la culture conventionnelle, sont présentées séparément. À la différence de la méthode d'Eurostat, les huiles minérales ont été classées comme insecticides (et non comme « autres »), vu qu'elles sont utilisées comme insecticides, tout comme l'huile de paraffine. Source : OFAG

Ventes d'herbicides : un tiers de moins qu'il y a dix ans

Une série de données uniforme est disponible depuis 2008 pour les ventes de produits phytosanitaires (voir graphique précédent). Le volume total des ventes a baissé de 8 % de 2008 à 2018. Durant cette période, les quantités vendues de produits phytosanitaires autorisés uniquement dans l'agriculture conventionnelle ont reculé de 29 %, alors que la part des substances actives qui sont aussi admises dans l'agriculture biologique a augmenté de 48 %.

ENVIRONNEMENT > EAU



Les quantités vendues de substances actives de différents groupes (par ex. herbicides, fongicides, insecticides) ont évolué de diverses façons : elles ont diminué de 33 % pour les herbicides, augmenté dans l'ensemble de 6 % pour les fongicides et varié fortement sans présenter de nette tendance pour les autres groupes de substances actives (insecticides, régulateurs de croissance, molluscicides et « autres »). La quantité vendue de substances actives autorisées seulement dans l'agriculture conventionnelle a baissé de 27 % pour les fongicides et de 36 % pour les insecticides. En ce qui concerne les fongicides, la quantité vendue de substances actives admises aussi dans l'agriculture biologique a fait un bond de 63 %.

Le monitoring agro-environnemental montre les produits et les quantités pulvérisés dans différents types de cultures

Les statistiques des ventes, qui couvrent les domaines d'application tant agricoles que non agricoles (par ex. jardins privés et sylviculture), permettent de tirer des conclusions approximatives sur l'évolution globale de l'utilisation de certaines substances actives en Suisse. Il est toutefois essentiel de connaître la quantité employée selon la culture afin d'apprécier l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et d'examiner les mesures à prendre pour réduire l'utilisation et les risques spécifiquement liés à l'agriculture.

Des données détaillées sur l'utilisation agricole de produits phytosanitaires sont de ce fait recueillies et évaluées depuis 2009 dans le cadre du monitoring agro-environnemental. Ces données servent à calculer les indicateurs « utilisation de produits phytosanitaires », qui montrent l'évolution de cette utilisation pour chaque culture, et « risques aquatiques », qui met en évidence l'évolution des risques potentiels que les produits phytosanitaires présentent pour les organismes vivant dans les eaux de surface.

Recul de l'utilisation d'herbicides, de fongicides et de régulateurs de croissance

Les données du monitoring agro-environnemental permettent de calculer la fréquence d'utilisation des produits phytosanitaires (nombre d'interventions) et la quantité moyenne de substance active (en kg/ha) appliquée par culture et par groupe de substances (voir encadré). La méthodologie a été décrite en détail par de Baan et al. (2015). En multipliant la quantité moyenne de substance active utilisée pour une culture donnée par la surface totale couverte par cette culture en Suisse, on obtient une approximation de la quantité de substance active appliquée à ce type de culture à l'échelle du pays (en tonnes). Comme des données représentatives ne sont pas pour l'instant disponibles pour toutes les cultures et pour tous les systèmes de production, l'évaluation présentée dans ce rapport se limite à la culture non biologique et exclut les cultures sous-représentées (par ex. maraîchage).

L'intensité des traitements n'est pas la même pour toutes les cultures

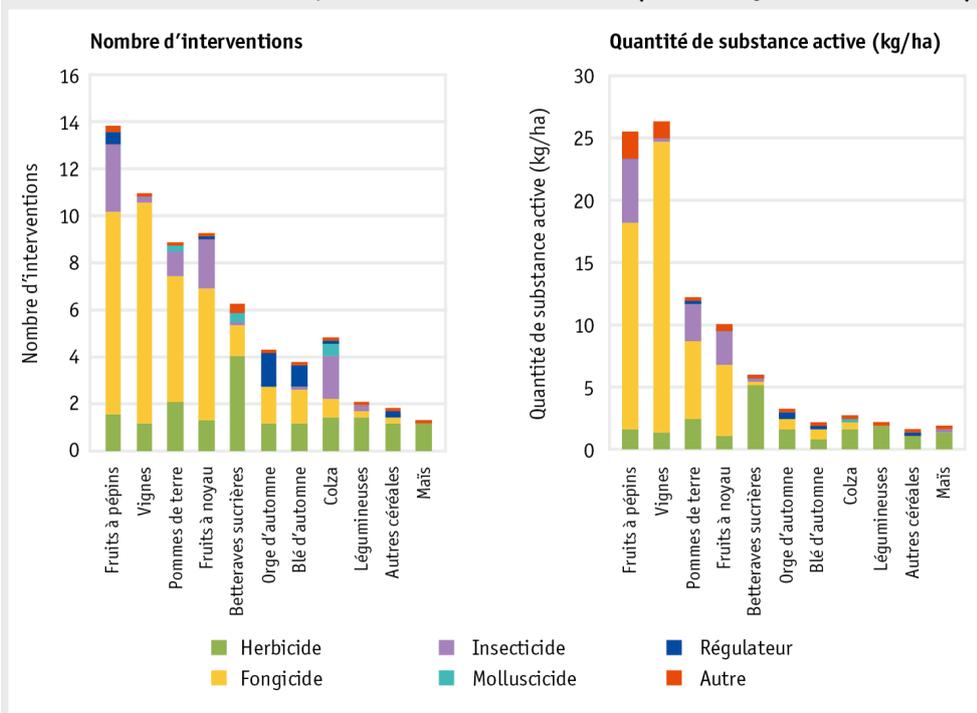
Les données recueillies dans le cadre du monitoring agro-environnemental montrent de grandes différences entre les cultures en ce qui concerne le nombre annuel d'interventions et la quantité de substance active par unité de surface. Ce sont les fruits à pépins et les vignes qui ont été le plus souvent traitées, surtout aux fongicides. Les quantités les plus élevées ont aussi été utilisées dans ces cultures, suivies par les pommes de terre, les fruits à noyau et les betteraves sucrières. En revanche, les traitements ont été moins fréquents dans les grandes cultures (orge et blé d'automne, colza, légumineuses, autres céréales, maïs) et la quantité de substance active utilisée par unité de surface a été comparativement basse. L'utilisation de produits phytosanitaires est rare sur les prairies, pâturages et jachères (0,1 intervention). Il s'agit

ENVIRONNEMENT > EAU



uniquement d'herbicides en quantités minimales (0,1 kg/ha). Vous trouverez une visualisation interactive de données sous le lien suivant : Shiny App.

Nombre d'interventions et quantité de substance active (valeur moyenne 2009 – 2018)



Source : Agroscope

À gauche : Nombre d'interventions et quantité de substance active (moyenne des années 2009 – 2018)
droite : Quantité de substance active (en kg/ha) utilisée par type de culture et groupe de substances (moyenne des années 2009 – 2018). Pour le blé et l'orge d'automne ainsi que le colza, les cultures extenso ne sont pas incluses.
 Source : Agroscope

Les fongicides et les herbicides ont été les plus utilisés

L'extrapolation de la quantité de substance active utilisée à l'échelle suisse pour la période 2009 – 2018 montre que tant les cultures pour lesquelles l'utilisation de la substance est élevée par unité de surface que celles qui couvrent une grande superficie sont d'importance, même si les quantités appliquées sont plutôt basses. Au total, les groupes de substances actives dont les plus grandes quantités ont été utilisées étaient les fongicides et les herbicides (511 t et 441 t par an, respectivement), suivis par les insecticides (74 t) (voir graphique précédent).

Les herbicides ont été surtout utilisés dans les grandes cultures

Les grandes cultures représentent la plus grande part en ce qui concerne l'utilisation d'herbicides. Ceux-ci ont surtout été appliqués aux betteraves sucrières (en moyenne 22 % de l'utilisation d'herbicides extrapolée) et le maïs (19 %). En dépit d'une faible quantité par unité de surface (0,1 kg/ha), les herbicides utilisés sur les prairies, pâturages et jachères ont représenté en moyenne 11 % de la quantité extrapolée totale, en raison de la surface traitée étendue.

Quant aux fongicides, la majeure partie de la quantité extrapolée de substance active a été appliquée aux vignes (58 % en moyenne), suivie par les fruits à pépins (16 %), les pommes de

ENVIRONNEMENT > EAU



terre (13 %) et le blé d'automne (5 %). En revanche, les fruits à noyau n'en ont représenté que 2 %, car la surface cultivée est plutôt petite en comparaison avec d'autres cultures.

L'huile de paraffine a été utilisée à grande échelle comme insecticide

S'agissant des insecticides, les pommes de terre (43 % en moyenne) et les fruits à pépins (36 %) ont représenté la plus grande part de la quantité utilisée extrapolée. La substance active la plus utilisée a été l'huile de paraffine, car elle est autorisée dans l'agriculture biologique et doit aussi y être appliquée à haut dosage pour être efficace.

En ce qui concerne les molluscicides, les plus grands pourcentages de la quantité utilisée extrapolée ont été appliqués au colza (29 %) et aux betteraves sucrières (25 %) ; pour les régulateurs de croissance, le blé d'automne a représenté 49 % de la quantité utilisée extrapolée, l'orge d'automne, 36 % et les « autres céréales », 8 % (par ex. céréales de printemps, avoine, épeautre, seigle, triticale). Les « autres » substances actives ont surtout été utilisées pour les vignes (44 % de la quantité extrapolée) et les fruits à pépins (27 %).

Les quantités d'herbicides et de fongicides diminuent

De 2009 à 2018, les quantités utilisées extrapolées d'herbicides et de fongicides ont diminué de 28 % et 25 % respectivement pour l'ensemble des cultures considérées (voir graphique suivant). Cette tendance à la baisse a été observée pour presque toutes les cultures. Durant cette période, la quantité utilisée extrapolée de régulateurs de croissance a baissé de 36 % pour l'ensemble des cultures considérées. Les insecticides, les molluscicides et les autres substances actives ont présenté de grandes variations d'année en année sans qu'une tendance nette ait pu être notée.

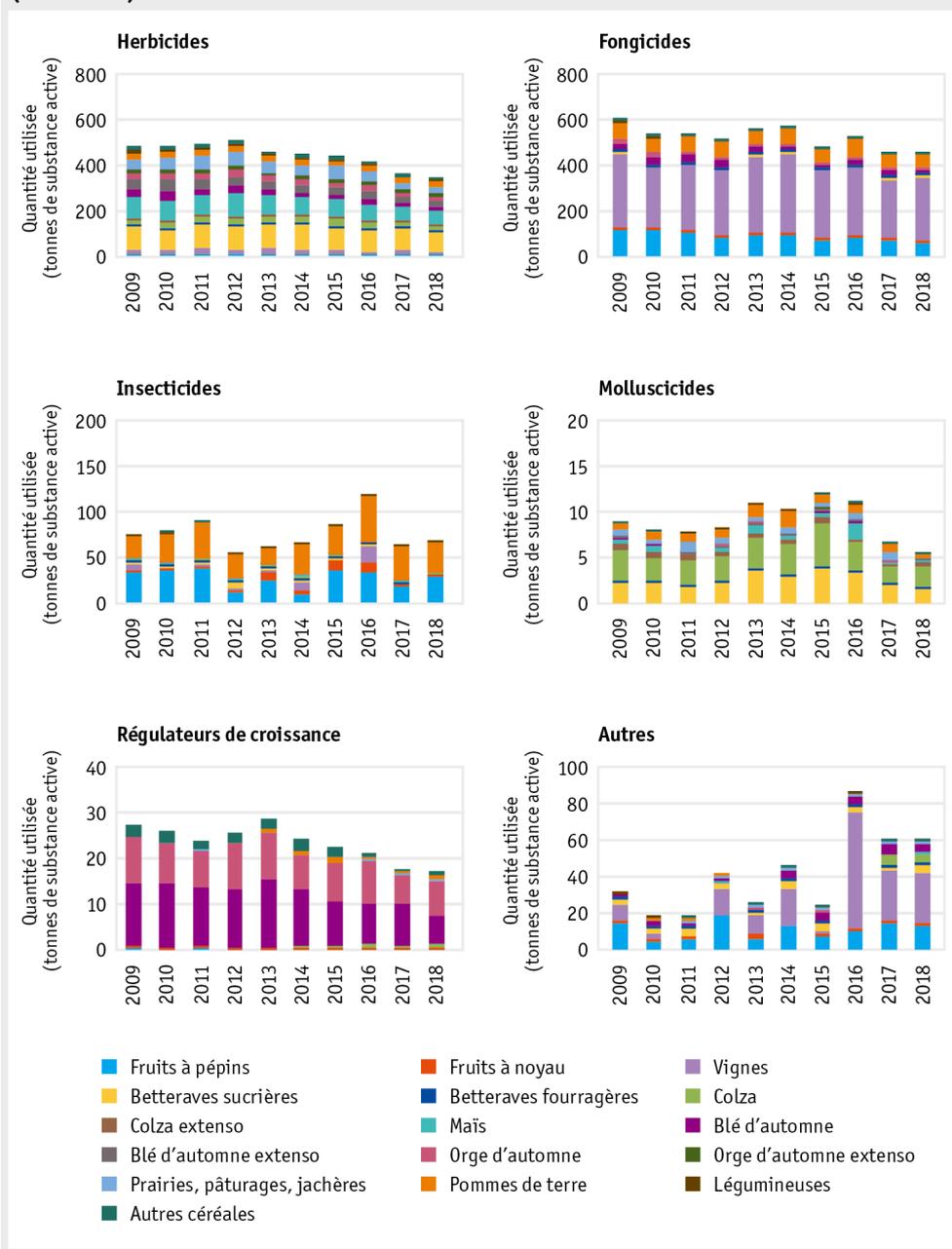
Le recul de la quantité utilisée extrapolée durant la période 2009 – 2018 s'explique tant par une réduction de l'application par unité de surface que par une augmentation de la surface affectée aux céréales bio et extenso (cultivées sans fongicides, insecticides, ni régulateurs de croissance), aux dépens des céréalicultures conventionnelles. Ainsi, la quantité utilisée extrapolée de régulateurs de croissance a baissé durant cette période de 55 % pour le blé d'automne et de 27 % pour l'orge d'automne ; à cet égard, tant la quantité de substance active par hectare que la surface cultivée en céréales conventionnelles ont diminué (blé : -30 % ; orge : -20 %).

Quantités utilisées par culture, par année et par groupe de substances

ENVIRONNEMENT > EAU



Quantités utilisées par culture, par année et par groupe de substances actives (en tonnes)



Source : Agroscope

Extrapolation de l'utilisation de substances actives à l'échelle suisse sur la base des données du monitoring agro-environnemental et des surfaces affectées aux différentes cultures. Comme les données n'étaient pas représentatives pour l'agriculture biologique, seule la culture non biologique a été prise en compte. Source : Agroscope

Il faut de meilleures données et davantage de recherche

Différences entre l'utilisation et les ventes

Les chiffres relatifs à l'utilisation agricole de produits phytosanitaires à l'échelle suisse extrapolés sur la base des données du monitoring agro-environnemental sont globalement

ENVIRONNEMENT > EAU



inférieurs au volume des ventes. **Important** : les chiffres concernant les ventes ne couvrent pas seulement l'utilisation agricole, mais aussi les applications dans la sylviculture, dans les jardins privés, dans l'entreposage et le long des routes et des rails. Les ventes et la quantité extrapolée concordent assez bien pour ce qui est des substances actives – dont plus d'une tonne a été vendue –, utilisées uniquement dans les grandes cultures, l'arboriculture et la viticulture et non dans les autres domaines précités pour autant qu'un nombre suffisant d'applications ait été enregistré. Les différences entre les chiffres extrapolés et les statistiques des ventes sont dues à divers facteurs : des applications non consignées (culture maraîchère intensive, horticulture, usage à des fins privées, etc.), des types d'application non consignés (produit de traitement des semences, traitement après récolte) et d'éventuels écarts entre les quantités utilisées dans les exploitations participant au monitoring agro-environnemental et la moyenne suisse (Spycher et Daniel, 2013).

Il faut davantage de données sur les légumes et sur la culture biologique

Étant donné qu'il existe de grandes différences entre les cultures, il est essentiel que les données du monitoring agro-environnemental soient recueillies pour toutes les cultures importantes. Il faut étendre la saisie des données dans la culture fruitière et la viticulture, qui nécessitent une protection phytosanitaire intensive, par souci de représentation plus fiable de l'évolution à long terme. Les données sur le maraîchage, qui nécessite également une utilisation intensive de produits phytosanitaires, ne sont pour l'instant pas suffisantes pour permettre une évaluation. Ce groupe de cultures n'est donc pas représenté dans les figures. De même, les données sur l'utilisation de produits phytosanitaires dans la culture biologique ne permettent pas une évaluation fiable. C'est pourquoi elles manquent dans les extrapolations concernant les quantités utilisées. En revanche, les données sur les cultures en plein champ sont suffisamment solides pour bien représenter les tendances à long terme de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Un projet de recherche se propose d'établir les principaux domaines d'utilisation

Dans le cadre du plan d'action sur les produits phytosanitaires, il est prévu d'examiner plus en détail dans quels domaines d'utilisation et en quelles quantités les produits phytosanitaires vendus sont appliqués. Une meilleure connaissance du recours aux produits phytosanitaires est essentielle pour prendre des mesures ciblées destinées à réduire les risques et à assurer une utilisation durable et pour évaluer l'effectivité des mesures. Ainsi, deux projets ont été lancés parallèlement : un projet de recherche destiné à quantifier les principaux domaines d'utilisation de produits phytosanitaires utilisés et un projet visant à combler les lacunes connues en matière de données. Dans le cadre du projet de recherche, on combine, d'une part, les données du monitoring agro-environnemental avec d'autres jeux de données pour estimer les principaux domaines d'utilisation par substance active (maraîchage, arboriculture fruitière, viticulture, grandes cultures) et, d'autre part, on regroupe différentes sources de données pour évaluer l'importance des applications non agricoles pour chaque substance. Il est prévu d'établir sur cette base une clé de répartition permettant de quantifier les principaux domaines d'utilisation. Cette meilleure connaissance de l'utilisation des produits phytosanitaires servira de base à l'élaboration des indicateurs de l'évolution des risques. Dans le cadre du projet parallèle destiné à combler les lacunes en matière de données, on recrutera davantage d'exploitations qui mettent à disposition des données sur les différentes applications agricoles (maraîchage, culture biologique, arboriculture fruitière, viticulture).

Bibliographie

De Baan L., Spycher S., Daniel O., 2015 : Utilisation des produits phytosanitaires en Suisse de 2009 à 2012. Recherche Agronomique Suisse 6 (2) : 48 – 55. Spycher S., Daniel O. 2013 : Agrarumweltindikator Einsatz von

ENVIRONNEMENT > EAU



Pflanzenschutzmitteln. Auswertungen von Daten der Zentralen Auswertung Agrarumwelt-indikatoren (ZA-AUI) der Jahre 2009 – 2010. Spycher et Daniel, 2013.

Laura de Baan, Agroscope, laura.debaan@agroscope.admin.ch

ENVIRONNEMENT > EAU



Risques liés aux produits phytosanitaires

Pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles, on traite les surfaces agricoles avec des produits phytosanitaires. Ceux-ci peuvent accidentellement parvenir dans des eaux de surface attenantes via le vent ou l'eau de pluie. Selon leur écotoxicité et leur concentration dans l'environnement, ils peuvent alors avoir des effets négatifs sur les organismes aquatiques.

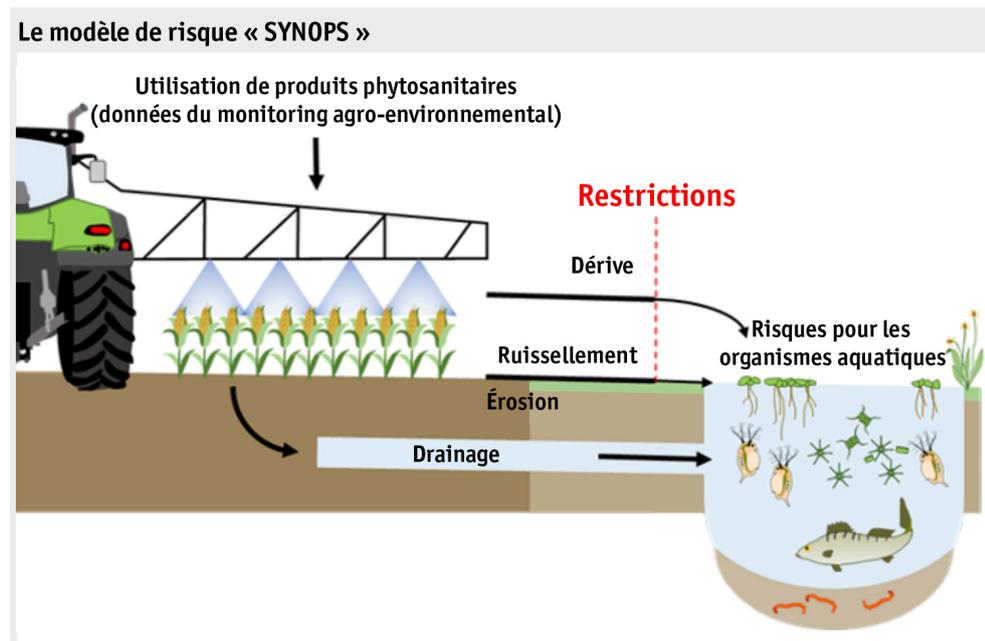
Des données détaillées sur l'utilisation de produits phytosanitaires sont de ce fait recueillies et évaluées depuis 2009 dans le cadre du monitoring agro-environnemental. Elles servent à calculer, en plus de l'indicateur « utilisation de produits phytosanitaires », l'indicateur « risques aquatiques », qui reflète les potentiels de risque pour les organismes vivant dans les eaux de surface et permet donc d'apprécier l'impact sur l'environnement des produits phytosanitaires utilisés.

Nouvel indicateur « Risques aquatiques »

L'indicateur « risques aquatiques » est calculé selon le modèle numérique « SYNOPSIS » *synoptische Bewertung des Risikopotenzials chemischer Pflanzenschutzmittel* [évaluation synoptique du potentiel de risque des produits phytosanitaires] ; Gutsche et Strassemeyer, 2007). Ce modèle tient compte de la quantité de produits phytosanitaires qui peut être transportée dans les eaux et du potentiel de risque que cela présente pour les organismes aquatiques. L'indicateur « risques aquatiques » a été publié pour la première fois en 2020 ; il montre la variation temporelle des potentiels de risque que l'utilisation de produits phytosanitaires présente pour les eaux de surface en Suisse (de Baan, Blom et Daniel, 2020).

Les calculs effectués avec SYNOPSIS reposent sur les données que différentes exploitations ont mis à la disposition du monitoring agro-environnemental depuis 2009. Pour ces données relatives aux applications, on a calculé au moyen de SYNOPSIS les quantités de substances actives pouvant parvenir dans les eaux par quatre différentes voies d'apport (dérive, ruissellement, érosion, drainage) lors d'une utilisation de produits phytosanitaires. Hormis les propriétés chimiques des substances actives et les conditions environnementales spécifiques en Suisse (voir de Baan, 2020), on a pris en considération les restrictions (appelées communément « charges » en droit administratif) prévues pour les différents produits, par exemple une bordure tampon enherbée de 6 m destinée à réduire le ruissellement. Ensuite, on a calculé les concentrations potentielles des substances actives dans les eaux. On a mis en relation ces valeurs avec l'écotoxicité des substances actives pour cinq différents organismes aquatiques (algues, lentilles d'eau, puces d'eau, poissons et organismes vivant dans les sédiments) et calculé ainsi une valeur de risque pour le groupe d'organismes et la substance active. Les valeurs de risque accrues calculées avec SYNOPSIS révèlent un potentiel de risque plus élevé. Dans une étape suivante, les valeurs de risque ont été agrégées en un indicateur reflétant le potentiel de risque moyen par culture et par année que l'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides présente pour les eaux de surface. Le potentiel de risque représente donc le risque pour les aquatiques lié à une parcelle. Dans une dernière étape, on a multiplié le potentiel de risque moyen par culture par la surface affectée à la culture pour l'année donnée. Il en résulte le « potentiel de risque pondéré en fonction de la surface ». Les cultures présentant un potentiel de risque élevé et/ou une surface cultivée importante se voient donc attribuer une valeur élevée.

ENVIRONNEMENT > EAU



Source : Agroscope

Le modèle SYNOPS permet de calculer dans quelle mesure les produits phytosanitaires utilisés en Suisse peuvent être transportés dans les eaux par les différentes voies d'apport (dérive, ruissellement, érosion, drainage) et quels risques peuvent en résulter pour les organismes aquatiques. Les effets des restrictions visant à réduire les apports dans les eaux peuvent être pris en compte. Source : Agroscope

Les distances à respecter contribuent à réduire le potentiel de risque

Les données du monitoring agro-environnemental ont permis de représenter l'évolution des potentiels de risque liés à l'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides dans les grandes cultures durant les dix années de 2009 à 2018 (de Baan, Blom, Daniel, 2020). Les cultures de maïs, de colza, d'orge d'automne, de blé d'automne et de betteraves sucrières présentaient les plus grands potentiels de risque pondérés en fonction de la surface. Dans le cas des fongicides, les potentiels de risque pondérés en fonction de la surface les plus élevés ont été liés aux cultures de blé d'automne et d'orge d'automne et dans celui des insecticides, à la culture de colza.

Nous présentons ci-après l'évolution par champs d'application sur l'exemple d'une culture. Comme le plan d'action sur les produits phytosanitaires prévoit de réduire le potentiel de risque pour les eaux de surface de 50 % d'ici à 2027 par rapport à la moyenne des années 2012 à 2015, l'évolution dans le temps est considérée en référence à cette moyenne.

Herbicides utilisés dans l'orge d'automne : les restrictions permettent de réduire le risque

La progression des restrictions en matière de distances a manifestement conduit à une réduction du potentiel de risque lié aux herbicides utilisés dans l'orge d'automne. Lorsque les restrictions sont prises en compte dans la simulation, le potentiel de risque pondéré en fonction de la surface, lié aux herbicides utilisés dans l'orge d'automne, présente une nette baisse depuis 2013. En 2018, il était inférieur de 27 % à celui des années de référence (2012 – 2015). Lorsque les restrictions sont omises, ce potentiel est semblable à celui calculé pour les années de référence (+1 %). Selon les données du monitoring agro-environnemental, les restrictions ont nettement progressé pour les herbicides utilisés dans l'orge d'automne : si aucun produit n'était soumis à la restriction destinée à réduire le ruissellement jusqu'en 2012,

ENVIRONNEMENT > EAU



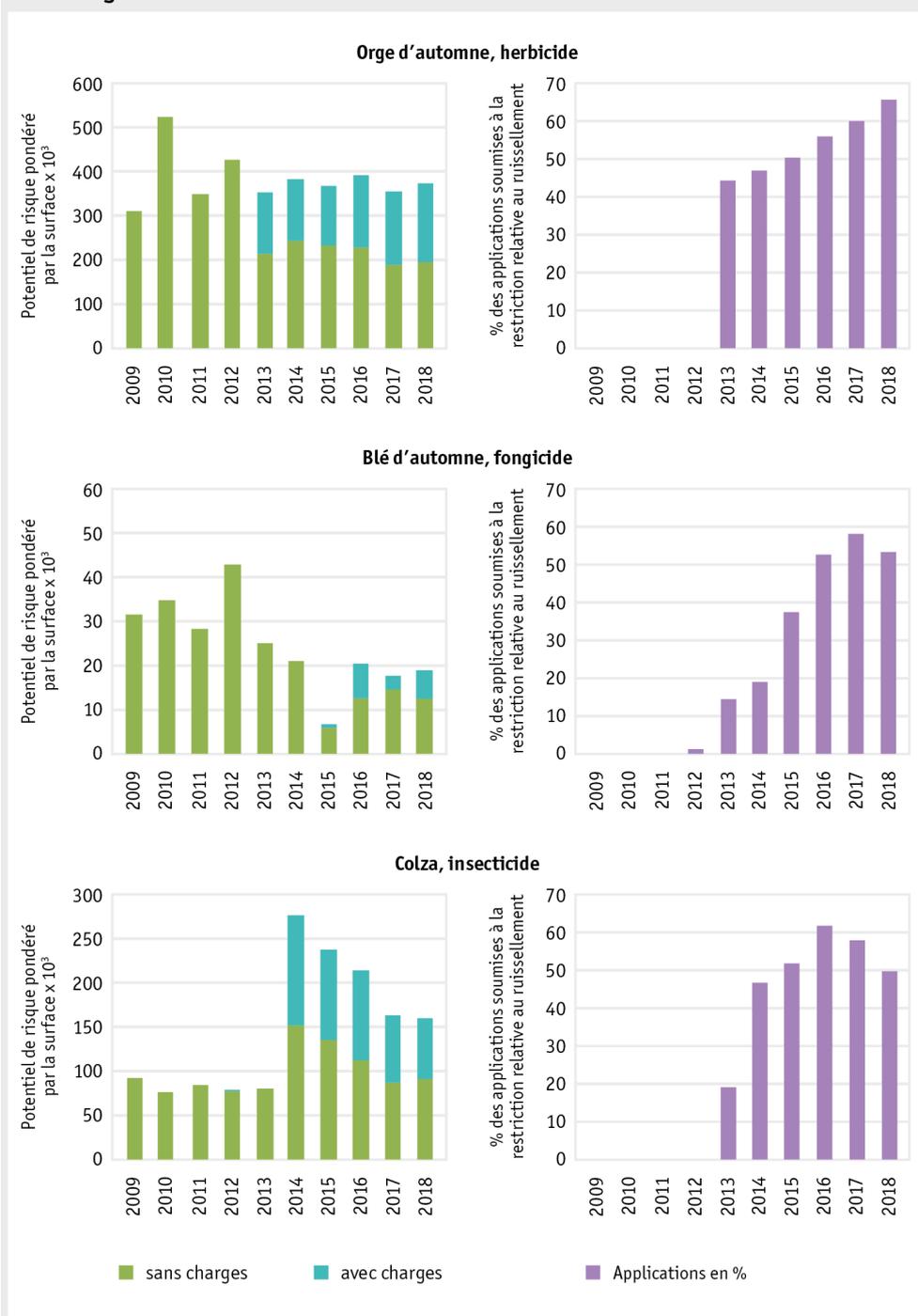
44 % des herbicides l'étaient en 2013 et 66 %, en 2018. Les distances de 6 à 20 m à respecter afin de réduire la dérive ont été appliquées à 4 % des herbicides utilisés dans l'orge d'automne en 2009 et à 31 %, en 2018.

Potentiel de risque pondéré par la surface et part des produits utilisés avec des restrictions

ENVIRONNEMENT > EAU



Potentiel de risque pondéré en fonction de la surface et part de produits utilisés avec charges



Source : Agroscope

En gauche : Évolution du potentiel de risque pondéré par la surface pour une culture choisie par champ d'application (herbicide, fongicide, insecticide) durant la période 2009 – 2018. Les barres grises représentent la réduction du risque compte tenu des restrictions. **En droit** : Part des produits phytosanitaires utilisés couverts par le monitoring agro-environnemental

ENVIRONNEMENT > EAU

**Fongicides utilisés dans le blé d'automne : le risque diminue même sans les distances à respecter**

Le potentiel de risque lié aux fongicides utilisés dans l'orge d'automne a baissé durant la période considérée en raison d'une utilisation modifiée ; les restrictions ont permis de le limiter même davantage. Si l'on tient compte des restrictions, le potentiel de risque pondéré en fonction de la surface, lié aux fongicides utilisés dans l'orge d'automne, a été inférieur de 49 % en 2018 par rapport aux années de référence. Si l'on en fait abstraction, on observe une réduction de 21 %. Une forte progression des restrictions peut aussi être relevée pour les fongicides utilisés dans l'orge d'automne. Selon les données du monitoring agro-environnemental, ceux-ci n'ont été soumis en 2011 à aucune restriction en matière de distance destinée à réduire le ruissellement, alors qu'en 2018, cette restriction était appliquée à 58 % de ces fongicides. Les distances de 6 à 50 m à respecter afin de réduire la dérive étaient appliquées à 4 % des fongicides utilisés dans l'orge d'automne en 2009 et à 33 %, en 2018.

Insecticides utilisés dans le colza : le risque a temporairement augmenté en raison du chlorpyrifos

Le potentiel de risque pondéré en fonction de la surface, lié aux insecticides utilisés, dans le colza, a connu une brusque augmentation en 2014, pour baisser constamment par la suite ; l'augmentation en question a été fortement atténuée si l'on tient compte des restrictions. En 2018, le potentiel de risque pondéré en fonction de la surface était inférieur de 18 % (avec restrictions) ou de 4 % (sans restrictions) par rapport aux années de référence 2012 – 2015. La montée en flèche précitée s'explique par l'utilisation de la substance active chlorpyrifos, relativement toxique pour les organismes aquatiques, qui avait été autorisée en 2013 pour combattre le méligèthe et retirée de nouveau à partir de juillet 2020 en raison des préoccupations environnementales. Les substances actives utilisées auparavant n'étaient plus efficaces contre le méligèthe, qui avait développé des résistances. C'est pourquoi le chlorpyrifos a été souvent utilisé dans le colza à partir de 2013 ; sa part dans tous les insecticides utilisés pour cette culture était de 17 % à 39 % durant les années suivantes. Les grandes différences selon que les distances à respecter étaient prises en compte ou non s'expliquent par une forte progression des restrictions applicables aux insecticides utilisés dans le colza. Alors qu'aucun insecticide n'était soumis à une restriction destinée à réduire le ruissellement en 2012, 49 % l'étaient en 2018. Les distances de 6 à 100 m à respecter afin de réduire la dérive concernaient 13 % des insecticides utilisés dans le colza en 2009 et 77 %, en 2018.

Le respect des restrictions et le choix de la substance active contribuent à réduire les risques

Les résultats montrent que depuis dix ans, les produits phytosanitaires sont de plus en plus souvent soumis à des restrictions et que selon la simulation, ces mesures ont une forte influence sur les potentiels de risque. Un respect rigoureux des restrictions lors de l'utilisation des produits phytosanitaires est donc essentiel afin de réduire le potentiel de risque pour les organismes vivant dans les eaux de surface. Cependant, ce ne sont pas seulement ces restrictions, mais aussi le choix des substances actives à faible risque qui peut contribuer substantiellement à la réduction des risques.

Réexamen ciblé et restrictions destinées à réduire le risque

Le « réexamen ciblé » (RC) est une évaluation continue des produits phytosanitaires autorisés en Suisse, lancée en 2010. Il a pour objectif de réévaluer le potentiel de risque à la lumière

ENVIRONNEMENT > EAU



de nouvelles connaissances scientifiques et d'adapter les autorisations en conséquence. De 2011 à 2019, 98 des quelque 350 substances actives autorisées ont fait l'objet d'un réexamen ; l'autorisation a été adaptée pour 93 substances soit, dans la plupart de cas, subordonnée à des restrictions. Dans le domaine des eaux de surface, ces restrictions comprennent des mesures destinées à réduire les apports de produits phytosanitaires par dérive ou ruissellement. Ces mesures sont décidées spécifiquement pour les différentes applications (par ex. lors de l'utilisation d'un produit particulier contre le méligèthe dans le colza.

Afin de réduire les apports par dérive, on peut décider, pour les différentes applications de produits phytosanitaires, des restrictions comprenant une zone tampon non traitée de 6, 20, 50 ou 100 m par rapport aux eaux de surface, selon le potentiel de risque de ces produits. On peut réduire cette distance si l'on prend en même temps d'autres mesures permettant aussi de limiter la dérive. Pour réduire les apports par ruissellement, une bordure tampon enherbée de 6 m de large a été prescrite jusqu'en 2018. Depuis 2019, différentes mesures, notées de 0 à 4 points, doivent être combinées à cette fin, en fonction du potentiel de risque lié à un produit phytosanitaire. Elles comprennent par exemple des bordures tampons enherbées de différentes largeurs entre la parcelle et les eaux, traitement partiel (ronds de vivaces), semis direct ou terrasses).

Les restrictions sont prises en compte dans l'indicateur de risque

Pour l'interprétation des résultats, il est important de comprendre que certains facteurs n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul des effets des restrictions dans SYNOPS, ce qui peut conduire à une sur- ou sous-estimation des effets. Dans le cas du ruissellement, par exemple, il n'a pas été tenu compte du fait que les restrictions ne concernent que les parcelles ayant une pente plus de 2 % et qui se situent à une distance de moins de 100 m des cours d'eau. En outre, il n'y avait pas de données sur le nombre d'exploitations qui avaient déjà pris des mesures avant l'adoption des restrictions relatives à l'autorisation et de celles qui ont pris des mesures par la suite. Par ailleurs, de nombreuses restrictions, par exemple les bordures tampons enherbées, ont un effet non seulement sur une seule application (comme il a été supposé dans le calcul du risque), mais réduisent aussi le potentiel de risque lié à tous les produits phytosanitaires utilisés sur la parcelle, y compris ceux qui n'y sont pas soumis. Une meilleure prise en compte de ces aspects et une évaluation plus fiable de l'efficacité des restrictions nécessitent des données sur la mise en œuvre effective des restrictions.

Nous avons présenté ici les potentiels de risque dans un premier temps sans tenir compte des restrictions et, dans un second temps, en les prenant en considération. La première perspective montre les répercussions d'une utilisation modifiée des produits phytosanitaires (choix de la substance active, quantité, surfaces cultivées) sur les potentiels de risque ; la seconde met en évidence l'effet supplémentaire des restrictions sur leur évolution. Cette présentation séparée permet de montrer de façon transparente l'évolution des potentiels de risque.

Bibliographie

De Baan, L. 2020. Sensitivity analysis of the aquatic pesticide fate models in SYNOPS and their parametrization for Switzerland. *Science of the Total Environment* : 715
De Baan, L., Blom, J.F., Daniel, O. 2020. Produits phytosanitaires dans les grandes cultures : utilisation et risque pour les eaux de 2009 à 2018. *Recherche agronomique*, 11 : 162 – 174, 2020
Gutsche, V. et Strassmeyer, J., 2007. SYNOPS – ein Modell zur Bewertung des Umwelt-Risikopotentials von chemischen Pflanzenschutzmitteln. *Nachrichtenbl. Deut. Pflanzenschutzd.*, 59 (9), 197 – 210. (Une publication du Service phytosanitaire allemand.)

Laura de Baan, Agroscope, laura.debaan@agroscope.admin.ch



Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétence fédéral pour le secteur agricole. Avec le concours des cantons et des organisations concernées, il assure l'application de la législation établie par le peuple, le Parlement et le gouvernement, et participe à la conception de la politique agricole. Concrètement, il a pour mission de mettre en œuvre les mesures prévues par la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr). La politique agricole, telle qu'elle obéit à la LAgr, tend à une agriculture durable, plus écologique et innovante : la production et la vente de produits agricoles à l'étranger font l'objet de mesures de promotion, et la performance environnementale (prestations d'utilité publique et prestations écologiques) est rétribuée par des aides directes. Les instruments de politique agricole imposés par la LAgr visent une production durable, de haute qualité et répondant aux attentes du marché, grâce à quoi l'agriculture doit contribuer substantiellement à :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage cultivé ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les instruments de politique agricole prévus par la LAgr ont été inscrits dans la Constitution fédérale en 1996 (art. 104) et en 2017 (art. 104a).

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois catégories budgétaires : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

Production et ventes

La finalité des instruments de ce volet de la politique agricole est de permettre à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

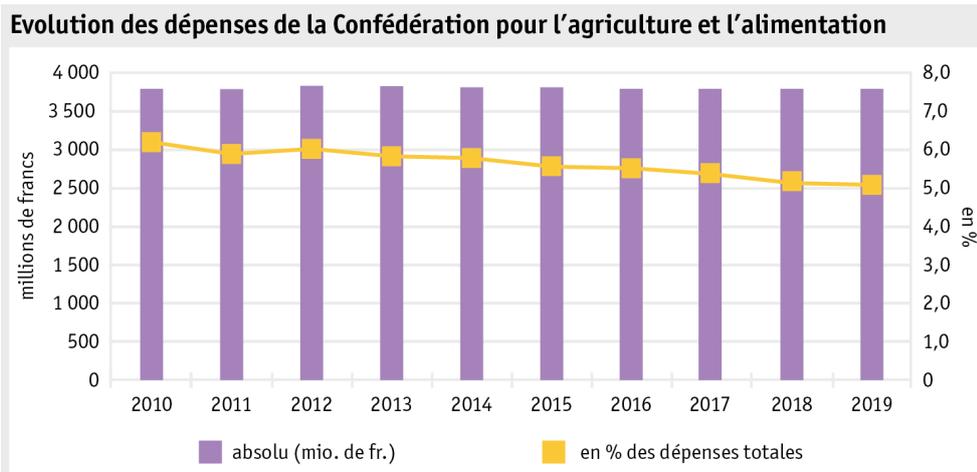
Paiements directs

Le marché ne rémunère pas certaines prestations de l'agriculture en faveur de la société, telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), le maintien d'un habitat dispersé sur le territoire, la promotion de la biodiversité et du bien-être des animaux. En octroyant des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse malgré tout ces prestations d'intérêt public.

Amélioration des bases de production et mesures sociales

Les instruments utilisés dans les domaines des bases de production et des mesures sociales contribuent principalement à réduire les coûts de production et à renforcer la compétitivité de l'agriculture. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture. Il s'agit plus concrètement de mesures qui concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale ou animale et les ressources génétiques.

POLITIQUE > INTRODUCTION



Source : Compte d'Etat

En 2019, la Confédération a déboursé en tout 3,658 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui a représenté 5,1 % de ses dépenses totales. Ce poste des dépenses arrive en sixième position après ceux de la sécurité sociale (22,386 milliards de francs), des finances et des impôts (10,141 milliards de francs), des transports (9,933 milliards de francs), de la formation et de la recherche (7,985 milliards de francs) et de la sécurité (5,991 milliards de francs). Le budget de l'agriculture et de l'alimentation n'a pratiquement pas varié par rapport à l'année précédente (+0,5 %). Dans le domaine de la production et des ventes, l'introduction d'un nouveau supplément pour le lait et d'un supplément pour les céréales, d'un montant total de 95 millions de francs, a contrebalancé la suppression des contributions à l'exportation de produits agricoles. De plus, le Conseil fédéral a décidé de subventionner temporairement la production nationale de sucre en augmentant jusqu'en 2021 les contributions aux cultures particulières versées aux producteurs de betteraves sucrières. Les autres dépenses consenties à partir de 2019 sont imputées au poste des allocations familiales dans le secteur agricole ainsi qu'à celui des charges d'administration, d'application de la législation et de contrôle.

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2016	2017	2018	2019
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Production et ventes	434	438	428	527
Paiements directs	2 802	2 806	2 805	2 815
Amélioration des bases de production et mesures sociales	148	137	132	132
Autres dépenses	275	271	274	184
Total agriculture et alimentation	3 659	3 652	3 640	3 658

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Simplification administrative

Les dispositions de la législation agricole doivent être ciblées, appropriées et administrativement simples pour les services de la Confédération, pour les cantons et pour les exploitations agricoles. L'OFAG a réalisé, avec d'autres offices fédéraux, cantons, organes



de contrôle et organismes, un projet visant à définir les mesures à prendre pour simplifier les tâches administratives. Le 17 mai 2016, il a présenté un dispositif d'allègement dans le Rapport relatif au projet « Simplifications administratives dans l'agriculture ». Le Conseil fédéral a décidé des simplifications à chaque train d'ordonnances agricoles depuis 2015. Une soixantaine de mesures d'allègement ont ainsi été appliquées jusqu'ici.

Mesures de simplification administrative appliquées en 2019

La mise en place en 2020 d'un nouveau système fondé sur les risques pour les contrôles relevant de la législation agricole permettra de franchir un nouveau cap important. Ce système a pour objectif d'alléger les tâches administratives des exploitations agricoles qui respectent les réglementations ou ne posent pas de problèmes. Les principales mesures prévues sont l'allongement de l'intervalle maximal entre deux contrôles de base, qui passera de quatre à huit ans, ainsi que la diminution de la durée de ces opérations. Seuls les points importants à contrôler, soit les points de contrôle ciblés, seront examinés lors des contrôles de base. Il est par ailleurs prévu de déterminer les domaines présentant des risques plus élevés, qui feront l'objet de contrôles renforcés les années suivantes. Ces changements devraient réduire de 15 à 20 % le nombre de contrôles tout en augmentant l'efficacité.

Thomas Meier, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, thomas.meier@blw.admin.ch Susanne Menzel, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe de tâches : agriculture et alimentation	3 711 112	3 705 974	3 692 510	3 667 267	3 659 325	3 651 974	3 639 702	3 658 151
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 441 200	3 438 065	3 429 696	3 385 284	3 384 246	3 380 693	3 365 820	3 473 794
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	191 902	189 244	184 090	159 564	148 009	136 752	132 445	132 274
Améliorations structurelles	87 000	87 808	89 157	94 659	83 808	79 668	82 200	82 783
Crédits d'investissements	54 000	51 000	45 132	15 283	13 034	6 829	939	- 260
Aide aux exploitations paysannes	944	689	837	203	1 090	257	-1	167
Sélection végétale et élevage	37 958	37 747	36 973	37 549	38 479	38 379	38 495	38 519
Vulgarisation agricole	12 000	12 000	11 991	11 870	11 598	11 620	10 813	11 067
Production et ventes ²	440 104	450 089	430 739	430 535	434 462	437 553	427 990	526 969
Promotion de la qualité et des ventes	55 900	56 366	59 736	60 797	62 246	64 817	64 983	64 706
Economie laitière ¹	300 738	301 329	295 530	295 436	295 492	296 273	292 990	371 642
Economie animale ¹	11 490	11 846	11 876	11 967	12 166	12 288	5 283	5 725
Production végétale	71 976	80 549	63 597	62 335	64 558	64 175	64 733	84 895
Paielements directs	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385	2 814 551
Paielements directs Agriculture			2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385	2 814 551
Paielements directs généraux	2 177 894	2 150 471						
Paielements directs écologiques	631 300	648 261						
En dehors de l'enveloppe financière	269 912	267 909	262 815	281 982	275 078	271 281	273 882	184 357
Administration	54 577	54 237	55 777	54 664	55 884	51 863	53 271	52 747
Protection des végétaux	1 907	2 113	2 055	1 310	514	2 120	1 246	1 679
Exécution et contrôle (Agroscope)	56 017	55 346	54 807	55 366	53 530	51 838	62 492	64 305
Haras (Agroscope)	8 844	8 739	8 654	8 742	8 452	8 185	8 257	8 659
Produits agricoles transformés (AFD)	64 167	70 000	70 000	95 600	94 599	94 600	94 600	5 833
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	84 400	77 475	71 521	66 300	62 100	63 800	54 700	52 300
Autres						- 1 125	-684	-1166
Dépenses en dehors de l'agriculture	145 102	145 488	146 836	150 022	147 672	144 082	145 366	150 102
Recherche et développement Agriculture	80 504	81 967	81 881	85 440	84 201	81 680	82 167	86 007
Santé animale	57 178	55 971	57 596	57 140	56 541	55 161	55 527	56 332
FAO	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929	7 241	7 671	7 763

Remarque : L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

¹ A partir de 2018, les dépenses liées à l'administration du soutien des prix du lait et à l'indemnisation des organisations privées pour les bovins d'abattage et la viande seront incluses dans le budget global de l'OFAG (administration) et ne seront plus incluses dans l'enveloppe financière pour la production et les ventes.

² Suite à l'introduction d'un supplément laitier général et d'un supplément pour les céréales qui représentent un total de 95 millions, la suppression des contributions à l'exportation de produits agricoles est compensée (en dehors des enveloppes financières). En outre, le Conseil fédéral a décidé de soutenir à titre temporaire la production indigène de sucre, notamment à l'aide d'une hausse des contributions à des cultures particulières jusqu'en 2021.

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Simplifications administratives depuis 2019

Simplification	Mise en oeuvre
Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA; 910.15). Révision totale. Introduction d'un nouveau système de contrôle basé sur les risques qui se fonde comme auparavant sur deux piliers: «contrôles de base» et «contrôles basés sur les risques ». Les contrôles basés sur les risques ont nettement plus d'importance que les contrôles de base.	01.01.20
Art. 40, 47 et 49 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): remplacement des contributions pour l'estivage de courte durée du bétail laitier par une contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 6.2.5, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées QII	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 12.1.6, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les arbres fruitiers haute-tige QI	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 12.2.8, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les arbres fruitiers haute-tige QII	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 4,3, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): le rapport intermédiaire pourra désormais être rédigé sous forme de check-list	01.01.19
Annexe 8, ch. 3.8.1, let. a, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13): simplification de la coordination des contrôles et prévention des réductions à double sur la même surface dans le cadre des deux programmes Contributions d'estivage et Contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage	01.01.19

Source: OFAG



Économie laitière

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2019

Le tableau ci-dessous montre pour quels produits des mesures et des instruments sont disponibles.

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2019

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	– ¹	■	■	■	■
Suppléments	■	■	–	–	–	–
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	–	–	–	–	–

¹ La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

Source : OFAG

Moyens financiers et suppléments en 2019

En 2019, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg pour la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'est élevé, comme l'année précédente, à près de 230 millions de francs.

La Confédération a versé pour la première fois en 2019 un supplément de 4,5 ct./kg de lait à tous les producteurs de lait commercialisé. Ce supplément constitue une compensation pour la pression accrue sur le marché que les producteurs subissent dans le cadre de l'approvisionnement de l'industrie alimentaire suite à la suppression des contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés (« loi chocolatière »). Près de 150 millions de francs ont été dépensés au titre de ce supplément.

La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de 2,7 millions de francs.

Qui saisir les données de la production et de la mise en valeur du lait ?

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a conclu une convention de prestations avec la société TSM Fiduciaire Sàrl (TSM), qui expirera fin 2021. TSM a pour mission de relever et de vérifier les données relatives à la production et la mise en valeur du lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre ces données à TSM chaque mois. TSM est responsable du respect de l'obligation de déclarer. Elle sanctionne les entreprises et exploitations qui y contreviennent. TSM prépare en outre le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la mise en valeur du lait. Deux fois par semaine, elle transmet ainsi à l'OFAG les informations nécessaires pour le versement aux transformateurs des suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement.

Au cours de l'année sous rapport, 2221 transformateurs de lait ont reçu au total 230 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui correspond en moyenne à environ 103 500 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments, puisqu'environ 15 % d'entre elles ont reçu presque 95 % des suppléments, tandis qu'en gris 60 % des entreprises transformatrices ont encaissé un montant n'excédant pas 10 000 francs par an. Il s'agissait pour ces dernières principalement d'exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Pour cette catégorie de bénéficiaires, les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage se montent au total à 3,9 millions de francs.

Le secteur Révisions et inspections de l'OFAG procède à des contrôles auprès des transformateurs qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Au cours de l'année sous rapport, 222 entreprises ont été contrôlées et, pour 76 d'entre elles, la régularité des opérations a été contestée. La plupart de ces contestations ont donné lieu à un simple avertissement, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent néanmoins être restitués.

Interprofession du Lait

Se fondant sur l'art. 37 de la loi sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), le Conseil fédéral a, le 15 novembre 2017, déclaré de force obligatoire générale pour les acheteurs et les vendeurs de lait cru les dispositions du contrat-type de l'IP Lait pour les achats au premier et au deuxième échelons ainsi que la segmentation pendant quatre ans (FF 2017 7283). Il faut donc conclure des contrats écrits d'une durée d'au moins un an pour toutes les opérations d'achat et de vente de lait cru pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation. De même, les décomptes de paie du lait doivent indiquer les quantités et les prix par segment.

Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation

Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'une protection douanière ou d'aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d'aides, destinés au marché intérieur et à l'exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.

Les acheteurs de lait sont tenus de communiquer à leurs vendeurs les quantités et les prix valables le mois suivant d'ici au 20 du mois en cours. Cette nouvelle prescription fournit aux vendeurs de lait, et aussi notamment aux producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement du canal de distribution. En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral ne peut pas déclarer de force obligatoire générale les dispositions relatives à la fixation des prix et des quantités, laquelle doit en tout cas rester de la compétence des partenaires contractuels.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral ne peut pas déclarer de force obligatoire générale les dispositions relatives à la fixation des prix et des quantités, laquelle doit rester de la compétence des partenaires contractuels. En 2019, 82,9 % du lait acheté aux producteurs ont été écoulés dans le segment A (année précédente : 84,9 %) et 17,1 % dans le segment B (année précédente : 14,6 %). Il n'a pratiquement pas été écoulé de lait dans le segment C (année précédente : 0,5 %).

Au terme de chaque année, la TSM contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch Monika Meister, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

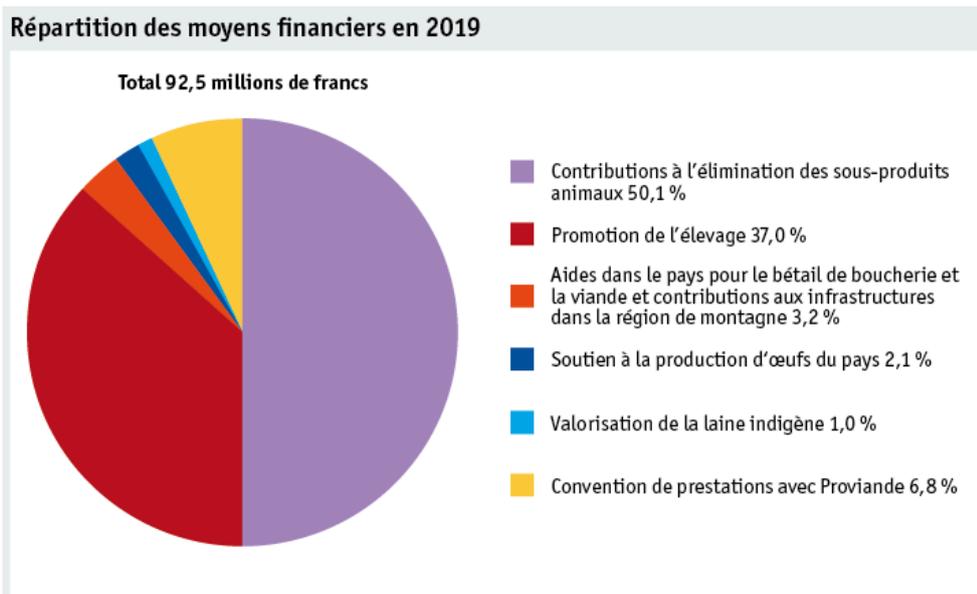


Élevage

Moyens financiers 2019

Grâce aux mesures dans le domaine de l'élevage, la Confédération fixe des conditions-cadres pour une production transparente, durable et avantageuse du point de vue des coûts. En font partie, par exemple, l'évaluation neutre de la qualité des animaux de boucherie, la préservation des races suisses et les contributions aux frais d'élimination des sous-produits animaux.

Un montant total de 92 millions de francs a été dégagé en 2019 pour financer ces mesures.



Source : Compte d'Etat

Marché du bétail de boucherie et de la viande

Dans le cadre d'un mandat de prestations passé avec l'OFAG, la coopérative Proviande accomplit plusieurs missions en rapport avec l'application de la réglementation du marché des animaux de boucherie et de la viande.

Évaluation neutre de la qualité

Pourquoi une évaluation neutre de la qualité est-elle nécessaire ? Il s'agit de créer la transparence sur le marché et de garantir un prix juste à chaque producteur de bétail de boucherie.

Dans les grands abattoirs, la qualité des carcasses est évaluée par Proviande sur mandat de la Confédération.

Cette évaluation a été réalisée dans 21 grandes entreprises à la fin de l'année sous rapport. Au total, cela concernait 705 651 carcasses d'équidés et d'animaux appartenant aux espèces bovine, ovine et caprine.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'évaluation neutre de la qualité [ici](#).



Quand un abattoir est-il « grand », où les résultats sont-ils enregistrés et pourquoi procède-t-on à l'évaluation neutre de la qualité ?

Les grands abattoirs sont ceux dans lesquels plus de 120 porcs ou environ 23 pièces de gros bétail sont abattus en moyenne chaque semaine. Les résultats sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'Identitas SA*. Le programme d'évaluation a pour but d'améliorer la transparence du marché et la qualité des carcasses, et répond à des nécessités statistiques en permettant un décompte précis des animaux abattus. La qualité des animaux abattus doit en principe aussi être évaluée dans les petits et moyens abattoirs par des employés de ces entreprises.

* Identitas SA est une société anonyme de droit privé, avec une participation majoritaire de la Confédération. Dans le cadre de ce mandat, elle enregistre dans la banque de données sur le trafic des animaux les données sur les déplacements des animaux à onglons (bovins, porcs, ovins, caprins et gibier gardé dans des enclos) et des équidés détenus en Suisse. Les données traitées servent notamment à la prévention, à la surveillance et à la lutte contre les épizooties, ainsi qu'à la traçabilité des animaux de rente.

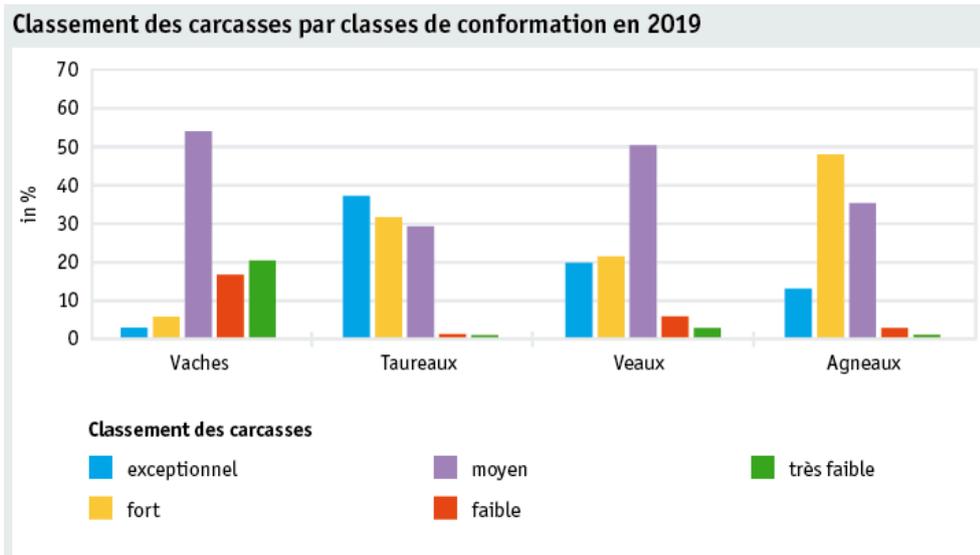
Contestation des résultats de l'évaluation neutre de la qualité

Tant les vendeurs que les acheteurs peuvent contester le résultat de l'évaluation, dans les six heures qui suivent l'abattage s'agissant des porcs, et dans les vingt-quatre heures pour les autres espèces. L'année sous rapport, sur 705 651 animaux évalués, 21 217 résultats ont été contestés, ce qui représente une hausse de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Les contestations étaient pour 88 % d'entre elles issues des vendeurs et pour 12 % des acheteurs. Les évaluations des carcasses de porcs n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Au cours de l'année sous revue, la seconde évaluation de la conformation (la « charnure ») des carcasses a abouti à un résultat identique à la première pour 37,3 % des carcasses.

En ce qui concerne l'état d'engraissement, les réévaluations faites ont donné un résultat identique dans 57,7 % des cas.

Amélioration de la charnure des animaux de boucherie

L'amélioration de la qualité des animaux de boucherie, observée ces dernières années, est le résultat du savoir-faire des éleveurs. Près de 70 % des taureaux, plus de 40 % des veaux et 61 % des agneaux ont été jugés bien en viande ou très bien en viande en 2019. Ces chiffres étaient nettement plus bas en 2005.



Source : Proviande

Surveillance des marchés publics et désengorgement des marchés

Surveillance des marchés publics

Avant le début de chaque année civile, Proviande établit, en accord avec les cantons et les organisations paysannes, le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d'animaux pouvant être présentées.

Le nombre de marchés de gros bétail a baissé de 4, pour un total de 664 ; les marchés aux ovins sont restés plus ou moins stables, avec 300 (plus un marché). Le nombre d'animaux mis aux enchères est resté stable pour les deux catégories d'animaux, avec plus de 62 000 pièces de bétail bovin et plus de 70 000 moutons.

Vous trouverez davantage d'informations sur la surveillance des marchés publics [ici](#).

Mesures de désengorgement des marchés

Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires (p. ex. en raison du vêlage saisonnier des vaches laitières ou de changements de la demande des consommateurs) ont été réglementairement cédés aux détenteurs de parts de contingents. En 2019, ces mesures de désengorgement du marché portaient sur 1264 ovins et 131 bovins. Ces attributions se font au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande.

Pour atténuer les effets des fluctuations saisonnières, qui ont provoqué des excédents au printemps et en été 2019, et soutenir les prix du veau, 57 entreprises de transformation de la viande ont stocké 613 tonnes de viande de veau pour l'écouler en automne. L'OFAG a versé 2,9 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la congélation.

Pesage des animaux abattus

Depuis juillet 2018, l'OFAG charge Proviande, dans le cadre d'un mandat de prestations, d'effectuer les contrôles pratiques du mode de pesage des animaux abattus. Dans les abattoirs de Suisse et du Liechtenstein, conformément à l'ordonnance du DEFR du 7 avril 2017 sur le pesage des animaux abattus (OPAAb ; RS 916.341.1). En 2019, 373 contrôles de base ont été

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



réalisés, dont 17 ont obtenu la note « insuffisant ». Dans des cas justifiés, l'OFAG a pris dans huit cas des mesures administratives, sur la base de l'art. 169 LAgr (RS 910.1). Les expériences des dernières années montrent que la grande majorité des abattoirs acceptent et approuvent l'activité de contrôle et respectent les prescriptions de l'OPAAb dans le cadre des abattages.

Marché des œufs

La demande en œufs est soumise à des variations saisonnières. Elle est particulièrement basse après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, la Confédération a débloqué en 2019 1,9 million de francs pour des mesures de mise en valeur. Il s'agit de campagnes d'œufs cassés et de ventes à prix réduit. Dans le cadre de la première mesure, les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant l'année sous revue 20,7 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes d'œuf ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cela a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. La Confédération accorde normalement une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. Comme, l'année sous rapport, les fonds demandés ont dépassé les fonds disponibles, le budget a dû être réduit de 20 % pour la campagne d'œufs cassés et de 25 % environ pour la campagne de ventes à prix réduit. En tout, 14 entreprises ont participé aux campagnes d'œufs cassés et 10 à la campagne de ventes à prix réduit. Les commerçants ont réduit le prix de 10,9 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs.

Valorisation de la laine indigène

La laine de mouton est un produit naturel de qualité. C'est pourquoi l'OFAG soutient les projets innovants de valorisation de la laine, en application de l'ordonnance du 25 juin 2008 sur la transformation de la laine de mouton du pays (RS 916.361). En outre, les organisations d'entraide obtiennent des contributions pour la valorisation de la laine de mouton du pays, à condition que la laine collectée soit au moins triée, lavée et transmise pour transformation en produits finis ; ce faisant, le lavage, uniquement, peut exceptionnellement être effectué à l'étranger.

En 2019, l'OFAG a soutenu trois projets innovants, qui ont reçu au total près de 0,3 million de francs. Au cours de l'année sous revue, sept organisations d'entraide ont collecté 294 tonnes de laine de mouton pour la trier, la laver afin qu'elle soit transformée en produit final en Suisse. La contribution étant de 2 francs par kilo de laine lavée, la Confédération a versé au total 0,59 million de francs à ces organisations.

Promotion de l'élevage

Quelles organisations dans le domaine de l'élevage peuvent bénéficier de fonds fédéraux ? Les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage agréées (cf. art. 144 LAgr), dont la liste est publiée sur le site internet de l'OFAG (organisations d'élevage). Les dispositions d'exécution qui figurent dans l'ordonnance du 31 octobre 2012 sur l'élevage (OE ; RS 916.310) fixent les conditions que doit remplir une organisation d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréée par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum. Actuellement, l'OFAG examine de nombreuses requêtes d'organisations d'élevage demandant une nouvelle reconnaissance.

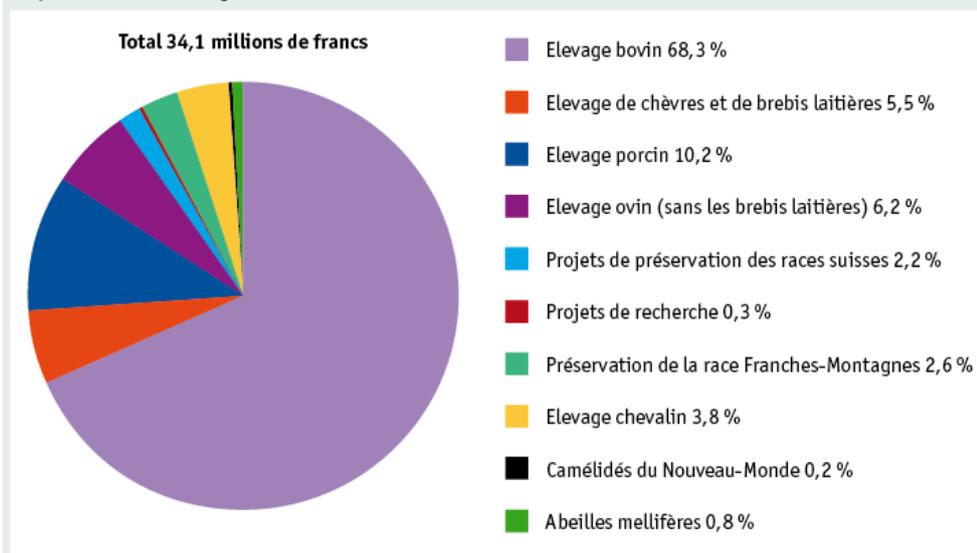
En 2019, la Confédération a versé au total 32,45 millions de francs à 21 organisations d'élevage reconnues pour des mesures zootechniques. Le soutien portait principalement sur la tenue du herd-book et la mise en œuvre d'épreuves de performance.



Répartition des fonds en 2019

Quelque 23,4 millions de francs (soit 68,3 % des moyens à disposition pour la promotion de l'élevage) ont été alloués à la sélection bovine, dont deux tiers plus spécifiquement au contrôle laitier. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis aux éleveurs par les organisations : par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles laitiers.

Répartition des moyens financiers en 2019



Source : Compte d'Etat

Contributions par animal inscrit au herd-book

L'OE révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Depuis lors, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées que si

- les parents et les grands-parents sont enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et
- l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race.

En outre, les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était durant l'année de contribution membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an.

Contrôle des organisations d'éleveurs

Lorsque de l'argent est versé, il faut effectuer des contrôles. Ainsi, les organisations d'éleveurs agréées sont soumises à un contrôle concernant l'emploi des fonds alloués pour la promotion de l'élevage. Toutes les organisations d'élevage font l'objet d'un contrôle sur place au moins une fois tous les cinq ans. Le résultat figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour y remédier.



Préservation des races suisses et projets de recherche sur les ressources zoogénétiques

Les ressources zoogénétiques revêtent une grande importance pour l'alimentation et l'agriculture. C'est pourquoi l'OFAG soutient diverses mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux de rente d'origine suisse qui sont menacées. Ce soutien financier, logistique et scientifique a d'ores et déjà eu des effets positifs sur le développement des cheptels.

L'année sous rapport, 21 races suisses appartenant à différentes espèces (bovins, équidés, moutons, chèvres et abeilles mellifères) ont été soutenues, comme la race d'Evolène pour les bovins, les chevaux des Franches-Montagnes ou les Nez noir du Valais pour les moutons.

En outre, la Confédération a versé l'année sous rapport environ 1,74 million de francs pour la sauvegarde des races suisses et pour des projets de recherche sur les ressources zoogénétiques.

Vous trouverez plus d'informations sur ce thème [ici](#).

Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

La Confédération octroie des contributions à l'élimination des sous-produits animaux, dans le but de protéger la santé humaine et animale et l'environnement. L'année sous revue, 46,2 millions de francs ont été versés au total aux éleveurs et aux abattoirs pour ces contributions, ce qui représente une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

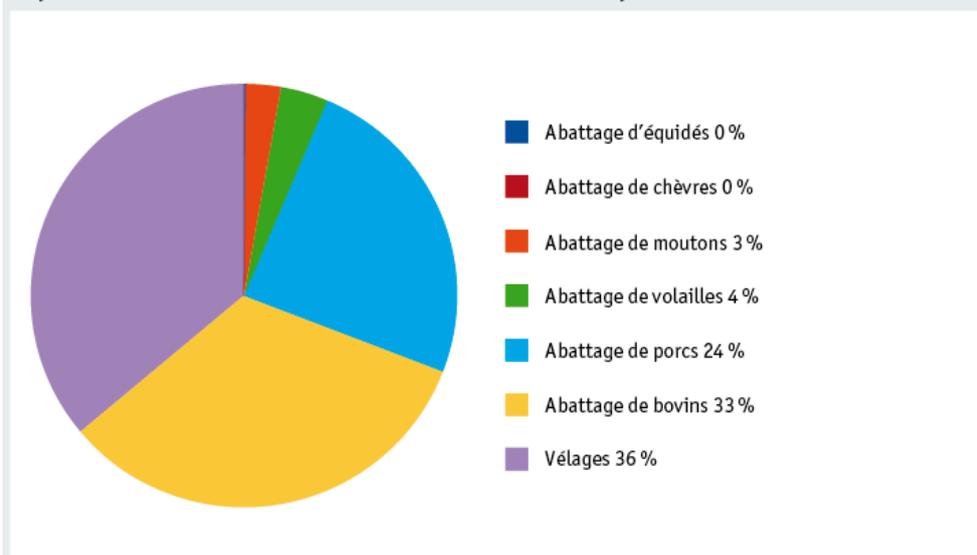
Répartition des contributions selon l'événement et l'espèce

Événement et espèce	Contribution par unité	Total en francs
Exploitation de naissance (bovins)	Fr. 25.- / animal	16 804 400
Abattage de bovin	Fr. 25.- / animal	15 314 650
Abattage de porc	Fr. 4.50 / animal	11 156 054
Abattage de chèvre	Fr. 4.50 / animal	190 053
Abattage de mouton	Fr. 4.50 / animal	1 119 514
Abattage d'équidé	Fr. 25.- / animal	47 925
Abattage de volaille	Fr. 12.- / tonne	1 716 644
Total des contributions octroyées 2019		46 223 635

Sur mandat de la Confédération, l'exploitant de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) verse les contributions aux ayants droit sur la base des déclarations correspondantes dans la BDTA.



Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2019



Source : Compte d'Etat

Banque de données sur le trafic des animaux

La banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) est une base de données essentielle à la lutte contre les épizooties et joue un rôle important pour la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des animaux. Elle a été créée en 1999, dans le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, « maladie de la vache folle »), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux besoins dans les domaines vétérinaire et agricole.

Début 2019, le nouveau mandat de prestations entre l'OFAG et Identitas SA (exploitante de la BDTA) a été signé. Celui-ci est valable jusqu'à fin 2020, avec une option de prolongation selon l'état de mise en œuvre de la révision de la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (RS 916.40).

Baisse des émoluments pour la banque de données sur le trafic des animaux et autres nouveautés

La mise en œuvre des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF) dans sa révision de 2018 a conduit à un examen des différents processus d'Identitas SA.

Après une baisse des émoluments BDTA de 5 % l'année précédente, le Conseil fédéral les a encore réduits de 25 % pour le 1^{er} janvier 2019. La rémunération d'Identitas SA pour son mandat de prestations a été baissée en conséquence. L'objectif de cette mesure est la réduction des réserves non nécessaires à l'exploitation. À moyen terme, un rééquilibrage de la situation sera nécessaire.

BDTA Moutons et chèvres et FLEKO+

L'année sous rapport a été marquée par le projet d'introduction de la BDTA pour les moutons et les chèvres le 6 janvier 2020. De nombreuses ressources ont dû être investies dans la gestion de projet et le développement. Des collaborateurs supplémentaires ont été engagés et formés chez Identitas SA. Depuis août 2019, les éleveurs de moutons et de chèvres peuvent commander des marques auriculaires auprès d'Identitas SA. Les exigences suivantes doivent être remplies : marquage des animaux nouveau-nés à l'aide de marques auriculaires doubles et marquage des

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



animaux vivants à l'aide d'une deuxième marque auriculaire au plus tard fin 2022 (pour les moutons, la marque auriculaire doit être munie d'une puce électronique).

La nouvelle base de données pour la saisie des résultats du contrôle des viandes FLEKO+ a été mise en place l'année sous rapport. Cette nouvelle application sert, comme la précédente, à garantir la sécurité des aliments (examen de la salubrité). Elle se caractérise par des optimisations techniques et par une intégration standardisée et améliorée dans la filière agroalimentaire.

Effectifs maximums

En vertu de l'art. 46 LAgr, le Conseil fédéral fixe des plafonds aux cheptels (des « effectifs maximums ») par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales tributaires du sol. Une taxe est prélevée pour chaque animal en surnombre par rapport à ces effectifs maximums. Les amendes prévues sont dissuasives, car proportionnelles au nombre d'animaux excédentaires. L'OFAG peut cependant accorder des dérogations et fixer des plafonds supérieurs pour les exploitations qui en font la demande.

Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont :

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans céder d'engrais de ferme ;
- les exploitations élevant des porcs et qui mettent en valeur les sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires, à condition que les besoins énergétiques des porcs soient couverts à 25 % au moins grâce à des sous-produits issus de la transformation du lait ou à 40 % au moins grâce à des sous-produits alimentaires non issus de la transformation du lait ;
- les exploitations expérimentales et les stations de recherche de la Confédération.

En 2019, 21 exploitations disposaient d'une autorisation du fait qu'elles nourrissent les porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires. En tout, elles ont valorisé environ 125 000 tonnes de sous-produits. En outre, 9 exploitations fournissant les prestations écologiques requises (PER) et autorisées à épandre leurs engrais de ferme sur leur propre surface ont pu gérer un cheptel plus important. Enfin, une exploitation disposait d'une autorisation d'exception en raison de ses activités d'essais et de recherche.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch
Melissa Raemy, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Marcel Zingg, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Yves Schleppe, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Manuel Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Fabian Zwahlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2019 fr.	Comptes 2019 fr.	Budget 2020 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 588 800	6 588 800	6 661 400
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	3 103 000	2 942 974	3 103 000
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	400 000	413 500	413 500
Campagnes de vente à prix réduits	1 507 500	1 500 000	1 500 000
	1 907 500	1 913 500	1 913 500
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		587 657	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		295 537	
	800 000	883 194	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne	150 000	25 000	150 000
Total	12 549 300	12 353 468	12 627 900
Contributions aux frais d'élimination	48 845 900	46 223 635	48 796 100

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Organisations d'élevage reconnues, état 2019	Races 2019
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	23 418 924	23 368 665	23 284 300	6	41
Gestion du herd-book	6 180 811	5 175 522	5 815 000		
Appréciation de la conformation	941 778	943 578	918 000		
Contrôle laitier (CL)	15 833 955	15 221 454	14 712 000		
CL Délimitation		1 468 000	1 142 000		
Contrôle de la performance carnée	253 604	256 454	325 000		
Contrôles sanitaires	208 776	303 657	372 300		
Chevaux	1 301 500	1 297 192	1 292 000	2	2
Poulains identifiés et enregistrés	1 277 200	1 272 792	1 260 000		
Testage d'étalons en station	23 400	24 000	30 000		
Testage d'étalons sur le terrain	900	400	2 000		
Porcs	3 494 975	3 487 750	3 476 000	3	8
Gestion du herd-book	1 284 745	1 422 536	1 091 000		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	274 030	211 614	227 000		
Epreuves en station	1 436 200	1 353 600	1 658 000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	0	0			
Infrastructure	500 000	500 000	500 000		
Moutons	2 111 449	2 109 484	2 104 000	6	18
Gestion du herd-book	1 345 850	1 335 862	1 382 000		
Epreuves de performance d'élevage	765 599	773 622	722 000		
Chèvres et brebis laitières	1 870 075	1 866 213	1 858 000	5	16
Gestion du herd-book	1 288 034	1 271 077	1 289 000		
Contrôle laitier	548 705	559 604	536 000		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	33 336	35 532	33 000		
Camélidés du Nouveau-monde	64 501	64 413	63 000	1	2
Gestion du herd-book	64 501	64 413	63 000		
Abeilles mellifères	259 970	259 724	257 450	1	3
Gestion du herd-book	17 573	19 034	20 240		
Pureté de race des reines	16 625	25 410	20 800		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	4 020	2 020	960		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	131 394	120 310	126 800		
Epreuve de testage	6 058	17 600	28 350		
Station de fécondation A	61 200	56 100	45 000		
Station de fécondation B	23 100	19 250	15 300		
Préservation des races suisses	1 676 029	1 741 506	1 669 870		
Préservation de la race Franches- Montagnes	970 000	897 500	965 000		
Divers projets	610 669	744 046	624 910		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	95 360	99 960	79 960		
Total	34 197 423	34 194 960	34 004 620		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage



Production végétale

La Confédération soutient la production végétale non seulement au moyen des barrières douanières, mais encore par des mesures spécifiques. Dans les grandes cultures, elle verse des aides proportionnelles à la surface cultivée ; ces aides se composent de la contribution à des cultures particulières et du nouveau supplément pour les céréales, qui a remplacé en 2019 les contributions à l'exportation. Dans le domaine de la fruiticulture, la Confédération verse des subsides aux activités de transformation des fruits suisses.

Mesures 2019

Culture / Mesure	Céréales	Légumi-neuses	Oléagi-neux	Pommes de terre	Betteraves à sucre	Se-mences	Légums, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation	-	-	-	-	-	-	-	■ ²
Contributions à des cultures particulières	■ ³	■	■	-	■	■ ⁴	-	-

¹ Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

² Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau).

³ Sauf le maïs grain.

⁴ Ne concerne que les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

Source : OFAG

Augmentation des moyens financiers en 2019

L'année sous revue, le Conseil fédéral a augmenté les moyens financiers destinés à soutenir la production végétale. Aux aides existantes est venu s'ajouter, en 2019, le supplément pour les céréales, doté de 15,6 millions de francs. Ces fonds, qui servaient auparavant à financer les contributions à l'exportation, ont été reversés au budget agricole.

L'importance du supplément pour les céréales, proportionnels à la surface cultivée, dépend des moyens budgétisés à cette fin et de la superficie éligible à ce programme d'aide supplémentaire. Il se fonde sur l'art. 55 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr).

Supplément pour les céréales 2019

Surface	Total	Contribution
ha	En milliers de francs	Francs par hectare
122 245	15 647	128

Au total, 69,2 millions de francs ont été dépensés au titre des mesures prises à ce jour, soit 4,5 millions de francs de plus qu'en 2018. L'une des raisons de cette progression réside dans l'augmentation de 300 francs de la contribution aux cultures particulières versée aux cultivateurs de betteraves sucrières, une contribution qui est passée à 2 100 francs par hectare. Relevons que cette augmentation est limitée aux années 2019 à 2021. De même, le subventionnement des produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau a progressé de 1,6 million de francs par rapport à 2018. Sur l'ensemble des fonds affectés aux

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



instruments actuels, 94 % ont été employés pour promouvoir des cultures particulières, 5 % pour soutenir la transformation de fruits et 1 % pour le contrôle de la vendange.

Nouveau supplément pour les céréales

Un nouveau supplément pour les céréales a été introduit dans les paiements directs en 2019. Il concerne toutes les céréales, sauf le maïs grain.

La Décision ministérielle de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation, prise le 25 décembre 2015, prévoyait que les contributions à l'exportation seraient supprimées en 2020 au plus tard. Les fonds servant aux contributions à l'exportation, versées pour la dernière fois en 2018 et allouées aux produits à base de lait et à ceux à base de céréales, ont été réaffectés au budget agricole par le Parlement à partir de 2019. Les produits à base de céréales comprennent, par exemple, les pâtes alimentaires. Comme les contributions à des cultures particulières, les suppléments pour les céréales sont versés aux producteurs par les cantons.

Contributions à des cultures particulières et soutien renforcé à la production de betteraves sucrières

Les contributions à des cultures particulières permettent de promouvoir les productions végétales importantes pour le pays, mais insuffisamment cultivées en raison de leur faible rentabilité. Les aides ne sont versées qu'à partir du moment où les betteraves sont récoltées à leur maturité. Les contributions à des cultures particulières sont prévues par l'art. 54 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) et concernent les oléagineux, les légumineuses, les betteraves sucrières, ainsi que les semences de pomme de terre, le maïs, les graminées fourragères et les légumineuses fourragères. Pour des raisons pratiques, elles sont versées en même temps que les aides directes, le versement des unes et des autres constituant la même opération.

Principales productions recevant des contributions aux cultures particulières (OCCP) 2019

Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	Francs par hectare	En milliers de francs
Betterave sucrière	17 442	2 100	36 628
Colza	22 471	700	15 730
Tournesol	5 866	700	4 106
Soja	1 696	1 000	1 696
Féverole	987	1 000	987
Pois protéagineux	3 529	1 000	3 529
Lupin	162	1 000	162
Total			62 838

Source : OFAG

Dépenses supplémentaires pour la transformation des fruits

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



La Confédération a dépensé en 2019 3,4 millions de francs au titre des aides à la transformation des fruits, contre 1,8 million de francs en 2018. La différence considérable entre 2019 et 2018 s'explique par le fait que la récolte 2017 avait été maigre en raison des pertes dues au gel et que, par conséquent, presque aucune aide n'a été versée l'année suivante pour promouvoir la constitution de réserves de jus de fruits à pépins concentré, destinées à garantir l'approvisionnement du marché.

Explosion des coûts de stockage en 2018

Les cidreries ont constitué en automne de 2018 des stocks de 4264 tonnes de concentré de jus de pomme et de 454 tonnes de concentré de jus de poire, pour pouvoir alimenter le marché en 2018/2019. Les aides fédérales allouées à cette opération de stockage se sont montées à 0,9 million de francs en 2019, alors qu'elles représentaient à peine 7 000 francs l'année précédente. À l'origine de cette différence énorme, la production 2017 a été caractérisée par de grandes pertes dues au gel, si bien que les réserves pour 2017/2018 comprenaient seulement 39 tonnes de concentré de jus de poire ; elles étaient même inexistantes s'agissant du concentré de jus de pomme. Par conséquent, les aides au stockage ont été très modestes en 2018.

La production des pommes et des poires est sujette à de fortes fluctuations annuelles ; le phénomène, nommé alternance biennale, est connu. La constitution de réserves de concentrés permet de pallier ce phénomène. La Confédération soutient cette opération, réalisée par les cidreries, au moyen de contributions aux frais de stockage et aux charges d'intérêts des capitaux.

Accroissement des coûts de production de denrées à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau

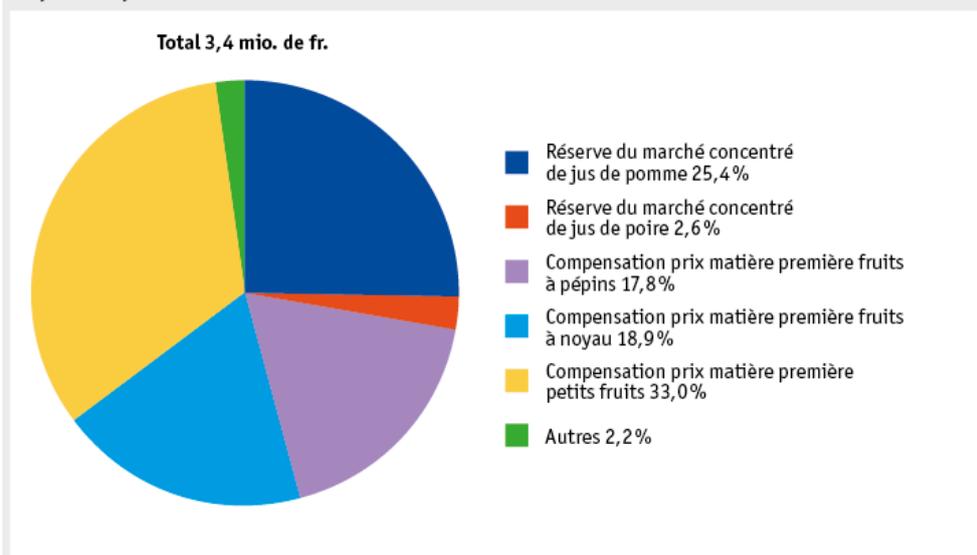
Les dépenses fédérales destinées à soutenir la production de denrées à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau se montent pour 2019 à 2,3 millions de francs, soit 0,6 million de francs de plus que l'année précédente. Cet instrument a permis de transformer au total 7782 tonnes de fruits, qui se décomposent ainsi : 5198 tonnes de fruits à pépins (4737 t en 2018), y compris ceux destinés à la fabrication de vinaigre ; 1855 tonnes de fruits à noyau (1583 t en 2018) et 729 tonnes de petits fruits (323 t en 2018). Les aides peuvent être demandées et versées l'année de la récolte, mais elles peuvent aussi être demandées pour les récoltes des deux années précédant le dépôt de la demande. C'est pourquoi, quel que soit le volume de la récolte, les contributions fédérales peuvent fortement varier en nombre et en montant total, suivant le moment où les demandes sont déposées respectivement où des aides sont accordées.

Les fruits frais importés sont frappés de droits de douane généralement élevés. Cependant, de nombreux produits à base de fruits peuvent franchir la frontière en franchise de douane ou frappés de droits d'une importance marginale. Les contributions pour la fabrication de produits à base de fruits permettent de compenser partiellement la différence entre le niveau des prix de la matière première suisse et celui de la matière première étrangère. Elles rétablissent un équilibre dans les conditions générales de la production des fruits suisses et de leur transformation dans le pays.

Les contributions à la valorisation des fruits indigènes reposent sur l'art. 58, al. 1, L'Agr. Les modalités de mise en œuvre de cet instrument sont fixées dans l'ordonnance du 23 octobre 2013 sur les mesures visant à transformer les fruits (ordonnance sur les fruits ; RS 916.131.111). Le lecteur trouvera de plus amples informations sur le site internet de l'OFAG, sous les rubriques OFAG > Production durable > Produits végétaux > Fruits.



Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2019



Source : OFAG

Première année avec l'organe unique de contrôle du commerce des vins

Le système de contrôle des vins en Suisse est composé de deux opérations consécutives : le contrôle de la vendange et le contrôle du commerce des vins. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrôle du commerce des vins est exécuté uniquement par le « Contrôle suisse du commerce des vins » (CSCV) sur mandat de la Confédération. En conséquence, un peu plus de 1000 entreprises de vigneron-encaveurs ont été nouvellement assujetties au CSCV en 2019. Quelque 140 entreprises refusant la décision de taxation du CSCV ont fait recours auprès de l'OFAG. À l'exception de quelques recours encore en traitement, les décisions initiales du CSCV ont été confirmées et sont entrées en force de chose jugée. Les contrôles auprès des nouvelles entreprises assujetties se sont en règle générale déroulés normalement. Certains résultats montrent cependant la pertinence d'une harmonisation des contrôles sous l'égide d'un seul organe. Le CSCV contrôle désormais toutes les entreprises actives dans le commerce des vins en fonction des risques. Il est également habilité à prendre des mesures lorsqu'il constate des infractions. En 2019, 32 mesures ont été prises par le CSCV. La surveillance des deux volets du système de contrôle des vins est exercée par l'OFAG.

Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, LAgr, la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin, de la vigne à l'encaveur, et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de 1000 francs et d'un autre de 55 francs par hectare, qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2019, 826 715 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Suivi de la situation du marché des vins suisses

L'année 2019 a été marquée par une situation d'offre de vins suisses abondante. La récolte de 2018 était supérieure de 12,6 % à la moyenne des dix années précédentes. La récolte 2019, d'un volume de 98 millions de litres, bien qu'inférieure à celle de 2018, reste supérieure à la consommation de vins suisses en 2019 (94 millions de litres). Le soutien financier de

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



la Confédération aux mesures de la branche pour la promotion des ventes de vins suisses a ainsi été renforcé pour 2019 et 2020. La croissance de la part de marché des vins suisses, observée à nouveau depuis 2018, devait être ainsi accélérée. La réalisation de cet objectif paraît compromise à la suite de la pandémie de COVID-19 survenue en mars 2020 et de ses conséquences économiques négatives. En raison de la chute des ventes de vins, due en particulier à la fermeture prolongée des restaurants, le Conseil fédéral a décidé le 20 mai 2020 une mesure de désengorgement du marché des vins suisses pour stabiliser le marché et soutenir le prix du raisin pour les vendanges 2020.

Liens vers le site de l'OFAG:

Produits végétaux Fruits Légumes Vins et spiritueux

Elodie Comby, OFAG, secteur Produits végétaux, elodie.comby@blw.admin.ch Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020
	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions à la culture des champs	61 957 431	65 023 595	70 456 000
Contributions à des cultures particulières pour oléagineux	21 353 981	21 517 194	22 616 000
Contributions à des cultures particulières pour légumineuses à graines	5 742 804	5 307 561	5 900 000
Contributions à des cultures particulières pour betteraves sucrières	33 285 510	36 628 290	40 320 000
Contributions à des cultures particulières pour semences	1 575 135	1 570 549	1 620 000
Mesures pour les fruits	1 753 763	3 359 765	2 275 300
Mise en valeur de fruits	1 753 763	3 359 765	2 275 300
Promotion des produits viticoles	1 022 144	864 215	868 600
Contrôle de la vendange, autres	1 022 144	864 215	868 600
Aides à la production végétale Total	64 733 337	69 247 574	73 599 900
Supplément pour les céréales	-	15 647 307	15 788 100
Dépenses production végétale Total	64 733 337	84 894 881	89 388 000

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



Promotion des ventes

La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts liés aux mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et de définir les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.

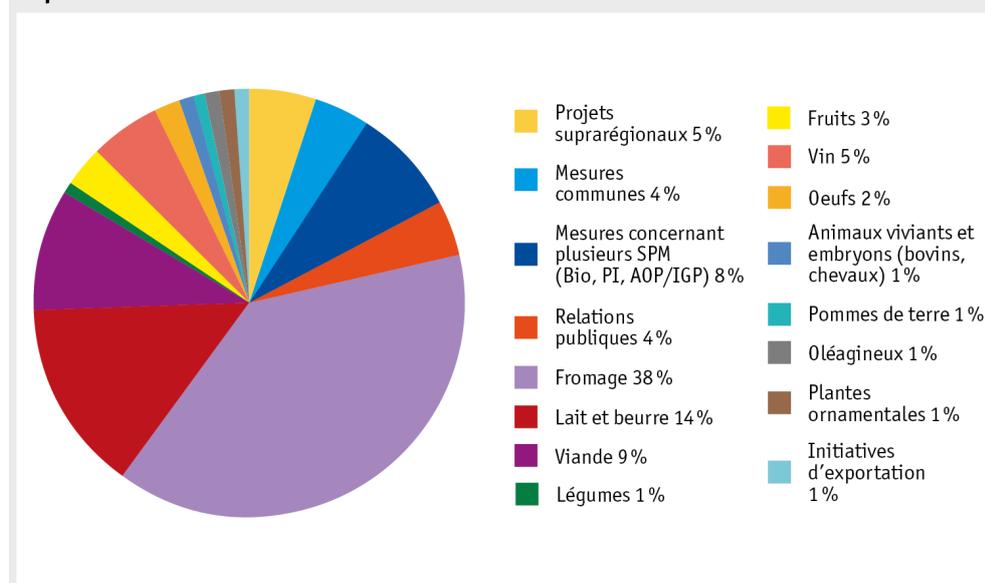
L'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles a été révisée en 2017 sur la base des résultats d'une évaluation externe, de manière à renforcer le pilotage stratégique des projets et de telle sorte que l'allocation des moyens tienne mieux compte de la **performance** et de la **concurrence**. Un premier programme a été conçu en application de la nouvelle ordonnance pour les années 2019 à 2021 avec un système de bonus pour les projets particulièrement dignes d'être soutenus. En plus des projets de promotion des ventes qui se succèdent régulièrement, il est possible, depuis 2018, de soutenir aussi des projets complémentaires, présentant un caractère innovant, pour une durée maximale de quatre ans, ce qui ouvre la promotion des ventes à de nouvelles collectivités.

Répartition des fonds en 2019 – Pour la première fois avec un système de bonus

En 2019 les aides financières ont été accordées aux projets les mieux notés, pour la première fois sur la base du nouveau système avec bonus.

À titre de projet complémentaire, le soutien s'est poursuivi pour l'introduction d'une solution de paiement mobile (TWINT) chez les producteurs actifs dans la vente directe, ainsi que pour le blog de l'agriculture suisse sur l'alimentation. D'autres projets complémentaires ont débuté en 2019, comme le développement d'un « Breed Optimizer » et d'un tutoriel en vue de la fidélisation des clients du secteur génétique suisse. En outre, à titre de soutien unique, des travaux choisis liés à l'introduction de la nouvelle norme de production « swissmilk green », un réexamen de la stratégie de commercialisation de la génétique suisse et des mesures supplémentaires en faveur du secteur viticole ont été cofinancés.

Répartition des fonds 2019



Source : OFAG



Initiative d'exportation – la majorité des moyens est utilisée pour les exportations de fromage

Depuis 2014, les initiatives d'exportation peuvent être cofinancées, comme le prévoit l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 50 % des frais imputables pendant cinq ans.

En 2019, l'exportation d'animaux vivants et de semence de bovins dans les pays baltes, au Kazakhstan et au Tadjikistan a été soutenue et une étude de marché sur le potentiel de la génétique porcine suisse sur le marché italien du porc a été cofinancée. Les initiatives d'exportation pour le fromage ont été soutenues en Asie (Corée du Sud, Thaïlande), en Scandinavie (Danemark, Norvège), au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, en Pologne, en Israël et dans les Émirats arabes unis. De nouvelles initiatives ont été lancées en 2019 pour les marchés du Mexique et du Brésil.

Martina De Paola, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes, martina.depaola@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2018	Comptes 2019 ¹	Décision 2020
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	30 000 000	31 753 064	32 431 634
Fromage Suisse / Etranger	21 500 000	23 353 064	24 231 634
Lait et beurre	8 500 000	8 400 000	8 200 000
Production animale	7 254 017	7 297 196	7 010 000
Viande	5 325 000	5 750 000	5 460 000
Œufs	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	729 017	347 196	350 000
Production végétale	8 064 000	8 247 121	8 186 926
Légumes	795 979	853 618	846 260
Champignons	280 000	260 000	260 000
Fruits	1 980 049	1 900 000	2 100 000
Céréales	329 972	296 539	360 000
Pommes de terre	570 000	592 302	600 000
Oléagineux	488 000	520 000	520 000
Plantes ornementales	420 000	565 409	525 635
Vin	3 200 000	3 259 253	2 975 031
D'autres domaines	13 492 307	13 839 750	14 669 760
Agritourisme	320 000	300 000	300 000
Mesures communes	2 440 000	2 330 000	2 330 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 708 000	4 900 000	5 015 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 653 360	2 629 360	2 500 000
Projets suprarégionaux	3 036 493	3 085 000	3 090 000
Projets complémentaires	334 454	595 390	1 434 760
Initiative d'exportation	4 310 111	823 871	1 813 906
Fromage	2 718 515	655 182	1 606 056
Viande	700 000	18 689	
Plantes ornementales	149 997		
Produits bio	566 599		
Génétique bovine	125 000	100 000	115 000
Vin			92 850
Inspections des exportations et entraide judiciaire	50 000	50 000	
Total	63 120 435	61 961 002	64 112 226

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas ; Etat: 28.05.2020

Source : OFAG



Promotion de la qualité et de la durabilité

La compétitivité du secteur agroalimentaire suisse peut être améliorée de diverses manières. Il s'agit par exemple de réduire autant que possible le coût de la production agricole ou de générer la plus forte valeur ajoutée possible sur le marché. Cependant, c'est l'innovation qui est le facteur clé de la réussite économique. Celle-ci nécessite un cadre réglementaire adéquat : d'une part, une certaine marge de manœuvre entrepreneuriale doit être accordée ; d'autre part, des instruments soutenant l'innovation de manière ciblée sont également nécessaires. La politique agricole de la Confédération prévoit de tels instruments à l'art. 11 L'Agr et dans l'ordonnance relativement récente sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu).

Il est temps de faire un bilan intermédiaire

Depuis six ans, le secteur agroalimentaire suisse bénéficie de l'encouragement de projets innovants et durables par l'intermédiaire de l'instrument « OQuaDu ». Pendant cette période, de nombreux projets intéressants et dignes d'être soutenus ont été déposés auprès de l'OFAG et ont fait l'objet d'un soutien. Mais tous les projets n'ont de loin pas pu être autorisés. Une évaluation intermédiaire réalisée en 2020 montrera où se situent les forces et les faiblesses de l'OQuaDu, si on s'adresse aux bons groupes cibles et quels sont les besoins des milieux intéressés vis-à-vis d'un tel instrument.

Davantage de demandes déposées à partir de 2017

Jusqu'en 2019, 216 demandes ont été déposées pour évaluation, dont un peu plus de la moitié ont pu être soutenues. En ce qui concerne les projets déposés annuellement, aucune tendance n'est perceptible, car ce chiffre varie fortement. Cependant, davantage de demandes ont été déposées à partir de 2017, car AgrIQnet a été lancé cette année-là. AgrIQnet est une plateforme qui a pour objectif de motiver la base agricole à faire connaître ses idées innovantes, afin de bénéficier d'un encouragement. Malgré les efforts visant à encourager davantage de projets issus de la base agricole, environ 75 % des demandes proviennent d'organisations et seulement 20 % de producteurs organisés en communauté.

Davantage de moyens pour les projets concernant la production animale

Les esquisses de projet déposées ont été évaluées selon leur orientation spécifique : produits végétaux, produits animaux, denrées alimentaires en général, projets techniques. L'analyse a montré qu'environ 35 % des projets déposés étaient issus de la production végétale et près de 30 % de la production animale. Si on compare cependant les demandes déposées au soutien effectivement versé, on constate que plus de 60 % des aides financières ont été octroyées à des projets concernant la production animale et seulement un peu plus de 10 % à la production végétale. Cette différence entre les demandes déposées et le soutien financier s'explique comme suit : Les projets déposés sur la production animale ont une plus grande envergure que ceux de la production végétale, comme par exemple « Santé des porcs Plus » ou « Traçabilité ADN de la viande ». Les deux projets ont été mentionnés dans le rapport agricole 2018.

Martin Weber, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes, martin.weber2@blw.admin.ch



Désignation des produits agricoles

Le registre des dénominations d'origine et des indications géographiques protège les désignations des produits agricoles et des produits sylvicoles, transformés ou non, dont la qualité et la spécificité sont déterminées par leur origine géographique. Le Registre fédéral des AOP et des IGP s'est enrichi en 2019 d'une nouvelle désignation : l'IGP« *Berner Zungenwurst* ». Cette spécialité traditionnelle bernoise est une saucisse échaudée, fumée à chaud, fabriquée à partir de viande de porc et de viande de bœuf. Elle est consommée chaude (cuite ou rôtie) ou froide et est devenue un élément indispensable du « *plat bernois* ».

Le registre suisse compte à présent 39 inscriptions, dont 22 appellations d'origine protégées (AOP) et 17 indications géographiques protégées (IGP). La procédure pour inscrire la 40^e désignation, l'AOP« *Huile de noix vaudoise* »pourra aboutir dans le premier semestre 2020.

Registre des AOP/IGP le 31 décembre 2019

Activité de surveillance de l'OFAG

Dans le cadre de son activité de surveillance, l'OFAG a procédé aux inspections annuelles des six organismes de certification actifs dans le domaine de la désignation des produits agricoles. Cette activité couvre le respect des exigences des ordonnances suivantes : ordonnance sur l'agriculture biologique, ordonnance sur les AOP et les IGP et ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage ». Cinq audits de bureau ainsi que quatorze audits d'accompagnement couvrant les trois désignations ont été effectués, avec la notification d'un certain nombre d'écarts et de recommandations.

Paolo Degiorgi, Priska Dittrich, Nicolas Schönenberger, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, paolo.degiorgi@blw.admin.ch

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2019

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite	Quantité produite	Organisme de certification
				certifiée 2018	certifiée 2019	
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Étivaz	AOP	–	70	425	450	OIC
Emmentaler	AOP	2 337	131	17 781	16 332	OIC
Gruyère	AOP	1 924	248	29 286	29 818	OIC
Sbrinz	AOP	298	35	1 375	1 360	ProCert
Tête de Moine	AOP	235	9	2 719	2 703	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	38	275	283	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	939	106	2 713	3 000	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	91	13	580	559	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	–	437	951	950	OIC
Walliser Raclette	AOP	352	112	1 916	1 928	OIC
Bloderkäse-Werdenberger	AOP	140	5	29	18	ProCert
Sauerkäse / Liechtensteiner	AOP	–	–	–	–	–
Glarner Alpkäse	AOP	–	34	99	82	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	–	87	2 987	2 927	ProCert
Longeole	IGP	–	16	21	21	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	10	58	56	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	–	33	564	451	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	–	31	350	359	OIC
Lard sec du Valais	IGP	–	31	268	279	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	–	9	119	113	OIC
Saucisse neuchâteloise	IGP	–	–	–	–	–
Saucisson vaudois	IGP	–	45	642	671	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	44	512	501	ProCert
St. Galler Bratwurst / St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	38	4 050	4 180	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	6	40	34	ProCert
Appenzeller Mostbröckli	IGP	–	17	270	270	ProCert
Appenzeller Pantli	IGP	–	17	50	51	ProCert
Appenzeller Siedwurst	IGP	–	17	102	103	ProCert
Spiritueux (litres 100% alcool)						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	402	24	37 727	36 000	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	121	8	14 131	14 000	OIC
Damassine	AOP	18	89	4 932	16 546	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	–	20	21 702	41 473	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	37	2	32	32	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	5	2	62	62	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	43	50	570	543	OIC
Munder Safran	AOP	17	–	0,002	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	21	4	50	27	ProCert
CuChaule	AOP	–	45	–	21	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	9	–	65	ProCert

Source : OFAG



Application de la réglementation sur les importations

Les entreprises qui souhaitent importer des produits agricoles doivent se plier à une multitude de règles. L'OFAG met tout en œuvre pour simplifier celles qui s'appliquent aux importations et réduire au minimum le travail administratif qu'elles occasionnent. Comme par le passé, il s'attache, dans la réglementation (ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr) et son application, à ce que toutes les entreprises qui le désirent puissent obtenir des parts de contingents d'importation. En outre, l'OFAG souhaite faciliter autant que possible les opérations pour tous les participants, grâce aux processus informatisés et aux informations en ligne.

Résultats des ventes aux enchères de contingents pendant la période contingente 2019

Une grande partie de l'application des réglementations dans ce domaine consiste à octroyer des parts de contingents d'importation (il s'agit de marchandises contingentées et frappées de droits de douane réduits). Les contingents qu'il est impossible d'attribuer suivant les méthodes les plus simples (à savoir par ordre d'arrivée des déclarations en douane) sont souvent vendus aux enchères.

Les résultats détaillés de ces ventes aux enchères sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Faiblesse de la production nationale de pommes de terre de table en 2019

La canicule qui marqué l'été 2018 a eu des effets sur l'aptitude à la conservation des pommes de terre de ce millésime. L'inventaire des stocks réalisé dans la filière à la fin du mois de février 2019 a révélé qu'une grande partie des tubercules étaient devenus impropres à la consommation en tant que pommes de terre de table ; celles-ci ont dû être déclassées. Les négociants ont ensuite constaté que le stock constituant le reste de la production suisse de 2018 ne couvrirait plus la demande en attendant la nouvelle récolte.

Lorsque les importations contingentées et la production nationale ne suffisent pas à répondre aux besoins de la consommation, le Conseil fédéral ou, selon le produit, l'OFAG, est habilité à augmenter le volume des contingents. En 2019, répondant à l'appel de la filière, l'OFAG a augmenté de 3500 tonnes le contingent d'importation de pommes de terre de table qui s'élevait alors à 10000 au lieu de 6500 tonnes, afin de garantir que le marché soit alimenté en permanence.

Nouvelles simplifications dès le 1^{er} janvier 2020

La première simplification, qui est aussi la plus attendue, permet à un ayant droit de céder en plusieurs étapes son droit d'utilisation d'une part de contingent. Elle répond aux attentes, maintes fois exprimées, des interprofessions et des partenaires sur le marché. La nouvelle réglementation permet de céder des parts de contingents exprimées en poids ou en pourcentage. Elle comprend également une modification du délai fixé pour déclarer la prestation en faveur de la production suisse en ce qui concerne les pommes de terre ; celui-ci échoit désormais le dernier jour ouvré de septembre.

Autre nouveauté importante, l'importation de fleurs coupées, de plants d'arbres fruitiers, de semences de céréales et d'autres semences a également été simplifiée. Le Conseil fédéral a abrogé l'obligation d'obtenir un permis d'importation pour ces marchandises, une obligation qui fréquemment source de problèmes à dédouaner. Par exemple, les adresses sous lesquelles



Les permis sont enregistrés ne sont souvent pas à jour, ce qui entraîne le retour de la déclaration en douane et, dans le pire des cas, à un blocage des marchandises à la frontière. La fin de cette obligation a permis de supprimer les émoluments d'importation de fleurs coupées et représente donc pour les entreprises un allègement à la fois administratif et financier.

Transition numérique accélérée

Nos clients peuvent acquérir ou céder des parts de contingents en effectuant ces transactions en ligne depuis une dizaine d'années déjà. De plus, toutes les informations nécessaires sont régulièrement publiées sur notre site internet ou communiquées directement aux importateurs par lettre d'information électronique. L'usage de la transmission par télécopieur (fax) s'étant perdu et l'OFAG s'étant séparé de ses télécopieurs depuis longtemps, ce mode de transmission des demandes a été abandonné.

Soucieux d'éliminer les doublons, l'OFAG a décidé que les appels d'offres concernant les parts de contingents ne seront désormais publiés que sur le site internet de l'OFAG et non plus, comme c'était également le cas naguère, dans la Feuille officielle du commerce.

Importations : une application pour en remplacer trois

Il y a plus que dix ans déjà, l'OFAG a créé les deux applications en ligne eVersteigerung (mise en adjudication électronique) et AEV14online. Ces deux applications, de même que le logiciel employé en interne dans ce domaine, doivent être remplacés, car ils ne répondent plus aux standards informatiques fédéraux actuels. L'OFAG a donc décidé de substituer à ces trois programmes une application unique combinant toutes les fonctionnalités. Celle-ci, nommé eKontingente, est conçue dans le cadre du projet RIA (Redesign Informatik Applikationen), qui fait appel à des sociétés informatiques extérieures. Lancé en 2019, le projet RIA ne devrait pas s'achever avant 2023 : il reste à concevoir des interfaces avec d'autres services fédéraux, et notamment les douanes.

Numéro d'identification unifié aux douanes et à l'OFAG

Saisissant l'occasion fournie par les projets RIA de l'OFAG et DaziT de l'Administration fédérale des douanes (AFD), notre office a décidé d'imaginer une solution moderne dans la numérotation des permis généraux d'importation (PGI) pour mettre fin à la confusion qui règne dans ce domaine. Il s'agit de permettre aux importateurs de produits agricoles de se référer à un numéro unique dans leurs démarches auprès de l'OFAG et auprès des douanes. À l'heure actuelle, les importateurs doivent encore disposer simultanément de divers numéros de PGI pour pouvoir importer des marchandises différentes. Le volet du projet RIA relatif à la numérotation unifiée est également couplé à un autre projet de l'Administration fédérale, concernant l'administration des données de référence, et au projet Superb visant à moderniser SAP, sous l'égide du Département fédéral des finances. D'après la planification actuelle, les données de référence de tous les systèmes concernés et de leurs modules proviendront du répertoire fédéral des adresses à partir de 2023. L'avantage de cette modernisation réside dans la simplification de la gestion des adresses, qui n'aura lieu que dans un seul système. Le Conseil fédéral avait décidé il y a un certain temps déjà d'introduire le numéro d'identification des entreprises (IDE) servant de référence dans tous les échanges avec l'administration. En ce moment, l'OFAG et l'AFD étudient ensemble le moyen de remplacer le numéro de PGI par le numéro IDE ou par le numéro identifiant le partenaire, employé dans le cadre du projet Superb.

Reto Strebelt, OFAG, secteur Importations et exportations, reto.strebelt@blw.admin.ch

Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2019

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2019	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	46 850 000	2.21	100	4	86
Viande ovine	kg br.	2 700 000	3.26	50	4	39
Viande caprine	kg br.	105 000	1.37	60	2	12
Viande chevaline	kg br.	1 656 000	0.12	60	4	18
Viande de veau	kg br.	62 500	6.17	50	2	18
Foies de veau	kg br.	60 000	0.3	50	4	7
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 662 500	12.54	50	13	39
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	4 525 000	2.1	50	12	26
Langues	kg br.	25 000	0.02	50	2	2
Museaux de bœuf	kg br.	20 000	0.01	50	1	1
Viandes transformées à partir d'animaux de l'espèce bovine		587 500	2.38	50	4	18
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	298 850	0.04	100	4	4
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	3.68	100	4	10
Viande de mouton (kascher)	kg br.	20 000	0.08	100	4	5
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	2.77	100	4	9
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9.25	100	1	50
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	11.02	100	1	33
Charcuterie	kg br.	4 086 500	5.74	100	1	65
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7.26	100	1	17
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0.76	100	1	14
Poudre de lait	kg net	300 000	0.88	100	2	7
Beurre	kg 82 % TMG	100 000	2.45	100	1	14
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	1091.32	100	2	10
Produits végétaux						
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces et de soupes ⁴	kg éq.	417 000	0.02	100	2	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	1 070 000	0,02	100	1	8
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	79	100	1	32
Pommes de terre de table	kg net	3 250 000	0.19	100	1	13
Produits de fruits à pépins ²	kg éq.	244 000	0,59	96	1	6
Fruits pour la cidrerie et la distillation ³	kg net	0	0,00	100	2	0

¹ Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

² contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

³ En 2019, la quantité de 172 tonnes a fait l'objet de deux appels d'offres, mais aucune offre n'a été reçue.

⁴ En 2019 la quantité de 430 tonnes a fait l'objet de deux appels d'offres. Toutefois, des offres ont été reçues pour 417 tonnes seulement.

Source : OFAG



Moyens financiers pour les paiements directs

La PA 14–17 a permis d'axer les paiements directs plus clairement sur les objectifs fixés dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir en principe tel quel le système développé des paiements directs pour les années 2018 – 2021 et de créer ainsi des conditions-cadre stables sur 8 ans. Les dispositions légales édictées à la faveur de la PA 14–17 forment une base suffisante pour mettre en œuvre au niveau des ordonnances les optimisations nécessaires au renforcement de la compétitivité, à la réduction des charges administratives et à l'amélioration de l'utilisation efficiente des ressources.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

- » [Contributions au paysage cultivé](#)
- » [Contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)
- » [Contributions à la biodiversité](#)
- » [Contribution à la qualité du paysage](#)
- » [Contributions au système de production](#)
- » [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)
- » [Contribution de transition](#)

Dépenses

Au total, des paiements directs ont été versés pour 1,021 million d'hectares de surface agricole utile en 2019, dont environ 269 000 ha de terres ouvertes, 21 000 ha de cultures permanentes telles que p. ex. les vignes et les cultures fruitières, 716 000 ha de surfaces herbagères et 15 000 ha d'autres surfaces agricoles utiles. La surface de terres ouvertes a baissé de 1,1 % par rapport à l'année précédente. La sécheresse de 2018 a conduit en 2019 à une augmentation des surfaces de prairies temporaires, qui visait à réalimenter les stocks de fourrages.

Les dépenses pour les programmes liés à la biodiversité, à la qualité du paysage, aux systèmes de production et à l'efficacité des ressources ont aussi légèrement augmenté en 2019. Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) en plaine ont atteint les 79 000 ha, dépassant largement l'objectif de 65 000 ha. Il est cependant nécessaire d'atteindre également la qualité requise des SPB. Les agriculteurs exploitent actuellement 42 % de toutes les SPB en tant que SPB de haute qualité et 77 % d'entre elles sont mises en réseau.

Dans le cadre du plan d'action Produits phytosanitaires, les risques doivent être divisés par deux. Depuis 2018, de nouvelles contributions ont été créées dans le cadre du programme CER pour le non-recours total ou partiel aux produits phytosanitaires dans les betteraves sucrières, les fruits et la vigne. Une nouvelle contribution pour la réduction des herbicides dans les terres ouvertes a été introduite en 2019 dans le cadre de ce programme. En outre, une contribution supplémentaire pour les sorties au pâturage du jeune bétail a été ajoutée au programme SRPA à partir du 1^{er} janvier 2019. En ce qui concerne les contributions d'estivage, le Conseil fédéral a introduit une contribution pour le bétail laitier, en remplacement de l'estivage de courte durée. Moins de fonds ont donc été investis pour la contribution de transition (cf. tableau).

Dépenses au titre des paiements directs

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



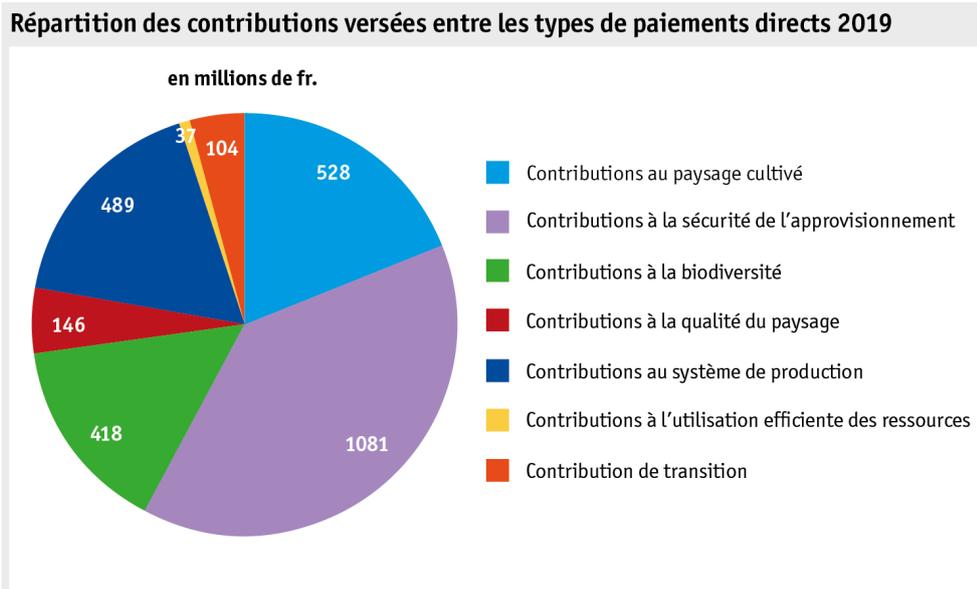
Poste de dépenses	2017	2018	2019	2020 ¹
	en millions de fr.			
Contributions au paysage cultivé	523	522	528	526
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 086	1 084	1 081	1 085
Contributions à la biodiversité	414	411	417	420
Contribution à la qualité du paysage	145	146	146	150
Contributions au système de production	467	477	489	480
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	28	35	37	80
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)	18	22	25	-
Contribution de transition	129	114	104	68
Réductions/ versements anticipés et ultérieurs, etc.	-4	-6	-8	-
Total	2 806	2 805	2 819	2 809

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'État est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'État indique les dépenses d'une année civile. ¹ Source : Budget 2019 avec plan intégré des tâches et des finances 2020 – 2022 des unités administratives, volume 2B. Administration fédérale des finances. Source : OFAG

Répartition des moyens financiers

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition des moyens financiers dans le domaine des paiements directs.

Aperçu des types de contributions



Source : OFAG

Les tableaux ci-dessous comprennent des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2019 selon le canton, la région et la taille de l'exploitation :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)

Mauro Ryser, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural, mauro.ryser@blw.admin.ch

Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2019

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficace des ressources	Contribution de transition	Réductions* / paiements préalables/ultérieurs / limitations...	Total Paiements directs
ZH	8 389 993	68 548 082	29 501 546	8 143 548	28 192 951	2 549 710	6 878 854	- 878 628	151 326 057
BE	105 679 255	208 233 932	68 672 067	27 702 254	87 431 745	6 684 162	21 214 259	- 2 531 782	523 085 892
LU	26 961 023	79 428 004	28 958 809	9 777 200	49 121 787	5 231 381	10 231 235	- 887 433	208 822 004
UR	12 934 317	7 340 442	4 855 857	1 516 565	2 819 695	75 420	540 488	- 8 275	30 074 509
SZ	21 832 106	23 906 975	14 486 223	3 984 537	11 032 107	535 680	2 742 461	151 724	78 671 814
OW	12 159 753	8 491 638	3 780 335	1 697 198	4 977 756	184 691	877 147	- 61 445	32 107 074
NW	7 441 180	6 302 550	2 932 989	1 090 444	3 138 110	146 742	724 894	- 33 596	21 743 313
GL	9 633 540	7 367 438	4 121 636	1 344 652	3 584 338	56 487	766 977	- 20 221	26 854 847
ZG	3 499 152	10 360 778	6 277 185	1 268 895	5 458 559	416 337	1 235 389	- 33 686	28 482 608
FR	29 729 115	79 845 562	18 224 085	11 031 874	38 114 282	2 965 535	7 785 007	- 517 803	187 177 657
SO	7 115 846	31 786 498	13 672 003	4 078 648	13 705 200	1 333 261	3 182 375	- 251 701	74 622 130
BL	5 024 522	22 269 415	9 868 760	2 334 825	9 417 771	512 614	2 085 546	- 40 195	51 473 257
SH	1 254 837	14 983 788	7 442 816	1 426 848	4 746 346	956 212	1 051 604	- 373 592	31 488 858
AR	8 753 845	13 277 346	2 341 749	1 637 716	6 347 350	314 771	1 523 236	7 244	34 203 257
AI	5 978 067	7 986 441	1 636 441	621 710	4 243 379	240 192	938 091	7 883	21 652 203
SG	41 849 192	70 825 908	27 294 488	9 197 945	37 924 375	1 398 410	8 717 029	- 535 351	196 671 996
GR	80 305 092	59 071 731	38 595 446	11 147 210	29 933 536	477 415	5 354 876	- 426 231	224 459 074
AG	8 046 721	60 582 505	27 013 659	7 326 914	25 975 149	2 573 148	6 131 463	- 646 459	137 003 101
TG	3 227 917	47 548 322	14 468 817	5 816 822	26 110 107	2 166 250	5 183 233	- 142 343	104 379 125
TI	13 713 403	13 216 670	6 164 679	1 391 880	5 162 126	185 445	986 101	161 605	40 981 908
VD	39 845 997	113 777 981	38 249 296	15 900 557	42 478 323	5 379 182	7 174 887	- 613 030	262 193 193
VS	43 202 142	37 683 130	22 846 287	6 714 547	12 097 778	572 721	2 572 202	132 444	125 821 251
NE	13 322 223	34 555 032	8 143 621	4 176 434	13 646 165	580 240	2 443 319	- 414 008	76 453 026
GE	338 446	10 787 493	3 401 640	1 112 863	3 521 754	680 178	374 520	- 293 315	19 923 578
JU	17 464 455	42 460 713	14 599 306	5 610 666	19 755 554	763 633	3 693 710	59 825	104 407 862
CH	527 702 138	1 080 638 372	417 549 740	146 052 754	488 936 242	36 979 813	104 408 903	- 8 188 367	2 794 079 593

Zonen									
Tal	43 559 757	483 267 951	167 378 176	57 635 826	216 401 340	26 399 277	46 652 207	-4 917 954	1036 376 580
Hügel	42 045 553	153 717 050	54 270 264	17 740 159	74 822 057	5 243 692	15 424 854	-1 510 659	361 752 969
BZ I	63 307 854	130 661 214	35 599 945	15 284 173	61 587 952	2 815 584	13 080 102	-943 116	321 393 708
BZ II	109 661 441	169 928 078	54 172 941	20 969 398	73 427 754	2 000 352	16 092 161	-965 286	445 286 838
BZ III	84 558 046	86 683 986	38 915 347	13 953 542	38 072 026	359 732	7 939 639	-406 251	270 076 068
BZ IV	57 111 024	56 380 093	35 548 163	9 758 459	24 625 112	161 177	5 219 940	-194 135	188 609 833
SöG	127 458 462		31 664 903	10 711 199				749 034	170 583 598

* Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source : OFAG

Aperçu des paiements directs 2019

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	527 702	43 554	105 177	250 701	128 271
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	139 915	3 786	39 393	96 736	
Contribution pour surfaces en pente	126 590	14 288	37 194	75 108	
Contribution pour surfaces en forte pente	11 193	39	639	10 515	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 678	5 531	3 066	3 081	
Contribution de mise à l'alpage	110 055	19 909	24 886	65 261	
Contribution d'estivage	128 271				128 271
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 080 638	483 268	284 378	312 992	
Contribution de base	809 469	383 576	206 118	219 775	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	159 357	6 211	61 838	91 308	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	111 812	93 481	16 423	1 909	
Contributions à la biodiversité	417 550	167 378	89 859	128 503	31 810
Contribution pour la qualité	312 543	127 383	66 818	86 532	31 810
Contribution pour la mise en réseau	105 007	39 995	23 041	41 970	
Contribution à la qualité du paysage	146 053	57 635	33 015	44 647	10 756
Contributions au système de production	488 936	216 401	136 410	136 125	
Contribution pour l'agriculture biologique	60 053	31 442	11 626	16 984	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	34 497	26 451	7 457	589	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	111 667	27 067	32 976	51 623	
Contributions au bien-être des animaux	282 720	131 441	84 351	66 929	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	36 980	26 399	8 059	2 521	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	13 500	7 224	4 255	2 021	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	16 138	13 624	2 306	208	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	2 011	1 699	293	19	
Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières	2 423	2 029	322	72	
Contribution pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée	2 908	1 824	884	201	
Contribution de transition	104 409	46 652	28 505	29 252	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	8 188	4 918	2 454	1 588	- 772
Total des paiements directs	2 794 080	1 036 370	682 950	903 152	171 608

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 12 millions de francs

Source : OFAG

Paievements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2019⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	150	240	247	100	106	106
Exploitations représentées	Nombre	2 449	4 039	3 827	1 402	1 356	1 158
Surface agricole utile	ha	16.13	25.04	37.65	14.95	24.4	37.72
Paievements directs selon l'ordonnance sur les paievements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	1 169	2 180	2 907	4 811	6 100	9 890
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 222	25 020	38 458	17 249	28 123	43 005
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 630	9 447	14 985	5 176	10 140	16 101
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 458	3 532	5 394	2 562	3 849	5 772
Contributions au système de production	Fr.	10 182	13 529	16 956	8 408	14 006	20 320
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	932	1 447	2 208	676	1 450	1 680
Contribution de transition	Fr.	1 979	3 102	4 063	2 119	3 173	4 218
Total paievements directs selon l'OPD	Fr.	37 988	57 383	83 897	40 499	66 043	99 726
Autres paievements directs ²	Fr.	1 879	3 055	7 070	535	1 188	1 693
Prestation brute³	Fr.	256 357	326 210	479 787	188 130	310 509	407 915
dont paievements directs	Fr.	40 625	62 150	94 850	42 338	69 125	104 394
Part des paievements directs à la prestation brute	Fr.	15	17	20	21	22	25
Paievements directs par ha SAU	Fr./ha	2 518	2 482	2 520	2 832	2 833	2 768

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paievements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paievements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2019⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	82	58	63	101	79	75
Exploitations représentées	Nombre	1531	947	944	2153	1551	1214
Surface agricole utile	ha	14.71	24.21	36.52	15.09	24.72	37.13
Paievements directs selon l'ordonnance sur les paievements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	7 991	13 476	17 939	14 068	18 580	24 397
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 577	27 867	42 584	16 940	27 402	41 239
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 071	8 359	10 821	6 287	11 188	14 245
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 565	3 912	5 705	2 974	4 664	5 079
Contributions au système de production	Fr.	8 301	12 786	21 615	7 864	12 364	18 314
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	323	667	1 062	123	462	608
Contribution de transition	Fr.	2 143	2 969	3 832	1 918	2 865	4 140
Total paievements directs selon l'OPD	Fr.	42 710	69 291	102 434	49 630	76 747	107 228
Autres paievements directs ²	Fr.	101	249	439	14	53	96
Prestation brute³	Fr.	177 428	232 311	335 343	150 568	227 097	313 817
dont paievements directs	Fr.	44 387	72 378	107 360	53 059	82 780	114 700
Part des paievements directs à la prestation brute	%	25	31	32	35	36	37
Paievements directs par ha SAU	Fr./ha	3 018	2 990	2 940	3 517	3 349	3 089

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paievements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2019⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	44	37	29	25	21	34
Exploitations représentées	Nombre	914	760	496	467	410	682
Surface agricole utile	ha	14.88	25.55	37.23	15.27	24.91	37.96
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	18 823	30 965	35 825	17 548	27 412	38 559
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 430	28 402	41 184	15 987	27 359	39 670
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 743	12 153	18 848	11 468	14 049	25 575
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 932	5 351	8 140	4 462	5 152	7 159
Contributions au système de production	Fr.	7 329	13 458	21 395	5 718	11 052	18 985
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	18	109	342	18	26	182
Contribution de transition	Fr.	1 531	2 475	3 691	1 874	2 416	4 337
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	54 264	91 951	127 913	55 852	86 351	133 438
Autres paielements directs ²	Fr.	42	28	141	0	34	19
Prestation brute³	Fr.	127 351	214 644	265 358	111 833	169 103	260 339
dont paielements directs	Fr.	62 833	99 336	134 484	63 536	94 243	142 299
Part des paielements directs à la prestation brute	%	49	46	51	57	56	55
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	4 222	3 889	3 613	4 161	3 783	3 749

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépeuillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépeuillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paievements directs par exploitation¹: selon les zones et les classes de grandeur 2019⁴

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 215	954	693	568
Exploitations représentées	Nombre	33 933	14 352	9 251	10 330
Surface agricole utile	ha	26.6	28.96	24.45	25.24
Paievements directs selon l'ordonnance sur les paievements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	10 292	2 311	9 405	22 176
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	28 487	29 280	28 050	27 776
Contributions à la biodiversité	Fr.	10 706	11 102	8 887	11 785
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	4 264	4 214	3 916	4 645
Contributions au système de production	Fr.	13 508	13 749	13 974	12 757
Contributions à l'utilisation efficiente des re	Fr.	1 103	1 786	986	259
Contribution de transition	Fr.	2 862	2 978	2 880	2 684
Total paievements directs selon l'OPD	Fr.	70 361	64 500	67 327	81 221
Autres paievements directs ²	Fr.	2 129	4 515	750	49
Prestation brute³	Fr.	338 114	451 080	294 503	220 221
dont paievements directs	Fr.	76 314	71 500	70 643	88 081
Part des paievements directs à la prestation b	%	23	16	24	40
Paievements directs par ha SAU	Fr./ha	2 869	2 469	2 890	3 489

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paievements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope



Exigences pour le versement des paiements directs

Les exploitants doivent satisfaire à de nombreuses exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail ou l'âge de l'exploitant. À cela s'ajoutent d'autres charges qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs aux exploitations à l'année sont limités aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité et la contribution à la qualité du paysage constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter des espaces vides dans le maillage du territoire qui est couvert par les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage.

Limite d'âge : les paiements directs sont encore versés au cours de la 65^e année. Le droit aux contributions expire l'année du 66^e anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture.

La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier. C'est pourquoi, la loi sur l'agriculture exige que l'exploitant dispose d'une formation agricole pour l'octroi des paiements directs. Cette exigence peut être remplie, d'une part, par une formation de base dans le domaine de l'agriculture, une **formation agricole** plus élevée ou un brevet de paysan ou de paysanne. D'autre part, conformément à la loi sur la formation professionnelle, d'autres formations de base sont acceptées si elles sont complétées par une formation continue agricole réglementée par le canton en collaboration avec l'organisation compétente du monde du travail ou par trois ans de pratique agricole. La formation doit être terminée au moment du dépôt de la demande. Il est ainsi possible d'éviter des problèmes liés au remboursement en cas de non-conclusion ou d'absence de formation continue.

Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation. Les exploitants en région de montagne qui gèrent moins de 0,50 unité de main-d'œuvre standard (UMOS) ne doivent pas non plus suivre de formation.

Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60 000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40 000 francs si un des partenaires a dépassé l'âge de la retraite.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation comprend au moins 0,20 UMOS. La taille limite d'exploitation permet d'exclure les petites exploitations et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales.

Un maximum de 70 000 francs de paiements directs est versé par UMOS de l'exploitation. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficace des ressources, ainsi que les contributions de transition. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions. Les contributions à l'utilisation efficace des ressources, p. ex. pour l'achat d'engins de pulvérisation, sont également exclues de la limitation UMOS. Il en va de même pour la contribution de transition.

Effets du plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard

Année	Exploitations concernées	Réduction des contributions	Part de contribution pour les exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	Fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01
2016	382	1 714 611	7,16	0,06
2017	328	1 460 034	7,15	0,05
2018	280	1 326 342	7,27	0,05
2019	279	1 354 745	7,40	0,05

Source : OFAG

Au moins 50 % des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Les exploitations où travaille uniquement de la main-d'œuvre externe ne reçoivent pas de paiements directs.

Sur les 48 903 (année précédente : 49 664) exploitations à l'année qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2019, 43 940 touchent des paiements directs (année précédente : 44 627).

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton en 2019

Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf. art. 10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf. art. 26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur la contribution aux exploitations d'estivage).

Daniel Meyer, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, daniel.meyer@blw.admin.ch

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2019

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 746
BE	9 572
LU	4 184
UR	512
SZ	1 407
OW	559
NW	403
GL	330
ZG	481
FR	2 388
SO	1 137
BL	782
SH	448
AR	602
AI	413
SG	3 452
GR	2 045
AG	2 481
TG	2 063
TI	696
VD	2 992
VS	2 427
NE	689
GE	246
JU	926
CH	43 981

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 449
LU	242
UR	304
SZ	414
OW	250
NW	128
GL	117
ZG	5
FR	586
SO	53
BL	9
SH	1
AR	111
AI	142
SG	359
GR	936
AG	3
TG	0
TI	235
VD	650
VS	533
NE	152
GE	0
JU	103
CH	6 789

Source : OFAG



Exécution

Contrôles

Dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, le Conseil fédéral prescrit que chaque exploitation ayant droit aux paiements directs doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle. À cette occasion, les prestations écologiques requises (PER) et tous les programmes annoncés sont contrôlés. Par contre, le délai de contrôle est de huit ans pour les programmes « qualité du paysage », « mise en réseau » et « biodiversité du niveau de qualité II », ainsi que pour l'estivage. Les exploitations qui enfreignent les dispositions sont sanctionnées.

En 2019, un total de 43 940 exploitations à l'année et 6789 exploitations d'estivage ont obtenu des paiements directs. Dans 8036 exploitations à l'année (18 %) et 612 exploitations d'estivage (9 %), certaines dispositions (y compris la protection des animaux) n'étaient pas entièrement remplies et des manquements ont été signalés par les contrôleurs. Ces manquements ont conduit en 2019 à des réductions de paiements directs à hauteur d'environ 9,4 millions de francs au total dans les exploitations à l'année et environ 771 000 francs dans les exploitations d'estivage. En moyenne, les réductions étaient de 1170 francs par exploitation à l'année sanctionnée. La part des exploitations à l'année faisant l'objet de réductions a augmenté d'un pourcent et se situe désormais à 18 %. En moyenne, la réduction était de 1261 francs par exploitation d'estivage sanctionnée. La part des exploitations concernées a augmenté de 5 % pour atteindre 9 % en comparaison avec 2018. Les résultats se fondent sur le système d'information sur la politique agricole (SIPA), auquel les cantons transmettent le total des réductions de toutes les exploitations. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations à l'année par canton.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations d'estivage par canton.

Acontrol comprend les résultats détaillés de chaque contrôle dans la production primaire. En 2019, la qualité des données en relation avec les contrôles des paiements directs s'est encore améliorée par rapport à 2018. Dans le domaine de l'agriculture biologique et de l'efficacité des ressources, davantage de données de contrôle que l'année précédente ont été livrées à Acontrol en 2019. La collaboration étroite entre l'OFAG et les cantons aura aussi un effet positif sur la qualité des données pour l'année prochaine. Le tableau suivant montre un extrait des données de contrôle 2019 tirées d'Acontrol.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrôles dans les exploitations à l'année ayant droit aux paiements directs*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Exploitations contrôlées avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prestations écologiques requises PER	43 978	32	14 247	15	2 195	15	14 457	15	1 206	8
Agriculture biologique	6 916	62	4 262	9	390	9	4 398	9	388	9
Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)	29 924	29	8 742	4	348	4	8 813	4	621	7
Contributions à l'efficacité des ressources (CER)	19 112	29	5 489	9	486	9	5 546	9	173	3
Bien-être des animaux (SST et SRPA)	30 860	53	16 318	8	1 338	8	19 149	7	6 432	34

Sources : Acontrol et les cantons

* Sans les domaines de contrôle de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des animaux. Le nombre d'exploitations pour les SST et SRPA ainsi que les CER concerne une inscription dans un moins un des programmes proposés dans ces domaines.

Lors d'un contrôle dans l'exploitation, plusieurs domaines de contrôle, comme p. ex. les PER et le bien-être des animaux (SST et SRPA), peuvent être combinés ; c'est à dire qu'ils sont contrôlés en même temps. Il peut arriver qu'une exploitation soit contrôlée plus d'une fois par an si un contrôleur y a constaté un manquement, par exemple si un deuxième contrôle est décidé. C'est pourquoi, pour certains domaines de contrôle, le nombre de contrôle est légèrement plus élevé que celui des exploitations contrôlées.

En 2019, la réalisation des exigences liées aux prestations écologiques requises (PER) et à l'utilisation efficiente des ressources (CER) ainsi que celles liées la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) ont été contrôlés dans respectivement 32 % (PER) et 29 % (CER et PLVH) des exploitations ayant droit aux paiements directs. En ce qui concerne les programmes éthologiques SST et SRPA, des contrôles ont été réalisés dans environ 53 % des exploitations. 34 % de ces contrôles n'ont pas été annoncés ; ce faisant, l'exigence minimale de 10 % a été largement dépassée. La part des exploitations contrôlées présentant des manquements se situe à 4 % pour les PLVH et 15 % pour les PER. Des tableaux détaillés comprenant les données de contrôle par canton figurent à la fin de l'article.

Les dispositions en matière d'estivage (sans la protection des animaux) ont été contrôlées dans 1074 exploitations en 2019, donc environ 16 % des exploitations d'estivage. 14 % de ces contrôles ont révélé des manquements qui ont conduit à des sanctions. Des réductions sont également appliquées aux exploitations pour les manquements relatifs à la protection des animaux d'estivage s'il existe une décision exécutoire. Pour cette raison, les chiffres du SIPA comprennent davantage d'exploitations faisant l'objet de réductions que les données Acontrol.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Exploitations contrôlées avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contributions d'estivage	6 743		1 074	16	154	14	1 081		154	14	30		3	

Sources : Acontrol et les cantons

Les tableaux ci-dessous montrent un aperçu des contrôles effectués selon le canton et les différents domaines de contrôle.

L'OFAG a élaboré un nouveau concept de contrôle, en collaboration avec les cantons, afin de réduire les charges et les tâches administratives liées aux contrôles des paiements directs de droit public dans les exploitations agricoles et d'améliorer l'efficacité des contrôles. Ce nouveau concept de système de contrôle basé sur les risques a été introduit et mis en œuvre en 2020.

Le nouveau concept présente les caractéristiques suivantes :

- Tous les domaines des paiements directs doivent être contrôlés au moins une fois tous les huit ans (auparavant, le délai était de quatre ans).
- Au moins deux contrôles doivent être effectués dans l'exploitation dans un délai de huit ans. Les contrôles doivent être effectués à une période de l'année où les domaines concernés peuvent être contrôlés de manière efficace et crédible.
- Les contrôles de base se fondent sur quelques points de contrôle ciblés.
- Il existe de nouvelles prescriptions pour les cantons concernant les contrôles supplémentaires basés sur les risques.
- Les domaines dans lesquels des manquements ont été constatés doivent en principe être contrôlés à nouveau l'année suivante.
- Pour les domaines présentant des risques élevés, des contrôles basés sur les risques doivent désormais être effectués. Ces risques élevés sont déterminés chaque année par l'OFAG.
- Au moins 40 % des contrôles en matière de bien-être des animaux sont effectués sans préavis (jusqu'ici : au moins 10 %).
- Un contrôle dans l'exploitation comprend obligatoirement une visite de l'exploitation, ainsi qu'un examen visuel des animaux dans l'étable ou sur le pâturage.
- Les contrôleurs doivent également signaler à l'organe d'exécution compétent les manquements constatés qui ne font pas partie de leur mandat de contrôle.

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander aux services phytosanitaires cantonaux des autorisations spéciales pour traiter les cultures à l'aide de produits phytosanitaires complémentaires, en vertu de

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



l'annexe 1, ch. 6.4, de l'OPD. En 2019, 2861 (année précédente : 2230) autorisations spéciales ont été octroyées pour environ 12 144 hectares (année précédente : 10 443 ha) de surfaces agricoles utiles. Au total, le nombre des autorisations spéciales délivrées est plus élevé que lors des années précédentes. Le nombre d'autorisations spéciales pour la lutte contre le criocère des céréales a certes diminué, mais les autorisations spéciales demandées pour la lutte contre d'autres organismes nuisibles des grandes cultures ont nettement augmenté. Une raison importante pour cette augmentation, comme cela était déjà le cas en 2018, est la révocation de l'autorisation de traitement de semences, notamment dans la culture de colza et de betteraves sucrières. Les organismes nuisibles tels que les altises, qui étaient jusqu'en 2018 éliminés grâce à l'effet systématique de l'agent de désinfection des semences dans les jeunes plantes, doivent maintenant être traités avec des pulvérisateurs conventionnels. Dans plusieurs cantons de l'est du Plateau, des autorisations spéciales temporaires régionales ont été attribuées dans ce contexte pour un traitement au maximum. En outre, comme l'année précédente, les conditions météorologiques étaient favorables à la contamination de doryphores, de telle sorte que des autorisations spéciales pour des traitements supplémentaires ont été demandées. Le nombre des autorisations spéciales délivrées pour l'utilisation d'herbicides à la fin de l'automne et contre le criocère des céréales dans la culture de blé est faible par rapport aux années précédentes.

Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	% de toutes les exploitations	ha	% de la surface totale
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	98	3	753	6
Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	340	12	1 414	12
Céréales : lutte contre le criocère des céréales	49	2	298	2
Pommes de terre : lutte contre le doryphore	403	14	1 919	16
Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucerons	31	1	93	1
Autre lutte contre les organismes nuisibles dans les grandes cultures*	1 775	62	7 323	60
Herbages permanents : traitement de surfaces	30	1	135	1
Utilisation d'herbicides non sélectifs	111	4	176	1
Cultures maraîchères	2	0	1	0
Arboriculture	18	1	30	1
Viticulture	4	0	2	0
Total	2 861	100	12 144	100

* En raison de la pression élevée exercée par les organismes nuisibles à partir de la mi-septembre dans les cultures de colza, des autorisations spéciales régionales pour un traitement ont été délivrées dans plusieurs cantons.

Judith Flechtner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, acontrol@blw.admin.ch (contrôles) Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch (autorisations spéciales)

Réductions des paiements directs en 2019 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	527 133	2 746	577	21	914
BE	3 113 169	9 572	2 297	24	1 355
LU	780 658	4 184	735	18	1 062
UR	18 182	512	53	10	343
SZ	189 325	1 407	141	10	1 343
OW	61 722	559	70	13	882
NW	33 910	403	100	25	339
GL	28 911	330	53	16	545
ZG	14 205	481	10	2	1 420
FR	727 050	2 388	533	22	1 364
SO	215 717	1 137	146	13	1 478
BL	19 712	782	35	4	563
SH	8 441	448	19	4	444
AR	78 779	602	49	8	1 608
AI	41 158	413	61	15	675
SG	638 897	3 452	640	19	998
GR	567 674	2 045	577	28	984
AG	384 912	2 481	394	16	977
TG	473 045	2 063	363	18	1 303
TI	185 924	696	191	27	973
VD	463 061	2 992	418	14	1 108
VS	238 308	2 427	364	15	655
NE	435 266	689	95	14	4 582
GE	98 073	246	67	27	1 464
JU	61 101	926	48	5	1 273
Suisse	9404 335	43 981	8 036	18	1 170

Source : SIPA

Réductions des paiements directs en 2019 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	32 464	7	4	57
BE	366 166	1 449	172	12
LU	11 600	242	10	4
UR	16 608	304	7	2
SZ	740	414	49	12
OW	2 044	250	11	4
NW	247	128	4	3
GL	7 538	117	17	15
ZG	0	5	0	0
FR	34 820	586	23	4
SO	11 247	53	4	8
BL	0	9	0	0
SH	0	1	0	0
AR	76 630	111	16	14
AI	14 479	142	7	5
SG	22 779	359	11	3
GR	45 958	936	165	18
AG	0	3	0	0
TG	0	0	0	0
TI	144 889	235	41	17
VD	12 675	650	39	6
VS	34 906	533	23	4
NE	1 723	152	3	2
GE	0	0	0	0
JU	29 994	103	6	6
Suisse	771 502	6 789	612	9

Source : SIPA

Contrôles 2019 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 480	808	33	73	9	808	73	9
AI	413	108	26	28	26	108	28	26
AR	602	191	32	4	2	191	4	2
BE	9 568	2 926	31	446	15	2 929	447	15
BL	782	189	24	7	4	192	8	4
FR	2 388	787	33	142	18	789	142	18
GE	246	119	48	33	28	127	33	26
GL	330	71	22	7	10	71	7	10
GR	2 045	701	34	183	26	709	186	26
JU	926	324	35	17	5	328	17	5
LU	4 166	1 331	32	148	11	1 333	148	11
NE	689	223	32	31	14	227	31	14
NW	403	108	27	10	9	109	10	9
OW	560	131	23	14	11	131	14	11
SG	3 452	1 063	31	216	20	1 086	218	20
SH	448	116	26	8	7	117	8	7
SO	1 136	393	35	36	9	404	36	9
SZ	1 406	314	22	42	13	314	42	13
TG	2 061	656	32	116	18	660	118	18
TI	694	243	35	56	23	244	56	23
UR	512	131	26	14	11	131	14	11
VD	2 992	908	30	66	7	952	67	7
VS	2 427	723	30	219	30	759	227	30
ZG	481	92	19	14	15	93	14	15
ZH	2 771	1 591	57	265	17	1 645	265	16
CH	43 978	14 247	32	2 195	15	14 457	2 213	15

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2019 dans les exploitations d'estivage

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	3	0	0	0	0	0	0	0
AI	142	33	23	2	6	33	2	6
AR	108	16	15	0	0	16	0	0
BE	1 440	262	18	31	12	263	31	12
BL	9	1	11	0	0	1	0	0
FR	584	111	19	7	6	111	7	6
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	117	23	20	5	22	23	5	22
GR	933	99	11	15	15	102	15	15
JU	102	9	9	2	22	9	2	22
LU	242	51	21	6	12	52	6	12
NE	152	21	14	0	0	21	0	0
NW	128	22	17	6	27	22	6	27
OW	250	36	14	9	25	37	9	24
SG	359	40	11	3	8	40	3	8
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	53	10	19	1	10	10	1	10
SZ	414	56	14	20	36	56	20	36
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	232	40	17	6	15	40	6	15
UR	281	33	12	15	45	33	15	45
VD	648	115	18	23	20	115	23	20
VS	533	94	18	3	3	95	3	3
ZG	5	1	20	0	0	1	0	0
ZH	7	1	14	0	0	1	0	0
CH	6 743	1 074	16	154	14	1 081	154	14

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2019 dans les exploitations à l'année dans le domaine PLVH

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitat. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 287	514	40	5	1	515	6	1
AI	364	67	18	2	3	67	2	3
AR	562	56	10	2	4	56	2	4
BE	6 798	1 735	26	71	4	1 735	71	4
BL	480	94	20	2	2	94	2	2
FR	1 612	424	26	27	6	424	27	6
GE	55	32	58	2	6	32	2	6
GL	321	62	19	0	0	62	0	0
GR	1 802	553	31	70	13	554	71	13
JU	653	99	15	3	3	100	3	3
LU	3 179	969	30	30	3	969	30	3
NE	538	57	11	6	11	57	6	11
NW	377	85	23	1	1	85	1	1
OW	521	110	21	7	6	110	7	6
SG	2 938	736	25	14	2	738	14	2
SH	98	1	1	0	0	1	0	0
SO	631	174	28	4	2	174	4	2
SZ	1 241	259	21	1	0	254	1	0
TG	1 011	298	29	5	2	366	6	2
TI	474	126	27	14	11	126	14	11
UR	495	116	23	1	1	116	1	1
VD	1 502	577	38	10	2	579	10	2
VS	1 413	298	21	34	11	298	34	11
ZG	345	64	19	1	2	65	1	2
ZH	1 227	1 236	101	36	3	1 236	36	3
CH	29 924	8 742	29	348	4	8 813	351	4

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2019 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être des animaux

Canton	Exploit. (total)	Exploit. avec contrôles	Exploitat. contrôlées	Exploit. avec manquem.	Exploit. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.	Contrôles non annoncés	Contrôles non annoncés
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
AG	1 253	536	43	33	6	542	33	6	480	89
AI	348	214	61	19	9	214	19	9	56	26
AR	564	293	52	17	6	296	17	6	70	24
BE	8 321	4 862	58	411	8	6 879	462	7	1 141	17
BL	459	160	35	2	1	160	2	1	25	16
FR	2 104	1 234	59	163	13	1 937	199	10	819	42
GE	82	24	29	3	13	24	3	13	0	0
GL	142	79	56	3	4	79	3	4	73	92
GR	1 997	626	31	69	11	633	69	11	605	96
JU	680	429	63	6	1	435	6	1	142	33
LU	3 764	1 693	45	115	7	1 693	115	7	376	22
NE	421	209	50	21	10	212	21	10	90	42
NW	304	92	30	10	11	92	10	11	20	22
OW	314	131	42	9	7	133	9	7	15	11
SG	1 680	1 081	64	84	8	1 094	88	8	722	66
SH	173	72	42	2	3	73	2	3	32	44
SO	645	552	86	31	6	567	31	5	69	12
SZ	582	316	54	26	8	316	26	8	20	6
TG	1 530	693	45	46	7	734	51	7	227	31
TI	245	110	45	24	22	110	24	22	33	30
UR	420	181	43	15	8	185	15	8	79	43
VD	1 224	959	78	17	2	962	17	2	781	81
VS	1 328	580	44	58	10	580	59	10	130	22
ZG	318	90	28	3	3	90	3	3	20	22
ZH	1 962	1 102	56	151	14	1 109	152	14	407	37
CH	30 860	16 318	53	1 338	8	19 149	1 436	7	6 432	34

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2019 dans les exploitations à l'année dans le domaine des CER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquem.	Exploitations contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 479	425	29	15	4	425	15	4
AI	170	29	17	1	3	29	1	3
AR	201	20	10	0	0	20	0	0
BE	4 695	1 252	27	170	14	1 252	175	14
BL	312	17	5	0	0	17	0	0
FR	1 185	357	30	35	10	359	35	10
GE	144	66	46	2	3	66	2	3
GL	37	8	22	0	0	8	0	0
GR	251	94	37	8	9	102	8	8
JU	299	24	8	2	8	24	2	8
LU	2 538	930	37	33	4	943	46	5
NE	220	23	10	0	0	23	0	0
NW	116	25	22	0	0	25	0	0
OW	162	29	18	1	3	29	1	3
SG	894	195	22	37	19	200	37	19
SH	315	115	37	1	1	115	1	1
SO	704	207	29	16	8	208	16	8
SZ	434	88	20	0	0	88	0	0
TG	1 011	351	35	55	16	369	58	16
TI	97	13	13	0	0	13	0	0
UR	84	27	32	0	0	27	0	0
VD	1 567	402	26	55	14	403	55	14
VS	507	254	50	9	4	254	9	4
ZG	192	38	20	0	0	38	0	0
ZH	1 498	500	33	46	9	509	46	9
CH	19 112	5 489	29	486	9	5 546	507	9

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2019 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bio

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manque-	Exploitations contrôlées	Contrôles	Contrôles	Contrôles
	Nombre	Nombre	%	ment	avec manque-	Nombre	avec manque-	avec manque-
	Nombre	Nombre	%	ment	ment	Nombre	ment	ment
AG	278	109	39	5	5	109	5	5
AI	26	14	54	3	21	14	3	21
AR	133	73	55	1	1	73	1	1
BE	1 171	975	83	52	5	1 078	52	5
BL	145	51	35	0	0	51	0	0
FR	213	74	35	3	4	79	3	4
GE	40	40	100	3	8	40	3	8
GL	97	21	22	2	10	21	2	10
GR	1 292	484	37	139	29	484	139	29
JU	180	180	100	20	11	186	20	11
LU	429	429	100	16	4	429	16	4
NE	98	86	88	4	5	87	4	5
NW	81	27	33	4	15	27	4	15
OW	188	178	95	13	7	178	13	7
SG	477	170	36	7	4	170	7	4
SH	34	21	62	3	14	21	3	14
SO	171	100	58	12	12	106	12	11
SZ	173	43	25	2	5	43	2	5
TG	345	261	76	28	11	261	28	11
TI	140	140	100	6	4	145	6	4
UR	61	46	75	2	4	46	2	4
VD	324	115	35	23	20	115	23	20
VS	325	148	46	20	14	151	20	13
ZG	88	83	94	0	0	83	0	0
ZH	407	394	97	22	6	401	22	5
CH	6 916	4 262	62	390	9	4 398	390	9

Sources : Acontrol et cantons



Contributions au paysage cultivé

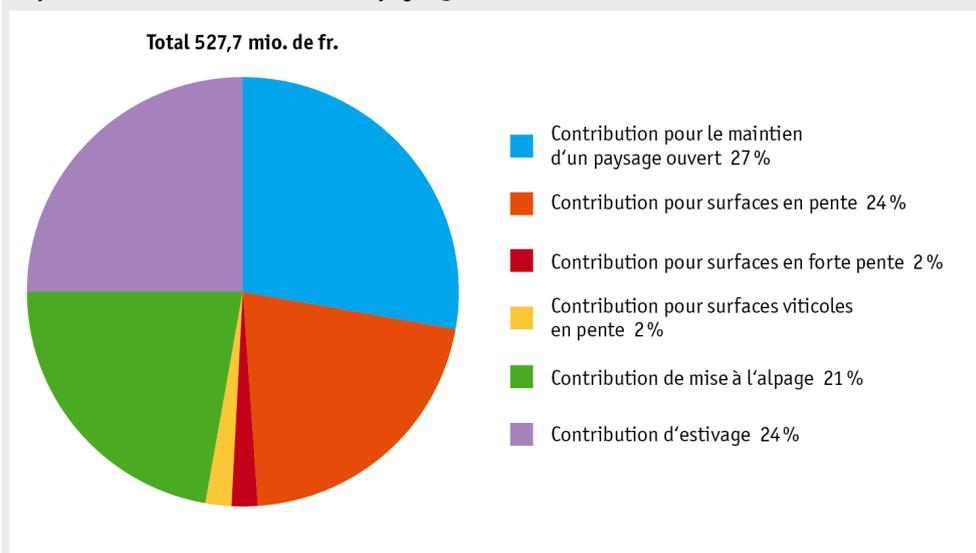
Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage rural ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpestres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public.

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au paysage cultivé sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- Contribution pour surfaces en pente
- Contribution pour surfaces en forte pente
- Contribution pour surfaces viticoles en pente
- Contribution de mise à l'alpage
- Contribution d'estivage

Répartition des contributions au paysage cultivé 2019



Source : OFAG

76 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 24 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton pour les cinq types de contributions au paysage cultivé.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert**

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert prend en compte de manière adéquate les charges supplémentaires liées au maintien d'un paysage ouvert dans les zones de plus haute altitude.

Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2019

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2019

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 673	233 172	280 618	538 463
Exploitation	Nombre	4 406	11 997	13 256	29 659
Surface par exploitation	ha	5,60	19,44	21,17	18,16
Contribution par exploitation	fr.	859	3 284	7 298	4 717
Total des contributions	1 000 fr.	3 786	39 393	96 736	139 915

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne. La surface totale faisant l'objet de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert s'est réduite de 259 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres dans des conditions difficiles en raison de la déclivité dans toutes les zones. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles, les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées. La surface en pente d'une exploitation doit représenter au moins 50 ares pour donner droit à ces contributions.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Taux des contributions pour surfaces en pente 2019

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 18 à 35 %	410
Déclivité de 35 à 50 %	700
Déclivité de plus de 50 %	1 000

Contribution pente 2019

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
– une déclivité de 18 à 35 %	ha	26 599	60 458	70 868	157 925
– une déclivité de 35 à 50 %	ha	2 896	11 810	34 602	49 308
– une déclivité de plus de 50 %	ha	1 356	4 139	21 831	27 326
Total	ha	30 850	76 407	127 301	234 558
Nombre d'exploitations	Nombre	10 893	11 184	12 740	34 817
Contributions par exploitation	fr.	1 312	3 326	5 895	3 636
Total des contributions	1 000 fr.	14 288	37 194	75 108	126 590

Source : OFAG

Sur les 235 000 hectares constitués de terrains en pente, près des deux tiers étaient attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % » en 2019. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en pente a augmenté de 132 ha par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions météorologiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

Contributions pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant plus de 30 % de surfaces en forte pente (déclivité de plus de 35 %), particulièrement difficiles à exploiter.

Taux des contributions pour surfaces en forte pente* 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité > 35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000

* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces > 35 %.

Contribution pour surfaces en forte pente 2019

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions (déclivité de plus de 35 %)	ha	175	2 699	32 126	34 999
Nombre d'exploitations	Nombre	27	594	4 280	4 901
Surface par exploitation	ha	6,47	4,54	7,51	7,14
Contributions par exploitation	fr.	1 458	1 075	2 457	2 284
Total des contributions	1 000 fr.	39	639	10 515	11 193

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. 55 % des contributions pour surfaces en forte pente sont versées à des exploitations qui ont moins de 20 hectares de surface et qui sont donc plus petites que la moyenne. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en forte pente a diminué de 136 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

L'objectif des contributions pour surfaces viticoles en pente est l'exploitation et la préservation des vignobles plantés en forte pente et en terrasses.

Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 30 à 50 %	1 500
Déclivité de plus de 50 %	3 000
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

Contribution pour surfaces viticoles en pente 2019

	Unité	
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 793
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 846
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	412
Terrasses	ha	1 534
Nombre d'exploitations	Nombre	2 238
Surface par exploitation	ha	1,69
Contribution par exploitation	fr.	5 218
Total des contributions	1 000 fr.	11 678

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1534 hectares. La surface donnant droit aux contributions pour surfaces viticoles en pente a augmenté de 25 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. La contribution de mise à l'alpage s'élève à 370 francs par pâquier normal.

Contribution de mise à l'alpage 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	53 807	67 258	176 380	297 446
Nombre d'exploitations	Nombre	4 636	5 371	9 945	19 952
PN par exploitation	PN	11,61	12,52	17,74	14,91
Contribution par exploitation	fr.	4 294	4 633	6 562	5 516
Total des contributions	1 000 fr.	19 909	24 886	65 261	110 055

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

La région de montagne compte quatre fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, avec 17,74 PN. Par rapport à l'année précédente, 4208 pâquiers normaux de plus ont été soutenus par des contributions de mise à l'alpage.

Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue à raison de quelque 300 000 PN. La charge en bétail de chaque alpage est fixée selon les principes de l'exploitation durable ; c'est ce qu'on appelle la charge usuelle. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les exploitations d'estivage dans le présent rapport agricole). En 2019, la Confédération a versé pour la première fois une contribution supplémentaire de 40 francs par PN pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières. Cette contribution remplace l'encouragement de 400 francs par UGB pour ces animaux. Cette forme d'encouragement a été supprimée, car seulement certaines exploitations d'estivage gardant des vaches, brebis et chèvres laitières étaient ainsi soutenues. Il s'agissait des exploitations qui, avant l'an 2000, pratiquaient un estivage de courte durée, entre 56 et 100 jours. La nouvelle contribution profite désormais à toutes les exploitations qui estivent ces animaux.

Taux des contributions d'estivage 2019

Catégorie animale	fr.
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
– en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
– en cas de pâturages tournants	320
– dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux de rente consommant du fourrage grossier, par PN	400
– contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières, par PN	40

Contributions d'estivage versées en 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie animale	Paramètre	Contributions	Exploitations	PN
	Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Moutons, brebis laitières exceptées		7 181	803	22 177
Autres animaux consommant des fourrages grossiers		116 815	6 336	292 700
Contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières		4 275	4 667	107 009
Total		128 271	-	-

Source : OFAG

Comme la même exploitation peut détenir plusieurs catégories animales, le tableau ci-dessus ne comprend pas de total pour le nombre des exploitations. Il n’y a pas non plus de total des PN, car la contribution supplémentaire est versée pour des animaux qui sont déjà compris dans les PN des deux autres catégories d’animaux.

Contribution d’estivage pour l’estivage de moutons selon le système de pacage 2019

Système de pacage	Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d’un berger en permanence		197	13 459	5 384
Pâturage tournant		202	3 808	1 216
Autres pâturages		416	4 909	581
Total		803	22 177	7 050

Source : OFAG

Par rapport aux années précédentes, le nombre de moutons gardés en permanence par un berger et sur un pâturage tournant a augmenté. Le nombre de ces animaux sur les autres pâturages a par contre diminué.

Évolution de l’estivage entre 2017 et 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie animale		2017	2018	2019
Vaches laitières	Exploitations	4 640	4 543	4 581
	PN	107 469	106 996	103 319
Vaches mères et « autres vaches »	Exploitations	2 802	2 811	2 845
	PN	45 640	47 660	47 586
Autre bétail bovin	Exploitations	6 107	6 062	6 038
	PN	116 581	119 058	113 846
Equidés	Exploitations	843	728	763
	PN	3 978	3 599	3 751
Moutons	Exploitations	892	890	877
	PN	23 768	23 707	22 613
Chèvres	Exploitations	1 279	1 294	1 284
	PN	6 086	6 291	6 181
Autres animaux estivés	Exploitations	419	455	458
	PN	1 095	1 229	1 296

Source : OFAG

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

Statistique d'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Jonas Plattner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch

Contributions au paysage cultivé 2019 : contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente			Contribution pour surfaces viticoles en pente			Contribution de mise à l'alpage		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	816	12 787	2 072 160	2 009	8 893	4 271 528	35	242	47 567	172	149	269 430	582	4 316	1 596 794
BE	7 095	119 914	31 510 108	7 835	48 142	26 179 355	1 119	6 968	2 104 329	57	102	417 989	4 945	57 705	21 350 777
LU	2 968	42 472	9 139 084	3 514	21 225	11 072 584	375	1 930	532 812	30	24	42 740	1 166	9 076	3 358 100
UR	509	6 522	2 235 794	482	4 451	3 306 144	373	2 861	1 547 007	1	1	1 095	478	6 408	2 371 075
SZ	1 315	19 119	5 697 049	1 318	9 746	5 544 656	295	1 729	575 736	15	9	17 735	1 015	12 659	4 683 882
OW	543	7 030	1 964 021	529	4 160	2 617 685	231	1 446	497 391	2	2	4 175	491	8 913	3 297 905
NW	386	5 125	1 427 515	381	3 296	2 137 274	197	1 338	510 563	0	0	0	317	4 001	1 480 354
GL	312	5 683	1 938 358	312	3 305	2 141 452	149	1 267	413 645	2	2	8 240	286	5 508	2 037 866
ZG	324	6 050	1 492 715	402	2 999	1 553 879	37	218	49 410	4	1	2 114	139	927	342 805
FR	1 466	35 361	6 692 723	1 917	8 795	4 002 875	10	60	12 756	19	32	60 258	1 382	24 462	9 051 002
SO	574	12 937	2 707 669	822	5 363	2 481 514	3	6	1 227	4	1	2 576	285	2 407	890 629
BL	648	13 640	2 003 125	693	5 664	2 568 338	2	13	3 099	40	32	53 471	108	684	252 974
SH	153	2 756	276 732	326	1 636	725 346	0	0	0	112	85	141 915	19	175	64 641
AR	594	11 487	3 230 360	591	5 954	2 900 951	29	135	27 207	4	2	6 085	358	4 033	1 492 062
AI	407	7 003	2 166 136	399	3 165	1 577 476	14	65	9 825	1	0	1 005	218	2 454	907 942
SG	2 600	40 394	10 286 807	2 947	23 374	12 582 060	391	2 732	782 723	58	95	287 810	2 012	24 592	9 099 150
GR	1 977	50 551	18 685 427	1 937	30 009	18 318 032	924	9 816	2 854 992	29	21	44 550	1 859	45 237	16 737 686
AG	1 282	17 923	1 954 418	1 966	10 566	4 778 289	5	26	4 835	124	141	236 045	287	2 679	991 375
TG	187	2 284	469 131	1 094	3 135	1 475 907	7	38	7 719	56	62	97 364	338	3 183	1 177 797
TI	625	9 959	3 339 966	511	3 734	2 451 360	144	944	272 888	169	191	415 497	382	8 084	2 991 011
VD	1 223	30 575	6 602 263	1 893	8 916	4 221 397	16	134	32 068	435	746	2 420 325	1 123	31 793	11 763 366
VS	2 345	28 804	9 959 319	1 579	10 684	6 448 390	543	3 001	888 956	801	1 977	6 926 657	1 390	20 618	7 628 788
NE	599	25 633	7 691 190	561	3 127	1 340 508	1	5	4 824	57	70	141 650	303	4 946	1 829 898
GE	1	12	3 869	42	77	34 299	0	0	0	43	46	71 790	22	618	228 489
JU	710	24 444	6 369 250	757	4 142	1 858 991	1	25	11 022	3	4	7 710	447	11 969	4 428 637
CH	29 659	538 463	139 915 187	34 817	234 558	126 590 288	4 901	34 999	11 192 602	2 238	3 793	11 678 225	19 952	297 446	110 055 003

Zones															
Tal	4 406	24 673	3 786 243	10 893	30 850	14 288 209	27	175	39 365	1 332	1 933	5 531 173	4 636	53 807	19 908 690
Hügel	6 297	122 542	13 920 204	5 731	35 361	16 474 738	56	226	41 284	329	707	2 356 732	2 289	24 678	9 130 709
BZ I	5 700	110 630	25 472 677	5 453	41 046	20 719 124	538	2 473	597 240	152	242	709 417	3 082	42 581	15 754 879
BZ II	6 983	149 877	47 346 047	6 544	56 225	30 712 063	1 393	8 264	2 437 609	308	850	2 867 093	4 408	70 524	26 094 066
BZ III	3 916	78 354	29 223 405	3 862	42 232	25 998 879	1 701	13 186	4 376 622	82	45	163 191	3 374	66 237	24 507 829
BZ IV	2 357	52 386	20 166 612	2 334	28 844	18 397 274	1 186	10 676	3 700 482	35	15	50 618	2 163	39 618	14 658 829

Source : OFAG

Contributions au paysage cultivé : contribution d'estivage 2019

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge			Charge			Charge			Total	
	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers			Total	
No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.	
ZH				7	330	132 048				7	132 513
BE	137	1 708	455 796	1 359	56 792	22 680 182	1 072	24 560	980 719	1 440	24 116 697
LU	27	254	73 922	240	6 720	2 685 077	132	1 418	56 704	242	2 815 703
UR	67	1 467	450 778	233	7 214	2 882 619	192	3 503	139 806	281	3 473 203
SZ	46	776	249 575	388	12 293	4 914 043	318	3 737	149 430	414	5 313 048
OW	20	182	46 280	235	8 878	3 551 266	211	4 526	181 030	250	3 778 576
NW	12	170	53 344	124	4 407	1 762 708	90	1 736	69 423	128	1 885 474
GL	12	498	165 248	112	6 990	2 796 181	94	3 314	132 550	117	3 093 978
ZG				5	141	56 515	3	43	1 714	5	58 229
FR	34	647	224 592	566	23 516	9 406 207	387	6 968	278 703	584	9 909 502
SO	1	3	360	53	2 579	1 026 595	23	133	5 276	53	1 032 231
BL				9	359	143 475	1	1	40	9	143 515
SH				1	116	46 204				1	46 204
AR			0	108	2 609	1 041 360	89	1 401	55 821	108	1 097 180
AI	8	103	23 445	136	3 061	1 224 217	120	1 701	68 021	142	1 315 682
SG	23	1 032	377 308	348	20 389	8 155 639	272	6 942	277 695	359	8 810 642
GR	152	7 129	2 626 573	871	51 235	20 486 827	622	13 786	551 006	933	23 664 406
AG	0	0	0	3	204	81 721	1	1	38	3	81 759
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	71	1 804	492 642	200	8 890	3 556 021	134	4 850	194 018	233	4 242 682
VD	29	1 148	425 882	629	34 808	13 877 809	431	12 620	502 888	648	14 806 579
VS	162	5 118	1 493 209	459	23 543	9 403 485	340	11 351	453 338	533	11 350 032
NE	1	16	5 110	151	5 698	2 277 397	75	791	31 647	152	2 314 155
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	99	11 569	4 627 605	56	3 618	144 706	102	4 788 845
Total	803	22 106	7 180 598	6 336	292 343	116 815 200	4 667	107 009	4 275 036	6 744	128 270 834

¹ Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source : OFAG

Statistique d'estivage 2019 : exploitations et pâqueurs normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge	
	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	4	12	0	0	7	234	0	0	0	0	1	1	0	0
BE	1 062	23 932	476	5 719	1 337	21 920	122	594	149	2 206	339	794	90	276
LU	129	1 390	126	1 596	236	3 257	18	34	29	240	30	38	3	15
UR	182	3 346	65	739	174	2 183	8	8	70	1 565	61	336	9	6
SZ	309	3 569	146	1 538	378	5 818	35	93	54	783	92	220	59	107
OW	223	4 479	61	667	246	2 993	11	16	21	174	38	57	25	91
NW	90	1 702	37	474	120	1 755	9	13	13	222	18	51	19	75
GL	94	3 294	43	706	108	2 316	14	18	13	461	40	67	40	100
ZG	3	43	1	13	5	82	0	0	0	0	0	0	0	0
FR	380	6 775	173	1 926	559	12 554	56	220	43	823	90	202	40	88
SO	23	133	32	675	53	1 428	7	77	1	4	2	2	1	0
BL	1	1	5	113	9	230	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	1	115	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	87	1 368	8	92	103	955	5	10	2	11	35	36	14	40
AI	117	1 615	10	13	133	1 072	2	2	8	158	46	92	27	49
SG	267	6 770	170	2 639	338	8 718	29	47	30	1 231	118	359	42	182
GR	595	13 100	600	14 966	762	17 162	217	784	161	6 575	148	1 173	8	11
AG	1	1	0	0	3	188	1	3	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	105	3 634	102	1 377	139	1 368	44	173	74	1 754	85	1 906	16	24
VD	446	12 806	368	6 922	674	15 729	65	163	41	1 303	49	135	62	230
VS	330	10 925	267	3 505	385	5 934	70	256	163	5 035	90	710	2	1
NE	76	801	71	1 118	148	3 368	13	104	1	16	0	0	1	1
GE	1	5	8	332	9	347	1	1	0	0	0	0	0	0
JU	56	3 618	76	2 456	111	4 121	36	1 136	4	53	2	6	0	0
Total	4 581	103 319	2 845	47 586	6 038	113 846	763	3 751	877	22 613	1 284	6 181	458	1 296

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paielements directs aux exploitations d'estivage 2019

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité ¹		Contributions à la qualité du paysage ²		Total ³	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	7	132 513	5	9 719			7	142 232
BE	1 440	24 116 697	1 135	5 566 101	1 213	1 466 900	1 448	31 149 699
LU	242	2 815 703	180	491 950	210	263 848	241	3 571 501
UR	281	3 473 203	243	1 431 909	148	293 427	304	5 198 539
SZ	414	5 313 048	365	1 421 931	332	449 297	414	7 184 276
OW	250	3 778 576	234	911 668	202	349 760	250	5 040 004
NW	128	1 885 474	118	452 067	105	166 825	128	2 504 367
GL	117	3 093 978	116	1 298 801	101	151 280	117	4 544 059
ZG	5	58 229	1	2 776	3	3 485	5	64 490
FR	584	9 909 502	413	1 458 570	544	1 361 285	586	12 729 356
SO	53	1 032 231	52	164 700			53	1 196 931
BL	9	143 515	7	21 581			9	165 097
SH	1	46 204	1	270			1	46 474
AR	108	1 097 180	99	131 790	79	170 142	111	1 399 112
AI	142	1 315 682	112	142 758	108	124 650	142	1 583 090
SG	359	8 810 642	263	1 653 202	287	1 062 410	359	11 526 254
GR	933	23 664 406	802	8 799 567	35	225 309	933	32 689 282
AG	3	81 759			3	7 738	3	89 496
TG	0	0					0	0
TI	233	4 242 682	164	896 884	139	232 149	235	5 371 715
VD	648	14 806 579	593	2 618 154	578	2 367 169	649	19 791 902
VS	533	11 350 032	506	4 169 597	373	963 375	533	16 483 004
NE	152	2 314 155	126	130 130	59	184 656	152	2 628 940
GE	0	0					0	0
JU	102	4 788 845	36	35 703	71	912 090	103	5 736 638
Total	6 744	128 270 834	5 571	31 809 829	4 590	10 755 793	6 783	170 836 456

¹ Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

² Contribution

³ Avant

Source : OFAG



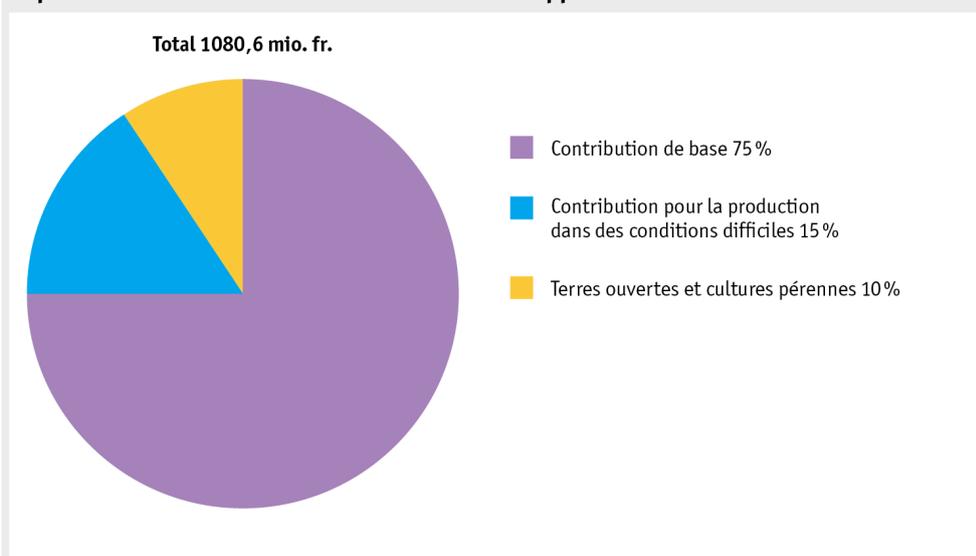
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Des informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l'approvisionnement figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- contribution de base
- contribution pour la production dans des conditions difficiles
- contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2019



Source : OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est versée sous la forme de la contribution de base (75 %). Le reste se répartit entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10 %). La somme des contributions à la sécurité de l'approvisionnement a diminué de 3,5 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par un recul de la surface agricole utile.

Contribution de base

La contribution de base a pour objectif de maintenir la capacité de production. Le montant de la contribution est le même dans toutes les zones. La moitié de la contribution de base est versée pour les surfaces herbagères permanentes extensives et peu intensives.

Taux de la contribution de base 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée en tant que surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

Contribution de base 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	463 552	247 208	280 836	991 596
– dont SPB	ha	48 718	29 935	69 474	148 127
Nombre d'exploitations	Nombre	18 441	11 955	13 224	43 620
Surface par exploitation	ha	25	21	21	23
Contribution par exploitation	fr.	20 800	17 241	16 619	18 557
Total des contributions	1 000 fr.	383 576	206 118	219 775	809 469

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 25,1 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 20,7 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 21,2 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (20 800 francs) et la plus faible dans la région de montagne (16 619 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 17 241 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations à partir du 60^e hectare. Une contribution réduite par hectare est ainsi versée pour les surfaces entre 60 et 140 ha. La contribution de base n'est plus versée au-delà du 140^e hectare. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont multipliées en fonction du nombre d'exploitations participantes.

Contributions réduites sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
60 à 80 ha	824	1 096 338	1 331
80 à 100 ha	214	1 274 010	5 953
100 à 120 ha	66	909 742	13 784
120 à 140 ha	32	516 108	16 128
plus de 140 ha	36	1 519 561	42 210
Total	1 172	5 315 809	4 536

Source : OFAG

La contribution de base a été réduite de près de 5,3 millions de francs au total pour 1172 exploitations. 36 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l’approvisionnement avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de 1,5 million de francs seulement pour ces exploitations.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d’altitude.

Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2019

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 279	231 124	276 195	531 598
Nombre d'exploitations	Nombre	4 217	11 945	13 207	29 369
Surface par exploitation	ha	5,76	19,35	20,91	18,10
Contribution par exploitation	fr.	1 473	5 177	6 914	5 426
Total des contributions	1 000 fr.	6 211	61 838	91 308	159 357

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1473 francs jusqu'à la région de montagne avec 6914 francs, en passant par la région des collines avec 5177 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel de production élevée de calories sur ces surfaces. Elle se monte à 400 francs par hectares dans toutes les zones.

Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2019

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	233 701	41 057	4 772	279 531
Nombre d'exploitations	Nombre	16 882	7 362	2 287	26 531
Surface par exploitation	ha	13,84	5,58	2,09	10,54
Contribution par exploitation	fr.	5 537	2 231	835	4 214
Total des contributions	1 000 fr.	93 481	16 423	1 909	111 812

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée dans ces zones.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l’approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Jonas Plattner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2019

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 708	66 483	54 202 803	780	12 286	3 207 479	2 213	27 845	11 137 800
BE	9 546	185 257	153 707 009	7 085	119 108	36 000 255	6 096	46 317	18 526 668
LU	4 159	72 899	61 699 644	2 942	42 058	11 879 248	2 498	14 623	5 849 112
UR	507	6 570	5 188 125	507	6 435	2 146 797	17	14	5 520
SZ	1 399	21 798	18 099 879	1 304	17 980	5 625 981	204	453	181 116
OW	552	7 572	6 337 402	541	6 955	2 142 535	33	29	11 700
NW	399	5 723	4 738 844	385	5 050	1 553 369	21	26	10 336
GL	330	6 768	5 489 470	311	5 606	1 844 256	34	84	33 712
ZG	475	9 575	8 110 627	319	5 548	1 648 176	240	1 505	601 975
FR	2 371	72 395	60 928 465	1 461	35 256	9 762 049	1 799	22 888	9 155 048
SO	1 122	29 929	24 171 650	564	12 869	3 606 905	867	10 020	4 007 943
BL	774	20 655	16 572 502	640	13 566	3 427 085	643	5 675	2 269 827
SH	446	13 483	10 800 906	143	2 680	593 100	433	8 974	3 589 782
AR	593	11 355	9 775 618	592	11 269	3 492 880	29	22	8 848
AI	402	6 787	5 840 072	402	6 760	2 137 077	28	23	9 292
SG	3 411	67 332	57 026 024	2 582	38 885	11 567 940	1 140	5 580	2 231 944
GR	2 035	54 280	40 799 516	1 966	50 381	17 308 547	590	2 409	963 668
AG	2 459	56 139	45 987 092	1 257	17 782	4 186 849	2 298	26 021	10 408 564
TG	2 013	46 988	39 318 839	183	2 253	623 999	1 760	19 014	7 605 484
TI	682	12 269	9 319 815	617	9 886	3 199 859	410	1 742	696 997
VD	2 967	102 627	82 854 882	1 180	30 344	8 551 927	2 613	55 928	22 371 172
VS	2 422	35 231	25 005 183	2 309	28 693	9 539 983	1 351	7 845	3 137 964
NE	683	30 853	24 664 011	592	25 580	8 013 245	304	4 694	1 877 776
GE	244	10 029	7 714 520	1	12	3 869	235	7 673	3 069 104
JU	921	38 598	31 116 571	706	24 355	7 293 267	675	10 127	4 050 876
CH	43 620	991 596	809 469 470	29 369	531 598	159 356 674	26 531	279 531	111 812 228
Zones									
Plaine	18 441	463 552	383 576 291	4 217	24 279	6 211 148	16 882	233 701	93 480 512
Collines	6 268	134 680	111 796 513	6 260	121 428	29 327 491	4 759	31 483	12 593 046
ZM I	5 687	112 529	94 321 376	5 685	109 697	32 510 143	2 603	9 574	3 829 696
ZM II	6 963	149 160	121 658 702	6 951	146 988	46 729 944	1 445	3 849	1 539 431
ZM III	3 911	78 458	60 194 773	3 907	77 382	26 188 431	602	743	300 783
ZM IV	2 349	53 209	37 921 815	2 349	51 824	18 389 518	239	172	68 760

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

Objectif de la mesure

Cet instrument permet de préserver et d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Les contributions au paysage cultivé (CQP) sont versées sur la base de projets. Les cantons disposent ainsi d'une marge de manœuvre pour prendre en compte leurs besoins.

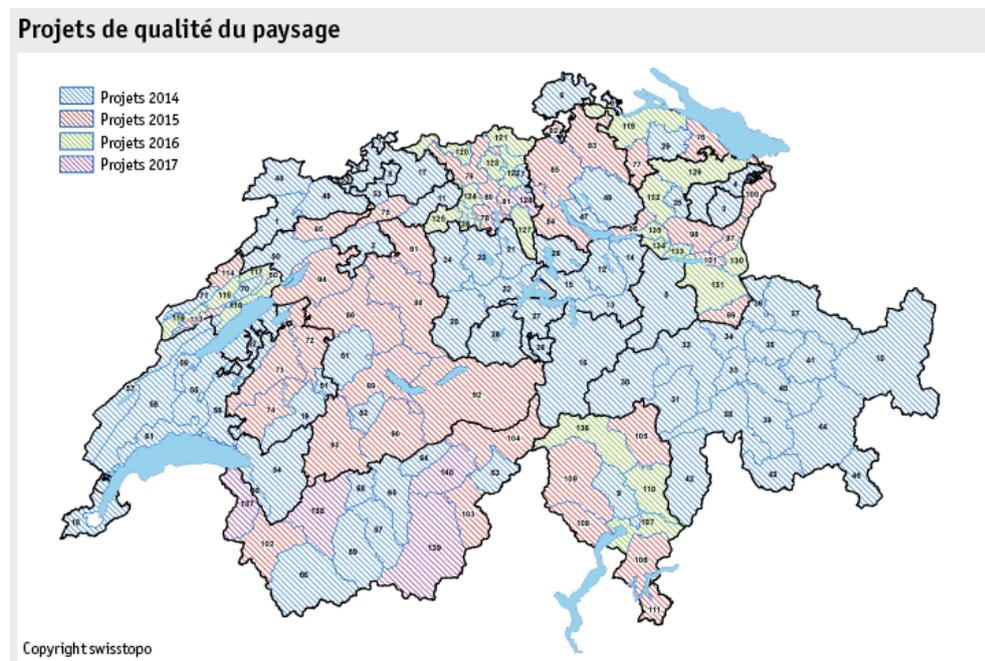
Des informations générales sur les contributions à la qualité du paysage se trouvent sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la qualité du paysage

Les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis de manière proportionnelle entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP aux dépenses communiquées dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14–17 et amorties pour la période 2018 – 2021.

Des informations utiles pour l'élaboration des projets QP se trouvent sur le site Internet de l'OFAG.

Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2019

Avec les projets autorisés entre 2014 et 2018, on dénombre au total 138 projets QP en cours, pour lesquels la Confédération a versé 146 millions de francs en 2019. Les cantons doivent financer 10 % des contributions. Les exploitations de tous les cantons ont pu mettre en œuvre des mesures, car il existe au moins un projet QP autorisé par canton depuis 2015.



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2019

Actuellement, 35 668 exploitations à l'année et 4568 exploitations d'estivage ont conclu une convention sur huit ans concernant les mesures QP. Les premières conventions ont été conclues en 2014. Ainsi, 81 % des exploitations à l'année et 68 % des exploitations d'estivage ont un contrat QP en cours. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3630 francs par exploitation et de 164 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus basses dans la région de plaine que dans les régions de montagne ou de collines.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'esti-vage	Total
Exploitations	Nombre	14 360	9 883	11 425	4 568	40 236
Contribution par ha ¹	Nombre	143	149	169	–	164
Contribution par exploitation	fr.	4 014	3 342	3 911	2 345	3 630
Total des contributions	1 000 fr.	57 636	33 024	44 681	10 711	146 053

¹ Seulement exploitations à l'année
Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2019

Comme le nombre de projets mis en œuvre est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

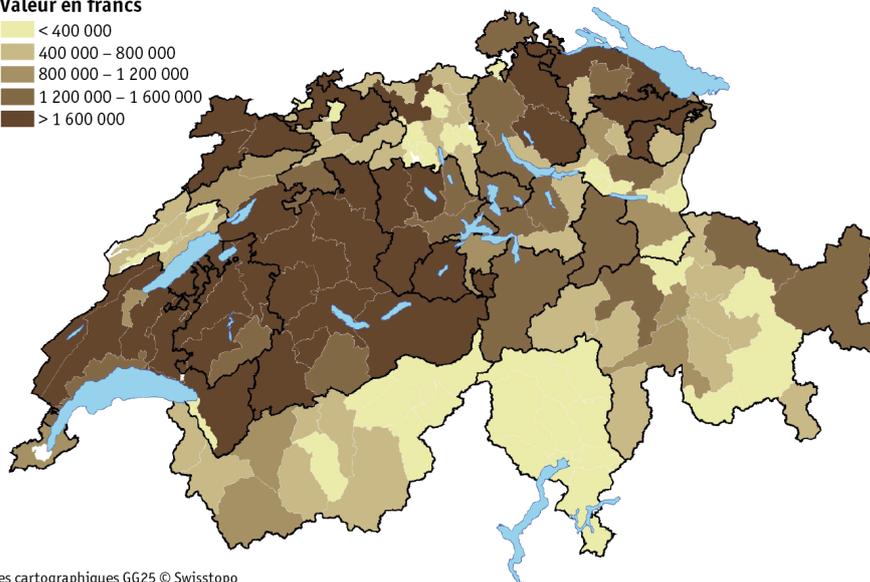
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Projets QP : total des contributions versées pour chaque périmètre de projet

Valeur en francs

- < 400 000
- 400 000 – 800 000
- 800 000 – 1 200 000
- 1 200 000 – 1 600 000
- > 1 600 000



Données cartographiques GG25 © Swisstopo

Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de la participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet

Valeur en %

- < 40
- 40 – 55
- 55 – 70
- 70 – 85
- > 85



Données cartographiques GG25 © Swisstopo

Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Pour cette évaluation (sur la **participation des exploitations à l'année**), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

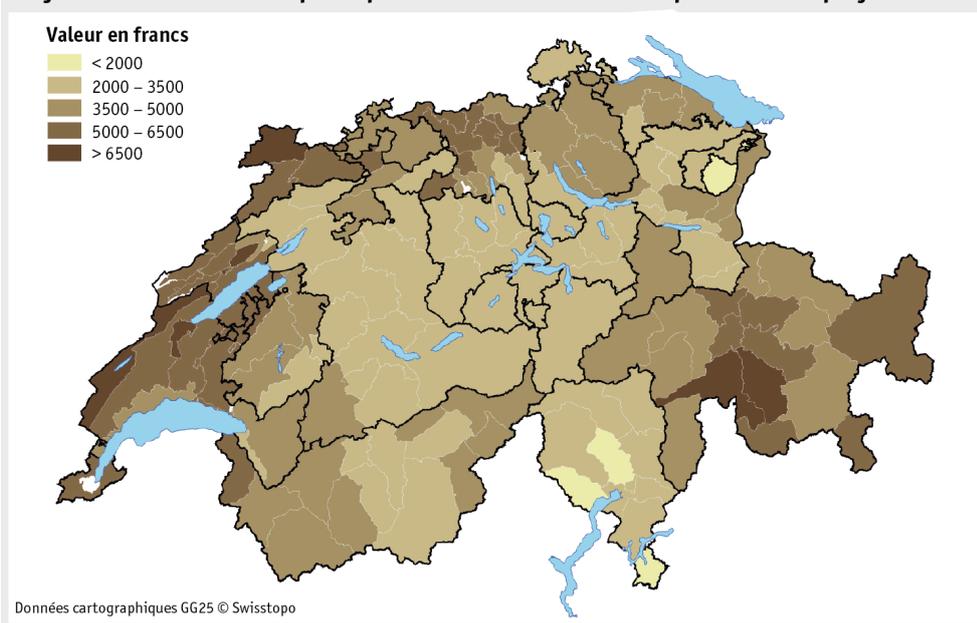


exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

Comme indiqué ci-dessus, en moyenne 81 % des exploitations à l'année ont mis en œuvre des mesures en 2019. Les projets qui avaient déjà connu la participation la plus élevée en 2018 ont également atteint le plus haut degré de participation en 2019. Il s'agit des projets Entlebuch (LU), Valposchiavo (GR) et Nidwalden (NW), avec une participation dépassant les 91 %. De plus amples données sur la participation des exploitations à l'année et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Projets QP : contributions par exploitation à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

Contributions par catégorie de mesures en 2019

Près de 35 % des contributions sont versées pour la diversification des herbages, des vignes et des cultures productives sur les terres ouvertes. Les anciennes formes d'exploitation (comme les prairies inondables) sont soutenues par 5 % des contributions. Les éléments structurant le paysage (comme les arbres fruitiers et isolés, les haies ou les pâturages riches en éléments) sont soutenus à hauteur de 40 millions de francs, ce qui représente 28 % des contributions.

Contributions par catégorie de mesures 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



No	Catégorie de mesures	Nombre	Contributions	Part
		Exploitations	fr.	Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	13 082	29 062 728	20 %
2	Paysage d'agriculture extensive	942	1 297 141	1 %
3	Paysage d'herbages productifs	14 300	20 186 777	14 %
4	Paysage d'herbages extensifs	13 189	11 530 172	8 %
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1 489	1 502 342	1 %
6	Paysage marqué par l'eau	7 759	3 014 339	2 %
7	Paysage arborisé	31 543	25 194 004	17 %
8	Paysage ouvert	4 652	4 327 519	3 %
9	Paysage structuré	13 248	15 631 371	11 %
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11 715	7 037 093	5 %
11	Paysage du patrimoine	32 334	21 102 834	14 %
12	Paysage accessible	15 218	5 783 727	4 %
13	Divers	876	382 707	<1 %

Source : OFAG

Matthieu Raemy, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, matthieu.raemy@blw.admin.ch

Légende du projet QP

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)
2	Solothurn-Grenchen (SO)
3	Appenzell Innerrhoden (AI)
4	Appenzell Ausserrhoden (AR)
5	Glarus (GL)
6	Schaffhausen (SH)
7	Limmattal (AG)
8	Leimental-Dorneckberg (SO)
9	Valle Verzasca (TI)
10	Engiadina Bassa (GR)
11	Oltén-Gösigen-Gäu (SO)
12	Einsiedeln (SZ)
13	Fronalp-Prägel (SZ)
14	March (SZ)
15	Rigi-Mythen (SZ)
16	Uri (UR)
17	Basel-Land (BL)
18	Genève (GE)
19	Intyamon et Jogne (FR)
20	Entlebuch (LU)
21	Hochdorf (LU)
22	Luzern (LU)
23	Sursee (LU)
24	Willisau (LU)
25	Neckertal (SG)
26	Obwalden (OW)
27	Nidwalden (NW)
28	Zuglerland (ZG)
29	Mittelthurgau (TG)
30	Cadi (GR)
31	Lumnezia/Vals (GR)
32	Foppa/Safiental (GR)
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)
34	Imboden (GR)
35	Plessur (GR)
36	Rheintal (GR)
37	Prättigau (GR)
38	Hinterrhein (GR)
39	Surses (GR)
40	Albulatal (GR)
41	Landschaft Davos (GR)
42	Mesolcina/ Calanca (GR)
43	Bregaglia (GR)
44	Oberengadin (GR)
45	Valposchiavo (GR)
46	Zürich Oberland (ZH)
47	Pfannenstiel (ZH)
48	Ajoie (JU)
49	Delémont (JU)
50	Chasseral (BE)
51	Gantrisch (BE/FR)
51	Gantrisch (BE/FR)
52	Diemtigtal 2014, ER Thun inkl. Diemtigtal 2015 (BE)
53	Thierstein (SO)
54	Alpes Vaudoises (VD)
55	Gros-de Vaud (VD)
56	Jorat (VD)
57	Jura (VD)
58	Pied-du-Jura (VD)
59	Plaine de l'Orbe (VD)
60	Plaine du Rhône (VD)
61	Rives lémaniques (VD)
62	Broye (VD/FR)
62	Broye (VD/FR)
63	Binntal (VS)
64	Lötschental (VS)
65	Pfyn (VS)
66	Entremont (VS)
67	Val d'Anniviers (VS)
68	Noble et Louable Contrée (VS)
69	Hérens (VS)
70	Val du Ruz (NE)

Numéro du projet	Nom du projet
71	Vallée de la Brévine (NE)
72	Sense-See (FR)
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)
74	Gruyère-Vevèyse (FR)
75	Thal (SO)
76	Oberthurgau (TG)
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)
78	aargauSüd impuls (AG)
79	Jurapark (AG)
80	Lenzburg-Seetal (AG)
81	Unteres Bünztal (AG)
82	Rafzerfeld (ZH)
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)
84	Zürich Süd (ZH)
85	Zürcher Unterland (ZH)
86	Berner Mittelland (BE)
88	Emmental (BE)
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Diemtigtal
90	Kandertal (BE)
91	Oberaargau (BE)
92	Oberland-Ost (BE)
93	Obersimmental-Saaneerland (BE)
94	Seeland (BE)
95	Trois Vaux (BE)
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)
97	Werdenberg Nord (SG)
98	Obertoggenburg (SG)
99	Pfäfers (SG)
100	Rheintal (SG)
101	Walenstadt (SG)
102	Coude du Rhône (VS)
103	Simplon (VS)
104	Obergoms/Untergoms (VS)
105	Blenio (TI)
106	Luganese (TI)
107	Piano di Magadino (TI)
108	Onsernone, Centovalli (TI)
109	Vallemaggia (TI)
110	Interriviera (TI)
111	Mendrisiotto (TI)
113	Val-de-Travers Vallon (NE)
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)
115	Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel (NE)
116	Val-de-Travers Montagne (NE)
117	Chasseral (NE)
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)
120	Fricktal (AG)
121	Zurzibiet (AG)
122	Baden (AG)
123	Brugg (AG)
124	Aarau (AG)
125	Zofingen (AG)
126	Suhrental (AG)
127	Oberes Freiamt (AG)
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)
129	Fürstenland (SG)
130	Werdenberg Süd (SG)
131	Sarganserland (SG)
132	Unteres Toggenburg (SG)
133	Amden-Wesen (SG)
134	Benken-Schänis (SG)
135	Am Ricken (SG)
136	Leventina (TI)
137	Chablais valaisan (VS)
138	Valais central (VS)
139	Visp und Schattenerberge (VS)
140	UNESCO (VS)
141	Estivages neuchâtelois (NE)

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage 2019

Cantons	No. expl. ayant conclu une convention (SAU)	No. expl. ayant conclu une convention (RE)	Particip. SAU (% d'expl.)		Particip. RE (% d'expl.)		Ø contr. / expl. SAU		Ø contr. / expl. RE		Contr. versées SAU		Contr. versées RE		Tot. contr. versées	
	No.	No.	%	%	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	2 028		74 %		4 016						8 143 548					8 143 548
BE	8 877	1 213	93 %	84 %	2 955	1 209	26 235 354	1 466 900	27 702 254							
LU	3 610	210	86 %	87 %	2 635	1 256	9 513 351	263 848	9 777 200							
UR	427	148	83 %	49 %	2 864	1 983	1 223 138	293 427	1 516 565							
SZ	1 161	332	83 %	80 %	3 045	1 353	3 535 240	449 297	3 984 537							
OW	474	202	85 %	81 %	2 843	1 731	1 347 439	349 760	1 697 198							
NW	374	105	93 %	82 %	2 470	1 589	923 619	166 825	1 090 444							
GL	283	101	86 %	86 %	4 217	1 498	1 193 372	151 280	1 344 652							
ZG	398	3	83 %	60 %	3 179	1 162	1 265 410	3 485	1 268 895							
FR	1 988	544	83 %	93 %	4 864	2 502	9 670 590	1 361 285	11 031 874							
SO	985		87 %		4 141		4 078 648		4 078 648							
BL	609		78 %		3 834		2 334 825		2 334 825							
SH	417		93 %		3 422		1 426 848		1 426 848							
AR	454	79	75 %	71 %	3 233	2 154	1 467 575	170 142	1 637 716							
AI	275	108	67 %	76 %	1 807	1 154	497 060	124 650	621 710							
SG	2 425	287	70 %	80 %	3 355	3 702	8 135 536	1 062 410	9 197 945							
GR	1 964	35	96 %	4 %	5 561	6 437	10 921 901	225 309	11 147 210							
AG	1 537	3	62 %	100 %	4 762	2 579	7 319 177	7 738	7 326 914							
TG	1 430		69 %		4 068		5 816 822		5 816 822							
TI	445	139	64 %	59 %	2 606	1 670	1 159 731	232 149	1 391 880							
VD	2 510	578	84 %	89 %	5 392	4 095	13 533 387	2 367 169	15 900 557							
VS	1 376	373	57 %	70 %	4 180	2 583	5 751 172	963 375	6 714 547							
NE	619	59	90 %	39 %	6 449	3 130	3 991 778	184 656	4 176 434							
GE	181		74 %		6 148		1 112 863		1 112 863							
JU	803	71	87 %	69 %	5 851	12 846	4 698 576	912 090	5 610 666							
CH	35 650	4 590	81 %	68 %	3 795	2 343	135 296 961	10 755 793	146 052 754							

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport au l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton. Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source : OFAG

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.



Contributions à la biodiversité

Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la pollinisation, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite.

La mécanisation du travail, toujours plus importante dans l'agriculture, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité.

Les objectifs et mesures définis dans le cadre des contributions à la biodiversité doivent permettre de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture (rapport 2008, rapport d'état 2016). Il s'agit notamment de contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels sur la surface agricole utile et dans la région d'estivage. Les contributions sont versées pour la mise en place, l'entretien et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), en vue de la préservation et de la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des milieux et habitats naturels. Elles sont constituées des contributions pour la qualité de niveau I (Q I) et II (Q II), ainsi que de la contribution pour la mise en réseau.

En octobre 2019, le rapport final d'évaluation des contributions à la biodiversité est paru. L'évaluation porte sur les contributions à la qualité des niveaux I et II, et sur les contributions à la mise en réseau pour les surfaces correspondantes de promotion de la biodiversité, sous l'angle de la conception, de l'application et de l'efficacité des contributions à la biodiversité. Ces indications sur les effets des contributions à la biodiversité ont été possibles grâce aux données du premier cycle de relevés du programme de monitoring Espèces et milieux agricoles (ALL-EMA) d'Agroscope. L'évaluation examine l'instrumentaire actuel et met en évidence les possibilités d'optimisation dans la perspective d'une amélioration des effets. Le rapport est en allemand et un résumé est disponible en français. Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la biodiversité, ainsi que dans la brochure d'Agridea Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole.

Buts des contributions à la biodiversité

Les objectifs et objectifs intermédiaires concernant la biodiversité de la politique agricole 2014 – 2017 ont été repris tels quels pour la politique agricole 2018 – 2021. En 2019, la réalisation des objectifs a augmenté pour les niveaux de qualité I et II ; elle est restée constante dans le domaine de la mise en réseau.

Objectifs intermédiaires concernant la biodiversité pour la politique agricole 2014 – 2017 et 2018 – 2021

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

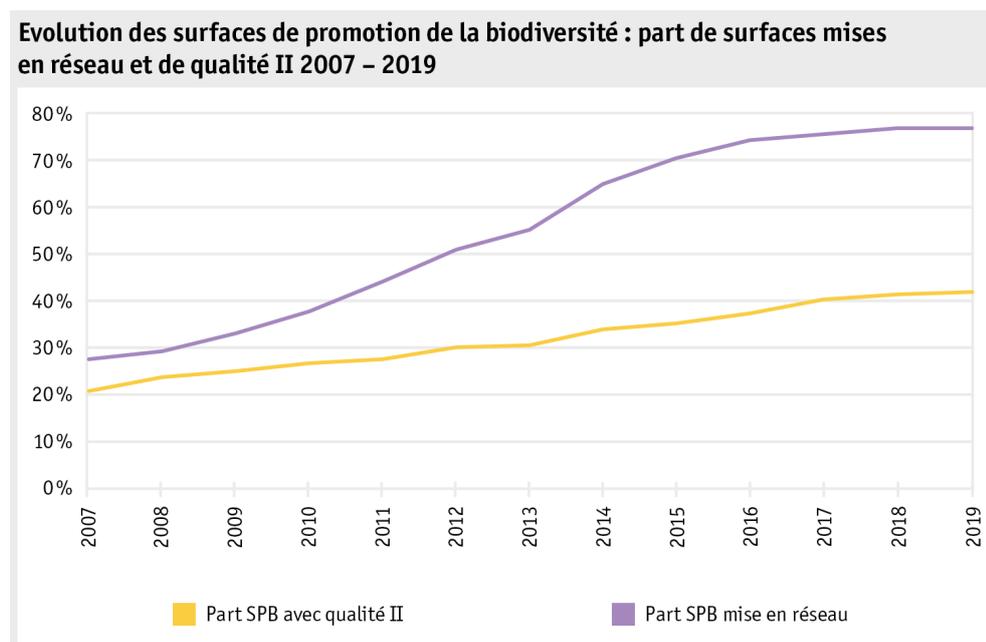


	Objectifs intermédiaires de la politique agricole 2014 - 2017/2018 - 2021	Etat 2015	Etat 2016	Etat 2017	Etat 2018	Etat 2019
Niveau de qualité I	65 000 ha SPB en région de plaine	73 000 ha	76 000 ha	77 000 ha	78 000 ha	79 000 ha
Niveau de qualité II	40 % de SPB de qualité	35 %	37 %	40 %	41 %	42 %
Mise en réseau	50 % des SPB mises en réseau	71 %	74 %	75 %	77 %	77 %

Source : OFAG

L'évolution de la part du niveau de qualité II et de la mise en réseau entre 2007 et 2019 est représentée dans le graphique suivant :

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité : part de surfaces mises en réseau et de qualité II 2007 – 2019



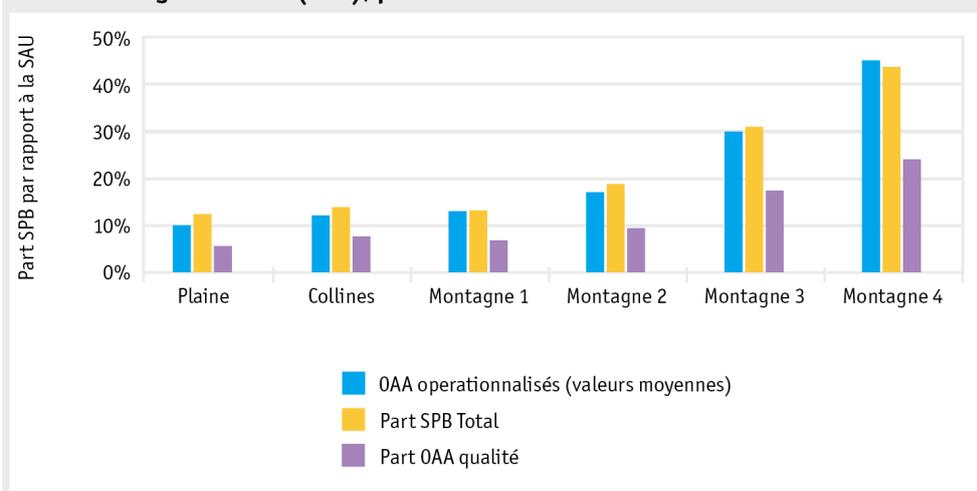
Source : OFAG

Afin de réaliser les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), toutes les surfaces actuelles du niveau de qualité I doivent atteindre le niveau de qualité II. Il est donc important que la qualité de la promotion de la biodiversité soit améliorée en continu. Ce faisant, il s'agit de prendre en compte les priorités régionales de la promotion des habitats.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



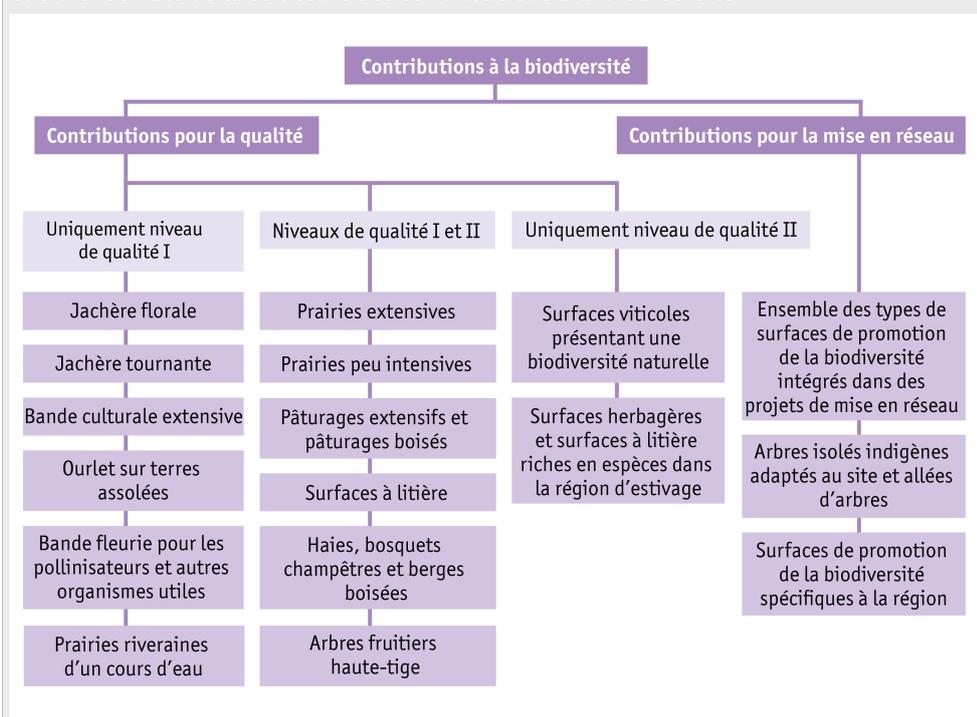
Part des surfaces pour la promotion de la biodiversité (SPB) 2019 par rapport à la surface agricole utile (SAU), par zone



Source : OFAG

Structure et développement des contributions à la biodiversité

Vue d'ensemble de la structure des contributions à la biodiversité



Source : OFAG

En 2019, 418 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés dans le cadre des paiements directs. Cela correspond à 15 % de l'ensemble des paiements directs et signifie une hausse de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 37,5 %, celles du niveau de qualité II à 37,5 % et celles pour la mise en réseau à 25 % de la somme totale des contributions à la biodiversité.

Comme au cours des dernières années, les sommes des contributions pour le niveau de qualité II et la mise en réseau ont augmenté en 2019. Alors que les sommes des contributions pour le

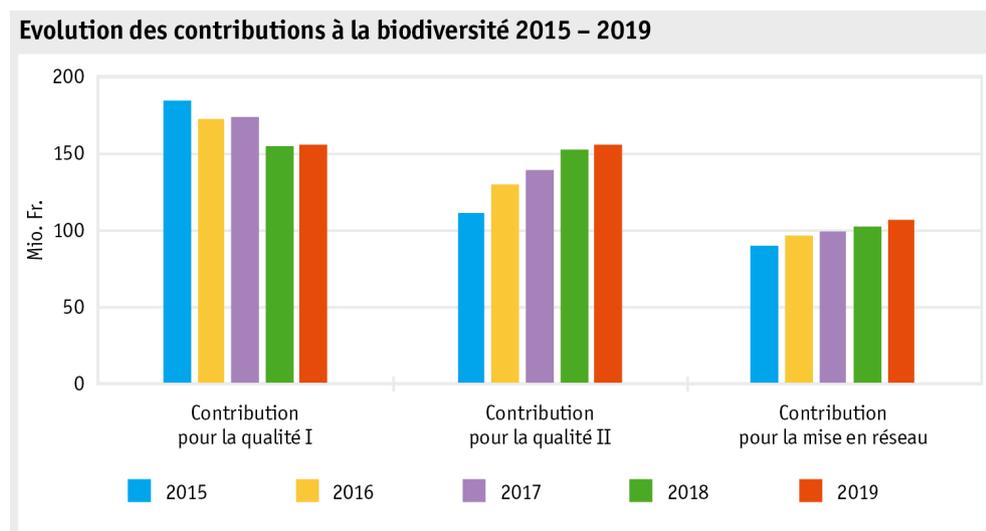
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



niveau de qualité I ont baissé au cours des dernières années, une légère hausse a de nouveau été notée en 2019.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des contributions à la biodiversité entre 2015 et 2019.

Evolution des contributions à la biodiversité 2015 – 2019



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau), les cantons et les zones agricoles.

Pour un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées, voir sous « Services ».

Part des surfaces de promotion de la biodiversité sur la surface agricole utile

Comme pour les années précédentes, la part de SPB sur la SAU en 2019 était la plus élevée dans la région de montagne IV. La part dans ces zones était trois fois plus élevée qu'en région de plaine. La part moyenne de SPB sur la SAU dans l'ensemble des zones était de 18,8 %. Le tableau suivant en montre un aperçu. Les données se fondent sur le calcul de la part appropriée de SPB selon les exigences des PER (art. 14 OPD).

Surface agricole utile, surface de SPB et part moyenne de SPB sur la SAU

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Zone	Total SAU	Total SPB	Part de SPB sur la SAU
Zone de plaine	475 125 ha	68 947 ha	14,5 %
Zone des collines	137 189 ha	22 561 ha	16,4 %
Zone de montagne I	114 389 ha	17 810 ha	15,6 %
Zone de montagne II	152 397 ha	31 024 ha	20,4 %
Zone de montagne III	79 786 ha	25 726 ha	32,2 %
Zone de montagne IV	54 239 ha	24 314 ha	44,8 %
Total	1 013 125 ha	190 381 ha	18,8 %

Source : OFAG

Montant des contributions à la qualité et pour la mise en réseau

Les contributions à la biodiversité pour les différents types de SPB restent inchangées en 2019 par rapport à l'année précédente.

Le tableau suivant donne un aperçu du montant des contributions à la biodiversité en 2019 selon le type de SPB, la zone et le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Contributions pour la qualité

La surface totale du niveau de qualité I est restée largement stable en 2019. Ce sont les types de SPB « pâturages extensifs », « pâturages boisés », « prairies extensives » et « surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle » qui ont surtout augmenté. La hausse concernant les prairies extensives était la même qu'en 2018 et était donc plus faible qu'il y a encore quelques années. La tendance à la baisse à long terme du type de SPB « prairies peu intensives » se maintient en 2019, mais elle est moins fortement marquée que lors des années précédentes.

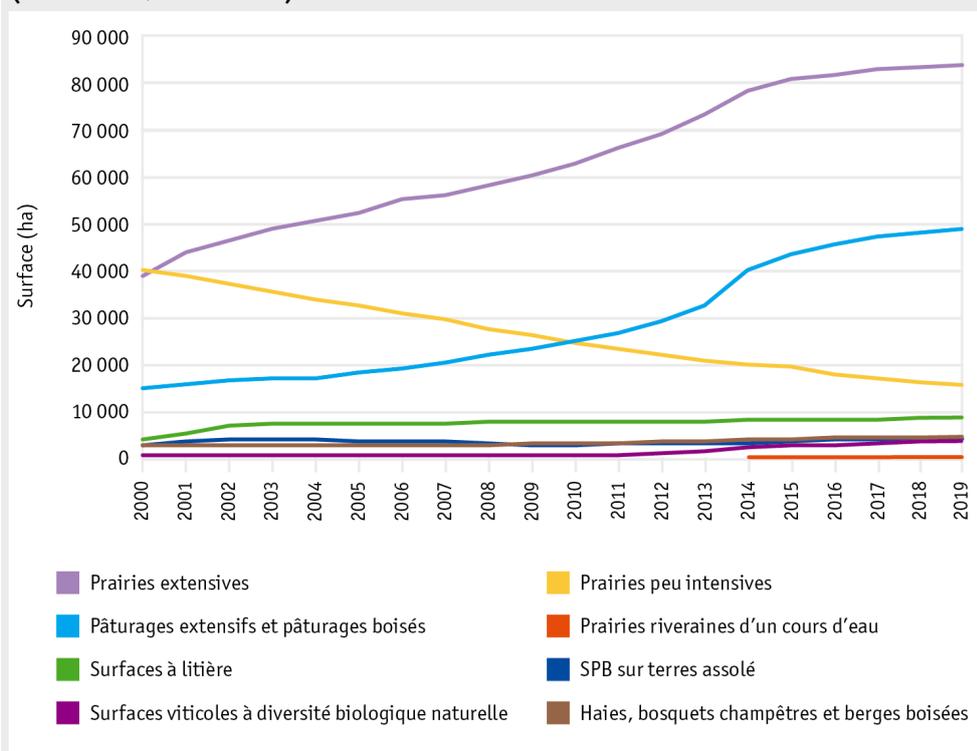
Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I entre 2000 et 2019.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I entre 2000 et 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité 2000 – 2019 (surfaces QI, sans arbres)



Source : OFAG

Depuis 2016, les contributions QI ne sont plus versées que pour 50 % de la SAU de l'exploitation au maximum. En 2019, 629 exploitations étaient concernées par cette réglementation (contre 660 l'année précédente) et n'ont reçu aucune contribution pour 1026 ha (1100 l'année précédente).

Du point de vue des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), la part des éléments SPB dans les grandes cultures reste généralement très basse, avec 3579 ha. Ces surfaces ont même diminué de 42 ha par rapport à l'année précédente.

Comme au cours des années précédentes, les surfaces du niveau de qualité II ont augmenté en 2019. Une croissance des surfaces a été observée pour tous les types de SPB (sans les arbres). Celle-ci était particulièrement marquée pour les prairies extensives, ainsi que pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés. La hausse était cependant plus faible qu'en 2018. Ces deux types de SPB restent proportionnellement les plus importants.

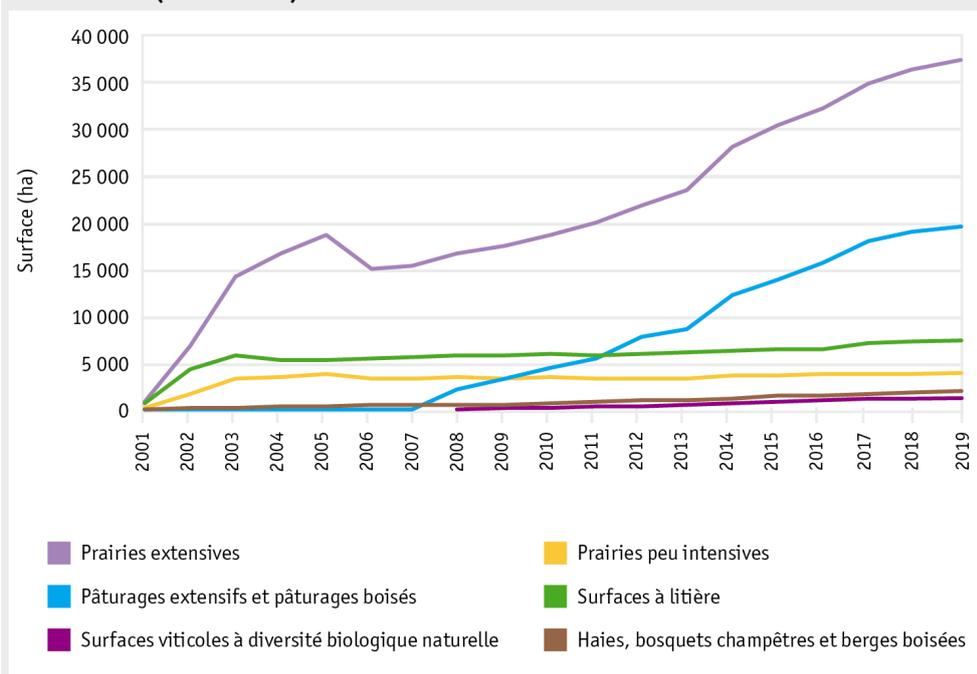
La hausse des surfaces QII en 2019 a débouché sur une augmentation des contributions de 3,88 millions de francs (+2,6 %) pour le total des contributions QII par rapport à l'année précédente. Cette hausse est nettement plus faible qu'en 2018 (+9,5 %). L'augmentation des contributions QII est la plus élevée dans les cantons du Jura (+7,34 %) et de Genève (+7,33 %).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II entre 2001 et 2019.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II entre 2001 et 2019



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2019 (sans arbres)



Source : OFAG

Contribution pour la mise en réseau

Les surfaces mises en réseau ont continué d’augmenter en 2019; l’augmentation s’est toutefois stabilisée depuis 2014 – 2015. Les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés sont les plus importants du point de vue de la surface.

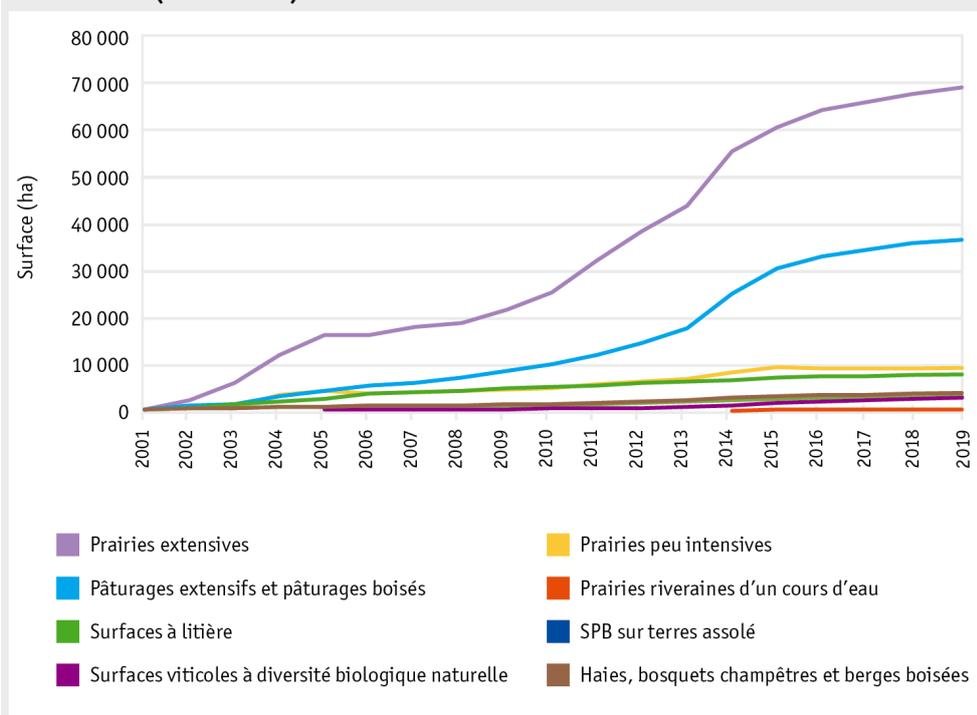
Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2019 selon les types de biodiversité.

Le graphique ci-dessous montre l’évolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau entre 2001 et 2019.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau entre 2001 et 2019



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2019 (sans arbres)



Source : OFAG

Informations sur les différents types de SPB

Prairies extensives

Le nombre d'exploitations avec des prairies extensives du niveau de qualité I a légèrement diminué par rapport à 2018. Cela dépend peut-être de la baisse générale du nombre des exploitations ayant droit aux paiements directs, car les surfaces QI ont légèrement augmenté dans l'ensemble en 2019. Aussi bien la part de surfaces QII que celle de surfaces mises en réseau ont légèrement augmenté. Près de la moitié de toutes les surfaces QI pour ce type de contributions se trouvent dans la région de plaine, alors que presque la moitié des surfaces QII se trouvent dans la région de montagne.

Prairies extensives 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	17 394	10 440	10 740	38 574
Surface	ha	40 033	17 789	26 369	84 190
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	8 511	5 601	8 148	22 260
Surface	ha	12 013	7 604	17 751	37 368
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	13 585	8 662	9 579	31 826
Surface	ha	30 140	14 766	23 956	68 862

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies peu intensives

Les surfaces QI de prairies peu intensives ont de nouveau diminué en 2019, en particulier dans la région de montagne. En revanche, une hausse a été enregistrée en ce qui concerne la part de QII et de surfaces mises en réseau. La plus grande part des surfaces de ce type de SPB est toujours annoncée en région de montagne.

Prairies peu intensives 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 139	3 096	6 268	11 503
Surface	ha	1 763	3 155	10 652	15 569
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	180	574	3 095	3 849
Surface	ha	136	412	3 275	3 824
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	828	1 620	4 325	6 773
Surface	ha	778	1 778	6 756	9 312

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter en 2019 dans les pâturages extensifs et les pâturages boisés. La plus grande part des surfaces SPB de ce type se situent dans la région de montagne.

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	4 739	4 769	8 662	18 170
Surface	ha	7 459	9 160	32 492	49 111
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	945	1 472	5 491	7 908
Surface	ha	1 499	2 988	15 378	19 865
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 946	3 439	6 858	13 243
Surface	ha	4 976	6 778	24 805	35 559

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces à litière

Les surfaces à litière ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La hausse concerne la région de plaine et de montagne ; dans la région des collines, la surface a au contraire quelque peu diminué. La présence de ce type de SPB varie très fortement selon les cantons. Plus de la moitié des surfaces à litière sont annoncées dans les cantons de St-Gall (22 %), de Zurich (19 %) et de Schwyz (16 %).

Surfaces à litière 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 072	1 925	3 470	7 467
Surface	ha	2 396	1 565	4 167	8 127
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 479	1 513	2 993	5 985
Surface	ha	2 098	1 376	3 762	7 236
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 703	1 649	3 131	6 483
Surface	ha	2 068	1 375	3 885	7 328

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

En ce qui concerne les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées, une légère hausse a été enregistrée dans toutes les zones en 2019. Plus de la moitié de ces surfaces ont été annoncées dans la région de plaine.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	7 803	4 755	2 671	15 229
Surface	ha	2 357	1 351	552	4 259
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	3 624	2 121	795	6 540
Surface	ha	1 070	613	166	1 849
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 825	3 877	2 279	11 981
Surface	ha	1 805	1 120	474	3 399

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères florales

Les surfaces de jachères florales ont un peu diminué en 2019. Cette baisse a été enregistrée aussi bien pour le niveau de qualité I que pour la part de mise en réseau dans la région de plaine et des collines. Dans plusieurs cantons, il n'y a pas eu d'inscriptions pour ce type de SPB.

Jachères florales 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 816	412	9 ¹	2 237
Surface	ha	1 955	268	4	2 226
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 446	360	6 ¹	1 812
Surface	ha	1 515	221	3	1 738

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Jachères tournantes**

Les jachères tournantes ont diminué en 2019 par rapport à l'année précédente. La majorité des exploitations et surfaces SPB de ce type sont enregistrées dans la région de plaine. Les jachères tournantes restent nettement plus rares que les jachères florales.

Jachères tournantes 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	430	66	3 ¹	499
Surface	ha	535	62	0	597
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	252	44	0 ¹	296
Surface	ha	327	42	0	369

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2018, mais restent insignifiants du point de vue de la surface.

Ourlet sur terres assolées

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2019 – à un faible niveau. Les cantons d'Argovie et de Fribourg sont ceux qui contribuent le plus aux surfaces annoncées. La plupart des surfaces se situent en région de plaine.

La surface moyenne par exploitation des ourlets qui sont plutôt aménagés en bordures linéaires de cultures représente 0,23 ha, c'est-à-dire un quart des surfaces de jachères et environ un huitième des bandes culturales extensives.

Exploitations et surfaces avec ourlets sur terre assolée 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	748	223	7	978
Surface	ha	185	42	1	228
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	651	206	7	864
Surface	ha	161	39	1	201

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes culturales extensives

En 2019, les bandes culturales extensives ont augmenté de près de 24 ha. Près de la moitié de ces surfaces SPB sont aménagées dans le canton de Vaud, avec 286 ha. A l'instar des ourlets sur terres assolées, ce type de SPB est aussi de faible importance, avec une surface totale de 384 ha. Cependant, la surface moyenne par exploitation (1,80 ha) est environ huit fois plus élevée que celle des ourlets.

Bandes culturales extensives 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	125	54	34	213
Surface	ha	193	162	29	384
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	72	36	33	141
Surface	ha	119	123	28	269

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturales extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Le type de SPB d'une année « Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » a été introduit en 2015. En 2019, 10 ha de bandes fleuries supplémentaires ont été aménagées

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



par rapport à l'année précédente. Avec 144 ha, al surfaces des bandes fleuries et encore plus petite que celle des bandes culturales extensives et des ourlets sur terres assolées. Le canton de Berne, dans lequel les bandes fleuries pour pollinisa-teurs ont été développées, présente la surface la plus importante (43 ha).

Conformément à l'OPD, une exploitation peut mettre en places plusieurs bandes fleuries, mais les différentes surfaces ne doivent pas dépasser 50 ares. Cette restriction explique en partie la surface moyenne de 0,21 ha de bandes fleuries par exploitation, qui est relativement petite par rapport aux jachères florales, aux jachères tournantes et aux bandes culturales extensives.

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	546	134	8 ¹	688
Surface	ha	124	20	1	144

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, selon les cantons et les zones agricoles.

Prairies riveraines d'un cours d'eau

En 2019, les prairies riveraines d'un cours d'eau ont augmenté de près de 15 %. Près des deux tiers des surfaces ont été annoncées dans la région de plaine. Avec 97 ha en 2019, les prairies riveraines d'un cours d'eau sont le type de SPB le plus petit en termes de surface.

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	286	111	75	472
Surface	ha	62	26	10	97

Mise en réseau

Exploitations	Nombre	109	51	53	213
Surface	ha	29	11	6	46

Source : OFAG



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente, de 10 % pour la surface QI, de 9,5 % pour la surface QII et de 8,6 % pour la surface mise en réseau. Les contributions pour la qualité sont uniquement versées pour les surfaces QII, alors que les contributions pour la mise en réseau le sont également en combinaison avec les surfaces QI. De loin la plus grande part des surfaces sont annoncées dans le canton de Vaud, suivi par le canton du Valais.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	852	291	200	1 344
Surface	ha	2 704	594	210	3 508
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	365	142	61	568
Surface	ha	921	267	73	1 260
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	504	150	98	752
Surface	ha	1 920	332	99	2 351

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles.

Ce tableau fournit des indications sur les surfaces viticole QI selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers)

En ce qui concerne les arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers), peu de changements ont été enregistrés par rapport à l'année précédente. Le nombre total d'arbres a diminué de 1,2 %. Le nombre d'arbres du niveau de qualité II et mis en réseau a par contre légèrement augmenté. Le plus grand nombre d'arbres a été annoncé dans le canton de Berne.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

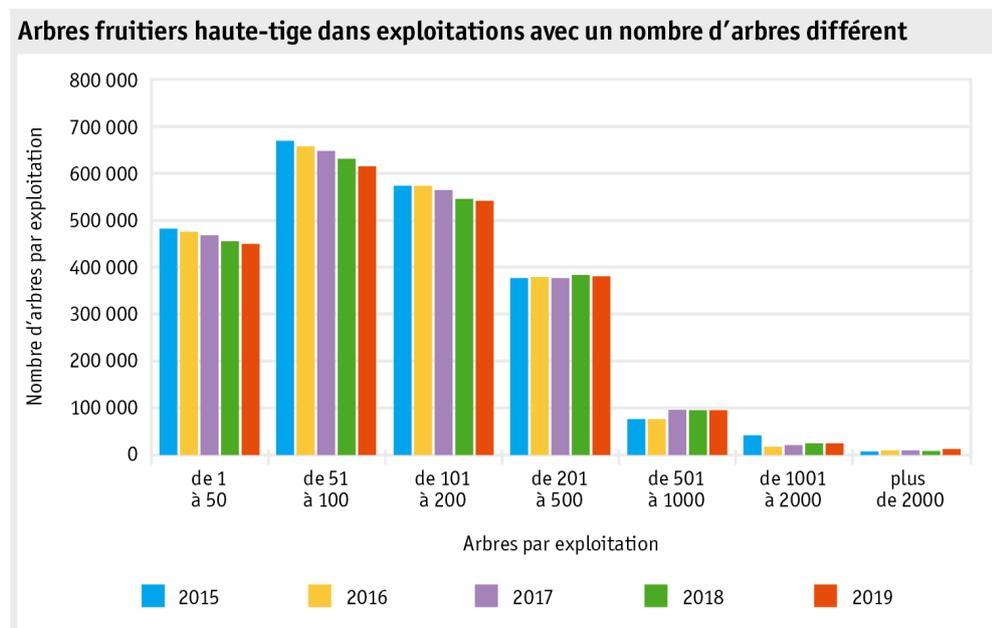


Arbres fruitiers haute-tige 2019 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	13 255	9 962	5 018	28 235
Arbres	Nombre	1 058 968	775 213	285 280	2 119 461
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	6 237	5 232	1 803	13 272
Arbres	Nombre	451 554	329 882	80 041	861 477
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	8 933	7 292	3 483	19 708
Arbres	Nombre	620 916	504 269	174 623	1 299 808

Source : OFAG

Les graphiques suivants montrent l'évolution des arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers) dans les exploitations avec un nombre différent d'arbres par exploitations depuis 2015.

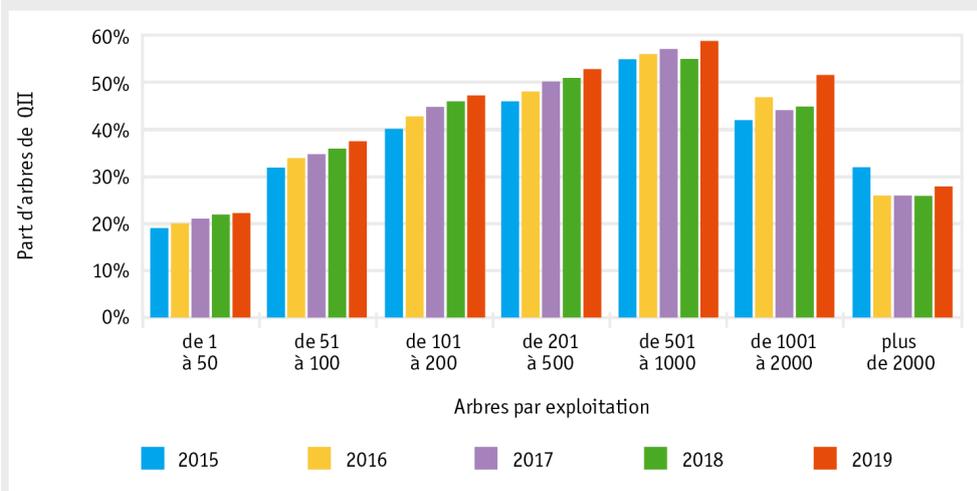


Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Part d'arbres fruitiers haute-tige de qualité II dans exploitations avec un nombre d'arbres différent



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles.

Noyers

En 2019, le nombre d'exploitations qui ont annoncé des noyers était nettement plus important qu'en 2018. La hausse dépasse les 10 % pour le niveau de qualité II et la mise en réseau. Le nombre de noyers a également augmenté. La part de QII a augmenté de 22 %. La plupart des noyers encouragés par des contributions à la biodiversité se trouvent dans le canton de Vaud, suivi par les cantons de Berne et d'Argovie. En comparaison avec les deux autres cantons, la part de QII et de mise en réseau dans le canton d'Argovie est plutôt réduite.

Noyers 2019 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	6 814	4 373	1 810	12 997
Arbres	Nombre	61 977	26 628	10 271	98 876
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	2 339	1 658	448	4 445
Arbres	Nombre	25 663	8 712	1 686	36 061
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	3 337	2 312	966	6 615
Arbres	Nombre	35 044	13 264	5 308	53 616

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Le type de SPB Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, enregistre une légère croissance dans toutes les zones par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le nombre d'arbres et d'exploitations. La grande majorité des arbres isolés et des allées ont été annoncés dans le canton de Berne, suivi par le canton de Lucerne.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2019 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 222	4 605	5 173	15 000
Arbres	Nombre	44 106	37 441	73 117	154 664

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et des allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

Les surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région ont nettement augmenté par rapport à 2018. Cela s'explique par l'autorisation de nouvelles surfaces de promotion de

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



la biodiversité spécifiques à la région dans plusieurs cantons. En plaine, la surface a presque quadruplé. Avec 77 % des surfaces, la plus grande partie des surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région est toujours annoncée dans le canton des Grisons.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	192	164	1 486	1 842
Surface	ha	346	168	2 905	3 420

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage

Les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage ont été introduites en 2014. La surface a seulement augmenté de 0,6 % par rapport à 2018.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2019 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région d'estivage
Niveau de qualité II		
Exploitations	Nombre	5 571
Surface	ha	224 757

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litière dans la région d'estivage, selon les cantons.

Bibliographie OFEV et OFAG (2008). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820, Office fédéral de l'environnement, Berne. OFEV et OFAG (2016). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement n° 1633. Office fédéral de l'environnement, Berne. Agridea (2018) Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole – Guide. 6^e édition. Lindau Conseil fédéral (2012) Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017. Berne. Econcept, Agridea, L'Azuré (2019) Evaluation des contributions à la biodiversité. Rapport final. Berne.

Judith Ladner Callipari, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, judith.ladner@blw.admin.ch
Isabelle Kalbermatten, Secteur Paiements directs – Programmes, isabelle.kalbermatten@blw.admin.ch

Contributions à la biodiversité 2019

Unité	SPB qualité I			SPB qualité II			SPB mises en réseau		
	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	2 717	11 876	13 422 740	2 011	4 766	9 779 630	2 020	7 746	6 299 177
BE	9 547	31 584	23 958 156	7 768	51 025	24 375 516	9 006	29 124	20 338 395
LU	4 175	10 861	10 777 166	3 563	8 453	10 980 247	3 315	9 521	7 201 396
UR	509	1 749	916 720	592	11 045	2 521 474	428	1 715	1 417 662
SZ	1 399	5 065	3 776 421	1 649	14 224	7 482 380	1 259	4 413	3 227 423
OW	553	1 331	892 090	641	6 850	2 003 338	382	1 118	884 907
NW	400	1 121	739 665	431	3 766	1 510 840	318	828	682 484
GL	329	1 472	822 716	386	9 704	2 333 314	293	1 232	965 606
ZG	475	2 063	2 123 526	435	1 280	2 708 031	443	1 908	1 445 628
FR	2 374	9 325	8 768 995	1 506	11 559	4 511 653	1 580	6 345	4 943 437
SO	1 135	6 294	5 656 909	840	3 690	4 225 085	1 019	5 212	3 790 009
BL	780	4 465	4 491 670	657	2 422	3 843 117	671	2 599	1 533 973
SH	437	2 350	3 205 923	366	1 249	2 504 749	390	2 043	1 732 143
AR	595	1 358	924 080	489	1 361	989 427	319	541	428 243
AI	400	816	521 241	392	1 284	739 275	268	479	375 926
SG	3 418	11 097	9 825 318	2 877	16 156	11 173 967	2 780	8 375	6 295 203
GR	2 037	18 219	9 014 679	2 728	73 871	21 035 800	1 962	15 643	8 544 967
AG	2 469	10 222	11 599 715	1 687	4 912	10 021 685	1 443	6 733	5 392 260
TG	2 018	6 528	7 722 684	1 140	1 748	4 356 650	1 699	3 811	2 389 482
TI	647	3 533	2 189 430	567	8 059	2 113 432	472	2 718	1 861 817
VD	2 870	17 062	16 086 953	2 615	23 419	11 013 247	2 595	14 815	11 149 097
VS	2 036	14 344	7 485 490	2 008	38 298	9 076 142	1 651	10 330	6 284 655
NE	672	5 541	3 283 443	608	2 630	1 966 305	620	4 646	2 893 874
GE	244	1 436	2 393 029	90	176	343 002	150	760	665 609
JU	924	7 404	5 962 940	688	3 186	4 373 232	823	6 281	4 263 134
Suisse	43 160	187 116	156 561 699	36 734	305 135	155 981 538	35 906	148 934	105 006 503
Zone									
Plaine	18 197	68 269	80 389 237	11 845	22 508	46 993 539	14 467	51 185	39 995 401
Collines	6 214	23 416	22 604 570	4 530	9 334	18 460 709	5 103	18 012	13 204 715
ZM I	5 639	18 199	13 148 410	4 014	7 313	12 604 523	4 656	14 290	9 836 142
ZM II	6 856	30 490	17 853 806	5 162	14 412	19 290 898	5 847	25 566	16 993 451
ZM III	3 899	24 228	12 094 677	3 415	13 754	14 054 448	3 572	20 263	12 690 451
ZM IV	2 355	22 513	10 470 999	2 198	13 056	12 767 593	2 261	19 618	12 286 343
Estivage				5 570	224 757	31 809 829			

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	1 080	1 920	1 000
	Zone des collines	860	1 840	1 000
	ZM I et II	500	1 700	1 000
	ZM III et IV	450	1 100	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine jusqu'à ZM II	450	1 200	1 000
	ZM III et IV	450	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages boisés		450	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 440	2 060	1 000
	Zone des collines	1 220	1 980	1 000
	ZM I et II	860	1 840	1 000
	ZM III et IV	680	1 770	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 160	2 840	1 000
Jachères florales	Plaine et région des collines	3 800	–	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des collines	3 300	–	1 000
Ourlet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à ZM II	3 300	–	1 000
Bande culturale extensive		2 300	–	1 000
Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles	Plaine et région des collines	2 500	–	–
Prairies riveraines d'un cours d'eau		450	–	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		–	150 (max.300 je NST)	–
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		–	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	13.5	31.5	5
Noyers	par arbre	13.5	16.5	5
Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres	par arbre	–	–	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		–	–	1 000

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 585	8 662	9 579	31 826
	Surface	ha	30 140	14 766	23 956	68 862
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	828	1 620	4 325	6 773
	Surface	ha	778	1 778	6 756	9 312
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 946	3 439	6 858	13 243
	Surface	ha	4 976	6 778	24 805	36 559
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 703	1 649	3 131	6 483
	Surface	ha	2 068	1 375	3 885	7 328
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 825	3 877	2 279	11 981
	Surface	ha	1 805	1 120	474	3 399
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	109	51	53	213
	Surface	ha	29	11	6	46
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 446	360	6	1 812
	Surface	ha	1 515	221	3	1 738
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	252	44	0	296
	Surface	ha	327	42	0	369
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	72	36	33	141
	Surface	ha	119	123	28	269
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	651	206	7	864
	Surface	ha	161	39	1	201
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 933	7 292	3 483	19 708
	Arbres	Nombre	620 916	504 269	174 623	1 299 808
Noyers	Exploitations	Nombre	3 337	2 312	966	6 615
	Arbres	Nombre	35 044	13 264	5 308	53 616
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	5 222	4 605	5 173	15 000
	Arbres	Nombre	44 106	37 441	73 117	154 664
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	504	150	98	752
	Surface	ha	1 920	332	99	2 351
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	192	164	1 486	1 842
	Surface	ha	346	168	2 905	3 420

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : prairies extensives

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombres	ha	fr.
ZH	2 636	6 976	7 083 034	1 593	2 272	4 284 170	1 877	4 516	4 049 195
BE	8 412	13 004	9 876 280	4 374	4 986	7 368 365	7 879	11 996	10 796 806
LU	4 055	6 035	4 733 043	2 066	2 421	3 876 382	3 281	5 140	4 626 347
UR	419	933	428 413	299	669	769 980	366	887	797 949
SZ	1 194	1 564	929 456	934	1 100	1 613 260	1 049	1 370	1 233 126
OW	520	816	418 656	370	574	801 014	366	694	624 195
NW	375	670	347 317	275	503	716 554	296	597	537 354
GL	309	862	458 982	253	605	751 099	283	787	708 084
ZG	433	657	546 210	274	286	519 721	394	595	535 563
FR	1 980	4 326	4 062 387	824	1 052	1 881 540	1 395	3 220	2 897 760
SO	1 101	3 421	3 021 483	673	1 363	2 464 670	984	2 923	2 630 759
BL	741	2 043	1 759 266	591	1 222	2 228 517	610	1 369	951 777
SH	427	1 598	1 602 189	351	1 032	1 949 522	381	1 381	1 242 532
AR	420	373	193 868	250	155	264 502	209	201	181 080
AI	319	239	121 788	153	95	161 070	196	154	138 222
SG	3 096	4 291	3 417 119	1 569	1 435	2 413 916	2 551	3 498	3 138 719
GR	1 992	10 896	5 083 696	1 883	7 996	9 120 025	1 928	9 895	5 794 654
AG	2 399	6 320	6 172 122	1 574	3 366	6 309 134	1 424	4 196	3 772 854
TG	1 863	3 150	3 340 634	591	624	1 189 990	1 517	2 271	1 554 197
TI	539	1 143	712 870	297	515	639 530	381	866	779 206
VD	2 622	8 285	7 998 619	1 598	2 675	4 797 701	2 339	7 140	6 425 712
VS	1 240	1 841	1 049 554	659	770	946 837	857	1 295	1 165 191
NE	490	1 327	994 626	280	421	739 500	451	1 152	1 036 350
GE	239	912	978 077	75	152	290 147	138	512	460 494
JU	753	2 508	2 167 854	454	1 079	1 976 802	674	2 209	1 988 523
Suisse	38 574	84 190	67 497 543	22 260	37 368	58 073 946	31 826	68 862	58 066 646
Zone									
plaine	17 394	40 033	42 052 939	8 511	12 013	22 786 882	13 585	30 140	26 516 436
Colline	5 660	11 228	9 435 785	3 018	4 683	8 479 934	4 682	9 226	8 040 005
ZM I	4 780	6 561	3 593 937	2 583	2 922	4 801 794	3 980	5 540	4 854 475
ZM II	5 476	8 462	4 278 226	3 566	4 579	7 308 023	4 658	7 544	6 592 054
ZM III	3 239	9 045	4 136 522	2 727	6 517	7 343 992	2 976	8 207	6 126 789
ZM IV	2 025	8 861	4 000 134	1 855	6 655	7 353 322	1 945	8 204	5 936 887

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	280	171	76 955	26	7	8 520	16	9	6 597
BE	2 656	2 772	1 247 312	848	649	705 173	2 159	2 351	2 115 795
LU	474	444	199 670	174	209	223 800	221	280	252 298
UR	321	424	191 016	103	122	123 536	254	388	349 497
SZ	176	153	68 805	100	105	109 972	86	96	86 625
OW	126	96	43 083	31	25	27 102	92	79	70 929
NW	77	47	21 227	25	19	21 044	1	0	441
GL	69	58	26 217	22	17	18 226	39	37	33 516
ZG	103	69	31 058	23	16	19 131	87	61	55 230
FR	922	1 416	637 173	85	62	71 856	457	682	613 926
SO	111	163	73 478	16	12	14 176	40	77	69 327
BL	209	221	99 516	58	57	68 876	65	67	29 477
SH	28	28	12 761	6	10	11 613	13	17	15 082
AR	247	161	72 666	74	39	46 668	67	53	47 979
AI	59	27	11 961	14	6	7 788	6	3	2 925
SG	1 055	517	232 826	145	72	80 436	394	214	192 299
GR	1 439	3 327	1 497 204	744	800	809 226	754	1 191	550 609
AG	239	150	67 302	38	27	31 932	25	20	17 676
TG	284	187	83 969	3	1	1 359	171	104	50 418
TI	262	462	208 049	145	186	187 899	168	327	294 230
VD	570	1 034	465 476	187	215	234 614	398	751	675 702
VS	1 308	2 630	1 183 754	839	980	1 008 489	910	1 766	1 589 810
NE	148	362	163 017	42	55	65 508	84	216	194 832
GE	4	3	1 211	0	0	0	0	0	0
JU	336	646	290 525	101	135	161 148	266	519	467 451
Suisse	11 503	15 569	7 006 226	3 849	3 824	4 058 093	6 773	9 312	7 782 670

Zone									
Plaine	2 139	1 763	793 211	180	136	159 117	828	778	650 736
Colline	1 432	1 478	665 330	209	161	192 270	700	758	657 884
ZM I	1 664	1 676	754 290	365	251	294 528	920	1 020	907 554
ZM II	2 475	3 063	1 378 349	814	733	857 160	1 591	2 142	1 906 666
BZ III	2 080	3 313	1 490 716	1 156	1 167	1 176 432	1 412	1 865	1 514 329
ZM IV	1 713	4 276	1 924 330	1 125	1 376	1 378 586	1 322	2 749	2 145 501

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : prairies extensives et pâturages boisés

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	810	1 054	474 372	176	156	108 962	352	485	218 106
BE	4 327	10 177	4 579 715	1 731	4 442	3 109 400	3 643	9 124	4 105 992
LU	463	705	317 441	170	332	232 742	406	655	294 665
UR	117	221	99 243	44	71	49 350	110	213	95 648
SZ	485	1 341	603 248	348	982	687 701	422	1 188	534 713
OW	90	135	60 539	24	46	31 976	73	121	54 522
NW	89	154	69 278	45	76	53 431	54	94	42 152
GL	182	395	177 804	64	153	106 988	149	286	128 691
ZG	113	147	66 231	31	47	33 182	98	132	59 595
FR	1 116	2 028	912 730	214	387	270 625	667	1 192	536 400
SO	433	1 588	714 689	201	902	631 575	353	1 389	624 934
BL	292	846	380 904	229	649	454 003	242	703	257 891
SH	80	112	50 563	16	23	15 931	58	80	36 091
AR	391	414	186 386	66	53	37 282	100	93	41 837
AI	247	278	125 276	10	12	8 729	83	113	50 733
SG	1 406	2 098	944 235	475	836	585 018	1 031	1 663	748 440
GR	1 371	3 350	1 507 419	1 226	2 299	1 609 090	754	1 120	214 987
AG	729	956	430 389	212	250	175 091	525	728	327 506
TG	478	545	245 442	56	70	49 033	95	149	67 105
TI	378	1 505	677 236	174	301	210 855	286	1 091	490 769
VD	1 681	5 139	2 312 348	629	1 631	1 141 931	1 352	4 009	1 804 199
VS	1 595	9 161	4 122 432	1 150	3 685	2 579 572	1 322	6 482	2 917 218
NE	575	3 591	1 616 112	323	1 179	825 615	495	2 803	1 261 193
GE	58	91	40 883	0	0	0	22	28	12 798
JU	664	3 078	1 385 082	294	1 282	897 512	551	2 618	1 178 109
Suisse	18 170	49 111	22 099 994	7 908	19 865	13 905 594	13 243	36 559	16 104 290

Zone									
Plaine	4 739	7 459	3 356 396	945	1 499	1 049 073	2 946	4 976	2 226 160
Collines	2 191	3 873	1 742 990	649	1 237	865 668	1 582	2 818	1 247 301
ZM I	2 578	5 286	2 378 859	823	1 752	1 226 175	1 857	3 960	1 762 420
ZM II	4 028	13 781	6 201 596	1 916	5 735	4 014 832	3 113	11 132	4 981 183
ZM III	2 766	10 051	4 523 089	2 003	5 071	3 549 977	2 240	7 329	3 149 739
ZM IV	1 868	8 660	3 897 063	1 572	4 571	3 199 869	1 505	6 343	2 737 489

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
ZH	1 065	1 577	2 131 156	906	1 428	2 901 141	930	1 407	1 266 615
BE	915	842	687 054	704	682	1 242 891	868	793	713 650
LU	581	387	393 343	407	336	635 875	515	346	311 127
UR	90	73	66 136	74	65	121 430	84	69	61 749
SZ	844	1 306	1 201 818	808	1 262	2 349 823	793	1 246	1 121 427
OW	144	81	84 981	118	72	137 611	117	65	58 311
NW	117	95	89 806	107	88	164 706	107	90	80 694
GL	91	90	74 144	67	72	131 456	79	83	74 502
ZG	302	579	547 544	284	568	1 064 184	281	547	491 897
FR	168	85	91 645	85	60	113 648	116	62	56 173
SO	15	5	7 022	5	1	2 018	10	4	3 832
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	14	7	10 395	3	1	2 988	8	6	5 559
AR	260	199	171 925	194	173	319 416	155	148	132 777
AI	211	227	194 996	181	205	377 826	170	198	178 038
SG	1 607	1 816	1 749 463	1 409	1 660	3 116 044	1 374	1 658	1 492 587
GR	222	120	84 311	203	112	199 855	203	112	50 719
AG	199	188	268 929	124	171	350 792	137	100	90 216
TG	192	111	151 338	104	82	167 210	174	103	92 863
TI	74	78	85 313	36	54	104 295	56	63	56 777
VD	199	179	165 448	114	105	191 937	169	153	137 871
VS	62	25	18 897	19	14	24 942	54	23	20 590
NE	9	7	5 871	1	0	810	9	7	5 913
GE	8	11	15 926	2	3	5 974	6	10	9 270
JU	78	41	42 068	30	20	38 384	68	35	31 158
Suisse	7 467	8 127	8 339 530	5 985	7 236	13 765 256	6 483	7 328	6 544 315
Zone									
Plaine	2 072	2 396	3 378 703	1 479	2 098	4 299 103	1 703	2 068	1 860 779
Collines	839	684	832 334	638	594	1 175 030	732	612	550 851
ZM I	1 086	881	813 297	875	783	1 460 801	917	763	686 086
ZM II	2 054	2 727	2 313 134	1 749	2 506	4 598 442	1 793	2 514	2 258 215
ZM III	928	929	651 217	819	828	1 471 443	871	879	768 066
ZM IV	488	510	350 845	425	429	760 437	467	492	420 318

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q1			Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q2			Haies, bosquets champêtres et berges boisées mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	1 099	263	567 259	484	111	314 246	557	124	111 987
BE	2 695	603	1 301 577	1 214	262	743 183	2 343	530	477 381
LU	2 379	555	1 199 318	854	195	554 245	2 096	495	445 827
UR	16	2	3 910	11	1	4 146	14	2	1 422
SZ	263	30	64 735	185	21	60 804	236	27	24 453
OW	111	12	25 834	32	3	8 804	99	11	9 495
NW	39	4	7 711	11	1	4 203	12	2	1 512
GL	45	5	10 001	27	3	7 782	43	4	3 852
ZG	306	64	138 100	109	24	67 700	279	56	50 548
FR	1 080	396	854 512	337	111	315 599	769	298	268 306
SO	477	136	293 868	259	74	209 923	370	109	97 948
BL	350	120	259 692	266	104	295 621	269	103	92 908
SH	297	119	257 570	191	72	203 541	245	95	85 138
AR	124	19	40 198	53	7	20 817	31	6	5 022
AI	72	8	16 459	5	1	2 726	20	2	1 854
SG	954	172	370 699	252	55	156 825	789	146	131 049
GR	583	99	213 127	107	21	59 754	559	94	84 501
AG	1 605	528	1 141 366	1 125	342	970 286	1 142	400	360 162
TG	505	114	246 125	146	37	105 372	322	71	64 050
TI	76	12	26 782	8	2	4 297	51	8	6 884
VD	1 130	466	1 005 696	463	176	498 590	947	384	345 834
VS	199	49	106 665	37	8	23 968	145	39	34 974
NE	166	85	183 470	43	18	50 637	152	72	64 656
GE	117	46	99 252	30	12	34 534	58	23	20 646
JU	541	355	766 195	291	188	533 494	433	298	268 497
Suisse	15 229	4 259	9 200 121	6 540	1 849	5 251 097	11 981	3 399	3 058 905
Zone									
Plaine	7 803	2 357	5 091 217	3 624	1 070	3 038 782	5 825	1 805	1 624 848
Collines	2 825	854	1 845 418	1 365	415	1 177 970	2 283	708	637 637
ZM II	1 930	496	1 072 072	756	198	562 866	1 594	411	370 254
ZM III	1 775	421	909 142	580	130	369 872	1 447	352	316 661
ZM IV	661	106	229 399	175	31	88 948	612	98	88 510
ZM V	235	24	52 874	40	4	12 660	220	23	20 996

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	213	157	596 980	135	97	86 931
BE	248	185	702 688	191	149	133 682
LU	165	60	229 384	152	58	51 766
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	8	5	20 117	7	5	4 404
FR	203	248	942 346	176	220	198 253
SO	55	63	239 356	45	53	47 924
BL	85	75	285 088	74	49	44 502
SH	191	231	876 232	166	202	181 559
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	30	49	186 276	17	38	34 596
GR	20	11	41 800	15	9	8 271
AG	380	168	638 628	326	138	123 876
TG	121	124	470 332	90	92	82 835
TI	3	3	10 161	0	0	0
VD	333	443	1 683 780	281	383	345 060
VS	28	34	127 352	24	26	23 532
NE	14	27	101 536	11	21	18 765
GE	80	259	983 744	50	119	107 334
JU	60	85	324 596	52	79	71 334
Suisse	2 237	2 226	8 460 395	1 812	1 738	1 564 624

Zone						
Plaine	1 816	1 955	7 427 620	1 446	1 515	1 363 351
Collines	392	260	986 844	345	213	192 149
ZM I	20	8	31 966	15	7	6 357
ZM II	5	3	10 795	3	2	2 025
ZM III	3	1	3 131	3	1	742
ZM IV	1	0	38	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	81	84	275 781	46	54	48 699
BE	55	45	148 954	34	33	29 650
LU	30	36	118 549	23	26	23 106
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	1 386	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	3	2	6 387	2	0	334
FR	27	29	95 170	18	23	21 021
SO	18	27	88 365	13	19	16 923
BL	29	53	175 860	16	17	14 966
SH	15	24	79 367	13	22	19 446
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	3	6	20 658	2	3	2 610
GR	7	11	37 422	4	10	9 162
AG	80	64	210 177	61	45	40 860
TG	36	26	85 906	1	0	142
TI	7	12	40 925	2	7	6 156
VD	54	94	308 946	34	61	54 711
VS	9	9	30 218	4	7	6 293
NE	3	3	11 055	1	1	1 251
GE	28	56	185 988	16	34	30 663
JU	13	15	50 292	6	7	6 273
Suisse	499	597	1 971 406	296	369	332 267

Zone						
Plaine	430	535	1 765 863	252	327	294 686
Collines	65	62	203 730	43	42	37 490
ZM I	1	0	332	1	0	91
ZM II	2	0	1 295	0	0	0
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	1	0	186	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	60	13	42 075	35	8	7 209
BE	66	14	46 414	46	10	8 856
LU	92	10	33 254	88	10	8 566
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	693	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	10	3	9 670	9	3	2 441
FR	109	36	118 141	101	33	29 633
SO	15	5	15 238	10	4	3 612
BL	40	18	59 367	37	15	13 288
SH	8	2	5 449	8	2	1 354
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	6	1	3 960	3	0	333
GR	1	0	363	1	0	99
AG	427	83	275 220	407	80	72 045
TG	20	4	14 569	12	3	2 311
TI	2	0	1 400	1	0	44
VD	79	23	75 009	70	21	18 747
VS	15	9	29 978	14	8	7 414
NE	0	0	0	0	0	0
GE	9	2	7 425	8	2	1 638
JU	18	5	15 015	14	4	3 339
Suisse	978	228	753 239	864	201	180 927

Zone						
Plaine	748	185	610 147	651	161	144 737
Collines	189	33	109 064	174	31	27 785
ZM I	34	9	29 686	32	8	7 221
ZM II	6	1	4 249	6	1	1 159
ZM III	1	0	93	1	0	25
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	22	19	42 826	13	16	14 481
BE	9	8	17 260	4	5	4 562
LU	13	3	5 949	8	2	1 940
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	13	36	83 230	13	35	31 091
FR	16	29	67 017	13	24	21 241
SO	4	4	9 427	3	3	2 786
BL	1	0	62	0	0	0
SH	6	1	1 601	1	0	73
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	4	2	4 508	1	2	1 584
GR	1	0	138	1	0	54
AG	6	7	15 249	0	0	0
TG	8	18	42 426	0	0	0
TI	0	0	0	0	0	0
VD	59	186	426 719	40	136	122 157
VS	35	29	65 907	34	27	24 293
NE	3	21	48 691	0	0	0
GE	7	4	9 936	5	4	3 600
JU	6	18	41 147	5	16	14 490
Suisse	213	384	882 093	141	269	242 352

Zone						
Plaine	125	193	443 226	72	119	107 027
Collines	36	109	251 096	21	83	74 314
ZM I	18	52	120 565	15	40	36 199
ZM II	10	20	45 804	9	19	16 920
ZM III	11	6	12 923	11	5	4 747
ZM IV	13	4	8 481	13	3	3 144

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.
ZH	86	23	57 775
BE	288	43	108 518
LU	19	3	7 496
UR	0	0	0
SZ	1	0	875
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	10	1	3 746
FR	36	10	24 581
SO	27	6	14 078
BL	20	5	13 453
SH	20	4	8 917
AR	0	0	0
AI	0	0	0
SG	23	5	13 050
GR	6	2	6 075
AG	68	19	47 250
TG	41	9	22 147
TI	1	0	370
VD	30	9	23 675
VS	1	1	3 082
NE	4	1	1 475
GE	4	1	2 250
JU	3	0	925
Suisse	688	144	359 736
Zone			
Plaine	546	124	309 280
Collines	100	16	40 923
ZM I	34	3	7 914
ZM II	6	0	1 215
ZM III	2	0	404
ZM IV	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : prairies riveraines d'un cours d'eau

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contributions			Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	22	4	1 886	3	1	1 341
BE	95	14	6 222	72	11	10 186
LU	7	1	384	0	0	0
UR	13	2	914	11	2	1 665
SZ	2	0	68	0	0	0
OW	6	0	216	6	0	432
NW	2	0	86	0	0	0
GL	48	9	3 884	16	2	1 512
ZG	8	3	1 324	6	2	1 702
FR	47	14	6 183	25	7	6 577
SO	13	3	1 221	5	1	1 208
BL	13	3	1 502	0	0	0
SH	6	2	1 072	2	1	680
AR	0	0	0	0	0	0
AI	4	0	149	0	0	0
SG	45	7	3 123	20	3	3 051
GR	1	0	45	0	0	0
AG	81	15	6 912	12	2	2 142
TG	20	5	2 061	13	4	1 861
TI	7	1	413	7	1	826
VD	13	6	2 777	6	4	3 177
VS	5	3	1 359	3	2	1 577
NE	1	1	234	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	13	4	1 836	6	2	1 926
Suisse	472	97	43 867	213	46	39 862
Zone						
Plaine	286	62	27 876	109	29	24 767
Collines	71	15	6 871	29	4	3 980
ZM I	40	11	4 824	22	7	6 025
ZM II	40	5	2 186	23	3	2 253
ZM III	16	2	704	11	1	1 021
ZM IV	19	3	1 406	19	2	1 816

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q2			Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	31	45	49 456	26	56	50 310
BE	29	69	76 002	33	136	122 515
LU	20	34	37 183	17	28	24 781
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	6	4	4 554	6	6	5 580
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	220	2	1	666
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	6	24	26 801	11	43	38 512
SO	1	0	286	1	2	1 425
BL	5	1	1 415	5	1	1 157
SH	10	10	10 799	48	83	74 492
AR	2	1	1 320	2	1	1 215
AI	1	0	407	0	0	0
SG	39	68	75 020	41	73	66 123
GR	14	15	16 522	14	15	13 518
AG	50	79	87 054	45	81	73 278
TG	12	18	20 239	16	39	35 401
TI	36	40	43 765	69	148	133 213
VD	156	514	565 092	173	880	791 982
VS	131	255	280 848	182	434	390 240
NE	14	59	64 779	55	296	266 310
GE	1	7	8 228	3	12	10 800
JU	3	15	16 203	3	16	14 184
Suisse	568	1 260	1 386 192	752	2 351	2 115 702

Zone	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
Plaine	365	921	1 013 192	504	1 920	1 728 143
Collines	95	204	224 092	99	237	212 961
ZM I	47	63	69 074	51	95	85 820
ZM II	48	65	71 122	77	86	77 180
ZM III	8	6	6 619	15	10	8 626
ZM IV	5	2	2 092	6	3	2 974

Source : OFAG

Surfaces de promotion de la biodiversité 2019 : surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q1

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, Q1	
	Exploitations	Surface
	Nombre	ha
ZH	72	120
BE	51	165
LU	21	43
UR	1	0
SZ	8	15
OW	0	0
NW	0	0
GL	2	1
ZG	1	0
FR	15	79
SO	2	2
BL	12	8
SH	60	117
AR	2	2
AI	1	0
SG	56	106
GR	16	21
AG	58	105
TG	28	61
TI	132	250
VD	305	1 069
VS	434	919
NE	57	361
GE	6	46
JU	4	16
Suisse	1 344	3 508
Zones		
Plaine	852	2 704
Collines	187	434
ZM I	104	160
ZM II	157	188
ZM III	33	17
ZM IV	10	5

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : arbre fruitier champêtre haute-tige

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 968	144 324	1 948 374	943	65 232	2 054 808	1 266	88 221	396 995
BE	6 604	375 839	5 073 827	3 634	174 038	5 482 197	6 012	329 409	1 482 341
LU	3 514	254 638	3 437 613	2 455	153 913	4 848 260	2 804	204 968	922 356
UR	185	8 021	108 284	17	636	20 034	140	5 374	24 183
SZ	881	64 784	874 584	581	38 608	1 216 152	570	38 061	171 275
OW	359	18 464	249 264	80	2 646	83 349	247	13 029	58 631
NW	282	13 761	185 774	66	3 025	95 288	100	4 200	18 900
GL	119	5 228	70 578	18	595	18 743	74	2 615	11 768
ZG	416	48 067	648 905	285	31 492	991 998	364	42 659	191 966
FR	1 448	67 725	914 288	258	11 386	358 659	927	41 637	187 367
SO	874	83 542	1 127 817	255	22 755	716 783	611	55 773	250 979
BL	729	106 969	1 444 082	340	24 543	773 105	346	25 185	113 333
SH	283	21 709	293 072	148	9 724	306 306	207	14 497	65 237
AR	313	18 875	254 813	106	5 286	166 509	63	3 714	16 713
AI	58	3 584	48 384	25	1 196	37 674	15	913	4 109
SG	2 341	205 253	2 770 916	1 106	97 106	3 058 839	1 002	92 662	416 979
GR	587	38 136	514 836	316	13 120	413 280	481	23 397	105 287
AG	2 064	161 134	2 175 309	990	65 308	2 057 202	1 031	69 156	311 202
TG	1 642	215 676	2 911 626	778	87 548	2 757 762	1 054	92 309	415 391
TI	315	28 806	388 881	18	791	24 917	196	16 831	75 740
VD	1 676	102 560	1 384 560	507	26 151	823 757	1 353	66 834	300 753
VS	702	54 008	729 108	45	1 312	41 328	335	19 513	87 809
NE	157	10 939	147 677	51	2 610	82 215	68	4 809	21 641
GE	96	4 510	60 885	4	103	3 245	20	965	4 343
JU	622	62 909	849 272	246	22 353	704 120	422	43 077	193 847
Suisse	28 235	2 119 461	28 612 724	13 272	861 477	27 136 526	19 708	1 299 808	5 849 136

Zone									
Plaine	13 255	1 058 968	14 296 068	6 237	451 554	14 223 951	8 933	620 916	2 794 122
Collines	5 371	463 730	6 260 355	2 940	198 488	6 252 372	3 925	289 737	1 303 817
ZM I	4 591	311 483	4 205 021	2 292	131 394	4 138 911	3 367	214 532	965 394
ZM II	3 455	194 432	2 624 832	1 400	65 063	2 049 485	2 413	127 035	571 658
ZM III	1 246	74 087	1 000 174	335	13 068	411 642	867	39 647	178 412
ZM IV	317	16 761	226 274	68	1 910	60 165	203	7 941	35 735

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 359	9 205	124 268	505	2 946	48 609	677	4 682	21 069
BE	1 771	12 025	162 337	452	4 982	82 203	1 180	9 178	41 301
LU	1 545	7 535	101 723	1 115	4 837	79 811	1 275	6 264	28 188
UR	152	1 393	18 806	7	66	1 089	104	952	4 284
SZ	403	2 278	30 753	207	1 102	18 183	205	845	3 803
OW	129	705	9 518	27	110	1 815	99	524	2 358
NW	174	1 368	18 468	31	215	3 548	44	318	1 431
GL	22	82	1 107	0	0	0	7	23	104
ZG	195	1 556	21 006	71	566	9 339	169	1 296	5 832
FR	480	3 172	42 822	49	870	14 355	276	2 151	9 680
SO	501	3 768	50 868	128	1 270	20 955	256	2 160	9 720
BL	144	954	12 879	0	0	0	1	2	9
SH	89	499	6 737	26	229	3 779	58	393	1 769
AR	85	313	4 226	19	68	1 122	15	48	216
AI	33	165	2 228	8	18	297	2	7	32
SG	1 434	8 036	108 486	450	2 101	34 667	348	1 842	8 289
GR	252	2 092	28 242	65	514	8 481	65	514	2 313
AG	1 712	11 175	150 863	498	2 436	40 194	546	2 847	12 812
TG	716	7 860	106 110	323	3 981	65 687	400	4 078	18 351
TI	204	2 743	37 031	6	60	990	126	1 670	7 515
VD	1 006	17 326	233 901	314	8 574	141 471	500	11 649	52 421
VS	172	1 273	17 186	4	34	561	72	458	2 061
NE	57	717	9 680	13	431	7 112	15	450	2 025
GE	48	552	7 452	3	53	875	10	131	590
JU	314	2 084	28 134	124	598	9 867	165	1 134	5 103
Suisse	12 997	98 876	1 334 826	4 445	36 061	595 007	6 615	53 616	241 272
Zone									
plaine	6 814	61 977	836 689	2 339	25 663	423 440	3 337	35 044	157 698
Collines	2 596	16 580	223 830	984	5 659	93 374	1 321	8 263	37 184
ZM I	1 777	10 048	135 648	674	3 053	50 375	991	5 001	22 505
ZM II	1 267	6 147	82 985	373	1 331	21 962	694	3 387	15 242
ZM III	439	3 430	46 305	68	327	5 396	228	1 670	7 515
ZM IV	104	694	9 369	7	28	462	44	251	1 130

Source : OFAG

Contribution à la biodiversité 2019: arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Contributions fr.
ZH	628	4 337	19 517
BE	5 082	54 082	243 369
LU	2 802	27 218	122 481
UR	60	301	1 355
SZ	541	7 614	34 263
OW	176	1 341	6 035
NW	0	0	0
GL	51	647	2 912
ZG	325	3 167	14 252
FR	721	7 452	33 534
SO	268	3 292	14 814
BL	8	242	1 089
SH	80	696	3 132
AR	4	14	63
AI	1	3	14
SG	1 395	13 010	58 545
GR	1 138	15 079	67 856
AG	345	2 034	9 153
TG	92	1 013	4 559
TI	163	2 324	10 458
VD	787	6 047	27 212
VS	110	1 257	5 657
NE	29	637	2 867
GE	14	115	518
JU	180	2 742	12 339
Suisse	15 000	154 664	695 988
Zone			
Plaine	5 222	44 106	198 477
Collines	2 307	17 653	79 439
ZM I	2 298	19 788	89 046
ZM II	2 463	30 812	138 654
ZM III	1 774	29 302	131 859
ZM IV	936	13 003	58 514

Source : OFAG

Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.
ZH	3	0	126
BE	99	58	52 313
LU	38	98	87 949
UR	38	89	79 911
SZ	12	14	12 159
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	2	1	775
FR	19	28	25 053
SO	5	15	13 819
BL	15	20	13 577
SH	0	0	0
AR	6	1	1 341
AI	0	0	0
SG	0	0	0
GR	1 419	2 806	1 642 939
AG	65	202	178 479
TG	0	0	0
TI	0	0	0
VD	20	48	43 560
VS	25	9	7 998
NE	41	20	18 072
GE	7	3	2 916
JU	28	7	6 561
Suisse	1 842	3 420	2 187 547

Zone	Exploitations	Surface	Total Contributions
Plaine	192	346	303 435
Collines	102	123	101 920
ZM I	62	45	36 696
ZM II	137	160	113 583
ZM III	711	1 160	710 073
ZM IV	638	1 585	921 840

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2019 : surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2			
	Exploitations	Surface ha	Total	Total
			Contributions nettes fr.	Contributions brutes fr.
ZH	5	65	9 719	9 719
BE	1 135	38 145	5 566 101	5 575 518
LU	180	3 339	491 950	499 462
UR	243	10 109	1 431 909	1 507 371
SZ	365	10 352	1 421 931	1 548 534
OW	234	6 102	911 668	918 726
NW	118	3 045	452 067	453 776
GL	116	8 849	1 298 801	1 334 310
ZG	1	19	2 776	2 776
FR	413	9 741	1 458 570	1 455 425
SO	52	1 098	164 700	167 082
BL	7	144	21 581	21 581
SH	1	2	270	270
AR	99	879	131 790	131 790
AI	112	952	142 758	141 897
SG	263	11 038	1 653 202	1 649 133
GR	802	62 492	8 799 567	9 364 658
AG	0	0	0	0
TG	0	0	0	0
TI	164	6 952	896 884	1 042 482
VD	593	17 755	2 618 154	2 675 934
VS	506	32 573	4 169 597	4 856 444
NE	126	868	130 130	131 553
GE	0	0	0	0
JU	36	238	35 703	35 811
Suisse	5 571	224 757	31 809 829	33 524 252
Zone				
Plaine	0	0	0	0
Collines	0	0	0	0
ZM I	0	0	0	0
ZM II	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0
Région d'estivage	5 571	224 757	31 809 829	33 524 252

Source : OFAG



Contributions au système de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extenso). Dans le domaine de la production animale, la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est encouragée ; deux programmes visent en outre à promouvoir le bien-être des animaux (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux et sorties régulières en plein air).

Le tableau suivant donne un aperçu d'une sélection de contributions au système de production (bio, extenso, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage ce mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio. Les prestations réalisées sont financées par la Confédération.

Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique.

En 2019, l'agriculture biologique a concerné 165 085 ha (2018 : 156 098 ha), ce qui correspond à une augmentation de 9000 ha (+6 %) environ par rapport à l'année précédente. La hausse des années précédentes s'est encore accentuée légèrement l'année sous rapport.

Au total, plus de 60 millions de francs ont été versés en 2019 pour l'encouragement de l'agriculture biologique, à savoir 5 millions de francs de plus qu'en 2018. Comme l'année précédente, le nombre d'exploitations qui produisent conformément à l'ordonnance sur l'agriculture biologique a augmenté dans les trois régions.

Dans toutes les régions, la surface moyenne exploitée par des exploitations bio a légèrement augmenté ; il en résulte donc aussi une hausse des paiements directs versés en moyenne par exploitation.

Les détails concernant les chiffres de 2019 se trouvent dans le tableau suivant.

Contribution pour l'agriculture biologique 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 984	1 681	3 395	7 060
Surface	ha	49 389	35 139	80 557	165 085
Surface par exploitation	ha	24,89	20,90	23,73	23,38
Contribution par exploitation	fr.	15 848	6 916	5 003	8 506
Total des contributions	1 000 fr.	31 442	11 626	16 984	60 053

Source : OFAG

En 2019, la surface totale qui est exploitée selon l'ordonnance bio a augmenté de plus de 19 000 hectares ; cela correspond à une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. Tous les cantons présentent une croissance des surfaces bio, mais la part d'exploitations bio varie toujours très fortement selon le canton. Dans les cantons FR, SH, AI et NE, moins de 10 % de la surface est exploitée selon les principes de l'agriculture bio. Dans le canton de FR, une hausse notable des surfaces a toutefois été enregistrée par rapport à l'année précédente (+1261 ha ou +21 %). Seul le canton de VD présente une hausse forte en termes de pourcentage, avec +25 %. Les cantons de ZH, BE, LU, UR, SZ, SG, AG et VD se situent dans le groupe comprenant une part de bio de 10 – 15 %. La part de bio dans ces cantons est ainsi plus faible que la moyenne suisse de 16,6 % ; SO et TG se trouvent presque exactement dans la moyenne. Les cantons de NW, ZG, BL, AR, TI, VS et JU présentent une part supérieure à la moyenne, à savoir 18 à 25 % de surfaces bio. Les cantons de OW, GL et GR disposent de la part la plus importante, avec plus de 30 %. Avec 65 %, le canton GR présente de loin la part la plus élevée de surface exploitée selon les règles de l'agriculture biologique.

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

Vous trouverez d'autres informations essentielles sur les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages.

Le programme PLVH est soutenu à hauteur de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Contributions pour la PLVH 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total ou moyenne
Exploitations	Nombre	8 642	9 212	12 051	29 905
Surface	ha	138 842	166 803	258 812	564 457
Surface par exploitation	ha	16,07	18,11	21,48	18,88
Contribution par exploitation	fr.	3 132	3 580	4 284	3 734
Total des contributions	1 000 fr.	27 067	32 976	51 623	111 667

Source : OFAG

La participation au programme PLVH est restée relativement élevée et constante. Aucun changement significatif n'a été constaté par rapport à l'année précédente. La participation moyenne est d'environ 3/4 de la surface herbagère et 2/3 des exploitations. Les contributions PLVH s'élèvent à 112 millions de francs au total.

En région de plaine, la part du surfaces herbagères concernées par des contributions PLVH représente environ 60 %. Dans la région des collines, cette part est de près de 80 %. La participation est la plus importante dans les régions de montagne, avec 85-95 % des surfaces herbagères donnant droit à des contributions PLVH. Près de la moitié (46 %) de l'ensemble des contributions PLVH (111 667 millions de fr.) est versée dans les régions de montagne (51 623 millions de fr.). Près du quart des contributions PLVH (27 067 millions de fr.) est octroyé sans la région de plaine.

Le rapport d'évaluation sur le programme PLVH est disponible sur le site Internet de l'OFAG sous blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > « Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages ».

Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extensio)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions Extensio sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contributions pour la culture extensive.

La contribution Extensio se monte à 400 francs par hectare pour les cultures donnant droit aux contributions et n'est pas différenciée par zone.

La participation et les contributions versées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Contributions Extensio 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 107	4 240	593	13 940
Surface	ha	66 127	18 642	1 473	86 242
Surface par exploitation	ha	7,26	4,40	2,48	6,19
Contribution par exploitation	fr.	2 904	1 759	993	2 475
Total des contributions	1 000 fr.	26 451	7 457	589	34 497

Source : OFAG

Les données 2019 ne montrent aucun changement significatif par rapport à l'année précédente. Le nombre d'exploitations participant au programme Extenso a légèrement reculé. La surface Extenso moyenne par exploitation, ainsi que la contribution Extenso moyenne par exploitation, se situent dans le même ordre de grandeur que l'année précédente. La surface cultivée conformément aux exigences Extenso dans l'ensemble de la Suisse représentait 86 242 ha en 2019.

Les cultures céréalières représentent toujours la part la plus importante des cultures Extenso. La part des autres cultures comme le colza, les tournesols et les pois protéagineux est seulement de 15 %.

Le montant total des contributions versées aux exploitants qui participent au programme Extenso représentait en 2019 environ 34,5 millions de francs (2014 : 31,8 millions).

Programme SRPA

SRPA, qui signifie « sorties régulières en plein air », est l'un des deux programmes de bien-être des animaux que la Confédération soutient financièrement à l'aide de paiements directs depuis les années 90.

Le respect des exigences SRPA est obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique.

Les exigences existantes concernant le programme SRPA et les taux de contributions sont inchangés par rapport à 2018.

Taux de contribution SRPA

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégories d'animaux	fr. par UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours et truies d'élevage, non allaitantes, de plus de six mois	370
Contribution supplémentaire pour les bovins et buffles d'Asie mâles, ainsi que pour les bovins et buffles d'Asie femelles jusqu'à 365 jours.	120
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290
Cerfs et bisons	80

Dans le cadre du programme SRPA, les catégories de bovins mâles, ainsi que les animaux femelles jusqu'à 365 jours, doivent soit avoir un accès permanent toute l'année à une aire d'exercice recouverte d'un revêtement en dur, soit être mis au pâturage au moins 26 jours par mois en été et accéder à l'aire d'exercice au moins 13 fois par mois en hiver. Si la deuxième variante avec le pâturage d'été est choisie, la Confédération paie une contribution supplémentaire. Cette contribution se monte à 120 francs par UGB et par année.

La participation et les contributions versées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Participation et contributions SRPA 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	12 613	10 153	11 662	34 428
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	Nombre	3 198	3 718	5 029	11 945
UGB	Nombre	425 032	309 791	281 831	1 016 654
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	Nombre	12 425	11 582	13 497	37 504
UGB par exploitation	Nombre	33,70	30,51	24,17	29,53
Contribution par exploitation	fr.	6 616	5 884	4 615	5 722
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	fr.	437	357	312	359
Total des contributions	1 000 fr.	83 453	59 735	53 823	197 011
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	1 000 fr.	1 398	1 326	1 570	4 294

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA en 2018 et 2019.

Chiffres pour 2019

Chiffres pour 2018

Programme SST

SST signifie « systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ». Ces systèmes comprennent des systèmes de détention à aires multiples dans lesquels les animaux sont gardés en groupes, sans être entravés, qui fournissent aux animaux des possibilités adéquates pour se reposer, se mouvoir et s'occuper et qui disposent de beaucoup de lumière du jour. Les exigences existantes concernant le programme SST et les taux de contributions sont inchangés par rapport à 2018.

Taux de contributions SST

Catégories d'animaux	fr. par UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés femelles et mâles castrés de plus de 900 jours, caprins femelles de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des verrats et des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Source : OFAG

La participation et les contributions SST versées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Participation et contributions SST 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 891	6 903	5 639	22 433
UGB	Nombre	382 167	213 134	129 974	725 275
UGB par exploitation	Nombre	38,64	30,88	23,05	32,33
Contribution par exploitation	fr.	4 852	3 566	2 324	3 821
Total des contributions	1 000 fr.	47 988	24 615	13 106	85 709

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrairement aux SRPA, le respect des exigences SST n'est pas obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique. C'est pourquoi les chiffres concernant la participation et les contributions sont listés à part pour les exploitations bio.

Participation et contributions SST 2019 pour les exploitations bio

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 313	1 254	2 144	4 711
UGB	Nombre	38 042	30 767	45 184	113 992
UGB par exploitation	Nombre	28,97	24,53	21,07	24,20
Contribution par exploitation	fr.	3 372	2 718	2 041	2 592
Total des contributions	1 000 fr.	4 427	3 409	4 376	12 212

Source : OFAG

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST en 2018 et 2019.

Chiffres pour 2019

Chiffres pour 2018

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Stefan Schönenberger, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, stefan.schoenenberger@blw.admin.ch
 Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch

Contributions au système de production 2019

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	407	9 849	4 998 140	1 377	7 277	2 910 836	1 229	21 974	4 291 217
BE	1 322	24 772	8 201 820	3 570	13 199	5 279 667	6 798	108 496	21 500 960
LU	424	7 797	2 627 147	1 011	3 334	1 333 632	3 158	46 923	9 311 324
UR	61	1 017	206 342	0	0	0	495	6 308	1 260 513
SZ	173	2 896	608 164	12	19	7 720	1 241	19 277	3 843 407
OW	188	2 726	549 606	0	0	0	521	7 262	1 450 850
NW	81	1 230	252 946	0	0	0	377	5 440	1 084 916
GL	97	2 190	443 908	0	0	0	321	6 609	1 320 976
ZG	88	1 710	469 738	61	181	72 249	345	6 134	1 208 197
FR	213	6 131	3 073 005	1 076	7 032	2 812 875	1 612	40 132	7 969 683
SO	171	5 083	2 088 030	584	3 557	1 422 609	631	13 828	2 709 652
BL	145	3 919	1 434 542	441	2 339	935 787	480	10 519	2 029 983
SH	34	943	608 137	306	2 512	1 004 658	98	1 572	292 961
AR	133	2 817	573 628	1	1	412	562	10 736	2 143 656
AI	26	448	91 338	9	8	3 280	364	6 122	1 218 918
SG	477	9 701	2 443 246	213	581	232 440	2 938	54 957	10 923 327
GR	1 292	35 061	7 683 744	239	747	298 812	1 802	47 366	9 464 115
AG	278	6 505	3 702 086	1 398	7 660	3 064 160	1 287	18 327	3 539 253
TG	345	7 559	4 342 890	804	4 212	1 684 859	1 011	17 989	3 544 622
TI	140	2 976	862 267	46	260	104 005	474	9 186	1 808 281
VD	324	10 913	6 735 332	1 819	22 823	9 129 372	1 502	35 285	6 884 310
VS	325	6 885	2 370 002	95	357	142 881	1 413	24 492	4 871 568
NE	98	3 010	1 199 710	201	2 299	919 788	538	23 119	4 592 675
GE	38	1 276	1 218 278	185	3 536	1 414 528	55	1 114	202 178
JU	180	7 670	3 268 870	492	4 306	1 722 292	653	21 289	4 199 110
Suisse	7 060	165 085	60 052 914	13 940	86 242	34 496 861	29 905	564 457	111 666 651
Zones									
Plaine	1 984	49 389	31 442 490	9 107	66 127	26 450 950	8 642	138 842	27 067 380
Collines	803	17 363	6 677 082	2 863	13 408	5 363 297	4 553	80 565	15 865 717
ZM I	878	17 776	4 949 092	1 377	5 234	2 093 488	4 659	86 238	17 110 742
ZM II	1 266	26 869	5 871 091	423	1 219	487 732	6 174	134 751	26 862 962
ZM III	1 191	28 321	5 964 909	121	208	83 052	3 661	74 498	14 858 284
ZM IV	938	25 366	5 148 249	49	46	18 342	2 216	49 563	9 901 566

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2019

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	548 566	26 202	471 650	19 563	86.0 %	74.7 %
Autres vaches	126 619	12 202	119 840	8 650	94.6 %	70.9 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	142 677	32 485	121 583	25 012	85.2 %	77.0 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	46 352	31 472	36 806	22 925	79.4 %	72.8 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	18 203	31 875	7 872	13 854	43.2 %	43.5 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	5 194	9 646	3 509	5 731	67.6 %	59.4 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	12 508	13 757	8 526	7 826	68.2 %	56.9 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	26 673	19 765	17 893	11 209	67.1 %	56.7 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	16 281	30 800	6 917	11 829	42.5 %	38.4 %
Total des bovins	943 071	34 305	794 595	29 406	84.3 %	85.7 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	31 025	10 015	26 038	7 326	83.9 %	73.2 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 068	3 556	1 383	1 102	45.1 %	31.0 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 308	2 690	1 870	1 546	81.0 %	57.5 %
Total des équidés	36 400	10 206	29 292	7 398	80.5 %	72.5 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 542	5 917	9 195	3 222	79.7 %	54.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	567	2 039	388	1 238	68.4 %	60.7 %
Total des caprins	12 109	5 974	9 583	3 244	79.1 %	54.3 %
Animaux femelles, de plus d'un an	37 670	7 282	33 406	5 378	88.7 %	73.9 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 456	4 980	1 144	3 631	78.6 %	72.9 %
Total des ovins	39 126	7 304	34 550	5 385	88.3 %	73.7 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	514	1 445	296	828	57.5 %	57.3 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	19 239	1 659	13 812	996	71.8 %	60.0 %
Truies d'élevage allaitantes	14 126	1 888	728	183	5.2 %	9.7 %
Porcelets sevrés	16 475	1 856	597	151	3.6 %	8.1 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 221	5 684	64 659	2 781	60.3 %	48.9 %
Total des porcs	157 575	6 294	80 091	3 224	50.8 %	51.2 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 428	930	234	85	16.3 %	9.1 %
Poules pondeuses	31 195	11 111	25 675	2 518	82.3 %	22.7 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	5 218	595	1 067	116	20.4 %	19.5 %
Poulets de chair	36 222	1 243	2 900	221	8.0 %	17.8 %
Dindes	1 797	342	1 650	95	91.8 %	27.8 %
Total de la volaille	75 860	12 902	31 525	2 832	41.6 %	22.0 %
Cerf	1 349	253	1 012	180	75.0 %	71.1 %
Total des cerf	1 349	253	1 012	180	75.0 %	71.1 %
Bisons	364	16	236	9	64.8 %	56.3 %
Total des bisons	364	16	236	9	64.8 %	56.3 %
Total, toutes catégories confondues	1265 855	39 879	980 884	34 439	77.5 %	86.4 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	556 083	26 952	472 960	19 836	85.1 %	73.6 %
Autres vaches	124 067	12 248	116 639	8 450	94.0 %	69.0 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	143 036	33 029	121 065	25 106	84.6 %	76.0 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	47 078	31 994	37 024	22 984	78.6 %	71.8 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 072	32 423	7 758	13 783	42.9 %	42.5 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 206	9 611	3 421	5 604	65.7 %	58.3 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 550	13 987	8 393	7 749	66.9 %	55.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 071	20 137	17 990	11 112	66.5 %	55.2 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	16 575	31 419	6 914	11 766	41.7 %	37.4 %
Total des bovins	949 739	34 905	792 165	29 629	83.4 %	84.9 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 741	10 051	25 741	7 295	83.7 %	72.6 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 011	3 553	1 368	1 063	45.4 %	29.9 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 297	2 777	1 831	1 568	79.7 %	56.5 %
Total des équidés	36 048	10 245	28 940	7 363	80.3 %	71.9 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 352	5 928	8 988	3 231	79.2 %	54.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	551	1 997	376	1 208	68.2 %	60.5 %
Total des caprins	11 904	5 979	9 364	3 243	78.7 %	54.2 %
Animaux femelles, de plus d'un an	37 430	7 344	33 156	5 432	88.6 %	74.0 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 439	5 081	1 132	3 708	78.7 %	73.0 %
Total des ovins	38 869	7 363	34 288	5 440	88.2 %	73.9 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	537	1 514	304	869	56.5 %	57.4 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	19 897	1 760	14 032	1 041	70.5 %	59.1 %
Truies d'élevage allaitantes	14 803	1 984	769	186	5.2 %	9.4 %
Porcelets sevrés	17 049	1 940	617	160	3.6 %	8.2 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 855	5 860	64 093	2 815	59.4 %	48.0 %
Total des porcs	160 142	6 512	79 815	3 283	49.8 %	50.4 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 311	908	315	91	24.0 %	10.0 %
Poules pondeuses	29 419	10 822	23 748	2 518	80.7 %	23.3 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 937	594	999	106	20.2 %	17.8 %
Poulets de chair	35 051	1 228	2 755	218	7.9 %	17.8 %
Dindes	1 875	320	1 735	97	92.5 %	30.3 %
Total de la volaille	72 594	12 601	29 551	2 831	40.7 %	22.5 %
Cerf	1 340	251	835	150	62.3 %	59.8 %
Total des cerf	1 340	251	835	150	62.3 %	59.8 %
Bisons	402	14	228	6	56.8 %	42.9 %
Total des bisons	402	14	228	6	56.8 %	42.9 %
Total, toutes catégories confondues	1271 036	40 489	975 186	34 676	76.7 %	85.6 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2019

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	60 511	3 539	39 098	1 584	64.6 %	44.8 %
Autres vaches	34 741	2 857	32 169	2 196	92.6 %	76.9 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	19 671	5 362	14 063	3 586	71.5 %	66.9 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	6 451	5 259	5 021	3 640	77.8 %	69.2 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	1 175	2 164	900	1 505	76.6 %	69.5 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	2 247	2 766	1 905	1 787	84.8 %	64.6 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	3 127	3 883	2 736	2 641	87.5 %	68.0 %
Total Bovins	127 923	5 580	95 892	4 081	75.0 %	73.1 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	7 849	2 017	2 064	832	26.3 %	41.2 %
Total des équidés	7 849	2 017	2 064	832	26.3 %	41.2 %
Animaux femelles, de plus d'un an	3 460	1 367	2 249	617	65.0 %	45.1 %
Total des caprins	3 460	1 367	2 249	617	65.0 %	45.1 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	592	148	553	98	93.4 %	66.2 %
Truies d'élevage allaitantes	604	163	547	111	90.5 %	68.1 %
Porcelets sevrés	438	140	394	89	90.1 %	63.6 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	3 848	590	3 720	411	96.7 %	69.7 %
Total des porcs	5 481	676	5 214	459	95.1 %	67.9 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	12	100	4	30	31.6 %	30.0 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	13	78	4	22	34.1 %	28.2 %
Total des lapins	26	109	8	31	32.9 %	28.4 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	294	267	231	42	78.4 %	15.7 %
Poules pondeuses	5 939	2 086	5 685	859	95.7 %	41.2 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	1 109	200	1 059	96	95.5 %	48.0 %
Poulets de chair	1 594	155	1 572	129	98.6 %	83.2 %
Dindes	29	55	18	21	61.8 %	38.2 %
Total de la volaille	8 965	2 368	8 565	1 034	95.5 %	43.7 %
Total, toutes catégories confondues	153 704	6 339	113 992	4 711	74.2 %	74.3 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	556 083	26 952	279 284	8 472	50.2 %	31.4 %
Autres vaches	124 067	12 248	109 058	7 057	87.9 %	57.6 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	143 036	33 029	79 464	15 259	55.6 %	46.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	47 078	31 994	29 003	15 170	61.6 %	47.4 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 206	9 611	2 958	4 654	56.8 %	48.4 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 550	13 987	8 414	6 094	67.0 %	43.6 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 071	20 137	19 094	8 859	70.5 %	44.0 %
Total Bovins	915 092	34 898	527 277	19 102	57.6 %	54.7 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 741	10 051	6 140	1 989	20.0 %	19.8 %
Total des équidés	30 741	10 051	6 140	1 989	20.0 %	19.8 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 352	5 928	4 969	1 312	43.8 %	22.1 %
Total des caprins	11 352	5 928	4 969	1 312	43.8 %	22.1 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	19 897	1 760	14 001	997	70.4 %	56.6 %
Truies d'élevage allaitantes	14 803	1 984	9 859	1 127	66.6 %	56.8 %
Porcelets sevrés	17 049	1 940	11 293	1 064	66.2 %	54.8 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 855	5 860	70 592	2 910	65.5 %	49.7 %
Total des porcs	159 604	6 509	105 745	3 470	66.3 %	53.3 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	276	606	134	70	48.5 %	11.6 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	530	509	441	90	83.1 %	17.7 %
Total des lapins	806	707	574	113	71.3 %	16.0 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 311	908	450	65	34.3 %	7.2 %
Poules pondeuses	29 419	10 822	27 141	1 924	92.3 %	17.8 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 937	594	4 375	171	88.6 %	28.8 %
Poulets de chair	35 051	1 228	33 972	1 079	96.9 %	87.9 %
Dindes	1 875	320	1 740	78	92.8 %	24.4 %
Total de la volaille	72 594	12 601	67 678	3 108	93.2 %	24.7 %
Total, toutes catégories confondues	1 190 189	39 287	712 383	22 459	59.9 %	57.2 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2019

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST et SRPA)		
	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit.	UGB	Total Contributions
ZH	1 444	464	5 078 940	1 870	558	10 913 818	1 964	1 022	15 992 758
BE	4 394	1 106	13 261 902	8 091	2 032	39 187 397	8 232	3 138	52 449 299
LU	2 893	1 036	13 084 314	3 619	1 168	22 765 369	3 713	2 204	35 849 683
UR	151	20	192 603	425	61	1 160 237	427	81	1 352 840
SZ	596	139	1 553 145	1 165	261	5 019 672	1 179	399	6 572 817
OW	320	74	779 872	475	115	2 197 429	481	189	2 977 301
NW	199	47	523 621	292	67	1 276 627	303	114	1 800 248
GL	143	34	337 786	306	78	1 481 668	307	112	1 819 454
ZG	326	109	1 140 026	412	132	2 568 349	420	240	3 708 375
FR	1 509	644	8 015 917	2 027	845	16 242 803	2 079	1 490	24 258 719
SO	670	206	2 223 374	909	270	5 261 535	934	476	7 484 909
BL	475	141	1 560 336	625	174	3 457 123	641	315	5 017 458
SH	216	92	1 328 957	215	74	1 511 633	258	167	2 840 591
AR	253	59	654 915	564	155	2 974 739	565	214	3 629 654
AI	189	56	816 755	378	106	2 113 087	383	163	2 929 843
SG	1 742	578	6 836 718	2 897	900	17 488 644	2 959	1 478	24 325 362
GR	1 244	305	2 873 322	1 934	504	9 613 544	1 936	808	12 486 865
AG	1 375	472	6 081 735	1 627	483	9 587 915	1 749	955	15 669 650
TG	1 164	501	6 497 314	1 413	504	10 040 423	1 530	1 006	16 537 737
TI	246	52	483 551	514	100	1 904 023	515	152	2 387 574
VD	1 294	541	6 435 049	1 861	692	13 294 260	1 931	1 232	19 729 309
VS	437	72	773 286	1 293	206	3 940 042	1 305	279	4 713 327
NE	423	184	1 806 670	588	270	5 127 322	590	454	6 933 991
GE	45	17	220 981	80	24	465 789	81	41	686 770
JU	685	303	3 147 542	848	387	7 417 741	853	690	10 565 282
Suisse	22 433	7 253	85 708 628	34 428	10 167	197 011 187	35 335	17 419	282 719 815

Zone									
Plaine	9 891	3 822	47 987 596	12 613	4 250	83 452 924	13 312	8 072	131 440 520
Collines	3 794	1 249	14 871 745	5 202	1 654	32 044 217	5 330	2 903	46 915 961
ZM I	3 109	882	9 743 392	4 951	1 444	27 691 237	4 995	2 327	37 434 629
ZM II	3 219	825	8 690 587	6 062	1 647	31 515 381	6 087	2 473	40 205 968
ZM III	1 527	303	2 849 782	3 494	751	14 315 999	3 499	1 054	17 165 781
ZM IV	893	171	1 565 526	2 106	420	7 991 428	2 112	591	9 556 955

Source : OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Des informations essentielles sur les contributions à l'utilisation efficiente des ressources figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Dans le but d'améliorer l'exploitation durable des ressources naturelles et d'augmenter l'efficacité des moyens de production, les techniques ayant fait leurs preuves sont encouragées depuis 2014 à l'échelle nationale pour une durée limitée. Les techniques d'épandage réduisant les émissions, les techniques culturales préservant le sol et les techniques d'application précise des produits phytosanitaires sont soutenues depuis 2014. Depuis 2017, des montants sont versés pour l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de rinçage disposant d'un circuit d'essai de rinçage séparé en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires. De nouvelles contributions à l'utilisation efficiente des ressources ont été introduites en 2018 pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée, ainsi que pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture des betteraves sucrières.

Techniques d'épandage diminuant les émissions

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	6 348	3 533	1 995	11 876
Surface totale	ha	240 793	141 820	67 381	449 994
Surface par exploitation	ha	37,93	40,14	33,77	37,89
Contribution par exploitation	fr.	1 138	1 204	1 013	1 137
Total des contributions	1 000 fr.	7 224	4 255	2 021	13 500

Source : OFAG

En 2019 aussi, la surface totale annoncée pour les procédés d'épandage réduisant les émissions a augmenté par rapport à l'année précédente. Cette hausse était moins marquée qu'en 2018 (2019 : +14 000 ha ; 2018 +31 000 ha). La hausse des surfaces par rapport à l'année précédente était de 3,6 % en région de plaine, 3,3 % dans la région des collines et 1,7 % dans la région de montagne. Le nombre d'exploitations participantes a dans l'ensemble légèrement diminué (11 836 exploitations, contre 12 059 l'année précédente), mais la surface par exploitation a augmenté dans toutes les régions.

Techniques culturales préservant le sol

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour les techniques culturales préservant le sol 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	7 359	2 225	198	9 782
Surface totale	ha	70 729	10 488	716	81 933
Surface avec recours aux herbicides, dont	ha	66 100	9 610	563	76 272
Semis direct	ha	7 076	2 586	276	9 938
Semis en bandes	ha	7 800	1 934	52	9 787
Semis sous litière	ha	51 224	5 090	235	56 548
Surface avec non-recours aux herbicides, dont	ha	4 629	878	153	5 660
Semis direct	ha	614	253	91	958
Semis en bandes	ha	77	18	2	97
Semis sous litière	ha	3 938	607	60	4 605
Surface par exploitation	ha	9,61	4,71	3,62	8,38
Contribution par exploitation	fr.	1 851	1 036	1 052	1 650
Total des contributions	1 000 Fr.	13 624	2 306	208	16 138

Source : OFAG

Les surfaces où sont appliquées les techniques culturales préservant le sol ont augmenté de près de 5000 hectares entre 2018 et 2019, ce qui correspond à une augmentation de quelque 6 %. C'est principalement la hausse concernant les semis sous litière avec recours aux herbicides qui a conduit à cette augmentation de la participation.

Utilisation de techniques d'application précise et installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise et l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires 2019 (contribution unique)

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	693	146	8	847
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs à rampe	Nombre	12	1		13
Contribution	fr.	32 657	1 020	0	34
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre d'appareils de pulvérisation	Nombre	155	22	5	182
Contribution	fr.	745 917	93 609	14 580	854
Nettoyage interne des pulvérisateurs					
Nombre	Nombre	693	146	8	847
Contribution	fr.	920 407	198 555	4 271	1 123
Contribution par exploitation	fr.	2 452	2 008	2 356	2 374
Total des contributions	1 000 fr.	1 699	293	19	2 011

Source : OFAG

Au total, le nombre d'exploitations participantes a augmenté par rapport à l'année précédente, aussi bien en région de plaine que dans la région des collines. L'intérêt pour la technique de pulvérisation sous-foliaire reste cependant minime. Par contre, le nombre d'exploitations qui emploient des pulvérisateurs anti-dérive a augmenté de 20 % en plaine. Il est réjouissant de constater que les exploitations qui installent sur les pulvérisateurs un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils, a également augmenté (région de plaine : +60 %, région des collines : le nombre a doublé). Les risques d'apports de produits phytosanitaires dans l'environnement lors du nettoyage du pulvérisateur sont ainsi réduits.

Contribution pour l'alimentation biphasée des porcs

Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour l'alimentation biphasée des porcs 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	980	764	284	2 029
UGB	Nombre	52 026	25 256	5 729	83 098
UGB par exploitation	Nombre	53	33	20	193
Contribution par exploitation	fr.	1 858	1 157	706	1 433
Total des contributions	1 000 fr.	1 821	884	201	2 908

Source : OFAG

Cette mesure d'utilisation efficiente des ressources introduite en 2018 vise à réduire la production d'azote dans l'urine et ainsi à éviter des émissions d'azote dans l'environnement, via une adaptation de la teneur en protéines brutes de l'alimentation aux besoins des porcs. Pendant la première année d'introduction, cette mesure a déjà été bien suivie. On observe maintenant une nouvelle augmentation de la participation.

Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières et (nouvelle) contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières et contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes 2019

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 340	302	99	1 741
Surface totale, dont	ha	6 825	1 013	264	8 102
– Culture fruitière, liste fongicide	ha	180	20	1	201
– Culture fruitière, herbicide entre les rangs	ha	153	15	38	206
– Culture fruitière, non-recours total aux herbicides	ha	181	34	12	227
– Surface viticole, herbicide entre les rangs	ha	674	131	50	854
– Surface viticole, non-recours total aux herbicides	ha	690	192	33	915
– Surface viticole, fongicide avec 1,5 kg de cuivre	ha	963	182	55	1 200
– Surface viticole, fongicide sans cuivre	ha	102	47	31	180
– Betteraves sucrières, désherbage mécanique	ha	875	21	0	896
– Betteraves sucrières, non-recours total aux herbicides	ha	6	1	0	7
– Betteraves sucrières, non-recours aux fongicides et insecticides	ha	1 198	95	0	1 294
– Réduction des herbicides sur les terres ouvertes	ha	1 731	273	44	2 048
Surface par exploitation	ha	5	3	3	4
Contribution par exploitation	fr.	1 514	1 065	730	1 103
Total des contributions	1 000 fr.	2 029	322	72	2 423

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Dans le cadre de l'arboriculture et de la viticulture, cette contribution reçoit toujours un accueil mitigé. Alors que le programme a rencontré un certain succès en viticulture, la participation dans l'arboriculture a été freinée par un certain nombre de difficultés et notamment par les risques potentiels sur la qualité des fruits.

Afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la culture de betteraves sucrières, des contributions spécifiques sont octroyées depuis 2018. Le non-recours aux herbicides a été appliqué sur 903 hectares de betteraves sucrières et le non-recours aux insecticides et aux fongicides sur 1294 hectares, ce qui représente une hausse par rapport à l'année précédente.

La nouvelle contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes a été versée pour la première fois en 2019. En raison de l'annonce tardive de l'introduction de cette contribution en 2018, il n'a exceptionnellement pas été possible de prendre en compte les cultures semées à l'automne 2018. C'est pourquoi, une participation plus significative est attendue en 2020 avec la prise en compte complète des cultures d'automne. En 2019, la statistique ne concernait donc que les cultures de printemps. Au total, 2048 ha ont été exploitées en 2019 avec un traitement en bande ou un non-recours total aux herbicides.

Le tableau suivant comprend un aperçu général des contributions à l'efficacité des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles :

Hans Dreyer, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, hans.dreyer@blw.admin.ch

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2019

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise			Réduction de produits phytosanitaires			Alimentation biphasé des porcs		
	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Spitzgerät Nombre	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Total des contribut. fr.
ZH	962	31 607	948 220	791	6 320	1 233 223	62	0	130 662	125	52 640	167 307	34	2 009	70 299
BE	2 861	87 929	2 637 870	2 540	16 556	2 970 911	241	0	400 131	256	67 068	197 452	363	13 651	477 798
LU	1 932	93 059	2 791 764	1 220	5 939	1 241 103	48	0	95 215	90	19 827	50 659	869	30 075	1 052 640
UR	76	2 078	62 330	0	0	0	0	0	0	4	832	3 774	6	374	13 090
SZ	415	15 858	475 753	34	76	17 204	4	0	12 747	1	8	36	20	749	26 203
OW	144	4 971	149 123	0	0	0	0	0	0	1	0	36	30	1 015	35 532
NW	101	4 180	125 390	4	8	1 674	0	0	0	0	0	0	23	562	19 678
GL	35	1 713	51 398	12	22	4 673	0	0	0	0	0	0	1	12	417
ZG	151	8 242	247 272	96	587	119 494	4	0	11 499	15	4 310	10 676	19	783	27 395
FR	707	39 721	1 191 628	752	7 274	1 392 846	55	0	92 045	131	50 615	151 146	86	3 939	137 870
SO	469	15 870	476 114	468	3 686	697 660	25	0	42 708	86	20 670	55 176	36	1 760	61 603
BL	188	5 745	172 349	113	716	158 410	35	0	101 308	53	16 245	53 133	15	783	27 413
SH	97	2 158	64 730	279	3 170	569 124	30	0	74 997	103	57 813	183 701	26	1 819	63 661
AR	188	9 494	284 828	4	10	2 819	0	0	0	1	58	116	18	772	27 008
AI	147	6 470	194 086	12	15	5 568	0	0	0	0	0	0	39	1 158	40 538
SG	563	24 279	728 368	319	1 237	297 354	24	0	80 347	55	16 276	55 406	171	6 770	236 936
GR	175	6 331	189 915	43	277	86 581	17	0	85 217	54	30 494	101 015	16	420	14 688
AG	1 154	36 739	1 102 159	796	5 418	1 029 003	64	0	119 924	99	42 014	122 757	107	5 694	199 305
TG	599	24 299	728 968	583	3 932	794 268	53	0	239 235	132	54 127	164 143	80	6 847	239 636
TI	21	1 545	46 354	10	78	30 023	6	0	20 024	74	24 831	89 044	0	0	0
VD	526	14 485	434 557	1 247	20 210	4 005 859	140	0	350 720	255	166 599	522 386	29	1 876	65 660
VS	73	2 268	68 045	33	388	126 941	22	0	121 500	95	99 452	252 422	4	109	3 813
NE	131	5 670	170 085	115	1 235	310 388	2	0	3 336	29	25 149	77 084	10	553	19 348
GE	12	233	6 988	129	2 528	537 250	11	0	23 831	32	38 800	106 166	4	170	5 944
JU	149	5 051	151 517	182	2 253	505 598	4	0	5 572	51	22 379	59 000	23	1 198	41 946
Suisse	11 876	449 994	13 499 809	9 782	81 933	16 137 968	847	0	2 011 018	1 741	810 206	2 422 596	2 029	83 098	2 908 422
Zone															
Plaine	6 348	240 793	7 223 799	7 359	70 729	13 623 804	693	0	1 698 981	1 340	682 512	2 028 750	981	52 113	1 823 943
Collines	2 101	82 587	2 477 619	1 602	7 861	1 690 936	114	0	233 962	218	72 993	245 452	440	17 021	595 722
ZM I	1 432	59 232	1 776 971	623	2 627	614 975	32	0	59 223	84	28 313	76 169	324	8 236	288 245
ZM II	1 392	52 430	1 572 908	169	643	181 846	7	0	17 801	61	15 954	42 913	250	5 282	184 883
ZM III	395	10 116	303 469	23	65	23 253	1	0	1 050	28	5 986	19 604	27	353	12 356
ZM IV	208	4 835	145 043	6	9	3 154	0	0	0	10	4 448	9 708	7	93	3 272

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution de transition

La contribution de transition assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole 2014 – 2017. Le site Internet de l'OFAG (www.blw.admin.ch) comprend des informations supplémentaires sur le mode de calcul de cette contribution, à la rubrique Instruments > Paiements directs > Contribution de transition.

En 2019, la somme dédiée aux contributions de transition était inférieure de 9,4 millions de francs par rapport à l'année précédente (113,8 millions de fr.).

Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon la zone agricole.

Contributions de transition 2019

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	16 574	11 003	12 105	39 682
Contribution par exploitation	fr.	2 814,8	2 590,7	2 416,5	2 631,1
Total	en 1 000 fr.	46 652	28 505	29 252	104 409

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

La contribution de transition est plafonnée si le revenu ou la fortune pris en considération sont élevés ou en cas de changement structurel important concernant l'exploitation. Le changement structurel est déterminé sur la base des UMOS. Si celles-ci baissent de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence, la contribution de transition est réduite. Le tableau ci-dessous montre les effets de ce plafonnement pour 2019.

Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2019

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Plafonnement total	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	en 1 000 fr.	fr.
Réductions dues à la diminution de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	1 399	2 168,6	1 550
Réduction sur la base du revenu ou de la fortune	3 381	6 897,6	2 040
Total de la réduction		9 066,2	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, secteur Paiements directs Bases, philipp.meyer@blw.admin.ch

Contribution de transition 2019

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 427	6 878 854
BE	9 119	21 214 259
LU	3 922	10 231 235
UR	401	540 488
SZ	1 301	2 742 461
OW	513	877 147
NW	377	724 894
GL	316	766 977
ZG	422	1 235 389
FR	2 209	7 785 007
SO	1 037	3 182 375
BL	710	2 085 546
SH	398	1 051 604
AR	556	1 523 236
AI	393	938 091
SG	3 210	8 717 029
GR	1 866	5 354 876
AG	2 243	6 131 463
TG	1 824	5 183 233
TI	506	986 101
VD	2 499	7 174 887
VS	1 776	2 572 202
NE	623	2 443 319
GE	166	374 520
JU	868	3 693 710
Suisse	39 682	104 408 903

Zones		
Plaine	16 574	46 652 207
Collines	5 755	15 424 854
ZM I	5 248	13 080 102
ZM II	6 356	16 092 161
ZM III	3 583	7 939 639
ZM IV	2 166	5 219 940

Source : OFAG



Améliorations structurelles

Grâce aux améliorations structurelles, la Confédération dispose d'un outil pour améliorer les conditions de production et de vie, ainsi que la situation économique, des exploitations agricoles dans l'espace rural. Il s'agit par exemple de la construction de chemins, de l'approvisionnement en eau et en électricité ou des remaniements parcellaires. La région de montagne et les zones périphériques font l'objet d'un soutien particulier. La satisfaction des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire, tels que l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux. En font également partie des mesures de réduction des émissions d'ammoniac et des apports de produits phytosanitaires dans les cours d'eau.

Résoudre des problèmes complexes grâce à des mesures collectives

Bien que les améliorations foncières soient de par leur histoire une mesure en faveur de l'agriculture, elles ont une grande utilité publique. L'agriculture, les communes, mais aussi l'ensemble de la population dans l'espace rural profitent du fait que les fermes et les champs soient mieux desservis, que les chemins et les drainages soient mieux entretenus et que les biotopes soient mis en réseau. Afin de détecter les déficits dans l'espace rural et de mettre en évidence les solutions, la planification agricole (PA) est appliquée depuis quelques années. Un guide sur la PA se trouve [ici](#). La PA permet de recenser les différentes exigences des acteurs et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble qui constitue une base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différents acteurs concernés. Par exemple, l'espace nécessaire peut être délimité pour des grands projets d'infrastructure. La protection du climat, la protection des eaux, la pénurie d'eau et la mise en œuvre des stratégies agricoles régionales sont autant de nouveaux défis pour le développement rural. L'instrument des mesures collectives permet de résoudre des questions complexes et multiples dans l'intérêt de la société.

Encourager les infrastructures agricoles à l'aide de mesures individuelles

En plus des objectifs économiques, le soutien aux exploitations agricoles vise aussi des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ou de mesures de réduction des gaz toxiques tels que l'ammoniac. Les critères d'entrée en matière sont conçus pour que les exploitations agricoles professionnelles et paysannes exploitant le sol bénéficient des aides à l'investissement.

Deux instruments d'aide à l'investissement pour les améliorations structurelles sont disponibles :

- les contributions, non remboursables, exigeant la participation des cantons ;
- les crédits d'investissements sans intérêts et remboursables.

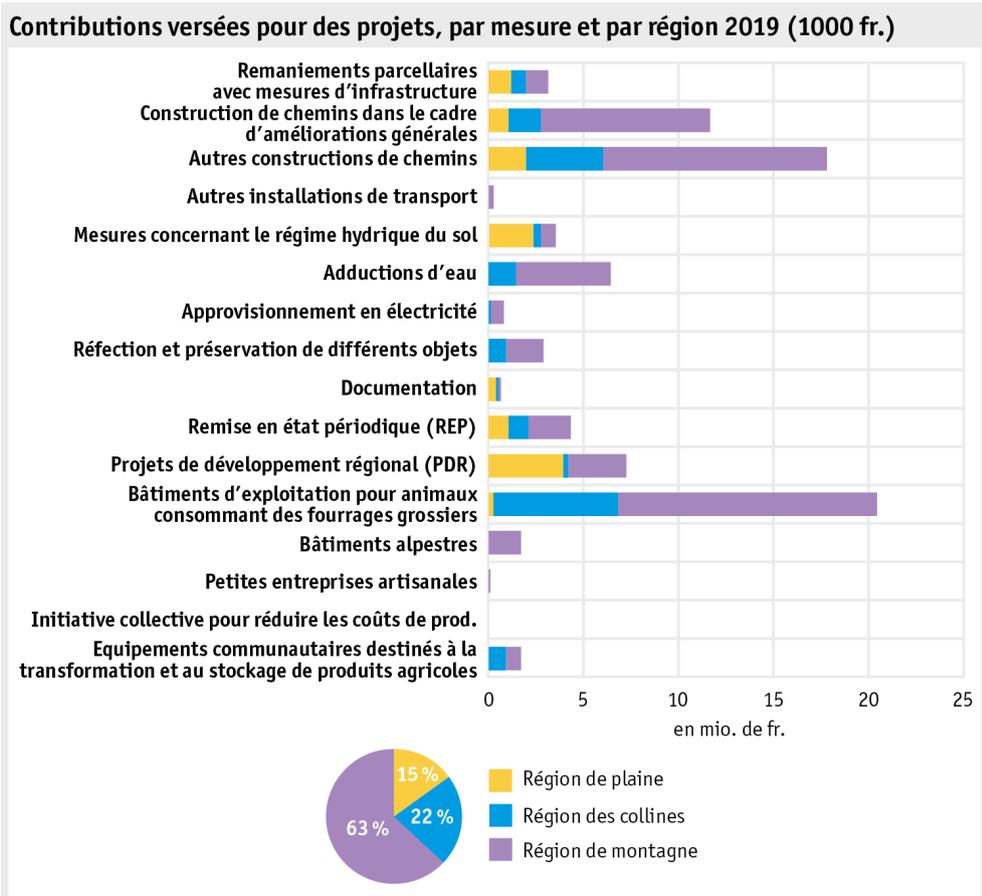
Les aides à l'investissement servent à encourager les infrastructures agricoles. Elles permettent aux exploitations de s'adapter à des conditions-cadre en perpétuelle mutation. Il est ainsi possible d'abaisser les coûts de production et de renforcer la compétitivité de l'agriculture. Ces aides agricoles à l'investissement sont aussi des mesures importantes pour le développement de l'espace rural dans l'UE. L'UE met à disposition, avec ses États membres, un total de 161 milliards d'Euro pour le développement rural pendant la période 2014 – 2020. Dans l'UE,



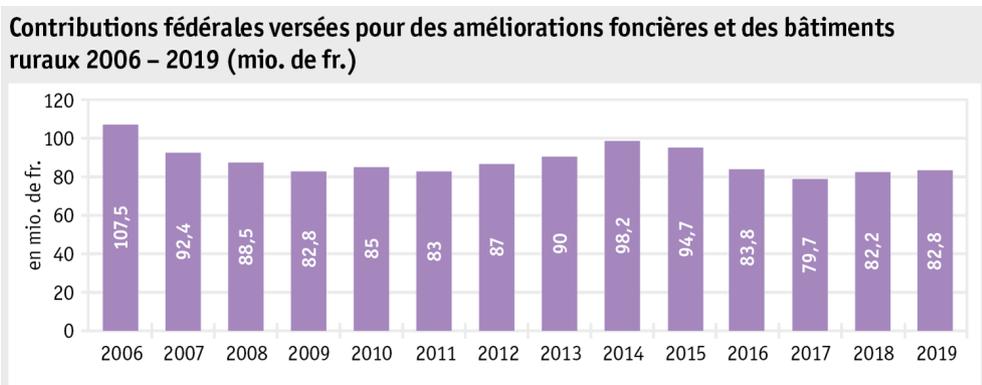
Les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

Des moyens financiers stables dédiés aux contributions

L'année sous rapport, la Confédération a versé un montant de 82,78 millions de francs sous forme de contributions pour les améliorations foncières, les projets de développement régional et les bâtiments ruraux. Cela correspond approximativement à la somme versée en 2018.



Source : OFAG



Source : OFAG



En 2019, un total de 787 nouveaux projets d'améliorations structurelles ont été approuvés et ont déclenché un volume d'investissements de 441,7 millions de francs.

Il s'agit d'environ 40 millions de francs de moins que l'année précédente.

Nombre de projets approuvés et coûts totaux 2019

	Nombre de projets	Coût total 1000 fr.
Améliorations intégrales	36	30 238
Autres améliorations foncières	407	178 119
Projets de développement régional PDR	7	6 708
Bâtiments ruraux	337	226 710
Total	787	441 775

Crédits d'investissement : moins de cas, même volume de crédit

En 2019, les cantons ont accordé 1594 crédits d'investissements, soit un montant total de 272,5 millions de francs, dont 84,1 % concernaient des mesures individuelles et 9,3 % des mesures collectives. En comparaison, on dénombrait 100 cas de plus en 2018 avec un volume équivalent de crédit (277 millions de fr.). Des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Crédits d'investissements en 2019

	Nombre	Millions de fr.	Part %
Mesures individuelles	1 450	229,3	84,1 %
Mesures collectives, sans crédits de construction	109	25,3	9,3 %
Crédits de construction	35	17,9	6,6 %
Total	1 594	272,5	100 %

Source : OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale (env. 37 millions de fr.), ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation (au total 72 millions de fr.). Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 12,8 ans et contribuent ainsi à un désendettement plus rapide des exploitations agricoles. Les fonds remboursés retournent dans le fonds de roulement et sont disponibles immédiatement pour d'autres investissements. S'il y a un nouveau besoin d'investissement, les exploitations peuvent compter sur ce soutien et ainsi mieux réagir aux changements à venir.

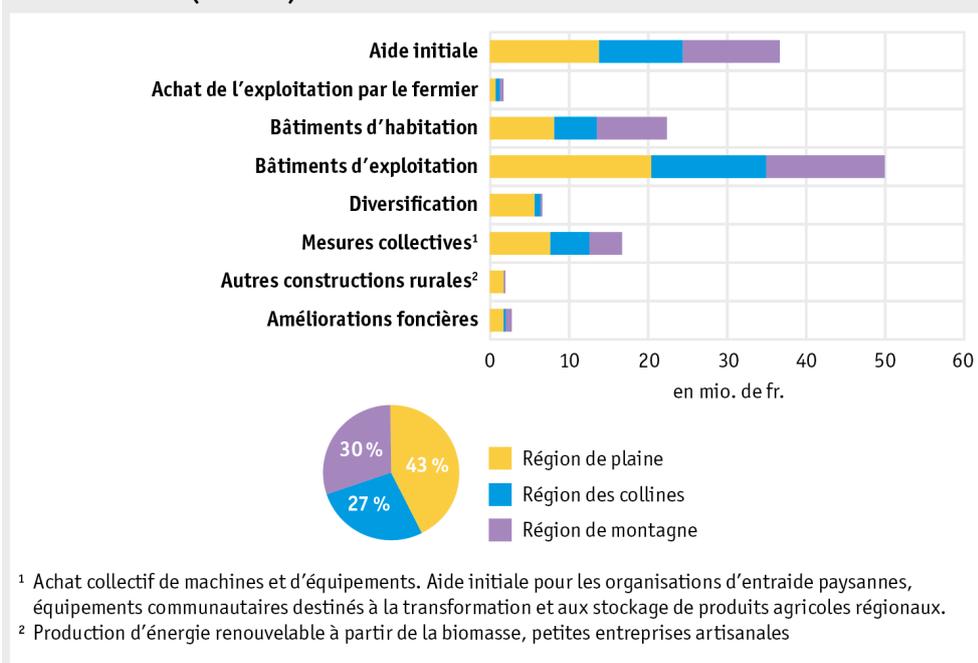
Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment à la Confédération de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés



à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles.

En 2019, 0,3 million de francs du fonds affecté aux aides à l'investissement a été réalloué aux fonds destiné à l'aide aux exploitations. Le fonds de roulement pour les aides à l'investissement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,57 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2019 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction (1000 fr.)



Source : OFAG

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural, samuel.reusser@blw.admin.ch
 Michael Niggli, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2019

Mesures	Contributions			Total
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	
	1 000 Fr.			
Améliorations foncières				
Améliorations intégrales				
Remaniements parcellaires	673	169	938	1 781
Construction de chemins dans le cadre d'améliorations	861	1 503	9 272	11 636
Autres mesures d'infrastructure	643	456	121	1 220
Total Améliorations intégrales	2 177	2 129	10 331	14 637
Autres améliorations foncières				
Autres construction de chemins	3 704	4 153	12 431	20 288
Autres installations de transport	0	0	165	165
Mesures concernant le régime hydrique du sol	1 669	803	1 236	3 708
Adductions d'eau	43	1 306	5 453	6 802
Raccordements au réseau électrique	80	28	1 102	1 210
Réfection et préservation de différents objets ¹	23	770	3 324	4 117
Documentation	838	108	279	1 225
Remise en état périodique	1 265	770	1 302	3 337
Total	7 623	7 938	25 293	40 853
Total améliorations foncières	9 800	10 067	35 624	55 490
PDR				
Projets de développement rural	3 252	185	1 194	4 631
Total	3 252	185	1 194	4 631
Bâtiments ruraux				
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des fourrages grossiers	362	6 560	12 614	19 536
Bâtiments d'alpages	0	0	1 637	1 637
Petites entreprises artisanales	0	300	31	331
Initiative coll. pour réduire les coûts de production	0	0	0	0
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles	0	653	504	1 157
Total	362	7 514	14 786	22 661
Total général	13 414	17 766	51 603	82 783

¹y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

Contributions engagé aux cantons en 2019

Canton	Améliorations foncières	Projet en faveur du développement régional	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	704 607		211 472	916 079
BE	6 828 184		5 357 200	12 185 384
LU	4 162 307	549 000	1 130 438	5 841 745
UR	257 130		126 700	383 830
SZ	2 003 715		910 700	2 914 415
OW	534 225		469 234	1 003 459
NW	389 590		247 700	637 290
GL	732 655		831 143	1 563 798
ZG	215 775		138 325	354 100
FR	4 543 924		2 123 440	6 667 364
SO	962 037		343 550	1 305 587
BL	702 615	220 000	210 200	1 132 815
SH	1 686 190	629 245	7 750	2 323 185
AR	53 114		767 603	820 717
AI	401 552		179 472	581 024
SG	2 034 143		1 059 221	3 093 364
GR	13 816 558	812 291	2 808 748	17 437 597
AG	2 142 379		569 300	2 711 679
TG	1 448 000		17 000	1 465 000
TI	1 037 770	129 289	557 878	1 724 937
VD	2 213 940		1 264 200	3 478 140
VS	6 606 739	262 400	1 511 399	8 380 538
NE	663 832	50 000	977 700	1 691 532
GE		1 979 151	27 090	2 006 241
JU	1 348 930		813 950	2 162 880
Diverse				
Total	55 489 911	4 631 376	22 661 413	82 782 700

Source : OFAG

Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2019

Canton	Améliorations foncières				Projet en faveur du développement régional				Mesures collectives		Bâtiments ruraux		Total	
	Mesures collectives		Crédits		Mesures collectives		Crédits		M. individuelles		Crédits			
	Crédits de construction	d'investissements	Crédits de construction	d'investissements	Crédits de construction	d'investissements	Crédits de construction	d'investissements	Crédits de construction	d'investissements	Crédits de construction	d'investissements		
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.
ZH			3	121							73	15 242	73	15 242
BE									8	1 887	280	42 652	291	44 659
LU	13	8 320	3	417					1	100	154	19 442	171	28 279
UR									2	178	11	1 546	13	1 724
SZ	9	1 628							1	124	39	6 732	49	8 484
OW			2	95					2	210	21	2 797	25	3 102
NW			1	54							14	1 803	15	1 857
GL									1	58	8	1 148	9	1 205
ZG											15	2 255	15	2 255
FR			5	960					11	5 798	101	18 764	117	25 522
SO	1	470							1	110	26	3 470	28	4 050
BL									1	73	27	3 522	28	3 594
SH											8	1 706	8	1 706
AR									1	45	49	6 487	50	6 532
AI			1	59					1	36	14	1 747	16	1 842
SG							1	1 000	4	371	103	14 234	108	15 605
GR	7	4 921	4	492					3	278	98	15 201	112	20 892
AG											105	15 910	105	15 910
TG											66	12 972	66	12 972
TI											15	2 630	15	2 630
VD									32	6 715	123	19 297	155	26 012
VS	3	1 393	1	221	1	400			10	4 071	33	5 285	48	11 371
NE									2	599	23	4 416	25	5 015
GE					1	400			3	157	3	406	7	963
JU	2	1 191							2	279	41	9 614	45	11 083
Total	35	17 923	20	2 419	2	800	1	1 000	86	21 086	1 450	229 276	1 594	272 505

Source : OFAG

Crédits d'investissements accordés en 2019 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)

Canton	Mesures individuelles							Mesures collectives				Total
	Aide initiale	Achat de l'exploitation par le fermier	Maisons d'habitation	Bâtiments d'exploitation ¹	Diversification	Divers installations ²	Petites entreprises artisanales	Divers ³	Energie renouvelable	Amélioration du sol	PDR	
1 000 Fr.												
ZH	4 370	400	1 788	6 379	1 892	413						15 244
BE	14 570		9 414	15 906	854	407	1 500	1 887		121		44 538
LU	5 440		6 196	7 054	570	181			100	417		19 542
UR	660		800	86				178				1 724
SZ	2 700		680	2 479	60	813		124				6 857
OW	1 030		760	800		207		210		95		3 007
NW	730		360	713						54		1 804
GL	640			508				58				1 205
ZG	940		890	425								2 255
FR	5 674	499	3 081	7 956		1 554		5 798		960		24 564
SO	670		1 130	1 614	56			110				3 580
BL	1 870		400	896	315	41		73				3 594
SH	570			996		140						1 706
AR	2 360	850	1 804	1 293	180			45				6 532
AI	1 050		218	479				36		59		1 783
SG	7 750		3 380	3 024	80			371		1 000		14 605
GR	5 960	480	3 477	4 970	275		39	278		492		15 479
AG	5 030	650	2 955	6 499	441	335						15 910
TG	5 180		1 626	2 832	1 034	2 300						12 972
TI	250		345	632	318	1 085						2 630
VD	5 805	550	3 615	6 637	2 248	442		5 659	1 056			26 012
VS	1 510		515	2 003	117	175	965	4 071		221		9 356
NE	1 250	755	490	1 872		50		599				5 015
GE	210		160		36			157				563
JU	2 170		940	3 099	3 404			279				9 892
Total	78 389	4 184	45 025	79 151	11 881	8 143	2 504	19 930	1 156	2 419	1 000	250 368

¹ Porcherie, poulailler, bâtiment d'exploitation

² Installations pour les cultures spéciales, installations pour la pêche de poissons du pays et pour la pisciculture, installations pour l'horticulture productive

³ Achat en commun de machines et de véhicules, prêts pour les organisations d'entraide paysanne, pour les équipements communautaires destinés à la transformation du lait et au stockage des produits, bâtiment d'alpage

Source : OFAG

Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations

Crédits d'investissements ¹	Crédits approuvés, en 1 000 fr.					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	292 850	283 944	287 875	263 236	265 346	253 782
Aide initiale	79 238	78 733	80 388	70 190	78 883	78 389
Achat de l'exploitation par le fermier	4 701	1 993	3 981	4 711	4 380	4 184
Maisons d'habitation	47 951	51 854	49 220	58 430	47 989	45 025
Bâtiments d'exploitation	127 905	114 403	116 526	91 986	94 778	86 244
Diversification	4 917	3 710	7 144	5 446	6 907	11 881
Horticulture productrice			991	508		1 050
Petites entreprises artisanales	5 835	489	4 591	3 819	1 593	2 504
Installations communautaires destinées à la prod. d'énergie à partir de la biomasse	3 100	3 891	1 200	1 020	1 210	1 156
Mesures collectives ²	16 925	25 755	21 654	24 316	23 790	19 930
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	2 278	3 116	2 180	2 809	5 618	2 419
PDR, sans crédits de construction					200	1 000
Prêts au titre de l'aide aux exploitations¹	15 055	16 900	21 067	23 035	20 457	20 345

¹ approuvés par le canton

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG



Mesures d'accompagnement social

Surmonter les difficultés financières grâce à l'aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt sans intérêts, l'aide aux exploitations est une mesure qui sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. Elle facilite également la cessation d'exploitation. L'aide aux exploitations paysannes fonctionne comme une mesure individuelle de désendettement indirecte.

En 2019, la Confédération a accordé des prêts à titre d'aide aux exploitations paysannes dans 135 cas pour un montant total de 20,34 millions de francs. Le prêt moyen s'élève à 150 709 francs et sera remboursé dans un délai de 12,3 ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2019

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	65	13,31
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	68	6,84
Prêt en cas de cessation d'exploitation	2	0,19
Total	135	20,34

Source : OFAG

En 2019, 0,3 million de francs du fonds affecté aux aides à l'investissement a été réalloué aux fonds destiné à l'aide aux exploitations et un nouveau crédit de 0,2 million a été mis à disposition. Depuis la réforme de la péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 225,4 millions de francs, parts cantonales comprises.

Des aides à la reconversion professionnelle pour un nouveau départ dans un domaine non agricole

L'aide à la reconversion permet aux agriculteurs d'exercer une nouvelle activité en dehors de l'agriculture. Cette mesure a pris fin en 2019. Plus aucune personne n'a été soutenue l'année sous rapport.

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch
Michael Niggli, OFAG, secteur Améliorations foncières, michael.niggli@blw.admin.ch

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2019

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	7	1 493 000	213 286	12.3
BE	22	3 731 300	169 605	13.9
LU	14	2 975 650	212 546	13.6
UR				
SZ	7	1 231 000	175 857	14.7
OW				
NW				
GL				
ZG				
FR	13	1 595 000	122 692	7.2
SO	11	1 143 295	103 936	13.2
BL				
SH	4	277 000	69 250	11.8
AR	2	150 000	75 000	10.0
AI	3	374 000	124 667	11.0
SG				
GR	2	206 000	103 000	13.5
AG	11	1 049 000	95 364	14.5
TG	6	530 000	88 333	10.8
TI	2	110 000	55 000	7.0
VD				
VS	3	480 000	160 000	14.0
NE	7	1 200 000	171 429	11.6
GE	1	150 000	150 000	7.0
JU				
Total	20	3 650 500	182 525	12.2
Moyenne	135	20 345 745	150 709	12.3

Source : OFAG



Améliorations foncières

De quoi s'agit-il ?

Des mesures ciblées peuvent-elles améliorer des infrastructures et des sols à faible rendement ou improductifs ? Telle est la question à laquelle l'Office fédéral de l'agriculture cherche à répondre en examinant le rôle des instruments de politique agricole à cet égard et les possibilités de les optimiser et de les développer. La procédure d'application des dispositions est également passée au crible.

L'étude a porté sur la construction de chemins, sur les mesures concernant le régime hydrique du sol (irrigation et drainage) ainsi que sur les adductions d'eau, mais aussi sur des améliorations foncières intégrales, qui comprennent des remaniements parcellaires et des mesures d'aménagement. Les conclusions de cette évaluation se réfèrent en particulier à ces améliorations foncières intégrales ou à des améliorations foncières modernes.

Les résultats de l'étude s'appuient sur une vaste analyse des données, mais aussi sur un sondage réalisé auprès d'agriculteurs, de représentants de services fédéraux, cantonaux et communaux ainsi que d'autres experts. En outre, quatre exemples représentatifs d'améliorations foncières ont été passés à la loupe. Une enquête a également été menée par écrit auprès des services cantonaux chargés des améliorations foncières. Les résultats ont été discutés, approfondis et complétés dans quatre ateliers avec un groupe de suivi largement représentatif.



Clôture lors du 4^e atelier avec le groupe de suivi, 6 mars 2019

Conclusions

Une meilleure approche

On constate que, depuis les années 80, le domaine des améliorations foncières s'est progressivement ouvert, en particulier aux questions relevant de la nature et du paysage, mais aussi de la biodiversité. L'amélioration foncière est par ailleurs un instrument important



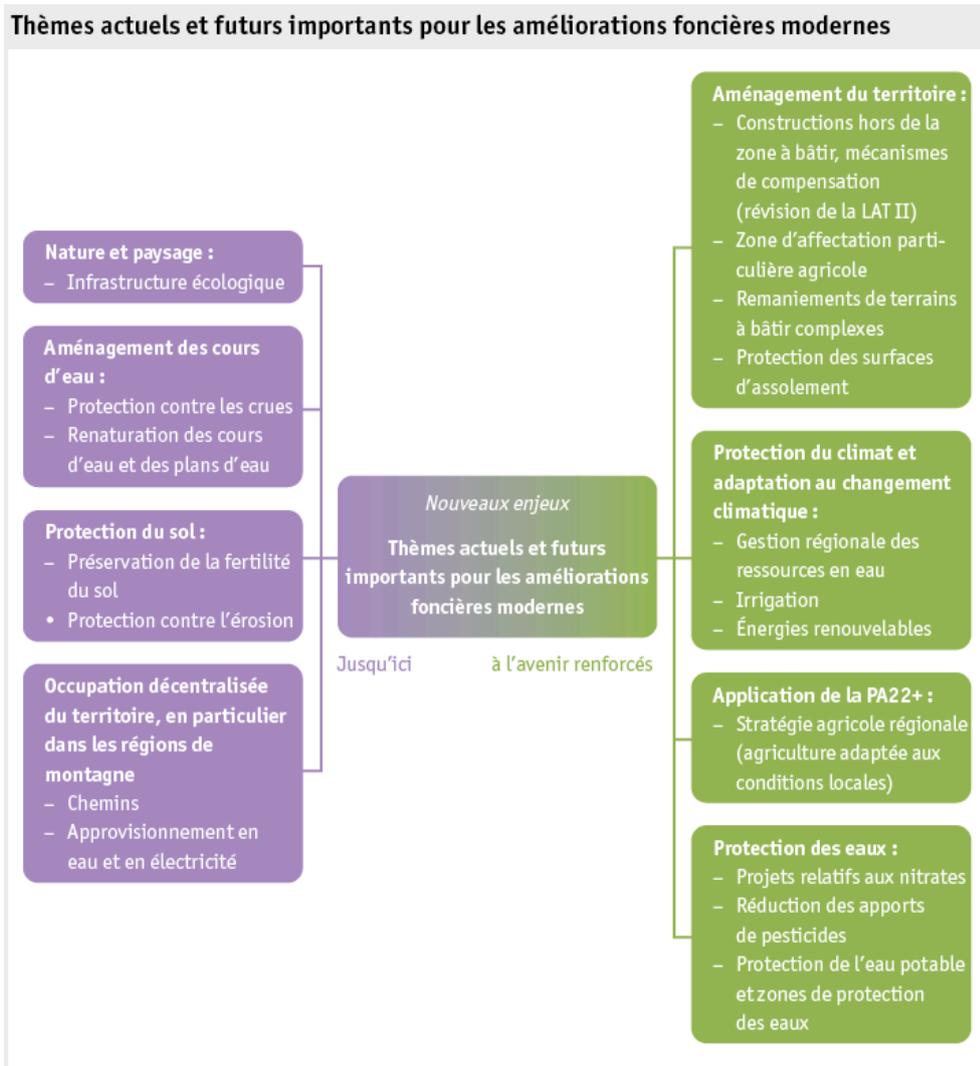
utilisé pour la mise en œuvre et la coordination, dans différentes législations ainsi que dans l'aménagement du territoire communal.

Les améliorations foncières modernes visent trois principaux objectifs :

- préserver et promouvoir une agriculture durable ;
- protéger, entretenir et valoriser des paysages ruraux et des sites naturels ;
- aider à répondre aux besoins d'ordre public ou privé.

L'ampleur des objectifs permet de tenir compte de tendances et d'enjeux très divers dans la mise en œuvre de mesures d'amélioration foncière, sans qu'il soit nécessaire de réviser la conception de l'instrument. Grâce à cette solidité méthodologique et fonctionnelle ainsi qu'à la flexibilité thématique, il est également possible de gérer et de régler, par une approche intégrée et concertée, des situations conflictuelles générées, par exemple, par l'incompatibilité d'objectifs agricoles et d'objectifs écologiques.

Si les améliorations foncières modernes étaient autrefois généralement déclenchées par des projets d'envergure, comme l'aménagement de routes ou de rivières, elles le sont aujourd'hui de plus en plus souvent par une multitude de petits projets, qui peuvent avoir les formes et les compositions les plus diverses dans un périmètre donné.



Source : OFAG

Thèmes actuels et futurs importants pour les améliorations foncières modernes.

Optimisation des procédures d'exécution

Il est avant tout nécessaire d'optimiser le déroulement de la procédure d'exécution, notamment pour les grands projets ou les améliorations foncières intégrales. Il est parfois difficile d'engager un processus ascendant à caractère volontaire pour mettre en route des améliorations foncières qui n'ont pas été ordonnées par un canton. Pour réussir le lancement d'un projet, il est donc capital d'associer suffisamment tôt tous les milieux concernés et tous les groupes d'intérêts, en particulier les propriétaires fonciers non agricoles, dont le nombre ne cesse de croître. Dans ce contexte, il est primordial que la Confédération intensifie ses activités de communication pour mieux faire connaître à un plus large public, en dehors de l'agriculture, les multiples possibilités d'utilisation des améliorations foncières modernes.

La fin justifie-t-elle les moyens ?



L'utilité privée ou publique et l'efficacité des mesures d'amélioration foncière jouent un rôle de premier plan dans l'impact, tout comme les facteurs favorables ou défavorables. L'évaluation consistait à estimer les futurs besoins en matière d'améliorations foncières.

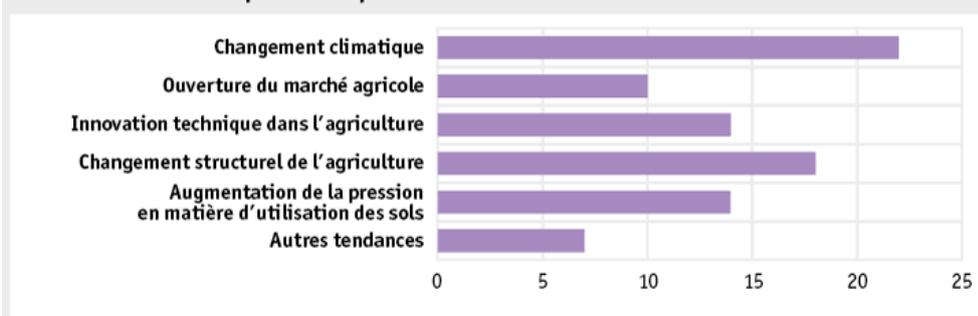
Il s'est révélé difficile d'analyser l'**utilité privée** en raison du manque de données. Le solde des coûts à la charge des exploitations pour une amélioration foncière représente en moyenne un montant compris entre 3 000 et 5 000 fr./ha. En revanche, les coûts de production diminuent d'environ 700 fr./ha et la fertilité du sol augmente de 10 %, ce qui peut entraîner, selon le type d'exploitation, une hausse du rendement de l'ordre de 250 à 1500 fr./ha.

Avec la clé de financement actuelle, 15 à 35 % des coûts sont en moyenne assumés par le secteur agricole et 65 à 85 % par la collectivité, selon la situation et l'emplacement de l'amélioration foncière. La part des coûts de l'agriculture paraît appropriée et justifiée.

A contrario il faut justifier les 65 à 85 % de coûts à la charge de la Confédération, des cantons et des communes. Il n'est pas possible, ici non plus, de fournir des données quantitatives en raison de l'ampleur de la notion d'utilité publique. Cependant, tous les représentants des communes ont, dans les sondages sur les quatre exemples représentatifs, souligné les synergies existantes, en particulier avec l'assainissement et le développement des infrastructures communales. Par ailleurs, les effets favorables au développement du paysage et aux zones de détente ont souvent été assimilés à une utilité publique positive, même si l'on sait que des conflits surviennent régulièrement, en particulier dans les domaines de la promotion de la biodiversité, de la protection des voies de communication historiques et lors de la coordination avec les chemins de randonnée pédestre.

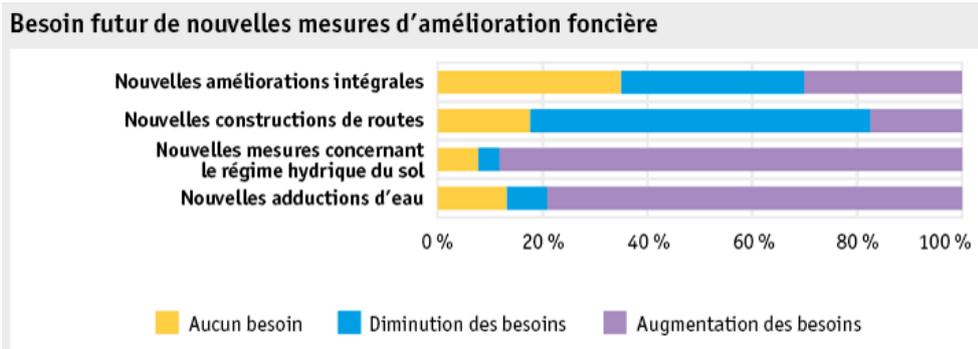
Les besoins d'irrigation et d'approvisionnement en eau augmenteront dans le futur sous l'effet du changement climatique et des mesures qu'il faudra prendre pour s'y adapter (cf. dernier graphique ci-après). Par contre, il est de moins en moins nécessaire de construire des chemins. Cependant, la conservation des ouvrages existants entraînera un surcroît de dépenses. Une planification plus claire des investissements permettrait de fixer des priorités pour faire face à l'augmentation du nombre excessif de mesures nécessaires au maintien de la valeur.

Tendances futures importantes pour les améliorations foncières



Source : OFAG

Tendances futures importantes pour les améliorations foncières – nombre de réponses par tendance (selon le sondage réalisé par écrit auprès des services cantonaux chargés des améliorations foncières).



Source : OFAG

Besoin futur de nouvelles mesures d'amélioration foncière (selon le sondage par écrit des services cantonaux chargés des améliorations foncières).

Recommandations

Six recommandations ont été émises sur la base des résultats des trois niveaux d'évaluation.

- Consolidation d'un instrument éprouvé : il s'agit d'augmenter l'importance et le degré d'utilisation de l'instrument et de mieux les communiquer. La Confédération et les cantons font mieux connaître cet instrument en appliquant une stratégie de communication commune.
- Développement du contenu de l'instrument : le système d'objectifs doit faire davantage partie intégrante des améliorations foncières, mais aussi être actualisé et adapté à la nouvelle donne.
- Amélioration de la planification et suppression des obstacles au lancement : l'OFAG montre, avec le concours des cantons, comment la phase de la planification peut être améliorée et rendue plus fluide. À cet égard, il conviendrait d'examiner si une planification à long terme des améliorations foncières pourrait être intégrée dans les « stratégies agricoles régionales ».
- Croissance de la qualité dans l'utilisation de l'instrument : la qualité des projets est déterminante pour la réussite du lancement et de la réalisation. L'OFAG accorde une plus grande importance à la qualité au moment de l'adjudication de travaux.
- Surveillance plus systématique et évaluation efficace : l'OFAG ne dispose pas de toutes les informations sur les améliorations foncières qui ont été réalisées. Il est donc recommandé de recourir à un monitoring plus systématique et plus efficace ainsi qu'à un controlling misant sur une collecte et un traitement des données plus ciblés et plus pertinents.
- Préservation et garantie du maintien de la valeur : l'approche ascendante structurée individuellement qui est actuellement adoptée pour le lancement de mesures d'amélioration foncière rend difficile la planification du maintien de la valeur. L'OFAG peut mettre au point avec les cantons une planification du maintien de la valeur plus systématique et définie en fonction des priorités.

L'évaluation a été effectuée par la communauté de travail sofies-emas, ecoplan AG, bpb geomatik AG. Anton Stübi, secteur Améliorations foncières, OFAG Martin Fritsch, Sofies-Emac, martin.fritsch@sofiesgroup.com



Amélioration foncière partielle Trimmis

Déplacement de la voie nord de l'autoroute A13

Jusqu'en octobre 2016, les voies sud et nord de la route nationale A13 suivaient des tracés séparés entre les jonctions de Coire-Nord et de Zizers / Untervaz. En raison de l'état de l'ouvrage et vu que les directives en vigueur sur les routes nationales n'étaient plus respectées, l'Office fédéral des routes (OFROU) a décidé de déplacer la voie nord pour lui faire emprunter un tracé parallèle à la voie sud sur une longueur de quatre kilomètres. Avec le démantèlement de la voie nord et la remise en culture partielle de l'ancien tracé (voir fig. 2), le raccordement existant à la route cantonale a été réaménagé dans la zone de Trimmis-Sud et le corridor faunistique d'importance nationale, interrompu, rétabli avec le passage à faune de Halbmil. Les travaux de construction, y inclus les travaux préparatoires, ont duré de septembre 2014 à octobre 2018.



La route nationale A13 à la jonction Trimmis / Untervaz, vue en direction du sud.



Comparaison des orthophotos de 2014 (en haut) et de décembre 2018 (en bas), nouvelle voie nord (à gauche) et remise en culture de l'ancien tracé (à droite).

Amélioration foncière partielle Trimmis

L'alignement de l'ancienne voie nord de l'A13 sur le tracé de la voie sud a eu des effets de large portée sur l'agriculture dans la zone concernée. En outre, comme de nombreuses parcelles avaient été démembrées lors de la construction initiale de l'autoroute, il s'imposait de réorganiser et de regrouper les surfaces agricoles touchées par le projet. Dans cet ordre d'idées, la décision d'approbation des plans de février 2014 prévoyait l'obligation de revoir les rapports de propriété afin d'optimiser l'exploitation dans le périmètre, d'entente avec l'autorité cantonale compétente. Par décision du 18 juin 2014, l'assemblée communale a ordonné la réalisation de l'amélioration foncière partielle Trimmis. La commune politique de Trimmis, qui est l'organe responsable de la procédure, a institué une commission *ad hoc* pour diriger le projet d'amélioration foncière.

Remaniement parcellaire

La zone concernée par l'amélioration foncière partielle de Trimmis, d'une surface d'environ 112 ha, est entièrement située sur le territoire de la commune de Trimmis et englobe, en gros, les terrains compris entre la voie sud et l'ancienne voie nord de l'A13, qui s'étendent de la frontière communale Coire / Trimmis à la jonction de Zizers / Untervaz. Quinze exploitations au total gèrent la surface agricole utile de ce périmètre.

Les travaux géodésiques et de planification du remembrement parcellaire englobent l'estimation des terres, la redistribution y inclus la seconde estimation, l'arpentage et l'abornement. La commission a adjugé ces travaux en juin 2014. L'estimation de l'ancienne substance a été mise à l'enquête au début de l'été 2015. Le projet de nouvelle répartition a été élaboré sur la base des vœux exprimés début 2018. Les nouveaux rapports de propriété ont été réglés et le nombre de parcelles a pu être réduit de moitié. Tous les chemins agricoles, nouveaux et agrandis, ont été dissociés des parcelles pour devenir propriété foncière de la commune politique de Trimmis. La réattribution a été rendue publique en août/septembre 2019.

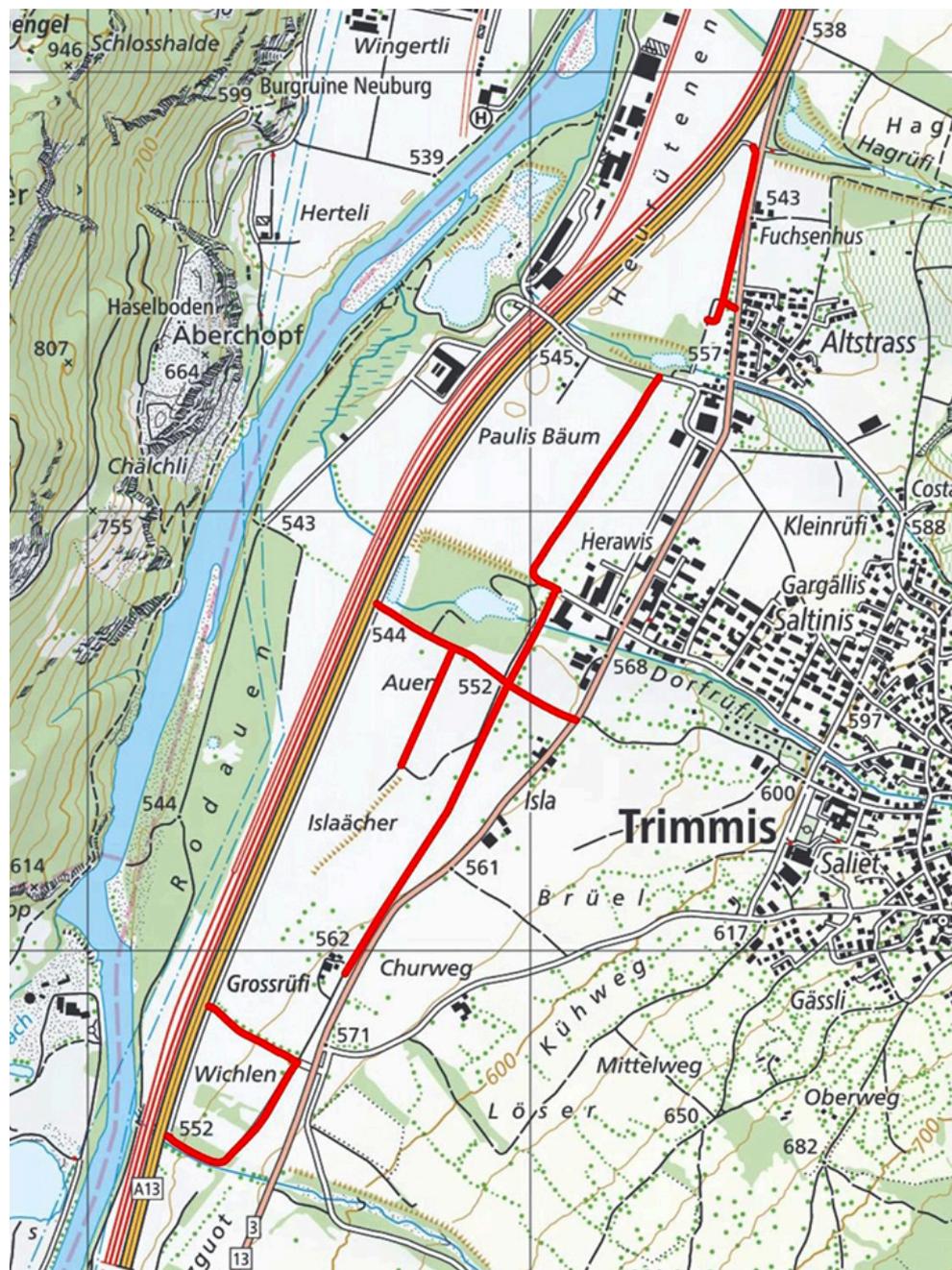


en même temps que la seconde estimation. Les onze oppositions enregistrées seront traitées au printemps 2020.

Le déplacement de la voie nord a nécessité l'adoption de mesures de compensation et de remplacement écologiques. Ces mesures sont prévues majoritairement pour les surfaces récupérées sur l'ancienne voie nord ; il s'agit de l'aménagement de prairies extensives, de haies et de bandes herbeuses, ainsi que de reboisements. L'entretien correct régulier des surfaces de compensation afférentes aux différentes parcelles est assuré moyennant des servitudes (droit de planter avec obligation d'entretien). Dans le cadre de la nouvelle répartition, les surfaces en question ont été attribuées à différents propriétaires fonciers, mais principalement à la commune de Trimmis.

Chemins agricoles

L'amélioration foncière partielle de Trimmis inclut, hormis le remaniement parcellaire, le réaménagement et le développement d'un réseau de chemins agricoles uniforme et adapté aux exigences actuelles (voir fig. 3). Des chemins agricoles et d'exploitation d'une longueur totale de 6,2 km ont été aménagés dans le cadre des travaux de construction (voir fig. 4) et 1,5 km de chemins agricoles devenus superflus remis en culture. Les travaux ont pu être achevés en novembre 2018.



Réaménagement et extension du réseau de chemins agricoles dans le cadre de l'amélioration foncière partielle.



Nouveau chemin agricole aménagé sur l'ancien tracé de la voie nord (marquage rouge), vue en direction du nord.

Financement

L'OFROU assume la totalité des coûts afférents aux travaux géodésiques et de planification de l'amélioration foncière partielle de Trimmis. L'acquisition de terrains pour les surfaces supplémentaires rendues nécessaires par le réaménagement et l'élargissement des chemins agricoles se fera également dans le cadre du budget réservé aux routes nationales. La Confédération et le canton GR participent à hauteur de 27 % et 31 % respectivement aux coûts de construction du réseau de chemins agricoles (600 000 francs) en prenant sur les crédits destinés aux améliorations structurelles.

Défis

La procédure d'amélioration foncière liée au déplacement de la voie nord s'est avérée un moyen approprié pour coordonner de manière ciblée les intérêts des différents acteurs dans le périmètre. Elle obéit à des règles claires tout en offrant une certaine flexibilité. Il s'agissait en l'occurrence d'un point important, car le remaniement en question devait s'intégrer dans un projet de plus grande envergure. Il convient toutefois de relever qu'une démarche intégrative occasionne un important travail supplémentaire de coordination et demande de bonnes capacités de communication de la part de la direction du projet. Il faut en effet inclure un grand nombre de personnes – responsables de projet, acteurs politiques, spécialistes et techniciens, représentants d'organisations de protection de l'environnement, etc. – dans les entretiens et les visites sur place. Cet impératif peut rapidement générer des situations difficiles, du fait p. ex. qu'il n'est pas toujours possible de prendre les bonnes décisions en temps opportun pour des questions de compétences. En conclusion, l'organe responsable d'un projet d'amélioration foncière devrait d'emblée tenir compte de la diversité des intérêts en jeu ; il en va de la mise en œuvre réussie du projet.



Glossaire

Décision d'approbation d'un plan : document par lequel l'Office fédéral des transports (OFT) atteste que les plans approuvés permettent la construction d'un bâtiment ou d'une installation conformément aux prescriptions. L'approbation d'un plan équivaut à une autorisation de construire.

Abornement : dans le domaine de l'arpentage/de la géodésie, ce terme désigne le marquage et l'implantation visibles et durables de points mesurés sur le terrain.

Fabian Gratzer, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation Kanton Graubünden, fabian.gratzer@alg.gr.ch



Projet de développement régional « 100 % (bio) Valposchiavo »

L'agriculture du Val Poschiavo

Le Val Poschiavo se trouve au-delà de l'imposant massif de la Bernina. Ce territoire italophone du sud des Grisons s'étend sur vingt-cinq kilomètres entre l'hospice de la Bernina, à 2 338 mètres d'altitude, et le village de Campocologno (535 mètres), à la frontière avec l'Italie. La vallée est desservie par la ligne ferroviaire de la Bernina, qui a été inscrite en 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO en même temps que la ligne de l'Albula. Le Val Poschiavo ayant acquis ce statut de bien naturel présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, une grande partie de la vallée a été déclarée zone tampon par l'UNESCO, afin qu'elle soit préservée de toute influence extérieure, naturelle ou humaine. L'agriculture écologique présente donc une importance capitale sur ce territoire.

Aujourd'hui, plus de 90 % des surfaces agricoles y sont cultivées en production biologique et certifiées comme telles. Cette proportion est unique en Suisse ; elle représente même une situation très rare dans le monde. Le Val Poschiavo a fait très tôt le choix du bio. Il suffit de s'y rendre pour constater que les cultures en terrasses, caractéristiques de cette région, conviennent parfaitement à la production biologique.

Les productions biologiques sont déjà, dans une large mesure, employées dans la vallée par des entreprises qui transforment lait, viande, céréales, fines herbes et herbes aromatiques, plantes médicinales ou fruits pour en faire des produits vendus à des hôtels, des restaurants et des magasins triés sur le volet. Le Val Poschiavo est d'ailleurs connu pour ses traditions culinaires vivantes, parmi lesquelles il faut citer les *pizzocheri*, des pâtes fraîches à base de sarrasin principalement et de blé, et la *brasciadela*, un pain de seigle parfumé à l'anis, en forme d'anneau.

Pour maintenir la compétitivité des exploitations, la filière bio de la vallée doit se développer encore et optimiser son fonctionnement. Il lui manque encore un plan de commercialisation intégré pour proposer au consommateur l'ensemble des spécialités bio locales dans toute leur diversité.

Les associations paysannes de Brusio et de Poschiavo, l'interprofession du Val Poschiavo et le syndicat d'initiative local ont fusionné pour lancer conjointement le projet de développement régional « 100 % (bio) Valposchiavo », en cours de réalisation depuis le début de l'année 2020.

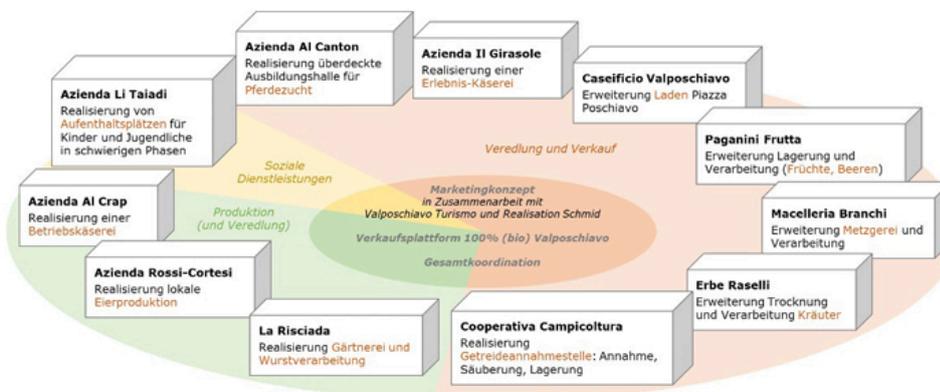
But du projet

Le projet a pour but de lutter contre l'érosion menaçant la création de valeur dans les productions biologiques brutes locales, vu que les possibilités de transformation sont imparfaitement exploitées. L'objectif est le suivant : 100 % des surfaces agricoles doivent répondre aux directives de Bio-Suisse. De plus, il faut resserrer les liens de collaboration entre l'agriculture, d'une part, l'hôtellerie et la restauration locales, d'autre part, afin d'offrir au touriste un vaste choix de produits bio à consommer sur place. Il faut aussi positionner les produits le mieux possible sur le marché grâce à une stratégie ciblée de communication et de marketing, avec le concours de *Valposchiavo Turismo*. Le projet permettra d'améliorer le résultat commercial des fermes et des entreprises participant au projet et d'accroître leurs recettes grâce à des infrastructures et à des processus optimisés, tout en diminuant leurs coûts de fonctionnement.

Organisation



Le collectif des promoteurs du projet est composé de onze entreprises productrices ou transformatrices visant le marché local. L'un des volets du projet a consisté à créer une plateforme commune de commercialisation nommée « 100 % (bio) Valposchiavo ».



Projet de développement régional « 100 % (bio) Valposchiavo » : entreprises participantes et plan d'action

Dans la partie inférieure de la vallée, l'extension des unités de stockage et la professionnalisation de la production ont dynamisé la culture des fruits et des petits fruits ainsi que leur transformation. Le projet a également permis à un producteur de plantes à infusion et d'herbes aromatiques de compléter ses équipements par un séchoir. De plus, on assiste à une renaissance de la culture des céréales, disparues du Val Poschiavo depuis une quarantaine d'années, grâce à un centre de collecte installé au moulin Molino & Pastificio SA. Le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine et le sarrasin y poussent déjà sur une dizaine d'hectares. Depuis 2019, la traditionnelle *brasciadela* est de nouveau confectionnée avec du seigle de la vallée, comme jadis. Grâce au centre collecteur, les cultures de céréales ont dépassé 20 hectares. La production de légumes a été non seulement dopée par la demande suscitée dans l'hôtellerie et la restauration, mais aussi professionnalisée. Des interventions ont eu lieu ponctuellement dans la filière de la viande et celle du lait. Le projet comporte aussi un volet social : la ferme *Li Taiadi* accueille des enfants et des adultes traversant des phases difficiles de leur existence, et leur offre une sorte d'escapade, grâce à un encadrement professionnel.

Il existe entre les fermes de grandes disparités dans la commercialisation des produits. Certaines d'entre elles vendent aux grossistes et aux détaillants depuis des années, tandis que d'autres n'ont encore mis en place aucune structure de distribution significative. Mais le vaste programme prévu par le projet permettra de commercialiser et de distribuer ensemble toute la variété des produits de la vallée.

Douze entreprises de la restauration et de l'hôtellerie de la vallée se sont réunies pour signer la charte du projet « 100 % Valposchiavo » et faire en sorte que les produits de ce terroir puissent être consommés sur place. Ces entreprises s'engagent à employer les produits de Poschiavo dans leurs menus et à en promouvoir la vente.

Le projet est placé sous l'égide de l'Associazione 100 % (bio) Valposchiavo qui inclut les différents volets du projet et le syndicat d'initiative local, Valposchiavo Turismo. L'association se charge des aspects stratégiques du projet ; un directeur commercial lui prêterait main-forte au plan opérationnel ces prochaines années.

Assurer l'avenir de la vallée

Ce projet répond d'une façon très intéressante et novatrice à une ambition : positionner judicieusement une région, son agriculture, son hôtellerie, ses activités touristiques et son économie, et mettre en valeur ses produits. Il est d'une importance considérable pour toute la

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



vallée, étant donné que les principaux acteurs du développement économique s'y associent. Grâce à des investissements ciblés, il crée les conditions d'existence d'une agriculture durable et compétitive dans le Val Poschiavo, et permet surtout à la filière, créatrice de valeur, d'y rester.

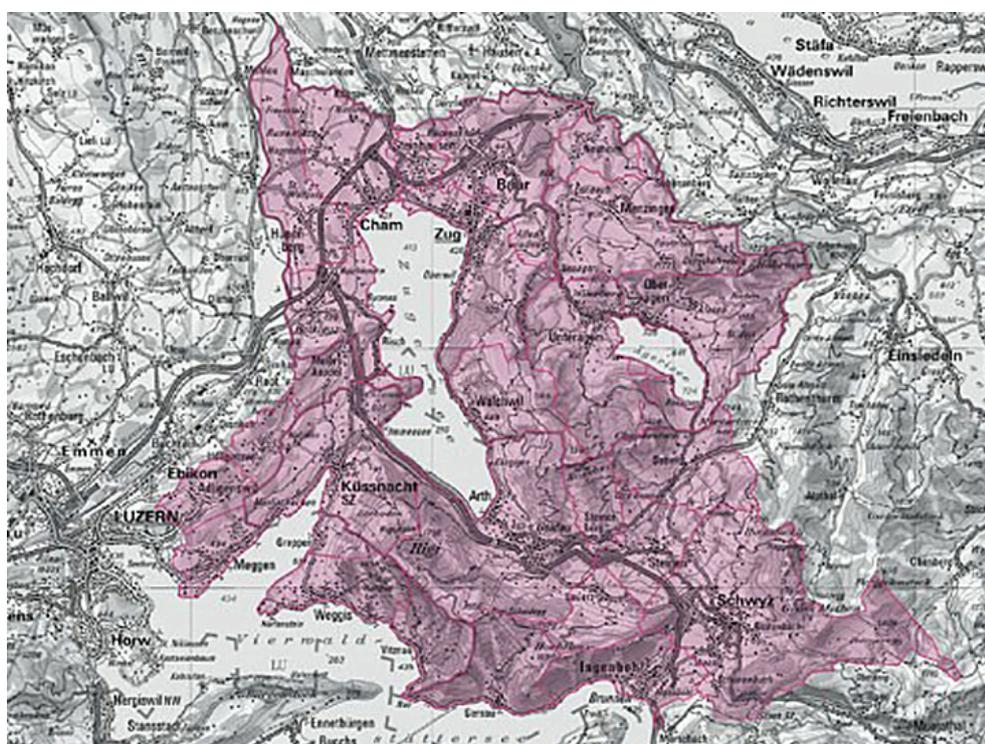
La coopération entre les entreprises participantes aura pour effet de dégager des ressources et d'optimiser les coûts tout en produisant d'une façon plus efficiente. Grâce à cette stratégie jouissant d'un large soutien et aux moyens engagés dans le cadre d'un projet de développement régional, le Val Poschiavo est bien armé pour assurer l'avenir.

Gian Andrea Pola, service de l'agriculture et de la géomatique du canton des Grisons, Coire,
gianandrea.pola@alg.gr.ch



Projet de développement régional « Zuger & Rigi Chriesi »

Les arbres fruitiers haute-tige traditionnels ont façonné le paysage suisse au fil du temps. Mais ce peuplement arboricole n'a cessé de diminuer depuis le milieu du siècle dernier. Ce phénomène touche en particulier la région productrice de cerises autour de Zoug et du Rigi. Il est principalement dû à deux facteurs : la baisse du prix de vente des cerises ainsi que l'entretien des arbres fruitiers haute-tige, à la fois laborieux et chronophage. Le projet de développement régional (PDR) « Zuger & Rigi Chriesi » a été lancé en 2011 pour prévenir la disparition des arbres fruitiers typiques de la région du paysage rural. Le groupe de projet intersectoriel a assuré la coordination des mesures destinées à soutenir l'ensemble de la filière, de la culture à la commercialisation de cerises et à l'écologie en passant par le traitement des fruits et par la mise au point de produits et de services et ce, en étroite collaboration avec des groupes d'intérêts de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, de la culture, de l'administration et de la vulgarisation.



Le périmètre du projet recouvre tout le canton de Zoug, soit onze communes ainsi que neuf communes schwyzoises et sept communes lucernoises.

Rentabilisation de la culture de cerises « haute-tige »

L'idée de départ consistait à rendre de nouveau rentable l'exploitation des cerisiers haute-tige existants. Ces arbres sont déjà en production et donnent des fruits ; ils sont de haute qualité écologique et doivent être conservés autant que possible. Ce projet a permis de prendre une mesure importante, c'est-à-dire la plantation de 2 500 cerisiers haute-tige au cours des dix dernières années. Ces nouveaux arbres permettent non seulement de rétablir une richesse variétale, mais favorisent aussi le développement d'une biodiversité saine en offrant un habitat et un espace de nidification aux oiseaux et aux insectes. Sans oublier l'attraction touristique que représente pour la région la beauté des cerisaias en fleurs. Qui plus est, ce repeuplement permet de conserver une tradition paysanne séculaire de la région.



Plus de 2 500 cerisiers haute-tige ont été plantés pendant la durée du projet, de 2011 à 2018.

Soutien de la Confédération et des cantons

Le projet lancé par l'association « Zuger & Rigi Chriesi » a bénéficié d'un soutien considérable de la part des cantons de Zoug, de Lucerne et de Schwytz ainsi que de la Confédération, sous forme de contributions. Les services cantonaux et fédéraux encouragent non seulement l'agriculture locale, mais consolident aussi la position des produits régionaux ainsi que les atouts des marques terroir Zoug (canton de Zoug) et Rigi (cantons de Lucerne et de Schwytz). Les produits régionaux et les marques terroir Zoug et Rigi ont été valorisées par l'obtention de l'appellation d'origine protégée (AOP) par le « Rigi Kirsch » et de l'indication géographique protégée (IGP) par la « Zuger Kirschtorte ». La tourte au kirsch de Zoug doit être fabriquée exclusivement avec du « Zuger Kirsch AOP » ou du « Rigi Kirsch AOP ». Ce fleuron de l'héritage culturel zougais fait partie du patrimoine culinaire de la Suisse.

Maîtriser les difficultés initiales

Le projet a été mis en œuvre par la société « zuger-rigi-chriesi AG ». Les quelque 200 exploitations associées ont fait preuve d'une certaine réticence à cause de l'entretien difficile des arbres, des récoltes incertaines et des nouvelles structures d'organisation. Il s'agissait donc, non seulement, de faire adhérer à une idée des producteurs sceptiques, mais aussi d'imposer comme partenaire fiable la société « zuger-rigi-chriesi AG ». Celle-ci a réussi à renforcer la cohésion entre les entreprises régionales du secteur agricole et des branches connexes. Depuis, divers partenaires collaborent activement au projet « Zuger & Rigi Chriesi ». Ce sont des exploitations paysannes, des distilleries, des coopératives ou des confiseries. L'intégration d'institutions sociales constitue une autre forme de coopération régionale.

Développer une marque régionale

Le projet a permis de redécouvrir des produits fabriqués suivant une tradition séculaire, comme le « Chriesi Chraft » (concentré de cerises composé à 100 % de fruits frais). Il a aussi donné naissance à de nouveaux produits à base de cerises, tels que la moutarde à la cerise jaune ProSpecieRara, l'huile de noyaux de cerises ou la sauce barbecue à la cerise « Chriesi-BBQ-».



Sauce », commercialisés sous une identité visuelle uniforme par la société « zuger-rigi-chiesi AG ». De nouveaux débouchés ont pu être trouvés dans le commerce de détail local grâce à des activités promotionnelles, dans le commerce de détail local (p. ex. magasins spécialisés ou confiseries), dans la restauration et aussi dans secteur commercial (sous forme de cadeaux à la clientèle). La marque « zuger-rigi-chiesi » s'est imposée dans la région et commence à se faire connaître dans le pays. Une réputation à laquelle contribuent des produits innovants comme la « Chiesi-BBQ-Sauce » ou le « Chiesi Chutney ». La gamme actuelle montre que les perspectives d'un fruit traditionnel sont prometteuses dans un contexte de demande accrue en produits régionaux, si l'on répond de manière ciblée aux nouvelles tendances en matière d'alimentation.



La marque « zuger-rigi-chiesi » s'est dotée d'une identité visuelle uniforme. Les produits sont fabriqués localement avec des cerises issues de la région Zoug-Rigi.

Un rendement multiplié par deux en dix ans

Grâce au projet « Zuger & Rigi Chiesi », le rendement des cerises d'arbres haute-tige locaux a pratiquement doublé en dix ans. Le prix des cerises destinées à la distillation, à la mise en conserve ou à d'autres types de transformation a nettement augmenté. Un nombre croissant de producteurs régionaux voient à nouveau une source possible de revenus dans les cerisiers haute-tige, et investissent même dans la plantation et l'entretien de leurs cerisiers. Aujourd'hui, des cerises indigènes sont disponibles tout au long de l'année pour la transformation.

Évolution visée des volumes et des prix

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Paramètre	État réel en 2010	Objectifs atteints à la fin du projet
Prix à la production des cerises pour la distillation	0.63 fr./kg	Au moins 1.30 fr./kg
Prix à la production cerises haute-tige pour la transformation	1.50 fr./kg	2.25 fr./kg
Vente de cerises de table	150 t/an	200 t/an
Vente de cerises	52 000 l 100 % (moyenne des années de distillation 2007/2008 et 2008/2009)	40 000 l, objectif atteint à 100 %
Production et traitement des cerises de conserve	85 t/an	Objectif atteint à 100 %
Paysage agricole intact pour la promotion touristique dans les agglomérations environnantes	44 000 cerisiers haute-tige dans le périmètre, dont 17 600 entretenus et exploités (40 %)	50 600 cerisiers haute-tige ; 55 % d'entre eux sont exploités et entretenus à la fin du projet, et 70 % à long terme (2025)

Les avantages de la culture de cerises d'arbres haute-tige

Il a été possible de raviver l'intérêt des producteurs des cantons de Zoug, de Schwytz et de Lucerne pour la culture des cerises d'arbres haute-tige ainsi que de consolider la position sur le marché des célèbres produits phares, le « Zuger Kirsch », le « Rigi Kirsch » et la « Zuger Kirschtorte ».

Louis Suter, président de l'association Zuger & Rigi Chriesi et du conseil d'administration, et Michela D'Onofrio Rogenmoser, directrice de la société zuger-rigi-chriesi AG, info@zuger-rigi-chriesi.ch



Projets de développement régional (PDR)

Dans le cadre des améliorations structurelles et depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en place l'outil « projet de développement régional (PDR) ». Les contributions financières allouées aux PDR permettent de soutenir différentes idées relatives à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture sous l'impulsion d'initiateurs de projets locaux.

La première partie de cet article décrit l'outil PDR ainsi que les taux de financements possibles. Une vue d'ensemble du nombre de projets en cours y est également donnée. La deuxième partie de l'article détaille les réalisations de deux projets de développements régionaux.

Exigences liées aux subventions PDR

Les mesures soutenues dans le cadre de cet outil doivent impérativement permettre la création de valeur ajoutée et renforcer la collaboration entre l'agriculture et les branches connexes, notamment l'artisanat, le tourisme ou l'économie forestière. De manière optionnelle, des objectifs en rapport avec l'écologie, la société et la culture peuvent également être poursuivis.

De plus, un PDR doit satisfaire aux exigences fondamentales suivantes :

- L'agriculture participe au projet à titre prépondérant ;
- Le projet comprend au minimum trois projets partiels de natures différentes ;
- L'ensemble du projet démontre une approche intégrée quant au fond qui fédère et lie les différents projets partiels ;
- Les collaborations régionales entre les partenaires du projet sont convenues sur plusieurs années ;
- Les projets partiels sont coordonnés avec le développement régional et l'aménagement du territoire.

Procédure et projet en cours

Suite au dépôt d'une esquisse de projet auprès de l'OFAG par les initiateurs du projet, le processus menant à la réalisation d'un PDR comprend les phases suivantes :

L'étude préliminaire : cette phase permet aux porteurs de projet d'analyser la faisabilité des idées esquissées ;

L'étape de la documentation : cette phase vise une planification détaillée des projets partiels du projet en vue de leur mise en œuvre ;

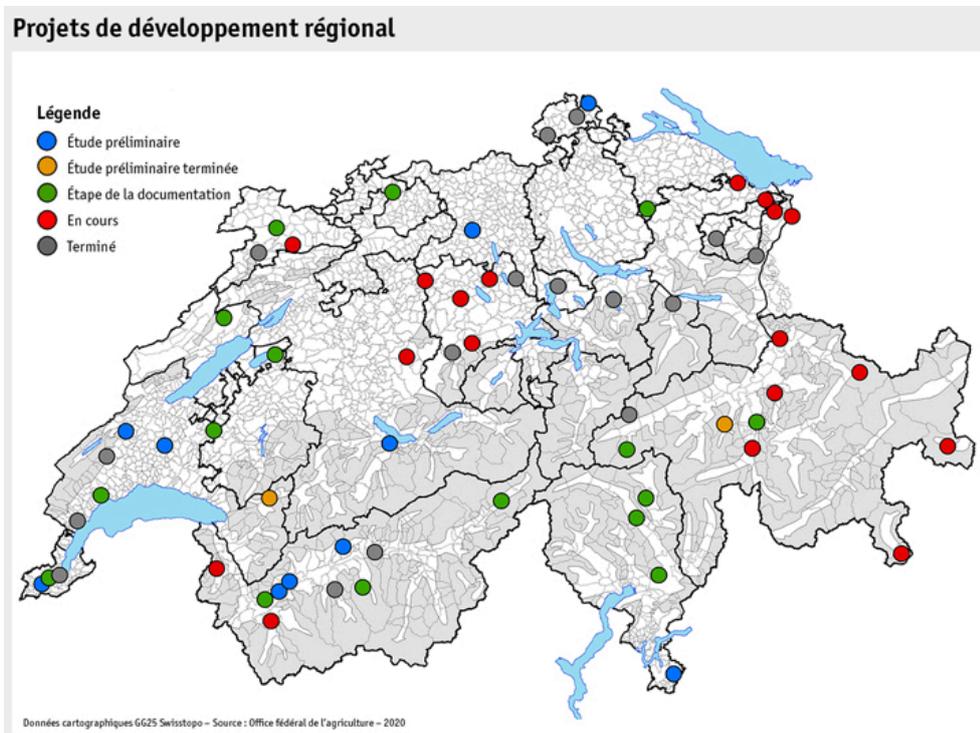
La réalisation : cette phase s'étale sur une durée maximale de six ans.

Dans le cadre de la **phase de réalisation**, les frais déterminants donnant droit aux contributions fédérales sont financés à hauteur de 34 % en zone de plaine, 37 % en zones des collines et de montagne I, et 40 % en zones de montagne II à IV et dans la région d'estivage. Les contributions fédérales sont subordonnées au versement de contributions cantonales représentant au moins 80 % des montants fédéraux. Les coûts liés à **l'étape de la documentation** sont financés selon le même schéma. 50 % des frais reconnus qui sont liés à la réalisation de **l'étude préliminaire** sont financés par l'OFAG avec un plafond maximum qui s'élève à 20 000 francs.



En 2019, les contributions fédérales allouées aux projets de développements régionaux s'élevèrent à 4,6 millions de francs. Les contributions versées, elles, se montent à 7,1 millions de francs.

La carte et le tableau ci-dessous décrivent l'ensemble des PDR mis en œuvre jusqu'à la fin 2019.



Source : OFAG

Vue d'ensemble des PDR soutenus par phase en 2019

Phases	Nombre
Études préliminaires en cours	10
Études préliminaires terminées	2
Étapes de documentation en cours	16
En phase de réalisation	18
Terminés	16
Total	62

Source : OFAG

Sten Smola, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, sten.smola@blw.admin.ch



Recherche agronomique

La recherche de l'administration fédérale vise principalement des activités de recherche appliquée dont les résultats sont nécessaires à la réalisation des tâches de l'administration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Son domaine d'activité inclut, par exemple, l'exploitation d'institutions de recherche fédérales (tels qu'Agroscope, dans le domaine de l'agriculture), l'octroi de contributions pour financer des projets de recherche ou l'attribution de mandats de recherche. Les projets soutenus ont pour but d'aider les agriculteurs dans leurs efforts en vue d'une production rationnelle et durable.

Instruments de soutien de la recherche agronomique

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) utilise deux instruments pour soutenir la recherche agronomique suisse :

- les contributions à la recherche, et
- l'attribution de mandats.

Les contributions à la recherche sont versées pour des projets qui correspondent aux objectifs de l'OFAG. Il s'agit souvent de projets de nature écologique, économique ou socioculturelle soumis à l'OFAG par des requérants externes (p. ex. hautes écoles, universités, EPF, PME). Les contributions couvrent dans la plupart des cas les activités de **recherche fondamentale appliquée**, qui sont généralement utiles à l'ensemble de la société et à la promotion du développement durable. Les mandats de recherche, quant à eux, visent à financer les projets pour lesquels les problèmes et les questions à traiter ainsi que les travaux à effectuer ont été formulés par l'OFAG.

Ces mandats relèvent en général de la **recherche appliquée** et servent les intérêts effectifs de l'administration et de la pratique. L'accent est mis sur l'élaboration de dispositions réglementaires, sur les questions liées à leur exécution ou sur des aspects technologiques et politiques.

De plus, la Confédération accorde des aides financières à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) pour des activités de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique et à d'autres organisations (p. ex., le « Swiss Forum for International Agricultural Research ») pour l'échange de connaissances et la mise en réseau. Ces aides sont généralement réglées par des contrats de quatre ans.

Enfin, l'OFAG soutient la participation de chercheurs suisses à des projets de recherche européens interconnectés dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement technologique (ERA-NET) de l'UE.

Moyens financiers en 2019

Environ 85 % des aides financières et des contributions ont bénéficié à la promotion de la durabilité et de l'agriculture biologique.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la recherche agronomique en 2019

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Bénéficiaires	Millions de francs
Contrat d'aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau	
FiBL	6,97
Autres	0,11
Contribution de soutien à des projets de recherche généraux	
Projets nationaux	1,52
Projets internationaux	0,06
Contribution pour la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique	
Projets nationaux	1,74
Projets internationaux	0,51
Mandats de recherche, appel à projets	
Projets nationaux	1,05
Projets internationaux	-
Total	11,96

Source : OFAG

Exemples de projets de recherche soutenus

Les demandes pour des projets de recherche déposées auprès de l'OFAG par des tiers sont évaluées à l'interne et, dans certains cas, aussi à l'externe. Les principaux critères d'évaluation sont les suivants : utilité attendue du projet, qualité scientifique, intégration dans une recherche collaborative et utilisation des fonds mis à disposition. Dans l'idéal, les projets contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les stratégies et dans les plans d'action de la Confédération. Une vue d'ensemble de ces stratégies et plans figure au tableau 1 du Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2021 – 2024 (p. 25), lequel est par ailleurs présenté dans un article distinct du présent rapport agricole.

Tous les projets soutenus par l'OFAG sont publiés dans la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et les évaluations ARAMIS.

Quelques-uns sont succinctement décrits ci-dessous. Il s'agit de projets ayant bénéficié d'une participation financière de l'OFAG, qui sont terminés depuis peu ou sont sur le point de l'être. Ces exemples montrent qu'à la fin d'une recherche, il demeure souvent des questions et qu'un travail supplémentaire est nécessaire pour que les résultats se traduisent en solutions adaptées à la pratique. La recherche et le développement ainsi que la diffusion des connaissances acquises requièrent des processus longs et exigeants, même pour des questions supposées simples au départ.

Veau de plein air



Titre	Veau de plein air
Direction de la participation / mise en œuvre suisse	Faculté vetsuisse, université de Berne, Mireille Meylan, Adrian Steiner / Jens Becker
Partenaire	IP-SUISSE, Société coopérative Migros
Durée	Septembre 2016 – décembre 2019
Coût total	1 093 980 francs
Contributions OFAG	41 112 francs

Le problème

La quantité d'antibiotiques utilisés dans le secteur de l'engraissement des veaux est extrêmement élevée. Cela tient au fait qu'en cas de pneumonie dans une exploitation, des antibiotiques sont administrés en métaphylaxie (c.-à-d. que si un animal tombe malade, tous les autres animaux du troupeau sont également traités). Les pneumonies ont pour cause des conditions d'hébergement et d'alimentation inadéquates et affectent le bien-être des animaux.

Garde en igloos individuels et en igloos de groupe

Le « veau de plein air » est nouveau concept d'élevage qui a été développé et testé avec environ 1900 veaux. Dans 19 exploitations participant à l'étude, des veaux nés dans l'exploitation ou achetés ont été vaccinés puis placés en quarantaine dans des igloos individuels, installés à l'extérieur de telle sorte que l'aire de sortie permette un contact visuel entre les animaux. Par la suite, ces veaux ont été regroupés par 10 au maximum et gardés, également à l'extérieur, dans un espace disposant d'un abri et d'un enclos paillé et couvert.

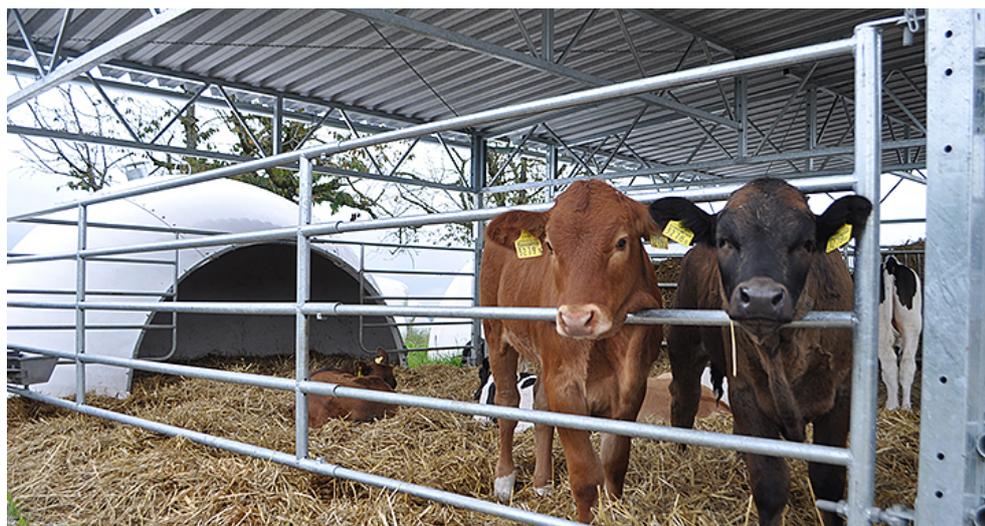
Moins d'antibiotiques pour plus de bien-être

Dans les exploitations participant au projet « veaux de plein air », la consommation d'antibiotiques s'est avérée de 80 % inférieure à celle des exploitations pratiquant l'engraissement des veaux selon le système SRPA habituel. La mortalité a été réduite de 50 % et le bien-être s'est amélioré, car moins de veaux sont tombés malades. La performance d'engraissement par jour, qui est un critère économique important, a atteint le même niveau dans les deux systèmes. S'il était généralisé, le système de « veau de plein air » permettrait d'améliorer la santé et le bien-être des animaux ainsi que de réduire le recours aux antibiotiques. Tout le monde en profiterait : les producteurs et l'ensemble de la branche, les grands distributeurs et la société.

Les résultats de cette étude ont été publiés dans la revue scientifique réputée « Preventive Veterinary Medicine ». Les producteurs et les spécialistes en construction agricole ont été invités à des présentations, les vétérinaires et autres scientifiques intéressés ont pu participer à des séances de formation et les grands distributeurs ont eu l'occasion de visiter des exploitations de « veau de plein air ». Dans le cadre d'un projet de suivi, AGRIDEA étudie actuellement la rentabilité de ce système en comparaison avec le système traditionnel et prévoit de mettre sur pied une campagne d'information et de formation spécifique pour la branche.



Igloos individuels utilisés pour la quarantaine. La distance entre les aires extérieures est d'un mètre, ce qui permet les contacts visuels, mais empêche la propagation de la maladie. Droits d'auteur : Clinique des ruminants, faculté vetsuisse, université de Berne.



Dans l'abri aussi bien que dans l'enclos des animaux regroupés, le sol est couvert d'une litière profonde. Une toiture empêche que la paille soit détrempée en cas de pluie et fait écran au soleil. Les veaux peuvent ainsi utiliser l'aire extérieure par tous les temps, de jour comme de nuit et accéder librement à l'air frais. Droits d'auteur : Clinique des ruminants, faculté vetsuisse, université de Berne.

Substrat de plantation bio à teneur réduite en tourbe



Titre	Substrat de plantation bio à teneur réduite en tourbe
Direction de la participation / mise en œuvre suisse	Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW), Guido Kunz
Partenaire	Max Schwarz AG, Villigen ; RICOTER Erden AG Sorba-Absorber GmbH, Bienne, Agroscope Wädenswil et autres
Durée	Juin 2017 – octobre 2019
Coût total	200 316 francs
Contributions OFAG	145 000 francs

Le problème

La tourbe est une matière importante pour les maraîchers professionnels dans la phase de culture des jeunes plants. Elle est facile à presser en mottes et convient pour le traitement mécanique de la production et de la plantation. Son emploi dans les terreaux de culture est toutefois critiqué en raison de son mauvais bilan écologique global. La Confédération souhaite par conséquent qu'à court ou à moyen terme un produit de substitution moins problématique puisse la remplacer partiellement ou totalement.

Comment réduire la part de tourbe ?

Le projet réalisé par la ZHAW en collaboration avec plusieurs partenaires avait pour but d'étudier diverses possibilités de réduire la part de tourbe dans les mottes pressées et dans les substrats pour la culture de plantes aromatiques en pots.

Résultats encourageants, mais possibilités limitées

Pour des raisons techniques, il n'est pour l'instant pas possible de produire des **mottes pressées** avec des substrats exempts de tourbe. En culture biologique, les substrats utilisés contiennent 70 % de tourbe tandis que dans la culture traditionnelle, cette part peut monter jusqu'à 100 %.

Les essais ont été effectués avec différentes variantes de substrats. Ceux contenant 50 % de tourbe ont permis d'obtenir des mottes pressées et des plantes de bonne qualité, avec des résultats comparables à ceux de substrats standard. Ceux avec 40 % de tourbe ont donné des résultats décevants et ceux avec 30 % de tourbe ou à base de TEFA (substrat à base de paille de maïs) se sont avérés inutilisables dans la pratique. L'aptitude à la plantation mécanique était très bonne pour les substrats contenant 50 % de tourbe, moyenne pour ceux à 40 % de tourbe et nulle pour ceux à 30 % de tourbe.

Dans la culture de **plantes aromatiques en pots**, de bons résultats peuvent être obtenus avec des substrats exempts de tourbe ou n'en contenant qu'une part réduite. Certaines variantes testées (en particulier celles avec plus de 30 % de TEFA) n'ont toutefois pas convaincu et ont parfois provoqué des pertes presque totales.

Les essais ont également montré que ces nouveaux substrats nécessitent des techniques culturales et des soins adaptés (fumure, irrigation). Lorsque ces paramètres sont bien maîtrisés, la qualité des récoltes est aussi bonne qu'avec les substrats habituels. Les substrats biologiques exempts de tourbe et les substrats TEFA sont plus sensibles aux carences en éléments nutritifs et nécessitent une fertilisation spécifique.

Conclusion : les résultats obtenus sont de nature à encourager les producteurs de substrats de plantation à fournir au marché suisse des produits de qualité bio ou traditionnelle exempts de

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



tourbe ou en contenant une part réduite. La promotion de tels substrats contribue à la culture maraîchère durable ainsi qu'à la protection des tourbières.



Mottes pressées avec 40 % de tourbe. La structure fibreuse est problématique pour la plantation mécanique. Droits d'auteur : Guido Kunz, ZHAW



Croissance selon les substrats testés, six semaines après la mise en culture ; lignée de droite = substrat avec 50 % de tourbe ; lignées du centre et de gauche = substrats exempts de tourbe. Droits d'auteur : Guido Kunz, ZHAW



Petit essai d'irrigation par aspersion ; croissance cinq semaines après la mise en culture : à gauche, variante 12 avec substrat bio exempt de tourbe, à droite variante 17 avec substrat exempt de tourbe et 70 % de TEFA. Droits d'auteur : Guido Kunz, ZHAW

Technologie blockchain dans le secteur agroalimentaire

Titre	Technologie blockchain dans le secteur agroalimentaire – « Chaînes alimentaires »
Direction de la participation / mise en œuvre suisse	Communication Systems Group CSG, Institut d'informatique (IFI) de l'université de Zurich, Burkhard Stiller
Partenaire	Université de Zurich UZH, Foodways AG Berne
Durée	Janvier 2018 – mai 2019
Coût total	140 000 francs
Contributions OFAG	100 000 francs

Le projet

Le projet « Chaînes alimentaires » présente les résultats d'une approche basée sur le blockchain, développée à titre de prototype, ainsi que son évaluation en vue de la numérisation des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture suisse. Dans le cas concret, l'étude a porté sur la filière du lait, « de la vache au fromage », et s'est appuyée sur un nouvel outil informatique mis à disposition sous forme d'application Android. Grâce aux interactions de cette application avec le blockchain, les données sur la matière première (lait), le transport, la fabrication et le produit fini commercialisé (fromage) peuvent être collectées de manière à permettre une traçabilité spécifique selon les différents acteurs concernés.

Le système de numérisation partielle de la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers a été testé à titre de prototype dans une exploitation, et les aspects de fonctionnalité, d'utilisation pratique, de sécurité et d'évolutivité ont été évalués dans une fromagerie.



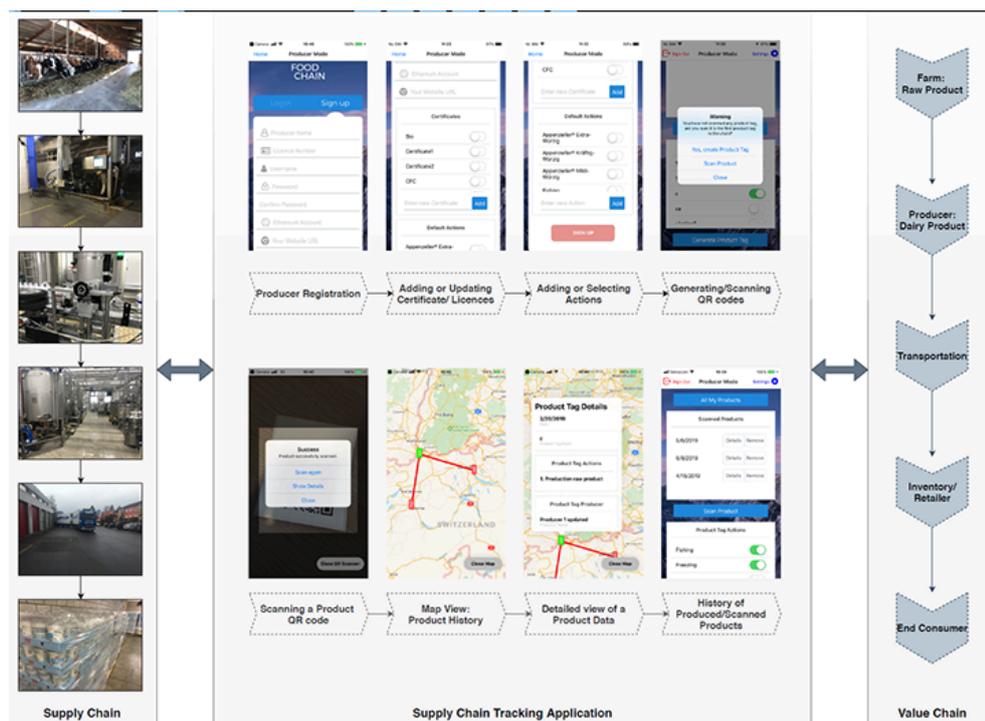
Un potentiel existe

Les résultats du projet montrent qu'une solution de numérisation de la chaîne de valeur alimentaire basée sur la technologie blockchain est à même de répondre aux principales exigences des acteurs concernés, en particulier en ce qui concerne la transparence, la fiabilité et l'applicabilité à des processus traditionnellement gérés par des techniques analogiques.

Par rapport à la gestion habituelle basée sur des banques de données, un blockchain privé n'a toutefois pour l'instant qu'une faible utilité dans la filière alimentaire. Les groupes intéressés sont peu nombreux et la plupart des participants se connaissent et ont établi des relations de confiance. Le prototype pour smartphone développé dans le cadre du projet montre cependant une voie à suivre pour une utilisation générant de la valeur ajoutée grâce au fait que de nouvelles données peuvent être mises en lien avec des données déjà enregistrées.

Le test indique également que des investissements supplémentaires dans cette technologie peuvent s'avérer rentables sous certaines conditions, que ce soit en vue de son utilisation dans le secteur étudié ou dans un autre secteur proche de l'agriculture.

Le rapport final relatif au projet est publié [ici](#). Une vidéo avec commentaires en allemand et sous-titres français et anglais, de même que des informations supplémentaires sont disponibles [ici](#).



Fonctionnement de l'application dans les différentes étapes de la chaîne de valeur. Droits d'auteur : Burkhard Stiller, UZH

PAMCoBA (Precision Agriculture – Methodologies for Cost Benefit Analysis)

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Titre	PAMCoBA
Direction de la participation / mise en œuvre suisse	Agroscope
Partenaire	Department of Food and Resource Economics, université de Copenhague, Danemark (coordination) Department of Agricultural Science, Université de Bologne, Italie AGENSO, Agricultural & Environmental Solutions, Athènes, Grèce (fournisseur)
Durée	Février 2016 – septembre 2019
Coût total	374 700 francs
Contributions OFAG	120 000 francs

Site internet : tool.pamcoba.eu (en anglais seulement ; optimisé pour les moteurs de recherche Firefox et Chrome.) Commentaire pour les collaborateurs de l'OFAG : normalement, ce site est bloqué par le BIT ; l'accès est possible par les ordinateurs personnels.

Description du projet

L'OFAG participe à l'ERA-NET ICT-Agri 2, dont l'objectif est de renforcer la recherche collaborative internationale et de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication (TIC) et de la robotique. Les seize pays partenaires ont lancé en 2015 un appel à projets pour des solutions d'agriculture de précision sous le titre « Enabling Precision Farming ».

Le projet PAMCoBA, auquel la Suisse a participé aux côtés du Danemark, de l'Italie et de la Grèce, avait pour but de mettre au point une application internet permettant de calculer les coûts et les bénéfices potentiels de solutions d'agriculture de précision appliquées aux grandes cultures. Les calculs se fondent sur une vaste étude de la littérature ainsi que sur des avis d'experts de divers pays.

Les solutions d'agriculture de précision sont-elles rentables ?

Le projet PAMCoBA vise à aider les conseillers et les agriculteurs à évaluer les coûts et les avantages des solutions d'agriculture de précision. L'application internet, gratuite, permet de saisir les paramètres précis de l'exploitation (p. ex. type de cultures, surface des parcelles, coût des semences, rendement, etc.) à partir desquels elle calcule les coûts et les économies possibles en fonction de la solution d'agriculture de précision choisie. Les calculs et les résultats peuvent être sauvegardés dans un fichier PDF et imprimés. La même application est utilisée dans le projet PFLOPF (optimisation du recours aux produits phytosanitaires grâce à l'agriculture de précision <https://www.pflop.ch> [site en allemand]), qui a pour objectif de réduire d'au moins 25 % l'utilisation de produits phytosanitaires grâce à des mesures technologiques. L'agriculture de précision fait partie du « smart farming » ou de l'agriculture 4.0. La technologie mise en œuvre permet, par exemple, d'épandre la fumure en fonction de l'état précis du sol : dans les zones en déficit de nutriments, la machine épand plus d'engrais que dans les zones bien approvisionnées. L'agriculture de précision permet aussi des traitements phytosanitaires plus ciblés ou un recours accru aux méthodes de désherbage mécaniques grâce à des équipements qui permettent de reconnaître la position exacte des plantes et de sarcler le sol tout autour d'elles.



Les sarcleuses guidées par caméra rencontrent un grand intérêt. PAMCoBA permet de calculer facilement la rentabilité de telles techniques. Droits d'auteur : Thomas Anken, Agroscope

Valérie Page, Nora Sauter, Steven Ebinger, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation, valerie.page@blw.admin.ch



Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2021 – 2024

L'administration fédérale lance et soutient la recherche scientifique dont elle a besoin pour accomplir sa mission. Cette recherche scientifique, réalisée dans l'intérêt public, est communément appelée recherche de l'administration. Mentionnons à titre d'exemple l'élaboration des bases scientifiques nécessaires pour résoudre des problématiques politiques importantes ou répondre à des interventions parlementaires. Les programmes pluriannuels de la recherche de l'administration prennent la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels. Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) de présenter le plan directeur de la recherche de l'administration dans le domaine de l'agriculture dans le cadre du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2021 – 2024.

Structure du plan directeur de la recherche

Le plan directeur est articulé en deux parties.

La première partie présente les principaux développements, activités et pronostics globaux et nationaux. Les données s'y rapportant proviennent en grande partie d'une étude de l'ETHZ et d'un atelier d'experts. Les résultats, études de tendances, stratégies nationales et internationales dans le contexte du système alimentaire suisse, ainsi que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture et de l'industrie alimentaire forment la trame du plan directeur. Le plan donne en outre un tour d'horizon des défis importants et des champs de recherche qu'ils ouvrent, de leurs acteurs et leur mise en réseau. Il sert de balise pour la définition des thèmes prioritaires de la recherche dans l'agriculture et l'agroalimentaire présentée en deuxième partie. La numérisation est de plus en plus reconnue comme un enjeu majeur pour la poursuite du développement d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire compétitifs, économes en ressources et durables.

La deuxième partie du plan directeur présente la recherche de l'administration menée à l'OFAG. Elle en formule les tâches, les objectifs stratégiques, les spécificités et l'orientation thématique. Y sont inclus les champs stratégiques de recherche d'Agroscope et de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Les travaux tiennent compte des défis nationaux et internationaux et du contexte suisse de la recherche. Des explications sur le financement de la recherche, sur les interfaces avec d'autres acteurs, ainsi que sur l'organisation et l'assurance qualité complètent cette deuxième partie.

Axes prioritaires de la recherche

Les interactions entre les objectifs politiques de la politique agricole à partir de 2022 (PA22+) doivent déboucher sur des formes de production, des produits et des prestations durables, compétitifs et de qualité, et ses processus et son élaboration être transparents pour tous. Les objectifs politiques susmentionnés appellent un travail de recherche dans trois domaines transversaux particulièrement importants :

- recherche pour la compétitivité de la production et des produits ;
- recherche pour l'utilisation durable et la protection des ressources de production ;
- recherche pour une production, des produits et des prestations de haute qualité et de grande transparence.



Les connaissances scientifiques ainsi générées sont réinvesties à leur tour dans la réalisation des objectifs politiques.

Champs de recherche stratégiques

L'orientation stratégique de la recherche d'Agroscope s'inspire de ces objectifs politiques. Agroscope met en œuvre sa stratégie au travers de quinze champs de recherche axés en particulier sur les trois domaines d'action suivants :

- **Amélioration de la compétitivité**

Agroscope contribue par sa recherche à des systèmes de production durables et des produits de qualité capables de soutenir la concurrence.

- **Gestion durable des ressources naturelles**

Agroscope traite de la question centrale de savoir comment gérer les ressources de manière efficiente, comment minimiser l'impact environnemental de la production et comment garantir et améliorer les services écosystémiques.

- **Développement des chances et réduction des risques**

L'accroissement des connaissances, le progrès technologique et les avancées dans la sélection animale et végétale sont porteurs de perspectives encourageantes pour un développement durable du système alimentaire. Le changement climatique, les plantes et animaux invasifs ou encore l'apparition de nouvelles maladies font partie des risques que la pratique et la politique doivent relever et résoudre.

Les champs de recherche stratégiques et les activités correspondantes sont concrétisés dans le programme de travail d'Agroscope 2022 – 2025.

Informations complémentaires

Le plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2021–2024 est disponible sur le site de l'OFAG. Une contribution supplémentaire dans le Rapport agricole 2020 explique l'organisation et le financement de la recherche de l'administration au sein de l'OFAG.

Markus Gusset, OFAG, Secteur recherche, innovation et évaluation, markus.gusset@blw.admin.ch



Vulgarisation agricole

Intégré au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), le système suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux.

Niveau 1 : La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services de vulgarisation cantonaux. Dans certains domaines particuliers, comme l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, la vulgarisation incombe à des organisations agricoles.

Niveau 2 AGRIDEA* apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et les organisations.

D'autres acteurs jouent également, à des degrés divers, un rôle dans la vulgarisation et les échanges d'informations : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et l'économie privée.

* AGRIDEA est la centrale de vulgarisation agricole et s'engage activement en faveur de l'agriculture et l'économie familiale. En tant que centre de compétences pour l'échange et la diffusion de connaissances et du savoir-faire issus de la pratique et de la recherche, AGRIDEA met en réseau les acteurs du milieu agricole et de l'espace rural.

Ressources financières pour 2019

La Confédération accorde des aides financières à AGRIDEA, mais aussi à certains organismes dans des domaines spécifiques. Elle finance en outre les études préliminaires de projets innovants. Lors de l'adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation, l'OFAG peut aussi soutenir financièrement des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée par des tiers. Les services de vulgarisation cantonaux se financent par le biais de contributions cantonales et par la facturation de prestations.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2019

Bénéficiaires	Millions de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	7,9
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,4
Études préliminaires destinées à des projets innovants	0,2
Adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation : appels d'offres	0,3
Adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation : demandes de soutien	1,4
Total	11,1

Source : Compte d'État

Adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation

L'OFAG peut lui-même mettre au concours ou soutenir des projets lorsqu'une demande est déposée. Il laisse ce faisant jouer la concurrence. La transparence des coûts est ainsi assurée et la recherche de solutions innovantes est soutenue.



Il est procédé comme suit lors des appels d’offres : l’OFAG charge une communauté de soumissionnaires placée sous la direction d’AGRIDEA de mettre à jour le savoir relatif à la coopération interentreprises et de le mettre à disposition sous une forme adaptée à la pratique sur une plate-forme. Il s’agit d’encourager les exploitations agricoles à s’engager plus fréquemment dans différentes formes de coopération. En outre, l’OFAG charge AGRIDEA de fournir aux auteurs des demandes de projets d’utilisation durable des ressources une assistance technique et de les aider dans leurs démarches. Cette mesure permet d’améliorer la qualité des demandes, mais aussi de faciliter la tâche des requérants et le travail d’évaluation de l’OFAG. Cette activité fait désormais partie intégrante du contrat d’aide financière conclu entre l’OFAG et AGRIDEA pour les années 2020 à 2021.

En 2019, l’OFAG a reçu 30 demandes de contributions, un nombre jamais atteint auparavant. Ce chiffre ne reflète pas nécessairement une tendance, mais il montre cependant à quel point le nombre de demandes annuelles est susceptible de fluctuer. La direction de l’OFAG a octroyé des aides financières pour neuf projets. Diverses demandes ont été rejetées parce qu’elles n’ont pas été jugées prioritaires à l’aune des stratégies et des plans d’action de la Confédération ou parce qu’elles portaient sur des domaines dans lesquels d’autres projets soutenus par l’OFAG sont déjà en cours, par exemple des projets d’utilisation durable des ressources naturelles.

En 2019, l’OFAG a soutenu 41 projets à hauteur d’un montant total de 1,65 million de francs. Si l’on considère l’entière durée de ces projets, le soutien financier se monte à 4,26 millions de francs. La durée des projets va de quelques mois à cinq ans au maximum. En 2019, neuf projets ont été terminés, dont trois seront brièvement présentés plus bas.

Les projets approuvés peuvent relever de l’une des quatre activités de vulgarisation ou de l’une des trois orientations stratégiques de l’OFAG.

Montants octroyés et montants versés en 2019 pour des projets de vulgarisation

Activité de vulgarisation	Projets en cours	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2019
	Nombre	en milliers de fr.	en milliers de fr.
Optimiser le système de vulgarisation (vulgarisation <=> pratique)	5	393	165
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (science <=> pratique)	14	1 552	603
Diffusion des résultats de l’expérimentation (pratique <=> pratique)	15	1 384	462
Transmettre des informations sur les conditions-cadres et les mesures (administration et société <=> pratique)	7	935	421
Total	41	4 264	1 651

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Orientation stratégique de l'OFAG	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute ladurée du projet	Montant versé en 2019
	Nombre	en milliers de fr.	en milliers de fr.
Production, produits et prestations durables	16	1 649	805
Production et produits compétitifs	12	1 348	483
Exploitation et préservation des ressources de production	13	1 267	363
Total	41	4 264	1 651

¹ répertoriés en fonction des activités de vulgarisation et des orientations stratégiques de l'OFAG (mises au concours et demandes de contribution)Source : OFAG

Exemples de projets de vulgarisation soutenus financièrement

Les trois brèves descriptions ci-après présentent une petite sélection de projets qui ont bénéficié d'un soutien financier de l'OFAG et qui ont été achevés récemment. Tous les projets approuvés sont disponibles sur la page d'accueil de l'OFAG :

» [Liste des projets approuvés](#)

Les jeunes paysans conseillent les jeunes paysans

Titre	Von Jungbauer zu Jungbauer (Par les jeunes paysans, pour les jeunes paysans)
Direction / réalisation	Junglandwirtekommission Zentralschweiz (Commission des jeunes agriculteurs de Suisse centrale), Stefan Doppmann
Partenaires	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband (Association des paysans lucernois), Berufsbildungszentrum Natur und Ernährung Schüpfheim (Centre de formation professionnelle Nature et Alimentation de Schüpfheim)
Durée	Juin 2015 – Décembre 2019
Coûts totaux	135 000 francs
Contribution OFAG	90 000 francs

Description du projet

Les jeunes agriculteurs traversent une période intense lorsqu'ils reprennent une exploitation agricole. Outre les changements dans la vie quotidienne, des décisions doivent être prises en permanence, parfois avec des conséquences de grande portée. L'environnement humain a également une très grande influence sur les nouveaux chefs d'exploitation.

Avec ce projet, la Commission des jeunes agriculteurs de Suisse centrale veut améliorer la mise en réseau des jeunes agriculteurs entre eux, soutenir les jeunes collègues et leur montrer de nouvelles possibilités de développement de l'exploitation.



Des groupes d'échange d'expériences et des événements thématiques annuels ont créé une offre qui a servi les objectifs fixés. Les groupes d'échange d'expériences sont structurés de manière similaire à des groupes de travail.

Avantages variés pour les jeunes agriculteurs

Les participants aux groupes d'échange d'expériences et aux événements thématiques bénéficient de divers avantages :

- Les sujets traités sont d'actualité et ont un lien direct avec l'exploitation des participants.
- Les visites mutuelles des exploitations permettent de sortir des sentiers battus et d'élargir l'horizon personnel.
- La situation actuelle du marché est présentée dans des exposés et son évolution possible est discutée. Les jeunes agriculteurs peuvent appliquer ces informations dans leur propre exploitation et prendre les bonnes décisions à un stade précoce.
- La mise en réseau et les échanges entre les jeunes agriculteurs favorisent l'émergence de l'idée de « tirer à la même corde » dans les esprits.
- L'échange crée des opportunités de possibles coopérations entre les jeunes agriculteurs, ce qui se traduit par des exemples concrets tels que des achats communs ou des acquisitions de machines.

Les événements thématiques et la création de nouveaux groupes d'échange d'expériences seront poursuivis après la fin du projet. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).



Dépliant pour l'offre « Von Jungbauer zu Jungbauer »Source : StockMediaSeller/Shutterstock.com, Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband LBV

Lutte collective contre les campagnols terrestres



Titre	Lutte collective contre les campagnols terrestres dans les Franches-Montagnes et le Clos-du-Doubs, Jura
Direction / réalisation	Chambre jurassienne d'agriculture, Ignace Berret
Partenaire	Fondation rurale interjurassienne
Durée	Décembre 2015 – Mars 2019
Coût total	194 546 francs
Contribution OFAG	68 000 francs

Description du projet

Le « problème campagnol » (*Arvicola terrestris*) met en péril les exploitations de montagne et tient en échec les autorités œuvrant pour le développement rural. Trois aspects particuliers du problème sont à souligner :

- La mémoire : dans les années qui suivent les grandes pullulations (~ tous les six ans), le thème perd son caractère urgent et prioritaire auprès de l'ensemble des personnes concernées.
- La désolidarisation : à partir des années 1960, le glissement d'une lutte collectivisée vers une lutte individuelle s'est fait de manière implicite et pose aujourd'hui à la profession agricole un défi technique, économique et écologique complexe.
- Besoin de ressources organisationnelles : il existe un réel problème de main d'œuvre pendant les cinq, voire dix premières années de lutte contre les campagnols.

Prendre des mesures de prévention, mais pas seulement

Au niveau des pratiques agricoles, les mesures de prévention (rénovation des herbages, mise en culture avec travail du sol, constitution de stocks de fourrage) et de favorisation de la faune (perchoirs, nichoirs, structures) sont facilement faisables par les agriculteurs. Elles ont un coût modeste, voire nul. Ces mesures doivent être promues en tout premier lieu, avant de parler de lutte directe.

L'efficacité des méthodes préventives reste cependant limitée si une lutte directe à basse densité n'est pas mise en œuvre. De plus, en raison du temps de travail important nécessaire pour une lutte directe, il est recommandé de créer des synergies entre les exploitations afin d'engager de la main-d'œuvre dédiée à ces tâches.

Les organes officiels ou professionnels doivent jouer un rôle important en assurant la surveillance du territoire et en lançant les alertes le moment venu. Il appartient ensuite aux principaux intéressés d'agir s'ils ne veulent pas subir.

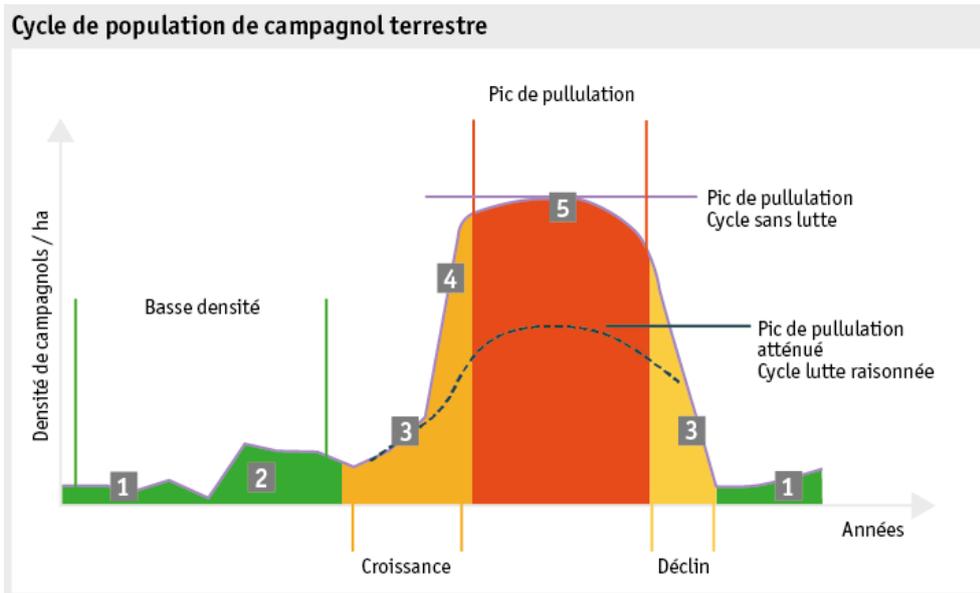
Des instruments permettant d'assurer la surveillance des populations et de prendre les mesures adéquates le moment venu ont été élaborés et sont disponibles. De plus, des moyens de communication ont été mis en place. Ils ont une grande importance pour avertir et informer les agriculteurs et la population.



Dégâts causés par des campagnols terrestres sur une prairie permanente, Les Bois (JU), 8 mars 2019. Droits d'auteur : YD Varennes, Fondation Rurale Interjurassienne



Prototype de perchoir mobile pour rapaces, hauteur 3 m, Le Noirmont (JU), juillet 2018. Droits d'auteur : YD Varennes, Fondation Rurale Interjurassienne



Source : FREDON (France)

Représentation d'un cycle de population de campagnol terrestre. En associant lutte préventive et lutte directe en basse densité, sur des secteurs délimités, on peut espérer passer les pics de pullulations avec moins de dégâts que si rien n'est fait. Source : FREDON (France). <http://www.campagnols.fr/le-campagnol-terrestre.html#6->

Une vidéo de l'émission « Couleurs locales » (2016) de la RTS montre comment les paysans jurassiens peuvent lutter contre les campagnols.

Traite journalière unique sur les alpages avec transformation du lait

Titre	Einmal-Täglich-Melken (ETM) auf Alpen mit eigener Milchverarbeitung (Traite journalière unique [TJU] sur les alpages avec transformation du lait)
Direction / réalisation	Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Bruno Durgiai
Partenaires	Fondation Sur-la-Croix, la Mobilière, Producteurs suisses de lait
Durée	Août 2016 – Août 2019
Total	313 000 francs
Contribution OFAG	90 000 francs

Description du projet

La traite journalière unique (TJU) est, au plan international, une alternative intéressante en termes d'économie du travail dans les systèmes de production laitière basés principalement sur les pâturages pour soulager les animaux comme les hommes en cas de capacité de travail limitée, de manque de fourrages ou d'éloignement des pâturages. Jusqu'à récemment, cette pratique était interdite en Suisse. Sur l'Alp Albin, dans le canton des Grisons, environ 55 vaches en lactation ont été traitées une fois par jour seulement au lieu de deux pendant quatre étés à partir de la mi-août. Des conclusions en ont été tirées quant à la manière de mettre en œuvre le régime réduit de traite dans l'exploitation agricole principale.



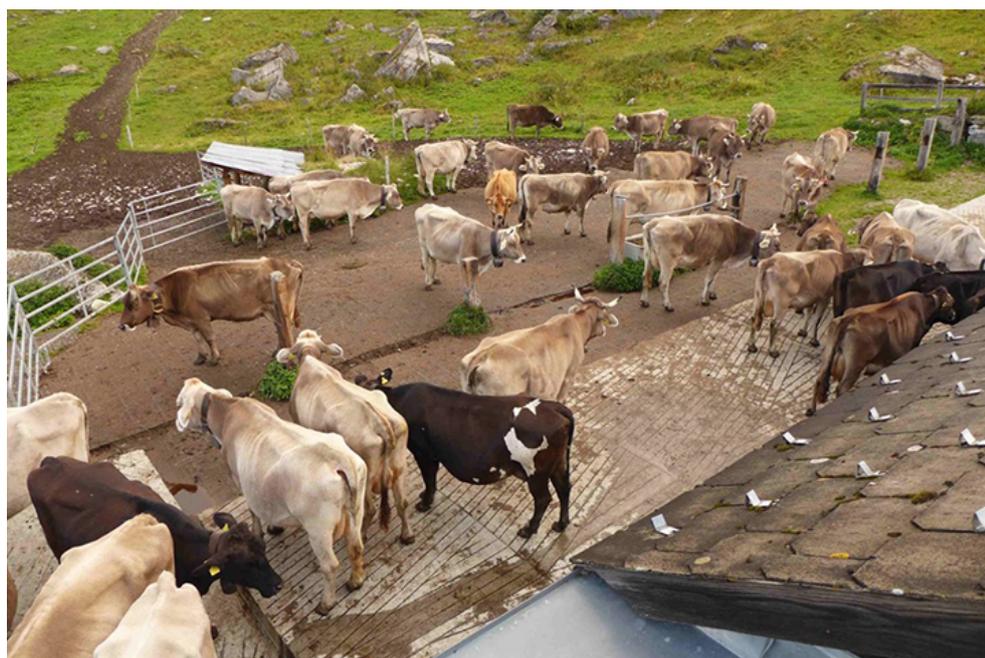
Effets positifs sur l'approvisionnement en énergie et le bien-être des animaux

Comme prévu, la quantité de lait par vache s'est sensiblement réduite avec le passage à la TJU, mais ce changement a été partiellement compensé par une teneur en composants du lait plus élevée et par un meilleur rendement s'agissant de la production de fromage et de beurre. L'approvisionnement en énergie des vaches s'est amélioré de manière notable grâce à la TJU. Les animaux ont, individuellement, réagi de manière très différente au changement. Sur l'alpage, la traite de l'après-midi est préférable à la traite du matin dans le cadre du système TJU. Lors de l'évaluation visuelle et analytique du fromage, aucune influence du régime de traite sur la qualité n'a été constatée. L'influence de la TJU sur l'état de santé et le bien-être des animaux est jugée positive par la majorité des agriculteurs ; il faut toutefois porter une attention particulière à la performance laitière et au stade de lactation de chaque vache au moment de décider si elle se prête à la TJU.

Alternative intéressante pour les exploitations d'alpage à la fin de l'été

La TJU peut, à des conditions spéciales, être une alternative intéressante pour les alpages, mais elle n'est recommandée que pour la seconde moitié de l'été en raison des pertes de performance laitière et de la valeur ajoutée élevée de la transformation du lait sur l'alpage. L'abrogation de l'interdiction de la TJU entrée en vigueur dans le cadre du droit des denrées alimentaires le 1^{er} juillet 2020 peut, dans les exploitations principales, réduire la forte pression incitant à remplacer les vaches laitières par des vaches mères et, ainsi, préserver le potentiel élevé de création de valeur s'agissant des spécialités laitières dans la région de montagne. Pour les alpages, cela signifie par conséquent le maintien de l'élevage de vaches laitières, particulièrement durable sur le plan écologique et très attrayant sur le plan économique et touristique.

Les principales connaissances issues du projet sont résumées dans une notice à l'attention des propriétaires d'alpages (en allemand), des propriétaires du bétail estivé et du personnel des alpages. Cette notice explique aux producteurs de lait les nouvelles possibilités liées à la TJU et leur montre à quoi ils doivent veiller en particulier lors de la mise en œuvre.



POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Vaches dans l'aire d'attente devant la salle de traite de l'Alp Albin en août 2018 : la TJU est synonyme de plus de calme et de moins de stress pour les vaches et pour le personnel des alpages. Droits d'auteur : Thomas Blättler, HAFL



Vaches TJU à 2300 m d'altitude en août 2017. Grâce à la TJU, l'utilisation des pâturages éloignés situés en altitude est améliorée et plus ciblée. Chaque vache fait montre d'un comportement individuel sur les alpages. Droits d'auteur : Thomas Blättler, HAFL

Anton Stöckli, Steven Ebinger, Markus Lötscher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Formation professionnelle

La formation professionnelle initiale en révision

La révision partielle de la formation initiale est entrée en vigueur en 2017. Depuis l'Organisation du monde du travail (OrTra) AgriAliForm, qui a pour but de fédérer les organisations actives dans la formation professionnelle de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et de la transformation de produits agricoles, est active pour préparer les chantiers futurs. Ainsi, elle a repris les questions majeures telles que p. ex. la durée de formation (3 ou 4 ans) ou le modèle de formation (linéaire ou progressif). Dans ce but, un mandat a été donné à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Il devait préparer le terrain avant la procédure d'évaluation proprement dite. Deux ateliers réunissant des praticiens, des représentants de la formation se sont déroulés durant l'année 2018. Des échanges de vue avec des milieux externes ont également eu lieu.

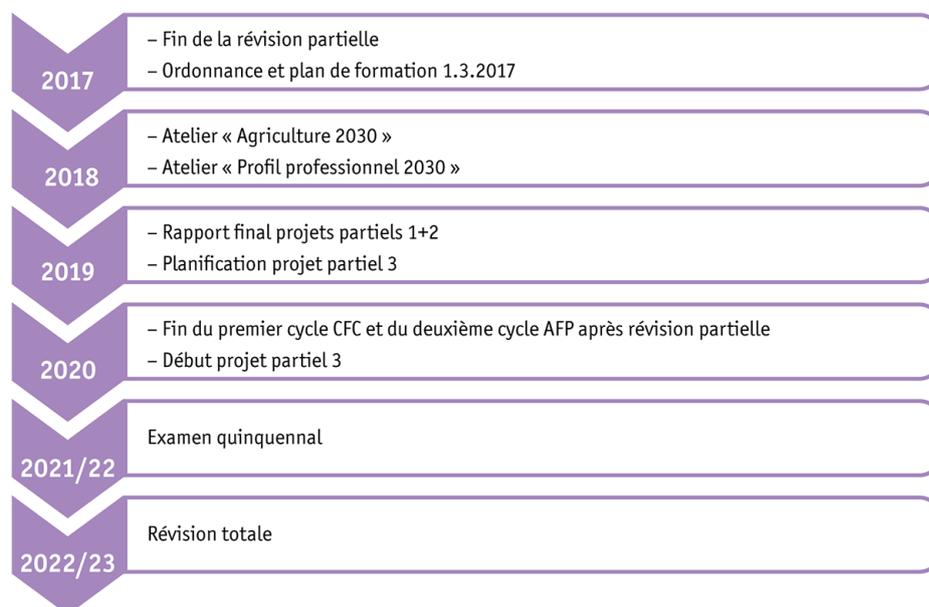
Suite à ces deux ateliers et au rapport de l'IFFP, AgriAliForm a lancé en août 2019 une grande enquête auprès de ses organisations membres et de leur base. Les différentes prises de position ont été traitées et analysées par les différents organes d'AgriAliForm durant l'année 2020. Après une première mise en valeur des résultats, voici quelques éléments-clés des réponses reçues :

- Le niveau du Certificat fédéral de capacité (CFC) se situe entre l'ouvrier qualifié et le chef d'exploitation. Son détenteur est capable de conduire une exploitation agricole, mais en s'aidant de soutiens externes comme p. ex. la vulgarisation ;
- Les compétences techniques sont plutôt acquises lors la formation initiale alors que les compétences entrepreneuriales sont plutôt obtenues par l'intermédiaire de la formation professionnelle supérieure ;
- Les différentes professions seront probablement maintenues à l'exception de la fusion souhaitée entre les viticulteurs et les cavistes ;
- La mobilité des apprentis entre les différentes années de formation est une spécificité à conserver ;
- Sauf en cas de nécessité, il n'y a pas de volonté d'augmenter le nombre de jours de cours interentreprises (CIE) ;
- En ce qui concerne la durée de l'apprentissage, les avis sont partagés :
- Les maraîchers sont clairement pour les 3 ans ;
- Les professions vitivinicoles (viticulteurs et caviste) souhaitent 4 ans ;
- Pour les agriculteurs, AGORA* a clairement voté pour les 4 ans alors que l'USP** s'est prononcée à une faible majorité pour 3 ans ;
- Pour le modèle de formation, la tendance est favorable au linéaire, c'est-à-dire une répartition égale des périodes de cours à l'école professionnelle sur les différentes années scolaires ;
- Le dossier de formation doit être soit noté, soit supprimé ;
- Le CFC doit intégrer au maximum les nouvelles exigences.



* Association des groupements et organisations romands de l'agriculture** Union suisse des paysans

Le calendrier complet de cette révision, qui représente un long processus, est présenté ci-après :



CFC : Certificat fédéral de capacitéAFP : Attestation fédérale de formation professionnelle

Toujours plus d'exigences à intégrer

Ces derniers temps, plusieurs exigences supplémentaires en matière de formation sont apparues. Pour commencer, la question de l'intégration du nouveau permis nécessaire pour effectuer des traitements avec des produits phytosanitaires a été discutée. En effet, dans le cadre du plan d'action national sur les produits phytosanitaires, l'obtention du « permis de traiter » se fait à la suite d'un examen spécifique. Des discussions sont en cours avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour trouver la mise en œuvre la plus simple et la moins chère possible.

L'intégration des nouvelles exigences pour l'utilisation d'engins de manutention dans la formation initiale, notamment les cours interentreprises a également été abordée. Enfin, la question des exigences de formation dans le cadre de la PA22+ et surtout de la mise en œuvre concrète est également un thème donnant lieu à de nombreuses discussions. Si des propositions transitoires permettant l'intégration de ces différentes exigences à la formation initiale sont d'ores et déjà en cours, une solution complète est visée dans le cadre de la révision à venir.

Diminution temporaire du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture

Bien que le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture soit en baisse pour la seconde année consécutive, la tendance à long terme reste tout de même positive. De toute évidence, le domaine reste attractif pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale. C'est pour cela que s'engage l'OrTra AgriAliForm.



Il est à noter que cette diminution temporaire semble avoir une explication en partie démographique. En effet, les apprentis actuels sont issus principalement du début des années 2000, qui a connu un faible taux de natalité. En revanche, une autre tendance se confirme. La part des personnes ayant suivi une première formation avant les années 2000 et suivant une deuxième formation augmente. Cela implique une hausse du nombre d'apprentis. Cet élément devra être pris en compte lors de la révision de la formation initiale.

Nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, années d'apprentissage 2019/20

Professions CFC	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Agricultrice / agriculteur	645	990	1 102	2 737
Avicultrice / aviculteur	4	2	8	14
Maraîchère / maraîcher	16	49	25	90
Arboricultrice / arboriculteur	1	13	13	27
Viticultrice / viticulteur	30	52	67	149
Caviste	13	23	24	60
Total CFC	709	1 129	1 239	3 077

Professions AFP	1 ^{re} année	2 ^e année		
Agropratienne / agropratien AFP	59	106		165
Total champ professionnel	768	1 235	1 239	3 242

CFC : Certificat fédéral de capacité AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle Source : OrTra AgriAliForm

Loïc Bardet, AGORA, président AgriAliForm Contact : Anton Stöckli, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Contributions pour la protection des eaux

Les informations de base sur le programme de protection des eaux sont disponibles sur le site internet de l'OFAG www.ofag.admin.ch, sous la rubrique Instruments > Programme d'utilisation durable > Programme de protection des eaux

Projets en cours

Dans le cadre du programme de protection des eaux, ce sont jusqu'à présent surtout des programmes de réduction de la charge en nitrates de l'eau potable qui ont été lancés (24 projets sont en cours). Un projet a pour objectif de réduire la pollution, par le phosphore, des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil dans le canton de Lucerne. Deux autres visent à réduire la pollution des eaux de surface par des produits phytosanitaires dans le cours d'eau du Boiron de Morges dans le canton de Vaud ainsi que dans La Lienne en Valais.

L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux est insuffisante. Cette délimitation peut restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture. 4,9 millions de francs ont été utilisés pour l'année 2019.

Défis

Les projets de protection des eaux dans l'agriculture présentent plusieurs difficultés. La réalisation des objectifs fixés par la législation passe par la délimitation exacte de l'aire d'alimentation au plan hydrogéologique et la participation, comme prévu, des agriculteurs au projet. Suivant les conditions naturelles, l'effet des mesures sur la qualité des eaux se manifeste au bout d'un temps plus ou moins long. L'une des difficultés réside dans la nécessité de maintenir la situation après la fin des mesures d'assainissement. À l'heure actuelle, diverses possibilités sont envisagées au stade de l'application des mesures pour garantir la réussite du plan.

Extension du savoir

Le projet NitroGäu permet d'acquérir de nouvelles connaissances sur les relations de causes à effets dans la lixiviation des nitrates. Les premiers résultats montrent quelles mesures sont particulièrement efficaces pour réduire la lixiviation des nitrates dans les cultures maraîchères. Des informations plus détaillées figurent dans le Rapport agricole 2020, à la rubrique Nitrates dans l'eau.

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
ruth.badertscher@blw.admin.ch

Projets en cours en 2019

Canton	Région, Commune	Durée estimée du projet	Substance	Zone de projet ha	Contributions 2019 fr.
		Année			
AG	Baldingen	2004 – 2021	Nitrates	58	40 850
AG	Wohlenschwil	2003 – 2020	Nitrates	62	72 778
BE	Gimmiz	2010 – 2022	Nitrates	180	230 236
BL	Buus	2010 – 2022	Nitrates	220	80 168
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2023	Nitrates	37	21 426
FR	Courgevaux	2003 – 2020	Nitrates	38	24 496
FR	Domdidier	2004 – 2021	Nitrates	26	18 264
FR	Lurtigen	2005 – 2022	Nitrates	286	115 712
FR	Torny (Middes)	2001 – 2024	Nitrates	53	18 561
FR	Neyruz	2009 – 2021	Nitrates	8	9 704
FR	Gurmels	2011 – 2022	Nitrates	81	64 492
LU	Sempachersee ¹ Baldeggersee ¹ Hallwilersee ¹	1999 – 2010	Phosphore	12 900	1 986 216
		2000 – 2010			
		2011 – 2019			
NE	Valangin	2008 – 2020	Nitrates	168	74 033
SH	Klettgau	2001 – 2019	Nitrates	520	222 976
SO	Gäu-Olten	2000 – 2020	Nitrates	1 508	826 272
VD	Bofflens	2005 – 2022	Nitrates	112	127 006
VD	Boiron / Morges	2005 – 2022	PPh	2 030	216 026
VD	Bussy-sur-Moudon	2009 – 2021	Nitrates	34	50 280
VD	Curtilles	2009 – 2021	Nitrates	29	19 610
VD	Fey	2016 – 2021	Nitrates	24	8 432
VD	Lucens	2012 – 2024	Nitrates	250	231 846
VD	Morand / Montricher	2002 – 2019	Nitrates	399	244 676
VD	Thierrens	2000 – 2023	Nitrates	16	27 347
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2024	Nitrates	16	10 380
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 – 2020	Nitrates	28	45 322
VS	La Lienne	2018 – 2023	PPh	1 030	54 839
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrates	124	47 524
Total 2019					4 889 472
Total 2018					5 045 121

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne.

Source : OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources naturelles

Les informations de base sur le programme d'utilisation durable des ressources sont disponibles sur le site internet de l'OFAG www.ofag.admin.ch, sous la rubrique Instruments > Programme d'utilisation durable > Programme des ressources

Depuis 2008, un grand nombre de projets ont été lancés dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources naturelles. Au cours des premières années, des projets ont été lancés presque partout en Suisse, notamment dans le domaine de l'ammoniac. En raison de la réorientation du programme d'utilisation durable des ressources naturelles en 2014 et de l'accent mis sur la mise en œuvre des innovations dans la pratique, l'éventail des thèmes s'est considérablement élargi. Outre la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, le programme soutient également l'optimisation de l'utilisation durable des moyens de production tels que les engrais, les aliments pour animaux ou l'énergie. Les projets d'utilisation durable des ressources naturelles poursuivent à la fois un objectif d'efficacité et un objectif d'enseignement. Cela génère un gain de savoir pour l'agriculture et pour le développement de la politique agricole au-delà de la région concernée par les projets et de la durée de ceux-ci.

Projets en cours

Au total, 44 projets ont été lancés jusqu'à la fin de l'année 2019. 23 de ces projets ont été réalisés. Dans le cas de 7 des projets réalisés, le monitoring des effets est toujours en cours. En 2019, six nouveaux projets ont été lancés. Ils portent sur les domaines des produits phytosanitaires, de la réduction de l'utilisation des antibiotiques et du sol.

La Confédération contribuera à hauteur de 20 millions de francs environ à ces projets en 2019. Cela représente environ 3,9 millions de plus que l'année précédente. Les coûts annuels varient en fonction du nombre de projets en cours et de leur budget.

Nouveaux projets

Trois nouveaux projets d'utilisation durable des ressources naturelles ont vu le jour en 2020. Six nouvelles demandes ont été élaborées et soumises en avril 2020.

Nouveaux projets d'utilisation durable des ressources naturelles

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Désignation	But	Lancement
Zielorientierte Biodiversitätsförderung (ZH)	Élaboration de plans de promotion de la biodiversité stratégies portant sur l'ensemble de l'exploitation	Début janvier 2020
Förderung gefährdeter Rebbergflora (AG, BL, SH, ZH)	Préserver et promouvoir la flore du vignoble en testant des stratégies et des méthodes culturelles nouvelles	Début janvier 2020
Agroforesterie (VD, NE, GE, JU, BE)	Planifier et réaliser des systèmes d'agroforesterie adaptés à leur environnement	Début janvier 2020
Ammoniak und Geruch Zentralschweiz	Réduire les émissions d'ammoniac et les émissions olfactives	Demande en cours d'examen
Res0sem (VD)	Réduire l'utilisation de produits de traitement des semences	Demande en cours d'examen
RISC (VD)	Adapter l'agriculture aux changements climatiques	Demande en cours d'examen
Vitisan (VS)	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la viticulture	Demande en cours d'examen
ArboPhytoRed (VS)	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la culture des fruits	Demande en cours d'examen
NEWU Nährstoffe-Energie-Wasser-Umwelt Hofbiogasanlagen mit Naturdüngerproduktion (GR)	Réduire les émissions d'ammoniac et améliorer l'efficacité des éléments fertilisants par la transformation d'engrais de ferme et des restes de fermentation	Demande en cours d'examen

Source : OFAG

Deux projets d'utilisation durable des ressources naturelles en rapport avec la protection du climat sont en cours depuis 2016

Système de points pour la protection du climat dans les exploitations titulaires du label IP-Suisse

Le projet d'IP-Suisse vise à introduire des mesures efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la pratique et, dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources naturelles, à réduire d'ici à 2022 ces émissions de 10 % par rapport à 2016 dans l'ensemble des exploitations titulaires du label IP-Suisse.

Comme pour la biodiversité, les chefs d'exploitations agricoles peuvent choisir des mesures de réduction des GES à mettre en œuvre dans un catalogue à points. Fin 2019, le système de points avait été testé dans plus de 30 exploitations pilotes. Agroscope a établi des écobilans pour toutes les exploitations pilotes pour les années d'exploitation 2016 et 2018. Ce faisant, il s'est avéré que certaines mesures de réduction avaient été mises en œuvre dans les exploitations pilotes dès 2016, c'est-à-dire avant le début du projet : utilisation de rampes d'épandage à tuyaux flexibles, couverture de la fosse à purin, utilisation efficace de l'azote et travail du sol sans labour. C'est pourquoi le système de points a depuis lors été étendu pour inclure des mesures supplémentaires. La question de savoir si l'ambitieux objectif de réduction peut être atteint reste ouverte. En principe, le système de points offre un moyen pratique de rendre visibles les efforts des chefs d'exploitation en matière de protection climat dans l'agriculture. À l'automne 2020, le système de points sera mis en ligne dans les quelque 10 000 exploitations titulaires du label IP-Suisse.



AgroCO₂ncept Flaachtal

Dans le cadre du projet de l'association AgroCO₂ncept Flaachtal, des mesures concrètes de protection du climat visant à réduire les gaz à effet de serre sont mises en œuvre dans 24 exploitations agricoles depuis 2016. Trois objectifs d'efficacité ambitieux sont poursuivis selon la formule 20/20/20 : les émissions de GES doivent être réduites de 20 % d'ici 2022 par rapport à 2015, les dépenses doivent être réduites de 20 % et une valeur ajoutée supplémentaire de 20 % doit être générée. Dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources naturelles, une partie des plus de 40 mesures proposées dans le catalogue pour parvenir à réduire les émissions de GES sera financée.

Dans un premier temps, un bilan des émissions de GES a été établi pour déterminer l'écart entre l'état actuel et l'état cible au sein de l'exploitation. Sur la base de ces résultats, des mesures pertinentes pour l'exploitation ont été sélectionnées moyennant des consultations. Les mesures visant à promouvoir le stockage du CO₂ dans le sol, telles que la gestion des aliments pour animaux, la couverture du sol, la gestion des résidus de récolte ou l'utilisation de charbon végétal, ont été parmi les plus populaires lors de la première phase de mise en œuvre. À l'aide d'un outil de calcul, le potentiel de réduction des GES des mesures sélectionnées a d'abord été simulé pour l'exploitation et ses effets ont été calculés après la première phase de mise en œuvre.

En 2019, après la première phase de mise en œuvre de trois ans, un deuxième bilan a été établi pour contrôler l'efficacité de cette phase. Cela a permis d'analyser l'impact des mesures mises en œuvre depuis le lancement du projet d'utilisation durable des ressources naturelles en 2016. Les résultats étaient prometteurs au niveau des entreprises individuelles, mais ont également montré un grand potentiel d'amélioration pour le projet dans son ensemble. Dans la deuxième phase du projet, l'objectif est de motiver les chefs d'exploitation à continuer de réduire les émissions de GES après la fin du projet.

Vous trouverez de plus amples informations sur les projets d'utilisation durable des ressources naturelles ayant un rapport avec le climat en cliquant sur les liens suivants :

» [Système de points pour la protection du climat dans les exploitations titulaires du label IP-Suisse](#)

Le projet d'utilisation durable des ressources naturelles « Gesunde Klauen » court depuis 2019

Le projet d'utilisation durable des ressources naturelles « Gesunde Klauen » a été lancé en 2019. Il a pour objectif d'améliorer la santé des onglons. Pour ce faire, des mesures sont élaborées avec le soutien des détenteurs d'animaux, des pareurs d'onglons et les vétérinaires des exploitations. L'article « Ressourcenprogramm Gesunde Klauen » fournit des informations sur le contexte du projet.

Zacharie Ngamenie, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants Ivo Strahm, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch

Coût du programme de ressources 2019

Projet	Porteur de projet	Ressources	Durée du projet ¹	Budget du projet		Contributions 2019
				Total	Contribution de la Confédération	
				Année	Millions de fr.	Millions de fr.
Flore adventice des parcelles cultivées Suisse	8 cantons ²	Flore adventice des parcelles cultivées	2011 – 2017 (2019)	2 516 838	1 835 220	51 016
Ammoniac Schaffhouse	Canton de Schaffhouse	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	2 572 548	2 018 053	1 528
Ammoniac Zurich	Canton de Zurich ³ , Zürcher Bauernverband (ZBV), SVLT Sektion Zürich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	26 146 611	20 858 190	39 486
Viticulture – EEE Wallis	Val Nature Pro	Énergie	2012 – 2017 (2019)	2 110 450	1 422 520	20 559
Ammoniac Bâle-Campagne	Canton de Bâle-Campagne ⁴	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	1 100 300	1 089 100	11 144
SolAirEau	Canton du Jura (Fondation Rurale Interjurassienne)	Sol / air / eau	2013 – 2018 (2020)	12.1	9.4	7 802
Vitisol	Assoc. Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)	5.8	4.0	0
Sol Vaud	Canton de Vaud ⁵	Sol	2014 – 2019 (2021)	26.9	21.2	3 750 197
AgroCO2ncept Flaachtal	Assoc. AgroCO2ncept	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	2.0	1.5	309 398
Système à points Protection du climat IP-Suisse	IP-Suisse	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	0.8	0.6	125 635
Kometian	Assoc. Kometian	Antibiotiques	2016 – 2021 (2023)	1.5	1.2	360 098
Projet d'utilisation durable des ressources Leymental	Canton de Bâle-Campagne	PPh	2017 – 2022 (2024)	1.0	0.8	94 372
Projet bernois de protection des végétaux	Canton de Berne (Amt für Landwirtschaft und Natur (LANAT) et Berner Bauern Verband (BEBV))	PPh	2017 – 2022 (2024)	62.7	49.7	6 832 419
Agriculture favorisant les abeilles sauvages et domestiques	Canton d'Argovie, Bauernverband Aargau, Verband Aargauischer Bienezüchtervereine	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	5.3	4.1	578 180
Grandes cultures et biodiversité	HAFL, Station ornithologique, Université de Berne, Agridea,	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	1.6	1.3	189 588
Humus	Canton de Soleure ⁶	Sol	2017 – 2022 (2024)	5.0	4.0	465 473
Service sanitaire veaux	Assoc. Kälbergesundheitsdienst	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	11.1	9.3	764 058
Assainissement Staphylokokkus aureus Genotyp B	Canton du Tessin (Ufficio del veterinario cantonale (UVC), Sezione dell'agricoltura (Sagr))	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	1.9	1.5	213 584
Relait	Canton de Fribourg	Antibiotiques	2018 – 2023 (2024)	2.2	1.5	287 240
Efficiency N	Canton de Zurich, Zürcher Bauernverband (ZBV)	Azote	2018 – 2023 (2024)	4.6	3.6	290 343
Agriculture et pollinisateurs	Cantons de Vaud, Jura et Berne	Biodiversité	2018 – 2023 (2024)	16.5	13.0	1 816 084
Irrigation	Canton de Vaud	Eau	2018 – 2023 (2024)	4.7	3.7	428 331
Sol Seeland	Pro Agricultura Seeland PAC	Sol	2019 – 2024 (2026)	4.1	3.2	81 744
PFLOPF	Cantons de Zurich, Thurgovie et Argovie	PPh	2019 – 2024 (2026)	5.9	4.5	792 621
Pestired	IP-SUISSE, cantons de Soleure, Genève et Vaud	PPh	2019 – 2024 (2026)	18.1	13.8	455 849
AquaSan	Canton de Thurgovie (service de l'agriculture)	PPh	2019 – 2024 (2026)	7.7	6.0	448 423
Onglons sains	Schweizer Kaluervereinigung	Antibiotiques	2019 – 2024 (2026)	4.5	3.4	487 533
Terres Vivantes	Cantons du Jura, de Berne et de Fribourg	Sol	2019 – 2024 (2026)	10.3	8.1	1 120 505
Total 2019						20 023 210
Total 2018						16 084 122

¹ Entre parenthèses: année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet).

² Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich.

³ Amt für Landschaft und Natur des Kanton Zürich (ALN), Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich (AWEL)

⁴ Kanton Basel-Landschaft Amt für Umweltschutz und Energie BL (AUE) und das landwirtschaftliche Zentrum Ebenrain (LZE)

⁵ Service de l'agriculture (SAGR), Direction générale de l'environnement (DGE)

⁶ Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) und Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

Source : OFAG

Projets d'utilisation durable des ressources terminés

Projet	Porteur de projet	Ressource	Durée du projet ¹	Contribution de la Confédération, total	
				Année	Fr.
Ammoniac Thurgovie	Canton de Thurgovie	Sol	2009 – 2014 (2016)		7 739 585
Ammoniac Lucerne	Canton Lucerne	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)		18 055 792
Sol, région de Bâle	Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 – 2014 (2016)		112 242
Smaragdgebiet Oberaargau	Assoc. SMARAGD	Biodiversité	2009 – 2014 (2016)		653 720
Ammoniac Fribourg	Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)		3 879 368
Sol / Ammoniac Berne	Canton de Berne	Sol / Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		45 358 538
Ammoniac Argovie	Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		5 559 613
Ammoniac Appenzell Rhodes-extérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-extérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		2 543 451
Ammoniac Appenzell Rhodes-intérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-intérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		1 344 048
Canton de Soleure	Canton de Soleure ²	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		2 244 219
Ammoniac Suisse centrale	Cantons de Suisse centrale ³	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		11 055 839
BORES Nachhaltige Sicherstellung der Bodenfruchtbarkeit	Canton de Soleure (Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu))	Sol	2010 – 2015 (2017)		2 000 300
Ammoniac Vaud	Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		4 071 187
Ammoniac Neuchâtel	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		716 133
Ammoniac Glaris	Canton de Glaris	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		729 034
Ammoniac Grisons	Canton des Grisons, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation (ALG)	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		4 060 969
Flore adventice des parcelles cultivées Suisse	8 cantons ⁴	Flore adventice des parcelles cultivées	2011 – 2017 (2019)		1 118 617
Ammoniac Schaffhouse	Canton de Schaffhouse	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)		890 915
Ammoniac Zurich	Canton de Zurich 5, Zürcher Bauernverband (ZBV), SVLT Sektion Zürich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)		13 825 369
Viticulture – EEE Wallis	Val Nature Pro	Énergie	2012 – 2017 (2019)		884 696
Ammoniac Bâle-Campagne	Canton de Bâle-Campagne ⁵	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)		1 026 208
SolAirEau	Canton du Jura (Fondation Rurale Interjurassienne)	Sol / air / eau	2013 – 2018 (2020)		9 383 793
Vitisol	Assoc. Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)		4 036 320

¹ Entre parenthèses: année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet).

² Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) und Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

³ Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug.

⁴ Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich.

⁵ Amt für Landschaft und Natur des Kanton Zürich (ALN), Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich (AWEL)

⁶ Kanton Basel-Landschaft Amt für Umweltschutz und Energie BL (AUE) und das landwirtschaftliche Zentrum Ebenrain (LZE)

Source : OFAG



Introduction

Pendant la période sous revue, la Suisse a continué son engagement international aussi bien dans le cadre des programmes de l'ONU que dans les forums consacrés au développement des règles commerciales multilatérales, bilatérales et régionales. Si les affaires internationales ont suivi leur cours ordinaire pendant la première moitié de la période sous revue, la seconde moitié a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a eu de graves conséquences sur l'environnement international. Le Programme alimentaire mondial, organisme des Nations unies, craint que le nombre de personnes dépendant de l'aide alimentaire ne double pour atteindre 270 millions d'individus d'ici la fin de l'année. D'après l'Organisation internationale du Travail, dont le siège est à Genève, la moitié des travailleurs dans le monde sont actuellement sans activité, les personnes au service de l'économie dite informelle étant particulièrement touchées. De plus, la fermeture des écoles dans un grand nombre de pays a entraîné celle des cantines, ce qui a eu pour effet de priver beaucoup d'écoliers de leur seul repas régulier.

De même, la pandémie est lourde de conséquences pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire. De nombreuses entreprises ont vu leurs débouchés se fermer, et les circuits de la logistique ont été interrompus, puisque les restaurants et les cantines ont cessé leurs activités. Lorsqu'il était impossible de réorganiser ces circuits, les denrées ont dû être jetées. Les ouvriers saisonniers employés aux récoltes n'ont pas toujours pu se rendre sur les lieux de leur travail, ce qui a aggravé les pertes ou les retards dans les récoltes. En fait, les grandes pertes dont l'agriculture a souffert dans une multitude de pays proviennent moins des difficultés dans le transport international des marchandises que des mesures prises au plan national pour juguler la pandémie. Néanmoins, l'importance de la coopération internationale en temps de crise a été démontrée. La conjonction des efforts doit notamment viser à renforcer la résilience ainsi que le caractère durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. La Suisse étant très dépendante de ses importations, il est dans l'intérêt vital du pays d'améliorer partout dans le monde la résistance des systèmes alimentaires aux chocs qui peuvent les ébranler comme aux évolutions tirant à conséquence sur le long terme. En effet, en plus de l'actuelle pandémie, le monde devra faire face à de graves menaces telles que le changement climatique, l'érosion des sols, la précarité des ressources en eau et la destruction de la biodiversité.

C'est pour cette raison qu'en 2020, la Suisse s'est engagée sans relâche au sein de l'ONU pour que soient poursuivis les dix-sept objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Suisse œuvre par ailleurs avec force en faveur d'une alimentation durable dans plusieurs forums, parmi lesquels figurent le Programme pour les systèmes alimentaires durable du « One Planet Network », les négociations sur les prochaines directives relatives aux systèmes alimentaires et à l'alimentation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). L'alimentation doit non seulement être saine pour chaque individu, mais aussi être produite et consommée conformément aux principes du développement durable.

La Suisse participe largement au développement d'un cadre normatif dans d'autres domaines importants, comme celui de la sécurité alimentaire, de l'élevage durable, et du développement durable des régions de montagne. Elle se distingue aussi par son action au sein de divers organes de la FAO, une action qui reste importante eu égard à la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde depuis trois ans.

Alors que les membres de l'Organisation mondiale du commerce s'efforçaient de préparer la Conférence ministérielle de juin 2020, la crise de la COVID-19 leur a montré que des sujets fondamentaux comme le respect des règles actuellement en vigueur et la transparence avaient toute leur importance, bien avant celle des réformes à venir. Ainsi, les États membres se sont-

INTERNATIONAL > INTRODUCTION



ils attelés à faire la lumière sur ces mesures urgentes afin de permettre aux importateurs et aux autres pays touchés de savoir où en étaient les flux de produits alimentaires. L'impulsion du G20, à laquelle la Suisse participe exceptionnellement en 2020, a été décisive à cet égard en mettant la communauté internationale face à ses responsabilités en matière d'approvisionnement international et de stockage dans des cas extrêmes.

Au niveau régional, la Suisse agricole a collaboré étroitement avec son partenaire privilégié, l'Union européenne, pour assurer les flux de marchandises entre autres malgré les velléités protectrices de certains États membres. La Suisse n'a ainsi jamais eu à subir de problèmes d'approvisionnement.

Cette crise a confirmé la nécessité absolue pour la Suisse de maintenir et de développer des règles claires qui permettent d'anticiper d'éventuelles restrictions de ses partenaires commerciaux. Ainsi, la participation à l'OMC mais aussi les bonnes relations avec l'UE et les partenaires de libre-échange, qui constituent les trois piliers de la politique agricole internationale de la Suisse, se sont révélés essentiels en permettant à la population et à l'industrie alimentaire de continuer à pouvoir s'approvisionner sans goulot d'étranglement pendant la crise.

La crise de la COVID-19 a naturellement mis un frein aux rencontres physiques et démontré ainsi la fracture numérique qui persiste au sein de la communauté internationale. Alors que certains pays ont immédiatement su organiser leur participation aux discussions essentielles ayant trait à la sécurité alimentaire et aux besoins spécifiques en temps de pandémie, d'autres ont été victimes de l'absence d'infrastructures leur permettant de signaler leurs besoins. Cette dimension devra être prise en compte à l'avenir, alors que la menace d'une seconde vague de la COVID-19, voire d'une présence permanente du virus, plane sur le monde.

Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, alwin.kopse@blw.admin.ch Michèle Däppen, OFAG, secteur Relations commerciales, michele.daepfen@blw.admin.ch



FAO

Au cours de l'année écoulée, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'est engagé dans plusieurs domaines et a participé à plusieurs conférences mises sur pied par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de promouvoir la transformation nécessaire des systèmes agro-alimentaires ainsi qu'une alimentation durable. Événement phare de cette série de conférences, la 46^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a eu lieu en octobre 2019.

La 46^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (octobre 2019)

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) joue un rôle éminent dans la gouvernance mondiale appliquée à la sécurité alimentaire. Le CSA participe aussi aux débats qui ont lieu dans le monde entier en vue d'atteindre les objectifs de développement durable connus sous le nom d'Agenda 2030. Différents aspects du problème ont été abordés lors de la 46^e session du CSA ; ils concernent en particulier l'alimentation, les partenariats multipartites et les objectifs de développement durable.

Le CSA a publié et présenté le Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2019. La Suisse s'est déclarée très préoccupée par le fait que la faim dans le monde s'est aggravée pour la troisième année consécutive, touchant 821 millions de personnes. Elle a insisté sur la nécessité d'un changement radical des systèmes agroalimentaires, citant trois éléments déterminants pour accélérer ce changement : 1) une approche globale des systèmes alimentaires durables ; 2) la création de partenariats multipartites ; 3) l'agroécologie.

Le programme 2020 – 2023 du CSA prévoit quatre nouveaux axes de travail thématiques :

- L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- La réduction des inégalités pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- La promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ;
- Les outils de collecte et d'analyse des données pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2.

Le rapport intitulé *Approches agroécologiques et autres approches novatrices* a été publié en juillet 2019. En séance plénière, la Suisse en a relevé la qualité scientifique et salué le processus de convergence politique nécessaire à la conception de recommandations politiques. Celles-ci seront définies ces prochains mois et soumises au CSA lors de sa prochaine séance plénière en février 2021.

Lors de sa 45^e session plénière (2018), le CSA a rédigé des directives volontaires concernant les systèmes alimentaires et la nutrition. Une mise à jour du processus de rédaction des directives a été présentée à titre informatif lors de la 46^e session plénière. Il est prévu d'approuver ces directives en février 2021.

La Suisse a participé à l'organisation d'un événement en marge des événements principaux et consacré à l'agroécologie et aux systèmes alimentaires durables. En outre, les délégations suisse et suédoise ont organisé conjointement un événement en marge intitulé « Growing



Young Agripreneurs – How can the next generation of agri-businesses support the transition to sustainable agriculture ? »



Cinq jeunes entrepreneurs venus d'Arménie, d'Inde, de Colombie, de Suède et d'Afrique du Sud ont présenté les possibilités qui s'offrent à eux pour accélérer la mutation des systèmes agroalimentaires. (Source : FAO / Giuseppe Carotenuto)

Agroécologie

L'agroécologie est une notion qui s'est largement répandue en Suisse et dans le monde. Elle figure de plus en plus fréquemment dans les décisions de la FAO comme dans le discours politique, et se trouve de plus en plus souvent en rapport avec la transition nécessaire vers des systèmes alimentaires plus durables.

L'agroécologie désigne un ensemble de théories et de pratiques agricoles reposant sur une approche globale, systématique et scientifique de l'agriculture, ainsi que sur des principes sociaux, culturels, politiques, économiques et écologiques. Elle intègre aussi, en particulier, le savoir ancestral des paysans dans l'usage mesuré des ressources naturelles. L'apprentissage en commun et le partage des savoirs se trouvent au centre de l'agroécologie, qui inclut aussi des transformations sociales, parmi lesquelles il faut citer des modèles de commercialisation innovants, capables de rapprocher producteurs, transformateurs et consommateurs.

Pour réunir les parties prenantes autour d'une conception commune de l'agroécologie, compte tenu des divergences de vues dans ce domaine, la FAO et le CSA ont chacun caractérisé la notion. La FAO a réuni dix éléments caractérisant les systèmes agroécologiques. Ces éléments ont été approuvés par le Conseil de la FAO en décembre 2019. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, rattaché au CSA, a ensuite défini treize principes agroécologiques, qui complètent et précisent les éléments de la FAO. Le CSA est en train de formuler des recommandations politiques qui s'appuient sur les principes énoncés dans le rapport du groupe d'experts de haut niveau.

Madeleine Kaufmann, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, madeleine.kaufmann@blw.admin.ch



OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) œuvre pour la mise en place de politiques meilleures en vue d'atteindre l'objectif d'une vie meilleure. Assurant un échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays, l'OCDE met à disposition de nombreux conseils, analyses et données. Objectif : rendre l'agriculture plus productive, durable et résiliente.

COVID-19 : Analyses et recommandations de l'OCDE

La première moitié de l'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, autant au niveau national qu'au niveau international. Dès le début de la pandémie, l'OCDE a travaillé activement sur l'analyse de la situation et l'élaboration de réponses clés pour les différents secteurs (pour plus d'informations, voir <http://www.oecd.org/coronavirus/fr/>).

Pour les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, l'OCDE a publié les notes d'informations et de recommandations suivantes :

- COVID-19 and the food and agriculture sector : première publication en avril, sur les perturbations de l'offre et de la demande, et les réponses politiques nécessaires, en insistant sur la nécessité de maintenir le flux des échanges et de fournir un filet de sécurité sociale.
- Food Supply Chains and COVID-19 : Impacts and Policy Lessons : ce document explore la résilience des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les pays développés (et présente un graphique montrant l'effondrement des réservations dans les restaurants).
- COVID-19 and Global Food Systems : ce document parle des conséquences du coronavirus pour les défis plus larges auxquels est confronté le système alimentaire mondial
- Policy responses to COVID-19 in the seed sector : publication du OECD Seed Scheme
- Evaluation of the Impact of COVID-19 on Fruit and Vegetables Trade : publication du OECD Fruit & Vegetable Scheme

Ci-dessous se trouve un aperçu de différents domaines et activités (en cours ou finalisé) :

Programme de travail et budget 2021 – 22 du Comité de l'agriculture

Tous les deux ans, les délégués des pays membres de l'OCDE se réunissent pour déterminer le prochain Programme de travail et budget (PTB) du Comité de l'agriculture (COAG). Les travaux du COAG et des groupes de travail découlent du PTB. Le PTP 2021 – 22 est désormais approuvé. Il contient 16 résultats intermédiaires classés au sein des trois domaines : 1) Politique agricole et alimentaire, 2) Agroalimentaire, échanges et développement, et 3) Durabilité de l'agriculture (et des pêches). Ces trois domaines et leurs résultats intermédiaires respectifs sont de plus en plus interdépendants.

Le PTB 2021 – 22 reflète bien les priorités de la Suisse (suivi et évaluation des politiques agricoles, perspectives des marchés agricoles, systèmes alimentaires plus résilients et durables, alignement des politiques agricole, commerciale et environnementale).

Plus d'informations sur les trois domaines et résultats intermédiaires

- Politique agricole et alimentaire : Ce domaine est décomposé en trois sous-domaines : i) Suivi et évaluation des politiques agricoles, ii) Innovation et changement structurel, et

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



iii) Résilience et gestion du risque. Globalement, l'importance du suivi et de l'évaluation des politiques agricoles a été reconnue. À côté de l'exercice phare du COAG, la majorité des pays a souligné la nécessité de travailler sur la résilience et la gestion des risques, les opportunités numériques et le renforcement du capital humain et l'ajustement structurel, en particulier en milieu rural. La Suisse a souligné qu'il fallait prendre en compte les risques et chocs systémiques afin d'identifier les leviers politiques spécifiques permettant de rendre l'agriculture et les systèmes alimentaires plus durables et résilients.

- Agroalimentaire, échanges et développement : Ce domaine est décomposé en trois sous-domaines : i) Information et analyse du marché, ii) Système alimentaire mondial, et iii) Commerce agricole. Le PTB 2021 – 22 prévoit de contribuer au Sommet des Nations Unies sur les Systèmes alimentaires à travers des résultats et leçons tirées du PTB 2019 – 20.
- Durabilité de l'agriculture (et des pêches) : Ce domaine est décomposé en deux sous-domaines : i) Politiques pour améliorer la performance environnementale, et ii) Agriculture, échanges et durabilité.

Vaste examen sur le système alimentaire mondial

Le PTB 2019-20 prévoit un vaste examen des défis auxquels est confronté le système alimentaire mondial. Le rapport en résultant sera composé de 3 chapitres : 1) évaluation générale de la performance du système alimentaire mondial face au triple défi (sécurité alimentaire, utilisation durable des ressources, et moyens d'existence), 2) principes pour des politiques cohérentes, et 3) défis pour la conception de meilleures politiques, ainsi que trois études de cas complémentaires. La Suisse a soumis des informations concernant sa Stratégie de sélection végétale à horizon 2050 pour l'étude de cas sur les semences, et sur sa Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 pour l'étude de cas sur l'élevage. À travers tous ces travaux, l'OCDE souligne son ambition de contribuer aux préparations du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires prévu en 2021.

Analyse sur la résilience de l'agriculture face à de multiples défis

L'agriculture étant de plus en plus exposée à un large éventail de risques, l'intérêt pour l'analyse de la résilience dans l'agriculture gagne en importance. L'étude « Strengthening agricultural resilience in the face of multiple risks », mandatée sous le PTB 2017 – 18 et finalisée en 2020, contient deux parties. La première partie clarifie le concept de résilience en ce qui concerne l'agriculture, fait état de la littérature, et propose 5 dimensions (time-frame, trade-offs, participatory collaborative process, investment in on-farm resilience capacity, no-regret policies) pour l'intégration de la résilience au sein du cadre de la gestion des risques. La deuxième partie contient des études de cas par pays (sécheresse en Australie, catastrophe naturelle au Canada, risques de santé animale et végétale en Italie et aux Pays-Bas).

Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020

Le rapport annuel « Politiques agricoles : suivi et évaluation 2020 » de l'OCDE suit et évalue les évolutions des politiques agricoles, et fournit des estimations actuelles sur le soutien agricole (soutien aux producteurs et aux consommateurs), et la performance environnementale de l'agriculture de 54 pays. Cette année, le rapport porte une attention particulière aux politiques mises en place au début de la pandémie de COVID-19.

Observations et recommandations générales (extrait) :

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



En moyenne, au cours des années 2017-2019, le soutien total au secteur s'est élevé à 708 milliards USD par an, avec les trois quarts (536 milliards USD) de soutien direct aux producteurs, et uniquement 106 milliards USD pour la recherche et le développement et 66 milliards USD de subventions aux consommateurs. Alors qu'en 2019 des mesures importantes visant à améliorer la durabilité environnementale ou à augmenter la contribution du secteur à l'atténuation du changement climatique ont été introduites, ces changements restent majoritairement engendrés par des réformes et les distorsions créées par les formes de soutien actuels subsistent. Recommandations :

- Éliminer progressivement les mesures à l'origine de distorsions (soutien des prix, soutien budgétaire lié à la production et à l'utilisation d'intrants)
- Recentrer les moyens financiers sur les services utiles permettant de rendre le secteur plus productif, durable et résilient sur le long terme (recherche et développement, infrastructures, biosécurité, etc.), ou sur des formes de soutien ciblées sur une contribution à des biens publics (p. ex. biodiversité)
- Réviser et augmenter les ambitions en matière d'environnement

Évaluation de la Suisse et recommandations (extrait) :

- Afin d'assurer la sécurité alimentaire, favoriser à travers des ajustements structurels le renforcement de la compétitivité du secteur agricole plutôt que les paiements directs
- Afin d'alléger la charge sur les consommateurs et les distorsions sur les marchés, poursuivre la réduction des obstacles à l'importation et l'élimination des subventions à l'exportation
- L'introduction de paiements à la production pour le lait et de paiements à l'hectare pour les céréales devrait être temporaire
- L'utilisation de fonds pour la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et le bien-être animal peut contribuer à contrer certaines défaillances du marché
- PA22+ : les mesures envisagées contribuent à une agriculture plus durable à travers une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, l'augmentation de la viabilité écologique du secteur, et un ciblage plus régional des paiements directs. Cependant, il faudrait mieux distinguer les mesures axées sur les défaillances du marché et celles qui traitent les problèmes de revenus
- Afin d'atteindre les objectifs en matière de changement climatique dans le domaine de l'agriculture, étendre la taxe sur les émissions de CO₂ et cibler davantage les politiques.

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020 – 2029

Le rapport annuel : « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020 – 2029 » présente les projections à moyen terme des marchés nationaux, régionaux et mondiaux de produits agricoles. Cette année, le rapport inclut un premier scénario des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Conclusions (extrait) :

- La croissance de l'offre dépassera celle de la demande. Les prix réels de la majorité des produits resteront inchangés ou en baisse.



- La demande de produits agricoles restera globalement inchangée. L'augmentation de la population mondiale reste le principal facteur de croissance de la demande.
- Les dépenses par habitant destinées à l'alimentation sont globalement en hausse, mais elles diminuent en pourcentage des revenus, surtout dans les pays à revenu intermédiaire.
- Des marchés internationaux ouverts et transparents sont essentiels à la sécurité alimentaire.
- En gardant les politiques et technologies actuelles inchangées, les émissions de gaz à effet de serre augmenteront de 6 % (80 % provenant de l'élevage).
- Les systèmes alimentaires faisant face à de plus en plus d'incertitudes, il est essentiel d'investir dans des systèmes alimentaires productifs, résilients et durables. Une attention particulière doit être donnée aux innovations numériques.

Performance environnementale de l'agriculture

Dans son dernier rapport (Trends and Drivers of Agri-environmental Performance in OECD Countries), l'OCDE a fait le constat que l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole a ralenti au cours de la période 2003 – 15, par rapport au rythme observé sur la période 1993 – 2005. Pour plus d'information : article « Indicateurs agroenvironnementaux (IAE) » sous la rubrique « Environnement – Monitoring agro-environnemental »

Investissements étrangers directs et commerce dans les chaînes de valeur mondiales de l'agroalimentaire

Cette étude examine le développement des investissements étrangers directs (IED) dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et leur impact sur les chaînes de valeur mondiales (CVM). L'étude montre que les IED jouent un rôle important dans la participation aux CVM, souligne les interdépendances étroites entre les IED, le commerce et les divers autres canaux utilisés par les entreprises multinationales.

Fiscalité dans l'agriculture

Cette étude fait l'examen de la fiscalité agricole de 35 pays et souligne la diversité des dispositions fiscales. Les effets potentiels sur l'innovation, la productivité et la durabilité sont également abordés.

Déterminants de la performance des exploitations agricoles

Ce projet analyse les corrélations entre les caractéristiques et les performances des exploitations afin de prévoir avec plus de précision les réactions des exploitations agricoles aux mesures politiques. Ce rapport analyse les déterminants de performance des exploitations agricoles de 9 pays : l'Australie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la France, l'Irlande, la Norvège, la Suède, et le Royaume-Uni. Pour plus d'informations sur les publications de l'OCDE dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, voir <https://doi.org/10.1787/18156797>.

Kate Dassel, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, kate.dassel@blw.admin.ch



OMC

L'OMC pendant la pandémie de COVID-19

Au début de l'année 2020, les travaux ont été tout entier consacrés à la préparation de la 12^e Conférence ministérielle de l'OMC, qui devait avoir lieu en juin à Nursultan (Kazakhstan). La pandémie de COVID-19 a brutalement mis un terme à ces travaux. À compter de ce moment-là, les membres de l'OMC ont concentré leurs efforts sur différentes activités visant à limiter autant que possible les conséquences économiques de la crise. Pour l'OMC, la pandémie est aussi l'occasion de démontrer son importance en tant que forum multilatéral. En effet, les pays membres ont mis l'organisation à contribution de multiples façons pour s'informer, se coordonner et planifier d'autres mesures afin de maîtriser la crise.

Transparence en temps de crise

La transparence est une qualité fondamentale au sein de l'OMC. Les réseaux logistiques mondiaux ne peuvent fonctionner efficacement que dans des conditions de prévisibilité et de transparence. Il était essentiel, pendant la pandémie, que les mesures prises par chaque pays fassent l'objet de discussions entre partenaires et qu'elles soient communiquées très rapidement pour ne pas compromettre la sécurité de l'approvisionnement. À cet égard, le *reporting* COVID-19 en particulier a joué un rôle crucial. Coordonné par l'OMC, il consistait à ce que les pays membres notifient aux autres membres les mesures qu'ils prenaient et qui concernaient les échanges commerciaux. Dans le domaine de l'agriculture, le dispositif a garanti par exemple une meilleure vision des restrictions apportées aux importations. Il a également permis à des pays tributaires de leurs importations, comme la Suisse, d'analyser leurs canaux d'approvisionnement en permanence pour savoir si ceux-ci étaient menacés. Contre toute attente et malgré quelques restrictions dans les échanges, aucune crise n'a perturbé l'approvisionnement du pays et les prix sur les marchés internationaux n'ont pas connu de fluctuation majeure.

En plus du suivi des mesures liées au commerce, d'autres initiatives ont pour but de faciliter le flux d'informations entre les pays membres. Le Comité de l'agriculture de l'OMC s'est réuni spécialement pour délibérer sur la situation en lien avec la COVID-19 et ses conséquences sur les échanges internationaux de produits agricoles, et pour examiner différentes initiatives. La Suisse a apporté son appui, en particulier à une déclaration ministérielle commune défendue par différents partisans et réclamant que les échanges de produits agricoles soient maintenus et que les éventuelles restrictions ne soient appliquées que temporairement.

Conséquences sur les négociations ordinaires

L'OMC était en crise avant la pandémie de COVID-19. Bien que le mécanisme de négociation multilatérale jouisse d'un large soutien, les pays membres ont eu du mal, ces dernières années, à parvenir à des décisions communes d'une grande portée. La dernière conférence ministérielle, qui a eu lieu en 2017 à Buenos Aires, n'a abouti ni à une déclaration ministérielle commune ni à un programme de travail d'envergure. Le report de la conférence dû à la COVID-19 a en outre suscité des incertitudes supplémentaires dans les négociations. L'horizon temporel de ces négociations est devenu incertain, étant donné que personne ne savait quand la conférence ministérielle reprendrait. De plus, les pays membres étaient occupés par la lutte contre la pandémie et n'avaient plus ni les ressources ni la volonté politique de négocier. Dernier élément et non des moindres, le fait que les négociations devaient avoir lieu en ligne constituait un sérieux obstacle à la reprise des pourparlers.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



En particulier, les pays défendant des intérêts offensifs ont tiré parti de la pandémie pour faire valoir ces intérêts dans les négociations. Le Groupe de Cairns, réunissant entre autres la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brésil et le Canada, a attiré l'attention sur la menace de distorsion supplémentaire de concurrence que les nouvelles mesures anti-COVID faisaient planer sur les marchés. Les pays de ce groupe réclament l'abrogation de ces mesures, l'abandon des politiques protectionnistes et la poursuite du processus de réforme de l'OMC en vue d'assurer la réussite de la 12^e conférence ministérielle dans les trois axes d'action prévue (l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et le soutien aux productions nationales). Il faut cependant considérer que la limitation du soutien à la production intérieure restera un thème prioritaire pour de nombreux membres malgré la COVID-19, car beaucoup de pays membres de l'OMC ont, en plus des restrictions freinant les échanges, accordé des aides supplémentaires à leurs producteurs pendant la crise.

Bien que la pandémie de COVID-19 soit une crise de nature essentiellement sanitaire et non alimentaire, elle a des incidences sur les négociations dans le domaine agricole. Les changements éventuels de priorité des pays membres dans les négociations, et de leur disposition à faire des concessions substantielles dans le domaine agricole, n'apparaîtront que lorsque la situation sanitaire sera sous contrôle dans le monde entier.

Michèle, Däppen, OFAG, secteur Relations commerciales, michele.daepfen@blw.admin.ch



CIC

Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (CIC) poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la coopération internationale en matière de commerce des céréales ;
- promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales ;
- contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

La réalisation de ces objectifs passe par une amélioration de la transparence du marché par le biais d'un échange d'informations et d'un processus d'analyse et de consultation portant sur l'évolution des politiques et des marchés en la matière. Les comptes rendus sur la situation du marché mondial des céréales, du maïs, du riz et des oléagineux sont pour cette raison d'une importance centrale. Le CIC fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les mesures déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). À noter qu'il n'intervient pas directement sur le marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres. Le CIC dispose encore d'un autre instrument : la Conférence des céréales, qui se tient annuellement et au cours de laquelle les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée des céréales procèdent à un échange de vues. Pour améliorer la transparence des échanges, le CIC finance, entre autres mesures, le secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) depuis 2012. Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse <http://www.igc.int>. La Suisse assume la présidence du CIC depuis le 1^{er} juillet 2020.

Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commerciales, corinne.roux@blw.admin.ch



Union européenne (UE)

Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne

Nouvelle PAC 2021 – 2027

La Commission européenne prévoit de réviser la politique agricole commune (PAC) en vue du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE pour les années 2021 à 2027. Après une première consultation, elle a présenté les propositions législatives relatives à la future PAC le 1^{er} juin 2018. La Commission propose de réduire le financement de la PAC d'environ 5 %. Les paiements directs aux agriculteurs pourraient donc être inférieurs d'environ 5 % à partir de 2020. La nouvelle PAC a neuf objectifs :

- Garantir des revenus agricoles viables
- Accroître la compétitivité
- Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur
- Prendre des mesures de protection du climat
- Protéger l'environnement
- Préserver les paysages et la biodiversité
- Promouvoir la relève générationnelle
- Encourager des zones rurales vivantes
- Protéger la santé et veiller à la qualité des aliments

Les objectifs de PAC :

La nouvelle PAC vise une plus grande souplesse et une simplification, un ciblage plus important des aides, des ambitions plus élevées en matière de protection de l'environnement et d'action pour le climat et une meilleure utilisation de la connaissance et de l'innovation. La PAC simplifiera le fonctionnement de la politique agricole afin d'apporter une valeur ajoutée aux agriculteurs et à la société. La PAC renforcera le soutien apporté aux petites et moyennes exploitations familiales et aux jeunes agriculteurs. Un objectif de la future PAC est aussi d'encourager le développement de communautés rurales. La future PAC introduira des mesures de protection de l'environnement et du climat obligatoires ou facultatives, et les paiements directs seront subordonnés à des exigences accrues en la matière. Elle renforcera les investissements dans la recherche et l'innovation au profit direct des agriculteurs. Les négociations au Conseil de l'UE (États membres) et au Parlement européen ont été retardées, de sorte que la nouvelle PAC n'entrera probablement pas en vigueur avant 2023. Les négociations sur la future PAC seront vraisemblablement conclues au cours du premier semestre 2021.

La politique agricole commune de l'Union européenne

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural et est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



(Feader). Depuis l'entrée en vigueur de la PAC 2014 – 2020, les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés de la production. Les États membres peuvent toutefois lier une part limitée des paiements directs (jusqu'à 8 %) à certains produits. Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres doivent consacrer 30 % des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts : (1) le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, (2) la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface agricole et (3) la diversité des cultures aménagées. La convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75 % de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60 % de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30 % au maximum la perte par exploitation. La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous la forme d'un supplément de 25 % aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent leur allouer à titre facultatif un montant correspondant au maximum à 2 % du budget national. Enfin, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier des aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aéroports ou les installations sportives, sont exclues du versement de paiements directs. Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national. Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la Direction générale de l'agriculture et du développement.

Accord agricole entre la Suisse et l'Union européenne

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole) vise à améliorer l'accès réciproque au marché par la suppression d'obstacles tarifaires (contingents d'importation et droits de douane) et non tarifaires (prescriptions sur les produits ou dispositions en matière d'homologation) dans certains domaines de production. Signé dans le cadre des Accords bilatéraux I, il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Le 31 juillet 2020, le Comité mixte de l'agriculture a signé une décision actualisant l'annexe 12 (reconnaissance mutuelle des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP)), qui prévoit notamment la protection dans l'UE des appellations suisses « Jambon cru du Valais » (IGP), « Lard sec du Valais » (IGP) et « Zuger Kirschtorte » (IGP). La décision est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Diverses autres mises à jour des annexes de l'accord sont en cours. Les positions tarifaires des annexes 1 et 2 (concessions douanières de la Suisse et de l'UE) doivent ainsi être adaptées au système harmonisé du 1^{er} janvier 2017. Un transfert de la concession de 6000 tonnes d'aliments pour chiens et chats, déjà consignée dans un échange de lettres, vers l'annexe 1 (concessions de la Suisse) de l'accord agricole vise à faciliter l'importation de ces produits. Il est aussi prévu d'actualiser la liste des noms protégés dans les annexes 7 (vins) et 8 (spiritueux). L'intégration de la Suisse au système TRACES (TRAde Control and Expert System) pour le commerce des produits biologiques sera dorénavant aussi consignée dans l'accord agricole moyennant une adaptation de l'annexe 9 sur les produits biologiques. La vingtième réunion du Comité mixte chargé de la gestion de l'accord agricole aura lieu le 4 novembre 2020.



Protocole n° 2

Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en 2005 après avoir été révisé dans le cadre des Accords bilatéraux II. L'UE, qui représente 77 % des importations et 59 % des exportations, reste en 2018 de loin le principal partenaire commercial de la Suisse pour les produits agricoles transformés.

Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser au moyen de droits de douane du côté des importations les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles transformés avec l'UE. Les contributions à l'exportation ont été versées pour la dernière fois en 2018, avant leur suppression au 1^{er} janvier 2019 dans le sillage de la mise en œuvre de la décision en matière de concurrence à l'exportation prise par la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015. Le prélèvement de taxes à l'importation n'est pas concerné par la décision de l'OMC.

Les mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés une fois par an et sont adaptés si nécessaire, en accord avec l'UE. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} mai 2018.

Brexit

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne. Cette sortie de l'Union a commencé par une phase transitoire jusqu'au 31 décembre 2020, susceptible d'être prolongée, pendant laquelle les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union restent applicables aux relations avec le Royaume-Uni. Tel est le cas de l'accord agricole Suisse-UE de 1999. Ensuite, un nouvel ensemble d'accords entre la Suisse et le Royaume-Uni entrera en vigueur.

Appliquant une stratégie nommée « Mind the gap », la Suisse et le Royaume uni ont signé un accord de libre-échange le 11 février 2019. Cet accord servira de base aux relations commerciales entre les deux pays après le Brexit.

L'accord agricole en vigueur entre la Suisse et l'UE en 1999 constitue la base de l'accord conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine de l'agriculture. En raison de l'harmonisation juridique ou de la reconnaissance de l'équivalence des prescriptions juridiques entre la Suisse et l'UE dans les domaines non tarifaires pertinents pour le commerce agricole, il est crucial pour notre pays de ne pas déroger aux futures règles qui encadreront les échanges entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Effets du Brexit sur l'OMC

Les engagements des membres de l'UE étant fixés dans une liste commune d'engagements, les négociations relatives au Brexit ont un impact sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Royaume-Uni doit créer sa propre liste d'engagements, indépendante de celle des membres de l'UE. L'UE a engagé une procédure de déconsolidation (art. XXVIII GATT) pour procéder aux ajustements nécessaires. Dans l'agriculture, outre les quotas d'importation communs, les limites maximales fixées pour le soutien interne sont affectées ; les deux éléments doivent maintenant être répartis entre l'UE et le Royaume-Uni. Les États ayant des intérêts économiques offensifs craignent que cela ne conduise à une perte de flexibilité pour les exportateurs. La Suisse suit l'évolution de la situation principalement d'un point de vue

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



systemique, car la plupart de ses interets offensifs sont deja couverts par l'accord agricole CH – EU.

Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commerciales, corinne.roux@blw.admin.ch



Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 27 septembre 2015. Ce programme, qui comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, représente un référentiel reconnu au niveau international.

Au niveau international, parmi les 17 ODD, l'objectif 2 se concentre particulièrement sur l'élimination de la faim, l'assurance de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition ainsi que la promotion de l'agriculture durable. Au-delà de l'objectif 2, d'autres ODD, telles que la consommation et la production responsables (ODD 12), la biodiversité (ODD 15) et l'eau (ODD 6) sont également étroitement liés à l'agriculture et au secteur agroalimentaire. Au niveau national, un nouvel article constitutionnel 104a intitulé « sécurité alimentaire » reflète à son tour l'importance de systèmes alimentaires durables, et soutient ainsi la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Suisse et ailleurs dans le monde avec l'aide de la Suisse.

Mise en œuvre au niveau national

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'engage depuis plusieurs années dans la réalisation, au niveau national, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a désigné un comité interdépartemental, auquel l'OFAG participe, pour diriger les travaux de mise en œuvre. La Suisse met en œuvre l'intégralité du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sans négliger aucun des objectifs du programme ; à travers sa Stratégie de développement durable. En définissant des champs d'action prioritaires, le Conseil fédéral concentre néanmoins ses efforts dans les domaines où la Suisse, en politique intérieure comme en politique extérieure, dispose de la plus grande liberté pour agir et pour coordonner l'action politique. À cet égard, l'existence de systèmes alimentaires durables exercera une influence prépondérante dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD (en particulier celle des ODD 2 et 12).

Mise en œuvre au niveau international

Les mesures prises aux plans national et international font partie d'un système global. La réalisation des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait l'objet d'un suivi régulier observé à l'échelle internationale. C'est à cette fin que le Forum politique de haut niveau (FPHN) se tient chaque année en juillet au siège des Nations Unies à New York. Les travaux 2020 du FPHN ont été entièrement consacrés au redressement de la situation après la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi la question des systèmes alimentaires durables a été abordée particulièrement sous l'angle de leur vulnérabilité à la pandémie. Force a été de constater que les conséquences de la maladie compliqueront beaucoup la réalisation des ODD.

Laura Sommer, OFAG, Secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, laura.sommer@blw.admin.ch



Systèmes alimentaires durables

Menaces pesant sur les systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires sont menacés par des phénomènes d'ampleur planétaire. Le changement climatique en est un. Mais ils contribuent eux-mêmes à ce phénomène et à beaucoup d'autres problèmes. Le nombre de personnes souffrant de la faim a recommencé d'augmenter et la biodiversité s'amenuise d'année en année. Tout au long de la chaîne de valeur, les systèmes alimentaires sont responsables, pour moitié, des émissions de gaz à effet de serre produits par l'être humain. Au surplus, seuls deux tiers des denrées alimentaires produites sont consommés ; le reste est perdu ou gaspillé. Les maladies non transmissibles dues à une alimentation déséquilibrée sont devenues un risque majeur pour la santé. Tous ces phénomènes indiquent qu'il est nécessaire de réformer les systèmes alimentaires partout dans le monde pour les rendre plus durables. La pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner la nécessité de cette réforme.

Conscient de la gravité de la menace, M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a annoncé en octobre 2019 la tenue d'un Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021. La Suisse, engagée sur cette voie depuis des années déjà, est décidée à fournir une contribution substantielle à ce Sommet.

Programme pour des systèmes alimentaires durables du « One Planet Network » de l'ONU

La Suisse assure depuis 2015, avec le Costa Rica et WWF International, la coprésidence du Programme pour des systèmes alimentaires durables du « One Planet Network » de l'ONU.

Ce programme multipartite a pour but d'accélérer la transition vers des modes de production et de consommation plus durables tout au long de la chaîne de valeur. Sa réalisation favorisera une approche systémique et vise la participation de tous : acteurs du secteur privé, recherche, institutions internationales, organisations non gouvernementales, organes gouvernementaux. Le programme prévoit, dans ses grands axes thématiques, de promouvoir une alimentation plus durable et plus économe en ressources naturelles, de réduire le gaspillage alimentaire, d'accroître la résilience de l'agriculture et de favoriser le dialogue entre les parties prenantes à tous les niveaux.

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ?

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables repose sur des définitions qui ont été formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et qui sont les suivantes « *Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental.* »

« *Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.* »

Les membres du comité de pilotage proviennent de vingt pays et institutions représentant différentes parties prenantes au programme. Depuis son lancement, le réseau constitué

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



autour du programme s'est étendu et compte plus de 180 adhérents dans le monde entier. Ce réseau comprend des pays comme la France, les Pays-Bas, la Tunisie et les États-Unis, des organisations internationales telles que la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Forum économique mondial (WEF), des instituts de recherche comme Bioversity International et les Écoles polytechniques fédérales, ainsi que des entreprises comme Nestlé et Barilla, sans oublier des organisations non gouvernementales comme Biovision et Global Alliance for the Future of Food. Les adhérents ont mis au point huit initiatives principales. De plus, ils ont intégré au programme une cinquantaine de leurs programmes de recherche ou de conseil.

En outre, une boîte à outils est en cours d'élaboration dans le cadre du Programme pour des systèmes alimentaires durables. La première composante de cette boîte à outils a été lancée en juin 2019 : le « *Collaborative Framework for Food Systems Transformation* », un cadre d'action collaboratif pour la transformation des systèmes alimentaires qui comprend des directives pour les processus d'élaboration de politiques multipartites aux niveaux national et local. Deux autres composantes seront probablement disponibles pour un plus large public avant la fin de l'année 2020 : une publication visant à propager et à harmoniser les notions fondamentales relatives aux systèmes alimentaires durables, ainsi qu'une série d'études de cas illustrant la nécessité d'une approche systémique pour promouvoir les systèmes alimentaires durables dans différents contextes.

Peu après que le Secrétaire général de l'ONU eut annoncé pour 2021 le Sommet sur les systèmes alimentaires, le comité de pilotage du programme a décidé d'axer sur le sommet tous les travaux prévus, y compris la troisième conférence mondiale du programme, prévue pour fin novembre 2020. Sous le thème « *Achieving the SDGs through Food Systems Transformation* », cette conférence aura pour objectif de fournir une contribution concrète au Sommet sur les systèmes alimentaires. Une consultation aura lieu dans ce but ; celle-ci sera réalisée avec la collaboration du secrétariat du sommet.

Préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021

En décembre 2019, Mme Agnès Kalibata, ancienne ministre de l'agriculture du Rwanda et présidente de l'*Alliance for a Green Revolution in Africa*, a été nommée par le Secrétaire général de l'ONU Envoyée spéciale pour le Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021.

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



Fournissant une première contribution aux préparatifs du sommet, la Suisse a organisé, à l'occasion du Forum économique mondial (WEF) un dialogue de haut niveau sur le thème : investir dans la transformation des systèmes alimentaires. Ont participé à ce dialogue Mme Kalibata, Guy Parmelin, conseiller fédéral, Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, ainsi que 90 décideurs issus de l'économie, du secteur public et de la société civile. M. Parmelin s'est exprimé sur la nécessité de consacrer plus de moyens financiers à la mise en place de systèmes alimentaires durables. Mme Kalibata a profité de l'occasion pour souligner l'urgence de la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre durables. Christian Hofer, directeur de l'OFAG, a dressé un bilan de ce dialogue, affirmant que le savoir et les moyens nécessaires à cette transformation existent, mais qu'il s'agit surtout de les débloquer.

Compte rendu illustré de la réunion « Investir dans la transformation des systèmes alimentaires »



C'est aussi en janvier 2020 qu'a été mise sur pied au niveau fédéral la force opérationnelle créée en vue du Sommet sur les systèmes alimentaires prévu pour 2021. Cette force opérationnelle aura pour mission de coordonner les activités de la Suisse en ce qui concerne le sommet et d'assurer la transmission des informations entre les services fédéraux concernés. La Suisse

INTERNATIONAL > DURABILITÉ

a également déclaré début juin 2020 qu'elle (à savoir l'OFAG et la DDC) contribuerait au financement des préparatifs du sommet à hauteur de 1,2 à 1,4 million de francs.

Patrick Mink, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, patrick.mink@blw.admin.ch



Agrobiodiversité et ressources génétiques

Le maintien de la biodiversité est essentiel à la vie humaine comme à la vie animale. La diversité biologique de la flore, de la faune et des écosystèmes nous permet de bénéficier de nombreux services écosystémiques tels que la pollinisation, la régulation hydrique et climatique, la prévention de l'érosion, de la sécheresse, des inondations et des feux de forêt, l'apport et la régulation du cycle des nutriments ainsi que la régulation des maladies et des organismes nuisibles.

Concepts

La **biodiversité** désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre.

L'**agrobiodiversité** (ou la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) comprend les composantes de la biodiversité dont dépendent l'alimentation des populations humaines et leur qualité de vie. Ce terme comprend, entre autres, les plantes cultivées, les arbres et plantes forestiers (ainsi que leurs formes sauvages), les animaux de rente, les animaux sauvages liés au système agricole, les poissons et autres organismes aquatiques ainsi que les organismes utilisés par l'industrie agroalimentaire pour des procédés de transformation des aliments (par ex. fermentation).

L'agrobiodiversité englobe naturellement aussi la diversité des organismes vivant dans le sol et la diversité des invertébrés, tels que les pollinisateurs, dont dépend la production agricole, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

Les systèmes alimentaires exercent une grande influence sur l'état de la biodiversité (au niveau local et mondial). Certains systèmes peuvent avoir un impact néfaste, tandis que d'autres peuvent avoir des retombées positives. L'agriculture durable contribue à préserver la biodiversité, les écosystèmes et leurs services, et donc à la sécurité alimentaire.

La domestication et la sélection des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont contribué au fil des millénaires à l'apparition de nouvelles variétés de plantes cultivées et de races d'animaux. Cette évolution a permis à l'être humain de s'adapter à des conditions environnementales locales très variées et souvent difficiles. Cette diversité biologique constitue aujourd'hui une réserve grâce à laquelle il est possible de s'adapter à de nouvelles conditions, comme celles qui résultent du changement climatique ou la raréfaction des ressources naturelles.

C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation durable d'une grande partie de la diversité génétique.

Différents instruments internationaux jouent à cet égard un rôle crucial : (1) le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (2) les plans d'action mondiaux pour les ressources phytogénétiques et zoogénétiques de la Commission des ressources génétiques de la FAO, et (3) la Convention sur la diversité biologique (*Convention on Biological Diversity*).

(1) Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) est entré en vigueur le 29 juin 2004. Aujourd'hui, 146 pays en sont parties contractantes. La Suisse l'a ratifié le 22 novembre 2004. Le TIRPAA, dont les buts concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique, vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le TIRPAA est un instrument primordial pour la préservation de la diversité des ressources phytogénétiques, dont dépend notre société, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire mondiale et du défi que constitue le changement climatique.

L'accès aux RPGAA et le partage équitable découlant de leur utilisation sont réglés par un système multilatéral établi par le Traité. Les transactions entre fournisseurs et utilisateurs de ressources sont effectuées à l'aide d'un accord-type de transfert de matériel (ATM). Pour les pays ayant ratifié le TIRPAA, ce sont des conditions préalables à l'accès au matériel végétal pour la sélection de nouvelles variétés. Plusieurs milliers d'ATM sont conclus chaque année, essentiellement par les Centres du groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. En Suisse, la banque de gènes nationale a délivré, depuis 2007, plus de 241 ATM portant sur plus de 2900 accessions.

Un des instruments majeurs de la mise en œuvre du Traité est le Fonds de partage des avantages. Grâce à des contributions volontaires de différents partenaires, dont fait partie de la Suisse, ce fonds finance des projets dans plus de 45 pays en voie de développement. Outre ces contributions volontaires, le fonds recueille des bénéfices de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture disponibles dans le Système multilatéral. Ce dernier canal n'est jusqu'à aujourd'hui quasiment pas utilisé. C'est l'une des raisons pour lesquelles une réforme du système multilatéral a été engagée en 2013. Cependant, vu les divergences entre les parties au Traité, les négociations menées en vue de la réforme ont été suspendues lors de la dernière réunion de l'organe dirigeant en 2019, et se poursuivent maintenant d'une façon informelle.

La réunion de l'organe dirigeant a malgré tout abouti à l'adoption d'une nouvelle stratégie de financement pour la période de 2020 à 2025. Cette stratégie a été conçue par un comité codirigé par la Suisse.

(2) La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Commission on genetic resources for food and agriculture*, ou CGRFA) constitue la seule assemblée permanente où les gouvernements peuvent discuter et négocier les questions relatives à la biodiversité dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture. Elle adopte des directives et des plans d'action pour la préservation et l'utilisation durables des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Depuis son établissement, la Commission a supervisé des évaluations, au niveau mondial, de l'état des ressources génétiques de la forêt, des plantes et des animaux ; elle a, par la suite, mis au point des plans d'action. Ainsi, la Commission a publié en 2019 le premier rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui servira de base à l'élaboration d'un Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Entre 2019 et 2020, la CGRFA a été présidée par un collaborateur de l'OFAG.

François Pythoud, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, francois.pythoud@blw.admin.ch Lisa Sollberger, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, lisa.sollberger@blw.admin.ch Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, alwin.kopse@blw.admin.ch



Sécurité alimentaire et résilience

Suite à une initiative populaire, l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire a été inscrit au sein de la Constitution en septembre 2017. Afin d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, l'article 104a intitulé « Sécurité alimentaire » demande à la Confédération de créer des conditions pour :

- La préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- Une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente ;
- Une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché ;
- Des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;
- Une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

Au niveau international, la Suisse s'engage pour la promotion d'une agriculture durable et des systèmes alimentaires durables à travers les accords commerciaux, et en particulier grâce à un échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ; un dialogue régulier et un compte rendu des progrès réalisés.

En plus d'agir au niveau national et international, la Suisse souligne l'importance d'une collaboration avec tous les acteurs en s'engageant également à travers des programmes et partenariats multipartites.

Comité national suisse de la FAO (CNS-FAO)

Le Comité national suisse pour la FAO est une commission extraparlamentaire qui conseille le Conseil fédéral sur les thématiques de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables. Ce comité a été fondé en 1947 afin d'assurer sa fonction de conseil dès l'adhésion de la Suisse à la FAO (1946).

Après une évaluation externe en 2014, le CNS-FAO s'est donné une orientation plus axée sur les résultats en suivant de plus près les processus internationaux de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire. Cela a permis au CNS-FAO d'accroître son impact par rapport à sa mission principale et d'être perçu de manière très positive par la FAO au cours de la période législative actuelle. En prélude aux élections qui auront lieu pour renouveler le comité pour la période de 2020 à 2023, le CNS-FAO a évalué ses activités afin de savoir s'il avait rempli sa mission et s'il peut encore améliorer son fonctionnement. L'examen a révélé le bien-fondé de la réorientation préconisée à l'issue de l'évaluation externe de 2014. Le comité a néanmoins identifié un potentiel d'amélioration en ce qui concerne ses résultats et son fonctionnement; ses conclusions seront présentées au nouveau comité.

En décembre 2019, à l'occasion du renouvellement intégral des commissions extraparlamentaires pour la période administrative 2020 à 2023, huit nouveaux membres ont été élus. Les nouvelles nominations visent à améliorer la représentation de la chaîne de valeur alimentaire au sein du comité et à renforcer la représentation du secteur privé. Martijn Sonneveld a été élu président de la commission.

Agenda mondial pour un élevage durable

L'OFAG continue de travailler avec la FAO et d'autres partenaires dans le cadre de l'Agenda mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL).

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



D'importants efforts sont nécessaires en fait de recherche agronomique et d'investissement, couplés à une saine gouvernance, pour permettre au secteur de l'élevage de répondre dans le monde entier à la hausse de la demande de denrées d'origine animale et à une population dont les besoins changent. Par ailleurs, ce secteur est appelé à contribuer à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire, tout en protégeant l'environnement et en faisant œuvre de santé publique.

Le but du GASL est d'assurer à long terme le développement durable de l'élevage, dont la réalisation passe entre autres par un usage efficace des ressources naturelles. Les questions qui se posent dans ce contexte sont des questions de sécurité alimentaire, de santé publique, de croissance équitable, et se rapportent aussi aux ressources naturelles et au changement climatique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue son cadre de référence stratégique le plus important. Le GASL compte une centaine d'adhérents, dont des gouvernements, des agriculteurs, des membres du secteur privé et de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés de recherche. Son secrétariat est basé au siège de la FAO à Rome.

La conférence internationale (Multistakeholder Partnership Meeting, MSP) annuelle du GASL est un événement majeur de l'initiative. Elle a lieu chaque année dans un pays différent et offre un espace pour des séminaires régionaux et nationaux sur le développement durable du secteur de l'élevage. La dixième édition du MSP aurait dû se tenir en 2020 à Delémont. Elle a été ajournée et remise au mois de juin 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Favoriser le développement durable des régions de montagne : le Partenariat de la montagne

Le Partenariat de la montagne (PM) est une alliance volontaire de coordination transnationale composée d'acteurs de la montagne (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile et entités privées) qui œuvrent au développement durable des montagnes et s'engagent à accroître leurs efforts en vue de mettre en œuvre l'Agenda 2030. Le PM compte 370 membres. Son secrétariat a été créé en 2002 à l'initiative de la Suisse, de l'Italie, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le secrétariat est hébergé par la FAO à Rome. La mission principale du PM consiste à assister les membres dans la réalisation du programme commun et à favoriser la coopération. Il a adopté un Cadre d'action (Framework for Action) en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour les zones de montagne, prenant la forme d'une feuille de route concrète qui prévoit d'instaurer des processus de longue durée et de suivre des politiques qui renforcent la résilience des populations et de l'environnement dans les régions de montagne.

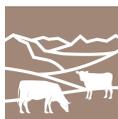
Durant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de 2020 au siège des Nations Unies à New York, le PM a également co-organisé, en collaboration avec la Suisse et d'autres acteurs onusiens et gouvernementaux, un événement (*side event*) sur la thématique du changement climatique dans les régions de montagne.

Cadre mondial pour faire face à la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG)

Le Cadre mondial pour faire face à la pénurie d'eau dans l'agriculture (*Global Framework on Water Scarcity in Agriculture*, ou WASAG) réunit de nombreux acteurs, actifs dans l'agriculture et dans tous les autres secteurs, venus de tous les pays. Il s'agit de relever ensemble les défis collectifs liés à l'utilisation de l'eau au sein de l'agriculture et de contribuer ainsi à notre sécurité alimentaire.

L'OFAG coopère avec le collectif du WASAG depuis 2019. La Suisse a apporté son aide à l'organisation du premier forum international du WASAG, et qui a eu lieu en mars 2019 au Cap-

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



Vert. En outre, elle a suivi surtout la conception de la stratégie et le compte rendu du WASAG au Comité de l'agriculture (COAG) de la FAO, ainsi que les activités du groupe de travail chargé de se pencher sur l'utilisation durable de l'eau dans l'agriculture. S'agissant de ce dernier thème, elle a participé à l'organisation d'un atelier qui s'est tenu en février 2020 à Bari, Italie, pour répondre à la question : pouvons-nous échapper à la pénurie d'eau dans le monde entier en améliorant la productivité de cette ressource ?

Michaël Sapin, François Pythoud, Madeleine Kaufmann, Kate Dassel, Laura Sommer, Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, alwin.kopse@blw.admin.ch



Accord de libre-échange

D'un point de vue macroéconomique, il est important pour la Suisse de pouvoir conclure des accords de libre-échange globaux et modernes afin d'améliorer l'accès au marché pour ses entreprises et d'éviter autant que possible leur pénalisation sur les marchés étrangers, d'autant plus que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier et que l'insécurité politique va croissant dans le monde.

La Suisse s'est donc employée en 2020 à développer et adapter son réseau d'accords avec d'autres États. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, ce réseau comprend 30 traités conclus avec 40 pays. Tous ces accords ont été passés sous l'égide de l'AELE, à l'exception de ceux conclus avec la Chine, le Japon et les Îles Féroé.

Les dispositions sur la circulation des marchandises de ces accords concernent également les produits agricoles. En raison de la diversité des politiques agricoles et des sensibilités, les membres de l'AELE négocient bilatéralement les modalités de l'accès à leurs marchés agricoles. Les accords de libre-échange passés par la Suisse établissent une distinction entre produits agricoles de base et produits agricoles transformés. La politique suivie dans ces deux catégories de produits vise une libéralisation qui soit compatible avec la politique agricole suisse. Les concessions accordées par la Suisse concernent en particulier les réductions des droits de douane sur les produits dits non sensibles (par exemple les fruits tropicaux) de même que les importations entrant dans les contingents tarifaires OMC (par exemple la viande ou les fruits et légumes). En contrepartie, la Suisse s'efforce d'obtenir le plus de concessions possibles pour les produits agricoles présentant un fort potentiel à l'exportation, tels que le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée, les boissons, le chocolat et les confiseries.

Il s'agit aussi de tenir compte des préoccupations de la société dans les accords de libre-échange. Des thèmes importants tels que le développement durable et le bien-être des animaux sont discutés avec les pays partenaires et intégrés aux accords autant que possible.

En 2020, la Suisse a poursuivi ses efforts visant à étendre et à moderniser son réseau de traités de libre-échange avec les pays hors de l'Union européenne.

État des négociations sous l'égide de l'AELE

Négociations achevées

Le droit de referendum a été exercé contre le large accord de libre-échange signé entre l'Indonésie et les pays de l'AELE. Les principales objections élevées par les organisateurs du referendum concernent les problèmes de développement durable posés par l'huile de palme. Le vote populaire aura lieu probablement en hiver 2020-2021. S'il est accepté, le traité fera de l'AELE le premier partenaire commercial européen en libre-échange avec l'Indonésie. Outre d'importantes concessions concernant les produits industriels et agricoles suisses, l'accord comprend aussi des dispositions relativement au commerce et au développement durable, qui règlent entre autres l'importation d'huile de palme indonésienne en Suisse.

En août 2018, la Suisse a conclu ses négociations avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). L'accord, qui devrait être signé au début de l'année 2021, comprend dans son volet agricole notamment des concessions pour les produits d'exportation principaux de ces pays que sont la viande, le vin rouge et quelques fourrages. Les exportations agricoles de ces pays représentent environ 40 % de leurs exportations mondiales totales (or non compris). La Suisse a, quant à elle, obtenu un accès préférentiel pour ses produits d'exportation que sont les fromages, les boissons et les produits de l'industrie agro-alimentaire. De plus, les parties se sont engagées à entamer un dialogue sur les systèmes alimentaires et l'agriculture

INTERNATIONAL > ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE



durable ainsi que sur le bien-être animal. Les normes non-tarifaires en matière d'importation de produits alimentaires et agricoles restent en vigueur afin de respecter les exigences des consommateurs pour des produits sains.

L'accord de libre-échange conclu en juin 2018 avec l'Équateur a été ratifié par les deux parties. Il entrera en vigueur au second semestre 2020.

Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement en vue de conclure des accords de libre-échange avec l'Inde, la Malaisie et le Vietnam, et pour moderniser les accords existants avec le Chili et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU).

Malaisie : les négociations entre l'AELE et la Malaisie ont repris en février 2020 après une interruption de près de trois ans. La Malaisie fait de l'accès de son huile de palme au marché de l'AELE un point essentiel des négociations. La Suisse, quant à elle, a souligné le caractère politiquement sensible de cette question, qui dépend de certaines conditions concernant le développement durable. Elle a insisté sur le fait qu'à cet égard, le traité avec l'Indonésie servirait de référence. La pandémie de COVID-19 a quelque peu ralenti la dynamique des négociations, dont le prochain cycle est prévu pour l'automne 2020.

Vietnam : les négociations, qui ont commencé en 2012, n'avancent que lentement et ont repris en mai 2020. Le Vietnam et l'Union européenne ont clos leurs négociations dès 2015 et signé l'accord en juin 2019. L'accord a été ratifié par l'UE en février 2020 et par le Vietnam en juin 2020. Il est à espérer que cette issue aura des retombées bénéfiques sur les négociations que l'AELE mène avec le Vietnam.

Union douanière d'Afrique australe (SACU) : l'accord entre la SACU et les États de l'AELE, en vigueur depuis 2008, couvre notamment le commerce des produits agricoles. Les deux parties ont décidé de réviser l'accord sur la base de la clause de réexamen contenue dans l'accord et des intérêts spécifiques des deux parties en matière de commerce agricole. Six cycles de négociations consacrés à l'adaptation de l'accord ont eu lieu à ce jour. L'AELE souhaite introduire quelques nouveaux objets de négociation, parmi lesquels le développement durable, mais la délégation de la SACU refuse d'en discuter dans le cadre ordinaire de pourparlers sur les échanges de biens.

Chili : les négociations avec le Chili ont commencé en automne 2019. Elles visent une modernisation du traité de libre-échange existant depuis 2004 entre les pays de l'AELE et le Chili. Ce pays souhaite obtenir un accès facilité au marché pour ses produits agricoles, notamment le vin. De son côté, la Suisse n'a pas encore obtenu l'accès au marché chilien pour certains de ses principaux produits agricoles. En outre, elle aimerait négocier un accord sur la protection des indications géographiques, qui sont d'une importance cruciale pour son agriculture. Les négociations se sont poursuivies l'été 2020, mais à distance, en raison de la pandémie de COVID-19.

Pourparlers exploratoires

La Suisse mène depuis fin 2018 des pourparlers exploratoires bilatéraux avec les États-Unis, qui ont principalement porté sur une information de la part de la Suisse sur les particularités de l'agriculture et de la politique agricole suisses. Ces discussions visent en effet à déterminer s'il est possible de trouver un dénominateur commun quant au degré de libéralisation de l'agriculture, pour pouvoir entamer des négociations formelles.

Des contacts sont par ailleurs entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

INTERNATIONAL > ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE



Kilian Widmer, secteur Relations commerciales, kilian.widmer@blw.admin.ch



Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux

Partenaires commerciaux internationaux

En complément des statistiques du commerce extérieur par produit publiées sous la rubrique « Marché > Développement du marché > Commerce extérieur » et pour l'ensemble de l'agriculture suisse, des analyses ponctuelles du commerce extérieur agricole suisse sont présentées ci-dessous.

Régime de perfectionnement

Les échanges de marchandises sous le régime de perfectionnement sont une composante significative du commerce extérieur agricole suisse.

Le trafic de perfectionnement **actif** comprend la transformation ou l'abonnissement de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits transformés. En 2019, la Suisse a importé pour 219 millions francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit 2 % de toutes les importations agricoles suisses (12,5 milliards de francs). Il s'agit de 2 % de plus qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont la viande de bœuf désossée pour la fabrication de la viande des Grisons, le lactosérum, les graisses et huiles végétales et le lactose. La Suisse a réexporté sous ce régime pour 2689 millions de francs de produits agricoles, soit 26 % de toutes ses exportations agricoles (10,2 milliards de francs). Ce sont 7 % de plus qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont les limonades, les cigarettes, les préparations pour l'alimentation des enfants, les chocolats, les substances odoriférantes, les préparations pour sauces et la viande séchée. À ces valeurs des échanges sous le régime de perfectionnement actif normal s'ajoutent celles réalisées sous le régime spécial (sucre, huile et graisse végétales).

Le trafic de perfectionnement **passif** comprend la transformation ou l'abonnissement de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits ainsi modifiés en Suisse. Ces échanges sont moins importants que ceux réalisés sous le régime de perfectionnement actif. En 2019, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 33 millions de francs, soit 0,3 % des exportations agricoles suisses totales et 11 % de plus qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait, la viande de volaille et de porc ainsi que les pommes de terre. En 2019, les réimportations agricoles suisses en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 72 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales. Cela représente une hausse de 45 % par rapport à 2012. Les principaux produits concernés sont le pain, les chips de pommes de terre, la crème de lait et des préparations à base de viande.

Importations suisses des huiles de palme et de palmiste

Sur la période 2013 – 2019, le marché suisse à l'importation des huiles de palme et de palmiste a subi des évolutions importantes. En effet, les importations sont passées de 38 000 tonnes en 2013 à 24 000 tonnes en 2019, soit une baisse de 37 %. La composition des pays d'origine a elle aussi fortement changé. Alors que la Suisse importait encore 1000 tonnes d'Indonésie en 2013, cette quantité a massivement fondu pour passer à 35 tonnes en 2019. Les importations originaires de la Malaisie ont également baissé, mais moins drastiquement. À l'inverse, les importations originaires des pays les moins avancés (PMA) ont augmenté sensiblement grâce notamment à la franchise douanière offerte par la Suisse dans le cadre de sa politique de coopération au développement. En 2019, les importations originaires des PMA représentaient 58 % du total.



Évolution 2013 – 2019 des importations suisses des huiles de palme et de palmiste, top 13 en 2019 des pays d'origine classées par ordre décroissant des quantités (tonnes)

Pays d'origine	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Malaisie	16 064	16 120	13 384	12 264	9 163	7 486	7 014
Îles Salomon*	1 609	2 609	2 550	2 918	6 268	6 101	6 560
Cambodge*	4 501	4 316	5 498	5 041	3 511	1 979	3 076
Côte d'Ivoire*	5 557	3 620	487	1 177	795	2 154	2 434
Myanmar*		659	1 053	968	1 187	836	1 536
Allemagne	1 942	3 448	2 766	2 101	3 116	1 823	1 062
Pays-Bas	4 706	1 262	560	686	1 592	1 695	796
Papouasie-Nouvelle-Guinée	689		1 749	3 134	3 947	3 892	481
Colombie	29	30	245	182	105	238	295
Madagascar*	736	644	578	908	551	221	222
Equateur		1	0	0	0	0	217
Espagne	1 085	872	321	226	202	557	200
Indonésie	1 034	589	1 039	1 215	376	162	35
Autres pays	245	354	721	137	1 400	896	71
Total	38 199	34 524	30 952	30 957	32 215	28 042	23 999

* Pays les moins avancés ou assimilés Source : Administration fédérale des douanes

Brexit

La Suisse et le Royaume-Uni ont passé un accord de libre-échange le 11 février 2019. Cet accord jette les bases des futures relations commerciales entre les deux pays. Il repose, dans le domaine de l'agriculture, sur l'accord agricole de 1999 entre la Suisse et l'UE. En 2019, la balance commerciale agricole de la Suisse avec le Royaume-Uni était excédentaire de 343 millions de francs. Les produits agricoles suisses exportés sont principalement des produits transformés (surtout le café, les limonades et le chocolat). Le fromage figure au huitième rang et représente 2,7 % de nos exportations vers le Royaume-Uni, soit 14,6 millions de francs. Quant aux importations suisses, elles concernent principalement les alcools (whiskies, gin), les préparations alimentaires et la viande de mouton (voir le tableau ci-dessous).

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



**Commerce extérieur agricole 2019 entre la Suisse et le Royaume-Uni
(en milliers de francs)**

Importations		Exportations	
Alcool éthylique (whiskies, gin, etc.)	52 777	Café	121 249
Préparations alimentaires	23 614	Limonades	103 231
Viandes ovine ou caprine	11 773	Chocolat	70 079
Thé, même aromatisé	10 168	Préparations alimentaires	55 724
Produits de la boulangerie	9 194	Vins	42 218
Préparations pour l'alimentation des animaux	8 505	Mélanges de substances odorifé-rantes	31 392
Limonades	7 936	Préparations pour sauces	17 748
Chocolat	6 992	Fromages	14 607
Vins	6 570	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	11 657
Mélanges de substances odorifé-rantes	5 288	Produits de la boulangerie	11 418
Autres	63 131	Autres	69 989
Total	205 947	Total	549 311

Source : Administration fédérale des douanes

Importations et droits de douane

La moitié (48 %) de la valeur des importations agricoles suisses en 2019 s'est effectuée en franchise douanière accordée principalement sur la base de droits de douane préférentiels vis-à-vis de l'UE, nuls vis-à-vis de tous les membres de l'OMC ou dans le cadre d'allègements douaniers conditionnés à des utilisations particulières de la marchandise importée. Elle était accordée secondairement en faveur des pays en développement, dans le cadre d'accords de libre-échange avec les pays tiers et sous le régime de perfectionnement. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 5 % de la valeur des importations. Ce taux moyen relativement faible s'explique aussi par le fait que les importations peuvent se réaliser au taux du contingent tarifaire qui est par définition inférieur au taux hors contingent.

Valeur des importations et montants des droits de douane brut sur l'ensemble des produits agricoles en 2019

Types de taux	Importations	Droits de douane bruts	
	Millions de francs	Millions de francs	%
(a)	(b)	(c)	(d) = (c)/(b)
Taux normal	4 972	540	11 %
Taux réduit	1 521	134	9 %
Franchise	5 960	-	0 %
Total	12 453	675	5 %

Source : Administration fédérale des douanes

Fiches pays

Le lecteur désireux d'en savoir plus trouvera sous ce lien des statistiques concernant un choix de partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques généraux, des indications quant aux prix payés aux producteurs agricoles, des informations sur le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, secteur Relations commerciales, jean.girardin@blw.admin.ch



Comparaisons internationales

Facteurs explicatifs des différences de prix

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales et les normes relevant du droit privé influencent également le niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles.

Prix à la production des céréales plus bas à l'étranger

Différences caractéristiques des produits

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2019, les prix à la production en Suisse ont été généralement supérieurs à ceux des pays voisins en raison des facteurs d'influence susmentionnés. Les prix sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait et la viande. En ce qui concerne les fruits et les légumes, les différences de prix sont cependant importantes pour quelques produits. Dans les trois pays voisins, le prix du lait à la production s'élève à un peu plus de la moitié du niveau suisse (61 à 63 %). Pour ce qui est de la viande et des œufs, les prix se situent entre 34 et 58 % des prix suisses. Quant aux céréales et aux oléagineux, le niveau des prix est généralement plus bas, variant entre 38 et 51 % de celui des prix suisses. Dans les pays voisins, les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent toutefois être très différents selon le pays et le produit.

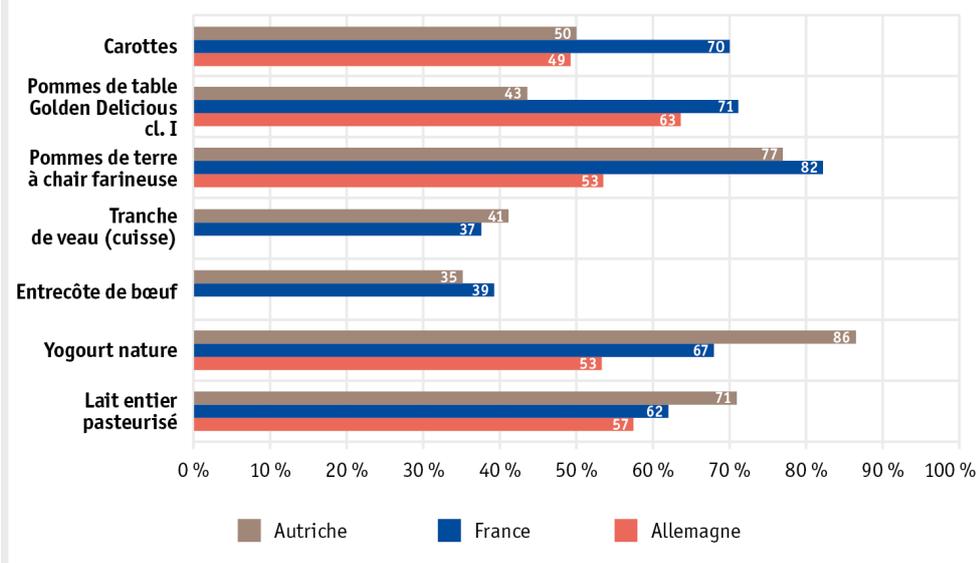
Prix à la consommation de la viande plus bas dans les pays voisins

Diversité des produits

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les pommes de terre, les fruits et les légumes.



Prix à la consommation dans les pays voisins



Sources : FranceAgriMer, Agreste, Insee, GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, AMI, GfK (D), OFAG

À l’instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2019 ont également été plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la plupart des produits observés. Le prix du poulet entier en Allemagne se situe ainsi à 44 % du prix suisse, contre 63 % pour l’Autriche. Dans les trois pays voisins, les prix au détail se situent entre 42 et 86 % de ceux de la Suisse pour le lait et les produits laitiers, et entre 43 et 91 % pour les fruits et les légumes.

Les différences de prix entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi pour de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu’en Suisse. Les prix de la plupart des viandes dans ces pays voisins se situent entre 26 et 44 % de ceux de la Suisse. Quant aux produits laitiers observés, les écarts de prix les plus élevés concernent le beurre et l’emmental en Allemagne, respectivement 42 % et 44 % des prix suisses.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2019

Produits		Ø 2019			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	37.99	37.78	39.23	62.63
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	3.97	4.09	4.19	9.00
Veaux	fr./kg PM	5.50	5.96	6.77	13.90
Porcs	fr./kg PM	1.94	1.78	2.01	4.59
Agneaux	fr./kg PM	5.68	6.88	6.34	11.88
Vaches	fr./kg PM	3.11	3.52	2.87	7.14
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts./œuf	8.06	–	12.89	23.77
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	19.27	–	18.34	48.27
Orge fourrager	fr./100 kg	17.42	–	16.33	34.20
Maïs grain	fr./100 kg	18.26	–	15.77	37.08
Colza	fr./100 kg	39.79	–	37.96	80.47
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	32.30	–	28.52	46.80
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	31.40	–	28.76	44.02
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	28.77	–	12.69	40.63
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	64.70	–	49.36	86.10
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.56	1.22	0.58	1.96
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.61	–	–	2.21
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.57	0.90	0.59	1.10
Laitue pommée	fr./unité	0.42	0.57	0.61	1.16
Concombre à salade	fr./unité	0.49	0.73	0.50	1.08
Oignons jaunes	fr./kg	0.40	0.79	0.40	1.12

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2018: 1.00 Euro = 1.15 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE) , 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : Prix du commerce de gros hors TVA ; frais de transport/logistique : inclus (CH), exclus (D, A) ; prix réalisés collectés auprès des producteurs/négociants (CH, A) ou des organisations de producteurs (D) ; moyenne des prix du marché de gros des différentes régions (F) ; concombres de taille 400 - 500 g (D, F)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2019

Produits		Ø 2019			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.88	0.97	1.09	1.55
Beurre	fr./kg	6.52	9.72	7.78	15.37
Yogourt nature	fr./kg	1.25	1.59	2.03	2.36
Mozzarella	fr./kg	6.86	–	8.35	9.87
Emmentaler	fr./kg	7.56	9.50	9.62	17.02
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	6.42	–	8.64	22.87
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	8.15	–	8.46	28.12
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.99	–	7.47	18.44
Entrecôte de bœuf	fr./kg	–	27.58	24.68	70.63
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	–	27.15	29.70	72.66
Poulet entier	fr./kg	3.98	–	5.73	9.11
Poitrine de poulet	fr./kg	8.03	–	11.16	30.50
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	14.16	–	23.14	36.70
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	1.10	–	1.33	2.00
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.96	1.48	1.38	1.81
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.41	1.81	–	2.82
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.19	2.45	1.49	3.46
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.32	2.88	2.02	3.78
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.17	1.67	1.21	2.40
Laitue pommée	fr./unité	1.11	1.26	0.92	2.05
Concombre à salade	fr./unité	0.67	1.24	0.98	1.51
Oignons	fr./kg	1.68	2.11	1.49	2.31

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2018: 1.00 Euro \approx 1.15 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: konv. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé); CH (CH-Emmentaler AOP)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (CH, D, A), relevés de prix (F); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



Évaluation ex ante des accords commerciaux

L'OFAG se livre à des simulations économiques en s'appuyant sur des modèles ex ante afin d'étudier et de quantifier l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture suisse. Grâce à ces modèles, il est possible d'analyser un grand nombre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, mais aussi les effets de l'évolution de la politique agricole et de la politique commerciale des pays tiers. À cette fin, l'OFAG travaille en étroite collaboration avec le groupe de recherche « Socioéconomie » d'Agroscope.

Ces instruments d'analyse quantitative, reconnus et validés par la communauté scientifique internationale, produisent des résultats de grande qualité et renforcent la position de la Suisse dans les négociations.

Il faut cependant rappeler que les modèles de simulation économique n'offrent qu'une représentation simplifiée de la réalité. Pour pouvoir interpréter correctement leurs résultats, il est absolument nécessaire de bien comprendre les méthodes employées et les limites de leur validité.

L'OFAG emploie actuellement deux modèles : TRIMAG (tariff reduction impact model for agriculture) et CAPRI (common agricultural policy regionalized impact model).

Le modèle TRIMAG

Le modèle TRIMAG a été développé pour l'OFAG, qui en est le seul utilisateur. Il permet de représenter de façon extrêmement précise la structure des importations suisses de produits agricoles et de denrées alimentaires.

Le modèle fournit une aide à la décision dans les négociations commerciales internationales, lorsqu'il s'agit d'identifier la meilleure stratégie pour accéder aux marchés. Dans ce contexte, les différentes options qui se présentent en matière de réduction tarifaire sont analysées et évaluées sous l'angle de leur impact potentiel sur les prix agricoles en Suisse.

Le modèle TRIMAG sera remplacé par un nouveau modèle à partir de 2021. Le nouveau modèle, qui est en cours d'élaboration, permettra de mieux tenir compte de la taille du marché du partenaire avec lequel la Suisse négocie un accord commercial. En outre, il sera également possible d'estimer l'impact sur l'agriculture suisse de l'introduction de nouveaux contingents tarifaires bilatéraux.

Le modèle CAPRI

Fondé sur la notion d'équilibre partiel existant en statique comparative¹, le modèle global de simulation CAPRI a été mis au point, pour l'agriculture, par un réseau international d'instituts de recherche, coordonnés par l'Institut für Lebensmittel- und Ressourcenökonomik de l'Université de Bonn (www.capri-model.org). Il est employé depuis plus de 15 ans par des ministères, des agences et des instituts de recherche de l'Union européenne et par des pays hors de l'Union pour évaluer l'impact des politiques agricoles (y compris les aspects environnementaux) et des politiques commerciales internationales. Le modèle intègre explicitement la Suisse depuis 2011.

CAPRI inclut une fonctionnalité de représentation spatiale des marchés mondiaux, où sont modélisées, pour près de 80 pays et 65 produits agricoles primaires et transformés, les fonctions de production et de consommation (en distinguant à cet égard la consommation humaine, la consommation animale et la transformation), mais aussi les importations et les exportations, de même que les principales mesures de politique intérieure et de politique commerciale. L'approche dite d'Armington, suivie dans CAPRI, permet de différencier les

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



produits par pays d'origine, donc de représenter tous les flux commerciaux bilatéraux. Les droits de douane bilatéraux agrégés sont calculés à l'OFAG à partir des données de protection douanière bilatérale au niveau des lignes tarifaires suisses, agrégées au moyen d'une méthodologie validée par des publications scientifiques. Depuis 2019, les flux de commerce entre la Suisse et ses partenaires commerciaux sont répartis selon le potentiel à l'exportation calculé par le Centre du commerce international (ITC, Genève), ce qui permet de mieux mesurer l'effet d'une ouverture commerciale lorsque les flux commerciaux actuels sont nuls.

Le modèle CAPRI permet d'analyser, à un moment donné de l'avenir et à partir d'un scénario de référence, les effets attendus des modifications apportées aux politiques publiques (intérieure ou commerciale) sur les prix en conditions d'équilibre, sur la production, la consommation et le commerce. On peut ensuite en tirer des conclusions relatives aux effets sur la situation économique des différents acteurs concernés, toutes autres choses égales par ailleurs au plan économique. La situation retenue pour le scénario de référence est celle qui paraît la plus probable à l'avenir, en supposant que les politiques publiques actuelles ne subissent aucun changement et sur la base des projections faites au plan international par des organismes tels que l'OCDE, la FAO et l'Union européenne.

Normalement, CAPRI est utilisé pour des simulations ex ante destinées à des études prospectives à moyen terme (en général de dix à quinze ans), ce qui correspond bien au caractère du modèle, tel qu'il ressortit à la statique comparative, mais aussi à la durée nécessaire à la mise en œuvre des politiques agricoles.

Utilisés de façon combinée, les modèles TRIMAG et CAPRI permettent d'allier un niveau de précision élevé, nécessaire aux négociateurs (TRIMAG opère au niveau des lignes tarifaires de la Suisse), et un cadre global intégré et cohérent prenant en compte l'ensemble des marchés internationaux des produits agricoles (CAPRI). Le modèle CAPRI a été utilisé de manière intensive lors des négociations commerciales entre la Suisse et les pays du Mercosur pour déterminer l'effet sur l'agriculture suisse des concessions accordées au Mercosur, y compris l'ouverture de nouveaux contingents bilatéraux.

En outre, il est possible de s'appuyer sur les résultats produits par CAPRI pour formuler des observations plus précises sur les réactions au niveau de l'exploitation agricole, grâce à l'interaction avec le modèle SWISSland Modells (StrukturWandel InformationsSystem Schweiz), créé et utilisé par Agroscope. Ce modèle d'analyse de l'offre, multi-agents, récursif et dynamique, permet de déterminer les choix stratégiques faits par les entreprises agricoles (croissance de l'entreprise, exercice d'une activité accessoire ou abandon de la production), et donc l'évolution du secteur dans son ensemble, en vue d'évaluer le rendement et la structure du secteur agricole suisse dans les différents scénarios de politique agricole. SWISSland se fonde sur les 3300 exploitations de référence enregistrées chez Agroscope, auprès du service Dépouillement centralisé des données comptables, rattaché au domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

Une collaboration étroite avec le groupe de recherche « Socioéconomie » d'Agroscope a permis de poursuivre le développement technique du modèle CAPRI afin d'en améliorer l'application dans le contexte suisse. CAPRI comprend désormais la modélisation explicite des politiques agricoles suisses agrégées par produit. D'autres améliorations techniques ont porté sur la mise à jour de certains paramètres clés pour le fonctionnement du modèle, tels qu'une meilleure modélisation des rentes unitaires pour les produits agricoles soumis à des contingents.

Développements récents

En 2020, l'OFAG a collaboré avec l'OCDE afin d'introduire la Suisse de façon endogène dans le modèle Aglink-Cosimo de l'OCDE et de la FAO. Cela a permis à la Suisse d'être incluse dans les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. Les perspectives agricoles fournissent des

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



projections à moyen terme pour les principaux marchés agricoles. Cette information contribue à mieux comprendre l'évolution des marchés agricoles et fournit des informations pour la construction d'un scénario de référence commun aux analyses ex ante conduites au sein de l'OFAG.

Bibliographie Simulated economic impacts in applied trade modelling : A comparison of tariff aggregation approaches. *Economic Modelling* 87 : 344 – 357. Mihaly Himics, Giulia Listorti, Axel Tonini, 2020. The Swiss payment for milk processed into cheese : ex post and ex ante analysis. *Agricultural Economics* 48 (4) : 437 – 448. Robert Finger, Giulia Listorti, Axel Tonini, 2017. CAPRI model documentation 2014. Wolfgang Britz, Heinz Peter Witzke, 2014. Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (5) : 212 – 215. Giulia Listorti, Axel Tonini, 2014. How to Implement WTO Scenarios in Simulation Models : Linking the TRIMAG Tariff Aggregation Tool to Capri. 13th EAAE Seminar, Belgrade, Serbia, 28 – 30 August. Giulia Listorti, Axel Tonini, Markus Kempen, Marcel Adenauer, 2013. Evaluating existing policy flexibilities in WTO agricultural negotiations : different criteria for the selection of sensitive products. 12th EAAE Seminar, Ancona, Italy, 17 – 18 February. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Do price uncertainties affect the use of policy flexibilities ? The selection of sensitive products in WTO agricultural negotiations. EAAE 2011 Congress, Zurich, Switzerland. August 30 to September 2. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Reciproca apertura settoriale del mercato con l'UE per tutti i prodotti lattieri, rapporto del Consiglio federale, 14 maggio 2014.¹ CAPRI est un modèle reposant sur un équilibre partiel, parce qu'il évalue exclusivement l'impact de l'évolution économique et politique sur le secteur agricole, en supposant que l'impact est nul sur les autres secteurs de l'économie (toutes autres choses étant égales par ailleurs). Pour les pays développés, en effet, les variations qui touchent le secteur agricole ont des effets limités sur le reste de l'économie. CAPRI se prête donc bien aux analyses d'impact ex ante sur le secteur agricole suisse.

Axel Tonini, OFAG, secteur Relations commerciales, axel.tonini@blw.admin.ch

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: 058 462 25 11
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2020

Conception

Panache AG, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch